

## Tableau de référence du nom du fonds:

Ce tableau est inclus pour vous aider à trouver les fonds dans lesquels vous avez investi. Vous pourrez ainsi associer le nom indiqué dans votre relevé annuel ou la notice explicative avec le nom officiel du fonds indiqué dans ces états financiers.

### Nom commun

#### Géré par : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée Fonds de répartition de l'actif

Répartition accéléré  
Répartition de revenu fixe diversifié  
Répartition énergétique  
Répartition équilibré  
Répartition modéré  
Répartition prudent

#### Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif

Axé sur le revenu  
Croissance du revenu  
Croissance du revenu Plus

#### Solutions de fonds gérées

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale  
Croissance modéré Franklin Templeton  
Croissance modéré Mackenzie  
Croissance modéré Plus Fidelity  
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale  
Croissance prudent géré par l'équipe principale  
Équilibré Fidelity  
Équilibré géré par l'équipe principale  
Équilibré Mackenzie  
Modéré géré par l'équipe principale  
Portefeuille FNB indiciel de croissance Canada Vie  
Portefeuille FNB indiciel équilibré Canada Vie  
Portefeuille FNB indiciel prudent Canada Vie  
Revenu équilibré  
Revenu équilibré Franklin Templeton  
Revenu équilibré Mackenzie  
Revenu modéré Fidelity  
Revenu modéré Franklin Templeton  
Revenu modéré Mackenzie

#### Géré par : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Obligations à long terme  
Obligations à rendement réel

#### Géré par : Gestion de placements Canada Vie Itée

Actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours  
Actions américaines Parcours  
Actions canadiennes Parcours  
Actions de marchés émergents Parcours  
Actions étrangères  
Actions internationales II  
Actions internationales Parcours  
Concentré d'actions américaines Parcours  
Concentré d'actions canadiennes Parcours  
Concentré d'actions internationales Parcours  
Croissance principalement canadienne  
Croissance principalement canadienne II  
Croissance toutes capitalisations américaines  
Dividendes canadiens  
Mondial équilibré  
Mondial tactique Parcours  
Obligations de base Plus Parcours  
Obligations mondiales de base Plus Parcours  
Obligations mondiales multisectorielles Parcours  
Occasions mondiales de croissance  
Portefeuille durable de croissance  
Portefeuille durable équilibré  
Portefeuille durable prudent  
Ressources mondiales  
Revenu à taux variable  
Revenu stratégique

#### Géré par : Conseillers immobiliers GWL inc.

Immobilier

#### Géré par : Placements AGF Inc.

Croissance américain  
Croissance de petites capitalisations canadiennes

#### Géré par Beutel, Goodman & Company Ltd.

Équilibré de valeur canadienne  
Équilibré de valeur mondiale  
Fondateurs d'actions mondiales  
Valeur américaine  
Valeur principalement canadienne

### Nom légal

Fonds de répartition accéléré S-629  
Fonds de revenu fixe diversifié Canada Vie (GSP) SF824  
Fonds de répartition énergétique S-630  
Fonds de répartition équilibré S-628  
Fonds de répartition modéré S-627  
Fonds de répartition prudent S-626

Fonds axé sur le revenu SF631  
Fonds de croissance du revenu SF632  
Fonds de croissance du revenu Plus SF633

Fonds équilibré de base Croissance plus SF802  
Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810  
Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814  
Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807  
Fonds modéré de base Croissance plus SF805  
Fonds de base Croissance prudente SF803  
Fonds équilibré (Fidelity) SF806  
Fonds équilibré de base SF801  
Fonds équilibré (Mackenzie) SF812  
Fonds modéré de base SF804  
Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG  
Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG  
Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG  
Fonds de revenu équilibré (CI) SF800  
Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809  
Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813  
Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808  
Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811  
Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

Fonds d'obligations à long terme (PIM) SF818  
Fonds d'obligations à rendement réel (PIM) SF820

Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF549  
Fonds d'actions américaines Parcours Canada-Vie (Putnam) SF545  
Fonds d'actions canadiennes Parcours Canada-Vie (GIGWL) SF543  
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada-Vie (Northcape) SF550  
Fonds d'actions étrangères Ivy Canada Vie (Mackenzie) SF564  
Fonds d'actions internationales (CI) SF182  
Fonds d'actions internationales Parcours Canada-Vie (Setanta) SF547  
Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada-Vie (Aristotle) SF546  
Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada-Vie (Galibier) SF544  
Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada-Vie (C WorldWide) SF548  
Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF  
Fonds canadien Harbour (CI) SF175  
Fonds américain de croissance maximale S-286MF  
Fonds de dividendes Canada Vie (Mackenzie) SF565  
Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513  
Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551  
Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF540  
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada-Vie (Mackenzie) SF541  
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada-Vie (Brandywine) SF542  
Fonds mondial Avenir S-183MF  
Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190  
Fonds équilibré (Bissett) SF104  
Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249  
Fonds de ressources canadiennes S-348MF  
Fonds de revenu à taux variable (M) SF526  
Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

Fonds immobilier (CIGWL) SF353

Fonds de croissance américain (AGF) SF247  
Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

Fonds équilibré Canada Vie (BG) SF552  
Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG  
Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG  
Fonds d'actions américaines Canada Vie (BG) SF562  
Fonds d'actions canadiennes Canada Vie (BG) SF553

**Nom commun****Géré par : Gestion d'actifs Canada-Vie**

Actions Extrême-Orient  
Obligations internationales

**Géré par : Capital Group**

Actions mondiales

**Géré par : Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon**

Actions principalement canadiennes de valeur

**Géré par : Fidelity Investments Canada s.r.l.**

Actions mondiales Fidelity  
Fidelity Discipline ActionsMD Amérique  
Fidelity Étoile du NordMD  
Fidelity Étoile du NordMD – Équilibré  
Fidelity Frontière NordMD  
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial  
Portefeuille Fidelity Revenu mondial

**Géré par : Société de Placements Franklin Templeton**

Petites capitalisations canadiennes  
Titres canadiennes  
Titres EAEO

**Géré par : Invesco Canada Ltée**

Actions mondiales tous les pays  
Équilibré d'excellence canadienne  
Excellence principalement canadienne de croissance

**Géré par : Irish Life Investment Managers Limited**

Actions mondiales à faible volatilité  
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque  
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque  
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

**Géré par JP Morgan Asset Management**

Actions internationales  
Croissance internationale

**Géré par : Placements Mackenzie**

Actions canadiennes  
Actions canadiennes à faible volatilité  
Actions canadiennes toutes capitalisations  
Actions de marchés émergents  
Actions de valeur canadiennes  
Actions de valeur canadiennes II  
Actions de valeur des États-Unis  
Actions mondiales de valeur  
Croissance des États-Unis  
Croissance équilibrée canadienne  
Croissance équilibrée canadienne II  
Croissance moyennes capitalisations américaines  
Dividendes américains  
Dividendes canadiens de base  
Dividendes principalement canadiens  
Équilibré d'actions canadiennes  
Équilibré d'occasions mondiales de croissance  
Marché monétaire  
Mondiales d'infrastructures  
Obligations à court terme  
Obligations canadiennes de base  
Obligations canadiennes de base Plus  
Obligations de sociétés canadiennes  
Obligations gouvernementales  
Obligations tactiques canadiennes  
Petites et moyennes capitalisations canadiennes  
Revenu fixe canadien équilibré  
Revenu fixe canadien équilibré II  
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé  
Revenu fixe sans contraintes  
Revenu stratégique II  
Revenu stratégique III  
Revenu stratégique IV  
Revenu stratégique mondial  
Science et technologie

**Géré par Putnam Investments Canada SRI**

Actions américaines à faible volatilité  
Actions EAEO

**Géré par Setanta Asset Management Limited**

Actions européennes  
Actions mondiales toutes capitalisations  
Dividendes mondiaux

**Géré par : Gestion de Placements TD Inc.**

Équilibré neutre canadien  
Indiciel d'obligations canadiennes

**Géré par : T Rowe Price (Canada), Inc.**

Actions mondiales de croissance  
Équilibré mondial de croissance  
Revenu fixe multisectoriel mondial

**Nom légal**

Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF  
Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

Fonds d'actions mondiales 1.08CG

Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184  
Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356  
Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355  
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191  
Fonds Fidelity Frontière Nord SF176  
Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID  
Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105  
Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103  
Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051  
Fonds équilibré (Trimark) SF054  
Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Canada Vie (ILIM) SF561  
Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL  
Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL  
Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

Fonds d'actions internationales Canada Vie (JPM) SF555  
Fonds d'occasions d'investissement international Canada Vie (JPM)

Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009  
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF554  
Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177  
Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532  
Fonds d'actions canadiennes S-285LL  
Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C  
Fonds de valeur américain S-178LL  
Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514  
Fonds d'actions américaines Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF559  
Fonds ObligAction Canada Vie (GLC) SF825  
Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520  
Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF560  
Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522  
Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039  
Fonds de dividendes S-189LL  
Fonds équilibré canadien Ivy Canada Vie (Mackenzie) SF563  
Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC  
Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029  
Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515  
Fonds d'obligations à court terme (PIM) SF816  
Fonds d'obligations de base (GIP) SF531  
Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019  
Fonds d'obligations de sociétés (PIM) SF817  
Fonds d'obligations d'État S-167G  
Fonds d'obligations tactique Canada Vie (GIP) SF558  
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G  
Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354  
Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521  
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819  
Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530  
Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035  
Fonds diversifié Canada Vie (GLC) SF823  
Fonds de revenu mensuel (L) SF821  
Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822  
Fonds science et technologie Canada Vie (Gestion des capitaux London) SF557

Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527  
Fonds de valeur américain (Put) SF529

Fonds d'actions européennes S-037ST  
Fonds d'actions mondiales SF034  
Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

Fonds équilibré (Greystone) SF208  
Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP  
Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP  
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTIONNÉS CANADIENNES (LAKETON) SF009

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	6 655 \$	2 441 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	432	396
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	68	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	189 635	203 245
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>189 635</b>	<b>203 245</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>196 790 \$</b>	<b>206 082 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	44
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>44</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>196 790 \$</b>	<b>206 038 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 770) \$	38 340 \$
Produits (pertes) divers	25	23
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 745)</b>	<b>38 363</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	2 318	2 366
Coût de transaction	67	78
Retenues d'impôt à la source	9	5
Autres	220	222
<b>Total des charges</b>	<b>2 614</b>	<b>2 671</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(12 359) \$</b>	<b>35 692 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>206 038 \$</b>	<b>149 778 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	18 734	40 862
Retraits des titulaires de contrats	(15 623)	(20 294)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12 359)	35 692
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(9 248)	56 260
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>196 790 \$</b>	<b>206 038 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12 359) \$	35 692 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(8 884)	(9 767)
(Profits) pertes latents	24 057	(24 151)
Produit brut de la cession d'actifs	53 395	50 487
Paiements bruts pour achats d'actifs	(54 958)	(72 588)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(36)	(229)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(112)	52
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<b>1 103</b>	<b>(20 504)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	18 734	40 862
Retraits des titulaires de contrats	(15 623)	(20 294)
	<b>3 111</b>	<b>20 568</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>4 214</b>	<b>64</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>2 441</b>	<b>2 377</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 655 \$</b>	<b>2 441 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	5 289 \$	4 188 \$

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	107 776	7 285	6 830
TELUS Corp.	274 535	7 523	7 174
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Aritzia Inc.	88 865	3 530	4 208
Dollarama Inc.	98 715	4 490	7 817
<b>Énergie</b>			
Canadian Natural Resources Ltd.	112 783	4 443	8 480
Cenovus Energy Inc.	157 769	2 337	4 145
Hydro One Ltd.	171 865	5 550	6 234
Suncor Énergie Inc.	118 478	3 841	5 089
Corporation TC Énergie	150 667	9 583	8 133
Tourmaline Oil Corp.	38 478	2 862	2 629
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	69 568	9 106	8 533
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	35 081	923	1 360
Brookfield Corp.	140 327	4 191	5 975
Intact Corporation financière	28 527	5 565	5 560
Société Financière Manuvie	197 885	4 144	4 779
Banque Royale du Canada	124 755	9 880	15 880
La Financière Sun Life inc.	90 746	4 688	5 703
La Banque de Nouvelle-Écosse	53 475	3 635	3 548
La Banque Toronto-Dominion	138 640	7 307	12 154
<b>Produits industriels</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	33 818	4 159	5 439
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	116 434	9 149	11 754
GFL Environmental Inc.	77 826	3 515	3 077
Waste Connections Inc.	43 793	4 165	7 860
<b>Technologies de l'information</b>			
Constellation Software Inc.	3 146	3 681	6 651
Open Text Corp.	80 536	3 915	3 231
Shopify Inc.	48 855	6 333	2 297



# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	40 966	3 262	2 882
Société aurifère Barrick	76 809	2 345	1 783
Franco-Nevada Corp.	19 183	2 806	3 541
Nutrien Ltd.	35 435	3 302	3 503
Ressources Teck Limitée, cat. B	64 260	3 078	3 288
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		150 593	179 537
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Hilton Worldwide Holdings Inc.	12 887	1 680	2 204
<b>Biens de consommation de base</b>			
The Estée Lauder Companies Inc., cat. A	8 569	3 091	2 878
<b>Technologies de l'information</b>			
MasterCard Inc., cat. A	10 655	4 721	5 016
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		9 492	10 098
<b>Total des actions</b>		160 085	189 635
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(96)	
<b>Total des placements</b>		159 989	189 635

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	10 098 \$	27 \$	10 125 \$	101 \$
<b>Total</b>	<b>10 098 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>10 125 \$</b>	<b>101 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			5,1 %	0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 593 \$	28 \$	16 621 \$	166 \$
<b>Total</b>	<b>16 593 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>16 621 \$</b>	<b>166 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			8,1 %	0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 896 \$ (2 032 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	189 635 \$	— \$	— \$	189 635 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>189 635 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>189 635 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	203 245 \$	— \$	— \$	203 245 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>203 245 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>203 245 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	93 672	102 825	116 494	132 012	149 451	43 301	51 452	48 472	53 519	51 039
Génération et Mosaïque	650 606	715 343	826 201	970 585	1 127 229	17 876	21 275	20 432	23 387	22 881
Génération I	97 964	110 298	113 392	148 447	173 669	1 869	2 277	1 947	2 483	2 447
Génération II	76 057	81 013	98 629	106 540	125 130	1 113	1 288	1 308	1 381	1 371
Génération de base	45 467	51 578	65 078	71 992	79 847	716	877	918	987	920
Police avec garantie de 75/75	193 671	131 005	121 064	65 222	42 346	3 589	2 622	2 010	1 053	575
Police avec garantie de 75/100	469 813	370 645	305 278	257 869	205 834	8 512	7 269	4 978	4 097	2 755
Police avec garantie de 100/100	25 478	29 060	37 951	49 433	39 960	442	548	597	760	519
Police avec garantie de 75/75 SP1	105 531	91 095	91 397	47 267	25 207	2 079	1 929	1 599	800	357
Police avec garantie de 75/100 SP1	297 218	197 544	107 776	68 897	60 185	5 730	4 104	1 853	1 149	842
Police avec garantie de 100/100 SP1	47 514	36 859	35 295	34 477	25 295	883	741	589	560	346
Police avec garantie de 75/75 SP2	48 406	44 475	40 103	46 143	45 909	1 206	1 166	849	925	754
Police avec garantie de 75/100 SP2	21 593	29 543	17 147	6 205	14 592	537	773	363	124	239
Police avec garantie de 100/100 SP2	745	761	778	797	815	19	20	16	16	13
Police avec garantie de 75/75 SP	8 303	1 670	1 496	1 369	—	105	23	17	15	—
Police avec garantie de 75/100 SP	14 775	11 524	9 529	4 207	1 465	185	154	105	45	13
Police avec garantie de 75/75 SPP	6 449	—	—	—	—	83	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	24 820	481	17 211	19 312	—	316	7	191	206	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	5 230	—	—	—	—	66	—	—	—	—

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>463,12</b>	501,31	416,85	406,16	342,14	<b>(38,19)</b>	84,46
Génération et Mosaïque	<b>27,48</b>	29,74	24,73	24,10	20,30	<b>(2,26)</b>	5,01
Génération I	<b>19,07</b>	20,65	17,17	16,73	14,09	<b>(1,58)</b>	3,48
Génération II	<b>14,64</b>	15,90	13,26	12,96	10,96	<b>(1,26)</b>	2,64
Génération de base	<b>15,74</b>	17,00	14,10	13,71	11,53	<b>(1,26)</b>	2,90
Police avec garantie de 75/75	<b>18,53</b>	20,01	16,61	16,15	13,57	<b>(1,48)</b>	3,40
Police avec garantie de 75/100	<b>18,12</b>	19,61	16,31	15,89	13,38	<b>(1,49)</b>	3,30
Police avec garantie de 100/100	<b>17,37</b>	18,86	15,73	15,38	13,00	<b>(1,49)</b>	3,13
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>19,70</b>	21,18	17,49	16,93	14,17	<b>(1,48)</b>	3,69
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>19,28</b>	20,77	17,20	16,68	13,99	<b>(1,49)</b>	3,57
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>18,59</b>	20,09	16,69	16,24	13,66	<b>(1,50)</b>	3,40
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>24,91</b>	26,21	21,18	20,05	16,42	<b>(1,30)</b>	5,03
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>24,88</b>	26,17	21,15	20,03	16,39	<b>(1,29)</b>	5,02
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>24,85</b>	26,15	21,13	20,01	16,38	<b>(1,30)</b>	5,02
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,61</b>	13,47	11,06	10,64	—	<b>(0,86)</b>	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,49</b>	13,38	11,00	10,60	8,83	<b>(0,89)</b>	2,38
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,88</b>	—	—	—	—	<b>(0,81)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,75</b>	13,59	11,12	10,67	—	<b>(0,84)</b>	2,47
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,56</b>	—	—	—	—	<b>(0,87)</b>	—

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>2,86</b>	2,86	2,86	2,87	2,88
Générations et Mosaïque	<b>2,86</b>	2,86	2,86	2,87	2,88
Générations I	<b>2,86</b>	2,86	2,86	2,87	2,88
Générations II	<b>3,19</b>	3,19	3,19	3,20	3,21
Générations de base	<b>2,64</b>	2,64	2,64	2,64	2,71
Police avec garantie de 75/75	<b>2,63</b>	2,64	2,63	2,64	2,69
Police avec garantie de 75/100	<b>2,85</b>	2,85	2,86	2,86	2,88
Police avec garantie de 100/100	<b>3,19</b>	3,19	3,19	3,19	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,18</b>	2,19	2,18	2,17	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,40</b>	2,39	2,40	2,41	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,73</b>	2,73	2,73	2,74	2,74
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,53</b>	1,55	1,55	1,55	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,76</b>	1,76	1,76	1,77	1,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,10</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,31</b>	1,31	1,31	1,30	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,64</b>	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>27,27</b>	28,22	53,95	23,12	23,65

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS À REVENU FIXE (LAKETON) SF019

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	6 483 \$	17 006 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 729	1 382
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	240 890	259 754
Actions	11 971	24 302
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	167	92
<b>Total des placements</b>	<b>253 028</b>	<b>284 148</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>261 240 \$</b>	<b>302 536 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	75	31
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	894	133
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>969</b>	<b>164</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>260 271 \$</b>	<b>302 372 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(34 464) \$	(9 766) \$
Produits (pertes) divers	333	77
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(34 131)</b>	<b>(9 689)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	981	1 309
Coût de transaction	9	10
Retenues d'impôt à la source	1	1
Autres	162	146
<b>Total des charges</b>	<b>1 153</b>	<b>1 466</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(35 284) \$</b>	<b>(11 155) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>302 372 \$</b>	<b>373 343 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	30 267	72 406
Retraits des titulaires de contrats	(37 084)	(132 222)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(35 284)	(11 155)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(42 101)	(70 971)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>260 271 \$</b>	<b>302 372 \$</b>

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(35 284) \$	(11 155) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(107)	(206)
(Profits) pertes réalisés	17 118	1 897
(Profits) pertes latents	25 880	15 621
Produit brut de la cession d'actifs	265 683	335 312
Paiements bruts pour achats d'actifs	(276 693)	(267 649)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(347)	424
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	44	30
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	(446)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(3 706)</u>	<u>73 828</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	30 267	72 406
Retraits des titulaires de contrats	(37 084)	(132 222)
	<u>(6 817)</u>	<u>(59 816)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(10 523)</b>	<b>14 012</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>17 006</b>	<b>2 994</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 483 \$</b>	<b>17 006 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	7 085 \$	7 348 \$
Dividendes reçus	889	591

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	49 000	44	44
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	621 000	445	521
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	3 091 000	3 561	3 056
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	34 000	29	29
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	23 500 000	20 593	20 235
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	9 419 000	8 644	8 437
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>33 316</b>	<b>32 322</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	903 000	1 273	864
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	217 000	193	194
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	485 000	441	439
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	1 696 000	1 808	1 538
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	106 000	106	106
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	3 270 000	2 930	2 560
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	805 000	836	647
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	6 514 000	6 608	5 280
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	2 508 000	2 377	2 072
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 426 000	1 504	1 127
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 620 000	1 017	999
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	2 357 000	2 372	1 810
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	60 000	64	49
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	680 000	635	617
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	1 133 000	1 336	912
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	460 000	525	402
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	5 791 000	5 700	5 661
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	12 883 000	12 050	11 824
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	845 000	676	646
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	2 423 000	2 280	2 274
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	1 100 000	1 272	963
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	450 000	450	438
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	3 987 000	4 844	3 943
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 208 000	1 223	909
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	1 980 000	2 057	1 599
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>54 577</b>	<b>47 873</b>

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-09-2028	2 048 000	2 097	1 957
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	411 000	409	340
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	158 000	173	126
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	2 149 000	2 335	2 289
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>5 014</b>	<b>4 712</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	160 000	160	150
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	613 000	567	564
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	206 000	206	161
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	419 000	379	375
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	269 000	221	219
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	346 000	306	284
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	252 000	252	246
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	171 000	138	134
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	159 000	188	180
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	200 000	200	182
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	837 000	850	739
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	18 000	20	17
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	250 000	250	195
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	225 000	225	183
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	388 000	388	344
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	160 000	160	131
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	38 000	38	37
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	150 000	122	121
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	874 000	958	863
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	106 000	106	106
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	339 000	339	310
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	342 000	342	296
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	43 000	43	44
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	189 000	189	179
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	535 000	514	479
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	495 000	495	449
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	348 000	342	320
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	717 000	691	691
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	628 000	606	587

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	179 000	179	170
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	240 000	240	220
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	784 000	778	764
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	600 000	600	592
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	963 000	985	1 001
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	753 000	753	753
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	180 000	180	172
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	199 000	199	177
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	49 000	40	39
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	52 000	49	48
bcIMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	650 000	679	620
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	395 000	371	346
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	173 000	155	149
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	327 000	287	279
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	129 000	136	135
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	118 000	118	109
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	594 000	591	531
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	705 000	799	670
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	319 000	319	324
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	225 000	228	220
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	840 000	840	760
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	1 789 000	1 812	1 743
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 03-07-2023	400 000	417	396
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	443 000	450	420
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	74 000	74	63
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	146 000	146	130
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	127 000	142	119
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	292 000	246	239
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	100 000	87	80
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	90 000	73	71
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	210 000	210	193
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	1 240 000	1 238	1 104
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	709 000	709	629
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	308 000	308	288
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	1 133 000	1 092	1 080
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	231 000	231	182



# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	178 000	176	168
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	261 000	247	240
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	684 000	687	683
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	486 000	485	486
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	180 000	180	177
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	150 000	149	138
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	396 000	396	358
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	488 000	488	466
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	524 000	524	471
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	231 000	229	223
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	78 000	78	76
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	1 024 000	1 031	920
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	350 000	331	334
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	130 000	133	123
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	320 000	320	310
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	80 000	80	64
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	573 000	571	570
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	93 000	93	92
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	128 000	128	113
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	466 000	384	379
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	270 000	298	264
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	183 000	174	173
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	98 000	98	97
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	197 000	197	190
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	533 000	532	487
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	1 231 000	1 227	1 164
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	619 000	619	603
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	138 000	138	119
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	115 000	115	104
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	504 000	516	458
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	192 000	163	164
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	780 000	700	702
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	158 000	158	163
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	336 000	352	335
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	165 000	165	136
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	31 000	31	28
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	25 000	25	23

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	75 000	75	58
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	350 000	310	308
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	1 042 000	937	899
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	66 000	66	53
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	126 000	126	118
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	341 000	343	269
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	250 000	193	178
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	6 000	5	5
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	5 000	5	4
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	454 000	453	400
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	216 000	216	211
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	220 000	282	246
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	300 000	299	301
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	128 000	128	114
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	464 000	464	402
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	152 000	152	136
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	73 000	73	69
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	61 000	52	54
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	331 000	301	241
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	40 000	43	32
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	166 000	166	154
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	2 095 000	2 070	1 699
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 014 000	1 955	1 840
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	649 000	653	624
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	487 000	521	482
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	180 000	188	145
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	168 000	153	153
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	163 000	163	162
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	287 000	214	211
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	308 000	316	248
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	221 000	221	215
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	35 000	31	31
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	167 000	167	155
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	860 000	824	754
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	2 319 000	2 319	2 063
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	310 000	291	275
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 04-10-2024	155 000	148	148

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	695 000	647	652
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	275 000	275	269
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	465 000	465	453
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	355 000	355	356
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	130 000	130	119
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	108 000	108	95
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	370 000	370	373
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	460 000	460	410
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	240 000	240	232
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	277 000	277	269
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	2 000	2	2
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	266 000	265	239
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	415 000	415	354
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	9 391 000	9 289	9 191
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	333 000	327	282
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	865 000	924	788
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	144 000	131	131
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	905 000	903	686
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	278 000	211	208
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	912 000	1 192	992
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	204 000	233	232
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	204 000	237	235
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	248 000	249	220
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	386 000	395	352
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	353 000	381	339
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	229 000	229	225
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	210 000	186	187
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	330 000	330	281
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	410 000	409	397
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	210 000	210	174
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	153 000	150	146
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	365 000	355	363
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	309 000	309	316
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	265 000	309	305
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	408 000	468	470
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	295 000	295	256
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	105 000	105	98

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	60 000	60	50
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	152 000	201	204
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	382 000	384	356
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	180 000	180	157
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	492 000	503	471
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	144 000	144	146
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	127 000	127	126
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	142 000	142	136
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	73 000	73	66
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	384 000	410	347
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	200 000	200	174
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	186 000	186	179
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	40 000	40	34
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	211 000	211	198
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	64 000	64	58
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	286 000	286	280
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	570 000	570	540
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	316 000	264	265
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	195 000	195	194
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	148 000	148	148
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	206 000	206	176
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	181 000	177	177
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	126 000	126	127
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	319 000	319	282
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	361 000	361	333
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	775 000	712	719
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	1 753 000	1 798	1 682
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	254 000	254	249
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2030, 144A	20 000	22	22
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	224 000	224	210
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	182 000	175	163
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	234 000	213	214
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	1 319 000	1 314	1 253
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	1 059 000	1 130	1 032
Banque Nationale du Canada, 3,183 %, 01-02-2028	791 000	822	790
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	250 000	250	192
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	508 000	508	459

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Nationale du Canada, 5,296 % 03-11-2025	215 000	216	216
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	460 000	460	455
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	775 000	748	717
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	502 000	524	477
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	185 000	180	180
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	110 000	109	88
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	716 000	680	610
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	471 000	471	432
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	26 000	31	24
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	914 000	877	878
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	193 000	169	169
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	229 000	228	233
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	590 000	590	542
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	1 786 000	1 786	1 534
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	456 000	454	436
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	469 000	469	464
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	671 000	700	655
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	932 000	1 036	886
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	54 000	59	45
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	116 000	124	97
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	330 000	330	270
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	489 000	471	420
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	244 000	244	229
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	4 373 000	4 610	4 529
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	27 000	27	24
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	829 000	764	736
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	215 000	215	185
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	305 000	305	268
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	128 000	128	121
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	205 000	205	179
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	2 083 000	2 122	1 956
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	322 000	293	275
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	69 000	69	64
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	195 000	185	186
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	605 000	602	559
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	513 000	513	464

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	117 000	148	141
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	202 000	256	215
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	390 000	367	359
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	333 000	333	293
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	500 000	450	452
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	2 766 000	2 810	2 621
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	614 000	597	589
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	767 000	758	757
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	419 000	420	423
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	535 000	535	527
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	398 000	396	327
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	136 000	136	109
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	172 000	144	144
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	298 000	394	318
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	75 000	75	67
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	102 000	102	91
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	332 000	332	294
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	179 000	177	154
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	521 000	521	410
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 027 000	1 025	976
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	820 000	845	734
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	456 000	456	398
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	357 000	355	345
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	674 000	661	507
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	800 000	795	697
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	50 000	47	47
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	752 000	725	604
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	247 000	246	219
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	472 000	439	418
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	522 000	536	474
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	173 000	172	172
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	431 000	431	412
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	478 000	478	434
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	557 000	544	524
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	1 177 000	1 104	1 088
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	230 000	230	215
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	478 000	478	485

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	876 000	871	856
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	108 000	108	86
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	526 000	526	432
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 044 000	1 021	900
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	1 298 000	1 327	1 216
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	297 000	288	268
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	816 000	778	768
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	820 000	813	746
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	956 000	917	906
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	398 000	398	387
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	284 000	284	280
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	243 000	243	247
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	378 000	378	376
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 04-03-2031	452 000	442	444
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	621 000	640	584
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	129 000	129	104
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	172 000	172	146
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	1 418 000	1 399	1 390
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	96 000	96	83
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	117 000	117	101
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	223 000	223	199
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	581 000	653	554
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	60 000	58	47
TransCanada PipeLines Ltd., 5,33 %, 12-05-2032	82 000	82	82
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	1 272 000	1 282	1 138
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	538 000	538	430
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	79 000	74	74
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	432 000	442	416
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	625 000	625	481
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	945 000	945	824
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	300 000	300	259
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	94 000	94	87
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	431 000	434	380
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>143 241</b>	<b>133 300</b>

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	25 000	31	34
Total des obligations de sociétés – convertibles		31	34
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	790 000	707	662
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	1 290 000	888	833
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		1 595	1 495
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>237 774</b>	<b>219 736</b>
<b>Obligations américaines</b>			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	3 511 000	4 379	4 327
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 069 000	1 545	1 000
Total des obligations du gouvernement fédéral		5 924	5 327
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	69 000	88	72
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	392 000	466	446
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	373 000	507	502
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	140 000	126	122
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	345 000	350	310
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	120 000	150	162
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	240 000	216	205
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	510 000	510	506
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	307 000	302	273
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	216 000	216	190
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	432 000	419	406
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	131 000	165	117
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	41 000	52	50
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	821 000	1 019	837
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	564 000	564	498



# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	128 000	161	141
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	1 081 000	1 057	1 044
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	242 000	242	212
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	143 000	172	166
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	35 000	44	41
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	213 000	268	233
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	169 000	169	144
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	455 000	455	412
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	1 122 000	1 188	1 043
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	317 000	414	425
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	50 000	61	57
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	647 000	644	575
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	45 000	56	44
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	147 000	184	195
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	501 000	468	470
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	162 000	175	151
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	125 000	159	149
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>11 073</b>	<b>10 204</b>
<b>Total des obligations américaines</b>		<b>16 997</b>	<b>15 531</b>
<b>Obligations mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	170 000	187	164
<b>Autriche</b>			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	163 000	204	186
<b>Îles Vierges britanniques</b>			
Easy Tactic Ltd., 7,50 %, 11-07-2027	206 171	168	59
Sino-Ocean Land Treasure Ltd., 4,75 %, 05-08-2029	300 000	156	226

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Îles Caïmans</b>			
Agile Group Holdings Ltd., 5,75 %, 02-01-2025	300 000	317	218
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 <sup>(1)</sup>	600 000	368	114
Kaisa Group Holdings Ltd., 8,65 %, 22-07-2022 <sup>(1)</sup>	200 000	91	38
Logan Group Co. Ltd., 4,70 %, 06-07-2026	604 000	491	188
<b>Chili</b>			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	206 000	254	237
<b>Japon</b>			
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	213 000	268	248
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	123 000	154	149
<b>Jersey</b>			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	165 000	165	147
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	363 000	363	333
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	262 000	268	221
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	182 000	182	163
<b>Luxembourg</b>			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	487 000	485	455
<b>Mexique</b>			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	249 000	312	261
<b>Pays-Bas</b>			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	84 000	107	89
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	173 000	173	165
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	293 000	284	285
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	576 000	576	548
MARB BondCo PLC, 3,95 %, 29-01-2031	200 000	205	210
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	344 000	344	293

<sup>(1)</sup> Ce titre était échu au 31 décembre 2022. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,00 %, 31-03-2027	280 000	334	334
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	328 000	328	292
<b>Total des obligations mondiales</b>		6 784	5 623
<b>Total des obligations</b>		261 555	240 890
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Fonds négociés en Bourse			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	84 711	1 119	909
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	44 000	3 966	3 951
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	87 079	7 758	6 820
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		12 843	11 680
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	697	11	11
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	4 428	69	77
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	223	4	3
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	831	22	19
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	660	12	13
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	2 187	56	49
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	207	5	5
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	2 310	58	40
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	2 546	31	33
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		268	250

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

## Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	1 906	47	41
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		47	41
<b>Total des actions</b>		13 158	11 971

## Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		(perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3858	3-févr.-2023	Dollar canadien	2 638	Dollar américain	2 593	45
0,7396	10-févr.-2023	Dollar américain	636	Dollar canadien	635	1
<b>Actifs dérivés</b>						<b>46</b>
0,7361	13-janv.-2023	Dollar américain	1 967	Dollar canadien	1 974	(7)
1,3158	13-janv.-2023	Dollar canadien	4 454	Dollar américain	4 549	(95)
1,3136	13-janv.-2023	Dollar canadien	19 759	Dollar américain	20 208	(450)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	979	Dollar canadien	996	(17)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	988	Dollar canadien	1 006	(18)
1,3289	3-févr.-2023	Dollar canadien	4 679	Dollar américain	4 744	(65)
0,7286	10-févr.-2023	Dollar américain	1 509	Dollar canadien	1 530	(21)
1,3296	17-févr.-2023	Dollar canadien	2 550	Dollar américain	2 584	(34)
0,7342	17-févr.-2023	Dollar américain	10 531	Dollar canadien	10 597	(66)
1,3262	24-févr.-2023	Dollar canadien	2 729	Dollar américain	2 770	(41)
1,3261	24-févr.-2023	Dollar canadien	5 272	Dollar américain	5 352	(80)
<b>Passifs dérivés</b>						<b>(894)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>						<b>(848)</b>

##### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(170)	119,47 CAD	Contrats à terme standardisés sur Euro-BOBL, 31-03-2023	31-mars-2023	19 678 EUR	115,75 CAD	106
(21)	147,88 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	3 054 660 JPY	145,46 CAD	15
<b>Actifs dérivés</b>						<b>121</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>121</b>

Total des instruments dérivés à la juste valeur

(727)

Coûts de transaction (note 2)

(5)

Total des placements

274 708

252 134

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

## Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

### Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

#### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(3 015) \$	3 111 \$	96 \$	1 \$
Autres devises	—	(36)	(36)	—
<b>Total</b>	<b>(3 015) \$</b>	<b>3 075 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>1 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	740 \$	102 \$	842 \$	8 \$
Total	740 \$	102 \$	842 \$	8 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,3 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

#### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>3 461 \$</b>	<b>68 950 \$</b>	<b>99 602 \$</b>	<b>68 877 \$</b>	<b>240 890 \$</b>

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	7 412 \$	85 580 \$	90 079 \$	76 683 \$	259 754 \$

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 17 998 \$ (19 226 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 6,9 % (6,4 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	4,5	4,2	11,2	9,7
AA	28,3	26,1	22,3	19,2
A	33,4	30,9	25,8	22,1
BBB	27,6	25,6	32,7	28,1
BB ou inférieure	5,9	5,4	7,3	6,3
SN*	0,3	0,3	0,7	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>92,5</b>	<b>100,0</b>	<b>86,0</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.



# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 120 \$ (243 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,0 % (0,1 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	240 805 \$	85 \$	240 890 \$
Actions	11 971	—	—	11 971
Instruments dérivés	121	46	—	167
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>12 092 \$</b>	<b>240 851 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>253 028 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	894 \$	— \$	894 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>12 092 \$</b>	<b>239 957 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>252 134 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 1 162 \$ données à des contreparties.

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	259 722 \$	32 \$	259 754 \$
Actions	24 302	—	—	24 302
Instruments dérivés	—	92	—	92
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>24 302 \$</b>	<b>259 814 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>284 148 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	10 \$	123 \$	— \$	133 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>24 292 \$</b>	<b>259 691 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>284 015 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 714 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2022	2021
	Obligations	Obligations
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>32 \$</b>	— \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3)	—
Achats	56	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	32
Transferts hors du niveau 3	—	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>85 \$</b>	32 \$
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>(3) \$</b>	— \$

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>31 697</b>	36 798	44 770	48 754	56 767	<b>5 082</b>	6 812	8 689	8 884	9 908
Génération et Mosaïque	<b>912 192</b>	1 091 352	1 266 721	1 360 049	1 500 280	<b>14 576</b>	20 133	24 501	24 697	26 097
Génération I	<b>276 131</b>	407 502	487 372	530 807	602 098	<b>3 429</b>	5 818	7 268	7 403	8 013
Génération II	<b>50 267</b>	67 046	83 239	92 631	147 502	<b>589</b>	904	1 173	1 221	1 857
Génération de base	<b>123 142</b>	159 672	184 035	201 001	234 710	<b>1 467</b>	2 185	2 629	2 684	2 989
Police avec garantie de 75/75	<b>215 699</b>	264 166	314 332	366 324	331 947	<b>2 367</b>	3 331	4 137	4 506	3 894
Police avec garantie de 75/100	<b>767 297</b>	876 954	1 063 871	1 299 716	1 090 222	<b>8 366</b>	10 992	13 928	15 913	12 737
Police avec garantie de 100/100	<b>70 106</b>	80 778	85 564	111 908	98 299	<b>759</b>	1 006	1 114	1 363	1 143
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>119 119</b>	131 480	152 577	194 287	151 606	<b>1 265</b>	1 594	1 917	2 267	1 676
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>628 311</b>	699 416	930 213	1 035 649	778 165	<b>6 635</b>	8 436	11 640	12 038	8 573
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>57 217</b>	77 188	122 203	97 565	94 000	<b>596</b>	919	1 511	1 122	1 026
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>346 345</b>	353 719	438 500	469 390	39 096	<b>4 258</b>	4 897	6 208	6 085	474
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>311 235</b>	392 354	489 303	520 844	513 362	<b>3 827</b>	5 432	6 928	6 752	6 218
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>65 039</b>	72 885	87 172	89 104	19 775	<b>798</b>	1 007	1 232	1 153	239
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>64</b>	—	158	612	—	<b>1</b>	—	2	6	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>6 169</b>	6 767	10 542	13 530	4 272	<b>59</b>	74	119	142	43
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>6 702</b>	16 904	43 164	43 442	36 629	<b>66</b>	188	496	461	367

## Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>160,41</b>	185,19	194,17	182,29	174,62	<b>(24,78)</b>	(8,98)
Génération et Mosaïque	<b>15,98</b>	18,45	19,34	18,16	17,39	<b>(2,47)</b>	(0,89)
Génération I	<b>12,42</b>	14,28	14,91	13,95	13,31	<b>(1,86)</b>	(0,63)
Génération II	<b>11,72</b>	13,48	14,09	13,18	12,59	<b>(1,76)</b>	(0,61)
Génération de base	<b>11,92</b>	13,69	14,29	13,35	12,74	<b>(1,77)</b>	(0,60)
Police avec garantie de 75/75	<b>10,98</b>	12,61	13,16	12,30	11,73	<b>(1,63)</b>	(0,55)
Police avec garantie de 75/100	<b>10,90</b>	12,53	13,09	12,24	11,68	<b>(1,63)</b>	(0,56)
Police avec garantie de 100/100	<b>10,82</b>	12,45	13,02	12,18	11,63	<b>(1,63)</b>	(0,57)
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>10,62</b>	12,12	12,57	11,67	11,05	<b>(1,50)</b>	(0,45)
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>10,56</b>	12,06	12,51	11,62	11,02	<b>(1,50)</b>	(0,45)
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>10,41</b>	11,91	12,37	11,50	10,91	<b>(1,50)</b>	(0,46)
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>12,30</b>	13,84	14,16	12,96	12,11	<b>(1,54)</b>	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12,30</b>	13,84	14,16	12,96	12,11	<b>(1,54)</b>	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12,27</b>	13,82	14,13	12,94	12,09	<b>(1,55)</b>	(0,31)
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>9,54</b>	—	11,32	10,52	—	<b>(1,36)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>9,51</b>	10,88	11,30	10,51	9,97	<b>(1,37)</b>	(0,42)
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>9,81</b>	11,14	11,49	10,62	10,01	<b>(1,33)</b>	(0,35)

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.



# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	2,50	2,50	2,50	2,50	2,51
Génération et Mosaïque	2,50	2,50	2,50	2,50	2,51
Génération I	2,09	2,11	2,11	2,11	2,17
Génération II	2,17	2,17	2,17	2,17	2,23
Génération de base	2,00	2,06	2,06	2,06	2,11
Police avec garantie de 75/75	2,00	2,06	2,06	2,06	2,11
Police avec garantie de 75/100	2,08	2,11	2,11	2,11	2,16
Police avec garantie de 100/100	2,17	2,17	2,17	2,17	2,22
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,38	1,38	1,38	1,38	1,39
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,43	1,43	1,43	1,43	1,44
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,55	1,55	1,54	1,54	1,55
Police avec garantie de 75/75 SP	1,44	—	1,50	1,50	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,53	1,57	1,56	1,56	1,56
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,90	0,88	0,88	0,88	0,88

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	96,75	91,49	79,49	80,90	36,21

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (LAKETON) SF029

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie	54 337 \$	51 162 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	491	424
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	483 241	301 274
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>483 241</b>	<b>301 274</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>538 069 \$</b>	<b>352 860 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	231	319
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>231</b>	<b>319</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>537 838 \$</b>	<b>352 541 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	10 334 \$	813 \$
Produits (pertes) divers	19	70
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>10 353</b>	<b>883</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	3 520	196
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	387	35
<b>Total des charges</b>	<b>3 907</b>	<b>231</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>6 446 \$</b>	<b>652 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>352 541 \$</b>	<b>367 144 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	524 737	300 263
Retraits des titulaires de contrats	(345 886)	(315 518)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 446	652
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	185 297	(14 603)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>537 838 \$</b>	<b>352 541 \$</b>

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 446 \$	652 \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(4 646)	852
(Profits) pertes réalisés	15	—
(Profits) pertes latents	—	—
Produit brut de la cession d'actifs	2 942 452	1 243 415
Paiements bruts pour achats d'actifs	(3 119 788)	(1 185 686)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(67)	(424)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(88)	(361)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(175 676)</u>	<u>58 448</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	524 737	300 263
Retraits des titulaires de contrats	(345 886)	(315 518)
	<u>178 851</u>	<u>(15 255)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des découverts</b>	<b>3 175</b>	<b>43 193</b>
<b>Trésorerie et dé couverts, au début de l'exercice</b>	<b>51 162</b>	<b>7 969</b>
<b>Trésorerie et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>54 337 \$</b>	<b>51 162 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	5 623 \$	1 240 \$

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de la Saskatchewan, taux variable, 01-04-2023	5 000 000	5 060	5 009
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>5 060</b>	<b>5 009</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Banque de Montréal, taux variable, 25-04-2023	6 100 000	6 100	6 100
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 19-04-2023	10 500 000	10 500	10 500
Banque HSBC Canada, taux variable, 23-02-2023	11 200 000	11 200	11 200
Banque HSBC Canada, taux variable, 29-06-2023	7 960 000	7 960	7 960
Banque Nationale du Canada, taux variable, 09-02-2023	28 000 000	28 000	27 999
Plaza Trust, taux variable, 27-03-2023	5 990 000	5 990	5 990
Banque Royale du Canada, taux variable, 16-02-2023	12 100 000	12 100	12 100
Banque Royale du Canada, taux variable, 29-03-2023	14 200 000	14 200	14 200
Banque Royale du Canada, taux variable, 24-11-2023	4 000 000	4 000	4 000
Storm King Funding, taux variable, 27-03-2023	5 990 000	5 990	5 990
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 06-04-2023	22 900 000	22 900	22 900
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-01-2025	18 000 000	18 000	18 000
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 06-04-2023	12 000 000	12 000	12 000
Toyota Crédit Canada Inc., 2,70 %, 25-01-2023	1 230 000	1 226	1 229
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>160 166</b>	<b>160 168</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>165 226</b>	<b>165 177</b>
<b>Billets à court terme</b>			
Alectra Inc., 4,432 %, 03-01-2023	2 140 000	2 135	2 139
Alectra Inc., 4,432 %, 04-01-2023	4 820 000	4 808	4 818
Alectra Inc., 4,432 %, 09-01-2023	2 470 000	2 462	2 467
Alectra Inc., 4,446 %, 05-01-2023	4 500 000	4 488	4 497
AltaLink LP, 4,498 %, 30-01-2023	1 750 000	1 743	1 744
Banque de Montréal, 4,254 %, 04-01-2023	19 500 000	19 434	19 491
Banque de Montréal, 4,443 %, 27-01-2023	10 000 000	9 965	9 967
Bay Street Funding Trust, 4,889 %, 13-03-2023	100 000	99	99
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,39 %, 27-01-2023	900 000	896	897

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Billets à court terme (suite)</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,46 %, 31-01-2023	9 000 000	8 965	8 966
Central 1 Credit Union, 4,129 %, 03-01-2023	6 120 000	6 078	6 118
Central 1 Credit Union, 4,141 %, 04-01-2023	3 400 000	3 376	3 398
Central 1 Credit Union, 4,198 %, 09-01-2023	2 450 000	2 433	2 447
Central 1 Credit Union, 4,498 %, 28-02-2023	2 500 000	2 481	2 482
Ville d'Ottawa, 4,302 %, 25-01-2023	5 800 000	5 781	5 783
Ville de Toronto, 4,29 %, 11-01-2023	2 720 000	2 702	2 716
Ville de Toronto, 4,348 %, 05-01-2023	1 800 000	1 793	1 799
Ville de Toronto, 4,427 %, 08-02-2023	4 150 000	4 119	4 130
Ville de Toronto, 4,446 %, 30-01-2023	2 090 000	2 082	2 082
Ville de Toronto, 4,448 %, 13-02-2023	1 700 000	1 688	1 691
Ville de Toronto, 4,471 %, 31-01-2023	3 700 000	3 685	3 686
Énergir inc., 4,269 %, 26-01-2023	2 980 000	2 959	2 971
Énergir inc., 4,337 %, 18-01-2023	2 070 000	2 062	2 066
Énergir inc., 4,421 %, 25-01-2023	3 200 000	3 190	3 190
Énergir inc., 4,536 %, 27-02-2023	1 800 000	1 786	1 787
L'Autorité financière des Premières Nations, 4,432 %, 26-01-2023	1 490 000	1 485	1 485
FortisBC Energy Inc., 4,17 %, 05-01-2023	3 620 000	3 596	3 618
FortisBC Energy Inc., 4,358 %, 09-01-2023	1 200 000	1 195	1 199
FortisBC Energy Inc., 4,363 %, 09-02-2023	1 500 000	1 488	1 493
FortisBC Energy Inc., 4,372 %, 06-03-2023	1 100 000	1 088	1 091
FortisBC Energy Inc., 4,38 %, 19-01-2023	1 900 000	1 892	1 896
FortisBC Energy Inc., 4,38 %, 23-01-2023	1 520 000	1 514	1 516
Fusion Trust, 4,677 %, 23-01-2023	630 000	627	628
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., 4,415 %, 16-02-2023	11 400 000	11 315	11 335
Intact Corporation financière, 4,392 %, 19-01-2023	2 250 000	2 242	2 245
King Street Funding Trust, 4,733 %, 30-01-2023	1 600 000	1 594	1 594
King Street Funding Trust, 4,839 %, 08-02-2023	4 000 000	3 967	3 979
Mizuho Financial Group Inc., 4,401 %, 26-01-2023	1 900 000	1 892	1 894
Financière Banque Nationale, 4,336 % 03-01-2023	1 300 000	1 296	1 300
Financière Banque Nationale, 4,404 % 27-01-2023	1 600 000	1 594	1 595
Nestlé Capital Canada Ltd., 4,43 %, 26-01-2023	3 700 000	3 687	3 688
OMERS Realty Corp., 4,159 %, 06-01-2023	3 350 000	3 335	3 348
OMERS Realty Corp., 4,336 %, 04-01-2023	1 000 000	996	1 000
PACCAR Financial Corp., 4,324 %, 10-01-2023	1 200 000	1 194	1 199
PACCAR Financial Corp., 4,397 %, 12-01-2023	750 000	748	749
PACCAR Financial Corp., 4,481 %, 26-01-2023	1 500 000	1 495	1 495

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Billets à court terme (suite)</b>			
Plaza Trust, 4,451 %, 02-02-2023	2 500 000	2 472	2 490
Province de l'Alberta, 4,206 %, 30-01-2023	3 800 000	3 782	3 787
Province de l'Alberta, 4,255 %, 30-01-2023	4 800 000	4 779	4 783
Province du Manitoba, 4,407 %, 22-03-2023	10 000 000	9 901	9 902
Province du Nouveau-Brunswick, 3,666 %, 05-01-2023	2 900 000	2 873	2 899
Province du Nouveau-Brunswick, 4,094 %, 12-01-2023	4 140 000	4 103	4 134
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,111 %, 02-02-2023	3 000 000	2 972	2 989
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,127 %, 05-01-2023	3 800 000	3 769	3 798
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,228 %, 12-01-2023	800 000	797	799
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,261 %, 26-01-2023	4 000 000	3 980	3 988
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,309 %, 14-02-2023	7 500 000	7 445	7 460
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,316 %, 14-02-2023	1 500 000	1 489	1 492
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,317 %, 14-02-2023	4 000 000	3 970	3 979
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,352 %, 09-03-2023	3 390 000	3 353	3 363
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,352 %, 16-03-2023	3 100 000	3 066	3 072
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,424 %, 23-03-2023	1 500 000	1 485	1 485
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,449 %, 30-03-2023	6 510 000	6 439	6 439
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,263 %, 31-01-2023	2 000 000	1 988	1 993
Province de l'Ontario, 4,118 %, 18-01-2023	21 540 000	21 324	21 496
Province de l'Ontario, 4,304 %, 08-03-2023	6 000 000	5 936	5 953
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,127 %, 07-02-2023	8 000 000	7 932	7 966
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,204 %, 07-03-2023	7 200 000	7 125	7 145
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,257 %, 14-02-2023	4 000 000	3 968	3 979
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,312 %, 14-03-2023	3 900 000	3 858	3 866
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,323 %, 14-03-2023	1 700 000	1 682	1 685
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,324 %, 14-03-2023	2 320 000	2 295	2 300
Province de Québec, 4,234 %, 27-01-2023	2 900 000	2 888	2 891
Province de la Saskatchewan, 4,373 %, 23-02-2023	7 600 000	7 550	7 551
Banque Royale du Canada, 4,366 %, 03-01-2023	6 000 000	5 981	5 998
Société de transport de Montréal, 4,38 %, 20-01-2023	1 900 000	1 893	1 895
Stable Trust, 4,68 %, 08-02-2023	6 000 000	5 952	5 970
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,366 %, 03-01-2023	14 150 000	14 104	14 145
La Banque Toronto-Dominion, 4,337 %, 12-01-2023	2 700 000	2 689	2 696

## Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Billets à court terme (suite)</b>			
Toronto Hydro Corp., 4,276 %, 04-01-2023	2 800 000	2 798	2 799
Toronto Hydro Corp., 4,276 %, 06-01-2023	1 100 000	1 099	1 099
<b>Total des billets à court terme</b>		317 187	318 064
<b>Total des obligations</b>		482 413	483 241
<b>Total des placements</b>		482 413	483 241



# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins <sup>(1)</sup>	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	465 241 \$	18 000 \$	— \$	— \$	483 241 \$

  

2021					
	1 an ou moins <sup>(1)</sup>	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	296 231 \$	5 043 \$	— \$	— \$	301 274 \$

<sup>(1)</sup> Aux fins de la présentation de l'information, les billets à court terme sont inclus au poste Obligations dans l'état de la situation financière.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 % ou diminué de 1 %, il n'y aurait eu aucune incidence sur le total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

Actifs évalués à la juste valeur	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	483 241 \$	— \$	483 241 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>483 241 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>483 241 \$</b>

  

Actifs évalués à la juste valeur	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	301 274 \$	— \$	301 274 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>301 274 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>301 274 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Empereur	47	47	47	258	303	4	4	4	22	26
Multi-Placements	71 135	66 581	79 170	85 013	86 451	6 151	5 701	6 770	7 263	7 362
Génération et Mosaïque	1 230 283	1 422 769	1 813 655	1 624 424	1 927 980	15 852	18 155	23 113	20 682	24 465
Génération I	420 781	472 308	723 231	567 680	734 629	4 616	5 126	7 839	6 144	7 916
Génération II	135 480	181 481	272 829	132 802	173 357	1 422	1 885	2 831	1 376	1 789
Génération de base	214 917	301 532	326 587	420 896	432 604	2 259	3 135	3 392	4 365	4 466
Prestige et Prestige Plus	1 621	81	90	99	251	139	7	8	8	21
Collection Privée	—	—	—	—	12 846	—	—	—	—	146
Police avec garantie de 75/75	7 881 340	4 964 130	5 484 265	2 339 749	1 811 231	81 202	50 597	55 826	23 783	18 328
Police avec garantie de 75/100	14 444 468	8 975 136	9 781 376	3 556 350	2 979 370	148 762	91 442	99 527	36 135	30 136
Police avec garantie de 100/100	921 423	705 992	961 229	351 181	418 717	9 476	7 184	9 769	3 564	4 232
Police avec garantie de 75/75 SP1	5 371 039	3 038 471	2 427 565	1 173 070	624 564	55 862	31 202	24 896	12 004	6 340
Police avec garantie de 75/100 SP1	12 527 349	7 499 375	7 356 986	2 598 186	1 368 707	129 919	76 817	75 260	26 523	13 869
Police avec garantie de 100/100 SP1	1 094 170	860 287	635 242	505 817	563 413	11 285	8 766	6 465	5 138	5 683
Police avec garantie de 75/75 SP2	977 248	762 166	556 767	98 109	238 040	11 078	8 448	6 125	1 067	2 543
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 547 555	863 613	633 141	410 635	641 104	17 556	9 578	6 965	4 464	6 847
Police avec garantie de 100/100 SP2	193 811	295 531	369 980	559 622	575 487	2 190	3 263	4 050	6 052	6 114
Police avec garantie de 75/75 SP	340 577	127 638	168 030	174 644	69 340	3 527	1 303	1 711	1 769	696
Police avec garantie de 75/100 SP	830 466	392 629	402 146	42 441	11 643	8 600	4 008	4 095	430	117
Police avec garantie de 100/100 SP	414	—	—	260	—	4	—	—	3	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	387 384	337 075	397 243	8 635	6 194	4 030	3 451	4 056	88	62
Police avec garantie de 75/100 SPP	787 068	604 166	665 795	22 160	—	8 179	6 181	6 794	225	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	2	17 216	53 762	—	—	—	176	548	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	6 343	11 753	13 628	—	—	65	118	137	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	3 889	3 265	29 926	—	—	40	33	301	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	5 417	4 306	—	—	—	55	43	—	—

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Empereur	<b>87,85</b>	87,18	87,06	86,99	86,90	<b>0,67</b>	0,12
Multi-Placements	<b>86,47</b>	85,63	85,52	85,44	85,15	<b>0,84</b>	0,11
Génération et Mosaïque	<b>12,89</b>	12,76	12,74	12,73	12,69	<b>0,13</b>	0,02
Génération I	<b>10,97</b>	10,85	10,84	10,82	10,77	<b>0,12</b>	0,01
Génération II	<b>10,50</b>	10,39	10,38	10,36	10,32	<b>0,11</b>	0,01
Génération de base	<b>10,51</b>	10,40	10,39	10,37	10,32	<b>0,11</b>	0,01
Prestige et Prestige Plus	<b>85,49</b>	84,93	84,81	84,75	84,66	<b>0,56</b>	0,12
Collection Privée	—	—	—	—	11,33	—	—
Police avec garantie de 75/75	<b>10,30</b>	10,19	10,18	10,16	10,12	<b>0,11</b>	0,01
Police avec garantie de 75/100	<b>10,30</b>	10,19	10,18	10,16	10,11	<b>0,11</b>	0,01
Police avec garantie de 100/100	<b>10,28</b>	10,18	10,16	10,15	10,11	<b>0,10</b>	0,02
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>10,40</b>	10,27	10,26	10,23	10,15	<b>0,13</b>	0,01
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>10,37</b>	10,24	10,23	10,21	10,13	<b>0,13</b>	0,01
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>10,31</b>	10,19	10,18	10,16	10,09	<b>0,12</b>	0,01
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>11,34</b>	11,08	11,00	10,88	10,68	<b>0,26</b>	0,08
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>11,34</b>	11,09	11,00	10,87	10,68	<b>0,25</b>	0,09
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>11,30</b>	11,04	10,95	10,81	10,62	<b>0,26</b>	0,09
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,36</b>	10,21	10,18	10,13	10,04	<b>0,15</b>	0,03
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,36</b>	10,21	10,18	10,13	10,04	<b>0,15</b>	0,03
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>10,34</b>	—	—	10,12	—	<b>0,14</b>	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>10,40</b>	10,24	10,21	10,15	10,05	<b>0,16</b>	0,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,39</b>	10,23	10,20	10,15	—	<b>0,16</b>	0,03
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>11,06</b>	10,22	10,19	—	—	<b>0,84</b>	0,03
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	<b>10,20</b>	10,06	10,04	—	—	<b>0,14</b>	0,02
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	<b>10,21</b>	10,07	10,04	—	—	<b>0,14</b>	0,03
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	10,06	10,04	—	—	—	0,02

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).



# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### d) Trésorerie et découverts

La trésorerie et les découverts se composent de dépôts de trésorerie et de découverts bancaires. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Informations supplémentaires (non audité)

Les parts des catégories Portefeuille sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Empereur	1,58	0,02	0,92	1,68	1,27
Multi-Placements	1,10	0,13	0,71	1,45	1,12
Génération et Mosaïque	1,07	0,13	0,70	1,45	1,12
Génération I	0,96	0,13	0,63	1,34	1,24
Génération II	0,97	0,13	0,63	1,38	1,25
Génération de base	0,95	0,13	0,69	1,33	1,25
Prestige et Prestige Plus	1,58	0,02	0,92	1,68	1,27
Collection Privée	—	—	—	—	1,29
Police avec garantie de 75/75	1,02	0,13	0,57	1,33	1,25
Police avec garantie de 75/100	1,03	0,13	0,57	1,33	1,25
Police avec garantie de 100/100	1,02	0,13	0,57	1,38	1,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	0,85	0,13	0,52	0,99	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	0,87	0,13	0,52	1,04	1,04
Police avec garantie de 100/100 SP1	0,88	0,13	0,58	1,10	1,08
Police avec garantie de 75/75 SP	0,77	—	0,31	0,88	0,88
Police avec garantie de 75/100 SP	0,73	—	0,14	0,88	0,88
Police avec garantie de 100/100 SP	0,64	—	—	0,95	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,46	—	0,05	0,71	0,71
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,52	—	0,11	0,76	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	0,47	—	0,11	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	0,54	—	0,24	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	0,59	—	0,29	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	—	0,15	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

# Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029

## Informations supplémentaires (non audité)

Les parts des catégories Portefeuille sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Empereur	<b>2,26</b>	2,39	2,23	2,18	2,16
Multi-Placements	<b>1,57</b>	1,56	1,55	1,55	1,52
Génération et Mosaïque	<b>1,57</b>	1,56	1,55	1,55	1,52
Génération I	<b>1,35</b>	1,34	1,33	1,34	1,44
Génération II	<b>1,40</b>	1,39	1,37	1,38	1,53
Génération de base	<b>1,35</b>	1,34	1,33	1,33	1,43
Prestige et Prestige Plus	<b>2,26</b>	2,39	2,23	2,18	2,16
Collection Privée	—	—	—	—	1,54
Police avec garantie de 75/75	<b>1,34</b>	1,34	1,33	1,33	1,43
Police avec garantie de 75/100	<b>1,35</b>	1,34	1,33	1,33	1,44
Police avec garantie de 100/100	<b>1,39</b>	1,39	1,37	1,38	1,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,00</b>	1,00	0,98	0,99	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,06</b>	1,05	1,04	1,04	1,04
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>1,11</b>	1,11	1,09	1,10	1,10
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,07</b>	1,07	1,06	1,06	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,07</b>	1,07	1,06	1,06	1,06
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>1,12</b>	—	—	1,10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,72</b>	0,72	0,71	0,71	0,71
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>0,78</b>	0,77	0,77	0,76	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>0,84</b>	0,83	0,82	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	<b>1,18</b>	1,18	1,17	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	<b>1,18</b>	1,18	1,17	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	—	1,23	1,22	—	—

(1) La renonciation à certains frais directs imputables aux fonds distincts est une décision discrétionnaire, prise pour maintenir des ratios des frais de gestion concurrentiels. La Compagnie n'est pas tenue de renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps. Les charges suivantes ont fait l'objet d'une renonciation et faisaient partie d'un événement non récurrent : en 2019, une tranche de 0,09 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Multi-Placements et une tranche de 0,09 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Génération et Mosaïque; en 2018, une tranche de 0,13 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Multi-Placements et une tranche de 0,14 point de pourcentage des charges faisant l'objet d'une renonciation pour la catégorie Génération et Mosaïque.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SF034

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales SF034 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions mondiales SF034

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 975 \$	3 012 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	125	123
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	91
Montant à recevoir des courtiers	491	—
Montant à recevoir de tiers	20	20
Placements		
Obligations	—	—
Actions	140 378	152 370
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
Total des placements	140 378	152 370
<b>Total de l'actif</b>	<b>142 989 \$</b>	<b>155 616 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	579	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>579</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>142 410 \$</b>	<b>155 616 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(10 813) \$	28 452 \$
Produits (pertes) divers	37	69
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(10 776)</b>	<b>28 521</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 760	2 828
Coût de transaction	29	44
Retenues d'impôt à la source	348	353
Autres	277	284
<b>Total des charges</b>	<b>3 414</b>	<b>3 509</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(14 190) \$</b>	<b>25 012 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>155 616 \$</b>	<b>165 513 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	14 628	28 830
Retraits des titulaires de contrats	(13 644)	(63 739)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(14 190)	25 012
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(13 206)	(9 897)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>142 410 \$</b>	<b>155 616 \$</b>

# Fonds d'actions mondiales SF034

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(14 190) \$</b>	25 012 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(2 171)</b>	(14 128)
(Profits) pertes latents	<b>15 723</b>	(11 534)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>15 534</b>	64 837
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(17 094)</b>	(29 871)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(2)</b>	8
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>670</b>	(80)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(491)</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(2 021)</b>	34 244
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>14 628</b>	28 830
Retraits des titulaires de contrats	<b>(13 644)</b>	(63 739)
	<b>984</b>	(34 909)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(1 037)</b>	(665)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>3 012</b>	3 677
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 975 \$</b>	3 012 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>2 721 \$</b>	2 798 \$

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Matériaux</b>			
Sandstorm Gold Ltd.	124 642	801	888
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		801	888
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	27 271	3 171	3 257
Charter Communications Inc.	1 784	1 290	819
Netflix Inc.	2 142	1 280	855
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Booking Holdings Inc.	1 070	2 738	2 919
Lowe's Companies Inc.	5 748	716	1 550
McDonald's Corp.	10 673	2 350	3 809
Nike Inc., cat. B	22 805	2 193	3 612
<b>Biens de consommation de base</b>			
Costco Wholesale Corp.	5 778	2 879	3 571
PepsiCo Inc.	4 842	678	1 184
The Estée Lauder Companies Inc., cat. A	2 335	701	784
<b>Énergie</b>			
Exxon Mobil Corp.	17 798	1 596	2 658
HF Sinclair Corp.	16 056	761	1 128
<b>Produits financiers</b>			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	12 864	2 853	5 380
Federated Hermes Inc.	24 565	904	1 207
Markel Corp.	1 118	1 193	1 994
S&P Global Inc.	3 957	1 703	1 794
SEI Investments Company	37 284	2 867	2 943
<b>Soins de santé</b>			
Johnson & Johnson Inc.	15 737	2 372	3 763
Pfizer Inc.	4 140	182	287
Quest Diagnostics Inc.	2 889	305	612
Thermo Fisher Scientific Inc.	2 151	733	1 604

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé (suite)</b>			
UnitedHealth Group Inc.	3 138	771	2 252
<b>Produits industriels</b>			
O-I Glass Inc.	79 828	1 792	1 791
Oshkosh Corp.	19 290	1 406	2 303
<b>Technologies de l'information</b>			
DXC Technology Co.	62 577	2 942	2 245
Electronic Arts Inc.	11 649	1 929	1 927
Keysight Technologies Inc.	14 112	1 334	3 268
Microsoft Corp.	18 045	2 822	5 859
Oracle Corp.	39 800	2 276	4 405
<b>Immobilier</b>			
Equinix Inc. REIT	632	580	560
<b>Services d'intérêt public</b>			
Constellation Energy Corp.	11 758	532	1 372
Exelon Corp.	35 404	1 320	2 072
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		51 169	73 784
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Belgique</b>			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	17 403	2 125	1 881
<b>Bermudes</b>			
Lancashire Holdings Ltd.	221 608	2 439	2 359
<b>Îles Caïmans</b>			
Tencent Holdings Ltd.	28 900	1 887	1 673
<b>Danemark</b>			
Tryg AS	66 749	2 041	2 151

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>France</b>			
Air Liquide SA	6 627	1 154	1 271
EssilorLuxottica SA	6 139	1 196	1 505
Euroapi SASU	471	8	9
Pernod Ricard SA*	5 015	1 004	1 335
Sanofi SA	10 838	1 200	1 411
<b>Allemagne</b>			
BASF SE	21 115	1 861	1 419
<b>Irlande</b>			
Bank of Ireland Group PLC	103 995	504	1 341
C&C Group PLC	271 805	1 134	780
CRH PLC	30 316	1 191	1 626
DCC PLC	33 473	2 851	2 236
Johnson Controls International PLC	40 049	2 224	3 470
Kerry Group PLC, cat. A	8 232	925	1 005
Medtronic Co. PLC	12 462	1 493	1 311
Mincon Group PLC	587 730	719	852
Steris PLC	7 326	1 158	1 832
<b>Île de Man</b>			
Playtech PLC	269 734	2 099	2 248
<b>Israël</b>			
Bank Leumi Le – Israel	171 240	1 183	1 932
<b>Italie</b>			
Eni SPA	44 572	951	858
Terna SPA	147 269	1 117	1 472
<b>Japon</b>			
Alfresa Holdings Corp.	69 300	1 756	1 199
Astellas Pharma Inc.	51 100	930	1 059

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Luxembourg</b>			
Tenaris SA	60 951	931	1 438
<b>Pays-Bas</b>			
Heineken Holdings NV	13 184	1 586	1 376
<b>Portugal</b>			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	301 377	1 099	1 101
<b>Corée du Sud</b>			
Samsung Electronics Co. Ltd.	51 966	2 717	3 112
SK Square Co. Ltd.	5 373	263	195
SK Telecom Co. Ltd.	9 625	562	489
<b>Espagne</b>			
Viscofan SA	22 627	1 650	1 974
<b>Suède</b>			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	197 257	1 921	1 559
<b>Suisse</b>			
Alcon Inc.	18 425	1 524	1 705
Compagnie Financière Richemont SA, bons de souscription, 25-11-2023	20 688	-	23
Compagnie Financière Richemont SA	5 570	555	978
Nestlé SA	8 362	1 225	1 312
Novartis AG	15 052	1 649	1 843
<b>Taiwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	18 726	1 025	1 888
<b>Royaume-Uni</b>			
Close Brothers Group PLC	46 513	1 109	797
Melrose Industries PLC	848 683	2 341	1 869
National Grid PLC	118 943	1 819	1 943
Smiths Group PLC	40 369	871	1 057
Tesco PLC	212 283	1 133	779
Unilever PLC	22 003	1 396	1 494



## Fonds d'actions mondiales SF034

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
Royaume-Uni (suite)			
Vodafone Group PLC	390 981	1 220	539
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		61 746	65 706
<b>Total des actions</b>		113 716	140 378
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(138)	
<b>Total des placements</b>		113 578	140 378

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions mondiales SF034 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	83 173 \$	17 \$	83 190 \$	832 \$
Euro	23 368	1	23 369	234
Livre sterling (Royaume-Uni)	14 607	—	14 607	146
Autres devises	19 230	—	19 230	192
<b>Total</b>	<b>140 378 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>140 396 \$</b>	<b>1 404 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			<b>98,6 %</b>	<b>1,0 %</b>

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	90 739 \$	12 \$	90 751 \$	908 \$
Euro	23 251	—	23 251	233
Livre sterling (Royaume-Uni)	17 343	—	17 343	173
Autres devises	21 037	—	21 037	210
<b>Total</b>	<b>152 370 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>152 382 \$</b>	<b>1 524 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			<b>97,9 %</b>	<b>1,0 %</b>

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 404 \$ (1 524 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	134 649 \$	5 729 \$	— \$	140 378 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>134 649 \$</b>	<b>5 729 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>140 378 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>134 649 \$</b>	<b>5 729 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>140 378 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	126 257 \$	26 113 \$	— \$	152 370 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>126 257 \$</b>	<b>26 113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>152 370 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>126 257 \$</b>	<b>26 113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>152 370 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds d'actions mondiales SF034

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>119 139</b>	129 816	141 543	165 006	180 066	<b>14 039</b>	16 966	15 685	18 275	18 050
Génération et Mosaïque	<b>701 297</b>	897 924	897 494	1 125 119	1 316 259	<b>9 943</b>	14 119	11 966	14 993	15 875
Génération I	<b>105 921</b>	114 873	108 917	207 739	247 951	<b>2 329</b>	2 798	2 247	4 279	4 617
Génération II	<b>38 138</b>	39 663	42 225	46 737	56 735	<b>747</b>	863	780	864	951
Génération de base	<b>67 903</b>	73 627	79 452	112 254	118 252	<b>1 424</b>	1 707	1 558	2 194	2 086
Police avec garantie de 75/75	<b>442 872</b>	470 394	468 423	451 750	369 752	<b>11 839</b>	13 908	11 711	11 257	8 316
Police avec garantie de 75/100	<b>972 798</b>	1 029 224	949 863	931 180	745 105	<b>25 351</b>	29 714	23 226	22 733	16 445
Police avec garantie de 100/100	<b>67 675</b>	67 012	80 262	95 997	115 341	<b>1 705</b>	1 876	1 908	2 285	2 489
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>308 704</b>	306 032	260 494	190 421	119 163	<b>8 245</b>	8 999	6 447	4 676	2 629
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>791 725</b>	818 849	670 071	601 240	373 896	<b>20 454</b>	23 368	16 148	14 424	8 086
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>30 134</b>	32 545	15 703	7 789	23 562	<b>744</b>	891	364	181	494
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>361 840</b>	174 952	104 854	68 173	47 236	<b>12 422</b>	6 458	3 182	2 005	1 219
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>174 685</b>	174 685	142 920	140 970	149 459	<b>5 998</b>	6 449	4 338	4 146	3 858
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>1 233</b>	165	—	5 179	5 156	<b>42</b>	6	—	152	133
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>134 677</b>	120 751	67 496	24 637	1 493	<b>1 570</b>	1 540	720	259	14
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>193 177</b>	136 223	81 706	31 119	1 388	<b>2 235</b>	1 727	868	326	13
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>178 669</b>	178 462	20 274	22 005	—	<b>2 126</b>	2 312	219	233	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>255 596</b>	249 933	136 729	118 046	16 728	<b>2 997</b>	3 202	1 463	1 244	157
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>21 078</b>	21 258	356	27 547	33 197	<b>243</b>	269	4	289	311

# Fonds d'actions mondiales SF034

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>117,84</b>	130,69	110,81	110,76	100,24	<b>(12,85)</b>	19,88
Génération et Mosaïque	<b>14,18</b>	15,72	13,33	13,33	12,06	<b>(1,54)</b>	2,39
Génération I	<b>21,99</b>	24,36	20,63	20,60	18,62	<b>(2,37)</b>	3,73
Génération II	<b>19,58</b>	21,75	18,48	18,50	16,77	<b>(2,17)</b>	3,27
Génération de base	<b>20,96</b>	23,19	19,61	19,54	17,64	<b>(2,23)</b>	3,58
Police avec garantie de 75/75	<b>26,73</b>	29,57	25,00	24,92	22,49	<b>(2,84)</b>	4,57
Police avec garantie de 75/100	<b>26,06</b>	28,87	24,45	24,41	22,07	<b>(2,81)</b>	4,42
Police avec garantie de 100/100	<b>25,20</b>	27,99	23,77	23,80	21,58	<b>(2,79)</b>	4,22
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>26,71</b>	29,40	24,75	24,56	22,06	<b>(2,69)</b>	4,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>25,84</b>	28,54	24,10	23,99	21,63	<b>(2,70)</b>	4,44
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>24,68</b>	27,37	23,20	23,18	20,98	<b>(2,69)</b>	4,17
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>34,33</b>	36,91	30,35	29,41	25,81	<b>(2,58)</b>	6,56
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>34,34</b>	36,92	30,35	29,41	25,81	<b>(2,58)</b>	6,57
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>34,32</b>	36,90	—	29,40	25,80	<b>(2,58)</b>	6,56
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>11,66</b>	12,75	10,67	10,52	9,39	<b>(1,09)</b>	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,57</b>	12,68	10,62	10,49	9,38	<b>(1,11)</b>	2,06
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>11,90</b>	12,96	10,79	10,59	—	<b>(1,06)</b>	2,17
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>11,72</b>	12,81	10,70	10,54	9,39	<b>(1,09)</b>	2,11
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>11,53</b>	12,64	10,60	10,48	9,38	<b>(1,11)</b>	2,04

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'actions mondiales SF034

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds d'actions mondiales SF034

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>3,10</b>	3,10	3,09	3,09	3,11
Générations et Mosaïque	<b>3,10</b>	3,09	3,09	3,09	3,10
Générations I	<b>2,98</b>	2,98	2,99	2,98	2,99
Générations II	<b>3,26</b>	3,26	3,25	3,26	3,27
Générations de base	<b>2,82</b>	2,82	2,82	2,82	2,83
Police avec garantie de 75/75	<b>2,82</b>	2,82	2,81	2,81	2,82
Police avec garantie de 75/100	<b>2,99</b>	2,98	2,97	2,98	2,99
Police avec garantie de 100/100	<b>3,26</b>	3,26	3,25	3,25	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,36</b>	2,36	2,35	2,36	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,69</b>	2,69	2,68	2,69	2,69
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,08</b>	3,06	3,06	3,08	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,72</b>	1,71	1,71	1,70	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,88</b>	1,88	1,87	1,87	1,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,26</b>	1,25	1,26	1,26	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,59</b>	1,59	1,59	1,59	1,59
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,98</b>	1,98	2,01	1,98	1,97

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>10,45</b>	20,55	31,19	12,24	19,21

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE GESTION DE PLACEMENTS (LAKETON) SF035

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 535 \$	1 762 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	463	362
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	25	—
Montant à recevoir de tiers	24	25
Placements		
Obligations	50 692	43 913
Actions	56 109	88 561
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	32	14
<b>Total des placements</b>	<b>106 833</b>	<b>132 488</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>108 880 \$</b>	<b>134 637 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	32	132
Montant à payer aux courtiers	24	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	155	21
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>211</b>	<b>153</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>108 669 \$</b>	<b>134 484 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 972) \$	17 786 \$
Produits (pertes) divers	66	12
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 906)</b>	<b>17 798</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 768	3 195
Coût de transaction	59	46
Retenues d'impôt à la source	70	81
Autres	267	301
<b>Total des charges</b>	<b>3 164</b>	<b>3 623</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(13 070) \$</b>	<b>14 175 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>134 484 \$</b>	<b>143 073 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	1 385	1 493
Retraits des titulaires de contrats	(14 130)	(24 257)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(13 070)	14 175
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(25 815)	(8 589)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>108 669 \$</b>	<b>134 484 \$</b>

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(13 070) \$	14 175 \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(25)	(40)
(Profits) pertes réalisés	(4 397)	(6 585)
(Profits) pertes latents	17 715	(7 659)
Produit brut de la cession d'actifs	115 016	121 068
Paiements bruts pour achats d'actifs	(102 520)	(103 994)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(101)	60
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(100)	56
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(1)	(53)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	1	—
	<u>12 518</u>	<u>17 028</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	1 385	1 493
Retraits des titulaires de contrats	(14 130)	(24 257)
	<u>(12 745)</u>	<u>(22 764)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	(227)	(5 736)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>1 762</u>	<u>7 498</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>1 535 \$</u></u>	<u><u>1 762 \$</u></u>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	1 300 \$	1 263 \$
Dividendes reçus	1 893	2 296

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	8 000	7	7
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	177 000	127	149
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	714 000	805	706
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	18 000	16	16
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	2 959 000	2 729	2 649
Muskkrat Falls/Labrador Transmissions Assets Funding, 3,83 %, 01-06-2037	490 000	500	471
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>4 184</b>	<b>3 998</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	201 000	285	192
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	320 000	286	289
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	176 000	177	160
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	17 000	17	17
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	470 000	398	368
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	175 000	181	141
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1 735 000	1 674	1 406
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	585 000	554	483
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	214 000	226	169
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	40 000	33	25
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	461 000	442	354
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	140 000	131	127
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	276 000	328	222
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	250 000	249	215
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	90 000	103	79
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2 254 000	2 218	2 202
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	2 185 000	2 016	2 004
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	212 000	170	162
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	1 203 000	1 131	1 129
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	110 000	127	96
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	71 000	71	69
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	227 000	267	225
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	293 000	295	220
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	640 000	678	517
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>12 057</b>	<b>10 871</b>

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	89 000	89	74
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	52 000	57	42
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>146</b>	<b>116</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	38 000	38	36
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	170 000	154	156
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	170 000	151	152
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	74 000	65	61
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	54 000	54	53
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	27 000	22	21
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	34 000	40	39
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	33 000	33	30
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	169 000	168	149
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	67 000	66	64
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	40 000	40	31
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	59 000	59	48
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	72 000	72	64
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	25 000	25	20
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	8 000	8	8
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	90 000	71	72
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	210 000	230	207
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	22 000	22	22
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	48 000	48	44
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	49 000	49	42
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	9 000	9	9
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	30 000	30	28
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	185 000	171	166
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	170 000	160	154
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	62 000	61	57
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	150 000	146	145
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	156 000	149	146
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	27 000	27	26
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	138 000	132	127
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	166 000	164	162
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	127 000	127	125



# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	150 000	153	156
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	129 000	129	129
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	26 000	26	25
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	39 000	39	35
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	24 000	20	19
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	26 000	24	24
bcIMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	136 000	142	130
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	44 000	44	38
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	33 000	30	28
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	6 000	7	5
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	25 000	25	26
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	23 000	23	21
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	272 000	255	243
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	111 000	108	106
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	68 000	68	69
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	79 000	80	77
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	255 000	255	231
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	356 000	360	347
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 03-07-2023	118 000	123	117
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	393 000	380	372
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	13 000	13	11
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	47 000	52	44
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	43 000	36	35
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	22 000	19	18
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	50 000	40	39
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	33 000	33	30
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	240 000	240	214
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	267 000	253	237
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	80 000	81	75
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	216 000	209	206
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	38 000	38	30
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	29 000	29	27
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	16 000	16	15
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	130 000	130	130
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	133 000	132	133
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	30 000	30	29

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	49 000	49	45
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	83 000	83	75
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	122 000	123	116
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	85 000	85	76
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	39 000	39	38
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	17 000	17	17
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	52 000	52	47
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	80 000	76	76
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	21 000	22	20
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	50 000	50	48
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	18 000	18	14
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	214 000	214	213
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	20 000	20	20
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	23 000	23	20
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	54 000	60	53
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	60 000	56	57
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	63 000	63	62
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	21 000	21	21
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	54 000	54	52
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	63 000	59	59
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	90 000	90	82
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	277 000	276	262
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	185 000	185	180
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	23 000	23	20
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	19 000	19	17
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	55 000	56	50
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	257 000	230	231
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	34 000	34	35
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	112 000	117	112
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	27 000	27	22
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	5 000	5	5
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	4 000	4	4
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	14 000	14	11
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	270 000	237	238
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	46 000	46	40
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	11 000	11	9
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	40 000	40	38

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	53 000	53	42
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	15 000	12	11
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	1 000	1	1
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	1 000	1	1
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	85 000	83	75
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	46 000	46	45
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	40 000	51	45
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	65 000	65	65
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	74 000	69	66
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	60 000	60	52
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	25 000	25	22
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	11 000	11	10
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	90 000	78	79
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	133 000	108	97
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	10 000	11	8
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	36 000	36	33
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	442 000	437	358
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	425 000	416	388
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	60 000	69	58
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	120 000	128	119
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	30 000	31	24
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	50 000	45	46
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	35 000	35	35
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	138 000	114	111
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	48 000	48	47
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	5 000	4	4
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	27 000	27	25
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	253 000	234	222
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	57 000	53	51
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	180 000	170	169
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	43 000	43	42
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	100 000	100	97
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	76 000	76	76
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	27 000	27	25
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	18 000	18	16
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	80 000	80	81
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	75 000	75	67

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fortified Trust, 2,34 %, 23-01-2023	300 000	299	300
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	38 000	38	37
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	44 000	44	43
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	138 000	132	124
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	73 000	73	62
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	2 459 000	2 431	2 405
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	59 000	58	50
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	21 000	21	19
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	194 000	193	147
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	175 000	225	190
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	43 000	49	49
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	43 000	50	50
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	47 000	47	42
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	52 000	53	47
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	46 000	50	44
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	36 000	36	35
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	60 000	60	51
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	66 000	66	64
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	35 000	35	29
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	33 000	32	32
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	78 000	76	78
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	67 000	67	68
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	56 000	65	64
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	86 000	99	99
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	148 000	136	129
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	29 000	29	27
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	12 000	12	10
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032	24 000	32	32
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	254 000	246	237
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	130 000	130	113
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	95 000	98	91
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	31 000	31	31
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	20 000	20	20
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	42 000	42	40
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	14 000	14	13
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	130 000	126	118
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	40 000	40	35

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	54 000	54	52
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	7 000	7	6
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	42 000	42	39
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	12 000	12	11
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	45 000	45	44
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	89 000	89	84
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	138 000	114	116
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	42 000	42	42
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	32 000	32	32
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	40 000	40	34
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	27 000	27	27
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	53 000	53	47
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	57 000	57	53
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	381 000	390	366
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	40 000	40	39
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	50 000	50	47
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	50 000	47	45
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	305 000	310	290
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	225 000	240	219
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	47 000	47	36
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	113 000	113	102
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	51 000	51	51
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	100 000	100	99
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	40 000	34	34
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	57 000	59	53
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	158 000	165	150
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	30 000	30	24
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	178 000	164	152
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	318 000	304	291
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	13 000	13	12
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	49 000	49	50
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	113 000	113	104
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	229 000	229	197
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	96 000	96	92
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	115 000	115	114
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	165 000	172	161

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	65 000	69	62
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	10 000	11	8
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	19 000	20	16
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	60 000	60	49
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	145 000	131	125
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	39 000	39	37
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	1 159 000	1 217	1 200
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	16 000	16	14
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	110 000	110	98
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	42 000	42	36
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	73 000	73	64
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	43 000	43	41
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	50 000	50	44
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	121 000	121	114
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	77 000	69	66
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	11 000	11	10
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	203 000	195	188
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	82 000	82	74
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082	19 000	24	23
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	30 000	30	28
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	55 000	55	48
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	86 000	77	78
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	555 000	565	526
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	99 000	96	95
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	15 000	15	14
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	202 000	200	199
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	84 000	84	85
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	98 000	98	97
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	91 000	90	75
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	27 000	27	22
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	60 000	50	50
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	32 000	37	34
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	14 000	14	12
SmartCentres REIT, 3,192 %, 11-06-2027	79 000	72	72
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	21 000	21	19
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	64 000	64	57
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	32 000	32	27

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	111 000	111	87
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	425 000	416	404
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	180 000	186	161
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	74 000	74	65
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	71 000	71	69
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	123 000	121	92
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	260 000	259	227
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	10 000	9	9
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	148 000	143	119
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	60 000	60	53
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	22 000	23	19
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	112 000	114	102
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	37 000	37	37
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	102 000	102	97
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	76 000	76	69
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	138 000	133	130
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	237 000	222	219
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	37 000	37	35
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	102 000	102	104
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	204 000	202	199
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	20 000	20	16
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	100 000	100	82
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	165 000	165	142
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	291 000	297	273
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	67 000	64	60
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	182 000	173	171
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	217 000	214	197
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	106 000	103	100
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	63 000	63	61
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	60 000	60	59
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	52 000	52	53
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	82 000	82	82
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	119 000	123	112
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	24 000	24	19
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	210 000	204	202
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	28 000	28	24
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	282 000	278	277

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	19 000	19	17
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	70 000	63	61
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	40 000	40	36
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	72 000	81	69
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	12 000	12	9
TransCanada PipeLines Ltd., 5,33 %, 12-05-2032	26 000	26	26
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	231 000	227	207
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	101 000	101	81
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	15 000	14	14
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	71 000	73	68
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	278 000	278	242
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	57 000	57	49
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	139 000	139	128
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	78 000	79	69
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>30 338</b>	<b>28 583</b>
<b>Obligations de sociétés – convertibles</b>			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	5 000	6	7
<b>Total des obligations de sociétés – convertibles</b>		<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires</b>			
Scotial Capital Inc., 0,55 %, 01-01-2026	480 000	396	364
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	129 000	115	108
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	139 000	96	90
<b>Total des titres adossés à des créances hypothécaires</b>		<b>607</b>	<b>562</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>47 338</b>	<b>44 137</b>
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	462 000	576	569
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	327 000	410	306
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>986</b>	<b>875</b>



# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	92 000	96	96
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	172 000	202	196
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	79 000	107	106
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030	5 000	6	5
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	20 000	18	17
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	44 000	45	40
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	25 000	31	34
Athene Global Funding, 2,10 %, 24-09-2025	90 000	82	82
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	40 000	36	34
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	99 000	99	98
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	170 000	156	151
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	45 000	45	40
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	37 000	37	35
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	279 000	357	373
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	160 000	155	160
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	20 000	25	18
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027	8 000	10	10
Exxon Mobil Corp., 2,61 %, 15-10-2030	160 000	183	189
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	137 000	169	140
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	231 000	215	204
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	100 000	112	110
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028	15 000	19	17
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	125 000	126	121
Minerva Merger Sub Inc., 6,50 %, 15-02-2030	10 000	13	10
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	89 000	82	78
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	27 000	32	31
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	199 000	213	222
PayPal Holdings Inc., 2,40 %, 01-10-2024	199 000	247	258
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	10 000	13	13
Target Corp., 2,25 %, 15-04-2025	120 000	147	154
Terex Corp., 5,00 %, 15-05-2029	10 000	13	12
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	195 000	215	214
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	77 000	70	66
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	74 000	74	67
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	233 000	247	217

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
T-Mobile USA Inc., 2,25 %, 15-11-2031	120 000	124	128
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	160 000	196	204
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	68 000	89	91
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	10 000	12	11
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	109 000	109	97
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	9 000	11	9
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	26 000	33	34
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	30 000	32	28
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	22 000	28	26
Total des obligations de sociétés – non convertibles		4 331	4 246
<b>Total des obligations américaines</b>		<b>5 317</b>	<b>5 121</b>
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Sydney Airport Finance Co. Pty Ltd., 3,625 %, 28-04-2026, 144A	199 000	243	253
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	177 000	175	171
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	107 000	120	122
Chypre			
Tencent Holdings Ltd., 2,39 %, 03-06-2030	80 000	86	88
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	24 000	30	29
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	32 000	32	29
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	88 000	88	81
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	46 000	47	39
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	25 000	25	22
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	162 000	161	151

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Pays-Bas</b>			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	14 000	18	15
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	37 000	37	35
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	140 000	137	136
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	219 000	219	208
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	65 000	65	55
<b>Total des obligations mondiales</b>		1 483	1 434
<b>Total des obligations</b>		54 138	50 692
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	4 616	453	354
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1 819	105	115
TELUS Corp.	30 849	837	806
TELUS International Inc.	9 221	337	246
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Dollarama Inc.	1 520	81	120
Magna International Inc.	5 212	415	396
Restaurant Brands International Inc.	4 576	297	401
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	5 636	201	335
Les Compagnies Loblaw limitée	1 102	64	132
<b>Énergie</b>			
ARC Resources Ltd.	24 849	524	453
Canadian Natural Resources Ltd.	11 399	671	857
Enbridge Inc.	15 322	704	811
Pembina Pipeline Corp.	9 945	517	457
Suncor Énergie Inc.	19 814	924	851
Corporation TC Énergie	15 352	893	829

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	22 421	296	241
iShares S&P/TSX 60 Index Fund ETF	8 420	249	249
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	16 134	291	280
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	9 000	810	808
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	18 543	1 608	1 452
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	11 987	1 315	1 471
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	3 941	101	153
Brookfield Corp.	15 679	455	668
Intact Corporation financière	5 162	702	1 006
Société Financière Manuvie	38 598	796	932
Banque Royale du Canada	19 741	1 748	2 514
La Financière Sun Life inc.	21 183	1 291	1 331
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 055	645	667
La Banque Toronto-Dominion	17 902	1 068	1 570
Thomson Reuters Corp.	2 236	280	345
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	16 974	588	445
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5 752	623	925
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	10 792	662	1 089
Cargojet Inc.	1 441	218	168
Finning International Inc.	6 080	196	205
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	4 581	375	535
Open Text Corp.	18 914	910	759
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 904	719	556
Société aurifère Barrick	18 357	472	426
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	9 003	536	521
Nutrien Ltd.	6 934	504	685
Ressources Teck Limitée, cat. B	3 031	93	155

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Immobilier</b>			
Canadian Apartment Properties REIT	3 850	166	164
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	12 171	172	180
FPI First Capital	7 715	117	130
<b>Services d'intérêt public</b>			
Boralex Inc., cat. A	2 769	122	111
Brookfield Renewable Corp.	698	33	26
Emera Inc.	4 315	250	223
Fortis Inc.	2 554	132	138
Northland Power Inc.	6 698	225	248
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		25 791	28 539
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	137	2	2
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	773	12	14
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	38	1	1
<b>Biens de consommation de base</b>			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	165	4	4
<b>Énergie</b>			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	130	2	2
<b>Produits financiers</b>			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	428	11	10
<b>Services d'intérêt public</b>			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	36	1	1
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	380	10	7
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	447	6	6
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		49	47

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	5 753	788	687
The Walt Disney Co.	1 057	136	124
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	3 929	566	447
McDonald's Corp.	915	278	326
Nike Inc., cat. B	1 295	193	205
Starbucks Corp.	2 848	327	382
<b>Biens de consommation de base</b>			
Altria Group Inc.	4 889	299	303
Colgate Palmolive Co.	1 724	175	184
PepsiCo Inc.	1 538	318	376
Philip Morris International Inc.	4 920	628	674
Walmart Inc.	1 156	231	222
<b>Énergie</b>			
Chevron Corp.	3 502	783	851
Schlumberger Ltd.	7 956	477	576
The Williams Companies Inc.	4 752	218	212
<b>Produits financiers</b>			
CME Group Inc.	1 581	395	360
JPMorgan Chase & Co.	4 007	624	727
Moody's Corp.	391	150	147
S&P Global Inc.	867	365	393
The Blackstone Group Inc.	1 222	171	123
The Charles Schwab Corp.	2 985	240	336
U.S. Bancorp	5 951	373	351
<b>Soins de santé</b>			
AbbVie Inc.	2 581	473	565
Becton, Dickinson and Co.	1 923	612	662
Johnson & Johnson Inc.	3 138	695	750
McKesson Corp.	361	187	183
UnitedHealth Group Inc.	529	373	380

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Produits industriels</b>			
Equifax Inc.	701	168	184
Honeywell International Inc.	1 810	434	525
Northrop Grumman Corp.	508	347	375
Union Pacific Corp.	1 330	361	373
<b>Technologies de l'information</b>			
Apple Inc.	2 917	519	513
Broadcom Inc.	880	615	666
Lam Research Corp.	384	237	218
Microsoft Corp.	3 200	1 002	1 039
Motorola Solutions Inc.	1 330	356	464
Texas Instruments Inc.	1 617	327	362
Visa Inc., cat. A	1 854	476	521
<b>Matériaux</b>			
Corteva Inc.	6 555	500	522
The Sherwin-Williams Co.	697	228	224
<b>Immobilier</b>			
American Tower Corp. REIT, cat. A	1 157	378	332
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		16 023	16 864
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Bermudes</b>			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	6 972	351	292
Brookfield Reinsurance Ltd.	88	4	4
Brookfield Renewable Energy Partners LP	2 957	141	101
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	360	9	8
<b>Danemark</b>			
Novo Nordisk AS	3 111	446	569
<b>France</b>			
Air Liquide SA	1 856	353	356
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	288	225	284

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>France (suite)</b>			
Pernod Ricard SA*	963	227	256
Safran SA	2 339	297	396
<b>Allemagne</b>			
Deutsche Boerse AG	2 372	483	555
SAP SE	2 728	336	381
<b>Hong Kong</b>			
AIA Group Ltd.	21 200	275	319
<b>Inde</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	2 628	189	243
<b>Irlande</b>			
Aon Corp.	1 237	360	503
Linde PLC	640	254	283
<b>Japon</b>			
Hoya Corp.	1 400	176	184
Japan Exchange Group Inc.	12 400	245	243
Keyence Corp.	500	240	265
Shiseido Co. Ltd.	2 700	140	180
Sony Group Corp.	4 500	510	466
<b>Jersey</b>			
Glencore Xstrata PLC	26 269	229	238
<b>Luxembourg</b>			
Eurofins Scientific SE	2 314	261	225
<b>Pays-Bas</b>			
Heineken Holdings NV	2 915	280	304
Wolters Kluwer NV	3 098	362	439

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	8 600	237	295
<b>Espagne</b>			
Amadeus IT Group SA	4 372	323	308
<b>Suède</b>			
Atlas Copco AB, cat. A	13 449	186	215
<b>Suisse</b>			
Nestlé SA	3 894	553	611
Roche Holding AG Genussscheine	1 251	512	532
Sika AG	532	173	173
<b>Taiwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	4 587	588	463
<b>Royaume-Uni</b>			
AstraZeneca PLC	1 910	343	351
Diageo PLC	5 968	275	357
Shell PLC	6 839	258	260
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		9 841	10 659
<b>Total des actions</b>		51 704	56 109

## Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		(perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3724	10-févr.-2023	Dollar canadien	542	Dollar américain	537	5
<b>Actifs dérivés</b>						<b>5</b>
0,7361	13-janv.-2023	Dollar américain	421	Dollar canadien	423	(2)
0,7316	13-janv.-2023	Dollar américain	406	Dollar canadien	410	(4)
1,3158	13-janv.-2023	Dollar canadien	588	Dollar américain	600	(12)
1,3136	13-janv.-2023	Dollar canadien	1 316	Dollar américain	1 346	(30)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	217	Dollar canadien	220	(3)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	204	Dollar canadien	208	(4)
1,3289	3-févr.-2023	Dollar canadien	1 187	Dollar américain	1 204	(17)
0,7293	10-févr.-2023	Dollar américain	295	Dollar canadien	299	(4)
1,3296	17-févr.-2023	Dollar canadien	594	Dollar américain	602	(8)
1,3261	24-févr.-2023	Dollar canadien	197	Dollar américain	200	(3)
1,3262	24-févr.-2023	Dollar canadien	4 491	Dollar américain	4 560	(68)
<b>Passifs dérivés</b>						<b>(155)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>						<b>(150)</b>

##### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(36)	119,50 CAD	Contrats à terme standardisés sur Euro-BOBL, 31-03-2023	31-mars-2023	4 167 EUR	115,75 CAD	23
(5)	147,88 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	727 300 JPY	145,46 CAD	4
<b>Actifs dérivés</b>						<b>27</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>27</b>

**Total des instruments dérivés à la juste valeur** (123)

Coûts de transaction (note 2) (38)

**Total des placements** 105 804 106 678

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	22 716 \$	795 \$	23 511 \$	235 \$
Euro	3 504	(4)	3 500	35
Autres devises	5 258	49	5 307	53
<b>Total</b>	<b>31 478 \$</b>	<b>840 \$</b>	<b>32 318 \$</b>	<b>323 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			29,7 %	0,3 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	17 762 \$	377 \$	18 139 \$	181 \$
Euro	5 893	4	5 897	59
Livre sterling (Royaume-Uni)	4 840	—	4 840	49
Franc suisse	1 863	—	1 863	19
Autres devises	4 717	—	4 717	47
<b>Total</b>	<b>35 075 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>35 456 \$</b>	<b>355 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			26,4 %	0,3 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 145 \$	15 892 \$	20 118 \$	13 537 \$	50 692 \$

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 653 \$	12 600 \$	15 847 \$	13 813 \$	43 913 \$

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 3 613 \$ (3 436 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 3,3 % (2,6 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	5,5	2,6	11,0	3,6
AA	23,8	11,1	20,6	6,7
A	35,2	16,4	26,1	8,5
BBB	28,6	13,3	33,8	11,0
BB ou inférieure	6,7	3,1	7,7	2,5
SN*	0,2	0,1	0,8	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>46,6</b>	<b>100,0</b>	<b>32,6</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 561 \$ (886 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,5 % (0,7 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	50 677 \$	15 \$	50 692 \$
Actions	56 109	—	—	56 109
Instruments dérivés	26	6	—	32
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>56 135 \$</b>	<b>50 683 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>106 833 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	155 \$	— \$	155 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>56 135 \$</b>	<b>50 528 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>106 678 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 256 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	43 907 \$	6 \$	43 913 \$
Actions	81 877	6 684	—	88 561
Instruments dérivés	—	14	—	14
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>81 877 \$</b>	<b>50 605 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>132 488 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	10 \$	11 \$	— \$	21 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>81 867 \$</b>	<b>50 594 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>132 467 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 206 \$ données à des contreparties.

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2022	2021
	Obligations	Obligations
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>6 \$</b>	— \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Achats	9	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	6
Transferts hors du niveau 3	—	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>15 \$</b>	6 \$
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	— \$



# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	471 760	522 984	594 534	680 671	768 348	36 818	45 431	46 636	53 531	55 170
Génération et Mosaïque	1 144 539	1 261 467	1 452 531	1 633 159	1 881 346	20 692	25 385	26 394	29 754	31 293
Génération I	643 961	725 501	945 472	1 150 253	1 499 814	9 764	12 243	14 407	17 573	20 920
Génération II	107 229	115 337	135 297	147 542	218 441	1 476	1 769	1 874	2 050	2 773
Génération de base	115 802	125 404	137 124	163 198	174 904	1 648	1 980	1 949	2 318	2 260
Police avec garantie de 75/75	178 410	198 173	231 891	262 866	316 856	2 729	3 362	3 541	4 011	4 400
Police avec garantie de 75/100	1 241 219	1 474 428	1 862 612	2 199 039	2 246 115	18 628	24 628	28 094	33 254	31 011
Police avec garantie de 100/100	47 108	50 646	77 109	102 017	99 914	702	841	1 156	1 535	1 373
Police avec garantie de 75/75 SP1	35 128	36 791	25 907	34 134	35 382	543	629	397	521	490
Police avec garantie de 75/100 SP1	252 048	260 039	288 550	304 552	288 803	3 835	4 382	4 369	4 599	3 962
Police avec garantie de 100/100 SP1	72 544	74 170	76 137	76 760	78 116	1 077	1 222	1 129	1 138	1 054
Police avec garantie de 75/75 SP2	214 959	232 433	298 961	232 935	244 857	4 203	4 916	5 549	4 212	3 929
Police avec garantie de 75/100 SP2	270 316	297 379	339 764	588 801	620 382	5 285	6 290	6 306	10 324	9 954
Police avec garantie de 75/75 SP	—	37	585	929	—	—	—	6	10	—
Police avec garantie de 75/100 SP	119 259	119 948	120 937	121 645	123 848	1 269	1 406	1 266	1 263	1 161

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	78,04	86,87	78,44	78,65	71,80	(8,83)	8,43
Génération et Mosaïque	18,08	20,12	18,17	18,22	16,63	(2,04)	1,95
Génération I	15,16	16,88	15,24	15,28	13,95	(1,72)	1,64
Génération II	13,77	15,33	13,85	13,90	12,69	(1,56)	1,48
Génération de base	14,23	15,79	14,21	14,20	12,92	(1,56)	1,58
Police avec garantie de 75/75	15,29	16,97	15,27	15,26	13,89	(1,68)	1,70
Police avec garantie de 75/100	15,01	16,70	15,08	15,12	13,81	(1,69)	1,62
Police avec garantie de 100/100	14,90	16,60	14,99	15,04	13,74	(1,70)	1,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,46	17,09	15,33	15,27	13,84	(1,63)	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,22	16,85	15,14	15,10	13,72	(1,63)	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,84	16,47	14,83	14,82	13,49	(1,63)	1,64
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,55	21,15	18,56	18,08	16,04	(1,60)	2,59
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,55	21,15	18,56	18,08	16,05	(1,60)	2,59
Police avec garantie de 75/75 SP	—	11,86	10,55	10,43	—	—	1,31
Police avec garantie de 75/100 SP	10,64	11,72	10,47	10,38	9,37	(1,08)	1,25

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de gestion de placements (Laketon) SF035

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	2,86	2,86	2,86	2,87	2,88
Générations et Mosaïque	2,86	2,86	2,86	2,87	2,88
Générations I	2,85	2,86	2,86	2,87	2,89
Générations II	2,91	2,92	2,92	2,93	2,94
Générations de base	2,53	2,53	2,53	2,54	2,66
Police avec garantie de 75/75	2,53	2,53	2,53	2,54	2,65
Police avec garantie de 75/100	2,85	2,86	2,86	2,87	2,88
Police avec garantie de 100/100	2,91	2,92	2,92	2,92	2,94
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,18	2,18	2,19	2,19	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,35	2,35	2,35	2,36	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,57	2,57	2,57	2,58	2,59
Police avec garantie de 75/75 SP	—	1,45	1,43	1,42	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,76	1,77	1,77	1,77	1,77

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	87,70	77,92	48,28	60,07	48,54

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES (LAKETON) SF036

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion d'actifs Canada-Vie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 670 \$	5 983 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	752	672
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	467
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	90 864	101 936
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>90 864</b>	<b>101 936</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>95 286 \$</b>	<b>109 058 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	11	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>95 275 \$</b>	<b>109 058 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(11 959) \$	(7 916) \$
Produits (pertes) divers	201	(166)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(11 758)</b>	<b>(8 082)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	173	272
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	31	40
<b>Total des charges</b>	<b>204</b>	<b>312</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(11 962) \$</b>	<b>(8 394) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>109 058 \$</b>	<b>127 383 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	10 235	30 594
Retraits des titulaires de contrats	(12 056)	(40 525)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(11 962)	(8 394)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(13 783)	(18 325)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>95 275 \$</b>	<b>109 058 \$</b>



# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(11 962) \$</b>	(8 394) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>1 531</b>	(1 323)
(Profits) pertes latents	<b>12 487</b>	11 181
Produit brut de la cession d'actifs	<b>11 991</b>	59 972
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(14 937)</b>	(56 227)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(80)</b>	155
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>478</b>	(173)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(492)</b>	5 191
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>10 235</b>	30 594
Retraits des titulaires de contrats	<b>(12 056)</b>	(40 525)
	<b>(1 821)</b>	(9 931)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(2 313)</b>	(4 740)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>5 983</b>	10 723
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 670 \$</b>	<b>5 983 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	<b>1 997 \$</b>	2 102 \$

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 06-01-2041	500 000	528	543
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	1 300 000	1 300	1 127
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	350 000	235	247
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-09-2023	900 000	908	885
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	400 000	330	304
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	870 000	1 190	1 053
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>4 491</b>	<b>4 159</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
CPPIB Capital Inc., 1,125 %, 14-12-2029	500 000	872	657
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>872</b>	<b>657</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>5 363</b>	<b>4 816</b>
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 15-08-2050	990 000	1 253	750
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 31-08-2026	1 580 000	2 044	1 940
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,625 %, 15-08-2029	340 000	497	399
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	3 300 000	4 107	4 421
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-11-2029	1 600 000	2 080	1 890
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15-02-2032	1 500 000	1 747	1 723
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,125 %, 29-02-2024	600 000	768	789
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 28-02-2023	1 080 000	1 488	1 458
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-11-2042	1 506 000	1 838	1 640
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 30-04-2025	1 060 000	1 464	1 389
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,00 %, 15-02-2049	1 030 000	1 558	1 155
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 15-08-2040	690 000	1 111	913
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>19 955</b>	<b>18 467</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
AT&T Inc., 2,35 %, 05-09-2029	660 000	986	863
Berkshire Hathaway Inc., 2,375 %, 19-06-2039	480 000	800	559
Comcast Corp., 1,875 %, 20-02-2036	420 000	720	488

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
JPMorgan Chase & Co., 4,60 %, 01-02-2025	1 000 000	1 256	1 206
Marsh & McLennan Companies Inc., 1,979 %, 21-03-2030	660 000	994	818
Public Storage REIT, 0,875 %, 24-01-2032	660 000	952	704
Stanley Black & Decker Inc., 4,00 %, 15-03-2025	622 000	827	726
Thermo Fisher Scientific Inc., 2,875 %, 24-07-2037	150 000	218	189
Total des obligations de sociétés – non convertibles		6 753	5 553
<b>Total des obligations américaines</b>		26 708	24 020
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Gouvernement de l'Australie, 1,25 %, 21-05-2032	600 000	445	434
Gouvernement de l'Australie, 2,25 %, 21-05-2028	1 450 000	1 438	1 242
Gouvernement de l'Australie, 3,25 %, 21-04-2025	1 225 000	1 241	1 125
France			
AXA SA, 1,875 %, 10-07-2042	770 000	1 096	833
AXA SA, taux variable, 17-01-2047	1 310 000	1 733	1 695
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA, 3,875 %, 16-06-2032	800 000	1 073	1 090
BNP Paribas SA, 2,75 %, 25-07-2028	900 000	1 211	1 210
BNP Paribas SA, 3,132 %, 20-01-2033	700 000	875	747
BPCE SA, 2,50 %, 30-11-2032	500 000	841	663
Crédit Agricole Assurances, 1,50 %, 06-10-2031	900 000	1 318	955
Crédit Agricole SA, 0,50 %, 21-09-2029	700 000	1 043	821
Crédit Agricole SA, 3,25 %, 14-01-2030	440 000	570	489
Électricité de France, 2,625 %, 01-12-2027	1 000 000	1 467	1 134
Réseau ferré de France, 5,00 %, 10-10-2033	167 000	269	271
SCOR SE, 5,25 %, 13-03-2029	1 400 000	1 778	1 464
TotalEnergies Capital SA, 1,994 %, 04-08-2032	100 000	155	126
TotalEnergies SE, 1,75 %, perpétuelles	100 000	154	137
Allemagne			
Allianz SE, 3,20 %, 30-10-2027	1 400 000	1 768	1 418
Deutsche Bahn Finance GmbH, 1,375 %, 16-04-2040	490 000	742	499
Gouvernement de l'Allemagne, 2,50 %, 04-07-2044	360 000	662	516
HOWOGE Wohnungsbaugesellschaft mbH, 1,125 %, 01-11-2033	700 000	1 004	732

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Allemagne (suite)</b>			
Merck & Co. Inc., 2,875 %, 25-06-2029	500 000	749	647
<b>Irlande</b>			
Experian Europe DAC, 1,56 %, 16-05-2031	300 000	434	359
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	1 970 000	2 505	2 049
<b>Italie</b>			
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	1 948 000	2 962	2 653
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	2 400 000	3 723	3 173
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,75 %, 01-07-2024	660 000	1 097	936
Eni SPA, 4,00 %, 12-09-2023	920 000	1 205	1 234
<b>Japon</b>			
Asahi Group Holdings Ltd., 0,336 %, 19-04-2027	1 100 000	1 646	1 367
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 01-03-2023	100 000 000	1 153	1 033
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 20-09-2029	63 600 000	773	644
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	239 600 000	2 670	2 497
Gouvernement du Japon, 0,50 %, 20-03-2049	132 900 000	1 544	1 075
Gouvernement du Japon, 0,50 %, 20-12-2040	150 000 000	1 718	1 368
Gouvernement du Japon, 1,20 %, 20-03-2035	120 100 000	1 222	1 300
Gouvernement du Japon, 1,50 %, 20-03-2033	123 700 000	1 229	1 396
Gouvernement du Japon, 1,90 %, 20-06-2025	77 400 000	1 064	835
Gouvernement du Japon, 1,90 %, 20-09-2030	104 600 000	1 559	1 196
Sumitomo Life Insurance, taux variable, 14-09-2077	1 050 000	1 272	1 307
<b>Jersey</b>			
États de Jersey, 2,875 %, 06-05-2052	200 000	315	227
<b>Luxembourg</b>			
AXA Logistics Europe, 0,875 %, 15-11-2029	1 000 000	1 429	1 082
Medtronic Global Holdings SCA, 1,375 %, 15-10-2040	850 000	1 313	795
Medtronic Global Holdings SCA, 3,125 %, 15-10-2031	750 000	986	1 028
<b>Pays-Bas</b>			
American Medical Systems Europe BV, 1,625 %, 08-03-2031	600 000	836	732
Argentum Netherlands BV for Zurich Insurance Co. Ltd., 5,125 %, 01-06-2048	680 000	854	829
Cooperatieve Rabobank UA, 4,875 %, 29-06-2029	400 000	554	498

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Pays-Bas (suite)</b>			
Cooperatieve Rabobank UA, taux variable, 10-04-2029	1 000 000	1 268	1 295
LSEG Netherlands BV, 0,25 %, 06-04-2028	900 000	1 331	1 096
Upjohn Finance BV, 1,908 %, 23-06-2032	850 000	1 297	941
Volkswagen International Finance NV, 3,748 %, 28-12-2027	900 000	1 252	1 112
<b>Corée du Sud</b>			
Export-Import Bank of Korea, 0,625 %, 11-07-2023	1 028 000	1 573	1 471
<b>Suède</b>			
Vattenfall AB, 2,50 %, 29-06-2083	400 000	689	513
<b>Royaume-Uni</b>			
Barclays PLC, 1,875 %, 08-12-2023	990 000	1 404	1 422
HSBC Holdings PLC, 2,206 %, 17-08-2029	900 000	1 127	986
NATS (En Route) PLC, 1,375 %, 31-03-2031	720 000	1 231	992
NatWest Group PLC, 2,105 %, 28-11-2031	600 000	1 024	816
Northern Powergrid North, 3,25 %, 01-04-2052	500 000	571	592
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 0,125 %, 30-01-2026	610 000	1 029	902
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 3,50 %, 22-01-2045	156 000	360	235
<b>Obligations supranationales</b>			
Banque de développement d'Asie, 2,35 %, 21-06-2027	120 000 000	1 576	1 344
Banque européenne d'investissement, 1,90 %, 26-01-2026	41 400 000	540	450
<b>Total des obligations mondiales</b>		71 967	62 028
<b>Total des obligations</b>		104 038	90 864
<b>Total des placements</b>		104 038	90 864

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	33 912 \$	4 \$	33 916 \$	339 \$
Euro	30 210	2 092	32 302	323
Yen japonais	13 138	1 733	14 871	149
Livre sterling (Royaume-Uni)	6 644	59	6 703	67
Autres devises	2 801	32	2 833	28
<b>Total</b>	<b>86 705 \$</b>	<b>3 920 \$</b>	<b>90 625 \$</b>	<b>906 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,1 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	37 720 \$	37 \$	37 757 \$	378 \$
Euro	34 930	1 428	36 358	364
Yen japonais	13 743	1 202	14 945	149
Livre sterling (Royaume-Uni)	8 568	17	8 585	86
Autres devises	2 601	7	2 608	26
<b>Total</b>	<b>97 562 \$</b>	<b>2 691 \$</b>	<b>100 253 \$</b>	<b>1 003 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			91,9 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>11 924 \$</b>	<b>25 131 \$</b>	<b>31 036 \$</b>	<b>22 773 \$</b>	<b>90 864 \$</b>

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 206 \$	35 969 \$	35 378 \$	27 383 \$	101 936 \$

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 301 \$ (6 583 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 5,6 % (6,0 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.



# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	26,8	25,4	25,7	24,1
AA	8,5	8,1	9,7	9,0
A	28,4	27,1	26,2	24,5
BBB	31,0	29,6	32,5	30,4
BB ou inférieure	2,7	2,6	3,8	3,6
SN*	2,6	2,5	2,1	1,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>95,3</b>	<b>100,0</b>	<b>93,5</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

### F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>				
Obligations	— \$	90 864 \$	— \$	90 864 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>90 864 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>90 864 \$</b>

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>				
Obligations	— \$	101 936 \$	— \$	101 936 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>101 936 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>101 936 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>73 899</b>	80 390	96 249	100 793	124 995	<b>1 103</b>	1 379	1 815	1 794	2 247
Génération et Mosaïque	<b>164 080</b>	231 530	280 248	293 672	295 352	<b>1 579</b>	2 562	3 409	3 372	3 425
Génération I	<b>47 794</b>	76 396	95 543	90 195	123 535	<b>561</b>	1 029	1 413	1 257	1 736
Génération II	<b>5 420</b>	6 164	17 492	15 623	17 172	<b>64</b>	84	261	219	243
Génération de base	<b>16 295</b>	18 979	28 596	43 981	40 665	<b>197</b>	262	433	626	582
Police avec garantie de 75/75	<b>54 429</b>	76 419	98 459	120 264	102 965	<b>554</b>	891	1 257	1 444	1 243
Police avec garantie de 75/100	<b>164 296</b>	206 324	288 166	392 002	399 563	<b>1 648</b>	2 377	3 643	4 669	4 799
Police avec garantie de 100/100	<b>29 553</b>	36 282	38 380	42 431	42 141	<b>294</b>	414	481	502	503
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>53 038</b>	59 830	74 527	108 914	68 228	<b>566</b>	728	987	1 349	845
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>85 109</b>	96 740	111 235	160 563	141 941	<b>898</b>	1 164	1 460	1 972	1 746
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>7 673</b>	11 843	12 972	13 910	13 820	<b>80</b>	140	168	169	168
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>12 979</b>	12 802	12 116	16 842	19 456	<b>164</b>	182	184	236	268
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12 419</b>	48 162	73 175	66 863	50 568	<b>157</b>	683	1 112	935	696
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	1 052	1 072	1 092	1 113	—	15	16	15	15
Police avec garantie de 75/100 SP	—	4 171	4 108	3 857	—	—	42	45	40	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2 225	—	—	—	—	23	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10 186</b>	19 863	20 072	20 335	13 492	<b>92</b>	204	223	210	139
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	64	—	—	—	—	1	—

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>14,92</b>	17,16	18,86	17,80	17,98	<b>(2,24)</b>	(1,70)
Génération et Mosaïque	<b>9,62</b>	11,07	12,17	11,48	11,60	<b>(1,45)</b>	(1,10)
Génération I	<b>11,74</b>	13,48	14,79	13,93	14,05	<b>(1,74)</b>	(1,31)
Génération II	<b>11,81</b>	13,56	14,89	14,04	14,16	<b>(1,75)</b>	(1,33)
Génération de base	<b>12,07</b>	13,82	15,14	14,23	14,32	<b>(1,75)</b>	(1,32)
Police avec garantie de 75/75	<b>10,18</b>	11,66	12,77	12,00	12,08	<b>(1,48)</b>	(1,11)
Police avec garantie de 75/100	<b>10,03</b>	11,52	12,64	11,91	12,01	<b>(1,49)</b>	(1,12)
Police avec garantie de 100/100	<b>9,95</b>	11,42	12,54	11,83	11,93	<b>(1,47)</b>	(1,12)
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>10,68</b>	12,16	13,25	12,38	12,39	<b>(1,48)</b>	(1,09)
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>10,56</b>	12,04	13,12	12,28	12,30	<b>(1,48)</b>	(1,08)
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>10,37</b>	11,85	12,94	12,13	12,17	<b>(1,48)</b>	(1,09)
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>12,66</b>	14,19	15,20	13,99	13,77	<b>(1,53)</b>	(1,01)
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12,65</b>	14,18	15,20	13,98	13,77	<b>(1,53)</b>	(1,02)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	14,18	15,20	13,98	13,77	—	(1,02)
Police avec garantie de 75/100 SP	—	10,02	10,93	10,24	—	—	(0,91)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,24	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>9,04</b>	10,25	11,12	10,35	10,31	<b>(1,21)</b>	(0,87)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	10,33	—	—	—

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Canada Life Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	2,56	2,56	2,54	2,55	2,55
Générations et Mosaïque	2,56	2,56	2,54	2,55	2,55
Générations I	2,40	2,39	2,38	2,38	2,38
Générations II	2,45	2,46	2,43	2,44	2,44
Générations de base	2,17	2,18	2,16	2,16	2,22
Police avec garantie de 75/75	2,18	2,17	2,16	2,16	2,23
Police avec garantie de 75/100	2,39	2,40	2,38	2,38	2,38
Police avec garantie de 100/100	2,45	2,45	2,44	2,44	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,60	1,60	1,60	1,59	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,71	1,71	1,71	1,70	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,88	1,88	1,87	1,87	1,87
Police avec garantie de 75/100 SP	—	1,84	1,83	1,83	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	1,88	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,17	1,16	1,15	1,15	1,15
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,32	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	11,31	51,97	34,73	29,60	27,18

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES S-037ST

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions européennes S-037ST (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds d'actions européennes S-037ST

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	216 \$	459 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	15	25
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	33	33
Placements		
Obligations	—	—
Actions	12 501	17 429
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
Total des placements	12 501	17 429
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 765 \$</b>	<b>17 946 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	25	7
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>12 740 \$</b>	<b>17 939 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 267) \$	2 473 \$
Produits (pertes) divers	(4)	(6)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 271)</b>	<b>2 467</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	367	479
Coût de transaction	2	3
Retenues d'impôt à la source	34	57
Autres	36	47
<b>Total des charges</b>	<b>439</b>	<b>586</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 710) \$</b>	<b>1 881 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>17 939 \$</b>	<b>18 694 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	123	350
Retraits des titulaires de contrats	(2 612)	(2 986)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 710)	1 881
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 199)	(755)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>12 740 \$</b>	<b>17 939 \$</b>

# Fonds d'actions européennes S-037ST

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 710) \$	1 881 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	342	(176)
(Profits) pertes latents	2 418	(1 877)
Produit brut de la cession d'actifs	2 938	3 961
Paiements bruts pour achats d'actifs	(770)	(783)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	10	5
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	18	1
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	80
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>2 246</u>	<u>3 092</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	123	350
Retraits des titulaires de contrats	(2 612)	(2 986)
	<u>(2 489)</u>	<u>(2 636)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(243)</b>	<b>456</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>459</b>	<b>3</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>216 \$</b>	<b>459 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	503 \$	425 \$

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Consommation discrétionnaire			
Booking Holdings Inc.	166	406	453
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		406	453
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4 176	456	451
Groupe Proximus	7 407	289	97
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	46 068	546	490
France			
Air Liquide SA	1 437	252	276
EssilorLuxottica SA	1 908	402	468
Euroapi SASU	235	4	5
Sanofi SA	5 128	561	668
Allemagne			
adidas AG	1 693	555	313
GEA Group AG	11 244	438	622
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	55 419	584	715
CRH PLC	15 874	667	850
DCC PLC	9 589	845	641
Ryanair Holdings PLC, CAAE	2 477	329	251
Île de Man			
Playtech PLC	32 660	338	272
Italie			
Eni SPA	16 312	385	314

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Jersey</b>			
Ferguson PLC	2 027	314	348
<b>Pays-Bas</b>			
Heineken Holdings NV	2 936	323	307
<b>Suède</b>			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	48 412	384	383
<b>Suisse</b>			
Alcon Inc.	4 612	358	427
Novartis AG	5 790	550	709
The Swatch Group AG	566	296	218
<b>Royaume-Uni</b>			
BP PLC	40 574	328	316
Diageo PLC	12 120	440	723
GSK PLC	22 539	737	531
Haleon PLC	28 176	144	151
Liberty Global PLC, cat. C	18 152	868	477
LSL Property Services PLC	55 972	317	229
Unilever PLC	4 860	332	330
United Utilities Group PLC	17 486	278	284
Vodafone Group PLC	131 935	536	182
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		12 856	12 048
<b>Total des actions</b>		13 262	12 501
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(22)	
<b>Total des placements</b>		13 240	12 501

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions européennes S-037ST (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	5 416 \$	— \$	5 416 \$	54 \$
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 819	—	3 819	38
Dollar américain	1 529	—	1 529	15
Franc suisse	1 354	—	1 354	14
Autres devises	383	—	383	4
<b>Total</b>	<b>12 501 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 501 \$</b>	<b>125 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,1 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	7 201 \$	3 \$	7 204 \$	72 \$
Livre sterling (Royaume-Uni)	6 104	3	6 107	61
Dollar américain	1 729	6	1 735	17
Franc suisse	1 610	—	1 610	16
Autres devises	785	—	785	8
<b>Total</b>	<b>17 429 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>17 441 \$</b>	<b>174 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,2 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 125 \$ (174 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	12 501 \$	— \$	— \$	12 501 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>12 501 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 501 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>12 501 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 501 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	12 959 \$	4 470 \$	— \$	17 429 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>12 959 \$</b>	<b>4 470 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>17 429 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>12 959 \$</b>	<b>4 470 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>17 429 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds d'actions européennes S-037ST

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>103 029</b>	109 918	121 920	152 483	168 477	<b>2 365</b>	2 986	2 993	4 185	4 188
Génération et Mosaïque	<b>366 132</b>	403 151	465 373	542 567	675 998	<b>4 076</b>	5 313	5 540	7 222	8 151
Génération I	<b>49 439</b>	59 957	65 766	99 392	132 854	<b>592</b>	849	841	1 421	1 720
Génération II	<b>8 679</b>	10 792	12 619	24 399	38 647	<b>93</b>	137	146	316	454
Génération de base	<b>15 052</b>	15 882	17 442	23 954	43 654	<b>174</b>	217	215	329	543
Police avec garantie de 75/75	<b>47 098</b>	60 095	82 008	131 282	171 809	<b>722</b>	1 088	1 339	2 393	2 833
Police avec garantie de 75/100	<b>113 264</b>	148 688	186 049	265 179	406 202	<b>1 700</b>	2 641	2 985	4 755	6 596
Police avec garantie de 100/100	<b>21 492</b>	27 632	43 322	50 671	116 826	<b>307</b>	469	667	875	1 833
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>14 270</b>	33 314	34 569	90 818	102 975	<b>256</b>	702	654	1 909	1 949
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>110 447</b>	133 827	135 357	154 442	185 080	<b>1 912</b>	2 735	2 492	3 169	3 430
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>14 821</b>	16 963	21 297	27 378	44 216	<b>244</b>	332	377	542	795
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>7 471</b>	9 647	9 850	13 692	15 148	<b>173</b>	256	229	346	336
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>5 079</b>	7 637	8 698	44 138	47 609	<b>117</b>	203	202	1 114	1 056
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>—</b>	—	—	58	—	<b>—</b>	—	—	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1 045</b>	1 051	1 508	2 217	1 067	<b>9</b>	11	14	22	10



# Fonds d'actions européennes S-037ST

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>22,95</b>	27,17	24,55	27,44	24,86	<b>(4,22)</b>	2,62
Génération et Mosaïque	<b>11,13</b>	13,18	11,91	13,31	12,06	<b>(2,05)</b>	1,27
Génération I	<b>11,97</b>	14,16	12,79	14,29	12,94	<b>(2,19)</b>	1,37
Génération II	<b>10,72</b>	12,73	11,54	12,94	11,76	<b>(2,01)</b>	1,19
Génération de base	<b>11,56</b>	13,66	12,32	13,75	12,44	<b>(2,10)</b>	1,34
Police avec garantie de 75/75	<b>15,32</b>	18,11	16,33	18,23	16,49	<b>(2,79)</b>	1,78
Police avec garantie de 75/100	<b>15,01</b>	17,76	16,04	17,93	16,24	<b>(2,75)</b>	1,72
Police avec garantie de 100/100	<b>14,30</b>	16,98	15,39	17,27	15,69	<b>(2,68)</b>	1,59
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>17,91</b>	21,07	18,92	21,02	18,92	<b>(3,16)</b>	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>17,31</b>	20,44	18,41	20,52	18,54	<b>(3,13)</b>	2,03
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>16,50</b>	19,56	17,70	19,82	17,98	<b>(3,06)</b>	1,86
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>23,12</b>	26,55	23,27	25,24	22,19	<b>(3,43)</b>	3,28
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>23,13</b>	26,56	23,28	25,25	22,19	<b>(3,43)</b>	3,28
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	9,99	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>8,60</b>	10,07	9,00	9,94	8,91	<b>(1,47)</b>	1,07

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions européennes S-037ST

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	3,04	3,03	3,03	3,03	3,03
Générations et Mosaïque	3,04	3,04	3,03	3,03	3,03
Générations I	3,01	3,00	3,01	3,00	3,00
Générations II	3,37	3,37	3,37	3,36	3,36
Générations de base	2,87	2,87	2,87	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/75	2,88	2,88	2,87	2,86	2,87
Police avec garantie de 75/100	3,02	3,01	3,01	3,00	3,00
Police avec garantie de 100/100	3,37	3,37	3,36	3,36	3,37
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,41	2,42	2,41	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,75	2,74	2,74	2,74	2,74
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,19	3,18	3,18	3,18	3,18
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	1,76	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,91	1,90	1,91	1,90	1,90

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	5,50	4,36	6,88	5,11	24,57

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS EXTRÊME-ORIENT S-038MF

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion d'actifs Canada-Vie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	61 \$	122 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	11	20
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	18 143	24 314
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>18 143</b>	<b>24 314</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 215 \$</b>	<b>24 456 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	22	10
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>22</b>	<b>10</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>18 193 \$</b>	<b>24 446 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 291) \$	(844) \$
Produits (pertes) divers	(16)	1
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 307)</b>	<b>(843)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	557	817
Coût de transaction	15	25
Retenues d'impôt à la source	44	81
Autres	53	76
<b>Total des charges</b>	<b>669</b>	<b>999</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 976) \$</b>	<b>(1 842) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>24 446 \$</b>	<b>30 399 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	248	687
Retraits des titulaires de contrats	(3 525)	(4 798)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 976)	(1 842)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 253)	(5 953)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>18 193 \$</b>	<b>24 446 \$</b>



# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(2 976) \$</b>	(1 842) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(613)</b>	148
(Profits) pertes latents	<b>3 571</b>	1 835
Produit brut de la cession d'actifs	<b>7 799</b>	9 260
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(4 586)</b>	(5 287)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>9</b>	(11)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>12</b>	4
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>3 216</b>	4 107
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>248</b>	687
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 525)</b>	(4 798)
	<b>(3 277)</b>	(4 111)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(61)</b>	(4)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>122</b>	126
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>61 \$</b>	122 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>675 \$</b>	1 128 \$

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI India ETF	32 800	1 365	1 853
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		<b>1 365</b>	<b>1 853</b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Australie			
ANZ Group Holdings Ltd.	6 200	174	135
BHP Group Ltd.	10 600	311	446
Commonwealth Bank of Australia	3 820	305	361
CSL Ltd.	1 180	189	313
Goodman Group REIT	5 500	107	88
Macquarie Group Ltd.	1 300	130	200
National Australia Bank Ltd.	6 850	178	190
Rio Tinto Ltd.	840	78	90
Santos Ltd.	40 000	193	263
Sonic Healthcare Ltd.	2 000	48	55
Telstra Group Ltd.	22 600	81	83
Transurban Group, titres agrafés	12 300	168	147
Wesfarmers Ltd.	2 200	91	93
Westpac Banking Corp.	9 400	290	202
Woodside Energy Group Ltd.	10 842	289	354
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd.	37 600	779	563
Anta Sports Products Ltd.	4 600	108	82
Autohome Inc., cat. A	4 600	46	48
Baidu Inc., cat. A	5 700	189	110
Chailease Holding Co. Ltd.	9 000	63	86
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	10 000	75	61
China Yongda Automobiles Services Holdings Ltd.	24 500	32	25
CK Asset Holdings Ltd.	10 000	84	83
CK Hutchison Holdings Ltd.	17 500	161	142
Hengan International Group Co. Ltd.	12 500	145	90
JD Logistics Inc.	25 600	162	67
JD.com Inc., cat. A	7 190	216	274
Longfor Group Holdings Ltd.	31 000	208	131
Meituan, cat. B	11 200	381	339

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Îles Caïmans (suite)</b>			
NetEase Inc.	5 500	143	109
Pinduoduo Inc., CAAE	970	82	107
Sea Ltd., CAAE	400	84	28
Shenzhou International Group Holdings Ltd.	3 500	96	53
Sunny Optical Technology Group Co. Ltd.	1 500	45	24
Tencent Holdings Ltd.	14 200	557	823
WuXi Biologics (Cayman) Inc.	18 500	164	192
Xiaomi Corp.	26 000	61	49
ZTO Express Cayman Inc.	4 240	195	156
<b>Chine</b>			
Anhui Conch Cement Co. Ltd.	7 500	69	35
Bank of China Ltd.	143 000	66	70
China Construction Bank Corporation	203 000	212	172
China International Capital Corp. Ltd.	26 800	89	69
China Merchants Bank Co.	16 000	116	121
CITIC Securities Co. Ltd.	25 300	87	69
Ganfeng Lithium Group Co. Ltd.	13 440	224	136
Industrial and Commercial Bank of China Ltd.	139 000	117	97
Ping An Insurance (Group) Co. of China Ltd.	13 500	171	121
Postal Savings Bank of China Co. Ltd.	219 000	178	184
Sinopec Shanghai Petrochemical Co. Ltd.	494 000	149	113
WuXi AppTec Co. Ltd.	8 399	129	120
<b>France</b>			
Lyxor MSCI India UCITS ETF	15 200	511	505
<b>Hong Kong</b>			
AIA Group Ltd.	40 400	380	609
China Resources Beer Holdings Co. Ltd.	16 000	162	151
CSPC Pharmaceutical Group Ltd.	14 000	24	20
Galaxy Entertainment Group Ltd.	16 000	127	143
Guangdong Investment Ltd.	78 000	146	108
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	5 100	229	298
iShares Core CSI 300 ETF	96 300	607	473
Link REIT	5 500	56	55
Sun Hung Kai Properties Ltd.	7 000	134	130

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Tableau des placements

(en millions de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Indonésie</b>			
Bank Central Asia TBK PT	130 700	79	97
Bank Rakyat Indonesia Persero TBK PT	420 334	136	180
Telekomunikasi Indonesia TBK PT	556 800	157	181
<b>Luxembourg</b>			
Lyxor MSCI AC Asia-Pacific ex-Japan UCITS ETF	2 300	229	194
<b>Malaisie</b>			
Malayan Banking BHD	28 900	75	77
Public Bank BHD	133 300	266	177
<b>Philippines</b>			
AC Energy Corp.	7 470	1	1
BDO Unibank Inc.	30 000	86	77
International Container Terminal Services Inc.	13 000	36	63
SM Investments Corp.	2 800	55	62
<b>Singapour</b>			
CapitaLand Ascendas REIT	7 100	22	20
DBS Group Holdings Ltd.	5 100	142	175
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	7 400	80	91
Singapore Telecommunications Ltd.	56 300	130	146
United Overseas Bank Ltd.	5 400	134	168
<b>Corée du Sud</b>			
E-Mart Inc.	330	54	35
Hyundai Motor Co.	260	55	42
Kakao Corp.	1 330	39	77
KB Financial Group Inc.	2 040	118	106
Kia Motors Corp.	810	65	52
LG Chem Ltd.	110	58	71
Naver Corp.	300	52	58
POSCO Holdings Inc.	400	136	120
Samsung Electronics Co. Ltd.	13 250	565	795
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	1 930	63	105
Samsung SDI Co. Ltd.	230	198	147
Shinhan Financial Group Co. Ltd.	2 620	91	99

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
Corée du Sud (suite)			
SK Hynix Inc.	1 230	103	101
S-Oil Corp.	1 140	107	103
Taïwan			
Andes Technology Corp.	1 000	11	22
ASE Technology Holding Co. Ltd.	11 000	35	45
China Steel Corp.	71 000	68	93
CTBC Financial Holding Co. Ltd.	81 000	82	79
Delta Electronics Inc.	8 000	90	101
E. Sun Financial Holding Co. Ltd.	31 043	40	33
First Financial Holding Co.	40 000	44	47
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd.	79 000	294	348
MediaTek Inc.	4 000	57	110
Nan Ya Plastics Corp.	25 000	75	78
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	56 000	477	1 107
United Microelectronics Corp.	27 000	60	48
Thaïlande			
CP ALL PCL	36 600	88	98
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		15 444	16 290
<b>Total des actions</b>		16 809	18 143
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(15)	
<b>Total des placements</b>		16 794	18 143

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar de Hong Kong	6 715 \$	6 \$	6 721 \$	67 \$
Dollar australien	3 020	24	3 044	31
Nouveau dollar taïwanais	2 197	—	2 197	22
Dollar américain	2 182	7	2 189	22
Autres devises	4 029	—	4 029	40
<b>Total</b>	<b>18 143 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>18 180 \$</b>	<b>182 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			<b>99,9 %</b>	<b>1,0 %</b>

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar de Hong Kong	7 588 \$	15 \$	7 603 \$	76 \$
Dollar américain	4 360	—	4 360	44
Nouveau dollar taïwanais	3 770	103	3 873	39
Dollar australien	3 522	24	3 546	35
Autres devises	5 074	36	5 110	51
<b>Total</b>	<b>24 314 \$</b>	<b>178 \$</b>	<b>24 492 \$</b>	<b>245 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			<b>100,2 %</b>	<b>1,0 %</b>

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 181 \$ (243 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 030 \$	2 113 \$	— \$	18 143 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>16 030 \$</b>	<b>2 113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 143 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>16 030 \$</b>	<b>2 113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 143 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 726 \$	7 588 \$	— \$	24 314 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>16 726 \$</b>	<b>7 588 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>24 314 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>16 726 \$</b>	<b>7 588 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>24 314 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).



# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	101 812	110 088	130 315	149 192	166 956	1 686	2 096	2 669	2 614	2 612
Génération et Mosaïque	413 027	482 964	558 132	700 257	888 938	6 756	9 082	11 291	12 119	13 733
Génération I	67 682	73 808	89 284	118 779	157 757	1 235	1 546	2 009	2 283	2 703
Génération II	79 623	97 853	107 522	119 807	176 149	919	1 303	1 547	1 478	1 946
Génération de base	47 042	55 498	57 347	59 819	94 606	601	812	901	801	1 127
Police avec garantie de 75/75	74 687	81 218	107 127	176 704	228 244	1 127	1 404	1 986	2 795	3 213
Police avec garantie de 75/100	169 222	187 580	232 104	402 625	432 129	2 514	3 199	4 253	6 301	6 029
Police avec garantie de 100/100	68 514	79 342	89 095	112 706	159 655	946	1 263	1 531	1 662	2 109
Police avec garantie de 75/75 SP1	40 481	91 957	101 552	170 292	127 957	672	1 741	2 053	2 924	1 947
Police avec garantie de 75/100 SP1	54 380	64 394	63 862	122 352	138 798	862	1 170	1 245	2 035	2 054
Police avec garantie de 100/100 SP1	20 037	19 048	19 633	20 544	33 402	300	328	364	327	475
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 438	4 255	4 347	7 037	9 529	96	103	109	147	171
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 051	11 439	12 353	24 471	32 149	174	276	310	509	578
Police avec garantie de 100/100 SP2	13 772	4 793	4 941	5 093	9 601	299	116	124	106	173
Police avec garantie de 75/100 SP	609	616	622	628	—	6	7	7	6	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	16,56	19,04	20,48	17,52	15,64	(2,48)	(1,44)
Génération et Mosaïque	16,36	18,81	20,23	17,31	15,45	(2,45)	(1,42)
Génération I	18,25	20,95	22,50	19,22	17,14	(2,70)	(1,55)
Génération II	11,55	13,32	14,38	12,34	11,05	(1,77)	(1,06)
Génération de base	12,77	14,63	15,69	13,38	11,91	(1,86)	(1,06)
Police avec garantie de 75/75	15,09	17,29	18,54	15,82	14,08	(2,20)	(1,25)
Police avec garantie de 75/100	14,85	17,05	18,32	15,65	13,95	(2,20)	(1,27)
Police avec garantie de 100/100	13,81	15,92	17,19	14,75	13,21	(2,11)	(1,27)
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,59	18,93	20,22	17,17	15,22	(2,34)	(1,29)
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,86	18,18	19,50	16,63	14,80	(2,32)	(1,32)
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,96	17,23	18,56	15,90	14,21	(2,27)	(1,33)
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,69	24,13	25,13	20,82	17,99	(2,44)	(1,00)
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,67	24,12	25,12	20,81	17,98	(2,45)	(1,00)
Police avec garantie de 100/100 SP2	21,69	24,14	25,14	20,82	18,00	(2,45)	(1,00)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,86	11,20	11,90	10,06	—	(1,34)	(0,70)

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Canada Life Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions Extrême-Orient S-038MF

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	3,25	3,25	3,23	3,24	3,26
Génération et Mosaïque	3,25	3,25	3,23	3,24	3,26
Génération I	3,11	3,11	3,09	3,10	3,17
Génération II	3,58	3,57	3,56	3,57	3,68
Génération de base	2,94	2,94	2,92	2,94	3,02
Police avec garantie de 75/75	2,95	2,95	2,93	2,94	3,01
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,11	3,10	3,11	3,17
Police avec garantie de 100/100	3,58	3,57	3,56	3,57	3,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,52	2,51	2,51	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,96	2,95	2,95	2,95	2,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,39	3,39	3,37	3,39	3,48
Police avec garantie de 75/100 SP	2,02	2,01	2,01	2,03	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	23,23	18,68	57,67	64,16	82,34

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS À HAUT REVENU DE DIVIDENDES (LAKETON) SF039

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	11 542 \$	16 599 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	5 204	5 863
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	1 294 632	1 250 425
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	1 294 632	1 250 425
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 311 378 \$</b>	<b>1 272 887 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	525	324
Montant à payer aux courtiers	—	1 249
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>525</b>	<b>1 573</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 310 853 \$</b>	<b>1 271 314 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(16 590) \$	316 834 \$
Produits (pertes) divers	470	80
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(16 120)</b>	<b>316 914</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	27 191	23 608
Coût de transaction	328	123
Retenues d'impôt à la source	1	—
Autres	2 782	2 415
<b>Total des charges</b>	<b>30 302</b>	<b>26 146</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(46 422) \$</b>	<b>290 768 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>1 271 314 \$</b>	<b>1 049 863 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	223 271	107 462
Retraits des titulaires de contrats	(137 310)	(176 779)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(46 422)	290 768
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	39 539	221 451
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 310 853 \$</b>	<b>1 271 314 \$</b>



# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(46 422) \$</b>	290 768 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(58 596)</b>	(43 545)
(Profits) pertes latents	<b>128 515</b>	(228 375)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>181 560</b>	131 405
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(295 686)</b>	(86 262)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>659</b>	(1 320)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>201</b>	48
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(1 249)</b>	1 249
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(91 018)</b>	63 968
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>223 271</b>	107 462
Retraits des titulaires de contrats	<b>(137 310)</b>	(176 779)
	<b>85 961</b>	(69 317)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(5 057)</b>	(5 349)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>16 599</b>	21 948
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 542 \$</b>	16 599 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>53 868 \$</b>	43 559 \$

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
BCE Inc.	1 079 465	51 790	64 217
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	478 147	22 785	30 300
TELUS Corp.	2 136 697	31 848	55 832
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	63 733	10 399	9 018
Magna International Inc.	152 623	7 300	11 609
Restaurant Brands International Inc.	249 336	19 371	21 834
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	455 226	15 654	27 086
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	475 561	13 901	16 959
George Weston Ltée	226 128	17 639	37 987
Saputo Inc.	289 406	6 449	9 701
<b>Énergie</b>			
Corporation Cameco	194 096	6 232	5 957
Canadian Natural Resources Ltd.	613 337	30 428	46 117
Enbridge Inc.	1 085 793	51 998	57 460
Hydro One Ltd.	291 335	6 569	10 567
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	124 244	8 165	8 194
Suncor Énergie Inc.	1 353 234	45 416	58 121
Corporation TC Énergie	764 921	46 462	41 290
Tourmaline Oil Corp.	286 049	17 451	19 543
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	685 858	46 018	84 127
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	120 525	5 200	4 673
Brookfield Corp.	588 319	28 444	25 051
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 097 297	48 590	60 099
Société Financière Manuvie	706 699	16 648	17 067
Banque Nationale du Canada	169 895	8 947	15 500
Banque Royale du Canada	873 920	55 956	111 250
La Financière Sun Life inc.	652 147	26 006	40 987
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 073 423	57 091	71 211
La Banque Toronto-Dominion	1 155 161	44 883	101 273

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits industriels</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	180 277	19 034	28 996
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	289 265	27 222	29 201
GFL Environmental Inc.	187 069	6 756	7 397
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	423 811	28 533	29 819
Société aurifère Barrick	830 974	22 036	19 287
Franco-Nevada Corp.	107 550	18 031	19 851
Nutrien Ltd.	325 978	20 179	32 223
Ressources Teck Limitée, cat. B	126 893	5 931	6 493
<b>Immobilier</b>			
Boardwalk REIT	299 499	8 783	14 804
Canadian Apartment Properties REIT	241 970	11 183	10 327
FPI First Capital	430 424	8 857	7 235
Société en commandite Holding FPI Granite	98 906	8 227	6 832
<b>Services d'intérêt public</b>			
Capital Power Corp.	274 979	6 754	12 740
TransAlta Corp.	528 209	6 753	6 397
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		945 919	1 294 632
<b>Total des actions</b>		945 919	1 294 632
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(621)	
<b>Total des placements</b>		945 298	1 294 632

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	838 \$	838 \$	8 \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>838 \$</b>	<b>838 \$</b>	<b>8 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	1 411 \$	1 411 \$	14 \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>14 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats				0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 12 946 \$ (12 504 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	1 294 632 \$	— \$	— \$	1 294 632 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>1 294 632 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 294 632 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	1 250 425 \$	— \$	— \$	1 250 425 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>1 250 425 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 250 425 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>611 770</b>	671 491	738 153	844 825	946 234	<b>35 246</b>	40 138	34 363	41 637	41 139
Génération et Mosaïque	<b>4 652 951</b>	5 083 192	5 855 385	6 767 471	7 790 729	<b>260 921</b>	295 736	265 306	324 635	329 674
Génération I	<b>2 375 569</b>	2 664 635	3 165 843	3 810 175	4 294 833	<b>54 659</b>	63 623	58 883	75 045	74 638
Génération II	<b>658 304</b>	702 170	785 783	1 007 124	1 159 815	<b>12 822</b>	14 260	12 490	17 032	17 388
Génération de base	<b>1 324 220</b>	1 470 872	1 717 111	2 006 369	2 368 367	<b>27 951</b>	32 183	29 234	36 133	37 592
Collective	—	—	—	—	959 688	—	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75	<b>3 612 334</b>	3 102 125	3 096 813	2 930 874	2 659 709	<b>87 737</b>	78 105	60 673	60 742	48 585
Police avec garantie de 75/100	<b>11 428 720</b>	10 019 652	10 372 798	10 553 982	9 962 085	<b>274 715</b>	249 942	201 568	217 188	180 893
Police avec garantie de 100/100	<b>1 198 067</b>	1 222 857	1 285 289	1 469 518	1 508 642	<b>27 055</b>	28 792	23 685	28 813	26 223
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2 465 681</b>	1 810 628	1 472 415	1 338 704	1 258 457	<b>52 651</b>	39 930	25 173	24 120	19 910
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>13 588 482</b>	10 541 766	9 095 049	8 738 758	7 625 518	<b>283 597</b>	227 720	152 645	154 907	118 959
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>1 408 809</b>	1 395 692	1 268 465	1 182 437	1 101 125	<b>28 333</b>	29 149	20 651	20 399	16 773
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>631 059</b>	603 641	624 763	575 773	694 405	<b>16 943</b>	16 383	12 866	12 230	12 678
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>1 572 847</b>	1 506 673	1 733 767	2 055 607	1 962 570	<b>42 224</b>	40 887	35 700	43 659	35 826
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>150 391</b>	102 415	60 651	43 938	45 033	<b>4 036</b>	2 778	1 248	933	822
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>167 866</b>	97 434	87 365	42 533	1 493	<b>2 080</b>	1 238	854	435	13
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>332 847</b>	200 546	178 722	137 001	5 840	<b>4 104</b>	2 538	1 743	1 399	52
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>21 288</b>	4 345	4 015	7 227	—	<b>257</b>	54	39	73	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>184 862</b>	113 745	98 599	22 015	—	<b>2 329</b>	1 464	973	226	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>453 189</b>	353 971	176 089	201 107	75 846	<b>5 654</b>	4 521	1 728	2 062	677
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2 814</b>	1 783	842	37 127	44 064	<b>35</b>	23	8	379	393

## Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>57,61</b>	59,77	46,55	49,29	43,48	<b>(2,16)</b>	13,22
Génération et Mosaïque	<b>56,08</b>	58,18	45,31	47,97	42,32	<b>(2,10)</b>	12,87
Génération I	<b>23,01</b>	23,88	18,60	19,70	17,38	<b>(0,87)</b>	5,28
Génération II	<b>19,48</b>	20,31	15,89	16,91	14,99	<b>(0,83)</b>	4,42
Génération de base	<b>21,11</b>	21,88	17,03	18,01	15,87	<b>(0,77)</b>	4,85
Collective	—	—	—	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75	<b>24,29</b>	25,18	19,59	20,73	18,27	<b>(0,89)</b>	5,59
Police avec garantie de 75/100	<b>24,04</b>	24,95	19,43	20,58	18,16	<b>(0,91)</b>	5,52
Police avec garantie de 100/100	<b>22,58</b>	23,55	18,43	19,61	17,38	<b>(0,97)</b>	5,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>21,35</b>	22,05	17,10	18,02	15,82	<b>(0,70)</b>	4,95
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>20,87</b>	21,60	16,78	17,73	15,60	<b>(0,73)</b>	4,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>20,11</b>	20,89	16,28	17,25	15,23	<b>(0,78)</b>	4,61
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>26,85</b>	27,14	20,59	21,24	18,26	<b>(0,29)</b>	6,55
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>26,85</b>	27,14	20,59	21,24	18,25	<b>(0,29)</b>	6,55
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>26,83</b>	27,13	20,58	21,23	18,25	<b>(0,30)</b>	6,55
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,39</b>	12,70	9,78	10,23	8,92	<b>(0,31)</b>	2,92
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,33</b>	12,65	9,75	10,21	8,91	<b>(0,32)</b>	2,90
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>12,07</b>	12,45	9,64	10,14	—	<b>(0,38)</b>	2,81
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,60</b>	12,87	9,87	10,29	—	<b>(0,27)</b>	3,00
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,48</b>	12,77	9,81	10,25	8,92	<b>(0,29)</b>	2,96
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,29</b>	12,62	9,73	10,20	8,91	<b>(0,33)</b>	2,89



# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les parts **de la Collective** sont offertes à l'égard des régimes collectifs enregistrés et non enregistrés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, des régimes de participation différée aux bénéfices et de certains régimes à cotisations définies au Canada.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>2,60</b>	2,60	2,61	2,61	2,62
Générations et Mosaïque	<b>2,60</b>	2,61	2,61	2,61	2,62
Générations I	<b>2,63</b>	2,63	2,63	2,63	2,65
Générations II	<b>3,10</b>	3,10	3,10	3,11	3,12
Générations de base	<b>2,52</b>	2,52	2,52	2,52	2,56
Police avec garantie de 75/75	<b>2,51</b>	2,52	2,52	2,52	2,55
Police avec garantie de 75/100	<b>2,62</b>	2,63	2,63	2,63	2,65
Police avec garantie de 100/100	<b>3,10</b>	3,10	3,10	3,10	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,14</b>	2,14	2,15	2,15	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,36</b>	2,36	2,37	2,37	2,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,69</b>	2,69	2,70	2,70	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,41</b>	1,42	1,42	1,41	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,52</b>	1,53	1,53	1,53	1,53
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,00</b>	2,00	2,01	2,00	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,04</b>	1,04	1,04	1,05	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,26</b>	1,26	1,27	1,27	1,27
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,59</b>	1,59	1,63	1,60	1,60

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>13,75</b>	7,48	12,65	7,69	5,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (TRIMARK) SF051

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	25	147
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	59 793	76 675
<b>Total des placements</b>	<b>59 793</b>	<b>76 675</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>59 818 \$</b>	<b>76 822 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	31 \$	164 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	21	51
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>52</b>	<b>215</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>59 766 \$</b>	<b>76 607 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(12 131) \$	11 960 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(12 131)</b>	<b>11 960</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 481	1 796
Autres	161	191
<b>Total des charges</b>	<b>1 642</b>	<b>1 987</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(13 773) \$</b>	<b>9 973 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>76 607 \$</b>	<b>105 698 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 259	5 947
Retraits des titulaires de contrats	(7 327)	(45 011)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(13 773)	9 973
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 841)	(29 091)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>59 766 \$</b>	<b>76 607 \$</b>

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(13 773) \$</b>	9 973 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(2 025)</b>	(16 215)
(Profits) pertes latents	<b>14 836</b>	8 439
Produit brut de la cession d'actifs	<b>7 796</b>	44 436
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(3 045)</b>	(3 366)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(680)</b>	(4 184)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(30)</b>	(8)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>122</b>	(163)
	<b>3 201</b>	38 912
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 259</b>	5 947
Retraits des titulaires de contrats	<b>(7 327)</b>	(45 011)
	<b>(3 068)</b>	(39 064)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>133</b>	(152)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(164)</b>	(12)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(31) \$</b>	(164) \$



# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de sociétés mondiales Invesco, série I	784 658	46 341	59 793
<b>Total des placements</b>		46 341	59 793

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	6,24 %
Visa Inc., cat. A	5,57 %
British American Tobacco PLC	5,38 %
Microsoft Corp.	4,59 %
SAP SE	4,34 %
London Stock Exchange Group PLC	4,29 %
Honeywell International Inc.	4,17 %
Analog Devices Inc.	4,13 %
AIA Group Ltd.	4,08 %
Aon Corp.	3,90 %
Alphabet Inc., cat. A	3,89 %
Anheuser-Busch InBev SA, CAAE, sans droit de vote	3,87 %
Temenos AG	3,66 %
Becton, Dickinson and Co.	3,62 %
KION Group AG	3,47 %
Roche Holding AG	3,06 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,02 %
Aptiv PLC	2,97 %
Charter Communications Inc.	2,92 %
Accenture PLC, cat. A	2,83 %
Topicus.com Inc.	2,65 %
Sabre Corp.	2,60 %
Zoetis Inc.	2,47 %
Kone OYJ	2,45 %
The Walt Disney Co.	1,89 %

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>669 156</b>	757 929	868 800	1 022 466	1 156 756	<b>17 062</b>	23 873	24 454	28 464	26 991
Génération I	<b>101 234</b>	113 989	137 140	162 644	194 145	<b>1 933</b>	2 678	2 868	3 351	3 340
Génération II	<b>5 769</b>	13 187	8 281	11 632	14 189	<b>91</b>	258	145	201	206
Génération de base	<b>46 522</b>	55 092	52 198	75 088	77 761	<b>800</b>	1 163	979	1 386	1 196
Police avec garantie de 75/75	<b>123 935</b>	138 770	146 345	205 338	155 491	<b>3 011</b>	4 142	3 882	5 357	3 381
Police avec garantie de 75/100	<b>416 960</b>	438 139	501 858	552 530	507 725	<b>9 919</b>	12 826	13 077	14 185	10 883
Police avec garantie de 100/100	<b>68 472</b>	72 926	75 311	88 559	96 540	<b>1 551</b>	2 041	1 883	2 190	2 001
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>85 024</b>	75 091	57 598	53 789	42 629	<b>1 937</b>	2 091	1 418	1 296	852
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>340 670</b>	332 845	268 588	247 502	200 241	<b>7 486</b>	8 969	6 420	5 808	3 910
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>33 915</b>	29 602	28 706	27 214	23 071	<b>711</b>	764	660	617	437
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>34 053</b>	34 499	35 294	33 067	24 655	<b>1 029</b>	1 241	1 093	976	588
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>109 865</b>	109 891	106 141	74 634	65 645	<b>3 320</b>	3 952	3 287	2 202	1 564
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>120</b>	124	127	131	135	<b>4</b>	4	4	4	3
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>3 335</b>	3 153	914	922	—	<b>35</b>	40	10	10	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>4 243</b>	6 077	740	2 389	—	<b>44</b>	77	8	26	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1 920</b>	2 219	—	—	—	<b>21</b>	29	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>8 029</b>	5 709	—	6 296	6 193	<b>85</b>	73	—	69	56

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>25,50</b>	31,50	28,15	27,84	23,33	<b>(6,00)</b>	3,35
Génération I	<b>19,09</b>	23,50	20,92	20,61	17,20	<b>(4,41)</b>	2,58
Génération II	<b>15,84</b>	19,56	17,48	17,29	14,49	<b>(3,72)</b>	2,08
Génération de base	<b>17,19</b>	21,11	18,76	18,46	15,38	<b>(3,92)</b>	2,35
Police avec garantie de 75/75	<b>24,30</b>	29,85	26,53	26,09	21,75	<b>(5,55)</b>	3,32
Police avec garantie de 75/100	<b>23,79</b>	29,27	26,06	25,67	21,43	<b>(5,48)</b>	3,21
Police avec garantie de 100/100	<b>22,65</b>	27,98	25,00	24,73	20,73	<b>(5,33)</b>	2,98
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>22,78</b>	27,84	24,62	24,09	19,97	<b>(5,06)</b>	3,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>21,97</b>	26,95	23,90	23,47	19,52	<b>(4,98)</b>	3,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>20,96</b>	25,82	23,01	22,69	18,96	<b>(4,86)</b>	2,81
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>30,22</b>	35,97	30,97	29,51	23,83	<b>(5,75)</b>	5,00
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>30,22</b>	35,97	30,97	29,51	23,83	<b>(5,75)</b>	5,00
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>30,18</b>	35,91	30,92	29,47	23,79	<b>(5,73)</b>	4,99
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,54</b>	12,81	11,26	10,95	—	<b>(2,27)</b>	1,55
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,47</b>	12,74	11,21	10,93	—	<b>(2,27)</b>	1,53
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>10,73</b>	12,97	—	—	—	<b>(2,24)</b>	1,63
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,57</b>	12,82	—	10,98	9,04	<b>(2,25)</b>	1,57

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,73	3,72	3,72	3,73	3,75
Générations I	3,35	3,34	3,33	3,35	3,36
Générations II	3,73	3,71	3,72	3,73	3,75
Générations de base	3,18	3,16	3,17	3,18	3,19
Police avec garantie de 75/75	3,18	3,17	3,17	3,18	3,19
Police avec garantie de 75/100	3,34	3,34	3,33	3,34	3,35
Police avec garantie de 100/100	3,73	3,72	3,72	3,73	3,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,66	2,65	2,65	2,66	2,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,99	2,98	2,98	2,99	3,01
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,43	3,42	3,42	3,44	3,44
Police avec garantie de 75/75 SP	2,07	2,05	2,06	2,05	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,24	2,23	2,24	2,22	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,56	1,53	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,88	1,86	—	1,89	1,88

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	4,72	4,11	23,78	10,67	7,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (TRIMARK) SF052

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	10	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 670	6 713
Total des placements	5 670	6 713
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 680 \$</b>	<b>6 714 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	52 \$	1 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	3	16
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>55</b>	<b>17</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5 625 \$</b>	<b>6 697 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(96) \$	1 546 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(96)</b>	<b>1 546</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	181	194
Autres	20	21
<b>Total des charges</b>	<b>201</b>	<b>215</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(297) \$</b>	<b>1 331 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>6 697 \$</b>	<b>6 240 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	62	54
Retraits des titulaires de contrats	(837)	(928)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(297)	1 331
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 072)	457
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 625 \$</b>	<b>6 697 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(297) \$</b>	1 331 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(170)</b>	(147)
(Profits) pertes latents	<b>408</b>	(1 239)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 065</b>	1 300
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(118)</b>	(220)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(142)</b>	(160)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(13)</b>	14
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(9)</b>	9
	<b>724</b>	888
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>62</b>	54
Retraits des titulaires de contrats	<b>(837)</b>	(928)
	<b>(775)</b>	(874)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(51)</b>	14
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(1)</b>	(15)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(52) \$</b>	(1) \$

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds canadien de dividendes Plus Fiera, série F	226 742	4 725	5 670
<b>Total des placements</b>		4 725	5 670

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	4,73 %
La Banque Toronto-Dominion	4,65 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,54 %
PepsiCo Inc.	4,42 %
TELUS Corp.	4,33 %
Costco Wholesale Corp.	4,20 %
Metro inc.	4,11 %
Banque de Montréal	4,02 %
Visa Inc., cat. A	3,92 %
McDonald's Corp.	3,83 %
Intact Corporation financière	3,59 %
Constellation Software Inc.	3,57 %
Banque Nationale du Canada	3,53 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,38 %
The TJX Companies Inc.	3,35 %
Les Compagnies Loblaw limitée	3,29 %
Restaurant Brands International Inc.	3,24 %
FactSet Research Systems Inc.	3,08 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,07 %
Groupe TMX Ltée	3,05 %
Nestlé SA	2,89 %
Accenture PLC, cat. A	2,82 %
Unilever PLC, CAAE	2,70 %
Thomson Reuters Corp.	2,62 %
Toromont Industries Ltd.	2,45 %

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	154 427	175 407	203 575	229 758	264 877	3 224	3 839	3 637	4 252	4 483
Génération I	25 036	26 322	29 043	35 902	39 307	328	361	324	415	414
Génération II	5 349	5 535	5 258	5 210	7 308	67	73	56	58	74
Génération de base	11 555	11 879	13 999	13 960	15 582	155	165	158	162	165
Police avec garantie de 75/75	13 664	14 304	17 398	18 653	22 443	206	225	222	245	267
Police avec garantie de 75/100	20 277	23 402	25 840	34 683	37 962	295	356	320	444	444
Police avec garantie de 100/100	38 208	48 499	53 474	59 413	47 266	539	717	646	743	541
Police avec garantie de 75/75 SP1	3 823	3 314	1 620	1 966	1 882	61	55	22	27	23
Police avec garantie de 75/100 SP1	7 477	7 885	12 863	9 106	23 361	117	128	169	122	285
Police avec garantie de 100/100 SP1	31 567	34 391	37 848	32 600	31 114	475	539	482	427	371
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	5 791	5 928	—	—	—	95	86
Police avec garantie de 75/100 SP2	3 441	5 825	6 595	9 462	19 290	71	122	109	156	280
Police avec garantie de 100/100 SP2	4 228	5 589	5 760	5 405	5 911	87	117	95	89	86

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	20,88	21,89	17,87	18,51	16,93	(1,01)	4,02
Génération I	13,11	13,72	11,17	11,55	10,54	(0,61)	2,55
Génération II	12,51	13,12	10,71	11,09	10,15	(0,61)	2,41
Génération de base	13,38	13,93	11,30	11,63	10,56	(0,55)	2,63
Police avec garantie de 75/75	15,10	15,72	12,75	13,12	11,92	(0,62)	2,97
Police avec garantie de 75/100	14,54	15,21	12,39	12,80	11,69	(0,67)	2,82
Police avec garantie de 100/100	14,11	14,79	12,08	12,51	11,44	(0,68)	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,96	16,54	13,35	13,67	12,37	(0,58)	3,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,59	16,20	13,10	13,45	12,19	(0,61)	3,10
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,05	15,69	12,73	13,11	11,92	(0,64)	2,96
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	16,45	14,52	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,68	20,91	16,46	16,45	14,52	(0,23)	4,45
Police avec garantie de 100/100 SP2	20,68	20,91	16,46	16,45	14,52	(0,23)	4,45

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds d'actions canadiennes (Trimark) SF052

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>3,63</b>	3,62	3,62	3,61	3,67
Génération I	<b>3,41</b>	3,40	3,40	3,39	3,45
Génération II	<b>3,63</b>	3,61	3,62	3,62	3,67
Génération de base	<b>2,97</b>	2,96	2,96	2,95	3,11
Police avec garantie de 75/75	<b>2,97</b>	2,96	2,96	2,95	3,09
Police avec garantie de 75/100	<b>3,41</b>	3,40	3,40	3,39	3,46
Police avec garantie de 100/100	<b>3,63</b>	3,62	3,62	3,61	3,65
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,48</b>	2,47	2,49	2,49	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,71</b>	2,71	2,70	2,73	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,04</b>	3,03	3,04	3,04	3,06

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

For the years ended December 31	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,50</b>	2,47	2,49	2,49	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,73</b>	2,71	2,70	2,73	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,06</b>	3,03	3,04	3,04	3,06

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>1,93</b>	3,41	3,60	6,12	13,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (TRIMARK) SF054

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Trimark) SF054 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	317 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	185
Montant à recevoir des courtiers	225	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	221 405	246 997
Total des placements	221 405	246 997
<b>Total de l'actif</b>	<b>221 631 \$</b>	<b>247 499 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	64 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	189
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>64</b>	<b>189</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>221 567 \$</b>	<b>247 310 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(37 156) \$	45 954 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(37 156)</b>	<b>45 954</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	5 941	4 974
Autres	628	529
<b>Total des charges</b>	<b>6 569</b>	<b>5 503</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(43 725) \$</b>	<b>40 451 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>247 310 \$</b>	<b>142 669 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	43 042	81 316
Retraits des titulaires de contrats	(25 060)	(17 126)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(43 725)	40 451
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(25 743)	104 641
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>221 567 \$</b>	<b>247 310 \$</b>

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(43 725) \$</b>	40 451 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(3 787)</b>	(1 532)
(Profits) pertes latents	<b>45 964</b>	(31 458)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>24 306</b>	5 417
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(35 870)</b>	(64 289)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(5 021)</b>	(12 964)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>184</b>	328
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(414)</b>	182
	<b>(18 363)</b>	(63 865)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>43 042</b>	81 316
Retraits des titulaires de contrats	<b>(25 060)</b>	(17 126)
	<b>17 982</b>	64 190
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(381)</b>	325
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>317</b>	(8)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(64) \$</b>	317 \$

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de croissance du revenu Invesco, série I	10 767 679	201 227	221 405
<b>Total des placements</b>		201 227	221 405

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Brookfield Corp.	5,81 %
Banque Royale du Canada	4,09 %
Onex Corp., à droit de vote subalterne	4,03 %
Aon Corp.	3,99 %
UnitedHealth Group Inc.	3,76 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,52 %
Alphabet Inc., cat. C	3,46 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3,33 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,00 %
Open Text Corp.	2,98 %
ICON PLC	2,87 %
Colliers International Group Inc.	2,79 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	2,74 %
TELUS Corp.	2,73 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	2,52 %
Liberty Broadband Corp., sans droit de vote	2,47 %
Bombardier Produits Récréatifs inc.	2,34 %
Meta Platforms Inc.	2,04 %
Univar Solutions Inc.	2,02 %
Toromont Industries Ltd.	2,00 %
Deere & Co.	1,92 %
Texas Instruments Inc.	1,82 %
Power Corporation du Canada, à droit de vote subalterne*	1,80 %
Marriott International Inc., cat. A	1,57 %
CarMax Inc.	1,44 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>1 188 819</b>	1 304 589	1 321 583	1 556 432	1 790 003	<b>34 224</b>	45 519	37 021	42 510	42 707
Génération I	<b>804 705</b>	995 667	1 081 351	1 270 957	1 488 177	<b>14 109</b>	21 051	18 262	20 821	21 189
Génération II	<b>76 442</b>	89 772	93 230	235 542	255 931	<b>1 252</b>	1 776	1 476	3 622	3 427
Génération de base	<b>118 614</b>	131 375	134 170	188 198	264 014	<b>2 011</b>	2 682	2 185	2 968	3 613
Police avec garantie de 75/75	<b>771 980</b>	702 776	530 933	473 149	481 089	<b>14 411</b>	15 796	9 517	8 215	7 248
Police avec garantie de 75/100	<b>5 150 449</b>	4 392 442	2 753 511	3 089 939	2 923 584	<b>95 136</b>	97 839	48 991	53 331	43 856
Police avec garantie de 100/100	<b>238 202</b>	242 298	138 256	174 928	190 217	<b>4 297</b>	5 280	2 410	2 963	2 805
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>385 188</b>	317 976	186 569	127 314	129 662	<b>7 328</b>	7 246	3 373	2 218	1 950
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1 576 580</b>	1 263 967	713 248	1 334 742	1 180 571	<b>29 525</b>	28 401	12 737	23 005	17 596
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>112 919</b>	280 326	76 666	58 998	78 358	<b>2 061</b>	6 154	1 341	998	1 149
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>79 312</b>	83 097	24 526	20 116	14 815	<b>1 932</b>	2 369	542	419	260
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>218 674</b>	198 551	145 042	144 661	146 145	<b>5 334</b>	5 668	3 210	3 014	2 569
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>18 737</b>	19 823	6 743	3 971	—	<b>218</b>	275	74	42	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>802 614</b>	496 718	125 443	96 350	52 421	<b>9 291</b>	6 858	1 368	1 008	472
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>26 045</b>	24 085	11 382	—	—	<b>309</b>	338	125	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10 977</b>	4 125	3 409	11 510	11 295	<b>129</b>	58	37	121	102

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>28,79</b>	34,89	28,01	27,31	23,86	<b>(6,10)</b>	6,88
Génération I	<b>17,53</b>	21,14	16,89	16,38	14,24	<b>(3,61)</b>	4,25
Génération II	<b>16,38</b>	19,78	15,83	15,38	13,39	<b>(3,40)</b>	3,95
Génération de base	<b>16,96</b>	20,42	16,28	15,77	13,69	<b>(3,46)</b>	4,14
Police avec garantie de 75/75	<b>18,67</b>	22,48	17,93	17,36	15,07	<b>(3,81)</b>	4,55
Police avec garantie de 75/100	<b>18,47</b>	22,27	17,79	17,26	15,00	<b>(3,80)</b>	4,48
Police avec garantie de 100/100	<b>18,04</b>	21,79	17,43	16,94	14,75	<b>(3,75)</b>	4,36
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>19,02</b>	22,79	18,08	17,42	15,04	<b>(3,77)</b>	4,71
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>18,73</b>	22,47	17,86	17,24	14,90	<b>(3,74)</b>	4,61
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>18,26</b>	21,95	17,49	16,91	14,66	<b>(3,69)</b>	4,46
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>24,36</b>	28,51	22,10	20,81	17,55	<b>(4,15)</b>	6,41
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>24,39</b>	28,55	22,13	20,84	17,58	<b>(4,16)</b>	6,42
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>11,66</b>	13,88	10,95	10,49	—	<b>(2,22)</b>	2,93
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,58</b>	13,81	10,91	10,46	8,99	<b>(2,23)</b>	2,90
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>11,86</b>	14,05	11,03	—	—	<b>(2,19)</b>	3,02
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>11,77</b>	13,97	10,98	10,54	9,02	<b>(2,20)</b>	2,99



# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Trimark) SF054 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré (Trimark) SF054

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,50	3,50	3,50	3,51	3,52
Générations I	2,99	2,99	2,99	3,00	3,09
Générations II	3,16	3,16	3,18	3,16	3,27
Générations de base	2,84	2,84	2,84	2,84	2,97
Police avec garantie de 75/75	2,83	2,83	2,84	2,84	2,95
Police avec garantie de 75/100	2,98	2,98	2,99	2,99	3,07
Police avec garantie de 100/100	3,16	3,14	3,16	3,16	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,31	2,32	2,32	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,50	2,49	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,71	2,71	2,71	2,71	2,72
Police avec garantie de 75/75 SP	1,73	1,72	1,73	1,72	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,87	1,88	1,89	1,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,21	1,21	1,22	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,37	1,38	1,41	1,38	1,38

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	10,35	2,86	5,23	7,00	13,25

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES (GPTD) SF079

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de Placements TD Inc.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	10 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	6	—
Montant à recevoir des courtiers	7	2
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	10 907	14 829
Total des placements	10 907	14 829
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 920 \$</b>	<b>14 841 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	9 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>9</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>10 911 \$</b>	<b>14 841 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 642) \$	(526) \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 642)</b>	<b>(526)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	221	301
Autres	23	31
<b>Total des charges</b>	<b>244</b>	<b>332</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 886) \$</b>	<b>(858) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>14 841 \$</b>	<b>18 797 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	158	212
Retraits des titulaires de contrats	(2 202)	(3 310)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 886)	(858)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 930)	(3 956)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>10 911 \$</b>	<b>14 841 \$</b>



# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 886) \$</b>	(858) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>224</b>	(39)
(Profits) pertes latents	<b>1 776</b>	1 005
Produit brut de la cession d'actifs	<b>2 401</b>	3 630
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(121)</b>	(186)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(358)</b>	(440)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(6)</b>	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(5)</b>	14
	<b>2 025</b>	3 125
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>158</b>	212
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 202)</b>	(3 310)
	<b>(2 044)</b>	(3 098)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(19)</b>	27
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>10</b>	(17)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(9) \$</b>	10 \$

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds indiciel d'obligations canadiennes Émeraude TD, catégorie B	979 688	12 619	10 907
<b>Total des placements</b>		12 619	10 907

## Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	1,79 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	1,66 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1,53 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-09-2024	1,43 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,41 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1,29 %
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-04-2024	1,20 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,12 %
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	1,05 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	0,98 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15-12-2025	0,94 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-09-2025	0,94 %
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	0,91 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	0,88 %
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	0,87 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-06-2025	0,86 %
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	0,79 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	0,76 %
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	0,76 %
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-06-2024	0,75 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	0,74 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025	0,73 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-05-2024	0,71 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,35 %, 15-06-2027	0,69 %
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	0,64 %

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

(en milliers de \$ canadiens)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	211 930	268 479	302 243	317 588	352 195	3 261	4 792	5 675	5 632	5 996
Génération I	122 252	138 607	174 689	185 380	185 532	1 478	1 936	2 557	2 553	2 443
Génération II	24 562	26 455	34 448	35 768	38 198	280	349	476	465	476
Génération de base	81 518	95 536	110 634	108 968	89 743	949	1 285	1 558	1 444	1 136
Police avec garantie de 75/75	133 607	147 721	176 844	215 576	131 869	1 435	1 832	2 297	2 633	1 540
Police avec garantie de 75/100	99 473	117 300	154 674	211 281	224 198	1 060	1 444	1 996	2 565	2 602
Police avec garantie de 100/100	70 550	73 774	107 483	131 983	153 097	745	900	1 375	1 589	1 764
Police avec garantie de 75/75 SP1	63 649	71 173	68 137	68 655	73 940	657	844	841	792	811
Police avec garantie de 75/100 SP1	71 578	91 547	120 938	155 883	234 039	735	1 080	1 487	1 793	2 559
Police avec garantie de 100/100 SP1	29 763	30 992	27 466	46 908	92 344	301	361	334	534	1 000
Police avec garantie de 75/75 SP2	804	820	836	853	869	10	11	12	11	10
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	526	13 360	24 720	28 282	—	7	186	317	339
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2 413	—	—	—	—	25	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	253	20 552	25 730	—	—	3	218	258

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	15,39	17,85	18,78	17,73	17,02	(2,46)	(0,93)
Génération I	12,09	13,97	14,64	13,77	13,17	(1,88)	(0,67)
Génération II	11,40	13,18	13,82	13,01	12,45	(1,78)	(0,64)
Génération de base	11,65	13,45	14,09	13,25	12,66	(1,80)	(0,64)
Police avec garantie de 75/75	10,74	12,40	12,99	12,22	11,67	(1,66)	(0,59)
Police avec garantie de 75/100	10,65	12,31	12,90	12,14	11,61	(1,66)	(0,59)
Police avec garantie de 100/100	10,55	12,20	12,79	12,04	11,52	(1,65)	(0,59)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,32	11,85	12,34	11,54	10,96	(1,53)	(0,49)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,27	11,80	12,30	11,50	10,93	(1,53)	(0,50)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,13	11,65	12,15	11,38	10,83	(1,52)	(0,50)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,97	13,55	13,91	12,83	12,02	(1,58)	(0,36)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	13,52	13,89	12,81	12,00	—	(0,37)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,51	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,38	10,60	10,03	—	—

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD) SF079

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	2,42	2,42	2,41	2,43	2,43
Générations I	2,03	2,03	2,02	2,04	2,09
Générations II	2,09	2,09	2,08	2,10	2,16
Générations de base	1,98	1,98	1,97	1,98	2,03
Police avec garantie de 75/75	1,98	1,98	1,97	1,98	2,03
Police avec garantie de 75/100	2,03	2,04	2,03	2,04	2,09
Police avec garantie de 100/100	2,09	2,09	2,08	2,10	2,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,41	1,40	1,39	1,40	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,46	1,46	1,45	1,45	1,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,57	1,57	1,56	1,57	1,55
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	1,54	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,02	1,01	1,00

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,41	1,40	1,39	1,41	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,46	1,46	1,45	1,46	1,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,57	1,57	1,56	1,58	1,56
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,02	1,02	1,01

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,98	1,13	6,69	38,47	7,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (AGF) SF101

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	8	10
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	4 382	5 538
Total des placements	4 382	5 538
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 390 \$</b>	<b>5 548 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	10 \$	10 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	5
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>15</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>4 379 \$</b>	<b>5 533 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(492) \$	979 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(492)</b>	<b>979</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	154	176
Autres	16	18
<b>Total des charges</b>	<b>170</b>	<b>194</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(662) \$</b>	<b>785 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>5 533 \$</b>	<b>5 564 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	119	70
Retraits des titulaires de contrats	(611)	(886)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(662)	785
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 154)	(31)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 379 \$</b>	<b>5 533 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(662) \$</b>	785 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(272)</b>	(351)
(Profits) pertes latents	<b>764</b>	(628)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>780</b>	1 039
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(116)</b>	(33)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(4)</b>	4
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>2</b>	—
	<b>492</b>	816
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>119</b>	70
Retraits des titulaires de contrats	<b>(611)</b>	(886)
	<b>(492)</b>	(816)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(10)</b>	(10)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(10) \$</b>	(10) \$

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF, série O	44 207	3 023	4 382
<b>Total des placements</b>		3 023	4 382

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	7,50 %
Banque de Montréal	6,15 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,13 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,12 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,42 %
Wheaton Precious Metals Corp.	3,23 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,83 %
Brookfield Corp.	2,79 %
Shopify Inc.	2,71 %
Tourmaline Oil Corp.	2,60 %
Waste Connections Inc.	2,53 %
Enbridge Inc.	2,39 %
Magna International Inc.	2,36 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,30 %
Stantec Inc.	2,27 %
Ressources Teck Limitée, cat. B	2,26 %
Cenovus Energy Inc.	2,23 %
Air Canada, à droit de vote variable	2,00 %
WSP Global Inc.	1,94 %
Corporation TC Énergie	1,93 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,90 %
Intact Corporation financière	1,87 %
Aritzia Inc.	1,72 %
Guardian Capital Group Ltd.	1,67 %
SSR Mining Inc.	1,62 %

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	154 846	170 744	191 926	230 290	280 968	3 196	4 035	3 954	4 904	5 236
Génération I	15 349	16 193	21 893	23 750	38 134	143	173	203	227	318
Génération II	5 727	5 558	9 206	10 893	23 378	46	51	74	91	171
Génération de base	9 083	10 352	11 203	16 127	16 228	80	104	97	144	125
Police avec garantie de 75/75	12 583	15 610	17 276	20 091	19 284	152	214	205	245	204
Police avec garantie de 75/100	12 229	16 061	19 502	30 114	32 080	143	214	226	359	334
Police avec garantie de 100/100	11 524	13 108	22 251	25 990	30 296	129	168	249	300	306
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 142	3 044	4 474	2 868	2 766	52	43	54	36	30
Police avec garantie de 75/100 SP1	24 998	27 059	24 298	25 282	17 708	304	373	290	309	188
Police avec garantie de 100/100 SP1	596	1 059	7 576	10 977	7 613	7	14	88	131	79
Police avec garantie de 75/75 SP2	3 147	3 218	3 294	6 155	6 299	51	58	50	93	80
Police avec garantie de 75/100 SP2	4 500	4 598	4 702	4 817	4 928	73	83	71	73	63
Police avec garantie de 100/100 SP2	193	198	203	209	214	3	3	3	3	3

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	20,64	23,63	20,60	21,30	18,63	(2,99)	3,03
Génération I	9,34	10,67	9,28	9,56	8,34	(1,33)	1,39
Génération II	8,09	9,26	8,08	8,36	7,32	(1,17)	1,18
Génération de base	8,80	10,01	8,67	8,90	7,74	(1,21)	1,34
Police avec garantie de 75/75	12,05	13,70	11,87	12,19	10,59	(1,65)	1,83
Police avec garantie de 75/100	11,65	13,31	11,57	11,93	10,41	(1,66)	1,74
Police avec garantie de 100/100	11,18	12,81	11,17	11,56	10,12	(1,63)	1,64
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,46	14,11	12,16	12,43	10,76	(1,65)	1,95
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,17	13,81	11,93	12,22	10,60	(1,64)	1,88
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,75	13,38	11,60	11,92	10,37	(1,63)	1,78
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,31	18,00	15,13	15,08	12,72	(1,69)	2,87
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,31	18,01	15,13	15,08	12,73	(1,70)	2,88
Police avec garantie de 100/100 SP2	16,30	17,99	15,12	15,07	12,72	(1,69)	2,87

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.



# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions canadiennes (AGF) SF101

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,65</b>	3,66	3,66	3,66	3,68
Générations I	<b>3,37</b>	3,39	3,38	3,38	3,40
Générations II	<b>3,70</b>	3,72	3,71	3,71	3,73
Générations de base	<b>2,99</b>	2,99	3,00	2,99	3,09
Police avec garantie de 75/75	<b>2,99</b>	2,99	3,00	2,99	3,09
Police avec garantie de 75/100	<b>3,38</b>	3,38	3,39	3,38	3,40
Police avec garantie de 100/100	<b>3,71</b>	3,73	3,71	3,71	3,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,52</b>	2,55	2,53	2,54	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,75</b>	2,75	2,76	2,76	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,09</b>	3,09	3,09	3,08	3,10

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>2,32</b>	0,58	1,66	5,29	2,08

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTION DE CROISSANCE CANADIENNES S-102MF

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	251 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	43	—
Montant à recevoir des courtiers	61	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	101 664	107 005
Total des placements	101 664	107 005
<b>Total de l'actif</b>	<b>101 768 \$</b>	<b>107 256 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	11 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	4
Montant à payer aux courtiers	—	79
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>83</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>101 757 \$</b>	<b>107 173 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 294) \$	18 564 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 294)</b>	<b>18 564</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 298	1 937
Autres	260	218
<b>Total des charges</b>	<b>2 558</b>	<b>2 155</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(11 852) \$</b>	<b>16 409 \$</b>
<b>État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>107 173 \$</b>	<b>56 476 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	16 318	41 375
Retraits des titulaires de contrats	(9 882)	(7 087)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(11 852)	16 409
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 416)	50 697
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>101 757 \$</b>	<b>107 173 \$</b>

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(11 852) \$	16 409 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(433)	(159)
(Profits) pertes latents	15 242	(13 783)
Produit brut de la cession d'actifs	7 905	67 341
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 858)	(99 386)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 515)	(4 622)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(47)	60
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(140)	(26)
	<u>(6 698)</u>	<u>(34 166)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	16 318	41 375
Retraits des titulaires de contrats	(9 882)	(7 087)
	<u>6 436</u>	<u>34 288</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(262)</b>	<b>122</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>251</b>	<b>129</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(11) \$</b>	<b>251 \$</b>

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie, série S*	7 197 216	99 237	101 664
<b>Total des placements</b>		99 237	101 664

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	6,13 %
Stantec Inc.	5,20 %
TELUS Corp.	4,48 %
Aon Corp.	4,41 %
Banque Royale du Canada	4,35 %
Intact Corporation financière	3,97 %
Keysight Technologies Inc.	3,91 %
Accenture PLC, cat. A	3,89 %
Danaher Corp.	3,75 %
Thomson Reuters Corp.	3,68 %
ON Semiconductor Corp.	3,65 %
Premium Brands Holdings Corp.	3,65 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,58 %
Jacobs Solutions Inc.	3,49 %
Dollarama Inc.	3,17 %
Becton, Dickinson and Co.	3,16 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,15 %
CAE inc.	2,95 %
Boyd Group Services Inc.	2,78 %
Bombardier Produits Récréatifs inc.	2,76 %
Amphenol Corp., cat. A	2,62 %
Nutrien Ltd.	2,56 %
Linde PLC	2,48 %
Altus Group Ltd.	2,21 %
Synopsys Inc.	2,10 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>124 577</b>	140 888	157 593	179 098	183 023	<b>3 303</b>	4 230	3 906	4 057	3 450
Génération I	<b>28 712</b>	47 075	51 996	37 255	50 778	<b>540</b>	998	906	590	666
Génération II	<b>13 303</b>	14 346	16 327	14 991	10 190	<b>216</b>	263	247	207	117
Génération de base	<b>18 555</b>	19 156	20 190	20 144	23 385	<b>321</b>	373	322	292	280
Police avec garantie de 75/75	<b>737 269</b>	692 665	398 839	148 122	66 937	<b>15 789</b>	16 692	7 886	2 661	995
Police avec garantie de 75/100	<b>1 297 982</b>	1 219 735	826 610	284 254	110 256	<b>27 257</b>	28 854	16 062	5 024	1 613
Police avec garantie de 100/100	<b>104 794</b>	116 908	93 931	76 440	52 637	<b>2 118</b>	2 672	1 771	1 316	753
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>554 635</b>	450 941	226 765	89 067	31 697	<b>12 104</b>	11 022	4 527	1 607	471
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1 211 177</b>	1 182 971	724 630	200 345	95 358	<b>25 823</b>	28 313	14 196	3 556	1 396
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>31 121</b>	36 136	25 145	41 519	15 854	<b>640</b>	838	478	718	227
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>92 799</b>	90 590	60 864	31 161	—	<b>2 625</b>	2 800	1 499	677	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>125 550</b>	111 774	105 746	59 069	27 722	<b>3 553</b>	3 456	2 605	1 284	484
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>9 275</b>	9 539	9 812	10 102	—	<b>262</b>	295	242	220	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>63 832</b>	45 104	24 179	3 920	—	<b>856</b>	673	293	43	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>83 496</b>	61 262	24 436	4 256	—	<b>1 114</b>	911	295	46	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>11 284</b>	11 395	17 609	—	—	<b>148</b>	167	210	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>169 991</b>	110 295	61 634	5 557	—	<b>2 330</b>	1 674	756	61	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>169 192</b>	125 528	22 293	8 197	—	<b>2 296</b>	1 891	272	90	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>34 540</b>	70 584	296	—	—	<b>462</b>	1 051	3	—	—

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>26,52</b>	30,02	24,78	22,65	18,85	<b>(3,50)</b>	5,24
Génération I	<b>18,82</b>	21,21	17,42	15,84	13,12	<b>(2,39)</b>	3,79
Génération II	<b>16,21</b>	18,34	15,13	13,81	11,48	<b>(2,13)</b>	3,21
Génération de base	<b>17,28</b>	19,44	15,95	14,49	11,99	<b>(2,16)</b>	3,49
Police avec garantie de 75/75	<b>21,42</b>	24,10	19,77	17,96	14,86	<b>(2,68)</b>	4,33
Police avec garantie de 75/100	<b>21,00</b>	23,66	19,43	17,67	14,63	<b>(2,66)</b>	4,23
Police avec garantie de 100/100	<b>20,21</b>	22,86	18,85	17,22	14,31	<b>(2,65)</b>	4,01
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>21,82</b>	24,44	19,96	18,05	14,85	<b>(2,62)</b>	4,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>21,32</b>	23,93	19,59	17,75	14,64	<b>(2,61)</b>	4,34
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>20,58</b>	23,18	19,03	17,30	14,32	<b>(2,60)</b>	4,15
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>28,29</b>	30,91	24,62	21,73	—	<b>(2,62)</b>	6,29
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>28,30</b>	30,92	24,63	21,74	17,46	<b>(2,62)</b>	6,29
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>28,29</b>	30,91	24,62	21,73	—	<b>(2,62)</b>	6,29
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>13,41</b>	14,93	12,11	10,88	—	<b>(1,52)</b>	2,82
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>13,35</b>	14,87	12,08	10,87	—	<b>(1,52)</b>	2,79
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>13,10</b>	14,66	11,96	—	—	<b>(1,56)</b>	2,70
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>13,71</b>	15,18	12,26	10,96	—	<b>(1,47)</b>	2,92
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>13,57</b>	15,06	12,19	10,93	—	<b>(1,49)</b>	2,87
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>13,37</b>	14,89	12,10	—	—	<b>(1,52)</b>	2,79

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions de croissance canadiennes S-102MF

## Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>3,56</b>	3,55	3,52	3,54	3,55
Génération I	<b>3,08</b>	3,05	3,02	3,04	3,15
Génération II	<b>3,47</b>	3,47	3,43	3,45	3,49
Génération de base	<b>2,95</b>	2,94	2,91	2,93	3,01
Police avec garantie de 75/75	<b>2,95</b>	2,93	2,90	2,92	3,00
Police avec garantie de 75/100	<b>3,06</b>	3,04	3,01	3,03	3,13
Police avec garantie de 100/100	<b>3,47</b>	3,46	3,43	3,45	3,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,48</b>	2,47	2,42	2,43	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,71</b>	2,69	2,63	2,65	2,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,05</b>	3,03	2,98	3,00	3,00
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,83</b>	1,82	1,80	1,80	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,94</b>	1,93	1,91	1,93	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,36</b>	2,35	2,33	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,37</b>	1,36	1,31	1,32	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,59</b>	1,58	1,54	1,54	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,94</b>	1,93	1,86	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,48</b>	2,47	2,45	2,46	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,71</b>	2,69	2,66	2,68	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,05</b>	3,03	3,01	3,03	3,03
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,37</b>	1,36	1,34	1,35	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,59</b>	1,58	1,57	1,57	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,94</b>	1,93	1,89	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>7,88</b>	82,72	9,43	14,31	132,84

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTIONNÉS CANADIENNES (BISSETT) SF103

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	433 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	24	92
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	33 324	38 804
<b>Total des placements</b>	<b>33 324</b>	<b>38 804</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>33 781 \$</b>	<b>38 896 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	101 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	11	23
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>124</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>33 770 \$</b>	<b>38 772 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	1 214 \$	11 871 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>1 214</b>	<b>11 871</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	812	824
Autres	88	87
<b>Total des charges</b>	<b>900</b>	<b>911</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>314 \$</b>	<b>10 960 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>38 772 \$</b>	<b>77 164 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	929	888
Retraits des titulaires de contrats	(6 245)	(50 240)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	314	10 960
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 002)	(38 392)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>33 770 \$</b>	<b>38 772 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	314 \$	10 960 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 556)	(12 477)
(Profits) pertes latents	3 307	1 484
Produit brut de la cession d'actifs	6 771	51 226
Paiements bruts pour achats d'actifs	(77)	(1 047)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 965)	(878)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(12)	33
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	68	(76)
	<u>5 850</u>	<u>49 225</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	929	888
Retraits des titulaires de contrats	(6 245)	(50 240)
	<u>(5 316)</u>	<u>(49 352)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>534</b>	<b>(127)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(101)</b>	<b>26</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>433 \$</b>	<b>(101) \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, série O	173 333	22 921	33 324
<b>Total des placements</b>		22 921	33 324

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
La Banque Toronto-Dominion	5,63 %
Banque Royale du Canada	5,43 %
Brookfield Corp.	5,05 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,63 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,35 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,31 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	4,16 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,13 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3,47 %
Metro inc.	3,22 %
Fortis Inc.	3,07 %
TELUS Corp.	3,01 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,82 %
Enbridge Inc.	2,72 %
Open Text Corp.	2,69 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,53 %
Banque de Montréal	2,23 %
BCE Inc.	2,23 %
Dollarama Inc.	2,22 %
Waste Connections Inc.	2,18 %
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	2,13 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,13 %
ARC Resources Ltd.	2,05 %
Tourmaline Oil Corp.	1,91 %
Saputo Inc.	1,82 %

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	162 358	180 515	212 960	260 965	321 284	6 167	6 889	6 502	8 296	8 683
Génération I	78 989	86 417	104 877	126 245	155 804	1 755	1 924	1 864	2 331	2 439
Génération II	18 519	18 873	19 924	23 520	38 718	359	368	311	382	535
Génération de base	18 992	23 285	31 217	46 817	64 560	394	483	515	800	932
Police avec garantie de 75/75	116 685	118 865	133 393	164 773	186 605	2 784	2 833	2 530	3 236	3 099
Police avec garantie de 75/100	253 305	293 577	358 963	454 891	493 795	5 872	6 820	6 656	8 761	8 065
Police avec garantie de 100/100	176 679	193 761	223 711	267 891	313 796	3 956	4 362	4 032	5 031	5 013
Police avec garantie de 75/75 SP1	34 172	38 032	45 713	61 742	52 055	750	830	791	1 102	782
Police avec garantie de 75/100 SP1	100 170	105 090	110 731	161 576	142 114	2 149	2 248	1 882	2 838	2 107
Police avec garantie de 100/100 SP1	117 039	148 318	151 242	147 504	146 235	2 422	3 072	2 496	2 524	2 119
Police avec garantie de 75/75 SP2	17 968	21 662	23 882	53 052	47 829	510	597	509	1 139	844
Police avec garantie de 75/100 SP2	32 667	35 087	37 504	50 566	25 960	928	968	800	1 086	458
Police avec garantie de 100/100 SP2	14 014	16 484	16 284	16 919	18 321	398	455	348	364	324
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	780	—	—	—	—	8	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	641	647	4 117	—	—	9	7	44	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	37,98	38,16	30,53	31,79	27,03	(0,18)	7,63
Génération I	22,22	22,27	17,77	18,46	15,66	(0,05)	4,50
Génération II	19,37	19,48	15,59	16,25	13,82	(0,11)	3,89
Génération de base	20,75	20,73	16,49	17,08	14,44	0,02	4,24
Police avec garantie de 75/75	23,86	23,84	18,97	19,64	16,61	0,02	4,87
Police avec garantie de 75/100	23,18	23,23	18,54	19,26	16,33	(0,05)	4,69
Police avec garantie de 100/100	22,39	22,51	18,02	18,78	15,98	(0,12)	4,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	21,94	21,84	17,30	17,85	15,03	0,10	4,54
Police avec garantie de 75/100 SP1	21,45	21,40	16,99	17,56	14,82	0,05	4,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	20,70	20,71	16,50	17,11	14,49	(0,01)	4,21
Police avec garantie de 75/75 SP2	28,39	27,58	21,33	21,47	17,65	0,81	6,25
Police avec garantie de 75/100 SP2	28,41	27,60	21,34	21,48	17,66	0,81	6,26
Police avec garantie de 100/100 SP2	28,42	27,60	21,35	21,49	17,66	0,82	6,25
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	10,59	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	13,29	10,44	10,67	—	—	2,85

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées. Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,39	3,39	3,39	3,38	3,39
Génération I	3,15	3,15	3,14	3,14	3,20
Génération II	3,45	3,45	3,45	3,45	3,48
Génération de base	2,84	2,84	2,84	2,83	2,97
Police avec garantie de 75/75	2,84	2,84	2,83	2,83	2,95
Police avec garantie de 75/100	3,15	3,15	3,14	3,14	3,20
Police avec garantie de 100/100	3,46	3,46	3,45	3,45	3,47
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,43	2,43	2,43	2,43	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,65	2,65	2,65	2,65	2,66
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,99	2,98	2,98	2,98	2,98
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	2,03	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	1,54	1,55	1,52	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,21	2,21	16,25	4,83	17,22

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (BISSETT) SF104

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Bissett) SF104 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	28 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	36	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	118 451	148 583
Total des placements	118 451	148 583
<b>Total de l'actif</b>	<b>118 487 \$</b>	<b>148 611 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	8 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	17
Montant à payer aux courtiers	46	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>54</b>	<b>17</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>118 433 \$</b>	<b>148 594 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(15 538) \$	20 280 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(15 538)</b>	<b>20 280</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	3 211	4 286
Autres	305	403
<b>Total des charges</b>	<b>3 516</b>	<b>4 689</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(19 054) \$</b>	<b>15 591 \$</b>
<b>État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>148 594 \$</b>	<b>160 464 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	5 963	3 458
Retraits des titulaires de contrats	(17 070)	(30 919)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(19 054)	15 591
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(30 161)	(11 870)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>118 433 \$</b>	<b>148 594 \$</b>

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(19 054) \$</b>	15 591 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>2 590</b>	(50 097)
(Profits) pertes latents	<b>15 470</b>	31 184
Produit brut de la cession d'actifs	<b>22 062</b>	183 442
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(7 468)</b>	(151 258)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(2 522)</b>	(1 367)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(53)</b>	(7)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>46</b>	345
	<b>11 071</b>	27 833
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>5 963</b>	3 458
Retraits des titulaires de contrats	<b>(17 070)</b>	(30 919)
	<b>(11 107)</b>	(27 461)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(36)</b>	372
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>28</b>	(344)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(8) \$</b>	28 \$

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Portefeuille durable équilibré Canada Vie, série S	13 285 976	134 156	118 451
<b>Total des placements</b>		134 156	118 451

### Principaux titres :

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Apple Inc.	6,06 %
Microsoft Corp.	5,96 %
Amazon.com Inc.	2,44 %
UnitedHealth Group Inc.	1,94 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,88 %

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Nestlé SA	3,99 %
Shell PLC	3,32 %
TotalEnergies SE	3,23 %
Roche Holding AG Genusscheine	3,10 %
AstraZeneca PLC	2,83 %

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
iShares MSCI India ETF	8,60 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	7,68 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,09 %
Tencent Holdings Ltd.	4,98 %
Infosys Ltd., CAAE	3,36 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

**Principaux titres (suite) :**

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
--	------------------------	-------------------	---------------------

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales  
Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 15-11-2032	9,10 %
Union européenne, 2,00 %, 04-10-2027	4,91 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 30-11-2027	3,81 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,46 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,38 %, 15-11-2031	3,42 %



# Fonds équilibré (Bissett) SF104

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	712 623	761 999	854 803	998 788	1 201 746	14 121	17 375	17 698	20 574	22 716
Génération I	830 473	1 190 349	1 607 654	1 941 900	2 343 330	12 108	19 938	24 410	29 288	32 378
Génération II	165 111	179 828	230 875	266 225	314 853	2 257	2 831	3 302	3 787	4 110
Génération de base	166 180	186 923	208 434	251 192	308 119	2 387	3 076	3 096	3 690	4 129
Police avec garantie de 75/75	711 058	679 832	771 859	881 652	1 099 542	11 129	12 190	12 494	14 114	16 055
Police avec garantie de 75/100	3 548 445	4 117 708	4 900 970	5 931 303	6 888 872	54 234	72 302	78 009	93 777	99 782
Police avec garantie de 100/100	386 301	427 187	507 685	596 967	679 930	5 761	7 339	7 921	9 266	9 685
Police avec garantie de 75/75 SP1	132 042	89 640	90 978	122 354	128 451	1 941	1 507	1 377	1 826	1 743
Police avec garantie de 75/100 SP1	575 062	445 367	532 995	693 656	791 630	8 320	7 377	7 960	10 232	10 638
Police avec garantie de 100/100 SP1	114 796	119 354	109 159	111 754	131 698	1 622	1 934	1 598	1 620	1 743
Police avec garantie de 75/75 SP2	24 555	27 380	38 193	46 362	66 820	467	581	712	832	1 065
Police avec garantie de 75/100 SP2	99 342	68 727	70 537	126 794	127 339	1 888	1 459	1 316	2 277	2 031
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 406	2 219	6 504	7 689	8 413	27	47	121	138	134
Police avec garantie de 75/75 SP	98	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	52 045	46 565	43 507	49 663	—	528	537	450	505	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	33 110	—	—	—	—	345	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	125 229	8 571	—	—	—	1 297	101	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	19,82	22,80	20,70	20,60	18,90	(2,98)	2,10
Génération I	14,58	16,75	15,18	15,08	13,82	(2,17)	1,57
Génération II	13,67	15,74	14,30	14,23	13,05	(2,07)	1,44
Génération de base	14,36	16,46	14,85	14,69	13,40	(2,10)	1,61
Police avec garantie de 75/75	15,65	17,93	16,19	16,01	14,60	(2,28)	1,74
Police avec garantie de 75/100	15,28	17,56	15,92	15,81	14,48	(2,28)	1,64
Police avec garantie de 100/100	14,91	17,18	15,60	15,52	14,24	(2,27)	1,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,70	16,81	15,13	14,92	13,57	(2,11)	1,68
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,47	16,56	14,94	14,75	13,44	(2,09)	1,62
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,13	16,20	14,64	14,49	13,23	(2,07)	1,56
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,00	21,22	18,65	17,95	15,94	(2,22)	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,01	21,23	18,66	17,96	15,95	(2,22)	2,57
Police avec garantie de 100/100 SP2	19,01	21,23	18,66	17,96	15,95	(2,22)	2,57
Police avec garantie de 75/75 SP	10,32	—	—	—	—	(1,36)	—
Police avec garantie de 75/100 SP	10,15	11,54	10,34	10,16	—	(1,39)	1,20
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,42	—	—	—	—	(1,37)	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,36	11,73	—	—	—	(1,37)	1,27

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Bissett) SF104 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré (Bissett) SF104

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,01	3,26	3,30	3,30	3,32
Génération I	2,85	3,10	3,14	3,14	3,15
Génération II	3,12	3,28	3,30	3,30	3,32
Génération de base	2,57	2,68	2,70	2,70	2,87
Police avec garantie de 75/75	2,57	2,68	2,70	2,70	2,86
Police avec garantie de 75/100	2,84	3,10	3,14	3,14	3,15
Police avec garantie de 100/100	3,12	3,28	3,30	3,30	3,32
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,40	2,41	2,41	2,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,56	2,57	2,57	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,66	2,77	2,79	2,79	2,80
Police avec garantie de 75/75 SP	1,48	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,75	2,00	2,04	2,04	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,40	1,36	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	5,71	97,52	0,04	0,50	1,00

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS À PETITE CAPITALISATION (BISSETT) SF105

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	92	3
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	16 850	20 375
Total des placements	16 850	20 375
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 942 \$</b>	<b>20 378 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	92 \$	26 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	5	11
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>97</b>	<b>37</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>16 845 \$</b>	<b>20 341 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(916) \$	5 118 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(916)</b>	<b>5 118</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	592	654
Autres	60	67
<b>Total des charges</b>	<b>652</b>	<b>721</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 568) \$</b>	<b>4 397 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>20 341 \$</b>	<b>18 524 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	303	139
Retraits des titulaires de contrats	(2 231)	(2 719)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 568)	4 397
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 496)	1 817
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>16 845 \$</b>	<b>20 341 \$</b>

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 568) \$	4 397 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	28	294
(Profits) pertes latents	1 159	(5 201)
Produit brut de la cession d'actifs	2 720	3 505
Paiements bruts pour achats d'actifs	(111)	(226)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(271)	(211)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(6)	(11)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(89)	21
	<u>1 862</u>	<u>2 568</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	303	139
Retraits des titulaires de contrats	(2 231)	(2 719)
	<u>(1 928)</u>	<u>(2 580)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(66)</b>	<b>(12)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(26)</b>	<b>(14)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(92) \$</b>	<b>(26) \$</b>

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett, série O	242 637	17 816	16 850
<b>Total des placements</b>		17 816	16 850

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	4,72 %
Headwater Exploration Inc.	4,06 %
Whitecap Resources Inc.	3,35 %
Kelt Exploration Ltd.	3,20 %
Topaz Energy Corp.	3,00 %
DRI Healthcare Trust	2,83 %
PHX Energy Services Corp.	2,80 %
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	2,63 %
Boyd Group Services Inc.	2,59 %
Jamieson Wellness Inc.	2,54 %
EQB Inc.	2,50 %
AltaGas Ltd.	2,47 %
Total Energy Services Inc.	2,36 %
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	2,27 %
Methanex Corp.	2,27 %
FirstService Corp.	2,21 %
Neighbourly Pharmacy Inc.	2,19 %
Trican Well Service Ltd.	2,18 %
Celestica Inc.	2,16 %
The Descartes Systems Group Inc.	2,14 %
GDI Services aux immeubles inc.	2,13 %
Kinaxis Inc.	2,11 %
Major Drilling Group International Inc.	2,09 %
Boralex Inc., cat. A	2,07 %
Parex Resources Inc.	2,07 %

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>315 139</b>	350 007	387 031	464 062	600 804	<b>8 749</b>	10 604	9 403	11 332	15 264
Génération I	<b>83 348</b>	93 942	108 445	137 602	184 508	<b>843</b>	1 036	959	1 224	1 707
Génération II	<b>49 943</b>	56 369	70 082	82 738	111 155	<b>540</b>	668	668	796	1 117
Génération de base	<b>62 948</b>	65 832	82 839	108 557	173 970	<b>747</b>	851	856	1 125	1 870
Police avec garantie de 75/75	<b>85 417</b>	91 321	104 947	130 795	172 894	<b>1 159</b>	1 348	1 239	1 548	2 123
Police avec garantie de 75/100	<b>160 147</b>	189 118	232 528	309 907	438 306	<b>2 103</b>	2 710	2 672	3 579	5 266
Police avec garantie de 100/100	<b>60 375</b>	72 960	82 482	97 348	122 560	<b>753</b>	997	907	1 081	1 421
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>17 461</b>	16 745	17 843	54 057	93 074	<b>194</b>	202	171	518	924
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>49 986</b>	53 975	52 664	120 560	180 754	<b>542</b>	636	497	1 137	1 768
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>56 111</b>	51 081	67 778	63 878	72 614	<b>583</b>	579	617	584	691
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>11 276</b>	11 595	11 926	14 667	20 039	<b>174</b>	189	150	179	245
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>8 816</b>	9 061	9 317	29 162	36 177	<b>136</b>	147	117	355	442
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>20 334</b>	22 242	19 669	15 153	13 863	<b>315</b>	362	247	185	169
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>478</b>	401	321	402	—	<b>4</b>	4	2	3	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>327</b>	912	2 546	2 880	—	<b>3</b>	8	19	21	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>27,76</b>	30,30	24,29	24,42	25,41	<b>(2,54)</b>	6,01
Génération I	<b>10,11</b>	11,03	8,85	8,89	9,25	<b>(0,92)</b>	2,18
Génération II	<b>10,81</b>	11,85	9,54	9,62	10,05	<b>(1,04)</b>	2,31
Génération de base	<b>11,88</b>	12,92	10,34	10,36	10,75	<b>(1,04)</b>	2,58
Police avec garantie de 75/75	<b>13,57</b>	14,76	11,81	11,84	12,28	<b>(1,19)</b>	2,95
Police avec garantie de 75/100	<b>13,13</b>	14,33	11,49	11,55	12,02	<b>(1,20)</b>	2,84
Police avec garantie de 100/100	<b>12,47</b>	13,67	11,00	11,10	11,59	<b>(1,20)</b>	2,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>11,09</b>	12,04	9,60	9,59	9,92	<b>(0,95)</b>	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>10,84</b>	11,78	9,42	9,43	9,78	<b>(0,94)</b>	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>10,39</b>	11,34	9,10	9,15	9,52	<b>(0,95)</b>	2,24
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>15,49</b>	16,28	12,58	12,19	12,22	<b>(0,79)</b>	3,70
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>15,47</b>	16,27	12,57	12,18	12,21	<b>(0,80)</b>	3,70
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>15,48</b>	16,28	12,58	12,18	12,21	<b>(0,80)</b>	3,70
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>8,77</b>	9,44	7,46	7,40	—	<b>(0,67)</b>	1,98
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>8,66</b>	9,35	7,42	7,37	—	<b>(0,69)</b>	1,93

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions à petite capitalisation (Bissett) SF105

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,71	3,71	3,71	3,72	3,73
Génération I	3,71	3,71	3,71	3,72	3,74
Génération II	4,09	4,09	4,09	4,10	4,13
Génération de base	3,43	3,43	3,44	3,44	3,48
Police avec garantie de 75/75	3,43	3,43	3,43	3,44	3,48
Police avec garantie de 75/100	3,71	3,71	3,71	3,72	3,73
Police avec garantie de 100/100	4,10	4,09	4,09	4,10	4,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,13	3,14	3,16	3,15	3,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,36	3,36	3,37	3,37	3,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,74	3,75	3,74	3,75	3,76
Police avec garantie de 75/75 SP	2,32	2,33	2,34	2,34	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,61	2,61	2,61	2,60	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,60	1,13	1,36	0,61	1,89

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (TEMPLETON) SF118

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	7	9
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	5 940	7 320
Total des placements	5 940	7 320
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 947 \$</b>	<b>7 329 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	7 \$	22 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	2
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>8</b>	<b>24</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5 939 \$</b>	<b>7 305 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(108) \$	719 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(108)</b>	<b>719</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	184	237
Autres	21	27
<b>Total des charges</b>	<b>205</b>	<b>264</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(313) \$</b>	<b>455 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>7 305 \$</b>	<b>14 254 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	144	93
Retraits des titulaires de contrats	(1 197)	(7 497)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(313)	455
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 366)	(6 949)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 939 \$</b>	<b>7 305 \$</b>

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(313) \$	455 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	196	70
(Profits) pertes latents	184	(124)
Produit brut de la cession d'actifs	1 376	8 024
Paiements bruts pour achats d'actifs	(104)	(358)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(272)	(665)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(1)	(3)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	2	(4)
	<u>1 068</u>	<u>7 395</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	144	93
Retraits des titulaires de contrats	(1 197)	(7 497)
	<u>(1 053)</u>	<u>(7 404)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>15</b>	<b>(9)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>(22)</u>	<u>(13)</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>(7) \$</u></u>	<u><u>(22) \$</u></u>

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds international d'actions Templeton	335 906	6 776	5 940
<b>Total des placements</b>		6 776	5 940

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
TotalEnergies SE	4,70 %
BP PLC	4,51 %
Shell PLC, cat. A	4,41 %
Deutsche Telekom AG	3,97 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	3,77 %
Lloyds Banking Group PLC	2,64 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	2,62 %
AstraZeneca PLC	2,55 %
Hitachi Ltd.	2,29 %
Veolia Environnement SA	2,26 %
BAE Systems PLC	2,08 %
Sanofi SA	2,05 %
Red Electrica Corp. SA	2,02 %
United Overseas Bank Ltd.	2,02 %
Danone SA	1,93 %
Sumitomo Metal Mining Co. Ltd.	1,93 %
Antofagasta PLC	1,92 %
SAP SE	1,91 %
Deutsche Boerse AG	1,86 %
CRH PLC	1,84 %
Smith & Nephew PLC	1,84 %
Sony Group Corp.	1,83 %
Honda Motor Co. Ltd.	1,80 %
Isuzu Motors Ltd.	1,80 %
Adecco Group AG	1,78 %

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	207 544	229 048	266 505	343 854	470 285	2 170	2 502	2 862	3 988	5 233
Génération I	32 787	41 318	46 273	66 801	106 307	342	450	495	771	1 176
Génération II	14 646	15 542	16 604	18 362	28 983	126	140	147	176	267
Génération de base	11 548	18 380	29 901	48 904	72 815	108	178	284	499	710
Prestige et Prestige Plus	419	484	551	627	696	5	6	6	8	8
Police avec garantie de 75/75	45 932	47 599	53 290	67 455	80 329	596	642	703	957	1 088
Police avec garantie de 75/100	77 885	88 872	116 305	150 743	170 654	977	1 164	1 496	2 091	2 269
Police avec garantie de 100/100	27 036	27 927	35 717	39 823	47 933	327	353	445	537	622
Police avec garantie de 75/75 SP1	6 091	30 555	33 586	47 269	69 779	99	513	550	829	1 164
Police avec garantie de 75/100 SP1	63 958	62 026	58 444	62 195	92 702	999	1 008	929	1 063	1 513
Police avec garantie de 100/100 SP1	3 887	3 959	1 443	1 416	9 212	58	62	22	23	146
Police avec garantie de 75/75 SP2	3 837	3 936	4 041	8 355	15 812	84	87	84	182	318
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 723	1 770	2 205	7 613	13 527	38	39	46	166	272
Police avec garantie de 100/100 SP2	455	7 320	7 552	7 798	8 044	10	161	158	170	162
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	2 024	—	—	—	—	19	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	10 651	—	—	—	—	101	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	10,46	10,92	10,74	11,60	11,13	(0,46)	0,18
Génération I	10,44	10,89	10,70	11,54	11,06	(0,45)	0,19
Génération II	8,58	8,98	8,85	9,58	9,21	(0,40)	0,13
Génération de base	9,34	9,71	9,50	10,21	9,75	(0,37)	0,21
Prestige et Prestige Plus	11,12	11,61	11,41	12,33	11,82	(0,49)	0,20
Police avec garantie de 75/75	12,98	13,49	13,20	14,19	13,54	(0,51)	0,29
Police avec garantie de 75/100	12,55	13,10	12,86	13,87	13,29	(0,55)	0,24
Police avec garantie de 100/100	12,08	12,65	12,46	13,49	12,97	(0,57)	0,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,19	16,78	16,37	17,53	16,69	(0,59)	0,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,63	16,25	15,90	17,09	16,32	(0,62)	0,35
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,91	15,57	15,31	16,53	15,85	(0,66)	0,26
Police avec garantie de 75/75 SP2	21,89	22,04	20,89	21,76	20,13	(0,15)	1,15
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,88	22,03	20,88	21,75	20,12	(0,15)	1,15
Police avec garantie de 100/100 SP2	21,87	22,03	20,87	21,74	20,11	(0,16)	1,16
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	9,46	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	9,51	—	—	—

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.



# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions internationales (Templeton) SF118

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,66	3,66	3,65	3,64	3,65
Générations I	3,55	3,55	3,54	3,53	3,54
Générations II	3,88	3,87	3,87	3,86	3,87
Générations de base	3,17	3,17	3,16	3,14	3,23
Prestige et Prestige Plus	3,65	3,64	3,64	3,63	3,69
Police avec garantie de 75/75	3,16	3,16	3,15	3,14	3,22
Police avec garantie de 75/100	3,55	3,55	3,54	3,53	3,53
Police avec garantie de 100/100	3,88	3,89	3,87	3,86	3,87
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,87	2,86	2,85	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,19	3,19	3,18	3,17	3,17
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,64	3,64	3,62	3,61	3,63
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	2,40	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	2,06	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	1,68	3,99	14,06	4,62	19,19

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS D'ÉTAT S-167G

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations d'État S-167G (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations d'État S-167G

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 024 \$	1 068 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	46	38
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	14 174	18 063
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>14 174</b>	<b>18 063</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 244 \$</b>	<b>19 169 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	3	11
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	2
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>3</b>	<b>13</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>15 241 \$</b>	<b>19 156 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(504) \$	(664) \$
Produits (pertes) divers	17	21
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(487)</b>	<b>(643)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	94	123
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	12	14
<b>Total des charges</b>	<b>106</b>	<b>137</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(593) \$</b>	<b>(780) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>19 156 \$</b>	<b>75 984 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	593	3 252
Retraits des titulaires de contrats	(3 915)	(59 300)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(593)	(780)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 915)	(56 828)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>15 241 \$</b>	<b>19 156 \$</b>

# Fonds d'obligations d'État S-167G

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(593) \$	(780) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(12)	—
(Profits) pertes réalisés	366	(102)
(Profits) pertes latents	493	1 242
Produit brut de la cession d'actifs	9 762	79 417
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 722)	(24 888)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(8)	197
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(8)	189
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>3 278</u>	<u>55 275</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	593	3 252
Retraits des titulaires de contrats	(3 915)	(59 300)
	<u>(3 322)</u>	<u>(56 048)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(44)</b>	<b>(773)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>1 068</b>	<b>1 841</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 024 \$</b>	<b>1 068 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	333 \$	668 \$



# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,90 %, 15-09-2026	224 000	226	209
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	1 100 000	1 144	1 040
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15-03-2025	505 000	524	489
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	915 000	984	897
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	124 000	122	117
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	1 190 000	1 125	1 088
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	1 000 000	909	896
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-12-2029	20 000	20	19
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	140 000	281	270
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>5 335</b>	<b>5 025</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	263 000	270	249
Province du Manitoba, 2,55 %, 02-06-2026	356 000	365	340
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	498 000	497	428
Province de l'Ontario, 2,40 %, 02-06-2026	205 000	221	195
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	181 000	181	175
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	901 000	892	881
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2027	150 000	158	143
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	7 000	7	7
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>2 591</b>	<b>2 418</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville de Montréal, 2,30 %, 01-09-2029	99 000	98	89
Ville de Montréal, 3,50 %, 01-09-2023	158 000	166	157
Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,95 %, 01-12-2027	144 000	174	151
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>438</b>	<b>397</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	4 106 000	4 120	4 104
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	950 000	942	930
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	13 000	14	11
PSP Capital Inc., 2,09 %, 22-11-2023	617 000	634	603

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	80 000	80	71
Total des obligations de sociétés – non convertibles		5 790	5 719
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Banque Laurentienne du Canada, 0,878 %, 01-03-2026	609 000	514	478
Merrill Lynch, 0,988 %, 01-03-2026	180 000	147	137
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		661	615
<b>Total des obligations canadiennes</b>		14 815	14 174
<b>Total des obligations</b>		14 815	14 174
<b>Total des placements</b>		14 815	14 174

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations d'État S-167G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2022.

2021				Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	
Dollar américain	— \$	13 \$	13 \$	— \$
Total	— \$	13 \$	13 \$	— \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,1 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	760 \$	11 013 \$	2 401 \$	— \$	14 174 \$
2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 734 \$	13 318 \$	1 011 \$	— \$	18 063 \$

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 382 \$ (402 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 2,5 % (2,1 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	57,8	53,7	62,3	58,8
AA	26,2	24,4	26,2	24,7
A	16,0	14,9	11,5	10,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>93,0</b>	<b>100,0</b>	<b>94,3</b>

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	14 174 \$	— \$	14 174 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>14 174 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>14 174 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>14 174 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>14 174 \$</b>

### F. Classement de la juste valeur (suite)

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	18 063 \$	— \$	18 063 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>18 063 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 063 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	2 \$	— \$	— \$	2 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>(2) \$</b>	<b>18 063 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 061 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 22 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	129 903	159 312	193 688	163 571	229 230	1 581	2 046	2 577	2 112	2 962
Génération I	38 939	45 424	52 543	69 411	75 452	435	532	633	806	870
Génération II	11 384	20 599	24 341	25 640	31 302	121	230	280	284	345
Génération de base	22 936	27 768	39 992	26 814	34 486	248	315	466	301	384
Police avec garantie de 75/75	36 436	43 044	49 200	69 840	86 093	362	448	526	719	880
Police avec garantie de 75/100	117 429	132 299	148 278	208 309	244 442	1 156	1 365	1 574	2 130	2 483
Police avec garantie de 100/100	16 612	18 546	20 610	23 410	31 780	163	191	218	239	322
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	6 491	6 488	7 489	10 669	—	69	71	78	110
Police avec garantie de 75/100 SP1	16 687	42 951	45 469	67 404	207 782	170	455	493	700	2 131
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	5 065	8 232	—	—	—	59	93
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	7 653	7 759	7 871	7 985	—	93	95	91	90
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	2 387	—	—	—	—	27

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	12,17	12,84	13,31	12,91	12,92	(0,67)	(0,47)
Génération I	11,18	11,72	12,05	11,61	11,53	(0,54)	(0,33)
Génération II	10,65	11,16	11,49	11,07	11,01	(0,51)	(0,33)
Génération de base	10,82	11,34	11,65	11,22	11,14	(0,52)	(0,31)
Police avec garantie de 75/75	9,93	10,40	10,69	10,30	10,22	(0,47)	(0,29)
Police avec garantie de 75/100	9,85	10,32	10,61	10,23	10,16	(0,47)	(0,29)
Police avec garantie de 100/100	9,80	10,28	10,58	10,20	10,13	(0,48)	(0,30)
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	10,65	10,89	10,42	10,29	—	(0,24)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,17	10,60	10,84	10,38	10,26	(0,43)	(0,24)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	11,61	11,30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	12,18	12,27	11,59	11,28	—	(0,09)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	11,28	—	—

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.



# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.



# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations d'État S-167G

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>2,76</b>	2,76	2,75	2,76	2,77
Générations I	<b>2,03</b>	2,03	2,03	2,03	2,12
Générations II	<b>2,10</b>	2,08	2,08	2,09	2,18
Générations de base	<b>1,98</b>	1,98	1,97	1,97	2,07
Police avec garantie de 75/75	<b>1,98</b>	1,97	1,97	1,97	2,07
Police avec garantie de 75/100	<b>2,03</b>	2,03	2,03	2,03	2,12
Police avec garantie de 100/100	<b>2,09</b>	2,08	2,08	2,08	2,18
Police avec garantie de 75/75 SP1	—	1,39	1,39	1,40	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,46</b>	1,45	1,45	1,47	1,45

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>41,24</b>	80,51	100,63	77,09	29,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS CANADIEN HARBOUR (CI) SF175

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds canadien Harbour (CI) SF175 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	53 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	19	12
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	28 290	33 089
<b>Total des placements</b>	<b>28 290</b>	<b>33 089</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>28 309 \$</b>	<b>33 154 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	35 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	3	7
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>38</b>	<b>7</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>28 271 \$</b>	<b>33 147 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 623) \$	7 633 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 623)</b>	<b>7 633</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	860	932
Autres	85	91
<b>Total des charges</b>	<b>945</b>	<b>1 023</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 568) \$</b>	<b>6 610 \$</b>
<b>État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>		
Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>33 147 \$</b>	<b>29 627 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	769	496
Retraits des titulaires de contrats	(3 077)	(3 586)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 568)	6 610
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 876)	3 520
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>28 271 \$</b>	<b>33 147 \$</b>

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(2 568) \$</b>	6 610 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(2 586)</b>	(1 104)
(Profits) pertes latents	<b>7 339</b>	(5 505)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>34 307</b>	8 909
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(31 131)</b>	(4 734)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(3 130)</b>	(1 024)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(4)</b>	(9)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(7)</b>	17
	<b>2 220</b>	3 160
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>769</b>	496
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 077)</b>	(3 586)
	<b>(2 308)</b>	(3 090)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(88)</b>	70
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>53</b>	(17)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(35) \$</b>	53 \$

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie, série S*	2 002 801	28 791	28 290
<b>Total des placements</b>		28 791	28 290

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	6,13 %
Stantec Inc.	5,20 %
TELUS Corp.	4,48 %
Aon Corp.	4,41 %
Banque Royale du Canada	4,35 %
Intact Corporation financière	3,97 %
Keysight Technologies Inc.	3,91 %
Accenture PLC, cat. A	3,89 %
Danaher Corp.	3,75 %
Thomson Reuters Corp.	3,68 %
ON Semiconductor Corp.	3,65 %
Premium Brands Holdings Corp.	3,65 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,58 %
Jacobs Solutions Inc.	3,49 %
Dollarama Inc.	3,17 %
Becton, Dickinson and Co.	3,16 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,15 %
CAE inc.	2,95 %
Boyd Group Services Inc.	2,78 %
Bombardier Produits Récréatifs inc.	2,76 %
Amphenol Corp., cat. A	2,62 %
Nutrien Ltd.	2,56 %
Linde PLC	2,48 %
Altus Group Ltd.	2,21 %
Synopsys Inc.	2,10 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	367 181	401 597	467 753	541 679	663 843	12 922	15 356	14 471	16 930	17 697
Génération I	78 261	94 160	107 017	136 978	168 850	1 215	1 583	1 452	1 873	1 965
Génération II	57 540	59 239	70 517	75 325	91 783	755	844	814	878	913
Génération de base	120 826	126 850	132 399	159 852	194 501	1 694	1 921	1 615	1 960	2 024
Police avec garantie de 75/75	84 882	100 041	106 196	153 472	173 915	1 327	1 690	1 444	2 098	2 018
Police avec garantie de 75/100	259 868	285 718	276 363	294 458	337 869	3 958	4 710	3 678	3 951	3 858
Police avec garantie de 100/100	78 394	96 592	117 785	101 596	116 489	1 154	1 545	1 525	1 330	1 301
Police avec garantie de 75/75 SP1	81 147	80 742	91 459	115 190	119 483	1 291	1 381	1 254	1 580	1 385
Police avec garantie de 75/100 SP1	189 593	172 434	206 013	115 467	171 322	2 949	2 892	2 775	1 560	1 960
Police avec garantie de 100/100 SP1	26 347	31 853	13 486	15 021	24 384	396	517	176	198	273
Police avec garantie de 75/75 SP2	9 729	11 783	5 085	4 090	18 672	204	259	87	69	258
Police avec garantie de 75/100 SP2	15 606	15 921	17 133	17 790	19 943	327	351	295	298	275
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 239	2 317	1 552	1 621	1 688	47	51	27	27	23
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	1 326	1 520	1 059	—	—	14	17	10
Police avec garantie de 75/100 SPP	2 484	3 395	—	1 569	—	32	47	—	17	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	35,19	38,24	30,94	31,25	26,66	(3,05)	7,30
Génération I	15,53	16,81	13,57	13,68	11,64	(1,28)	3,24
Génération II	13,12	14,25	11,54	11,66	9,95	(1,13)	2,71
Génération de base	14,02	15,15	12,20	12,26	10,41	(1,13)	2,95
Police avec garantie de 75/75	15,64	16,89	13,60	13,67	11,61	(1,25)	3,29
Police avec garantie de 75/100	15,23	16,49	13,31	13,42	11,42	(1,26)	3,18
Police avec garantie de 100/100	14,72	15,99	12,95	13,09	11,17	(1,27)	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,90	17,11	13,71	13,72	11,59	(1,21)	3,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,56	16,77	13,47	13,51	11,44	(1,21)	3,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,01	16,23	13,08	13,16	11,18	(1,22)	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP2	20,98	22,01	17,19	16,77	13,81	(1,03)	4,82
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,98	22,01	17,19	16,77	13,81	(1,03)	4,82
Police avec garantie de 100/100 SP2	20,95	21,99	17,17	16,75	13,79	(1,04)	4,82
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	—	(13,71)	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	10,89	10,85	9,14	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,96	13,82	—	10,94	—	(0,86)	2,84

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds canadien Harbour (CI) SF175 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds canadien Harbour (CI) SF175

## Informations supplémentaires (non audité)

PS Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,50	3,53	3,52	3,53	3,54
Génération I	3,12	3,31	3,30	3,31	3,32
Génération II	3,47	3,58	3,57	3,58	3,59
Génération de base	2,94	3,03	3,03	3,03	3,08
Police avec garantie de 75/75	2,94	3,03	3,03	3,03	3,08
Police avec garantie de 75/100	3,12	3,30	3,30	3,31	3,32
Police avec garantie de 100/100	3,47	3,58	3,57	3,58	3,59
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,48	2,58	2,58	2,58	2,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,69	2,80	2,78	2,80	2,81
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,04	3,13	3,12	3,13	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	2,21	2,20	2,20
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,61	1,70	—	1,71	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	103,43	15,27	9,30	2,42	1,84

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS FIDELITY FRONTIÈRE NORD SF176

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Frontière Nord SF176 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	425 \$	101 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	—
Montant à recevoir des courtiers	170	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	158 884	152 555
Total des placements	158 884	152 555
<b>Total de l'actif</b>	<b>159 480 \$</b>	<b>152 656 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	16
Montant à payer aux courtiers	—	9
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>25</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>159 480 \$</b>	<b>152 631 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(5 459) \$	29 270 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(5 459)</b>	<b>29 270</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	4 494	3 783
Autres	474	393
<b>Total des charges</b>	<b>4 968</b>	<b>4 176</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 427) \$</b>	<b>25 094 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>152 631 \$</b>	<b>112 561 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	31 628	37 735
Retraits des titulaires de contrats	(14 352)	(22 759)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 427)	25 094
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 849	40 070
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>159 480 \$</b>	<b>152 631 \$</b>

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(10 427) \$</b>	25 094 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(3 434)</b>	(4 629)
(Profits) pertes latents	<b>18 092</b>	(15 418)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>13 089</b>	13 106
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(24 877)</b>	(23 735)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(9 199)</b>	(9 223)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(17)</b>	(72)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(179)</b>	(37)
	<b>(16 952)</b>	(14 914)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>31 628</b>	37 735
Retraits des titulaires de contrats	<b>(14 352)</b>	(22 759)
	<b>17 276</b>	14 976
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>324</b>	62
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>101</b>	39
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>425 \$</b>	101 \$

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Fidelity Frontière Nord	2 706 661	125 294	158 884
<b>Total des placements</b>		125 294	158 884

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	6,42 %
La Banque Toronto-Dominion	4,80 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,68 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4,31 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,56 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,31 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3,23 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,14 %
Dollarama Inc.	3,09 %
Intact Corporation financière	2,68 %
Nutrien Ltd.	2,49 %
Suncor Énergie Inc.	2,38 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,31 %
Brookfield Corp.	2,02 %
Metro inc.	1,98 %
Franco-Nevada Corp.	1,81 %
Constellation Software Inc.	1,75 %
Groupe TMX Ltée	1,72 %
Banque de Montréal	1,71 %
WSP Global Inc.	1,55 %
George Weston Ltée	1,44 %
Corporation TC Énergie	1,44 %
Power Corporation du Canada, à droit de vote subalterne*	1,39 %
Fortis Inc.	1,18 %
Tourmaline Oil Corp.	1,14 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>793 416</b>	879 969	981 028	1 142 905	1 375 446	<b>40 269</b>	47 793	43 797	46 950	48 802
Génération I	<b>309 446</b>	339 606	327 805	378 207	445 372	<b>7 264</b>	8 521	6 753	7 162	7 276
Génération II	<b>89 841</b>	95 837	114 439	125 100	144 130	<b>1 598</b>	1 827	1 796	1 810	1 804
Génération de base	<b>142 749</b>	154 350	179 631	215 165	267 318	<b>2 731</b>	3 146	2 996	3 288	3 512
Police avec garantie de 75/75	<b>560 592</b>	430 660	311 894	315 980	287 862	<b>13 287</b>	10 875	6 445	5 982	4 686
Police avec garantie de 75/100	<b>1 587 263</b>	1 297 226	986 928	1 038 958	980 086	<b>36 499</b>	31 885	19 918	19 273	15 686
Police avec garantie de 100/100	<b>239 512</b>	244 144	233 579	237 591	235 955	<b>5 310</b>	5 801	4 570	4 284	3 681
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>436 373</b>	374 101	178 673	111 119	107 247	<b>10 235</b>	9 311	3 624	2 057	1 700
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1 384 987</b>	1 026 281	549 706	491 199	427 818	<b>31 788</b>	25 049	10 960	8 956	6 695
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>139 462</b>	106 393	92 977	77 675	72 068	<b>3 085</b>	2 511	1 798	1 378	1 101
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>52 400</b>	55 423	50 335	45 903	46 569	<b>1 631</b>	1 783	1 285	1 041	881
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>77 124</b>	51 631	36 035	33 318	40 654	<b>2 397</b>	1 658	919	755	768
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>11 144</b>	8 975	—	—	—	<b>344</b>	287	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>7 757</b>	3 268	2 193	824	—	<b>109</b>	48	26	9	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>97 520</b>	50 182	10 758	2 554	—	<b>1 346</b>	732	127	28	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>21 550</b>	23 184	—	—	—	<b>292</b>	333	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12 180</b>	7 622	—	—	—	<b>173</b>	114	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>58 224</b>	23 914	2 568	—	—	<b>822</b>	355	31	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>21 696</b>	41 230	—	—	—	<b>300</b>	602	—	—	—

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>50,75</b>	54,31	44,64	41,08	35,48	<b>(3,56)</b>	9,67
Génération I	<b>23,47</b>	25,09	20,60	18,94	16,34	<b>(1,62)</b>	4,49
Génération II	<b>17,78</b>	19,06	15,69	14,47	12,51	<b>(1,28)</b>	3,37
Génération de base	<b>19,13</b>	20,38	16,68	15,28	13,14	<b>(1,25)</b>	3,70
Police avec garantie de 75/75	<b>23,70</b>	25,25	20,66	18,93	16,28	<b>(1,55)</b>	4,59
Police avec garantie de 75/100	<b>23,00</b>	24,58	20,18	18,55	16,00	<b>(1,58)</b>	4,40
Police avec garantie de 100/100	<b>22,17</b>	23,76	19,56	18,03	15,60	<b>(1,59)</b>	4,20
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>23,46</b>	24,89	20,29	18,51	15,85	<b>(1,43)</b>	4,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>22,95</b>	24,41	19,94	18,23	15,65	<b>(1,46)</b>	4,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>22,12</b>	23,60	19,34	17,75	15,28	<b>(1,48)</b>	4,26
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>31,13</b>	32,17	25,53	22,69	18,92	<b>(1,04)</b>	6,64
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>31,08</b>	32,12	25,49	22,65	18,89	<b>(1,04)</b>	6,63
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>30,92</b>	31,95	—	—	—	<b>(1,03)</b>	6,59
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>14,00</b>	14,76	11,94	10,82	—	<b>(0,76)</b>	2,82
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>13,80</b>	14,59	11,85	10,77	—	<b>(0,79)</b>	2,74
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>13,56</b>	14,38	—	—	—	<b>(0,82)</b>	2,67
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>14,20</b>	14,90	—	—	—	<b>(0,70)</b>	2,90
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>14,12</b>	14,85	12,00	—	—	<b>(0,73)</b>	2,85
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>13,84</b>	14,61	—	—	—	<b>(0,77)</b>	2,77

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Frontière Nord SF176 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds Fidelity Frontière Nord SF176

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,49</b>	3,49	3,49	3,50	3,51
Générations I	<b>3,38</b>	3,38	3,38	3,39	3,40
Générations II	<b>3,66</b>	3,66	3,66	3,67	3,68
Générations de base	<b>3,05</b>	3,05	3,05	3,06	3,13
Police avec garantie de 75/75	<b>3,04</b>	3,04	3,05	3,06	3,13
Police avec garantie de 75/100	<b>3,38</b>	3,37	3,38	3,39	3,40
Police avec garantie de 100/100	<b>3,66</b>	3,65	3,66	3,67	3,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,64</b>	2,63	2,64	2,65	2,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,86</b>	2,85	2,87	2,87	2,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,19</b>	3,19	3,20	3,21	3,23
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,93</b>	1,94	1,94	1,93	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,27</b>	2,28	2,27	2,28	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,56</b>	2,56	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,54</b>	1,55	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,75</b>	1,77	1,75	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,10</b>	2,10	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>8,16</b>	10,05	4,65	2,52	1,43

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (HOWSON TATTERSALL) SF177

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	3	10
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	10 527	11 847
<b>Total des placements</b>	<b>10 527</b>	<b>11 847</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 530 \$</b>	<b>11 857 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	3 \$	11 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	14	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>11 843 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	5 \$	2 830 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>5</b>	<b>2 830</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	335	333
Autres	38	37
<b>Total des charges</b>	<b>373</b>	<b>370</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(368) \$</b>	<b>2 460 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>11 843 \$</b>	<b>10 360 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	161	30
Retraits des titulaires de contrats	(1 123)	(1 007)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(368)	2 460
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 330)	1 483
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>11 843 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(368) \$</b>	2 460 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(279)</b>	(247)
(Profits) pertes latents	<b>899</b>	(1 346)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 725</b>	1 451
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(400)</b>	(104)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(625)</b>	(1 237)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>11</b>	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>7</b>	7
	<u><b>970</b></u>	<u>983</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>161</b>	30
Retraits des titulaires de contrats	<b>(1 123)</b>	(1 007)
	<u><b>(962)</b></u>	<u>(977)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>8</b>	6
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u><b>(11)</b></u>	<u>(17)</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><b>(3) \$</b></u>	<u>(11) \$</u>

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds valeur d'actions canadiennes en gestion commune Howson Tattersall*	656 855	9 461	10 527
<b>Total des placements</b>		9 461	10 527

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	7,70 %
La Banque Toronto-Dominion	7,23 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,46 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,29 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,28 %
Banque de Montréal	4,00 %
Suncor Énergie Inc.	3,05 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,93 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,91 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,76 %
La Financière Sun Life inc.	2,66 %
Enbridge Inc.	2,28 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,23 %
Corporation TC Énergie	2,15 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	2,10 %
Société Financière Manuvie	2,08 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	1,99 %
Nutrien Ltd.	1,99 %
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	1,95 %
Brookfield Corp.	1,90 %
Boardwalk REIT	1,85 %
iA Société financière inc.	1,85 %
Intact Corporation financière	1,82 %
Northland Power Inc.	1,76 %
TELUS Corp.	1,49 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>82 166</b>	85 453	91 100	110 501	136 399	<b>2 462</b>	2 658	2 279	2 692	2 819
Génération I	<b>38 367</b>	37 799	39 669	49 080	68 043	<b>763</b>	778	656	789	927
Génération II	<b>11 053</b>	11 739	14 697	30 416	32 644	<b>200</b>	221	223	449	409
Génération de base	<b>12 146</b>	14 713	15 397	16 232	20 691	<b>238</b>	297	248	253	272
Police avec garantie de 75/75	<b>27 199</b>	31 902	34 863	46 178	43 135	<b>585</b>	708	618	792	624
Police avec garantie de 75/100	<b>104 312</b>	124 055	146 093	230 294	230 307	<b>2 166</b>	2 669	2 524	3 868	3 276
Police avec garantie de 100/100	<b>91 623</b>	103 082	116 882	138 953	44 908	<b>1 833</b>	2 142	1 956	2 267	622
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>28 459</b>	25 728	24 860	25 347	25 907	<b>629</b>	584	449	441	378
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>54 315</b>	58 492	57 098	64 245	58 799	<b>1 173</b>	1 300	1 012	1 099	846
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2 445</b>	2 718	3 004	3 559	2 660	<b>51</b>	59	52	59	38
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>2 430</b>	2 483	2 536	2 594	2 650	<b>70</b>	72	58	55	46
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>929</b>	952	976	9 769	10 886	<b>27</b>	27	22	206	188
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>10 936</b>	11 324	11 728	12 171	12 611	<b>316</b>	328	263	257	218

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>29,97</b>	31,10	25,02	24,36	20,67	<b>(1,13)</b>	6,08
Génération I	<b>19,88</b>	20,60	16,54	16,08	13,62	<b>(0,72)</b>	4,06
Génération II	<b>18,11</b>	18,81	15,15	14,76	12,54	<b>(0,70)</b>	3,66
Génération de base	<b>19,56</b>	20,18	16,13	15,61	13,17	<b>(0,62)</b>	4,05
Police avec garantie de 75/75	<b>21,50</b>	22,18	17,73	17,16	14,47	<b>(0,68)</b>	4,45
Police avec garantie de 75/100	<b>20,77</b>	21,52	17,28	16,79	14,22	<b>(0,75)</b>	4,24
Police avec garantie de 100/100	<b>20,00</b>	20,78	16,74	16,31	13,86	<b>(0,78)</b>	4,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>22,10</b>	22,69	18,06	17,40	14,60	<b>(0,59)</b>	4,63
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>21,59</b>	22,22	17,72	17,11	14,39	<b>(0,63)</b>	4,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>20,84</b>	21,52	17,22	16,68	14,08	<b>(0,68)</b>	4,30
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>28,93</b>	28,95	22,46	21,09	17,26	<b>(0,02)</b>	6,49
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>28,93</b>	28,95	22,46	21,09	17,26	<b>(0,02)</b>	6,49
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>28,95</b>	28,96	22,47	21,10	17,27	<b>(0,01)</b>	6,49



# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions canadiennes (Howson Tattersall) SF177

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>3,66</b>	3,65	3,62	3,60	3,60
Génération I	<b>3,49</b>	3,48	3,45	3,43	3,43
Génération II	<b>3,77</b>	3,76	3,74	3,71	3,70
Génération de base	<b>3,05</b>	3,03	3,00	2,99	3,08
Police avec garantie de 75/75	<b>3,05</b>	3,04	3,01	2,99	3,14
Police avec garantie de 75/100	<b>3,50</b>	3,48	3,45	3,43	3,43
Police avec garantie de 100/100	<b>3,77</b>	3,76	3,72	3,71	3,70
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,58</b>	2,57	2,54	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,81</b>	2,79	2,77	2,75	2,75
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,14</b>	3,13	3,10	3,08	3,08

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>3,51</b>	0,93	4,29	22,59	8,96

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN S-178LL

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain S-178LL (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de valeur américain S-178LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	2 048 \$	2 944 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	220	149
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	170
Montant à recevoir des courtiers	586	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	146 516	148 231
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>146 516</b>	<b>148 231</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>149 370 \$</b>	<b>151 494 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	25	—
Montant à payer aux courtiers	366	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>391</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>148 979 \$</b>	<b>151 494 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 832) \$	32 707 \$
Produits (pertes) divers	73	94
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 759)</b>	<b>32 801</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	520	540
Coût de transaction	95	96
Retenues d'impôt à la source	387	393
Autres	50	54
<b>Total des charges</b>	<b>1 052</b>	<b>1 083</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 811) \$</b>	<b>31 718 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>151 494 \$</b>	<b>124 231 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	12 045	20 753
Retraits des titulaires de contrats	(11 749)	(25 208)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 811)	31 718
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 515)	27 263
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>148 979 \$</b>	<b>151 494 \$</b>



# Fonds de valeur américain S-178LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(2 811) \$</b>	31 718 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(9 100)</b>	(24 536)
(Profits) pertes latents	<b>14 181</b>	(5 345)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>157 807</b>	214 867
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(161 173)</b>	(213 681)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(71)</b>	84
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>195</b>	(170)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(220)</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(1 192)</b>	2 937
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>12 045</b>	20 753
Retraits des titulaires de contrats	<b>(11 749)</b>	(25 208)
	<b>296</b>	(4 455)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(896)</b>	(1 518)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>2 944</b>	4 462
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>2 048 \$</b>	<b>2 944 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>3 142 \$</b>	2 907 \$

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	7 080	1 080	846
AT&T Inc.	19 112	567	476
Comcast Corp., cat. A	7 151	407	339
Lumen Technologies Inc.	161 961	1 170	1 144
Meta Platforms Inc.	23 101	4 600	3 763
News Corp., cat. A	24 650	518	607
Pinterest Inc.	33 231	1 125	1 092
Verizon Communications Inc.	1 870	94	100
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	34 427	4 059	3 915
AutoZone Inc.	373	787	1 245
Booking Holdings Inc.	692	1 932	1 888
Expedia Group Inc.	10 648	1 918	1 263
Las Vegas Sands Corp.	3 701	236	241
Live Nation Entertainment Inc.	12 288	1 561	1 160
Macy's Inc.	40 628	1 155	1 136
Marriott International Inc., cat. A	3 282	667	662
MGM Resorts International	26 543	1 140	1 205
Nike Inc., cat. B	3 166	501	501
O'Reilly Automotive Inc.	1 032	1 166	1 179
Penske Automotive Group Inc.	5 900	595	918
PulteGroup Inc.	19 226	1 198	1 185
The Home Depot Inc.	172	74	74
The Kraft Heinz Co.	24 568	1 213	1 354
Wynn Resorts Ltd.	10 534	1 219	1 176
<b>Biens de consommation de base</b>			
Altria Group Inc.	26 902	1 473	1 665
Colgate Palmolive Co.	13 101	1 288	1 397
Costco Wholesale Corp.	3 161	1 494	1 953
CVS Health Corp.	17 538	1 501	2 212
PepsiCo Inc.	5 310	1 168	1 299
Philip Morris International Inc.	14 657	1 525	2 008
The Coca-Cola Co.	2 226	166	192
The Procter & Gamble Co.	10 615	2 009	2 178
US Foods Holding Corp.	6 144	277	283

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Biens de consommation de base (suite)</b>			
Walmart Inc.	4 289	785	823
<b>Énergie</b>			
Cheniere Energy Inc.	4 868	966	988
Halliburton Co.	5 938	242	316
NOV Inc.	25 095	758	710
PBF Energy Inc.	22 649	1 027	1 250
Schlumberger Ltd.	23 171	1 622	1 677
<b>Produits financiers</b>			
American International Group, Inc.	19 397	1 522	1 661
Bank of America Corp.	74 208	3 318	3 327
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	6 663	2 028	2 786
Brighthouse Financial Inc.	9 414	651	653
Citigroup Inc.	32 603	2 067	1 996
Evercore Inc.	5 612	839	829
Jefferies Financial Group Inc.	14 817	609	688
JPMorgan Chase & Co.	26 415	4 445	4 795
Lincoln National Corp.	22 517	1 611	936
Marsh & McLennan Companies, Inc.	3 839	736	860
MGIC Investment Corp.	49 378	845	869
S&P Global Inc.	336	154	152
State Street Corp.	13 271	1 215	1 394
The Allstate Corporation	8 446	1 157	1 550
The Hartford Financial Services Group Inc.	13 043	1 203	1 339
The Travelers Companies Inc.	4 092	1 028	1 039
Wells Fargo & Co.	10 706	646	598
Wintrust Financial Corp.	6 630	726	759
<b>Soins de santé</b>			
Cardinal Health Inc.	5 931	637	617
Centene Corp.	13 168	1 421	1 462
Edwards Lifesciences Corp.	1 142	141	115
Eli Lilly and Co.	2 576	758	1 276
Incyte Corp.	5 731	542	623
Johnson & Johnson Inc.	10 879	2 294	2 602
McKesson Corp.	3 112	573	1 580

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé (suite)</b>			
Merck & Co. Inc.	5 044	586	758
Mettler-Toledo International Inc.	180	291	352
Pfizer Inc.	14 300	959	992
United Therapeutics Corp.	675	151	254
UnitedHealth Group Inc.	1 850	833	1 328
Universal Health Services Inc., cat. B	1 554	264	296
<b>Produits industriels</b>			
Air Lease Corp.	12 496	662	650
Alaska Air Group Inc.	17 856	1 206	1 038
Alcoa Corp.	18 174	1 153	1 119
Caterpillar Inc.	1 036	273	336
Cummins Inc.	2 108	442	691
Emerson Electric Co.	5 080	592	661
General Dynamics Corp.	648	220	218
General Electric Co.	18 204	2 111	2 065
Honeywell International Inc.	1 601	426	464
KBR Inc.	765	53	55
Lockheed Martin Corporation	1 046	573	689
Manpower Inc.	4 079	463	459
Raytheon Technologies Corp.	18 560	2 143	2 536
Republic Services Inc.	5 744	1 084	1 003
Southwest Airlines Co.	10 135	602	462
Textron Inc.	13 628	1 319	1 306
The Boeing Co.	8 822	1 678	2 275
United Airlines Holdings Inc.	23 470	1 268	1 198
United Rentals Inc.	2 849	1 230	1 371
Willscot Mobile Mini Holdings Corp.	2 981	165	182
<b>Technologies de l'information</b>			
Adobe Inc.	457	188	208
Arista Networks Inc.	3 200	363	526
Autodesk Inc.	4 800	1 307	1 214
Automatic Data Processing Inc.	1 463	471	473
Cisco Systems Inc.	22 901	1 373	1 477
Dropbox Inc.	28 909	895	876
Hewlett-Packard Enterprise Co.	68 166	1 243	1 473

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Technologies de l'information (suite)</b>			
Intel Corp.	13 170	863	471
Intuit Inc.	1 830	1 124	964
Kyndryl Holdings Inc.	19 095	429	287
MasterCard Inc., cat. A	2 806	1 301	1 321
Micron Technology Inc.	23 190	1 696	1 569
Microsoft Corp.	19 180	6 376	6 227
Nutanix Inc.	25 802	935	910
PayPal Holdings Inc.	4 200	492	405
Pure Storage Inc.	28 672	1 022	1 039
Salesforce Inc.	1 312	233	235
Teradyne Inc.	9 457	1 646	1 119
Western Digital Corp.	27 369	1 187	1 169
Workday Inc.	5 376	1 049	1 218
<b>Matériaux</b>			
AptarGroup, Inc.	3 769	564	561
Avery Dennison Corp.	1 074	290	263
FMC Corp.	3 791	571	640
Huntsman Corp.	25 491	991	948
PPG Industries Inc.	1 783	280	303
Sealed Air Corp.	2 811	207	190
<b>Immobilier</b>			
Kimco Realty Corp.	4 678	135	134
National Retail Properties Inc. REIT	11 700	688	725
ProLogis Inc. REIT	3 013	470	460
Rithm Capital Corp. REIT	71 889	861	795
Ryman Hospitality Properties Inc. REIT	5 567	625	616
SBA Communications Corp.	3 230	1 297	1 226
VICI Properties Inc. REIT	31 256	1 342	1 371
<b>Services d'intérêt public</b>			
Constellation Energy Corp.	2 556	314	298
Edison International	2 346	193	202
Entergy Corp.	7 296	1 072	1 111
Exelon Corp.	25 275	1 130	1 479
Pinnacle West Capital Corp.	6 476	684	667

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
Services d'intérêt public (suite)			
PPL Corp.	27 491	1 077	1 087
Southern Co.	18 867	1 434	1 824
The AES Corp.	35 568	777	1 385
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		136 391	143 150
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Essent Group Ltd.	12 368	670	651
Invesco Ltd.	8 593	192	209
Irlande			
Medtronic Co. PLC	13 769	1 755	1 449
Porto Rico			
Popular Inc.	9 334	873	838
Royaume-Uni			
Liberty Global PLC, cat. C	8 308	218	219
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		3 708	3 366
<b>Total des actions</b>		140 099	146 516
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(80)	
<b>Total des placements</b>		140 019	146 516

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain S-178LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	146 516 \$	1 525 \$	148 041 \$	1 480 \$
<b>Total</b>	<b>146 516 \$</b>	<b>1 525 \$</b>	<b>148 041 \$</b>	<b>1 480 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,4 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	148 231 \$	502 \$	148 733 \$	1 487 \$
<b>Total</b>	<b>148 231 \$</b>	<b>502 \$</b>	<b>148 733 \$</b>	<b>1 487 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,2 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 465 \$ (1 482 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.



# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Level 1	Level 2	Level 3	
Actions	146 516 \$	— \$	— \$	146 516 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>146 516 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>146 516 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Level 1	Level 2	Level 3	
Actions	148 231 \$	— \$	— \$	148 231 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>148 231 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>148 231 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds de valeur américain S-178LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	457 562	487 939	381 856	461 695	571 339	6 456	7 226	4 582	5 985	6 697
Génération I	96 381	100 821	105 267	125 425	144 483	1 831	2 006	1 693	2 175	2 260
Génération II	49 742	54 197	92 894	98 439	109 135	898	1 028	1 428	1 636	1 641
Génération de base	111 959	117 293	130 127	170 552	234 944	2 167	2 373	2 123	2 994	3 712
Police avec garantie de 75/75	60 449	73 735	88 042	134 049	129 178	1 589	2 026	1 951	3 196	2 772
Police avec garantie de 75/100	119 079	127 883	161 787	236 440	283 904	3 057	3 438	3 516	5 540	6 001
Police avec garantie de 100/100	34 191	38 435	46 184	54 310	73 848	847	999	974	1 237	1 522
Police avec garantie de 75/75 SP1	25 150	25 310	21 875	61 238	86 572	615	644	447	1 340	1 697
Police avec garantie de 75/100 SP1	58 724	69 104	69 202	116 965	126 480	1 393	1 710	1 379	2 502	2 431
Police avec garantie de 100/100 SP1	9 733	12 759	13 698	19 069	21 006	222	304	264	396	394
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 127	5 232	5 595	14 895	14 670	159	165	139	387	334
Police avec garantie de 75/100 SP2	7 075	7 176	8 015	8 121	9 927	220	227	199	211	226
Police avec garantie de 100/100 SP2	1 848	1 892	1 938	1 988	—	57	60	48	52	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	137	2 347	2 363	—	—	2	23	24	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	3 457	—	—	—	—	41	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	14,11	14,81	12,00	12,96	11,72	(0,70)	2,81
Génération I	19,00	19,90	16,08	17,34	15,64	(0,90)	3,82
Génération II	18,06	18,96	15,37	16,62	15,03	(0,90)	3,59
Génération de base	19,36	20,23	16,32	17,55	15,80	(0,87)	3,91
Police avec garantie de 75/75	26,29	27,48	22,16	23,84	21,46	(1,19)	5,32
Police avec garantie de 75/100	25,67	26,89	21,73	23,43	21,14	(1,22)	5,16
Police avec garantie de 100/100	24,76	26,00	21,08	22,79	20,61	(1,24)	4,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	24,46	25,44	20,43	21,87	19,60	(0,98)	5,01
Police avec garantie de 75/100 SP1	23,72	24,75	19,92	21,39	19,22	(1,03)	4,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	22,78	23,85	19,28	20,78	18,74	(1,07)	4,57
Police avec garantie de 75/75 SP2	31,07	31,61	24,81	25,98	22,76	(0,54)	6,80
Police avec garantie de 75/100 SP2	31,09	31,63	24,83	26,00	22,78	(0,54)	6,80
Police avec garantie de 100/100 SP2	31,05	31,58	24,79	25,96	—	(0,53)	6,79
Police avec garantie de 75/100 SP	—	12,02	9,61	10,25	—	—	2,41
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,82	—	—	—	—	(0,37)	—

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.



# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de valeur américain S-178LL

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,14	3,14	3,15	3,15	3,16
Générations I	2,92	2,93	2,93	2,93	2,94
Générations II	3,19	3,22	3,20	3,21	3,21
Générations de base	2,70	2,71	2,71	2,71	2,74
Police avec garantie de 75/75	2,70	2,71	2,71	2,71	2,74
Police avec garantie de 75/100	2,92	2,93	2,93	2,93	2,94
Police avec garantie de 100/100	3,19	3,21	3,20	3,21	3,22
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,24	2,25	2,26	2,25	2,26
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,52	2,53	2,53	2,53	2,54
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,90	2,91	2,91	2,91	2,92
Police avec garantie de 75/100 SP	—	1,85	1,83	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,43	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	109,18	161,36	100,74	100,97	90,70

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (CI) SF182

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (CI) SF182 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	1	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	3 554	4 804
Total des placements	3 554	4 804
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 555 \$</b>	<b>4 805 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	1 \$	1 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1	2
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>3 553 \$</b>	<b>4 802 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(171) \$	725 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(171)</b>	<b>725</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	108	153
Autres	11	15
<b>Total des charges</b>	<b>119</b>	<b>168</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(290) \$</b>	<b>557 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>4 802 \$</b>	<b>28 942 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	28	1 138
Retraits des titulaires de contrats	(987)	(25 835)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(290)	557
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 249)	(24 140)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 553 \$</b>	<b>4 802 \$</b>



# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(290) \$</b>	557 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(187)</b>	(2 246)
(Profits) pertes latents	<b>481</b>	1 652
Produit brut de la cession d'actifs	<b>5 101</b>	26 119
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(4 022)</b>	(1 254)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(123)</b>	(131)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(1)</b>	5
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	7
	<b>959</b>	24 709
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>28</b>	1 138
Retraits des titulaires de contrats	<b>(987)</b>	(25 835)
	<b>(959)</b>	(24 697)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	12
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(1)</b>	(13)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(1) \$</b>

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions internationales Canada Vie, série S*	330 400	3 574	3 554
<b>Total des placements</b>		3 574	3 554

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Nestlé SA	3,99 %
Shell PLC	3,32 %
TotalEnergies SE	3,23 %
Roche Holding AG Genusscheine	3,10 %
AstraZeneca PLC	2,83 %
Novo Nordisk AS	2,65 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2,36 %
ASML Holding NV	2,24 %
BHP Group Ltd.	2,19 %
DBS Group Holdings Ltd.	2,11 %
Diageo PLC	2,04 %
AIA Group Ltd.	2,02 %
Iberdrola SA	1,95 %
Allianz SE	1,93 %
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	1,83 %
Keyence Corp.	1,73 %
Sony Group Corp.	1,73 %
RWE AG	1,61 %
RELX PLC	1,58 %
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	1,52 %
AXA SA	1,51 %
Tokio Marine Holdings Inc.	1,51 %
L'Oréal SA	1,50 %
Vinci SA	1,50 %
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	1,42 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	133 464	159 582	200 517	229 891	322 996	954	1 215	1 479	1 734	2 183
Génération I	21 550	29 148	31 225	40 671	42 379	246	353	366	486	453
Génération II	6 151	15 118	4 946	8 994	23 677	62	162	51	95	225
Génération de base	6 724	18 934	7 349	17 404	25 110	73	217	81	196	252
Police avec garantie de 75/75	44 764	50 292	59 851	84 718	86 361	763	906	1 040	1 499	1 363
Police avec garantie de 75/100	27 956	40 830	49 539	65 309	80 045	464	718	842	1 133	1 241
Police avec garantie de 100/100	6 517	7 126	7 098	7 867	19 632	103	120	116	132	295
Police avec garantie de 75/75 SP1	20 186	25 259	27 535	33 077	33 015	359	473	495	603	534
Police avec garantie de 75/100 SP1	18 291	23 076	23 912	23 958	31 981	314	418	418	425	506
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	5 174	—	—	—	—	80
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 661	838	860	884	907	63	20	20	20	18
Police avec garantie de 75/100 SP2	6 373	8 179	8 432	8 698	9 138	152	200	193	196	178
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	6	9	9	—	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	7,15	7,61	7,38	7,54	6,76	(0,46)	0,23
Génération I	11,43	12,11	11,71	11,95	10,68	(0,68)	0,40
Génération II	10,05	10,69	10,37	10,61	9,52	(0,64)	0,32
Génération de base	10,82	11,44	11,03	11,24	10,02	(0,62)	0,41
Police avec garantie de 75/75	17,04	18,02	17,38	17,70	15,78	(0,98)	0,64
Police avec garantie de 75/100	16,59	17,58	17,00	17,35	15,51	(0,99)	0,58
Police avec garantie de 100/100	15,87	16,89	16,38	16,77	15,04	(1,02)	0,51
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,77	18,72	17,97	18,22	16,17	(0,95)	0,75
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,16	18,13	17,46	17,76	15,82	(0,97)	0,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	15,37	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,89	24,51	22,89	22,56	19,48	(0,62)	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,87	24,49	22,87	22,54	19,46	(0,62)	1,62
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	22,83	22,51	19,45	—	—

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales (CI) SF182 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions internationales (CI) SF182

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,71	3,70	3,71	3,70	3,70
Générations I	3,28	3,48	3,49	3,48	3,48
Générations II	3,64	3,81	3,82	3,81	3,81
Générations de base	3,04	3,26	3,28	3,26	3,28
Police avec garantie de 75/75	3,05	3,27	3,27	3,25	3,27
Police avec garantie de 75/100	3,30	3,48	3,49	3,48	3,49
Police avec garantie de 100/100	3,64	3,81	3,81	3,81	3,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,63	2,81	2,81	2,80	2,81
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,96	3,13	3,13	3,13	3,14
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	3,56

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	104,10	10,86	23,86	4,55	10,23

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MONDIAL AVENIR S-183MF

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial Avenir S-183MF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds mondial Avenir S-183MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	574 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	320
Montant à recevoir des courtiers	33	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	382 813	422 123
Total des placements	382 813	422 123
<b>Total de l'actif</b>	<b>382 846 \$</b>	<b>423 017 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	462 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	223	—
Montant à payer aux courtiers	—	86
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>685</b>	<b>86</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>382 161 \$</b>	<b>422 931 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(82 876) \$	77 595 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(82 876)</b>	<b>77 595</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	6 686	5 679
Autres	718	586
<b>Total des charges</b>	<b>7 404</b>	<b>6 265</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(90 280) \$</b>	<b>71 330 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>422 931 \$</b>	<b>221 785 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	76 393	162 573
Retraits des titulaires de contrats	(26 883)	(32 757)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(90 280)	71 330
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(40 770)	201 146
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>382 161 \$</b>	<b>422 931 \$</b>

# Fonds mondial Avenir S-183MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(90 280) \$</b>	71 330 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(1 102)</b>	(1 894)
(Profits) pertes latents	<b>86 760</b>	(56 607)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>350 082</b>	263 746
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(393 648)</b>	(386 661)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(2 782)</b>	(19 094)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>543</b>	(261)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(119)</b>	(82)
	<b>(50 546)</b>	(129 523)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>76 393</b>	162 573
Retraits des titulaires de contrats	<b>(26 883)</b>	(32 757)
	<b>49 510</b>	129 816
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(1 036)</b>	293
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>574</b>	281
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(462) \$</b>	574 \$

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie, série S*	18 825 534	363 583	382 813
<b>Total des placements</b>		363 583	382 813

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %
Aon Corp.	4,04 %
Linde PLC	3,78 %
Danaher Corp.	3,57 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,24 %
Schneider Electric SA	3,21 %
Alcon Inc., CAAE	3,17 %
Roper Technologies Inc.	3,15 %
Diageo PLC	3,13 %
L'Oréal SA	3,08 %
Amphenol Corp., cat. A	3,00 %
Rentokil Initial PLC	2,93 %
PepsiCo Inc.	2,89 %
Starbucks Corp.	2,89 %
Synopsys Inc.	2,85 %
Keysight Technologies Inc.	2,76 %
Trane Technologies PLC	2,74 %
Accenture PLC, cat. A	2,73 %
ON Semiconductor Corp.	2,73 %
Becton, Dickinson and Co.	2,56 %
Symrise AG	2,53 %
Jacobs Solutions Inc.	2,40 %
Gartner Inc.	2,30 %
Costco Wholesale Corp.	2,20 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>409 603</b>	478 368	506 307	565 733	568 788	<b>11 655</b>	17 455	15 181	14 436	11 926
Génération I	<b>134 638</b>	194 034	242 332	230 366	257 735	<b>3 710</b>	6 830	6 982	5 627	5 153
Génération II	<b>35 161</b>	41 880	44 242	51 178	44 108	<b>753</b>	1 150	999	984	697
Génération de base	<b>36 302</b>	45 426	50 269	81 012	102 205	<b>852</b>	1 359	1 229	1 675	1 726
Police avec garantie de 75/75	<b>1 384 396</b>	1 205 940	724 424	341 549	191 022	<b>41 059</b>	45 593	22 372	8 924	4 076
Police avec garantie de 75/100	<b>2 753 513</b>	2 568 830	1 557 766	816 511	528 638	<b>79 469</b>	94 707	47 011	20 890	11 070
Police avec garantie de 100/100	<b>171 888</b>	186 160	165 546	129 761	100 887	<b>4 702</b>	6 533	4 775	3 187	2 036
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>903 294</b>	834 884	404 571	145 748	99 995	<b>26 040</b>	30 536	12 030	3 649	2 034
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2 250 405</b>	1 858 471	920 872	367 815	216 201	<b>62 674</b>	65 888	26 631	8 983	4 305
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>120 339</b>	150 621	80 690	67 863	31 076	<b>3 193</b>	5 110	2 243	1 600	600
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>261 252</b>	119 834	67 468	46 933	25 299	<b>9 866</b>	5 595	2 496	1 425	609
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>324 493</b>	289 909	189 370	111 649	93 282	<b>12 247</b>	13 528	7 002	3 388	2 243
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>106 568</b>	89 041	53 789	7 054	7 035	<b>1 399</b>	1 473	719	79	64
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>195 344</b>	132 078	36 944	9 082	—	<b>2 540</b>	2 169	491	101	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2 798</b>	4 257	3 094	—	—	<b>36</b>	69	41	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>212 338</b>	177 575	78 969	20 081	—	<b>2 849</b>	2 989	1 069	226	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>432 786</b>	397 983	113 464	57 725	3 608	<b>5 721</b>	6 623	1 523	647	33
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>42 365</b>	31 268	13 652	1 800	—	<b>549</b>	512	181	20	—

# Fonds mondial Avenir S-183MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>28,45</b>	36,49	29,98	25,52	20,97	<b>(8,04)</b>	6,51
Génération I	<b>27,56</b>	35,20	28,81	24,43	19,99	<b>(7,64)</b>	6,39
Génération II	<b>21,41</b>	27,47	22,58	19,22	15,80	<b>(6,06)</b>	4,89
Génération de base	<b>23,47</b>	29,92	24,44	20,68	16,89	<b>(6,45)</b>	5,48
Police avec garantie de 75/75	<b>29,66</b>	37,81	30,88	26,13	21,34	<b>(8,15)</b>	6,93
Police avec garantie de 75/100	<b>28,86</b>	36,87	30,18	25,59	20,94	<b>(8,01)</b>	6,69
Police avec garantie de 100/100	<b>27,36</b>	35,09	28,85	24,56	20,18	<b>(7,73)</b>	6,24
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>28,83</b>	36,58	29,74	25,03	20,34	<b>(7,75)</b>	6,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>27,85</b>	35,45	28,92	24,42	19,91	<b>(7,60)</b>	6,53
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>26,54</b>	33,93	27,80	23,58	19,31	<b>(7,39)</b>	6,13
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>37,77</b>	46,69	37,00	30,36	24,06	<b>(8,92)</b>	9,69
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>37,74</b>	46,66	36,97	30,34	24,04	<b>(8,92)</b>	9,69
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>13,12</b>	16,55	13,37	11,18	9,04	<b>(3,43)</b>	3,18
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>13,00</b>	16,43	13,30	11,15	—	<b>(3,43)</b>	3,13
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>12,76</b>	16,19	13,16	—	—	<b>(3,43)</b>	3,03
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>13,42</b>	16,83	13,54	11,27	—	<b>(3,41)</b>	3,29
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>13,22</b>	16,64	13,43	11,21	9,04	<b>(3,42)</b>	3,21
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,96</b>	16,39	13,28	11,14	—	<b>(3,43)</b>	3,11

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds mondial Avenir S-183MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds mondial Avenir S-183MF

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,66</b>	3,64	3,64	3,65	3,64
Générations I	<b>3,28</b>	3,26	3,25	3,26	3,26
Générations II	<b>3,69</b>	3,67	3,67	3,68	3,68
Générations de base	<b>3,06</b>	3,05	3,05	3,05	3,05
Police avec garantie de 75/75	<b>3,05</b>	3,03	3,03	3,05	3,04
Police avec garantie de 75/100	<b>3,27</b>	3,24	3,24	3,26	3,25
Police avec garantie de 100/100	<b>3,69</b>	3,67	3,66	3,68	3,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,58</b>	2,56	2,52	2,54	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,91</b>	2,89	2,86	2,87	2,86
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,37</b>	3,33	3,30	3,32	3,31
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,95</b>	1,93	1,93	1,94	1,93
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,15</b>	2,14	2,14	2,13	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,60</b>	2,56	2,57	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,48</b>	1,46	1,43	1,43	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,81</b>	1,79	1,76	1,77	1,75
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,25</b>	2,23	2,20	2,20	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,58</b>	2,56	2,56	2,57	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,91</b>	2,89	2,90	2,90	2,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,37</b>	3,33	3,34	3,35	3,34
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,48</b>	1,46	1,47	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,81</b>	1,79	1,80	1,80	1,78
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,25</b>	2,23	2,24	2,23	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>91,83</b>	83,72	4,10	8,16	6,99

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE INTERNATIONAL (FIDELITY) SF184

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	17	9
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	83 110	108 414
Total des placements	83 110	108 414
<b>Total de l'actif</b>	<b>83 127 \$</b>	<b>108 423 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	55 \$	37 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	55	28
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>110</b>	<b>65</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>83 017 \$</b>	<b>108 358 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(14 431) \$	12 874 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(14 431)</b>	<b>12 874</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 543	2 912
Autres	231	266
<b>Total des charges</b>	<b>2 774</b>	<b>3 178</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(17 205) \$</b>	<b>9 696 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>108 358 \$</b>	<b>78 236 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	8 986	28 672
Retraits des titulaires de contrats	(17 122)	(8 246)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(17 205)	9 696
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(25 341)	30 122
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>83 017 \$</b>	<b>108 358 \$</b>

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(17 205) \$</b>	9 696 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(4 137)</b>	(2 292)
(Profits) pertes latents	<b>19 703</b>	(8 790)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>16 313</b>	7 083
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(5 440)</b>	(24 391)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 135)</b>	(1 792)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>27</b>	18
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(8)</b>	25
	<b>8 118</b>	(20 443)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>8 986</b>	28 672
Retraits des titulaires de contrats	<b>(17 122)</b>	(8 246)
	<b>(8 136)</b>	20 426
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(18)</b>	(17)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(37)</b>	(20)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(55) \$</b>	(37) \$



# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Fidelity Mondial	924 862	67 799	83 110
<b>Total des placements</b>		67 799	83 110

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Microsoft Corp.	4,41 %
Alphabet Inc., cat. A	2,37 %
JPMorgan Chase & Co.	2,34 %
UnitedHealth Group Inc.	2,21 %
Johnson & Johnson Inc.	2,06 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1,90 %
HCA Healthcare Inc.	1,87 %
AmerisourceBergen Corp.	1,82 %
MasterCard Inc., cat. A	1,77 %
Cigna Corp.	1,60 %
IQVIA Holdings Inc.	1,60 %
Baker Hughes Co.	1,45 %
TDK Corp.	1,42 %
Intercontinental Exchange Inc.	1,38 %
E.ON SE	1,33 %
Centene Corp.	1,32 %
Amazon.com Inc.	1,30 %
Bristol-Myers Squibb Co.	1,28 %
W.W. Grainger Inc.	1,27 %
Quanta Services Inc.	1,26 %
AstraZeneca PLC	1,25 %
Sony Group Corp.	1,23 %
Norfolk Southern Corp.	1,19 %
Aon Corp.	1,17 %
Deutsche Boerse AG	1,16 %

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>545 309</b>	585 309	630 020	790 422	888 234	<b>9 708</b>	12 567	12 233	13 056	12 384
Génération I	<b>97 428</b>	115 380	119 281	130 004	171 641	<b>1 820</b>	2 598	2 428	2 249	2 506
Génération II	<b>84 117</b>	81 458	74 977	64 743	78 435	<b>1 415</b>	1 657	1 383	1 019	1 045
Génération de base	<b>75 163</b>	93 626	96 865	117 337	119 774	<b>1 366</b>	2 045	1 908	1 959	1 683
Police avec garantie de 75/75	<b>415 971</b>	444 100	289 052	330 376	382 412	<b>10 994</b>	14 109	8 278	8 022	7 812
Police avec garantie de 75/100	<b>880 639</b>	952 512	853 619	836 863	780 566	<b>22 724</b>	29 626	23 998	20 004	15 740
Police avec garantie de 100/100	<b>249 407</b>	246 213	204 177	197 966	197 910	<b>6 165</b>	7 360	5 535	4 578	3 873
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>187 011</b>	336 063	149 641	91 532	98 392	<b>5 175</b>	11 134	4 451	2 299	2 071
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>612 520</b>	586 307	465 156	404 635	344 119	<b>16 369</b>	18 822	13 451	9 914	7 088
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>73 795</b>	84 255	51 050	36 327	27 828	<b>1 882</b>	2 592	1 421	861	557
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>23 979</b>	21 194	20 366	41 949	30 240	<b>893</b>	920	771	1 305	767
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>43 032</b>	37 107	21 572	18 486	17 286	<b>1 603</b>	1 610	817	575	438
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>18 551</b>	20 932	15 599	16 178	25 064	<b>692</b>	909	591	504	636
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>35 377</b>	45 733	25 759	14 963	—	<b>435</b>	669	336	164	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>36 140</b>	28 408	14 619	11 663	2 769	<b>439</b>	411	189	127	25
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>26 676</b>	9 184	3 233	—	—	<b>319</b>	131	41	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>20 753</b>	23 154	16 967	933	—	<b>260</b>	343	223	10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>56 409</b>	40 443	9 928	8 693	8 771	<b>696</b>	593	130	95	80
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>5 141</b>	18 144	4 003	—	—	<b>62</b>	262	52	—	—

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>17,80</b>	21,47	19,42	16,52	13,94	<b>(3,67)</b>	2,05
Génération I	<b>18,68</b>	22,52	20,35	17,30	14,60	<b>(3,84)</b>	2,17
Génération II	<b>16,83</b>	20,35	18,45	15,74	13,32	<b>(3,52)</b>	1,90
Génération de base	<b>18,17</b>	21,85	19,69	16,70	14,05	<b>(3,68)</b>	2,16
Police avec garantie de 75/75	<b>26,43</b>	31,77	28,64	24,28	20,43	<b>(5,34)</b>	3,13
Police avec garantie de 75/100	<b>25,80</b>	31,10	28,11	23,90	20,16	<b>(5,30)</b>	2,99
Police avec garantie de 100/100	<b>24,72</b>	29,89	27,11	23,12	19,57	<b>(5,17)</b>	2,78
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>27,67</b>	33,13	29,75	25,12	21,05	<b>(5,46)</b>	3,38
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>26,72</b>	32,10	28,92	24,50	20,60	<b>(5,38)</b>	3,18
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>25,50</b>	30,77	27,84	23,69	20,00	<b>(5,27)</b>	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>37,26</b>	43,39	37,88	31,12	25,36	<b>(6,13)</b>	5,51
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>37,26</b>	43,39	37,88	31,12	25,36	<b>(6,13)</b>	5,51
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>37,27</b>	43,41	37,90	31,13	25,37	<b>(6,14)</b>	5,51
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,30</b>	14,62	13,04	10,93	—	<b>(2,32)</b>	1,58
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,15</b>	14,48	12,95	10,89	9,09	<b>(2,33)</b>	1,53
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>11,97</b>	14,32	12,84	—	—	<b>(2,35)</b>	1,48
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,52</b>	14,82	13,17	11,00	—	<b>(2,30)</b>	1,65
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,34</b>	14,66	13,06	10,95	9,10	<b>(2,32)</b>	1,60
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,10</b>	14,44	12,92	—	—	<b>(2,34)</b>	1,52

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Portefeuille International (Fidelity) SF184

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>3,51</b>	3,51	3,50	3,51	3,53
Génération I	<b>3,46</b>	3,45	3,45	3,46	3,48
Génération II	<b>3,78</b>	3,78	3,77	3,78	3,80
Génération de base	<b>3,18</b>	3,18	3,18	3,18	3,24
Police avec garantie de 75/75	<b>3,18</b>	3,17	3,18	3,18	3,23
Police avec garantie de 75/100	<b>3,45</b>	3,45	3,45	3,45	3,47
Police avec garantie de 100/100	<b>3,78</b>	3,77	3,77	3,78	3,79
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,80</b>	2,77	2,77	2,78	2,79
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>3,11</b>	3,10	3,10	3,11	3,13
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,55</b>	3,53	3,53	3,55	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>2,09</b>	2,08	2,08	2,09	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,36</b>	2,35	2,36	2,36	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,69</b>	2,69	2,67	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,69</b>	1,69	1,67	1,69	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>2,01</b>	2,00	2,01	2,02	2,02
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,45</b>	2,46	2,45	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>6,17</b>	7,27	13,08	9,97	12,59

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE DIVIDENDES S-189LL

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes S-189LL (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de dividendes S-189LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	11 575 \$	4 440 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	794	687
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	71	247
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	297 726	229 880
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>297 726</b>	<b>229 880</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>310 166 \$</b>	<b>235 254 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>310 166 \$</b>	<b>235 254 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 224) \$	44 182 \$
Produits (pertes) divers	105	49
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 119)</b>	<b>44 231</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	4 514	2 732
Coût de transaction	194	74
Retenues d'impôt à la source	30	27
Autres	496	301
<b>Total des charges</b>	<b>5 234</b>	<b>3 134</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(8 353) \$</b>	<b>41 097 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>235 254 \$</b>	<b>138 713 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	115 442	75 584
Retraits des titulaires de contrats	(32 177)	(20 140)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 353)	41 097
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	74 912	96 541
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>310 166 \$</b>	<b>235 254 \$</b>

# Fonds de dividendes S-189LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(8 353) \$</b>	41 097 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(14 882)</b>	(8 636)
(Profits) pertes latents	<b>27 762</b>	(29 432)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>116 493</b>	47 304
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(197 219)</b>	(104 578)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(107)</b>	(307)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>176</b>	(40)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(76 130)</b>	(54 592)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>115 442</b>	75 584
Retraits des titulaires de contrats	<b>(32 177)</b>	(20 140)
	<b>83 265</b>	55 444
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>7 135</b>	852
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>4 440</b>	3 588
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 575 \$</b>	4 440 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>9 369 \$</b>	5 803 \$

# Fonds de dividendes S-189LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
BCE Inc.	87 694	5 237	5 217
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	78 391	2 289	2 367
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	112 416	6 841	7 124
Shaw Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	80 155	2 748	3 127
TELUS Corp.	310 686	8 427	8 118
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	12 390	2 046	1 753
Dollarama Inc.	20 954	1 581	1 659
Magna International Inc.	38 354	3 169	2 917
Pet Valu Holdings Ltd.	55 275	1 685	2 163
Restaurant Brands International Inc.	77 436	5 850	6 781
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	74 041	3 598	4 405
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	57 472	2 233	2 049
Les Compagnies Loblaw limitée	34 401	3 120	4 118
<b>Énergie</b>			
AltaGas Ltd.	140 636	3 751	3 288
ARC Resources Ltd.	164 890	3 022	3 009
Canadian Natural Resources Ltd.	115 245	5 896	8 665
Cenovus Energy Inc.	80 464	1 748	2 114
Enbridge Inc.	236 978	11 608	12 542
Hydro One Ltd.	137 152	4 651	4 975
Parkland Corp. of Canada	24 162	891	718
Pembina Pipeline Corp.	111 146	4 606	5 108
Suncor Énergie Inc.	124 911	4 778	5 365
Corporation TC Énergie	116 649	7 271	6 297
Tourmaline Oil Corp.	36 457	1 589	2 491
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
iShares S&P/TSX Global Base Metals Index ETF	72 910	1 419	1 369
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	73 439	8 575	9 008
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	35 252	1 386	1 367

# Fonds de dividendes S-189LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
Brookfield Corp.	154 717	6 894	6 588
Banque Canadienne Impériale de Commerce	71 988	4 447	3 943
Definity Financial Corp.	47 145	1 224	1 814
iA Société financière inc.	39 440	2 537	3 126
Intact Corporation financière	35 508	5 545	6 921
Société Financière Manuvie	266 595	6 126	6 438
Banque Nationale du Canada	36 086	3 167	3 292
Banque Royale du Canada	143 183	15 430	18 228
La Financière Sun Life inc.	99 082	5 621	6 227
La Banque de Nouvelle-Écosse	155 196	11 161	10 296
La Banque Toronto-Dominion	201 820	15 397	17 695
Thomson Reuters Corp.	15 204	1 868	2 348
Groupe TMX Ltée	22 670	2 892	3 072
<b>Soins de santé</b>			
Jamieson Wellness Inc.	28 593	791	1 003
<b>Produits industriels</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	64 848	8 662	10 430
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	69 785	6 066	7 045
Exchange Income Corp.	44 685	1 932	2 352
TFI International Inc.	4 806	539	652
Toromont Industries Ltd.	16 934	1 508	1 655
Waste Connections Inc.	17 847	2 558	3 203
WSP Global Inc.	18 536	2 209	2 912
<b>Technologies de l'information</b>			
Constellation Software Inc.	914	1 961	1 932
Open Text Corp.	32 753	1 749	1 314
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	39 847	2 667	2 804
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	22 240	1 449	1 286
Franco-Nevada Corp.	21 149	3 523	3 903
Nutrien Ltd.	30 255	2 300	2 991
Stella-Jones Inc.	18 357	775	891

# Fonds de dividendes S-189LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Immobilier</b>			
Canadian Apartment Properties REIT	91 198	4 495	3 892
Chartwell Retirement Residences REIT	145 395	1 784	1 227
FPI First Capital	167 765	2 851	2 820
Société en commandite Holding FPI Granite	47 697	3 794	3 295
Fonds de placement immobilier RioCan	81 688	1 642	1 726
<b>Services d'intérêt public</b>			
Capital Power Corp.	23 980	955	1 111
Emera Inc.	89 483	5 207	4 631
Northland Power Inc.	111 448	4 131	4 138
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		255 872	275 315
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
The TJX Companies Inc.	12 383	1 028	1 334
<b>Biens de consommation de base</b>			
Constellation Brands Inc., cat. A	5 777	1 837	1 812
<b>Soins de santé</b>			
Johnson & Johnson Inc.	18 739	4 105	4 481
UnitedHealth Group Inc.	1 505	1 003	1 080
<b>Technologies de l'information</b>			
Microsoft Corp.	12 266	3 446	3 982
Oracle Corp.	11 250	1 153	1 245
Visa Inc., cat. A	6 009	1 628	1 690
<b>Immobilier</b>			
Crown Castle Inc.	5 025	1 063	923
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		15 263	16 547

# Fonds de dividendes S-189LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	139 820	6 165	5 864
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		6 165	5 864
<b>Total des actions</b>		277 300	297 726
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(151)	
<b>Total des placements</b>		277 149	297 726



# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes S-189LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	16 547 \$	214 \$	16 761 \$	168 \$
<b>Total</b>	<b>16 547 \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>16 761 \$</b>	<b>168 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			5,4 %	0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	15 187 \$	1 677 \$	16 864 \$	169 \$
<b>Total</b>	<b>15 187 \$</b>	<b>1 677 \$</b>	<b>16 864 \$</b>	<b>169 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			7,2 %	0,1 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 2 977 \$ (2 299 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	297 726 \$	— \$	— \$	297 726 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>297 726 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>297 726 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	229 880 \$	— \$	— \$	229 880 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>229 880 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>229 880 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds de dividendes S-189LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>253 702</b>	275 623	297 034	367 771	471 436	<b>7 473</b>	8 419	7 282	9 184	10 121
Génération I	<b>62 068</b>	93 731	108 907	123 593	136 755	<b>1 216</b>	1 898	1 766	2 035	1 931
Génération II	<b>79 813</b>	120 317	122 724	150 030	224 880	<b>1 310</b>	2 050	1 680	2 094	2 701
Génération de base	<b>45 966</b>	56 699	62 317	75 553	98 434	<b>808</b>	1 029	904	1 113	1 241
Police avec garantie de 75/75	<b>1 251 362</b>	858 721	562 739	306 350	221 173	<b>26 241</b>	18 600	9 746	5 383	3 328
Police avec garantie de 75/100	<b>3 875 820</b>	2 744 633	1 733 307	784 381	451 261	<b>79 959</b>	58 552	29 598	13 605	6 711
Police avec garantie de 100/100	<b>159 572</b>	85 725	65 650	67 195	64 536	<b>3 159</b>	1 761	1 084	1 131	934
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1 264 735</b>	786 244	395 580	181 564	112 167	<b>24 433</b>	15 617	6 253	2 899	1 527
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>3 680 334</b>	2 021 206	1 291 394	375 146	144 262	<b>69 478</b>	39 319	20 038	5 892	1 936
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>90 649</b>	59 064	44 412	19 712	23 463	<b>1 652</b>	1 113	669	302	308
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>227 919</b>	285 888	214 245	39 804	177	<b>5 536</b>	6 987	4 078	749	3
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>484 442</b>	267 250	147 831	98 530	71 177	<b>11 774</b>	6 536	2 816	1 855	1 118
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>12 101</b>	12 406	12 724	13 069	—	<b>294</b>	303	242	246	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>168 508</b>	92 346	37 658	834	—	<b>2 230</b>	1 249	403	9	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>256 516</b>	140 468	89 534	34 066	—	<b>3 378</b>	1 892	955	365	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>284 546</b>	183 731	70 053	63 704	—	<b>3 844</b>	2 524	757	688	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>428 241</b>	181 361	127 024	31 180	—	<b>5 729</b>	2 472	1 366	336	—

# Fonds de dividendes S-189LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>29,46</b>	30,54	24,52	24,97	21,47	<b>(1,08)</b>	6,02
Génération I	<b>19,59</b>	20,25	16,21	16,47	14,12	<b>(0,66)</b>	4,04
Génération II	<b>16,42</b>	17,04	13,69	13,96	12,01	<b>(0,62)</b>	3,35
Génération de base	<b>17,57</b>	18,15	14,51	14,73	12,61	<b>(0,58)</b>	3,64
Police avec garantie de 75/75	<b>20,97</b>	21,66	17,32	17,57	15,05	<b>(0,69)</b>	4,34
Police avec garantie de 75/100	<b>20,63</b>	21,33	17,08	17,34	14,87	<b>(0,70)</b>	4,25
Police avec garantie de 100/100	<b>19,79</b>	20,54	16,50	16,83	14,48	<b>(0,75)</b>	4,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>19,32</b>	19,86	15,81	15,97	13,61	<b>(0,54)</b>	4,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>18,88</b>	19,45	15,52	15,71	13,42	<b>(0,57)</b>	3,93
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>18,22</b>	18,84	15,07	15,31	13,12	<b>(0,62)</b>	3,77
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>24,29</b>	24,44	19,03	18,81	15,70	<b>(0,15)</b>	5,41
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>24,30</b>	24,45	19,05	18,83	15,71	<b>(0,15)</b>	5,40
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>24,26</b>	24,41	19,01	18,79	—	<b>(0,15)</b>	5,40
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>13,24</b>	13,52	10,69	10,73	—	<b>(0,28)</b>	2,83
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>13,17</b>	13,47	10,66	10,71	—	<b>(0,30)</b>	2,81
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>13,51</b>	13,74	10,81	10,80	—	<b>(0,23)</b>	2,93
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>13,38</b>	13,63	10,75	10,77	—	<b>(0,25)</b>	2,88

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de dividendes S-189LL

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,01	3,01	3,00	3,00	3,01
Générations I	2,74	2,74	2,72	2,72	2,79
Générations II	3,11	3,10	3,09	3,09	3,15
Générations de base	2,62	2,62	2,61	2,61	2,68
Police avec garantie de 75/75	2,61	2,62	2,60	2,61	2,68
Police avec garantie de 75/100	2,72	2,73	2,71	2,72	2,79
Police avec garantie de 100/100	3,10	3,09	3,08	3,08	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,15	2,15	2,14	2,15	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,37	2,38	2,36	2,37	2,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,70	2,71	2,69	2,70	2,72
Police avec garantie de 75/75 SP	1,50	1,51	1,50	1,52	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,61	1,62	1,61	1,61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,05	1,05	1,05	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,26	1,27	1,26	1,27	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	43,24	26,04	24,32	21,24	21,73

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS HARBOUR CROISSANCE ET REVENU (CI) SF190

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	510	104
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	81 851	101 962
Total des placements	81 851	101 962
<b>Total de l'actif</b>	<b>82 361 \$</b>	<b>102 066 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	535 \$	135 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	13	10
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>548</b>	<b>145</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>81 813 \$</b>	<b>101 921 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(11 109) \$	12 746 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(11 109)</b>	<b>12 746</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 334	3 121
Autres	252	338
<b>Total des charges</b>	<b>2 586</b>	<b>3 459</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(13 695) \$</b>	<b>9 287 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>101 921 \$</b>	<b>117 910 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 939	2 496
Retraits des titulaires de contrats	(11 352)	(27 772)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(13 695)	9 287
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(20 108)	(15 989)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>81 813 \$</b>	<b>101 921 \$</b>

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(13 695) \$</b>	9 287 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>1 509</b>	(14 910)
(Profits) pertes latents	<b>11 263</b>	4 019
Produit brut de la cession d'actifs	<b>12 640</b>	132 909
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(3 638)</b>	(104 022)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 663)</b>	(1 855)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>3</b>	(44)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(406)</b>	7
	<b>6 013</b>	25 391
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 939</b>	2 496
Retraits des titulaires de contrats	<b>(11 352)</b>	(27 772)
	<b>(6 413)</b>	(25 276)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(400)</b>	115
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(135)</b>	(250)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(535) \$</b>	(135) \$

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Portefeuille durable de croissance Canada Vie, série S*	9 022 747	92 649	81 851
<b>Total des placements</b>		92 649	81 851

### Top Holdings

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Apple Inc.	6,06 %
Microsoft Corp.	5,96 %
Amazon.com Inc.	2,44 %
UnitedHealth Group Inc.	1,94 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,88 %

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Nestlé SA	3,99 %
Shell PLC	3,32 %
TotalEnergies SE	3,23 %
Roche Holding AG Genusscheine	3,10 %
AstraZeneca PLC	2,83 %

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
iShares MSCI India ETF	8,60 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	7,68 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,09 %
Tencent Holdings Ltd.	4,98 %
Infosys Ltd., CAAE	3,36 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

**Principaux titres (suite) :**

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
--	------------------------	-------------------	---------------------

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales  
Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 15-11-2032	9,10 %
Union européenne, 2,00 %, 04-10-2027	4,91 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 30-11-2027	3,81 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,46 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,38 %, 15-11-2031	3,42 %

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>1 612 858</b>	1 834 122	2 350 851	2 701 941	3 172 775	<b>38 764</b>	51 075	60 388	68 359	72 288
Génération I	<b>765 769</b>	954 461	1 168 057	1 364 579	1 708 957	<b>10 144</b>	14 617	16 456	18 882	21 237
Génération II	<b>95 816</b>	117 445	144 042	165 548	185 945	<b>1 128</b>	1 603	1 812	2 049	2 070
Génération de base	<b>168 836</b>	186 099	208 317	227 524	283 384	<b>2 078</b>	2 641	2 712	2 902	3 236
Police avec garantie de 75/75	<b>272 402</b>	214 407	216 689	256 613	287 063	<b>3 648</b>	3 311	3 070	3 561	3 567
Police avec garantie de 75/100	<b>1 147 219</b>	1 139 864	1 427 412	1 792 867	1 815 321	<b>15 103</b>	17 349	19 986	24 656	22 420
Police avec garantie de 100/100	<b>145 618</b>	157 737	191 192	244 133	279 053	<b>1 873</b>	2 353	2 629	3 302	3 396
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>134 564</b>	87 309	96 220	106 977	103 162	<b>1 889</b>	1 410	1 418	1 536	1 319
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>369 363</b>	366 305	536 873	569 149	672 166	<b>5 107</b>	5 835	7 817	8 084	8 516
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>25 269</b>	25 869	16 544	8 995	9 738	<b>340</b>	402	236	125	121
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>13 647</b>	10 703	16 512	27 812	26 054	<b>247</b>	217	299	479	391
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>44 774</b>	46 679	49 990	53 709	65 391	<b>809</b>	947	905	926	982
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>2 660</b>	4 413	6 392	8 123	8 285	<b>48</b>	89	116	140	124
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>145</b>	—	—	—	—	<b>2</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>16 371</b>	5 934	5 968	6 002	5 977	<b>173</b>	72	66	64	57
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>9 389</b>	—	—	—	—	<b>103</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>30 779</b>	—	—	—	—	<b>335</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2 072</b>	—	—	—	—	<b>22</b>	—	—	—	—

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>24,03</b>	27,85	25,69	25,30	22,78	<b>(3,82)</b>	2,16
Génération I	<b>13,25</b>	15,31	14,09	13,84	12,43	<b>(2,06)</b>	1,22
Génération II	<b>11,77</b>	13,65	12,58	12,38	11,13	<b>(1,88)</b>	1,07
Génération de base	<b>12,31</b>	14,19	13,02	12,75	11,42	<b>(1,88)</b>	1,17
Police avec garantie de 75/75	<b>13,39</b>	15,44	14,17	13,88	12,43	<b>(2,05)</b>	1,27
Police avec garantie de 75/100	<b>13,17</b>	15,22	14,00	13,75	12,35	<b>(2,05)</b>	1,22
Police avec garantie de 100/100	<b>12,86</b>	14,92	13,75	13,53	12,17	<b>(2,06)</b>	1,17
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>14,04</b>	16,15	14,74	14,36	12,78	<b>(2,11)</b>	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>13,83</b>	15,93	14,56	14,20	12,67	<b>(2,10)</b>	1,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>13,47</b>	15,56	14,26	13,94	12,46	<b>(2,09)</b>	1,30
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>18,07</b>	20,28	18,10	17,24	15,01	<b>(2,21)</b>	2,18
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>18,07</b>	20,28	18,10	17,24	15,01	<b>(2,21)</b>	2,18
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>18,06</b>	20,27	18,08	17,23	15,00	<b>(2,21)</b>	2,19
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,71</b>	—	—	—	—	<b>(1,50)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,59</b>	12,10	11,01	10,70	9,50	<b>(1,51)</b>	1,09
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>10,94</b>	—	—	—	—	<b>(1,51)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,87</b>	—	—	—	—	<b>(1,51)</b>	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>10,75</b>	—	—	—	—	<b>(1,53)</b>	—



# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Harbour croissance et revenu (CI) SF190

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,21</b>	3,33	3,34	3,35	3,36
Générations I	<b>2,99</b>	3,05	3,06	3,07	3,08
Générations II	<b>3,33</b>	3,24	3,23	3,24	3,25
Générations de base	<b>2,71</b>	2,78	2,78	2,79	2,89
Police avec garantie de 75/75	<b>2,70</b>	2,77	2,79	2,79	2,89
Police avec garantie de 75/100	<b>2,99</b>	3,06	3,06	3,07	3,08
Police avec garantie de 100/100	<b>3,32</b>	3,24	3,23	3,24	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,52</b>	2,25	2,21	2,22	2,23
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,64</b>	2,41	2,38	2,39	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,91</b>	2,62	2,59	2,61	2,62
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,60</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,86</b>	1,94	1,95	1,96	1,95
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,40</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,53</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,81</b>	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>4,16</b>	93,84	0,86	1,74	1,60

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS FIDELITY RÉPARTITION D'ACTIFS CANADIENS SF191

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	81	25
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	77 352	93 889
Total des placements	77 352	93 889
<b>Total de l'actif</b>	<b>77 433 \$</b>	<b>93 914 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	93 \$	39 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	20	13
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>113</b>	<b>52</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>77 320 \$</b>	<b>93 862 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 966) \$	6 455 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 966)</b>	<b>6 455</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 293	2 815
Autres	257	314
<b>Total des charges</b>	<b>2 550</b>	<b>3 129</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(6 516) \$</b>	<b>3 326 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>93 862 \$</b>	<b>104 028 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	299	2 514
Retraits des titulaires de contrats	(10 325)	(16 006)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 516)	3 326
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 542)	(10 166)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>77 320 \$</b>	<b>93 862 \$</b>



# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(6 516) \$</b>	3 326 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(598)</b>	(2 217)
(Profits) pertes latents	<b>6 916</b>	(484)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>12 888</b>	18 292
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(317)</b>	(1 718)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(2 352)</b>	(3 754)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>7</b>	(5)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(56)</b>	110
	<b>9 972</b>	13 550
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>299</b>	2 514
Retraits des titulaires de contrats	<b>(10 325)</b>	(16 006)
	<b>(10 026)</b>	(13 492)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(54)</b>	58
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(39)</b>	(97)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(93) \$</b>	<b>(39) \$</b>

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Fidelity Étoile du Nord – Équilibre	5 919 757	74 127	77 352
<b>Total des placements</b>		74 127	77 352

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-11-2032	3,67 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15-05-2052	3,16 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	1,63 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,375 %, 15-05-2051	1,60 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	1,30 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,125 %, 15-02-2031	1,25 %
Oil and Natural Gas Corp. Ltd.	1,12 %
Elevance Health Inc.	1,11 %
Microsoft Corp.	0,95 %
DB Insurance Co. Ltd.	0,84 %
DCP Midstream Operating, 5,85 %, 21-05-2043, 144A	0,84 %
ITOCHU Corp.	0,73 %
Simplo Technology Co. Ltd.	0,70 %
Universal Health Services Inc., cat. B	0,66 %
Jumbo SA	0,58 %
Alphabet Inc., cat. C	0,53 %
Redington India Ltd.	0,53 %
Fukuda Denshi Co. Ltd.	0,50 %
TotalEnergies SE, CAAE	0,50 %
British American Tobacco PLC	0,50 %
Altria Group Inc.	0,49 %
Johnson & Johnson Inc.	0,48 %
ASR Nederland NV	0,47 %
T-Mobile US Inc.	0,47 %
Prime Healthcare Services, 7,00 %, 01-12-2027	0,46 %

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>1 660 547</b>	1 882 997	2 173 810	2 501 945	2 974 720	<b>44 193</b>	53 856	60 197	62 526	71 089
Génération I	<b>543 026</b>	601 714	690 990	792 655	944 745	<b>8 890</b>	10 583	11 763	12 174	13 870
Génération II	<b>129 242</b>	161 600	188 914	216 134	257 654	<b>1 765</b>	2 379	2 700	2 795	3 195
Génération de base	<b>193 478</b>	212 555	227 292	240 384	291 820	<b>2 792</b>	3 288	3 395	3 233	3 743
Police avec garantie de 75/75	<b>164 618</b>	174 786	195 604	219 457	260 740	<b>2 461</b>	2 801	3 028	3 058	3 465
Police avec garantie de 75/100	<b>603 397</b>	717 422	840 143	1 001 169	1 180 495	<b>8 925</b>	11 402	12 923	13 894	15 662
Police avec garantie de 100/100	<b>152 904</b>	180 028	215 903	253 919	276 358	<b>2 175</b>	2 759	3 213	3 419	3 569
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>32 191</b>	34 964	35 685	33 468	33 938	<b>494</b>	573	562	473	455
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>306 576</b>	315 728	334 069	373 060	437 645	<b>4 632</b>	5 100	5 198	5 211	5 816
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>42 727</b>	44 683	40 163	58 386	59 585	<b>629</b>	705	612	800	779
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>2 782</b>	2 978	3 353	9 040	9 220	<b>56</b>	62	65	155	146
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12 450</b>	13 338	14 142	21 477	18 681	<b>250</b>	278	277	367	296
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>137</b>	140	143	668	6 804	<b>3</b>	3	3	11	108
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>4 827</b>	5 986	7 894	9 847	466	<b>55</b>	73	92	103	4

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>26,61</b>	28,60	27,69	24,99	23,90	<b>(1,99)</b>	0,91
Génération I	<b>16,37</b>	17,59	17,02	15,36	14,68	<b>(1,22)</b>	0,57
Génération II	<b>13,66</b>	14,72	14,29	12,93	12,40	<b>(1,06)</b>	0,43
Génération de base	<b>14,43</b>	15,47	14,94	13,45	12,83	<b>(1,04)</b>	0,53
Police avec garantie de 75/75	<b>14,95</b>	16,03	15,48	13,93	13,29	<b>(1,08)</b>	0,55
Police avec garantie de 75/100	<b>14,79</b>	15,89	15,38	13,88	13,27	<b>(1,10)</b>	0,51
Police avec garantie de 100/100	<b>14,22</b>	15,33	14,88	13,47	12,91	<b>(1,11)</b>	0,45
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>15,35</b>	16,38	15,75	14,12	13,41	<b>(1,03)</b>	0,63
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>15,11</b>	16,15	15,56	13,97	13,29	<b>(1,04)</b>	0,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>14,73</b>	15,78	15,23	13,71	13,07	<b>(1,05)</b>	0,55
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>20,03</b>	20,86	19,56	17,10	15,84	<b>(0,83)</b>	1,30
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>20,05</b>	20,87	19,57	17,11	15,85	<b>(0,82)</b>	1,30
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>20,03</b>	20,85	19,55	17,09	15,83	<b>(0,82)</b>	1,30
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,47</b>	12,19	11,67	10,41	9,84	<b>(0,72)</b>	0,52

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens SF191

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,18	3,19	3,21	3,19	3,20
Génération I	3,15	3,15	3,17	3,16	3,17
Génération II	3,46	3,47	3,48	3,47	3,48
Génération de base	2,93	2,93	2,95	2,94	3,03
Police avec garantie de 75/75	2,93	2,94	2,95	2,94	3,04
Police avec garantie de 75/100	3,16	3,16	3,18	3,16	3,17
Police avec garantie de 100/100	3,46	3,47	3,48	3,47	3,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,50	2,50	2,52	2,50	2,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,66	2,67	2,69	2,67	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,89	2,89	2,91	2,89	2,91
Police avec garantie de 75/100 SP	2,05	2,05	2,07	2,04	2,04

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,38	1,72	0,40	0,35	0,67

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (GREYSTONE) SF208

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Greystone) SF208 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de Placements TD Inc.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	230 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	67	112
Montant à recevoir des courtiers	22	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	277 184	285 840
Total des placements	277 184	285 840
<b>Total de l'actif</b>	<b>277 273 \$</b>	<b>286 182 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	3 751 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	80
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>3 751</b>	<b>80</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>273 522 \$</b>	<b>286 102 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(26 355) \$	28 307 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(26 355)</b>	<b>28 307</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	6 678	5 427
Autres	644	513
<b>Total des charges</b>	<b>7 322</b>	<b>5 940</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(33 677) \$</b>	<b>22 367 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>286 102 \$</b>	<b>174 143 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	45 019	104 805
Retraits des titulaires de contrats	(23 922)	(15 213)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(33 677)	22 367
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(12 580)	111 959
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>273 522 \$</b>	<b>286 102 \$</b>

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(33 677) \$</b>	22 367 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>964</b>	(699)
(Profits) pertes latents	<b>41 368</b>	(8 095)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>20 484</b>	11 480
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(38 183)</b>	(95 334)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(15 977)</b>	(19 513)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>45</b>	(126)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(102)</b>	(96)
	<b>(25 078)</b>	(90 016)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>45 019</b>	104 805
Retraits des titulaires de contrats	<b>(23 922)</b>	(15 213)
	<b>21 097</b>	89 592
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(3 981)</b>	(424)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>230</b>	654
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 751) \$</b>	230 \$

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds équilibré Greystone TD	8 505 207	288 787	277 184
<b>Total des placements</b>		288 787	277 184

### Principaux titres :

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions canadiennes Greystone*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	8,71 %
La Banque Toronto-Dominion	8,23 %
Banque de Montréal	6,48 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,90 %
Canadian Natural Resources Ltd.	5,77 %

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Greystone*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
TotalEnergies SE	3,75 %
ITOCHU Corp.	3,65 %
Sanofi SA	3,37 %
Equinor ASA	3,33 %
Vinci SA	2,95 %

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Prestige et Prestige Plus	1 385	7 537	7 298	6 655	7 462	30	183	162	137	135
Police avec garantie de 75/75	1 416 479	1 438 846	1 122 815	855 264	477 030	25 412	29 084	20 592	14 379	7 021
Police avec garantie de 75/100	9 268 554	8 488 541	5 926 628	3 521 365	2 829 599	163 641	169 359	107 601	58 782	41 471
Police avec garantie de 100/100	192 882	211 450	157 150	134 916	95 471	3 336	4 139	2 804	2 216	1 379
Police avec garantie de 75/75 SP1	680 033	601 202	417 697	207 824	120 385	12 333	12 242	7 690	3 495	1 766
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 234 204	1 966 720	1 109 646	609 074	586 882	39 883	39 485	20 175	10 132	8 531
Police avec garantie de 100/100 SP1	228 520	221 472	143 890	95 709	99 686	3 980	4 348	2 564	1 563	1 426
Police avec garantie de 75/75 SP2	43 283	59 960	39 237	29 239	5 624	1 001	1 522	880	585	96
Police avec garantie de 75/100 SP2	327 070	340 995	206 121	95 221	87 356	7 565	8 653	4 620	1 906	1 491
Police avec garantie de 100/100 SP2	20 983	14 973	—	—	—	485	379	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	90 287	96 677	36 073	3 179	—	1 081	1 290	432	34	—
Police avec garantie de 75/100 SP	969 113	921 304	442 809	216 610	32 214	11 449	12 166	5 263	2 342	302
Police avec garantie de 100/100 SP	16 374	16 540	8 850	—	—	192	217	105	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	50 384	51 611	43 719	11 696	—	613	697	528	128	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	158 408	140 411	54 578	12 287	—	1 912	1 885	656	134	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	50 926	33 958	5 894	—	—	609	453	71	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Prestige et Prestige Plus	21,46	24,35	22,25	20,54	18,10	(2,89)	2,10
Police avec garantie de 75/75	17,94	20,21	18,34	16,81	14,72	(2,27)	1,87
Police avec garantie de 75/100	17,66	19,95	18,16	16,69	14,66	(2,29)	1,79
Police avec garantie de 100/100	17,30	19,58	17,84	16,43	14,45	(2,28)	1,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,14	20,36	18,41	16,82	14,67	(2,22)	1,95
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,85	20,08	18,18	16,63	14,54	(2,23)	1,90
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,42	19,63	17,82	16,34	14,31	(2,21)	1,81
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,13	25,38	22,42	20,02	17,07	(2,25)	2,96
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,13	25,37	22,41	20,01	17,07	(2,24)	2,96
Police avec garantie de 100/100 SP2	23,09	25,33	—	—	—	(2,24)	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP	11,97	13,34	11,97	10,86	—	(1,37)	1,37
Police avec garantie de 75/100 SP	11,81	13,21	11,89	10,81	9,39	(1,40)	1,32
Police avec garantie de 100/100 SP	11,73	13,14	11,84	—	—	(1,41)	1,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,16	13,51	12,08	10,91	—	(1,35)	1,43
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,07	13,43	12,03	10,89	—	(1,36)	1,40
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,95	13,33	11,96	—	—	(1,38)	1,37

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Greystone) SF208 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré (Greystone) SF208

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Prestige et Prestige Plus	3,38	3,37	3,38	3,37	3,35
Police avec garantie de 75/75	2,67	2,67	2,67	2,67	2,72
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,96	2,97	2,96	2,94
Police avec garantie de 100/100	3,12	3,11	3,12	3,12	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,32	2,31	2,32	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,47	2,49	2,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,70	2,70	2,69	2,71	2,68
Police avec garantie de 75/75 SP	1,57	1,57	1,57	1,57	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,86	1,87	1,88	1,87	1,84
Police avec garantie de 100/100 SP	2,02	2,03	2,03	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,22	1,23	1,21	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,37	1,39	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,60	1,60	1,61	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,32	2,33	2,32	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,48	2,48	2,49	2,49	2,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,70	2,70	2,71	2,71	2,68
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,22	1,23	1,23	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,39	1,39	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,60	1,60	1,63	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	7,33	5,13	3,95	9,31	18,76

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN (AGF) SF247

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance américain (AGF) SF247 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	381 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	109	156
Montant à recevoir des courtiers	—	157
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	484 322	457 628
<b>Total des placements</b>	<b>484 322</b>	<b>457 628</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>484 431 \$</b>	<b>458 322 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	1 442 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	45	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 487</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>482 944 \$</b>	<b>458 322 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(34 462) \$	83 101 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(34 462)</b>	<b>83 101</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	9 595	8 277
Autres	1 000	839
<b>Total des charges</b>	<b>10 595</b>	<b>9 116</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(45 057) \$</b>	<b>73 985 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>458 322 \$</b>	<b>302 382 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	107 542	125 642
Retraits des titulaires de contrats	(37 863)	(43 687)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(45 057)	73 985
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	24 622	155 940
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>482 944 \$</b>	<b>458 322 \$</b>

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(45 057) \$</b>	73 985 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(6 331)</b>	(8 436)
(Profits) pertes latents	<b>40 793</b>	(74 665)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>15 594</b>	17 947
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(76 750)</b>	(90 367)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>47</b>	168
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>202</b>	(454)
	<b>(71 502)</b>	(81 822)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>107 542</b>	125 642
Retraits des titulaires de contrats	<b>(37 863)</b>	(43 687)
	<b>69 679</b>	81 955
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(1 823)</b>	133
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>381</b>	248
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 442) \$</b>	381 \$

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de croissance américaine AGF, série O	2 966 914	299 952	484 322
<b>Total des placements</b>		299 952	484 322

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %
Cheniere Energy Inc.	4,79 %
The AES Corp.	4,76 %
T-Mobile US Inc.	4,51 %
Amazon.com Inc.	4,39 %
W.W. Grainger Inc.	4,25 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,17 %
Raymond James Financial, Inc.	4,09 %
UnitedHealth Group Inc.	4,01 %
Albemarle Corp.	3,96 %
Enphase Energy Inc.	3,63 %
Ameriprise Financial Inc.	3,32 %
Corteva Inc.	2,87 %
The Bank of New York Mellon Corp.	2,86 %
General Dynamics Corp.	2,71 %
Quanta Services Inc.	2,59 %
Howmet Aerospace Inc.	2,54 %
ON Semiconductor Corp.	2,52 %
Parker Hannifin Corp.	2,21 %
Booz Allen Hamilton Holding Corp.	2,20 %
QUALCOMM Inc.	2,11 %
The Charles Schwab Corp.	2,05 %
Schlumberger Ltd.	2,03 %
Quest Diagnostics Inc.	2,02 %
Hilton Worldwide Holdings Inc.	2,00 %



# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>1 469 832</b>	1 513 645	1 669 873	1 757 043	2 313 274	<b>27 394</b>	31 538	29 118	21 715	25 813
Génération I	<b>229 150</b>	257 545	234 828	267 390	391 884	<b>9 783</b>	12 250	9 316	7 493	9 881
Génération II	<b>125 018</b>	129 579	137 624	107 473	122 549	<b>4 266</b>	4 945	4 396	2 434	2 507
Génération de base	<b>111 919</b>	118 968	131 893	207 322	371 133	<b>4 141</b>	4 891	4 511	4 995	8 026
Police avec garantie de 75/75	<b>1 087 827</b>	884 229	618 182	642 131	914 020	<b>57 378</b>	51 826	30 139	22 057	28 177
Police avec garantie de 75/100	<b>2 071 510</b>	1 779 320	1 402 692	1 292 760	1 561 302	<b>106 619</b>	102 034	67 087	43 676	47 464
Police avec garantie de 100/100	<b>348 913</b>	366 168	337 013	356 968	434 152	<b>17 089</b>	20 057	15 454	11 606	12 748
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>653 435</b>	470 051	216 942	167 145	248 637	<b>28 617</b>	22 783	8 711	4 710	6 263
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2 447 733</b>	1 787 311	1 322 326	823 479	934 379	<b>104 007</b>	84 282	51 803	22 700	23 087
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>185 163</b>	216 871	198 104	126 501	135 986	<b>7 545</b>	9 845	7 500	3 383	3 272
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>50 363</b>	50 734	40 245	47 387	46 499	<b>2 898</b>	3 149	2 017	1 624	1 388
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>68 074</b>	56 985	32 693	49 051	48 337	<b>3 917</b>	3 536	1 638	1 681	1 443
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>26 416</b>	11 735	8 389	11 396	13 582	<b>1 520</b>	728	420	390	405
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>34 101</b>	22 663	6 089	3 080	5 455	<b>535</b>	390	86	30	48
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>90 687</b>	58 482	24 978	5 816	367	<b>1 405</b>	998	352	57	3
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>31 997</b>	18 831	2 248	193	—	<b>488</b>	317	31	2	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>27 772</b>	20 971	9 414	—	—	<b>444</b>	367	135	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>84 191</b>	38 168	14 734	18 465	—	<b>1 327</b>	661	210	183	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>18 666</b>	—	380	29 106	34 996	<b>289</b>	—	5	286	307

## Fonds de croissance américain (AGF) SF247

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	18,64	20,84	17,44	12,36	11,16	(2,20)	3,40
Génération I	42,69	47,56	39,67	28,02	25,21	(4,87)	7,89
Génération II	34,12	38,16	31,95	22,65	20,46	(4,04)	6,21
Génération de base	37,00	41,11	34,20	24,10	21,62	(4,11)	6,91
Police avec garantie de 75/75	52,75	58,61	48,75	34,35	30,83	(5,86)	9,86
Police avec garantie de 75/100	51,47	57,34	47,83	33,78	30,40	(5,87)	9,51
Police avec garantie de 100/100	48,98	54,78	45,86	32,51	29,36	(5,80)	8,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	43,79	48,47	40,16	28,18	25,19	(4,68)	8,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	42,49	47,16	39,18	27,57	24,71	(4,67)	7,98
Police avec garantie de 100/100 SP1	40,75	45,40	37,86	26,74	24,06	(4,65)	7,54
Police avec garantie de 75/75 SP2	57,55	62,07	50,11	34,27	29,86	(4,52)	11,96
Police avec garantie de 75/100 SP2	57,54	62,06	50,10	34,27	29,86	(4,52)	11,96
Police avec garantie de 100/100 SP2	57,53	62,04	50,09	34,26	29,85	(4,51)	11,95
Police avec garantie de 75/75 SP	15,68	17,23	14,17	9,88	8,77	(1,55)	3,06
Police avec garantie de 75/100 SP	15,49	17,07	14,08	9,84	8,76	(1,58)	2,99
Police avec garantie de 100/100 SP	15,24	16,85	13,95	9,79	—	(1,61)	2,90
Police avec garantie de 75/75 SPP	16,00	17,51	14,35	—	—	(1,51)	3,16
Police avec garantie de 75/100 SPP	15,77	17,31	14,22	9,90	—	(1,54)	3,09
Police avec garantie de 100/100 SPP	15,50	—	14,09	9,84	8,76	(1,58)	—

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance américain (AGF) SF247 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de croissance américain (AGF) SF247

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,60</b>	3,59	3,57	3,57	3,59
Générations I	<b>3,26</b>	3,25	3,23	3,23	3,28
Générations II	<b>3,63</b>	3,63	3,60	3,60	3,65
Générations de base	<b>3,00</b>	2,99	2,97	2,97	3,06
Police avec garantie de 75/75	<b>2,99</b>	2,98	2,97	2,97	3,04
Police avec garantie de 75/100	<b>3,25</b>	3,25	3,23	3,23	3,27
Police avec garantie de 100/100	<b>3,64</b>	3,62	3,60	3,60	3,65
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,58</b>	2,57	2,56	2,57	2,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,86</b>	2,85	2,83	2,84	2,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,26</b>	3,24	3,22	3,22	3,24
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,88</b>	1,87	1,87	1,87	1,88
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,15</b>	2,14	2,13	2,13	2,14
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,52</b>	2,53	2,51	2,52	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,48</b>	1,48	1,48	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,75</b>	1,75	1,75	1,73	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,15</b>	—	2,17	2,13	2,13

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>3,46</b>	4,65	12,96	3,33	5,27

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE ET À REVENU CANADIEN (AGF) SF249

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	116 \$	83 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	81	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	17 884	14 217
Total des placements	17 884	14 217
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 081 \$</b>	<b>14 300 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	2
Montant à payer aux courtiers	—	67
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>69</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>18 081 \$</b>	<b>14 231 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 626) \$	871 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 626)</b>	<b>871</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	319	362
Autres	32	36
<b>Total des charges</b>	<b>351</b>	<b>398</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 977) \$</b>	<b>473 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>14 231 \$</b>	<b>14 532 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	7 594	1 042
Retraits des titulaires de contrats	(1 767)	(1 816)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 977)	473
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 850	(301)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>18 081 \$</b>	<b>14 231 \$</b>

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 977) \$</b>	473 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>211</b>	(1 563)
(Profits) pertes latents	<b>1 800</b>	1 025
Produit brut de la cession d'actifs	<b>2 158</b>	16 541
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(7 451)</b>	(15 352)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(385)</b>	(333)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(83)</b>	—
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(67)</b>	83
	<b>(5 794)</b>	874
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>7 594</b>	1 042
Retraits des titulaires de contrats	<b>(1 767)</b>	(1 816)
	<b>5 827</b>	(774)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>33</b>	100
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>83</b>	(17)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>116 \$</b>	83 \$

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Portefeuille durable prudent Canada Vie, série S*	2 030 730	19 768	17 884
<b>Total des placements</b>		19 769	17 884

### Principaux titres :

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Apple Inc.	6,06 %
Microsoft Corp.	5,96 %
Amazon.com Inc.	2,44 %
UnitedHealth Group Inc.	1,94 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,88 %

*Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Nestlé SA	3,99 %
Shell PLC	3,32 %
TotalEnergies SE	3,23 %
Roche Holding AG Genussscheine	3,10 %
AstraZeneca PLC	2,83 %

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
iShares MSCI India ETF	8,60 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	7,68 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,09 %
Tencent Holdings Ltd.	4,98 %
Infosys Ltd., CAAE	3,36 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

**Principaux titres (suite) :**

**Nombre de parts   Coût moyen   Juste valeur**

*Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales Canada Vie*

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 15-11-2032	9,10 %
Union européenne, 2,00 %, 04-10-2027	4,91 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 30-11-2027	3,81 %
Union européenne, 1,00 %, 06-07-2032	3,46 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,38 %, 15-11-2031	3,42 %

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>141 338</b>	173 505	203 834	214 801	229 656	<b>2 986</b>	4 178	4 761	4 776	4 664
Génération I	<b>121 619</b>	136 922	150 983	186 836	226 987	<b>1 830</b>	2 345	2 498	2 931	3 237
Génération II	<b>14 215</b>	19 163	27 504	30 644	31 276	<b>183</b>	282	392	415	386
Génération de base	<b>36 352</b>	40 833	46 715	45 651	49 047	<b>489</b>	623	688	637	622
Police avec garantie de 75/75	<b>69 974</b>	53 387	53 621	66 547	58 444	<b>1 001</b>	866	840	988	788
Police avec garantie de 75/100	<b>352 603</b>	166 441	156 684	194 330	191 703	<b>4 995</b>	2 684	2 441	2 870	2 574
Police avec garantie de 100/100	<b>25 245</b>	23 167	23 556	27 409	72 922	<b>348</b>	365	359	397	963
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>34 783</b>	20 594	16 178	15 265	12 403	<b>527</b>	353	267	238	175
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>290 954</b>	131 577	124 019	122 397	124 615	<b>4 335</b>	2 223	2 018	1 882	1 737
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>920</b>	1 538	1 705	1 767	—	<b>13</b>	25	27	27	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>2 138</b>	—	—	2 630	2 692	<b>42</b>	—	—	49	45
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>18 945</b>	10 779	11 554	10 797	1 939	<b>369</b>	233	235	202	32
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>—</b>	—	—	2 198	—	<b>—</b>	—	—	41	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>457</b>	475	514	556	598	<b>5</b>	6	6	6	6
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>25 714</b>	4 010	—	—	—	<b>271</b>	48	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>20 601</b>	—	—	—	—	<b>221</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>43 677</b>	—	—	—	—	<b>466</b>	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>21,13</b>	24,08	23,36	22,24	20,31	<b>(2,95)</b>	0,72
Génération I	<b>15,05</b>	17,13	16,55	15,69	14,26	<b>(2,08)</b>	0,58
Génération II	<b>12,90</b>	14,72	14,25	13,54	12,35	<b>(1,82)</b>	0,47
Génération de base	<b>13,44</b>	15,25	14,73	13,95	12,68	<b>(1,81)</b>	0,52
Police avec garantie de 75/75	<b>14,30</b>	16,23	15,67	14,84	13,49	<b>(1,93)</b>	0,56
Police avec garantie de 75/100	<b>14,17</b>	16,13	15,58	14,77	13,43	<b>(1,96)</b>	0,55
Police avec garantie de 100/100	<b>13,79</b>	15,74	15,24	14,48	13,20	<b>(1,95)</b>	0,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>15,15</b>	17,16	16,50	15,57	14,09	<b>(2,01)</b>	0,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>14,90</b>	16,89	16,27	15,38	13,94	<b>(1,99)</b>	0,62
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>14,57</b>	16,54	15,96	15,12	—	<b>(1,97)</b>	0,58
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>19,46</b>	—	—	18,72	16,54	<b>(2,17)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>19,48</b>	21,65	20,33	18,73	16,55	<b>(2,17)</b>	1,32
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>—</b>	—	—	18,75	—	<b>—</b>	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,59</b>	11,92	11,38	10,66	9,59	<b>(1,33)</b>	0,54
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,52</b>	11,88	—	—	—	<b>(1,36)</b>	0,52
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>10,75</b>	—	—	—	—	<b>(1,32)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,67</b>	—	—	—	—	<b>(1,33)</b>	—

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de croissance et à revenu canadien (AGF) SF249

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	2,53	3,23	3,32	3,32	3,34
Générations I	2,42	2,82	2,88	2,88	2,92
Générations II	2,64	3,08	3,13	3,13	3,16
Générations de base	2,14	2,75	2,82	2,83	2,84
Police avec garantie de 75/75	2,14	2,74	2,82	2,82	2,83
Police avec garantie de 75/100	2,40	2,82	2,88	2,88	2,91
Police avec garantie de 100/100	2,63	3,07	3,13	3,14	3,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,90	2,35	2,42	2,42	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,00	2,51	2,58	2,59	2,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,13	2,73	2,80	2,80	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,30	1,68	1,72	1,72	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP	1,57	1,56	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,08	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,18	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	13,49	109,43	5,74	16,17	16,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES S-285LL

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes S-285LL (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	964 \$	1 664 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	204	222
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	71	3
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	111 240	103 028
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	111 240	103 028
<b>Total de l'actif</b>	<b>112 479 \$</b>	<b>104 917 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	175	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>175</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>112 304 \$</b>	<b>104 917 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(755) \$	21 104 \$
Produits (pertes) divers	22	42
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(733)</b>	<b>21 146</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	446	238
Coût de transaction	18	45
Retenues d'impôt à la source	—	2
Autres	48	26
<b>Total des charges</b>	<b>512</b>	<b>311</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 245) \$</b>	<b>20 835 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>104 917 \$</b>	<b>67 701 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	18 621	25 508
Retraits des titulaires de contrats	(9 989)	(9 127)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 245)	20 835
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 387	37 216
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>112 304 \$</b>	<b>104 917 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 245) \$</b>	20 835 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(2 856)</b>	(2 980)
(Profits) pertes latents	<b>6 860</b>	(15 222)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>8 579</b>	42 290
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(20 795)</b>	(61 295)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>18</b>	(83)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(68)</b>	77
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>175</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(9 332)</b>	(16 378)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>18 621</b>	25 508
Retraits des titulaires de contrats	<b>(9 989)</b>	(9 127)
	<b>8 632</b>	16 381
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(700)</b>	3
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>1 664</b>	1 661
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>964 \$</b>	<b>1 664 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>3 247 \$</b>	2 819 \$

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	13 433	823	851
TELUS Corp.	61 300	1 635	1 602
TELUS International Inc.	23 255	833	622
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	11 435	1 923	1 618
Dollarama Inc.	18 032	977	1 428
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	30 745	1 176	1 140
Linamar Corp.	22 925	1 527	1 405
Sleep Country Canada Holdings Inc.	47 089	1 306	1 082
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	49 943	1 989	2 972
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	59 991	2 158	2 139
Les Compagnies Loblaw limitée	18 992	1 253	2 274
Saputo Inc.	37 860	1 143	1 269
<b>Énergie</b>			
Canadian Natural Resources Ltd.	59 332	2 268	4 462
Cenovus Energy Inc.	41 570	458	1 092
Enbridge Inc.	43 949	1 960	2 326
Suncor Énergie Inc.	72 028	2 060	3 094
Corporation TC Énergie	41 448	2 383	2 237
Tourmaline Oil Corp.	21 213	607	1 449
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	30 407	4 382	4 476
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	34 998	3 969	4 294
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	11 438	396	443
Brookfield Corp.	50 012	1 975	2 130
Banque canadienne de l'Ouest	31 557	979	759
Definity Financial Corp.	16 140	381	621
ECN Capital Corp.	170 321	582	473

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
iA Société financière inc.	22 763	1 371	1 804
Intact Corporation financière	9 344	1 372	1 821
Société Financière Manuvie	86 029	1 899	2 078
Onex Corp., à droit de vote subalterne	14 941	1 182	975
Banque Royale du Canada	61 425	6 583	7 820
La Financière Sun Life inc.	42 349	2 622	2 662
La Banque de Nouvelle-Écosse	47 815	3 304	3 172
La Banque Toronto-Dominion	83 777	5 916	7 346
<b>Soins de santé</b>			
DRI Healthcare Trust	62 154	592	490
Jamieson Wellness Inc.	14 760	556	518
<b>Produits industriels</b>			
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	10 013	285	523
CAE inc.	42 314	1 479	1 108
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	26 464	3 468	4 256
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	41 619	3 260	4 201
Groupe SNC-Lavalin inc.	32 479	912	775
Stantec Inc.	7 766	354	504
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	43 431	849	664
WSP Global Inc.	6 308	791	991
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	23 814	2 261	2 779
Open Text Corp.	23 329	1 185	936
Shopify Inc.	10 120	653	476
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	31 149	2 523	2 192
Société aurifère Barrick	54 689	1 460	1 269
Cascades inc.	34 080	481	288
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	39 911	2 402	2 308
Kinross Gold Corp.	159 499	1 296	880
Nutrien Ltd.	20 561	1 235	2 032
Sabina Gold & Silver Corp.	164 049	346	218
SSR Mining Inc.	23 990	486	508

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Matériaux (suite)</b>			
Ressources Teck Limitée, cat. B	23 722	590	1 214
<b>Immobilier</b>			
Allied Properties REIT	32 567	1 199	834
Boardwalk REIT	37 699	1 417	1 863
CT REIT	38 643	618	602
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	35 392	712	529
<b>Services d'intérêt public</b>			
Capital Power Corp.	23 234	859	1 076
Fortis Inc.	13 194	685	715
Northland Power Inc.	46 413	1 765	1 723
TransAlta Corp.	68 693	763	832
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		98 874	111 240
<b>Total des actions</b>		98 874	111 240
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(49)	
<b>Total des placements</b>		98 825	111 240

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes S-285LL (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	100 \$	100 \$	1 \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>1 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	6 \$	6 \$	— \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>— \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 112 \$ (1 030 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	111 240 \$	— \$	— \$	111 240 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>111 240 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>111 240 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	103 028 \$	— \$	— \$	103 028 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>103 028 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>103 028 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>29 474</b>	30 850	29 047	33 704	43 644	<b>568</b>	618	470	570	639
Génération et Mosaïque	<b>55 699</b>	41 807	39 349	46 961	54 415	<b>1 084</b>	845	643	801	804
Génération I	<b>32 671</b>	31 597	32 750	33 086	39 309	<b>532</b>	534	447	471	484
Génération II	<b>4 722</b>	3 981	4 932	5 031	8 128	<b>61</b>	54	54	58	81
Génération de base	<b>3 344</b>	2 982	3 809	3 110	6 542	<b>47</b>	43	44	38	68
Police avec garantie de 75/75	<b>161 495</b>	91 969	46 163	21 983	14 070	<b>2 739</b>	1 616	654	324	179
Police avec garantie de 75/100	<b>378 563</b>	212 741	148 564	106 130	73 596	<b>6 310</b>	3 679	2 076	1 546	927
Police avec garantie de 100/100	<b>36 810</b>	28 221	20 672	7 102	8 556	<b>586</b>	468	278	100	105
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>147 622</b>	60 550	22 387	5 951	33 944	<b>2 775</b>	1 174	348	96	470
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>301 163</b>	167 692	110 820	32 889	40 836	<b>5 539</b>	3 187	1 694	522	559
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>29 104</b>	30 274	14 815	7 329	7 687	<b>516</b>	556	220	113	103
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>90 207</b>	15 898	909	—	—	<b>2 143</b>	381	17	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>17 548</b>	6 040	3 220	4 417	10 347	<b>417</b>	145	61	84	166
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1 988</b>	589	593	—	—	<b>25</b>	7	6	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>31 978</b>	12 463	6 416	338	—	<b>392</b>	157	64	3	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>29 684</b>	34 157	33 986	26 340	—	<b>374</b>	439	347	275	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>27 363</b>	1 072	7 250	1 222	—	<b>341</b>	14	74	13	—

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	19,27	20,02	16,19	16,90	14,63	(0,75)	3,83
Génération et Mosaïque	19,46	20,22	16,35	17,07	14,78	(0,76)	3,87
Génération I	16,28	16,89	13,64	14,22	12,30	(0,61)	3,25
Génération II	12,95	13,48	10,93	11,44	9,93	(0,53)	2,55
Génération de base	13,91	14,41	11,62	12,10	10,45	(0,50)	2,79
Police avec garantie de 75/75	16,96	17,57	14,17	14,75	12,74	(0,61)	3,40
Police avec garantie de 75/100	16,67	17,30	13,97	14,57	12,60	(0,63)	3,33
Police avec garantie de 100/100	15,93	16,59	13,45	14,07	12,22	(0,66)	3,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,80	19,38	15,56	16,12	13,86	(0,58)	3,82
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,39	19,01	15,29	15,88	13,68	(0,62)	3,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,73	18,38	14,84	15,46	13,36	(0,65)	3,54
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,76	23,96	18,81	—	—	(0,20)	5,15
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,76	23,96	18,81	19,07	16,04	(0,20)	5,15
Police avec garantie de 75/75 SP	12,34	12,64	10,08	—	—	(0,30)	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP	12,25	12,57	10,04	10,36	—	(0,32)	2,53
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,59	12,84	10,20	10,45	—	(0,25)	2,64
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,47	12,74	10,14	10,42	—	(0,27)	2,60

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.



# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds d'actions canadiennes S-285LL

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>2,95</b>	2,94	2,92	2,94	2,95
Générations et Mosaïque	<b>2,94</b>	2,94	2,92	2,94	2,95
Générations I	<b>2,84</b>	2,84	2,81	2,83	2,86
Générations II	<b>3,19</b>	3,20	3,17	3,19	3,22
Générations de base	<b>2,67</b>	2,67	2,65	2,66	2,72
Police avec garantie de 75/75	<b>2,66</b>	2,66	2,64	2,66	2,70
Police avec garantie de 75/100	<b>2,84</b>	2,83	2,81	2,82	2,85
Police avec garantie de 100/100	<b>3,19</b>	3,19	3,16	3,19	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,22</b>	2,20	2,18	2,21	2,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,42</b>	2,43	2,40	2,42	2,44
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,75</b>	2,75	2,73	2,75	2,77
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,55</b>	1,55	1,54	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,72</b>	1,72	1,71	1,72	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,10</b>	1,10	1,09	1,09	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,33</b>	1,33	1,31	1,32	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>7,89</b>	47,94	7,08	20,30	42,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE MAXIMALE S-286MF

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds américain de croissance maximale S-286MF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	124
Montant à recevoir des courtiers	1 108	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	644 071	827 064
Total des placements	644 071	827 064
<b>Total de l'actif</b>	<b>645 179 \$</b>	<b>827 188 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	1 229 \$	78 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	7	—
Montant à payer aux courtiers	—	140
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 236</b>	<b>218</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>643 943 \$</b>	<b>826 970 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(204 032) \$	121 970 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(204 032)</b>	<b>121 970</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	15 579	16 697
Autres	1 518	1 572
<b>Total des charges</b>	<b>17 097</b>	<b>18 269</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(221 129) \$</b>	<b>103 701 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>826 970 \$</b>	<b>568 459 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	92 336	218 545
Retraits des titulaires de contrats	(54 234)	(63 735)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(221 129)	103 701
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(183 027)	258 511
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>643 943 \$</b>	<b>826 970 \$</b>

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(221 129) \$	103 701 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(9 154)	(15 800)
(Profits) pertes latents	214 160	(91 033)
Produit brut de la cession d'actifs	41 789	432 952
Paiements bruts pour achats d'actifs	(62 828)	(570 480)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(974)	(15 137)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	131	718
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(1 248)	(948)
	<u>(39 253)</u>	<u>(156 027)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	92 336	218 545
Retraits des titulaires de contrats	(54 234)	(63 735)
	<u>38 102</u>	<u>154 810</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	(1 151)	(1 217)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>(78)</u>	<u>1 139</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>(1 229) \$</u>	<u>(78) \$</u>

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie, série S*	12 734 023	548 973	644 071
<b>Total des placements</b>		548 973	644 071

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Microsoft Corp.	9,58 %
Apple Inc.	9,15 %
Amazon.com Inc.	3,94 %
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %
MasterCard Inc., cat. A	3,26 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,08 %
NVIDIA Corp.	2,97 %
Visa Inc., cat. A	2,47 %
Eli Lilly and Co.	2,24 %
Costco Wholesale Corp.	2,22 %
American Tower Corp. REIT, cat. A	2,01 %
Cadence Design Systems Inc.	1,93 %
Nike Inc., cat. B	1,89 %
Palo Alto Networks Inc.	1,72 %
Danaher Corp.	1,64 %
Humana Inc.	1,64 %
The Charles Schwab Corp.	1,57 %
Accenture PLC, cat. A	1,55 %
AstraZeneca PLC	1,47 %
The Hershey Co.	1,46 %
Lululemon Athletica Inc.	1,44 %
Gartner Inc.	1,37 %
Intuit Inc.	1,31 %
Oracle Corp.	1,31 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>213 956</b>	233 954	258 786	266 362	274 762	<b>4 445</b>	6 619	6 292	4 900	3 954
Génération et Mosaïque	<b>1 429 186</b>	1 576 879	1 863 258	1 872 623	1 825 058	<b>29 979</b>	45 043	45 742	34 779	26 516
Génération I	<b>236 118</b>	274 899	376 566	358 723	358 510	<b>9 713</b>	15 386	18 098	13 031	10 180
Génération II	<b>131 278</b>	138 492	159 073	144 312	180 418	<b>4 312</b>	6 215	6 155	4 238	4 159
Génération de base	<b>198 805</b>	237 990	306 843	364 318	296 335	<b>7 086</b>	11 539	12 772	11 459	7 284
Police avec garantie de 75/75	<b>2 504 517</b>	2 390 008	2 134 923	1 345 285	777 590	<b>114 408</b>	148 508	113 885	54 232	24 495
Police avec garantie de 75/100	<b>3 339 898</b>	3 234 268	2 813 847	1 984 462	1 586 836	<b>151 696</b>	199 871	149 322	79 604	49 755
Police avec garantie de 100/100	<b>1 091 014</b>	1 101 134	1 028 062	635 610	443 999	<b>46 660</b>	64 339	51 795	24 306	13 326
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1 558 404</b>	1 430 364	935 310	398 819	216 726	<b>64 045</b>	79 552	44 430	14 239	6 014
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2 639 495</b>	2 484 241	2 110 273	1 199 896	880 722	<b>105 226</b>	134 396	97 777	41 900	23 968
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>257 558</b>	274 871	176 616	149 388	106 746	<b>9 802</b>	14 258	7 881	5 044	2 821
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>95 862</b>	87 314	72 582	59 103	32 833	<b>5 088</b>	6 120	4 240	2 534	1 068
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>139 748</b>	145 075	119 005	60 300	56 689	<b>7 428</b>	10 182	6 961	2 588	1 846
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	5 331	—	—	—	—	173
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>84 473</b>	77 061	56 343	8 474	3 391	<b>1 197</b>	1 469	912	103	32
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>122 838</b>	85 488	26 932	10 731	3 150	<b>1 739</b>	1 629	436	130	29
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>3 686</b>	3 935	870	—	—	<b>51</b>	74	14	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>116 463</b>	79 261	29 971	3 516	—	<b>1 690</b>	1 540	492	43	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>212 069</b>	195 039	55 215	23 630	—	<b>3 040</b>	3 753	900	287	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>19 876</b>	19 991	5 745	839	—	<b>279</b>	379	93	10	—



# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Multi-Placements	<b>20,78</b>	28,29	24,31	18,39	14,39	<b>(7,51)</b>	3,98
Génération et Mosaïque	<b>20,98</b>	28,56	24,55	18,57	14,53	<b>(7,58)</b>	4,01
Génération I	<b>41,14</b>	55,97	48,06	36,33	28,39	<b>(14,83)</b>	7,91
Génération II	<b>32,84</b>	44,87	38,69	29,37	23,05	<b>(12,03)</b>	6,18
Génération de base	<b>35,64</b>	48,48	41,62	31,45	24,58	<b>(12,84)</b>	6,86
Police avec garantie de 75/75	<b>45,68</b>	62,14	53,34	40,31	31,50	<b>(16,46)</b>	8,80
Police avec garantie de 75/100	<b>45,42</b>	61,80	53,07	40,11	31,35	<b>(16,38)</b>	8,73
Police avec garantie de 100/100	<b>42,77</b>	58,43	50,38	38,24	30,01	<b>(15,66)</b>	8,05
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>41,10</b>	55,62	47,50	35,70	27,75	<b>(14,52)</b>	8,12
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>39,87</b>	54,10	46,33	34,92	27,21	<b>(14,23)</b>	7,77
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>38,06</b>	51,87	44,62	33,77	26,43	<b>(13,81)</b>	7,25
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>53,08</b>	70,09	58,42	42,87	32,53	<b>(17,01)</b>	11,67
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>53,15</b>	70,18	58,50	42,92	32,57	<b>(17,03)</b>	11,68
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	32,51	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>14,17</b>	19,07	16,19	12,10	9,36	<b>(4,90)</b>	2,88
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>14,16</b>	19,05	16,18	12,10	9,35	<b>(4,89)</b>	2,87
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>13,89</b>	18,78	16,01	—	—	<b>(4,89)</b>	2,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>14,51</b>	19,43	16,41	12,20	—	<b>(4,92)</b>	3,02
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>14,34</b>	19,24	16,30	12,15	—	<b>(4,90)</b>	2,94
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>14,06</b>	18,95	16,13	12,07	—	<b>(4,89)</b>	2,82

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds américain de croissance maximale S-286MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds américain de croissance maximale S-286MF

## Informations supplémentaires (non audité)

Les parts des catégories Portefeuille sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Multi-Placements	<b>3,09</b>	3,07	3,06	3,06	3,08
Génération et Mosaique	<b>3,09</b>	3,07	3,06	3,06	3,07
Génération I	<b>3,00</b>	2,98	2,97	2,97	2,99
Génération II	<b>3,42</b>	3,39	3,39	3,39	3,41
Génération de base	<b>2,98</b>	2,96	2,95	2,95	2,96
Police avec garantie de 75/75	<b>2,98</b>	2,95	2,95	2,95	2,95
Police avec garantie de 75/100	<b>3,00</b>	2,98	2,97	2,98	2,98
Police avec garantie de 100/100	<b>3,42</b>	3,39	3,38	3,39	3,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,46</b>	2,44	2,40	2,40	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,74</b>	2,71	2,67	2,68	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,18</b>	3,15	3,11	3,12	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,88</b>	1,86	1,85	1,85	1,86
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,90</b>	1,87	1,88	1,88	1,88
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2,32</b>	2,30	2,30	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,36</b>	1,34	1,30	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,64</b>	1,61	1,58	1,58	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,08</b>	2,06	2,02	2,02	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,46</b>	2,44	2,44	2,43	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,74</b>	2,71	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,18</b>	3,15	3,15	3,15	3,15
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,36</b>	1,34	1,34	1,34	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,64</b>	1,61	1,62	1,61	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>2,08</b>	2,06	2,06	2,05	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>5,86</b>	64,74	9,37	7,97	3,95

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE CANADIENNE (AIM) SF289

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	7	4
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	7 438	8 649
Total des placements	7 438	8 649
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 445 \$</b>	<b>8 653 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	9 \$	4 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	4
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>7 434 \$</b>	<b>8 645 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(221) \$	1 828 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(221)</b>	<b>1 828</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	223	243
Autres	24	26
<b>Total des charges</b>	<b>247</b>	<b>269</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(468) \$</b>	<b>1 559 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>8 645 \$</b>	<b>8 009 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	81	116
Retraits des titulaires de contrats	(824)	(1 039)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(468)	1 559
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 211)	636
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>7 434 \$</b>	<b>8 645 \$</b>

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(468) \$</b>	1 559 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(429)</b>	(491)
(Profits) pertes latents	<b>785</b>	(1 268)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 113</b>	1 352
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(123)</b>	(103)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(135)</b>	(69)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(2)</b>	(45)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(3)</b>	61
	<b>738</b>	996
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>81</b>	116
Retraits des titulaires de contrats	<b>(824)</b>	(1 039)
	<b>(743)</b>	(923)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(5)</b>	73
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(4)</b>	(77)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(9) \$</b>	(4) \$

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Catégorie d'excellence canadienne BQÉ Invesco, série I	154 478	4 555	7 438
<b>Total des placements</b>		4 555	7 438

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Aritzia Inc.	4,03 %
Celestica Inc.	3,75 %
Element Fleet Management Corp.	2,94 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	2,55 %
Franco-Nevada Corp.	2,52 %
Colliers International Group Inc.	2,45 %
Brookfield Corp.	2,40 %
La Banque Toronto-Dominion	2,39 %
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	2,27 %
Intact Corporation financière	2,25 %
Toromont Industries Ltd.	2,24 %
Stantec Inc.	2,21 %
Wheaton Precious Metals Corp.	2,15 %
Broadcom Inc.	1,99 %
Tourmaline Oil Corp.	1,94 %
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	1,88 %
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	1,87 %
PrairieSky Royalty Ltd.	1,87 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	1,82 %
Definity Financial Corp.	1,78 %
ATS Corp.	1,71 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,64 %
Harley-Davidson Inc.	1,62 %
Banque Royale du Canada	1,58 %
George Weston Ltée	1,57 %

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	109 076	119 334	135 580	156 388	190 775	2 713	3 155	2 987	3 335	3 552
Génération I	18 552	20 957	26 056	29 552	32 307	349	418	432	473	450
Génération II	3 211	3 338	4 629	4 596	6 541	51	56	65	63	78
Génération de base	10 139	11 581	13 195	22 327	23 239	172	207	195	318	287
Police avec garantie de 75/75	19 037	20 369	24 938	27 262	45 013	397	448	455	478	685
Police avec garantie de 75/100	90 031	98 471	118 624	149 570	174 630	1 825	2 113	2 116	2 574	2 614
Police avec garantie de 100/100	12 490	14 193	16 378	19 784	23 162	246	297	286	334	340
Police avec garantie de 75/75 SP1	22 335	22 595	21 368	21 142	22 370	494	525	409	387	354
Police avec garantie de 75/100 SP1	42 809	42 281	36 275	54 587	96 561	925	962	681	983	1 504
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	3 774	3 865	—	—	—	83	72
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	—	12 038	—	—	—	—	224
Police avec garantie de 100/100 SP2	8 712	9 084	9 470	9 895	10 320	251	268	225	219	192
Police avec garantie de 75/75 SP	904	959	968	977	—	11	12	10	10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	14 131	13 864	13 237	—	—	184	148	134	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	24,87	26,43	22,03	21,33	18,62	(1,56)	4,40
Génération I	18,84	19,95	16,58	15,99	13,91	(1,11)	3,37
Génération II	15,92	16,90	14,08	13,61	11,87	(0,98)	2,82
Génération de base	16,92	17,87	14,81	14,25	12,36	(0,95)	3,06
Police avec garantie de 75/75	20,84	22,01	18,24	17,55	15,23	(1,17)	3,77
Police avec garantie de 75/100	20,27	21,46	17,84	17,21	14,97	(1,19)	3,62
Police avec garantie de 100/100	19,72	20,93	17,43	16,86	14,70	(1,21)	3,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	22,13	23,23	19,14	18,32	15,80	(1,10)	4,09
Police avec garantie de 75/100 SP1	21,61	22,75	18,78	18,01	15,57	(1,14)	3,97
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	22,14	18,64	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	—	18,64	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	28,83	29,53	23,74	22,15	18,64	(0,70)	5,79
Police avec garantie de 75/75 SP	12,33	12,88	10,56	10,05	—	(0,55)	2,32
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	13,04	10,65	10,10	—	—	2,39

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de croissance canadienne (AIM) SF289

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,66</b>	3,66	3,66	3,66	3,68
Générations I	<b>3,33</b>	3,34	3,33	3,33	3,35
Générations II	<b>3,55</b>	3,56	3,55	3,56	3,57
Générations de base	<b>3,06</b>	3,06	3,06	3,06	3,11
Police avec garantie de 75/75	<b>3,06</b>	3,06	3,06	3,06	3,10
Police avec garantie de 75/100	<b>3,33</b>	3,34	3,33	3,33	3,34
Police avec garantie de 100/100	<b>3,56</b>	3,56	3,55	3,55	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,48</b>	2,48	2,48	2,49	2,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,71</b>	2,70	2,71	2,71	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,96</b>	1,96	1,94	1,95	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>—</b>	1,60	1,60	1,60	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>1,58</b>	1,23	0,96	3,51	9,15

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS CANADIEN DE SOCIÉTÉS À MOYENNE CAPITALISATION S-  
346G

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 971 \$	885 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	249	100
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	1	46
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	111 112	120 567
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>111 112</b>	<b>120 567</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>113 333 \$</b>	<b>121 598 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	5
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>5</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>113 333 \$</b>	<b>121 593 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(15 640) \$	9 713 \$
Produits (pertes) divers	26	3
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(15 614)</b>	<b>9 716</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	1 619	1 572
Coût de transaction	89	69
Retenues d'impôt à la source	(6)	(2)
Autres	174	167
<b>Total des charges</b>	<b>1 876</b>	<b>1 806</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(17 490) \$</b>	<b>7 910 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>121 593 \$</b>	<b>79 648 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	15 565	46 392
Retraits des titulaires de contrats	(6 335)	(12 357)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(17 490)	7 910
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 260)	41 945
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>113 333 \$</b>	<b>121 593 \$</b>

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(17 490) \$	7 910 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 664)	(5 990)
(Profits) pertes latents	20 269	(2 381)
Produit brut de la cession d'actifs	44 124	34 869
Paiements bruts pour achats d'actifs	(52 274)	(68 660)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(149)	(14)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	45	77
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(5)	5
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(8 144)</u>	<u>(34 184)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	15 565	46 392
Retraits des titulaires de contrats	(6 335)	(12 357)
	<u>9 230</u>	<u>34 035</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>1 086</b>	<b>(149)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>885</b>	<b>1 034</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b><u>1 971 \$</u></b>	<b><u>885 \$</u></b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	1 775 \$	1 326 \$

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Cogeco inc.	28 168	2 315	1 791
TELUS Corp.	43 312	2 052	1 132
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Aritzia Inc.	96 558	2 766	4 571
Linamar Corp.	11 460	803	702
Park Lawn Corp.	41 973	1 485	1 085
Pet Valu Holdings Ltd.	44 244	1 287	1 731
Pollard Banknote Ltd.	79 060	2 222	1 512
Sleep Country Canada Holdings Inc.	68 555	1 791	1 575
<b>Biens de consommation de base</b>			
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	40 165	1 530	1 432
Industries Lassonde inc.	6 620	1 035	737
<b>Énergie</b>			
ARC Resources Ltd.	139 400	2 286	2 544
Headwater Exploration Inc.	224 535	1 217	1 329
Kelt Exploration Ltd.	367 453	1 765	1 841
North American Construction Group Ltd.	101 845	1 674	1 841
Parkland Corp. of Canada	62 806	2 334	1 866
Pason Systems Inc.	150 159	1 761	2 394
PrairieSky Royalty Ltd.	113 364	1 962	2 460
Secure Energy Services Inc.	355 592	2 046	2 500
Topaz Energy Corp.	129 833	2 450	2 743
<b>Produits financiers</b>			
Banque canadienne de l'Ouest	42 715	1 541	1 028
Definity Financial Corp.	45 849	1 280	1 764
EQB Inc.	33 915	2 419	1 924
iA Société financière inc.	51 755	3 362	4 103
<b>Soins de santé</b>			
Groupe Santé Andlauer	78 512	2 874	3 718
dentalcorp Holdings Ltd.	92 683	1 310	825
Jamieson Wellness Inc.	75 908	2 134	2 664
Neighbourly Pharmacy Inc.	90 877	2 239	2 126

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits industriels</b>			
ADENTRA Inc.	75 757	2 027	2 147
AG Growth International Inc.	14 366	523	623
ATS Corp.	56 320	1 730	2 371
Boyd Group Services Inc.	8 503	1 730	1 778
Cargojet Inc.	12 234	1 784	1 423
K-Bro Linen Inc.	45 987	1 689	1 255
Quincaillerie Richelieu Ltée	51 696	1 997	1 872
Stantec Inc.	37 887	2 035	2 458
Toromont Industries Ltd.	22 081	1 917	2 158
<b>Technologies de l'information</b>			
Enghouse Systems Ltd.	47 528	2 303	1 710
Kinaxis Inc.	19 910	2 662	3 025
Tecsys Inc.	80 903	2 767	2 146
The Descartes Systems Group Inc.	15 699	1 303	1 482
<b>Matériaux</b>			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	47 712	2 941	2 760
MAG Silver Corp.	121 533	2 388	2 570
Major Drilling Group International Inc.	133 003	1 165	1 399
SSR Mining Inc.	29 042	689	615
Stella-Jones Inc.	88 606	3 663	4 299
Mines d'or Wesdome Ltée	65 508	789	490
Winpak Ltd.	67 907	2 792	2 856
<b>Immobilier</b>			
BSR REIT	35 250	855	626
FirstService Corp.	7 414	1 144	1 229
InterRent REIT	128 668	2 010	1 647
Killam Apartment REIT	172 216	3 038	2 792
Minto Apartment REIT	87 413	1 754	1 228
Morguard Corp.	22 743	3 409	2 558
Summit Industrial Income REIT	30 320	650	688
Tricon Residential Inc.	104 686	1 305	1 093
<b>Services d'intérêt public</b>			
Boralex Inc., cat. A	76 154	2 392	3 048

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
Services d'intérêt public (suite)			
Northland Power Inc.	76 157	2 556	2 828
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		109 947	111 112
<b>Total des actions</b>		109 947	111 112
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(91)	
<b>Total des placements</b>		109 856	111 112



# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2022.

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	2 809 \$	29 \$	2 838 \$	28 \$
Total	2 809 \$	29 \$	2 838 \$	28 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			2,3 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 111 \$ (1 206 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

Actifs évalués à la juste valeur	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	111 112 \$	— \$	— \$	111 112 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	111 112 \$	— \$	— \$	111 112 \$

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	120 567 \$	— \$	— \$	120 567 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	120 567 \$	— \$	— \$	120 567 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>117 358</b>	154 402	162 875	150 175	176 479	<b>3 058</b>	4 769	4 699	3 585	3 418
Génération I	<b>54 892</b>	78 795	76 807	73 657	92 192	<b>942</b>	1 599	1 453	1 150	1 165
Génération II	<b>19 278</b>	21 951	22 756	33 413	34 087	<b>300</b>	406	394	479	398
Génération de base	<b>29 380</b>	31 931	32 938	32 117	36 576	<b>502</b>	645	618	497	457
Police avec garantie de 75/75	<b>439 263</b>	365 013	218 867	89 004	64 481	<b>10 605</b>	10 401	5 799	1 943	1 137
Police avec garantie de 75/100	<b>903 959</b>	871 545	555 656	265 339	165 856	<b>21 193</b>	24 170	14 361	5 661	2 865
Police avec garantie de 100/100	<b>59 137</b>	66 448	65 818	45 654	54 317	<b>1 315</b>	1 755	1 627	936	905
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>409 499</b>	323 455	155 506	70 603	39 302	<b>8 220</b>	7 628	3 394	1 264	566
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>814 136</b>	861 980	420 393	170 344	84 532	<b>15 966</b>	19 904	9 005	2 998	1 199
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>32 132</b>	37 199	33 531	27 021	34 225	<b>605</b>	827	695	462	473
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>144 553</b>	87 554	39 763	23 921	15 989	<b>3 716</b>	2 584	1 061	511	269
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>101 087</b>	103 289	36 411	47 467	21 285	<b>2 597</b>	3 046	971	1 014	357
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>368</b>	377	386	396	405	<b>9</b>	11	10	8	7
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>36 230</b>	28 447	20 339	1 014	—	<b>444</b>	407	267	11	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>64 605</b>	47 020	38 822	13 166	—	<b>783</b>	667	508	141	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>50 300</b>	59 665	22 152	—	—	<b>629</b>	867	295	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>53 635</b>	37 545	11 420	4 178	510	<b>664</b>	541	151	45	4
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>969</b>	1 027	203	—	—	<b>12</b>	15	3	—	—

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaique	<b>26,06</b>	30,89	28,85	23,87	19,37	<b>(4,83)</b>	2,04
Génération I	<b>17,16</b>	20,30	18,91	15,62	12,64	<b>(3,14)</b>	1,39
Génération II	<b>15,57</b>	18,49	17,31	14,35	11,66	<b>(2,92)</b>	1,18
Génération de base	<b>17,10</b>	20,19	18,77	15,46	12,49	<b>(3,09)</b>	1,42
Police avec garantie de 75/75	<b>24,14</b>	28,49	26,50	21,83	17,63	<b>(4,35)</b>	1,99
Police avec garantie de 75/100	<b>23,44</b>	27,73	25,85	21,34	17,27	<b>(4,29)</b>	1,88
Police avec garantie de 100/100	<b>22,24</b>	26,42	24,72	20,49	16,66	<b>(4,18)</b>	1,70
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>20,07</b>	23,58	21,83	17,90	14,39	<b>(3,51)</b>	1,75
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>19,61</b>	23,09	21,42	17,60	14,18	<b>(3,48)</b>	1,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>18,82</b>	22,24	20,71	17,09	13,82	<b>(3,42)</b>	1,53
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>25,71</b>	29,51	26,69	21,38	16,80	<b>(3,80)</b>	2,82
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>25,69</b>	29,49	26,67	21,37	16,79	<b>(3,80)</b>	2,82
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>25,69</b>	29,49	26,67	21,37	16,79	<b>(3,80)</b>	2,82
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,25</b>	14,30	13,15	10,71	—	<b>(2,05)</b>	1,15
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,13</b>	14,19	13,07	10,67	—	<b>(2,06)</b>	1,12
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,50</b>	14,53	13,30	—	—	<b>(2,03)</b>	1,23
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,38</b>	14,41	13,22	10,75	8,57	<b>(2,03)</b>	1,19
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,17</b>	14,22	13,10	—	—	<b>(2,05)</b>	1,12

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,24</b>	3,22	3,22	3,23	3,25
Générations I	<b>3,02</b>	3,00	3,00	3,01	3,05
Générations II	<b>3,43</b>	3,42	3,43	3,43	3,46
Générations de base	<b>2,79</b>	2,78	2,78	2,79	2,83
Police avec garantie de 75/75	<b>2,78</b>	2,77	2,77	2,78	2,82
Police avec garantie de 75/100	<b>3,00</b>	2,99	2,99	3,00	3,04
Police avec garantie de 100/100	<b>3,43</b>	3,42	3,42	3,43	3,46
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,32</b>	2,31	2,32	2,32	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,55</b>	2,53	2,53	2,54	2,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,94</b>	2,93	2,93	2,92	2,94
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,67</b>	1,67	1,67	1,68	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,89</b>	1,89	1,89	1,88	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,22</b>	1,21	1,22	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,43</b>	1,43	1,43	1,42	1,44
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,83</b>	1,81	1,83	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>37,48</b>	31,83	35,74	32,02	35,00

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS DE VALEUR CANADIENNES S-347C

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	58 \$	536 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	18	60
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	23
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	9 683	27 948
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>9 683</b>	<b>27 948</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 759 \$</b>	<b>28 567 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	3	—
Montant à payer aux courtiers	2	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>9 754 \$</b>	<b>28 567 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	530 \$	4 804 \$
Produits (pertes) divers	3	11
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>533</b>	<b>4 815</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	187	179
Coût de transaction	14	12
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	21	20
<b>Total des charges</b>	<b>222</b>	<b>211</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>311 \$</b>	<b>4 604 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>28 567 \$</b>	<b>9 557 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	2 159	16 714
Retraits des titulaires de contrats	(21 283)	(2 308)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	311	4 604
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(18 813)	19 010
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>9 754 \$</b>	<b>28 567 \$</b>

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	311 \$	4 604 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 488)	(485)
(Profits) pertes latents	3 450	(3 614)
Produit brut de la cession d'actifs	37 830	6 818
Paiements bruts pour achats d'actifs	(19 527)	(21 242)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	42	(40)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	26	(16)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	2	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>18 646</u>	<u>(13 975)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	2 159	16 714
Retraits des titulaires de contrats	(21 283)	(2 308)
	<u>(19 124)</u>	<u>14 406</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(478)</b>	<b>431</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>536</b>	<b>105</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>58 \$</b>	<b>536 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	534 \$	665 \$

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1 119	65	71
TELUS Corp.	4 969	133	130
TELUS International Inc.	2 150	77	57
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	891	153	126
Dollarama Inc.	1 601	86	127
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	2 530	100	94
Linamar Corp.	2 133	144	131
Sleep Country Canada Holdings Inc.	3 864	116	89
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	4 405	175	262
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	5 007	182	179
Les Compagnies Loblaw limitée	1 675	113	201
Saputo Inc.	3 160	96	106
<b>Énergie</b>			
Canadian Natural Resources Ltd.	5 369	222	403
Cenovus Energy Inc.	3 972	46	104
Enbridge Inc.	3 866	178	205
Suncor Énergie Inc.	6 201	210	266
Corporation TC Énergie	3 363	200	182
Tourmaline Oil Corp.	1 947	55	133
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	2 724	401	400
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	2 977	345	365
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	991	37	38
Brookfield Corp.	4 019	169	171
Banque canadienne de l'Ouest	2 724	91	66
Definity Financial Corp.	1 164	27	45
ECN Capital Corp.	14 070	58	39

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
iA Société financière inc.	2 171	135	172
Intact Corporation financière	857	126	167
Société Financière Manuvie	7 562	178	183
Onex Corp., à droit de vote subalterne	1 223	101	80
Banque Royale du Canada	5 357	587	681
La Financière Sun Life inc.	3 788	239	238
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 867	282	257
La Banque Toronto-Dominion	7 130	531	624
<b>Soins de santé</b>			
DRI Healthcare Trust	5 706	53	45
Jamieson Wellness Inc.	1 392	52	49
<b>Produits industriels</b>			
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	994	32	52
CAE inc.	3 892	139	102
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 334	308	374
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3 670	295	369
Groupe SNC-Lavalin inc.	3 001	91	72
Stantec Inc.	751	36	49
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3 573	72	55
WSP Global Inc.	559	71	88
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 112	206	246
Open Text Corp.	2 070	110	83
Shopify Inc.	910	60	43
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	2 566	199	181
Société aurifère Barrick	4 503	113	105
Cascades inc.	2 730	41	23
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	3 485	215	202
Kinross Gold Corp.	12 996	108	72
Nutrien Ltd.	1 792	116	177
Sabina Gold & Silver Corp.	16 238	31	22
SSR Mining Inc.	1 975	40	42

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Matériaux (suite)</b>			
Ressources Teck Limitée, cat. B	2 171	60	111
<b>Immobilier</b>			
Allied Properties REIT	2 615	101	67
Boardwalk REIT	3 431	129	170
CT REIT	3 366	54	52
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	2 847	60	43
<b>Services d'intérêt public</b>			
Capital Power Corp.	2 049	75	95
Fortis Inc.	1 285	67	70
Northland Power Inc.	4 183	155	155
TransAlta Corp.	6 355	70	77
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		8 817	9 683
<b>Total des actions</b>		8 817	9 683
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(4)	
<b>Total des placements</b>		8 813	9 683

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.



# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	3 \$	3 \$	— \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>— \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	2 \$	2 \$	— \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>— \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 97 \$ (279 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	9 683 \$	— \$	— \$	9 683 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>9 683 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 683 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	27 948 \$	— \$	— \$	27 948 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>27 948 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>27 948 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>139 736</b>	145 909	141 419	165 618	195 431	<b>2 952</b>	3 209	2 512	3 068	3 139
Génération I	<b>28 276</b>	33 359	38 368	44 324	53 541	<b>396</b>	486	451	542	567
Génération II	<b>5 251</b>	5 430	9 031	9 040	14 521	<b>66</b>	71	96	100	140
Génération de base	<b>11 556</b>	12 393	12 031	12 215	13 490	<b>156</b>	174	136	143	137
Police avec garantie de 75/75	<b>13 150</b>	13 844	13 113	15 476	10 022	<b>201</b>	219	167	205	115
Police avec garantie de 75/100	<b>94 683</b>	114 642	141 095	180 032	156 686	<b>1 418</b>	1 784	1 771	2 353	1 773
Police avec garantie de 100/100	<b>12 434</b>	12 645	12 853	31 304	12 607	<b>178</b>	189	155	395	138
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>13 650</b>	13 236	13 997	14 129	26 356	<b>244</b>	244	207	216	347
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>73 269</b>	65 251	61 987	62 298	70 080	<b>1 281</b>	1 181	901	939	911
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	1 785	—	—	—	—	26	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>2 494</b>	2 546	2 599	2 657	34 610	<b>57</b>	58	47	48	530
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>2 617</b>	2 688	8 304	11 422	11 770	<b>59</b>	62	149	208	180
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>1 353</b>	1 404	1 457	1 515	1 573	<b>31</b>	32	26	28	24

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>21,13</b>	21,99	17,76	18,53	16,06	<b>(0,86)</b>	4,23
Génération I	<b>14,01</b>	14,56	11,74	12,23	10,59	<b>(0,55)</b>	2,82
Génération II	<b>12,57</b>	13,11	10,61	11,09	9,63	<b>(0,54)</b>	2,50
Génération de base	<b>13,51</b>	14,01	11,28	11,73	10,13	<b>(0,50)</b>	2,73
Police avec garantie de 75/75	<b>15,26</b>	15,84	12,75	13,25	11,45	<b>(0,58)</b>	3,09
Police avec garantie de 75/100	<b>14,98</b>	15,57	12,55	13,07	11,31	<b>(0,59)</b>	3,02
Police avec garantie de 100/100	<b>14,30</b>	14,92	12,08	12,62	10,96	<b>(0,62)</b>	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>17,88</b>	18,46	14,79	15,31	13,17	<b>(0,58)</b>	3,67
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>17,49</b>	18,10	14,54	15,07	13,00	<b>(0,61)</b>	3,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	14,68	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>22,72</b>	22,95	17,98	18,20	15,31	<b>(0,23)</b>	4,97
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>22,73</b>	22,96	17,99	18,21	15,32	<b>(0,23)</b>	4,97
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>22,73</b>	22,96	17,99	18,20	15,31	<b>(0,23)</b>	4,97

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.



# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,02	3,02	3,02	3,02	3,03
Génération I	2,85	2,85	2,85	2,88	2,92
Génération II	3,22	3,24	3,21	3,23	3,25
Génération de base	2,69	2,68	2,68	2,69	2,75
Police avec garantie de 75/75	2,69	2,68	2,68	2,68	2,74
Police avec garantie de 75/100	2,86	2,86	2,85	2,88	2,91
Police avec garantie de 100/100	3,22	3,22	3,24	3,22	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,22	2,22	2,22	2,25	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,44	2,44	2,44	2,47	2,51
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	2,80	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	113,22	31,96	50,20	20,42	57,49

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES S-348MF

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de ressources canadiennes S-348MF (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	395 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	138	—
Montant à recevoir des courtiers	—	24
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	144 636	95 866
Total des placements	144 636	95 866
<b>Total de l'actif</b>	<b>145 169 \$</b>	<b>95 890 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	8 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	69
Montant à payer aux courtiers	316	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>316</b>	<b>77</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>144 853 \$</b>	<b>95 813 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	19 370 \$	28 964 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>19 370</b>	<b>28 964</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	3 290	1 886
Autres	328	197
<b>Total des charges</b>	<b>3 618</b>	<b>2 083</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>15 752 \$</b>	<b>26 881 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>95 813 \$</b>	<b>53 739 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	57 074	28 087
Retraits des titulaires de contrats	(23 786)	(12 894)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	15 752	26 881
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	49 040	42 074
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>144 853 \$</b>	<b>95 813 \$</b>

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>15 752 \$</b>	26 881 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(6 003)</b>	(1 890)
(Profits) pertes latents	<b>(6 726)</b>	(24 347)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>30 737</b>	85 395
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(60 137)</b>	(98 528)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(6 641)</b>	(2 727)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(207)</b>	45
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>340</b>	27
	<b>(32 885)</b>	(15 144)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>57 074</b>	28 087
Retraits des titulaires de contrats	<b>(23 786)</b>	(12 894)
	<b>33 288</b>	15 193
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>403</b>	49
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(8)</b>	(57)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>395 \$</b>	<b>(8) \$</b>

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de ressources mondiales Canada Vie, série S*	5 192 066	117 399	144 636
<b>Total des placements</b>		117 399	144 636

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
TotalEnergies SE, CAAE	4,74 %
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,73 %
Tourmaline Oil Corp.	4,17 %
ARC Resources Ltd.	4,07 %
Advantage Energy Ltd.	3,63 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,34 %
Buried Hill Energy Public Co. Ltd., placement privé	2,42 %
Vale SA, CAAE	2,40 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,29 %
First Quantum Minerals Ltd.	2,24 %
Stelco Holdings Inc.	2,01 %
Gold Fields Ltd., CAAE	1,96 %
SSR Mining Inc.	1,92 %
Nutrien Ltd.	1,90 %
Secure Energy Services Inc.	1,90 %
West Fraser Timber Co. Ltd.	1,90 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	1,86 %
The Williams Companies Inc.	1,82 %
AngloGold Ashanti Ltd., CAAE	1,81 %
Champion Iron Ltd.	1,71 %
Brazil Potash Corp., placement privé	1,66 %
Parex Resources Inc.	1,59 %
Petroleo Brasileiro SA, CAAE	1,58 %
PDC Energy Inc.	1,57 %
Alcoa Corp.	1,56 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>918 074</b>	947 136	925 445	1 081 507	1 371 844	<b>22 734</b>	20 253	13 658	15 616	18 446
Génération I	<b>225 045</b>	214 511	268 200	347 177	446 252	<b>2 810</b>	2 308	1 987	2 512	3 000
Génération II	<b>371 160</b>	447 067	633 780	821 549	970 379	<b>3 544</b>	3 692	3 618	4 596	5 064
Génération de base	<b>237 299</b>	322 720	415 048	454 300	614 231	<b>2 481</b>	2 901	2 564	2 734	3 427
Police avec garantie de 75/75	<b>1 042 473</b>	727 632	720 587	526 630	583 120	<b>15 718</b>	9 432	6 418	4 571	4 692
Police avec garantie de 75/100	<b>1 634 130</b>	1 104 060	856 644	884 321	1 269 925	<b>23 898</b>	13 912	7 433	7 491	9 996
Police avec garantie de 100/100	<b>351 127</b>	266 714	213 527	314 118	406 833	<b>4 879</b>	3 206	1 774	2 558	3 090
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>665 800</b>	364 515	197 294	132 452	143 953	<b>9 257</b>	4 338	1 606	1 045	1 048
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2 539 980</b>	1 226 225	402 964	285 097	506 552	<b>34 365</b>	14 228	3 207	2 205	3 625
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>478 558</b>	313 651	71 037	70 154	77 722	<b>6 136</b>	3 464	541	522	537
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>212 610</b>	56 466	27 768	16 033	16 391	<b>3 886</b>	860	282	154	141
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>157 811</b>	91 817	35 545	32 124	40 064	<b>2 888</b>	1 401	361	308	346
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>167 984</b>	147 947	62 283	78 761	81 299	<b>3 070</b>	2 254	632	755	701
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>14 880</b>	11 262	3 144	715	—	<b>208</b>	134	25	6	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>72 040</b>	55 473	11 408	8 912	—	<b>998</b>	655	92	69	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	1 462	—	—	—	—	11	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>23 650</b>	12 312	1 135	808	—	<b>338</b>	149	9	6	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>62 555</b>	18 994	3 734	2 729	—	<b>884</b>	228	30	21	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>7 827</b>	—	—	—	—	<b>106</b>	—	—	—	—

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>24,76</b>	21,38	14,76	14,44	13,45	<b>3,38</b>	6,62
Génération I	<b>12,49</b>	10,76	7,41	7,23	6,72	<b>1,73</b>	3,35
Génération II	<b>9,55</b>	8,26	5,71	5,59	5,22	<b>1,29</b>	2,55
Génération de base	<b>10,46</b>	8,99	6,18	6,02	5,58	<b>1,47</b>	2,81
Police avec garantie de 75/75	<b>15,08</b>	12,96	8,91	8,68	8,05	<b>2,12</b>	4,05
Police avec garantie de 75/100	<b>14,62</b>	12,60	8,68	8,47	7,87	<b>2,02</b>	3,92
Police avec garantie de 100/100	<b>13,90</b>	12,02	8,31	8,14	7,60	<b>1,88</b>	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>13,90</b>	11,90	8,14	7,89	7,28	<b>2,00</b>	3,76
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>13,53</b>	11,60	7,96	7,74	7,16	<b>1,93</b>	3,64
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>12,82</b>	11,04	7,61	7,43	6,91	<b>1,78</b>	3,43
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>18,28</b>	15,24	10,15	9,59	8,62	<b>3,04</b>	5,09
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>18,30</b>	15,26	10,16	9,60	8,63	<b>3,04</b>	5,10
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>18,28</b>	15,24	10,15	9,59	8,62	<b>3,04</b>	5,09
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>13,99</b>	11,90	8,09	7,79	—	<b>2,09</b>	3,81
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>13,85</b>	11,81	8,04	7,77	—	<b>2,04</b>	3,77
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	7,72	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>14,30</b>	12,10	8,19	7,85	—	<b>2,20</b>	3,91
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>14,13</b>	11,99	8,13	7,82	—	<b>2,14</b>	3,86
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>13,59</b>	—	—	—	—	<b>2,02</b>	—

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de ressources canadiennes S-348MF (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de ressources canadiennes S-348MF

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,52	3,52	3,53	3,51	3,52
Génération I	3,30	3,31	3,31	3,29	3,30
Génération II	3,69	3,69	3,69	3,67	3,68
Génération de base	3,09	3,09	3,08	3,07	3,08
Police avec garantie de 75/75	3,09	3,08	3,08	3,07	3,09
Police avec garantie de 75/100	3,31	3,30	3,30	3,29	3,30
Police avec garantie de 100/100	3,70	3,68	3,69	3,68	3,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,63	2,61	2,58	2,58	2,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,91	2,85	2,85	2,86
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,27	3,40	3,35	3,35	3,34
Police avec garantie de 75/75 SP	1,98	1,97	1,97	1,97	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,20	2,21	2,20	2,18	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,57	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,52	1,53	1,48	1,48	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,80	1,76	1,75	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,17	—	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,63	2,61	2,62	2,61	2,63
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,91	2,89	2,88	2,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,27	3,40	3,39	3,38	3,37
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,52	1,53	1,52	1,51	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,80	1,80	1,78	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	22,86	110,65	15,75	4,07	7,84

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS IMMOBILIER (CIGWL) SF353

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds immobilier (CIGWL) SF353 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Conseillers immobiliers GWL inc.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	270 \$	387 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	208	316
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	625 972	514 550
Total des placements	625 972	514 550
<b>Total de l'actif</b>	<b>626 450 \$</b>	<b>515 253 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>626 450 \$</b>	<b>515 253 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	38 251 \$	48 754 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>38 251</b>	<b>48 754</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	8 614	6 781
Autres	823	622
<b>Total des charges</b>	<b>9 437</b>	<b>7 403</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>28 814 \$</b>	<b>41 351 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>515 253 \$</b>	<b>442 048 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	158 115	94 893
Retraits des titulaires de contrats	(75 732)	(63 039)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	28 814	41 351
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	111 197	73 205
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>626 450 \$</b>	<b>515 253 \$</b>

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>28 814 \$</b>	41 351 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(10 461)</b>	(29 642)
(Profits) pertes latents	<b>(27 790)</b>	(19 112)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>27 372</b>	74 583
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(100 543)</b>	(98 365)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>108</b>	(311)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<b>(82 500)</b>	(31 496)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>158 115</b>	94 893
Retraits des titulaires de contrats	<b>(75 732)</b>	(63 039)
	<b>82 383</b>	31 854
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(117)</b>	358
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>387</b>	29
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>270 \$</b>	<b>387 \$</b>

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de placement immobilier canadien n° 1, catégorie AC*	1 514 718	402 765	625 972
<b>Total des placements</b>		402 765	625 972

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Laird Business Park	5,21 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %
Livmore High Park	4,28 %
High Park Village – West Tower	3,97 %
Grenadier Square	3,39 %
33 Yonge St.	2,81 %
Lillian Redpath Towers	2,74 %
5140 Yonge St.	2,67 %
5150 - 5160 Yonge St.	2,58 %
200 Kent St.	2,55 %
Bayview Village	2,47 %
6301, 6315, 6325 106 Ave. SE	2,36 %
1 Adelaide St.	2,34 %
Erin Mills Portfolio	2,26 %
Goreway Business Park	2,22 %
50 Prince Arthur Ave.	2,20 %
8350 Lawson Rd.	2,14 %
Ridgeway Business Park	2,12 %
6 Silver Maple Court	1,95 %
4 King Street West	1,89 %
2200, autoroute Transcanadienne	1,84 %
Vancouver Centre	1,76 %
Robson Court	1,75 %
1350, boulevard René-Lévesque, tour 1	1,69 %
320 McRae Ave.	1,69 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 4, et les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>1 385 077</b>	1 546 649	2 071 310	2 238 328	3 146 521	<b>32 418</b>	34 905	43 316	47 192	62 857
Génération I	<b>497 407</b>	598 112	1 179 841	1 275 988	1 435 048	<b>11 274</b>	13 042	23 785	25 876	27 511
Génération II	<b>152 128</b>	177 546	284 729	336 853	363 312	<b>2 638</b>	2 975	4 430	5 295	5 422
Génération de base	<b>401 108</b>	449 100	585 400	702 822	804 290	<b>7 586</b>	8 163	9 827	11 857	12 815
Police avec garantie de 75/75	<b>4 040 394</b>	2 784 172	2 971 107	2 352 873	1 948 038	<b>79 245</b>	52 482	51 727	41 172	32 193
Police avec garantie de 75/100	<b>3 519 747</b>	2 801 976	3 371 534	2 883 816	2 530 841	<b>67 632</b>	51 796	57 620	49 578	41 132
Police avec garantie de 100/100	<b>455 886</b>	403 484	489 060	540 288	559 006	<b>8 283</b>	7 084	7 973	8 899	8 742
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2 982 993</b>	1 965 104	1 860 944	1 467 518	1 106 816	<b>50 471</b>	31 810	27 697	21 851	15 493
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>3 989 228</b>	2 924 875	2 678 657	2 230 067	1 377 400	<b>66 317</b>	46 596	39 299	32 785	19 069
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>307 662</b>	278 119	286 291	280 843	268 439	<b>4 911</b>	4 271	4 064	4 010	3 623
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>1 423 428</b>	672 407	263 650	214 751	135 246	<b>31 619</b>	13 928	4 894	3 887	2 243
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>744 195</b>	600 595	603 578	575 167	420 629	<b>16 537</b>	12 445	11 208	10 415	6 980
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>46 697</b>	45 463	49 754	55 776	47 532	<b>1 037</b>	942	923	1 009	788
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>500 061</b>	298 665	183 220	41 570	8 115	<b>6 359</b>	3 610	2 023	456	83
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>436 789</b>	283 718	125 107	79 454	652	<b>5 528</b>	3 417	1 378	871	7
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	3 084	10 788	—	—	—	34	117	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>918 396</b>	509 675	206 670	141 675	—	<b>11 915</b>	6 257	2 308	1 565	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>651 930</b>	434 634	175 012	120 841	18 717	<b>8 395</b>	5 305	1 946	1 332	192
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	33 684	35 789	40 385	—	—	371	392	414

## Fonds immobilier (CIGWL) SF353

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 4, et les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>23,40</b>	22,57	20,91	21,08	19,98	<b>0,83</b>	1,66
Génération I	<b>22,67</b>	21,81	20,16	20,28	19,17	<b>0,86</b>	1,65
Génération II	<b>17,34</b>	16,75	15,56	15,72	14,92	<b>0,59</b>	1,19
Génération de base	<b>18,91</b>	18,18	16,79	16,87	15,93	<b>0,73</b>	1,39
Police avec garantie de 75/75	<b>19,61</b>	18,85	17,41	17,50	16,53	<b>0,76</b>	1,44
Police avec garantie de 75/100	<b>19,22</b>	18,49	17,09	17,19	16,25	<b>0,73</b>	1,40
Police avec garantie de 100/100	<b>18,17</b>	17,56	16,30	16,47	15,64	<b>0,61</b>	1,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>16,92</b>	16,19	14,88	14,89	14,00	<b>0,73</b>	1,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>16,62</b>	15,93	14,67	14,70	13,84	<b>0,69</b>	1,26
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>15,96</b>	15,36	14,20	14,28	13,50	<b>0,60</b>	1,16
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>22,21</b>	20,71	18,56	18,10	16,59	<b>1,50</b>	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>22,22</b>	20,72	18,57	18,11	16,59	<b>1,50</b>	2,15
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>22,21</b>	20,71	18,56	18,10	16,58	<b>1,50</b>	2,15
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,72</b>	12,09	11,04	10,97	10,25	<b>0,63</b>	1,05
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,66</b>	12,04	11,01	10,96	10,25	<b>0,62</b>	1,03
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	10,90	10,89	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,97</b>	12,28	11,17	11,05	—	<b>0,69</b>	1,11
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,88</b>	12,21	11,12	11,02	10,27	<b>0,67</b>	1,09
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,01	10,96	10,25	—	—

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds immobilier (CIGWL) SF353 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Amounts Due to/from Outside Parties

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers se composent principalement de soldes nets liés à l'exploitation et aux impôts indirects découlant des activités courantes des placements immobiliers du Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent dans des fonds distincts sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Conseillers immobiliers GWL inc.	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Au 31 décembre 2022, la Compagnie détenait un placement dans le Fonds d'une valeur de 3 076 \$ (2 957 \$ au 31 décembre 2021).

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Conseillers immobiliers GWL inc. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien n° 1 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	442 014 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	12 705
Achats	—	18 728
Ventes	—	(71 293)
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(402 154)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 402 154 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds immobilier (CIGWL) SF353

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,35	3,35	3,34	3,35	3,36
Génération I	3,12	3,14	3,11	3,12	3,18
Génération II	3,56	3,57	3,55	3,56	3,61
Génération de base	3,02	3,03	3,01	3,02	3,05
Police avec garantie de 75/75	3,01	3,02	3,01	3,02	3,05
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,12	3,11	3,12	3,17
Police avec garantie de 100/100	3,55	3,56	3,55	3,56	3,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,57	2,56	2,57	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,72	2,73	2,72	2,73	2,74
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,11	3,11	3,10	3,12	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP	1,92	1,92	1,91	1,92	1,92
Police avec garantie de 75/100 SP	2,02	2,02	2,02	2,01	2,02
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	2,47	2,45	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,47	1,47	1,47	1,47	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	2,01	2,02	2,02

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	4,73	16,75	5,84	7,90	1,08

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OCCASIONS DE REVENU (GESTION DES CAPITAUX  
LONDON) SF354

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	9 847 \$	1 009 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	413	199
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	218	—
Montant à recevoir des courtiers	16	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	56 399	26 746
Actions	27 101	14 430
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	25	—
Total des placements	83 525	41 176
<b>Total de l'actif</b>	<b>94 019 \$</b>	<b>42 384 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	4
Montant à payer aux courtiers	19	14
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	4
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>94 000 \$</b>	<b>42 362 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 101) \$	3 038 \$
Produits (pertes) divers	(38)	8
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 139)</b>	<b>3 046</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 018	880
Coût de transaction	—	4
Retenues d'impôt à la source	7	—
Autres	106	82
<b>Total des charges</b>	<b>1 131</b>	<b>966</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 270) \$</b>	<b>2 080 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>42 362 \$</b>	<b>46 909 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	61 146	887
Retraits des titulaires de contrats	(6 238)	(7 514)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 270)	2 080
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	51 638	(4 547)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>94 000 \$</b>	<b>42 362 \$</b>

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 270) \$	2 080 \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	15	(31)
(Profits) pertes réalisés	(1 574)	(1 794)
(Profits) pertes latents	5 381	80
Produit brut de la cession d'actifs	79 265	35 620
Paiements bruts pour achats d'actifs	(125 440)	(30 693)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(214)	17
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(222)	(14)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(11)	14
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(46 070)</u>	<u>5 279</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	61 146	887
Retraits des titulaires de contrats	(6 238)	(7 514)
	<u>54 908</u>	<u>(6 627)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>8 838</b>	<b>(1 348)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>1 009</b>	<b>2 357</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>9 847 \$</b>	<b>1 009 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	758 \$	767 \$
Dividendes reçus	679	540

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,10 %, 15-03-2031	300 000	246	245
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	900 000	858	851
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	8 000	7	7
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	246 000	181	207
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	476 000	466	471
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	9 000	9	9
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	2 416 000	2 345	2 096
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	4 707 000	4 119	4 052
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3 236 000	2 980	2 898
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-12-2029	300 000	283	282
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>11 494</b>	<b>11 118</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	40 000	36	36
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	320 000	292	289
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	76 000	72	69
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	20 000	20	20
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	100 000	85	83
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	870 000	683	681
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	130 000	119	104
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1 330 000	1 199	1 078
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	375 000	405	329
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	1 076 000	968	889
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	155 000	149	147
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	500 000	490	486
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	257 000	282	203
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	586 000	396	362
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	504 000	461	409
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	47 000	41	43
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	40 000	44	45
Province du Nouveau-Brunswick, 2,35 %, 14-08-2027	250 000	237	234
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	75 000	83	76
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	329 000	305	283
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	10 000	11	9
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	100 000	100	98
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	3 384 000	3 191	3 104

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux (suite)</b>			
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	149 000	118	114
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	882 000	833	828
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	245 000	266	216
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	60 000	69	53
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	42 000	42	41
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	427 000	488	422
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	270 000	270	234
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	51 000	52	38
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	320 000	326	258
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>12 133</b>	<b>11 281</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,95 %, 14-10-2024	260 000	280	254
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>280</b>	<b>254</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	63 000	59	59
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	14 000	12	12
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	50 000	45	46
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	314 000	280	281
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	52 000	40	42
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	96 000	84	79
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	151 000	157	137
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	46 000	46	45
407 International Inc., 6,47 %, 27-07-2029	99 000	137	109
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	181 000	178	142
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	11 000	10	10
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	37 000	44	42
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	49 000	47	45
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	197 000	174	174
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	63 000	62	60
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	37 000	37	30
Alimentation Couche-Tard Inc., 2,95 %, 25-01-2030, 144A	50 000	56	57
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	16 000	16	14
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	32 000	25	26

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	135 000	140	133
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	151 000	155	134
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	22 000	22	22
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	49 000	47	45
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	78 000	73	68
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	7 000	7	7
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	18 000	18	17
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	113 000	105	101
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	122 000	115	111
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	20 000	19	18
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	290 000	282	280
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	247 000	235	231
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	33 000	32	31
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	103 000	95	95
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	209 000	207	204
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	132 000	132	130
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	202 000	208	210
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	161 000	161	161
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	115 000	110	110
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	22 000	22	20
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	14 000	11	11
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	108 000	100	100
bciMC Realty Corp., 3,00 %, 31-03-2027	144 000	134	134
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	49 000	45	43
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	31 000	28	27
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	100 000	86	85
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	23 000	23	24
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	13 000	13	12
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	19 000	18	15
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	200 000	178	179
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	97 000	92	92
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	65 000	65	66
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	320 000	306	303
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	101 000	115	97
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	89 000	78	79
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	44 000	45	41
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	68 000	58	56

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	14 000	12	11
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	15 000	12	12
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	38 000	36	35
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	200 000	199	178
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	169 000	155	150
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	83 000	84	78
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	371 000	357	354
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	39 000	36	31
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	32 000	31	30
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	50 000	46	46
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	160 000	162	160
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	75 000	75	75
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	32 000	32	31
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	50 000	46	46
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	40 000	36	36
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	93 000	89	84
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	103 000	94	94
La Société Canadian Tire Ltée, 5,61 %, 04-09-2035	200 000	199	193
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	41 000	39	40
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	49 000	47	44
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	168 000	159	160
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	13 000	13	12
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	30 000	30	29
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	254 000	254	253
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	21 000	21	21
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	135 000	110	110
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	111 000	114	109
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	50 000	47	47
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	144 000	143	142
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	48 000	45	45
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	102 000	99	93
Genovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	28 000	26	26
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	24 000	22	21
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	51 000	46	46
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	51 000	49	46
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	50 000	43	43
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	180 000	164	162

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	16 000	16	16
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	78 000	70	64
Comber Wind Financial Corp., 5,132 %, 15-11-2030	8 238	8	8
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	94 000	83	83
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	204 000	187	176
CPPIB Capital Inc., 3,00 %, 15-06-2028	150 000	153	143
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	47 000	47	41
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	7 000	7	6
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	47 000	39	39
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	12 000	11	11
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	23 000	18	16
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	61 000	59	54
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	52 000	51	51
CU Inc., 5,556 %, 30-10-2037	195 000	229	206
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	50 000	50	50
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	54 000	50	48
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	18 000	18	16
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	55 000	50	49
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	7 000	7	7
Enbridge Gas Distribution Inc., 2,50 %, 05-08-2026	9 000	8	8
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	30 000	26	25
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	11 000	9	10
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	30 000	23	21
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	108 000	88	79
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	24 000	18	19
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	124 000	122	115
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	126 000	108	102
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	444 000	440	406
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	200 000	213	192
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	20 000	21	16
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	160 000	180	151
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	33 000	33	30
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	27 000	27	27
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	100 000	76	74
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	60 000	51	48
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	40 000	39	39
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	3 000	3	3



# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	16 000	16	15
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	96 000	92	84
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	50 000	50	44
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	120 000	108	107
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 04-10-2024	50 000	48	48
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	106 000	108	99
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	51 000	50	50
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	84 000	83	82
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	74 000	74	74
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	45 000	45	40
Fortified Trust, 2,34 %, 23-01-2023	120 000	119	120
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	32 000	32	31
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	76 000	76	74
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	68 000	62	61
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	2 492 000	2 463	2 439
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	53 000	49	45
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	60 000	56	55
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	230 000	166	174
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	90 000	71	67
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	175 000	200	184
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	262 000	336	298
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	42 000	48	48
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	42 000	49	48
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	46 000	44	41
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	63 000	64	57
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	200 000	194	194
Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23-01-2023	100 000	100	100
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	56 000	60	54
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	21 000	21	21
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	40 000	38	36
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	60 000	57	51
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	67 000	66	65
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	9 000	9	7
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	25 000	25	24
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	68 000	66	68
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	57 000	57	58
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	56 000	65	64

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	83 000	95	96
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	113 000	98	98
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	7 000	7	6
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032	16 000	21	21
Inter Pipeline Ltd., 2,734 %, 18-04-2024	130 000	126	126
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	221 000	211	206
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	138 000	134	132
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	30 000	30	30
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	28 000	28	28
Interprovincial Pipeline Ltd., 8,20 %, 15-02-24	25 000	34	26
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	8 000	8	7
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	66 000	66	60
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	74 000	71	70
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	7 000	7	6
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	27 000	27	26
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	18 000	12	13
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	75 000	62	63
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	29 000	29	29
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	26 000	26	26
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	53 000	50	45
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	50 000	50	49
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	25 000	25	25
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	56 000	53	50
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	143 000	135	132
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	120 000	113	111
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	100 000	96	96
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	48 000	47	47
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	83 000	76	74
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	50 000	46	46
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	160 000	154	154
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	156 000	160	148
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	200 000	196	195
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	40 000	40	40
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	104 000	103	103
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	30 000	30	26
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	226 000	212	209
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	200 000	200	190

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	250 000	250	243
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	60 000	50	48
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	244 000	215	208
Nouvelle Autoroute 30 Financement Inc., 4,114 %, 31-03-2042	48 906	40	42
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	310 000	279	281
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	8 000	7	7
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	60 000	58	58
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	50 000	45	44
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	46 000	46	47
OPB Finance Trust, 2,98 %, 25-01-2027	220 000	212	209
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	190 000	179	181
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	6 000	7	5
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	126 000	132	106
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	101 000	107	87
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	23 000	23	22
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	1 721 000	1 762	1 783
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	225 000	205	203
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	14 000	14	12
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	130 000	125	115
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	45 000	42	39
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	31 000	31	27
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	117 000	103	100
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	6 000	6	6
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	30 000	29	29
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	180 000	172	166
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	140 000	141	129
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	59 000	56	52
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	118 000	107	107
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	141 000	144	135
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	60 000	57	57
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	138 000	133	132
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	50 000	46	46
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	212 000	212	209
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	77 000	77	78
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	22 000	22	18
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	15 000	15	12

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Sea To Sky Highway Investment LP, 2,629 %, 31-08-2030	54 993	49	50
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	80 000	77	77
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	31 000	25	26
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	21 000	21	22
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	8 000	8	7
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	24 000	22	22
South Coast British Columbia Transportation Authority, 1,60 %, 03-07-2030	100 000	86	84
Spy Hill Power LP, 4,14 %, 31-03-2036	35 643	33	33
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	38 000	38	34
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	34 000	31	30
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	37 000	36	32
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	58 000	45	46
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	148 000	148	141
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	151 000	155	135
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	78 000	73	68
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	54 000	54	52
La Financière Sun Life inc., taux variable, 19-09-2028	260 000	262	255
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	66 000	55	50
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	72 000	62	58
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	60 000	53	53
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	106 000	99	94
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	76 000	76	69
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	78 000	79	78
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	74 000	72	67
The 55 School Board Trust, 5,90 %, 02-06-2033	55 000	63	62
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	50 000	43	43
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	172 000	163	162
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	336 000	314	311
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	43 000	41	40
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	201 000	204	204
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	206 000	204	201
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	72 000	60	58
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	22 000	22	18
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	216 000	202	186
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	80 000	83	75
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	143 000	132	129
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	178 000	169	168

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	98 000	88	89
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	143 000	136	135
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	212 000	206	206
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	62 000	62	61
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	44 000	44	45
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	69 000	69	69
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	70 000	72	66
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	14 000	14	11
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	120 000	117	115
Groupe TMX Ltée, 3,779 %, 05-06-2028	30 000	28	29
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	16 000	16	14
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	380 000	375	373
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	11 000	11	10
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	12 000	12	10
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	98 000	90	87
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	51 000	55	49
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	278 000	285	265
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	4 000	4	3
TransCanada PipeLines Ltd., 5,33 %, 12-05-2032	32 000	32	32
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	230 000	225	206
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	158 000	141	126
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	9 000	8	8
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	42 000	43	40
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	21 000	21	17
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	85 000	84	78
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	47 000	47	41
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>29 837</b>	<b>28 848</b>
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires</b>			
Banque Laurentienne du Canada, 0,878 %, 01-03-2026	245 000	207	192
Merrill Lynch, 0,988 %, 01-03-2026	80 000	66	61
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	20 000	18	17
<b>Total des titres adossés à des créances hypothécaires</b>		<b>291</b>	<b>270</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>54 035</b>	<b>51 771</b>

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	442 000	537	545
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	118 000	171	110
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>708</b>	<b>655</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	12 000	15	14
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	81 000	110	109
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	20 000	18	17
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	38 000	39	34
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	20 000	18	17
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	58 000	58	58
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	48 000	44	43
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	13 000	13	11
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	121 000	116	114
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	60 000	64	63
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	100 000	135	134
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 03-03-2029	100 000	126	128
Exxon Mobil Corp., 2,61 %, 15-10-2030	60 000	70	71
Banque interaméricaine de développement, 4,40 %, 26-01-2026	30 000	29	30
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	140 000	124	124
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	170 000	165	164
Morgan Stanley, 3,00 %, 07-02-2024	290 000	283	282
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	23 000	23	20
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	16 000	19	19
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	60 000	66	67
PayPal Holdings Inc., 2,40 %, 01-10-2024	100 000	131	130
PayPal Holdings Inc., 2,65 %, 01-10-2026	100 000	126	125
The Clorox Co., 1,80 %, 15-05-2030	50 000	53	54
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	73 000	61	62
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	79 000	75	71
The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31-10-2025	90 000	87	87
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	171 000	181	159
T-Mobile USA Inc., 2,25 %, 15-11-2031	30 000	32	32
T-Mobile USA Inc., 3,50 %, 15-04-2025	40 000	50	52
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	120 000	151	153
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	51 000	67	68

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Ventas Realty LP, 4,00 %, 01-03-2028	40 000	50	50
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	138 000	133	123
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	30 000	32	29
Wells Fargo & Co., 2,493 %, 18-02-2027	43 000	38	39
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	229 000	213	215
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	306 000	285	285
Total des obligations de sociétés – non convertibles		3 300	3 253
<b>Total des obligations américaines</b>		4 008	3 908
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Sydney Airport Finance Co. Pty Ltd., 3,625 %, 28-04-2026, 144A	85 000	106	108
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	170 000	167	164
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	16 000	20	18
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	19 000	19	17
Heathrow Funding Ltd., 3,25 %, 21-05-2025	190 000	182	181
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	27 000	28	23
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	100 000	91	89
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	8 000	10	8
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	23 000	23	22
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	60 000	59	58
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	38 000	38	32
<b>Total des obligations mondiales</b>		743	720
<b>Total des obligations</b>		58 786	56 399

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	2 430	164	187
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	831	48	53
TELUS Corp.	16 545	440	432
TELUS International Inc.	4 329	156	116
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Dollarama Inc.	622	50	49
Magna International Inc.	2 726	204	207
Restaurant Brands International Inc.	2 414	185	211
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	2 803	137	167
Les Compagnies Loblaw limitée	674	76	81
<b>Énergie</b>			
ARC Resources Ltd.	13 075	243	239
Canadian Natural Resources Ltd.	5 924	372	445
Enbridge Inc.	8 049	414	426
Pembina Pipeline Corp.	5 275	235	242
Suncor Énergie Inc.	10 398	409	447
Corporation TC Énergie	7 984	488	431
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
iShares S&P/TSX 60 Index Fund ETF	8 070	246	239
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	8 001	121	139
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	10 500	951	944
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	5 780	517	518
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	9 060	740	710
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	5 846	659	717
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	2 044	87	79
Brookfield Corp.	8 133	393	346
Intact Corporation financière	2 689	524	524
Société Financière Manuvie	19 963	440	482

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
Banque Royale du Canada	10 366	1 167	1 321
La Financière Sun Life inc.	10 592	575	666
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 242	366	348
La Banque Toronto-Dominion	9 342	721	820
Thomson Reuters Corp.	1 156	164	179
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	8 395	203	220
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 084	429	496
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5 390	516	544
Cargojet Inc.	701	85	82
Finning International Inc.	3 186	88	107
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 384	255	278
Open Text Corp.	9 971	380	400
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	4 180	272	294
Société aurifère Barrick	9 631	229	224
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	4 708	301	272
Nutrien Ltd.	3 626	336	358
Ressources Teck Limitée, cat. B	1 584	74	81
<b>Immobilier</b>			
Canadian Apartment Properties REIT	2 009	90	86
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	6 310	82	93
FPI First Capital	4 043	69	68
<b>Services d'intérêt public</b>			
Boralex Inc., cat. A	1 367	53	55
Brookfield Renewable Corp.	280	12	10
Emera Inc.	2 262	115	117
Fortis Inc.	1 342	69	73
Northland Power Inc.	3 522	134	130
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>15 084</b>	<b>15 753</b>

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	1 721	226	206
The Walt Disney Co.	426	61	50
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	1 269	194	144
McDonald's Corp.	371	131	132
Nike Inc., cat. B	291	37	46
Starbucks Corp.	693	82	93
<b>Biens de consommation de base</b>			
Altria Group Inc.	3 151	199	195
PepsiCo Inc.	516	126	126
Philip Morris International Inc.	1 746	213	239
The Coca-Cola Co.	2 944	238	254
<b>Énergie</b>			
Chevron Corp.	1 406	338	342
Marathon Petroleum Corp.	1 692	258	267
Schlumberger Ltd.	1 345	98	97
The Williams Companies Inc.	2 671	117	119
<b>Produits financiers</b>			
Bank of America Corp.	2 719	133	122
CME Group Inc.	704	166	160
JPMorgan Chase & Co.	1 536	260	279
Moody's Corp.	130	46	49
S&P Global Inc.	345	148	156
The Blackstone Group Inc.	447	56	45
U.S. Bancorp	2 345	135	138
<b>Soins de santé</b>			
AbbVie Inc.	1 538	319	336
Becton, Dickinson and Co.	732	229	252
Johnson & Johnson Inc.	1 361	319	325
McKesson Corp.	224	116	114
Thermo Fisher Scientific Inc.	162	114	121
UnitedHealth Group Inc.	231	169	166

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Produits industriels</b>			
Equifax Inc.	262	59	69
Honeywell International Inc.	641	167	186
Northrop Grumman Corp.	167	121	123
Union Pacific Corp.	628	168	176
<b>Technologies de l'information</b>			
Analog Devices Inc.	421	82	93
Apple Inc.	926	189	163
Broadcom Inc.	258	163	195
L3Harris Technologies Inc.	214	73	60
Microsoft Corp.	1 180	373	383
Motorola Solutions Inc.	614	201	214
Texas Instruments Inc.	520	111	116
Visa Inc., cat. A	677	188	190
<b>Matériaux</b>			
Corteva Inc.	2 712	243	216
The Sherwin-Williams Co.	213	63	68
<b>Immobilier</b>			
Crown Castle Inc.	657	114	121
Realty Income Corp. REIT	453	37	39
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		<b>6 880</b>	<b>6 985</b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Bermudes</b>			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	3 626	168	152
Brookfield Reinsurance Ltd.	38	2	2
Brookfield Renewable Energy Partners LP	1 602	63	55
<b>Danemark</b>			
Novo Nordisk AS	1 028	152	188

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>France</b>			
Air Liquide SA	691	125	133
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	90	80	89
Pernod Ricard SA*	226	55	60
Safran SA	701	109	119
<b>Allemagne</b>			
Deutsche Boerse AG	1 081	242	253
Hannover Rueck SE	561	126	151
SAP SE	1 119	150	156
<b>Hong Kong</b>			
AIA Group Ltd.	7 200	76	108
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	1 400	55	82
<b>Inde</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	890	75	82
<b>Irlande</b>			
Aon Corp.	559	213	227
Linde PLC	294	117	130
<b>Japon</b>			
Hoya Corp.	600	80	79
Japan Exchange Group Inc.	4 500	81	88
Keyence Corp.	100	48	53
Sony Group Corp.	1 400	128	145
<b>Jersey</b>			
Glencore Xstrata PLC	31 858	252	288
<b>Luxembourg</b>			
Eurofins Scientific SE	534	47	52
<b>Pays-Bas</b>			
Heineken Holdings NV	985	90	103
Wolters Kluwer NV	1 158	170	164

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	4 700	149	161
<b>Espagne</b>			
Amadeus IT Group SA	1 906	135	134
<b>Suède</b>			
Atlas Copco AB, cat. A	3 780	55	60
<b>Suisse</b>			
Nestlé SA	1 375	203	216
Roche Holding AG Genussscheine	487	220	207
Sika AG	186	59	60
<b>Taiwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	1 308	109	132
<b>Royaume-Uni</b>			
AstraZeneca PLC	870	156	160
Diageo PLC	2 365	133	141
Shell PLC	3 503	128	133
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		4 051	4 363
<b>Total des actions</b>		26 015	27 101

## Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(35)	CAD 119,50	Contrats à terme standardisés sur Euro-BOBL, 31-03-2023	31-mars-2023	EUR 4 051	115,75 CAD	21
(5)	CAD 147,88	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	JPY 727 300	145,46 CAD	4
<b>Actifs dérivés</b>						<b>25</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>25</b>
<b>Total des instruments dérivés à la juste valeur</b>						<b>25</b>
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>						<b>(13)</b>
<b>Total des placements</b>						<b>84 801 83 525</b>

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 721 \$	779 \$	10 500 \$	105 \$
Euro	1 414	(13)	1 401	14
Livre sterling (Royaume-Uni)	722	—	722	7
Autres devises	1 447	7	1 454	15
<b>Total</b>	<b>13 304 \$</b>	<b>773 \$</b>	<b>14 077 \$</b>	<b>141 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			15,0 %	0,2%

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	51 \$	52 \$	103 \$	1 \$
<b>Total</b>	<b>51 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>1 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,2 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.



# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	421 \$	18 295 \$	22 133 \$	15 550 \$	56 399 \$

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	852 \$	9 247 \$	6 981 \$	9 666 \$	26 746 \$

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 4 263 \$ (1 966 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 4,5 % (4,6 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Risque de crédit (suite)

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	6,0	3,6	15,4	9,7
AA	35,8	21,5	27,6	17,5
A	32,4	19,5	25,9	16,4
BBB	25,1	15,1	30,8	19,5
BB ou inférieure	0,7	0,4	0,1	0,1
SN*	—	—	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>60,1</b>	<b>100,0</b>	<b>63,3</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 271 \$ (144 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,3 % (0,3 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	56 399 \$	— \$	56 399 \$
Actions	27 101	—	—	27 101
Instruments dérivés	25	—	—	25
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>27 126 \$</b>	<b>56 399 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>83 525 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>27 126 \$</b>	<b>56 399 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>83 525 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 251 \$ données à des contreparties.

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	26 746 \$	— \$	26 746 \$
Actions	14 430	—	—	14 430
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>14 430 \$</b>	<b>26 746 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>41 176 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	4 \$	— \$	— \$	4 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>14 426 \$</b>	<b>26 746 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>41 172 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 91 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>278 127</b>	316 172	371 945	446 069	537 863	<b>3 966</b>	4 941	5 575	6 514	7 351
Génération I	<b>256 364</b>	334 509	385 889	438 840	541 743	<b>3 819</b>	5 431	5 976	6 584	7 567
Génération II	<b>82 747</b>	91 786	105 158	60 886	55 731	<b>1 150</b>	1 391	1 521	854	728
Génération de base	<b>40 309</b>	37 784	49 906	61 762	89 417	<b>574</b>	586	737	884	1 191
Police avec garantie de 75/75	<b>648 640</b>	274 797	345 602	422 954	492 931	<b>9 011</b>	4 159	4 986	5 909	6 407
Police avec garantie de 75/100	<b>2 625 327</b>	1 213 357	1 444 403	1 687 735	1 933 265	<b>36 139</b>	18 205	20 671	23 403	24 955
Police avec garantie de 100/100	<b>99 288</b>	87 951	103 893	113 762	144 579	<b>1 350</b>	1 305	1 471	1 561	1 848
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>264 044</b>	12 596	14 461	83 673	32 261	<b>3 359</b>	174	190	1 065	381
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1 427 145</b>	257 893	253 102	398 807	425 043	<b>18 050</b>	3 549	3 316	5 054	5 005
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>73 966</b>	79 000	62 030	100 159	166 140	<b>924</b>	1 075	804	1 256	1 937
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>20 421</b>	—	14 210	16 781	—	<b>321</b>	—	222	249	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>504 472</b>	75 681	75 194	92 540	88 214	<b>7 935</b>	1 269	1 177	1 372	1 191
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>75 433</b>	16 396	16 492	16 564	16 634	<b>815</b>	191	181	174	161
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>213 857</b>	5 737	5 802	6 240	—	<b>2 306</b>	67	64	66	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>151 357</b>	—	—	—	—	<b>1 650</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>230 505</b>	1 597	1 615	1 634	—	<b>2 505</b>	19	18	17	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>11 654</b>	—	—	—	—	<b>126</b>	—	—	—	—

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>14,26</b>	15,63	14,99	14,60	13,67	<b>(1,37)</b>	0,64
Génération I	<b>14,90</b>	16,24	15,49	15,00	13,97	<b>(1,34)</b>	0,75
Génération II	<b>13,90</b>	15,16	14,47	14,03	13,06	<b>(1,26)</b>	0,69
Génération de base	<b>14,23</b>	15,50	14,78	14,31	13,31	<b>(1,27)</b>	0,72
Police avec garantie de 75/75	<b>13,89</b>	15,13	14,43	13,97	13,00	<b>(1,24)</b>	0,70
Police avec garantie de 75/100	<b>13,77</b>	15,00	14,31	13,87	12,91	<b>(1,23)</b>	0,69
Police avec garantie de 100/100	<b>13,60</b>	14,83	14,16	13,72	12,78	<b>(1,23)</b>	0,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>12,72</b>	13,83	13,16	12,72	11,82	<b>(1,11)</b>	0,67
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>12,65</b>	13,76	13,10	12,67	11,77	<b>(1,11)</b>	0,66
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>12,50</b>	13,60	12,96	12,54	11,66	<b>(1,10)</b>	0,64
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>15,73</b>	—	15,65	14,83	—	<b>(1,04)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>15,73</b>	16,77	15,65	14,83	13,51	<b>(1,04)</b>	1,12
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,81</b>	11,64	10,98	10,52	9,68	<b>(0,83)</b>	0,66
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,78</b>	11,62	10,97	10,51	—	<b>(0,84)</b>	0,65
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>10,90</b>	—	—	—	—	<b>(0,82)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,87</b>	11,70	11,01	10,54	—	<b>(0,83)</b>	0,69
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>10,84</b>	—	—	—	—	<b>(0,83)</b>	—

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'occasions de revenu (Gestion des capitaux London) SF354

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>2,75</b>	2,75	2,75	2,75	2,77
Générations I	<b>2,20</b>	2,20	2,20	2,21	2,32
Générations II	<b>2,25</b>	2,26	2,25	2,26	2,43
Générations de base	<b>2,14</b>	2,15	2,15	2,15	2,27
Police avec garantie de 75/75	<b>2,13</b>	2,15	2,15	2,15	2,27
Police avec garantie de 75/100	<b>2,18</b>	2,20	2,20	2,21	2,32
Police avec garantie de 100/100	<b>2,25</b>	2,26	2,26	2,26	2,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,97</b>	1,97	1,97	1,96	2,00
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,02</b>	2,02	2,02	2,02	2,06
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,07</b>	2,07	2,08	2,08	2,15
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,04</b>	1,05	1,05	1,06	1,05
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,11</b>	1,11	1,11	1,11	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,87</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>0,93</b>	0,93	0,93	0,92	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>0,98</b>	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>149,22</b>	70,37	31,99	14,08	21,33

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD SF355

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	39 \$	8 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	66 633	75 477
Total des placements	66 633	75 477
<b>Total de l'actif</b>	<b>66 672 \$</b>	<b>75 485 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	26	19
Montant à payer aux courtiers	19	2
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>45</b>	<b>21</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>66 627 \$</b>	<b>75 464 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 421) \$	7 279 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 421)</b>	<b>7 279</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 020	2 329
Autres	219	250
<b>Total des charges</b>	<b>2 239</b>	<b>2 579</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(5 660) \$</b>	<b>4 700 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>75 464 \$</b>	<b>69 937 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	2 865	10 046
Retraits des titulaires de contrats	(6 042)	(9 219)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 660)	4 700
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 837)	5 527
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>66 627 \$</b>	<b>75 464 \$</b>

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 660) \$	4 700 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(959)	(2 613)
(Profits) pertes latents	7 645	2 033
Produit brut de la cession d'actifs	7 113	9 392
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 690)	(7 553)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(3 265)	(6 699)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	7	(81)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	17	(34)
	<u>3 208</u>	<u>(855)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	2 865	10 046
Retraits des titulaires de contrats	(6 042)	(9 219)
	<u>(3 177)</u>	<u>827</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>31</b>	<b>(28)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>36</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>39 \$</b>	<b>8 \$</b>

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Fidelity Étoile du Nord	1 972 976	59 122	66 633
<b>Total des placements</b>		59 122	66 633

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Oil and Natural Gas Corp. Ltd.	2,23 %
Elevance Health Inc.	2,20 %
Microsoft Corp.	1,89 %
DB Insurance Co. Ltd.	1,67 %
ITOCHU Corp.	1,46 %
Simplo Technology Co. Ltd.	1,39 %
Universal Health Services Inc., cat. B	1,31 %
Jumbo SA	1,16 %
Redington India Ltd.	1,06 %
Alphabet Inc., cat. C	1,05 %
Fukuda Denshi Co. Ltd.	1,00 %
TotalEnergies SE, CAAE	1,00 %
British American Tobacco PLC	0,99 %
Altria Group Inc.	0,98 %
Johnson & Johnson Inc.	0,95 %
T-Mobile US Inc.	0,94 %
ASR Nederland NV	0,93 %
Amazon.com Inc.	0,89 %
Imperial Brands PLC	0,89 %
Kingboard Holdings Ltd.	0,88 %
Seria Co. Ltd.	0,88 %
Nestlé SA	0,83 %
Britvic PLC	0,79 %
NVIDIA Corp.	0,77 %
Daqin Railway Co. Ltd., cat. A	0,76 %

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>754 006</b>	837 121	1 041 241	1 239 680	1 552 912	<b>15 617</b>	18 806	22 014	22 139	26 808
Génération I	<b>135 121</b>	172 853	198 045	229 535	312 543	<b>2 825</b>	3 911	4 207	4 110	5 398
Génération II	<b>38 093</b>	39 200	41 276	49 234	58 679	<b>713</b>	797	791	798	920
Génération de base	<b>170 996</b>	192 213	195 168	267 564	317 552	<b>3 500</b>	4 244	4 033	4 644	5 299
Police avec garantie de 75/75	<b>257 001</b>	269 100	252 441	339 426	436 520	<b>6 620</b>	7 478	6 565	7 415	9 167
Police avec garantie de 75/100	<b>712 095</b>	705 681	674 906	783 561	1 047 162	<b>17 766</b>	19 055	17 112	16 745	21 584
Police avec garantie de 100/100	<b>124 161</b>	140 729	140 233	159 908	189 014	<b>2 958</b>	3 640	3 417	3 295	3 769
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>108 251</b>	129 494	102 615	151 456	160 509	<b>2 776</b>	3 569	2 638	3 259	3 309
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>402 384</b>	376 972	276 090	342 613	430 335	<b>9 976</b>	10 079	6 907	7 200	8 691
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>75 903</b>	65 752	28 979	25 437	35 934	<b>1 793</b>	1 683	697	516	704
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>3 713</b>	3 978	5 005	14 514	34 815	<b>128</b>	144	164	387	865
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>50 967</b>	51 347	40 030	44 172	45 601	<b>1 763</b>	1 856	1 311	1 178	1 132
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	1 892	1 954	7 754	—	—	62	52	192
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>599</b>	—	—	280	—	<b>7</b>	—	—	3	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>9 656</b>	3 374	761	1 114	—	<b>115</b>	43	9	11	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>610</b>	1 032	—	—	—	<b>7</b>	13	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>5 252</b>	11 367	808	6 961	—	<b>63</b>	146	10	69	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>20,71</b>	22,47	21,14	17,86	17,26	<b>(1,76)</b>	1,33
Génération I	<b>20,90</b>	22,62	21,24	17,91	17,27	<b>(1,72)</b>	1,38
Génération II	<b>18,73</b>	20,34	19,16	16,20	15,68	<b>(1,61)</b>	1,18
Génération de base	<b>20,47</b>	22,08	20,66	17,36	16,69	<b>(1,61)</b>	1,42
Police avec garantie de 75/75	<b>25,76</b>	27,79	26,01	21,85	21,00	<b>(2,03)</b>	1,78
Police avec garantie de 75/100	<b>24,95</b>	27,00	25,36	21,37	20,61	<b>(2,05)</b>	1,64
Police avec garantie de 100/100	<b>23,82</b>	25,87	24,37	20,61	19,94	<b>(2,05)</b>	1,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>25,64</b>	27,56	25,71	21,52	20,61	<b>(1,92)</b>	1,85
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>24,79</b>	26,74	25,02	21,01	20,20	<b>(1,95)</b>	1,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>23,62</b>	25,59	24,05	20,29	19,59	<b>(1,97)</b>	1,54
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>34,60</b>	36,16	32,78	26,67	24,84	<b>(1,56)</b>	3,38
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>34,58</b>	36,14	32,76	26,66	24,83	<b>(1,56)</b>	3,38
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	32,75	26,65	24,82	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,06</b>	—	—	9,91	—	<b>(0,81)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,90</b>	12,74	11,83	9,86	—	<b>(0,84)</b>	0,91
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>11,71</b>	12,57	—	—	—	<b>(0,86)</b>	0,86
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,09</b>	12,89	11,93	9,91	—	<b>(0,80)</b>	0,96

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.



# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord SF355

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,73	3,73	3,76	3,73	3,73
Génération I	3,51	3,51	3,54	3,51	3,51
Génération II	3,84	3,84	3,87	3,84	3,86
Génération de base	3,17	3,17	3,21	3,18	3,22
Police avec garantie de 75/75	3,17	3,17	3,21	3,18	3,22
Police avec garantie de 75/100	3,50	3,50	3,54	3,51	3,51
Police avec garantie de 100/100	3,84	3,83	3,87	3,84	3,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,83	2,82	2,86	2,83	2,82
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,15	3,15	3,19	3,16	3,16
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,59	3,60	3,63	3,60	3,60
Police avec garantie de 75/75 SP	2,07	—	—	2,06	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,40	2,40	2,44	2,39	—
Police avec garantie de 100/100 SP	2,74	2,72	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,06	2,05	2,08	2,05	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	2,48	10,04	3,27	1,60	0,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE SF356

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	31	60
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	49 759	65 830
Total des placements	49 759	65 830
<b>Total de l'actif</b>	<b>49 790 \$</b>	<b>65 890 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	47 \$	47 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	16	11
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>63</b>	<b>58</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>49 727 \$</b>	<b>65 832 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 633) \$	15 160 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 633)</b>	<b>15 160</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 610	1 857
Autres	146	167
<b>Total des charges</b>	<b>1 756</b>	<b>2 024</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 389) \$</b>	<b>13 136 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>65 832 \$</b>	<b>58 880 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	661	259
Retraits des titulaires de contrats	(6 377)	(6 443)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 389)	13 136
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 105)	6 952
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>49 727 \$</b>	<b>65 832 \$</b>

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 389) \$	13 136 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 251)	(4 017)
(Profits) pertes latents	12 632	(7 974)
Produit brut de la cession d'actifs	8 921	9 652
Paiements bruts pour achats d'actifs	(1 483)	(1 424)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(748)	(3 169)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	5	6
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	29	(108)
	<u>5 716</u>	<u>6 102</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	661	259
Retraits des titulaires de contrats	(6 377)	(6 443)
	<u>(5 716)</u>	<u>(6 184)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	(82)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>(47)</u>	<u>35</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>(47) \$</u>	<u>(47) \$</u>



# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique	1 472 222	33 411	49 759
<b>Total des placements</b>		33 411	49 759

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Apple Inc.	6,72 %
Microsoft Corp.	6,19 %
JPMorgan Chase & Co.	2,83 %
Alphabet Inc., cat. C	2,72 %
Exxon Mobil Corp.	2,60 %
Amazon.com Inc.	2,55 %
The Travelers Companies Inc.	2,49 %
Danaher Corp.	2,47 %
MasterCard Inc., cat. A	2,46 %
Boston Scientific Corp.	2,42 %
Wells Fargo & Co.	2,38 %
NVIDIA Corp.	2,33 %
AstraZeneca PLC, CAAE	2,12 %
UnitedHealth Group Inc.	2,07 %
Eli Lilly and Co.	1,87 %
The Procter & Gamble Co.	1,55 %
Lowe's Companies Inc.	1,53 %
Centene Corp.	1,47 %
Caterpillar Inc.	1,45 %
Cisco Systems Inc.	1,39 %
ServiceNow Inc.	1,38 %
Meta Platforms Inc.	1,32 %
NXP Semiconductors NV	1,26 %
Schlumberger Ltd.	1,25 %
American Tower Corp. REIT, cat. A	1,22 %

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	496 128	525 006	589 099	633 685	687 757	13 310	16 862	15 342	14 459	12 655
Génération I	109 447	123 399	128 059	145 958	174 494	3 096	4 177	3 513	3 506	3 378
Génération II	79 632	82 743	86 916	100 623	106 408	1 854	2 313	1 976	2 010	1 718
Génération de base	81 911	91 362	127 945	141 465	163 242	2 075	2 759	3 119	3 008	2 787
Police avec garantie de 75/75	104 612	120 574	133 648	206 273	196 301	3 742	5 141	4 600	6 194	4 733
Police avec garantie de 75/100	269 027	310 916	357 017	451 287	525 732	9 306	12 869	11 976	13 256	12 446
Police avec garantie de 100/100	69 825	80 559	98 270	137 276	143 830	2 312	3 202	3 176	3 898	3 302
Police avec garantie de 75/75 SP1	92 525	85 871	79 092	79 302	82 624	3 123	3 441	2 548	2 220	1 850
Police avec garantie de 75/100 SP1	285 476	328 587	326 710	378 231	372 373	9 376	12 847	10 299	10 388	8 201
Police avec garantie de 100/100 SP1	30 073	37 795	54 879	60 308	55 517	947	1 422	1 671	1 606	1 190
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 761	1 919	2 330	12 851	12 931	79	99	95	442	346
Police avec garantie de 75/100 SP2	6 858	7 062	7 276	10 731	13 311	308	366	296	369	356
Police avec garantie de 100/100 SP2	4 433	6 435	6 624	6 826	7 027	199	334	269	235	188
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	1 845	1 822	—	—	—	21	17
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	1 086	—	—	—	—	12	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	6 491	—	—	—	—	74	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	26,83	32,12	26,04	22,82	18,40	(5,29)	6,08
Génération I	28,29	33,85	27,43	24,02	19,36	(5,56)	6,42
Génération II	23,29	27,96	22,73	19,97	16,15	(4,67)	5,23
Génération de base	25,33	30,20	24,38	21,27	17,07	(4,87)	5,82
Police avec garantie de 75/75	35,77	42,64	34,42	30,03	24,11	(6,87)	8,22
Police avec garantie de 75/100	34,59	41,39	33,54	29,37	23,67	(6,80)	7,85
Police avec garantie de 100/100	33,11	39,75	32,32	28,40	22,96	(6,64)	7,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	33,75	40,07	32,22	27,99	22,39	(6,32)	7,85
Police avec garantie de 75/100 SP1	32,84	39,10	31,53	27,47	22,02	(6,26)	7,57
Police avec garantie de 100/100 SP1	31,48	37,62	30,45	26,63	21,43	(6,14)	7,17
Police avec garantie de 75/75 SP2	44,87	51,87	40,61	34,35	26,75	(7,00)	11,26
Police avec garantie de 75/100 SP2	44,88	51,88	40,62	34,36	26,75	(7,00)	11,26
Police avec garantie de 100/100 SP2	44,93	51,94	40,67	34,40	26,78	(7,01)	11,27
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	11,38	9,04	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	11,31	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	11,40	—	—	—

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique SF356

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	3,51	3,50	3,51	3,52	3,54
Générations I	3,45	3,45	3,46	3,47	3,49
Générations II	3,78	3,77	3,79	3,79	3,82
Générations de base	3,07	3,07	3,07	3,08	3,19
Police avec garantie de 75/75	3,07	3,07	3,08	3,08	3,18
Police avec garantie de 75/100	3,45	3,45	3,46	3,47	3,48
Police avec garantie de 100/100	3,78	3,78	3,79	3,79	3,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,67	2,66	2,67	2,68	2,69
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,95	2,94	2,95	2,95	2,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,33	3,33	3,33	3,34	3,35
Police avec garantie de 75/75 SP	—	—	—	1,99	1,99
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	2,35	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	—	—	1,85	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	2,72	2,38	5,50	6,72	8,12

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF513

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	148 \$	232 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	104	62
Montant à recevoir des courtiers	—	92
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	241 102	272 792
<b>Total des placements</b>	<b>241 102</b>	<b>272 792</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>241 354 \$</b>	<b>273 178 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	56	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>56</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>241 298 \$</b>	<b>273 178 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(22 933) \$	21 325 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(22 933)</b>	<b>21 325</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	5 850	5 899
Autres	581	565
<b>Total des charges</b>	<b>6 431</b>	<b>6 464</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(29 364) \$</b>	<b>14 861 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>273 178 \$</b>	<b>207 916 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	19 172	70 132
Retraits des titulaires de contrats	(21 688)	(19 731)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(29 364)	14 861
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(31 880)	65 262
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>241 298 \$</b>	<b>273 178 \$</b>

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(29 364) \$</b>	14 861 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>554</b>	(514)
(Profits) pertes latents	<b>28 146</b>	115
Produit brut de la cession d'actifs	<b>24 895</b>	217 485
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(16 138)</b>	(261 389)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(5 767)</b>	(20 926)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(42)</b>	(37)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>148</b>	(371)
	<b>2 432</b>	(50 776)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>19 172</b>	70 132
Retraits des titulaires de contrats	<b>(21 688)</b>	(19 731)
	<b>(2 516)</b>	50 401
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(84)</b>	(375)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>232</b>	607
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>148 \$</b>	232 \$

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds mondial équilibré Canada Vie, série S*	12 837 117	249 440	241 102
<b>Total des placements</b>		249 440	241 102

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	3,83 %
Danaher Corp.	2,97 %
Seven & i Holdings Co. Ltd.	2,95 %
Johnson & Johnson Inc.	2,79 %
Ancor PLC	2,60 %
Colgate Palmolive Co.	2,48 %
Compass Group PLC	2,46 %
RELX PLC	2,43 %
Reckitt Benckiser Group PLC	2,38 %
Oracle Corp.	2,34 %
Admiral Group PLC	2,31 %
SAP SE	2,12 %
Roche Holding AG Genusscheine	2,10 %
Alphabet Inc., cat. A	2,09 %
The TJX Companies Inc.	2,06 %
Brookfield Corp.	1,96 %
CK Hutchison Holdings Ltd.	1,92 %
Becton, Dickinson and Co.	1,89 %
Marsh & McLennan Companies, Inc.	1,87 %
Industria de Diseno Textil SA	1,84 %
Comcast Corp., cat. A	1,81 %
Accenture PLC, cat. A	1,80 %
W.W. Grainger Inc.	1,80 %
Microsoft Corp.	1,79 %
The Procter & Gamble Co.	1,78 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 752 479	1 795 082	1 500 460	1 258 961	1 119 987	36 450	41 782	32 941	25 240	20 472
Police avec garantie de 75/100	4 763 866	4 911 615	4 307 065	3 725 129	3 069 544	97 794	113 080	93 734	74 194	55 861
Police avec garantie de 100/100	649 453	695 163	661 952	650 371	587 949	13 017	15 651	14 109	12 706	10 511
Police avec garantie de 75/75 SP1	867 192	883 815	592 157	255 834	230 760	16 718	19 022	11 993	4 719	3 870
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 882 223	2 754 706	1 934 951	1 426 199	1 181 876	54 690	58 452	38 697	26 019	19 638
Police avec garantie de 100/100 SP1	338 851	321 513	247 009	198 399	188 262	6 272	6 670	4 840	3 554	3 079
Police avec garantie de 75/75 SP2	94 826	89 791	86 227	53 799	42 199	2 375	2 449	2 158	1 197	833
Police avec garantie de 75/100 SP2	298 420	314 938	214 179	181 493	199 916	7 479	8 594	5 364	4 039	3 948
Police avec garantie de 100/100 SP2	60 436	106 773	66 042	47 525	48 994	1 515	2 914	1 654	1 058	968
Police avec garantie de 75/75 SP	29 608	35 953	17 915	18 753	8 934	350	470	218	206	89
Police avec garantie de 75/100 SP	147 007	113 094	89 672	22 136	690	1 719	1 467	1 087	243	7
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	5 020	—	—	—	—	61	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	130 415	79 126	64 589	6 958	—	1 558	1 044	793	77	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	99 505	100 387	21 827	19 072	5 796	1 180	1 316	267	210	57
Police avec garantie de 100/100 SPP	15 433	20 546	—	—	—	181	267	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	20,80	23,28	21,95	20,05	18,28	(2,48)	1,33
Police avec garantie de 75/100	20,53	23,02	21,76	19,92	18,20	(2,49)	1,26
Police avec garantie de 100/100	20,04	22,51	21,31	19,54	17,88	(2,47)	1,20
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,28	21,52	20,25	18,44	16,77	(2,24)	1,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,97	21,22	20,00	18,24	16,62	(2,25)	1,22
Police avec garantie de 100/100 SP1	18,51	20,75	19,60	17,92	16,35	(2,24)	1,15
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,05	27,28	25,03	22,25	19,74	(2,23)	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,06	27,29	25,04	22,26	19,75	(2,23)	2,25
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,07	27,29	25,05	22,26	19,75	(2,22)	2,24
Police avec garantie de 75/75 SP	11,81	13,07	12,19	11,01	9,93	(1,26)	0,88
Police avec garantie de 75/100 SP	11,69	12,97	12,13	10,98	9,92	(1,28)	0,84
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	12,08	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,94	13,19	12,27	11,06	—	(1,25)	0,92
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,86	13,11	12,22	11,03	9,94	(1,25)	0,89
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,72	12,99	—	—	—	(1,27)	0,85

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds mondial équilibré (Mackenzie) SF513

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,75</b>	2,73	2,72	2,72	2,79
Police avec garantie de 75/100	<b>2,97</b>	2,95	2,94	2,94	2,95
Police avec garantie de 100/100	<b>3,12</b>	3,11	3,10	3,09	3,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,51</b>	2,49	2,45	2,46	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,67</b>	2,66	2,62	2,62	2,63
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,89</b>	2,88	2,84	2,84	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,65</b>	1,63	1,64	1,62	1,63
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,86</b>	1,86	1,85	1,84	1,84
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	2,01	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,41</b>	1,40	1,36	1,36	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,58</b>	1,55	1,53	1,52	1,52
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,80</b>	1,79	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,51</b>	2,49	2,48	2,49	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,67</b>	2,66	2,65	2,65	2,66
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,89</b>	2,88	2,87	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,41</b>	1,40	1,39	1,39	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,58</b>	1,55	1,56	1,55	1,55
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,80</b>	1,79	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>6,54</b>	89,58	6,27	4,67	7,89

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE VALEUR MONDIAL (MACKENZIE) SF514

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	8	—
Montant à recevoir des courtiers	13	35
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	14 996	18 228
Total des placements	14 996	18 228
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 017 \$</b>	<b>18 263 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	14 \$	42 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>14</b>	<b>45</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>15 003 \$</b>	<b>18 218 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 084) \$	2 816 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 084)</b>	<b>2 816</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	270	329
Autres	32	37
<b>Total des charges</b>	<b>302</b>	<b>366</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 386) \$</b>	<b>2 450 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>18 218 \$</b>	<b>19 397 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	98	189
Retraits des titulaires de contrats	(1 927)	(3 818)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 386)	2 450
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 215)	(1 179)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>15 003 \$</b>	<b>18 218 \$</b>

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 386) \$</b>	2 450 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(412)</b>	(864)
(Profits) pertes latents	<b>1 606</b>	(1 461)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>2 502</b>	4 183
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(354)</b>	(181)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(110)</b>	(491)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(11)</b>	(2)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>22</b>	591
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>1 857</b>	4 225
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>98</b>	189
Retraits des titulaires de contrats	<b>(1 927)</b>	(3 818)
	<b>(1 829)</b>	(3 629)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>28</b>	596
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(42)</b>	(638)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(14) \$</b>	(42) \$

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de valeur Mackenzie Cundill, série S*	826 956	12 776	14 996
<b>Total des placements</b>		12 776	14 996

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Oracle Corp.	3,09 %
Exxon Mobil Corp.	2,89 %
Salesforce Inc.	2,82 %
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,75 %
Chevron Corp.	2,65 %
Comcast Corp., cat. A	2,62 %
Bank of America Corp.	2,59 %
CVS Health Corp.	2,59 %
Lam Research Corp.	2,59 %
Philip Morris International Inc.	2,52 %
Wells Fargo & Co.	2,48 %
Ferrovial SA	2,45 %
Shell PLC, cat. A, CAAE	2,43 %
Coca-Cola Europacific Partners PLC	2,33 %
Dollar Tree Inc.	2,25 %
Skechers USA Inc., cat. A	2,25 %
The TJX Companies Inc.	2,23 %
Johnson & Johnson Inc.	2,13 %
Becton, Dickinson and Co.	2,12 %
UBS Group AG	2,06 %
Novartis AG	2,04 %
Siemens AG	1,99 %
Visa Inc., cat. A	1,95 %
Daimler Truck Holding AG	1,90 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,85 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	45 323	54 838	63 933	95 482	85 240	634	841	876	1 370	1 116
Police avec garantie de 75/100	140 371	151 117	205 576	255 458	286 491	1 907	2 259	2 751	3 585	3 678
Police avec garantie de 100/100	205 072	215 277	246 456	262 929	261 492	2 647	3 068	3 157	3 546	3 239
Police avec garantie de 75/75 SP1	40 982	44 121	41 914	68 500	81 704	624	733	620	1 054	1 142
Police avec garantie de 75/100 SP1	52 392	62 619	77 402	98 539	104 410	770	1 009	1 113	1 480	1 428
Police avec garantie de 100/100 SP1	146 646	162 355	173 720	144 670	132 103	2 054	2 503	2 400	2 097	1 753
Police avec garantie de 75/75 SP2	868	1 605	2 048	2 092	—	17	34	38	39	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	23 160	26 641	27 742	82 992	66 102	462	566	510	1 550	1 093
Police avec garantie de 100/100 SP2	17 703	19 776	18 053	17 084	18 852	354	420	332	319	312
Police avec garantie de 75/75 SP	437	440	444	711	451	4	4	4	6	4
Police avec garantie de 75/100 SP	962	1 011	1 019	809	143	8	10	9	7	1

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	13,98	15,34	13,71	14,35	13,09	(1,36)	1,63
Police avec garantie de 75/100	13,59	14,95	13,38	14,03	12,84	(1,36)	1,57
Police avec garantie de 100/100	12,91	14,25	12,81	13,49	12,39	(1,34)	1,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,22	16,62	14,78	15,39	13,98	(1,40)	1,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,70	16,11	14,37	15,01	13,68	(1,41)	1,74
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,00	15,42	13,82	14,50	13,27	(1,42)	1,60
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,96	21,24	18,41	18,68	—	(1,28)	2,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,95	21,23	18,40	18,67	16,53	(1,28)	2,83
Police avec garantie de 100/100 SP2	19,97	21,25	18,41	18,69	16,55	(1,28)	2,84
Police avec garantie de 75/75 SP	8,84	9,59	8,48	8,77	7,92	(0,75)	1,11
Police avec garantie de 75/100 SP	8,76	9,52	8,43	8,74	7,91	(0,76)	1,09



# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>3,08</b>	3,06	3,07	3,06	3,07
Police avec garantie de 75/100	<b>3,30</b>	3,29	3,29	3,28	3,29
Police avec garantie de 100/100	<b>3,69</b>	3,68	3,67	3,67	3,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,61</b>	2,60	2,56	2,56	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,95</b>	2,93	2,90	2,89	2,90
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,39</b>	3,38	3,34	3,34	3,35
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,96</b>	1,95	1,99	1,94	1,94
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,17</b>	2,17	2,16	2,16	2,16

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,61</b>	2,60	2,60	2,59	2,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,95</b>	2,93	2,94	2,92	2,93
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,39</b>	3,38	3,38	3,37	3,38

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>2,20</b>	0,94	7,32	16,78	14,76

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MONDIAL D'ACTION D'INFRASTRUCTURE (GESTION DES  
CAPITAUX LONDON) SF515

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	426 \$	157 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	136	100
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	185	86
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	2	2
Placements		
Obligations	—	—
Actions	81 742	68 330
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
Total des placements	81 742	68 330
<b>Total de l'actif</b>	<b>82 491 \$</b>	<b>68 675 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	192	16
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>192</b>	<b>16</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>82 299 \$</b>	<b>68 659 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	4 534 \$	6 542 \$
Produits (pertes) divers	10	40
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>4 544</b>	<b>6 582</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	895	571
Coût de transaction	141	161
Retenues d'impôt à la source	245	188
Autres	101	60
<b>Total des charges</b>	<b>1 382</b>	<b>980</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>3 162 \$</b>	<b>5 602 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>68 659 \$</b>	<b>66 873 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	21 275	14 463
Retraits des titulaires de contrats	(10 797)	(18 279)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 162	5 602
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	13 640	1 786
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>82 299 \$</b>	<b>68 659 \$</b>



# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>3 162 \$</b>	5 602 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(2 195)</b>	(1 304)
(Profits) pertes latents	<b>496</b>	(2 321)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>79 751</b>	91 959
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(91 464)</b>	(94 273)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(36)</b>	9
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(99)</b>	(50)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>176</b>	16
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(10 209)</b>	(362)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>21 275</b>	14 463
Retraits des titulaires de contrats	<b>(10 797)</b>	(18 279)
	<b>10 478</b>	(3 816)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>269</b>	(4 178)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>157</b>	4 335
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>426 \$</b>	157 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>2 796 \$</b>	2 926 \$

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Énergie</b>			
Enbridge Inc.	49 690	2 604	2 630
Hydro One Ltd.	25 331	877	919
Pembina Pipeline Corp.	15 879	666	730
Corporation TC Énergie	23 278	1 472	1 257
<b>Produits industriels</b>			
Atlas Corp.	36 673	641	762
<b>Services d'intérêt public</b>			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	21 172	848	897
Brookfield Infrastructure Corp.	8 479	471	447
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	54 389	1 992	1 993
Superior Plus Corp.	6 535	83	73
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>9 654</b>	<b>9 708</b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
AT&T Inc.	45 207	1 174	1 127
Frontier Communications Parent Inc.	5 941	198	205
Lumen Technologies Inc.	17 445	238	123
Verizon Communications Inc.	3 565	231	190
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Perdoceo Education Corp.	23 764	344	447
Stride Inc.	1 944	92	82
<b>Énergie</b>			
Cheniere Energy Inc.	11 990	1 598	2 434
DT Midstream Inc.	2 484	196	186
EnLink Midstream LLC	5 671	80	94
Equitrans Midstream Corp.	31 272	358	284
Hess Midstream LP	5 941	236	241
Kinder Morgan Inc.	54 334	1 215	1 330
ONEOK Inc.	12 353	973	1 099
Plains GP Holdings LP	13 178	214	222
Targa Resources Corp.	11 180	671	1 112

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

## SF515

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Énergie (suite)</b>			
The Williams Companies Inc.	34 405	1 089	1 532
<b>Produits financiers</b>			
iShares Global Infrastructure ETF	31 639	1 966	1 963
<b>Soins de santé</b>			
Encompass Health Corp.	1 566	111	127
HCA Healthcare Inc.	1 404	419	456
Tenet Healthcare Corp.	876	74	58
<b>Technologies de l'information</b>			
EchoStar Corp.	9 236	246	209
<b>Services d'intérêt public</b>			
American Electric Power Co. Inc.	33 000	4 258	4 239
Constellation Energy Corp.	7 939	959	927
Dominion Energy Inc.	10 100	978	838
DTE Energy Co.	9 642	1 432	1 534
Duke Energy Corp.	10 586	1 290	1 476
Entergy Corp.	3 025	466	461
Evergy Inc.	8 479	675	722
Exelon Corp.	9 776	590	572
FirstEnergy Corp.	19 767	1 103	1 122
National Fuel Gas Co.	15 825	1 182	1 356
NextEra Energy Inc.	42 236	3 949	4 780
NiSource Inc.	8 966	322	333
ONE Gas Inc.	3 025	310	310
Otter Tail Corp.	4 105	407	326
Pinnacle West Capital Corp.	3 294	350	339
PNM Resources Inc.	7 291	453	482
Portland General Electric Co.	4 051	273	269
Sempra Energy	2 106	454	441
Southern Co.	19 822	1 735	1 916
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		<b>32 909</b>	<b>35 964</b>

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Atlas Arteria Ltd., parts	162 899	1 053	993
Qube Holdings Ltd.	434 102	1 161	1 125
Transurban Group, titres agrafés	255 851	3 150	3 061
<b>Autriche</b>			
Telekom Austria AG	10 992	93	92
<b>Bermudes</b>			
BW LPG Ltd.	5 115	49	53
Cosco Pacific Ltd.	334 112	343	359
Liberty Latin America Ltd., cat. A	20 146	289	205
Shenzhen International Holdings Ltd.	358 636	597	476
Yuexiu Transport Infrastructure Ltd.	66 000	46	49
<b>Brésil</b>			
Centrais Eletricas Brasileiras S.A (Electrobras)	7 993	95	86
Companhia de Saneamento Basico do Estado de Sao Paulo	2 754	42	40
<b>Chine</b>			
Anhui Expressway Co. Ltd.	46 000	50	50
CGN Power Co. Ltd.	1 465 000	478	472
Jiangsu Expressway Co. Ltd.	358 222	495	443
Shenzhen Expressway Corp. Ltd.	303 287	375	354
Zhejiang Expressway Co. Ltd.	542 411	570	565
<b>France</b>			
Aéroports de Paris	3 991	699	724
Engie SA	67 592	1 274	1 311
Getlink SE	86 911	1 822	1 885
<b>Allemagne</b>			
Fraport AG	7 503	407	414
Hamburger Hafen und Logistik AG	10 027	247	173
RIB Software AG	35 244	890	952
RWE AG	17 400	933	1 049

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Hong Kong</b>			
China Merchants Holdings (International) Co. Ltd.	279 174	643	554
<b>Israël</b>			
Bezeq Israeli Telecommunication Corp. Ltd.	162 965	348	381
<b>Italie</b>			
A2A SPA	269 491	600	486
ACEA SPA	6 348	107	119
Enav SPA	39 195	235	225
Enel SPA	59 518	510	434
IREN SPA	49 892	94	106
<b>Japon</b>			
Japan Airport Terminal Co., Ltd.	10 600	619	715
Kamigumi Co. Ltd.	22 045	568	612
Mitsubishi Logistics Corp.	3 000	107	94
Nippon Gas Co. Ltd.	11 576	247	249
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	10 300	366	400
The Sumitomo Warehouse Co. Ltd.	23 279	470	470
Tokyo Gas Co. Ltd.	24 000	540	641
<b>Mexique</b>			
Grupo Aeroportuario del Centro Norte SAB de CV, CAAE	6 481	443	543
Grupo Aeroportuario del Pacifico SAB de CV, CAAE	7 655	1 278	1 489
Grupo Aeroportuario del Sureste SAB de CV, CAAE	6 015	1 517	1 896
<b>Nouvelle-Zélande</b>			
Auckland International Airport Ltd.	157 817	984	1 059
Summerset Group Holdings Ltd.	5 379	45	41
<b>Norvège</b>			
Telenor ASA	20 221	403	254
<b>Portugal</b>			
NOS SGPS SA	29 040	145	159
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	81 333	311	297

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Singapour</b>			
Hutchison Port Holdings, parts de fiducie	819 568	234	215
Sembcorp Industries Ltd.	97 300	249	332
<b>Espagne</b>			
Aena SM	13 935	2 682	2 368
Endesa SA	35 832	925	916
Iberdrola SA	159 756	2 159	2 529
Red Electrica Corp. SA	6 061	131	143
Telefonica SA	9 889	54	49
<b>Suède</b>			
AcadeMedia AB	14 855	100	86
Ambea AB	15 452	96	88
<b>Suisse</b>			
Flughafen Zuerich AG	2 997	640	628
<b>Royaume-Uni</b>			
Airtel Africa PLC	162 938	378	298
Centrica PLC	183 250	239	290
Liberty Global PLC, cat. A	7 561	209	194
National Grid PLC	60 772	1 077	993
SSE PLC	26 035	669	730
Telecom Plus PLC	1 548	44	56
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		<b>35 624</b>	<b>36 070</b>
<b>Total des actions</b>		<b>78 187</b>	<b>81 742</b>
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		<b>(104)</b>	
<b>Total des placements</b>		<b>78 083</b>	<b>81 742</b>

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	41 394 \$	19 \$	41 413 \$	414 \$
Euro	14 431	2	14 433	144
Dollar australien	5 179	—	5 179	52
Autres devises	11 792	54	11 846	119
<b>Total</b>	<b>72 796 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>72 871 \$</b>	<b>729 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			88,5 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	30 860 \$	106 \$	30 966 \$	310 \$
Euro	13 873	—	13 873	139
Dollar australien	5 647	6	5 653	57
Autres devises	10 760	—	10 760	107
<b>Total</b>	<b>61 140 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>61 252 \$</b>	<b>613 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			89,2 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 817 \$ (683 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.



# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

2022				
Actifs et passifs évalués à la juste valeur				
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	81361 \$	381 \$	0 \$	81742 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>81 361 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>81 742 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>81 361 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>81 742 \$</b>
2021				
Actifs et passifs évalués à la juste valeur				
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	54 917 \$	13 413 \$	— \$	68 330 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>54 917 \$</b>	<b>13 413 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>68 330 \$</b>
<u>Liabilities measured at fair value</u>				
Derivatives	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>54 917 \$</b>	<b>13 413 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>68 330 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	266 399	206 020	192 222	124 950	107 994	4 825	3 637	3 162	2 295	1 742
Police avec garantie de 75/100	715 777	429 749	453 474	371 908	319 411	12 573	7 383	7 283	6 692	5 063
Police avec garantie de 100/100	92 184	73 802	63 880	60 071	54 215	1 545	1 214	985	1 042	831
Police avec garantie de 75/75 SP1	255 793	188 364	151 700	126 074	109 553	4 934	3 526	2 633	2 433	1 848
Police avec garantie de 75/100 SP1	751 915	358 765	227 608	189 872	149 770	14 019	6 512	3 845	3 577	2 475
Police avec garantie de 100/100 SP1	98 592	34 882	33 026	34 132	38 203	1 752	606	537	621	612
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 934	17 378	11 213	17 248	14 880	399	412	240	401	295
Police avec garantie de 75/100 SP2	66 270	63 446	31 985	38 708	18 625	1 657	1 502	685	899	369
Police avec garantie de 100/100 SP2	19 367	19 590	17 988	18 010	15 247	485	464	385	419	302
Police avec garantie de 75/75 SP	33 855	19 299	9 491	2 069	—	383	211	95	23	—
Police avec garantie de 75/100 SP	48 832	46 806	16 195	3 789	—	545	505	162	42	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	17 076	12 673	3 254	3 175	—	197	140	33	36	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	21 487	15 862	4 380	903	—	245	174	44	10	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	18,11	17,66	16,45	18,37	16,13	0,45	1,21
Police avec garantie de 75/100	17,57	17,18	16,06	17,99	15,85	0,39	1,12
Police avec garantie de 100/100	16,76	16,45	15,43	17,34	15,33	0,31	1,02
Police avec garantie de 75/75 SP1	19,29	18,72	17,36	19,30	16,87	0,57	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,64	18,15	16,89	18,84	16,52	0,49	1,26
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,78	17,38	16,25	18,20	16,03	0,40	1,13
Police avec garantie de 75/75 SP2	25,02	23,68	21,43	23,24	19,83	1,34	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP2	25,01	23,67	21,41	23,23	19,81	1,34	2,26
Police avec garantie de 100/100 SP2	25,02	23,68	21,43	23,24	19,83	1,34	2,25
Police avec garantie de 75/75 SP	11,32	10,91	10,06	11,11	—	0,41	0,85
Police avec garantie de 75/100 SP	11,15	10,79	9,97	11,05	—	0,36	0,82
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,55	11,09	10,17	11,18	—	0,46	0,92
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,38	10,96	10,09	11,13	—	0,42	0,87

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

## SF515

### Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

## SF515

### Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London)

## SF515

### Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,95</b>	2,94	2,91	2,90	2,94
Police avec garantie de 75/100	<b>3,30</b>	3,27	3,24	3,22	3,21
Police avec garantie de 100/100	<b>3,61</b>	3,60	3,57	3,55	3,54
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,49</b>	2,48	2,46	2,45	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,84</b>	2,81	2,78	2,77	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,25</b>	3,25	3,22	3,21	3,19
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,84</b>	1,83	1,81	1,81	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,18</b>	2,16	2,14	2,14	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,38</b>	1,37	1,36	1,36	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,71</b>	1,70	1,68	1,68	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>96,38</b>	141,60	93,16	89,96	86,30

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN MAXXUM (MACKENZIE) SF519

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	105 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	186	—
Montant à recevoir des courtiers	215	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	200 716	84 274
Total des placements	200 716	84 274
<b>Total de l'actif</b>	<b>201 117 \$</b>	<b>84 379 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	189 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	27
Montant à payer aux courtiers	—	32
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>189</b>	<b>59</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>200 928 \$</b>	<b>84 320 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 888) \$	7 006 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 888)</b>	<b>7 006</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 171	1 439
Autres	236	154
<b>Total des charges</b>	<b>2 407</b>	<b>1 593</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(9 295) \$</b>	<b>5 413 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>84 320 \$</b>	<b>46 263 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	147 035	38 378
Retraits des titulaires de contrats	(21 132)	(5 734)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 295)	5 413
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	116 608	38 057
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>200 928 \$</b>	<b>84 320 \$</b>

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 295) \$	5 413 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	610	(344)
(Profits) pertes latents	11 642	(1 917)
Produit brut de la cession d'actifs	23 858	71 298
Paiements bruts pour achats d'actifs	(147 188)	(102 307)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(5 364)	(4 745)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(213)	7
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(247)	(114)
	<u>(126 197)</u>	<u>(32 709)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	147 035	38 378
Retraits des titulaires de contrats	(21 132)	(5 734)
	<u>125 903</u>	<u>32 644</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(294)</b>	<b>(65)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>105</b>	<b>170</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(189) \$</b>	<b>105 \$</b>

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de revenu stratégique Canada Vie, série S*	20 027 141	208 849	200 716
<b>Total des placements</b>		208 849	200 716

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	2,31 %
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,07 %
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,86 %
La Banque Toronto-Dominion	1,45 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,45 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,39 %
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie*	1,28 %
Banque de Montréal	1,27 %
La Financière Sun Life inc.	1,20 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	1,18 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	1,03 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1,03 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	0,98 %
Microsoft Corp.	0,97 %
Intact Corporation financière	0,93 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,88 %
Société Financière Manuvie	0,85 %
Chevron Corp.	0,80 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,79 %
Suncor Énergie Inc.	0,79 %
Corporation TC Énergie	0,77 %
TELUS Corp.	0,75 %
Enbridge Inc.	0,74 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-02-2051	0,74 %
Johnson & Johnson Inc.	0,70 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	653 375	378 129	274 386	189 221	208 786	9 185	5 803	3 852	2 540	2 519
Police avec garantie de 75/100	4 207 103	3 065 107	2 078 209	1 554 147	1 651 815	58 182	46 404	28 841	20 670	19 784
Police avec garantie de 100/100	114 030	110 493	115 720	141 962	177 117	1 545	1 641	1 578	1 858	2 091
Police avec garantie de 75/75 SP1	354 805	189 991	60 701	47 220	54 901	5 415	3 155	919	681	709
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 421 785	977 295	395 511	230 288	92 565	21 323	15 972	5 902	3 279	1 182
Police avec garantie de 100/100 SP1	11 944	11 877	5 667	7 991	77 987	175	190	83	112	981
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 551	3 114	4 772	1 942	1 983	89	65	88	34	30
Police avec garantie de 75/100 SP2	227 927	200 509	194 194	135 116	14 219	4 457	4 169	3 595	2 328	214
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	3 689	4 689	7 093	—	—	68	81	107
Police avec garantie de 75/75 SP	33 687	9 736	2 580	5 239	3 148	363	113	27	52	28
Police avec garantie de 75/100 SP	612 224	404 295	94 955	8 160	—	6 526	4 665	993	81	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	31 470	21 294	16 608	3 388	—	344	251	176	34	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	220 502	161 564	13 296	7 517	—	2 396	1 892	141	75	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,06	15,35	14,04	13,43	12,06	(1,29)	1,31
Police avec garantie de 75/100	13,83	15,14	13,88	13,30	11,98	(1,31)	1,26
Police avec garantie de 100/100	13,55	14,85	13,64	13,09	11,81	(1,30)	1,21
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,26	16,60	15,14	14,42	12,91	(1,34)	1,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,00	16,34	14,92	14,24	12,77	(1,34)	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,65	15,99	14,64	14,00	12,58	(1,34)	1,35
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,56	20,79	18,51	17,23	15,07	(1,23)	2,28
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,56	20,79	18,51	17,23	15,07	(1,23)	2,28
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	18,51	17,23	15,07	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,77	11,63	10,52	9,95	8,84	(0,86)	1,11
Police avec garantie de 75/100 SP	10,66	11,54	10,46	9,92	—	(0,88)	1,08
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,95	11,78	10,62	10,00	—	(0,83)	1,16
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,86	11,71	10,57	9,98	—	(0,85)	1,14

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,65	2,70	2,70	2,70	2,78
Police avec garantie de 75/100	2,92	2,91	2,91	2,91	2,92
Police avec garantie de 100/100	3,03	3,08	3,08	3,08	3,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,34	2,32	2,32	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,46	2,50	2,48	2,48	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,68	2,73	2,71	2,71	2,72
Police avec garantie de 75/75 SP	1,50	1,58	1,60	1,59	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP	1,81	1,79	1,80	1,80	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,18	1,24	1,21	1,21	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,35	1,40	1,38	1,38	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,34	2,35	2,35	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,46	2,50	2,51	2,51	2,52
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,68	2,73	2,74	2,74	2,75
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,18	1,24	1,24	1,24	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,35	1,40	1,41	1,41	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	15,24	114,89	11,22	123,82	10,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ SAXON (MACKENZIE) SF520

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	1	7
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	20 982	25 719
<b>Total des placements</b>	<b>20 982</b>	<b>25 719</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 983 \$</b>	<b>25 726 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	1 \$	7 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	4	17
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5</b>	<b>24</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>20 978 \$</b>	<b>25 702 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 226) \$	3 779 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 226)</b>	<b>3 779</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	516	613
Autres	51	61
<b>Total des charges</b>	<b>567</b>	<b>674</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 793) \$</b>	<b>3 105 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>25 702 \$</b>	<b>25 332 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	481	242
Retraits des titulaires de contrats	(2 412)	(2 977)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 793)	3 105
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 724)	370
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>20 978 \$</b>	<b>25 702 \$</b>

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(2 793) \$</b>	3 105 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(262)</b>	(441)
(Profits) pertes latents	<b>2 638</b>	(2 443)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>2 918</b>	3 588
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(407)</b>	(143)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(150)</b>	(895)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(13)</b>	(36)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>6</b>	23
	<b>1 937</b>	2 758
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>481</b>	242
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 412)</b>	(2 977)
	<b>(1 931)</b>	(2 735)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>6</b>	23
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(7)</b>	(30)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(1) \$</b>	(7) \$

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie, série S*	1 823 571	19 220	20 982
<b>Total des placements</b>		19 220	20 982

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	11,68 %
Stantec Inc.	3,56 %
Aon Corp.	3,00 %
TELUS Corp.	2,98 %
Banque Royale du Canada	2,96 %
Accenture PLC, cat. A	2,64 %
Keysight Technologies Inc.	2,62 %
Intact Corporation financière	2,55 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,49 %
Danaher Corp.	2,46 %
ON Semiconductor Corp.	2,42 %
Thomson Reuters Corp.	2,41 %
Premium Brands Holdings Corp.	2,36 %
Becton, Dickinson and Co.	2,30 %
Jacobs Solutions Inc.	2,28 %
Dollarama Inc.	2,13 %
CAE inc.	2,00 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,98 %
Boyd Group Services Inc.	1,86 %
Bombardier Produits Récréatifs inc.	1,78 %
Amphenol Corp., cat. A	1,69 %
Nutrien Ltd.	1,69 %
Linde PLC	1,60 %
Schneider Electric SA	1,37 %
Alcon Inc., CAAE	1,36 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	123 442	139 101	152 217	194 292	179 499	1 903	2 409	2 332	2 717	2 162
Police avec garantie de 75/100	811 510	910 863	1 044 003	1 222 629	1 070 899	12 328	15 576	15 823	16 954	12 815
Police avec garantie de 100/100	69 677	82 389	100 125	122 578	122 089	1 037	1 383	1 492	1 674	1 441
Police avec garantie de 75/75 SP1	42 597	39 751	52 240	44 405	10 037	754	787	912	705	137
Police avec garantie de 75/100 SP1	214 865	220 593	219 510	295 328	257 181	3 740	4 305	3 782	4 636	3 469
Police avec garantie de 100/100 SP1	20 275	13 709	6 102	10 500	20 015	344	262	103	162	266
Police avec garantie de 75/75 SP2	10 220	9 235	10 090	11 086	11 904	231	229	215	210	190
Police avec garantie de 75/100 SP2	28 286	30 298	31 556	37 686	34 650	641	751	673	715	551
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	846	—	—	—	—	9	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	15,42	17,32	15,32	13,99	12,05	(1,90)	2,00
Police avec garantie de 75/100	15,19	17,10	15,16	13,87	11,97	(1,91)	1,94
Police avec garantie de 100/100	14,89	16,78	14,90	13,66	11,80	(1,89)	1,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,70	19,81	17,46	15,88	13,63	(2,11)	2,35
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,41	19,52	17,23	15,70	13,49	(2,11)	2,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,99	19,09	16,89	15,42	13,28	(2,10)	2,20
Police avec garantie de 75/75 SP2	22,64	24,78	21,33	18,96	15,90	(2,14)	3,45
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,65	24,79	21,34	18,97	15,90	(2,14)	3,45
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	10,81	—	—	—

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré Saxon (Mackenzie) SF520

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,63</b>	2,69	2,69	2,69	2,72
Police avec garantie de 75/100	<b>2,81</b>	2,90	2,90	2,90	2,87
Police avec garantie de 100/100	<b>2,98</b>	3,07	3,07	3,06	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,24</b>	2,35	2,31	2,30	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,41</b>	2,51	2,48	2,47	2,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,63</b>	2,71	2,71	2,70	2,67
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	1,77	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,24</b>	2,35	2,34	2,33	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,41</b>	2,51	2,51	2,50	2,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,63</b>	2,71	2,74	2,73	2,70

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>1,82</b>	0,56	1,65	23,78	126,62

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU SENTINELLE (MACKENZIE) SF521

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	528 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	122
Montant à recevoir des courtiers	177	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	347 706	408 974
Total des placements	347 706	408 974
<b>Total de l'actif</b>	<b>347 883 \$</b>	<b>409 624 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	217 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	112	—
Montant à payer aux courtiers	—	370
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>329</b>	<b>370</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>347 554 \$</b>	<b>409 254 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(37 093) \$	17 776 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(37 093)</b>	<b>17 776</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	6 890	5 505
Autres	803	618
<b>Total des charges</b>	<b>7 693</b>	<b>6 123</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(44 786) \$</b>	<b>11 653 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>409 254 \$</b>	<b>216 756 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	26 594	208 392
Retraits des titulaires de contrats	(43 508)	(27 547)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(44 786)	11 653
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(61 700)	192 498
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>347 554 \$</b>	<b>409 254 \$</b>

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(44 786) \$</b>	11 653 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>5 346</b>	(153)
(Profits) pertes latents	<b>43 452</b>	(3 889)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>68 332</b>	5 086
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(44 157)</b>	(179 766)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(11 705)</b>	(13 734)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>234</b>	(20)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(547)</b>	354
	<b>16 169</b>	(180 469)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>26 594</b>	208 392
Retraits des titulaires de contrats	<b>(43 508)</b>	(27 547)
	<b>(16 914)</b>	180 845
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(745)</b>	376
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>528</b>	152
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(217) \$</b>	528 \$



# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de revenu Mackenzie, série S*	43 477 381	379 299	347 706
<b>Total des placements</b>		379 299	347 706

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	4,81 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,36 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	3,15 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2,94 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	1,87 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	1,86 %
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	1,53 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1,45 %
Banque Royale du Canada	1,41 %
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1,30 %
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	1,11 %
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	1,01 %
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie, série R*	1,00 %
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	0,89 %
La Banque Toronto-Dominion	0,88 %
Banque de Montréal	0,77 %
La Financière Sun Life inc.	0,73 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	0,63 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	0,59 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	0,59 %
Intact Corporation financière	0,57 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,54 %
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie*	0,52 %
Société Financière Manuvie	0,51 %
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	0,51 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2 737 809	3 007 019	1 729 101	785 515	362 827	38 849	47 680	26 570	11 329	4 759
Police avec garantie de 75/100	10 037 888	10 467 270	6 463 007	3 325 445	1 734 764	141 237	164 664	98 584	47 636	22 614
Police avec garantie de 100/100	288 903	338 190	292 999	282 226	242 701	4 003	5 242	4 406	3 988	3 123
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 239 879	2 682 395	1 163 008	226 259	51 737	31 499	42 073	17 645	3 215	667
Police avec garantie de 75/100 SP1	6 215 457	5 873 049	2 694 592	1 048 152	470 468	86 935	91 673	40 707	14 838	6 048
Police avec garantie de 100/100 SP1	52 487	136 527	85 879	87 812	3 642	723	2 101	1 280	1 227	46
Police avec garantie de 75/75 SP2	152 100	132 206	47 935	49 729	13 608	2 673	2 539	872	830	202
Police avec garantie de 75/100 SP2	695 708	696 309	429 807	370 256	269 563	12 257	13 403	7 837	6 196	4 012
Police avec garantie de 100/100 SP2	9 783	9 924	52 965	10 230	10 385	172	191	965	171	154
Police avec garantie de 75/75 SP	181 839	215 325	132 910	67 841	—	1 997	2 613	1 546	732	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1 480 938	1 646 314	958 339	471 647	14 966	16 224	19 941	11 131	5 088	145
Police avec garantie de 75/75 SPP	289 870	364 355	151 603	28 902	2 576	3 212	4 454	1 773	313	25
Police avec garantie de 75/100 SPP	702 503	906 606	286 543	196 172	51 294	7 765	11 059	3 346	2 123	499
Police avec garantie de 100/100 SPP	745	133 107	8 058	—	—	8	1 621	94	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,19	15,86	15,37	14,42	13,12	(1,67)	0,49
Police avec garantie de 75/100	14,07	15,73	15,25	14,32	13,04	(1,66)	0,48
Police avec garantie de 100/100	13,86	15,50	15,04	14,13	12,87	(1,64)	0,46
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,06	15,68	15,17	14,21	12,90	(1,62)	0,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,99	15,61	15,11	14,16	12,86	(1,62)	0,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,78	15,39	14,90	13,97	12,70	(1,61)	0,49
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,58	19,20	18,19	16,69	14,85	(1,62)	1,01
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,62	19,25	18,23	16,73	14,88	(1,63)	1,02
Police avec garantie de 100/100 SP2	17,60	19,23	18,22	16,72	14,87	(1,63)	1,01
Police avec garantie de 75/75 SP	10,98	12,14	11,63	10,80	—	(1,16)	0,51
Police avec garantie de 75/100 SP	10,95	12,11	11,61	10,79	9,71	(1,16)	0,50
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,08	12,22	11,69	10,83	9,72	(1,14)	0,53
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,05	12,20	11,68	10,82	9,72	(1,15)	0,52
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,03	12,18	11,66	—	—	(1,15)	0,52

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de revenu Sentinelle (Mackenzie) SF521

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,26</b>	2,26	2,25	2,24	2,30
Police avec garantie de 75/100	<b>2,31</b>	2,32	2,30	2,30	2,36
Police avec garantie de 100/100	<b>2,37</b>	2,38	2,36	2,35	2,46
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,07</b>	2,08	2,03	2,02	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,12</b>	2,13	2,08	2,08	2,09
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,21</b>	2,19	2,15	2,14	2,20
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,14</b>	1,16	1,15	1,14	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,20</b>	1,21	1,20	1,19	1,17
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,96</b>	0,97	0,93	0,91	0,90
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,01</b>	1,02	0,99	0,98	0,96
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,11</b>	1,07	1,05	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,07</b>	2,08	2,06	2,05	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,12</b>	2,13	2,11	2,11	2,12
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,21</b>	2,19	2,18	2,17	2,23
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,96</b>	0,97	0,96	0,94	0,93
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,01</b>	1,02	1,02	1,01	0,99
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,11</b>	1,07	1,08	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>11,47</b>	1,68	4,14	4,53	22,31

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DIVIDENDES AMÉRICAINS (GIGWL) SF522

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	13 349 \$	5 150 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	393	285
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	1	86
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	356 517	315 545
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>356 517</b>	<b>315 545</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>370 260 \$</b>	<b>321 066 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>370 260 \$</b>	<b>321 066 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 865) \$	59 140 \$
Produits (pertes) divers	303	120
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 562)</b>	<b>59 260</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	7 458	5 829
Coût de transaction	148	66
Retenues d'impôt à la source	1 118	748
Autres	754	566
<b>Total des charges</b>	<b>9 478</b>	<b>7 209</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(16 040) \$</b>	<b>52 051 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>321 066 \$</b>	<b>222 185 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	97 023	70 902
Retraits des titulaires de contrats	(31 789)	(24 072)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(16 040)	52 051
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	49 194	98 881
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>370 260 \$</b>	<b>321 066 \$</b>

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(16 040) \$</b>	52 051 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(6 661)</b>	(17 276)
(Profits) pertes latents	<b>22 061</b>	(36 145)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>185 084</b>	92 884
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(241 456)</b>	(133 980)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(108)</b>	(71)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>85</b>	240
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(57 035)</b>	(42 297)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>97 023</b>	70 902
Retraits des titulaires de contrats	<b>(31 789)</b>	(24 072)
	<b>65 234</b>	46 830
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>8 199</b>	4 533
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>5 150</b>	617
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 349 \$</b>	<b>5 150 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>8 119 \$</b>	5 643 \$

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Matériaux</b>			
Nutrien Ltd.	34 096	3 283	3 371
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		3 283	3 371
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
AT&T Inc.	348 906	9 261	8 695
The Walt Disney Co.	23 916	4 152	2 813
T-Mobile US Inc.	44 870	7 863	8 504
Verizon Communications Inc.	102 152	6 669	5 448
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Dick's Sporting Goods Inc.	20 717	3 243	3 374
Dollar General Corp.	20 648	6 494	6 883
McDonald's Corp.	29 090	8 227	10 379
Texas Roadhouse Inc.	20 305	2 571	2 500
The TJX Companies Inc.	76 710	6 275	8 266
<b>Biens de consommation de base</b>			
Constellation Brands Inc., cat. A	23 473	6 830	7 364
CVS Health Corp.	46 771	5 384	5 900
Mondelez International Inc.	50 060	3 894	4 517
Philip Morris International Inc.	45 516	5 664	6 236
The Coca-Cola Co.	100 862	8 038	8 685
Walmart Inc.	34 303	5 781	6 584
<b>Énergie</b>			
Chesapeake Energy Corp.	40 329	3 901	5 152
Chevron Corp.	42 589	6 413	10 348
Diamondback Energy Inc.	33 907	4 034	6 278
Exxon Mobil Corp.	59 540	7 103	8 890
The Williams Companies Inc.	125 075	5 360	5 571
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
SPDR S&P Regional Banking ETF	22 818	1 986	1 814

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Produits financiers</b>			
Apple Hospitality REIT Inc.	82 208	1 903	1 756
Arthur J. Gallagher & Co.	29 658	6 045	7 570
Bank of America Corp.	105 262	4 550	4 719
BlackRock Inc.	2 276	1 687	2 183
JPMorgan Chase & Co.	34 309	4 894	6 228
Morgan Stanley	54 575	4 721	6 281
The Hartford Financial Services Group Inc.	70 004	6 286	7 186
<b>Soins de santé</b>			
AbbVie Inc.	47 386	7 213	10 367
Bristol-Myers Squibb Co.	74 977	7 000	7 303
Elevance Health Inc.	14 577	6 561	10 123
Eli Lilly and Co.	20 267	7 250	10 037
Johnson & Johnson Inc.	30 040	5 831	7 184
Merck & Co. Inc.	70 976	7 875	10 661
Pfizer Inc.	85 890	5 169	5 958
<b>Produits industriels</b>			
Honeywell International Inc.	25 831	6 079	7 491
Jacobs Solutions Inc.	18 934	3 071	3 078
Northrop Grumman Corp.	12 314	7 916	9 095
Republic Services Inc.	37 733	6 093	6 589
Union Pacific Corp.	17 111	3 778	4 797
<b>Technologies de l'information</b>			
Analog Devices Inc.	27 498	5 855	6 106
Apple Inc.	20 256	2 540	3 563
Broadcom Inc.	8 295	4 214	6 279
Cisco Systems Inc.	102 407	5 879	6 604
IBM Corp.	35 140	6 550	6 702
Microsoft Corp.	17 144	3 792	5 566
Motorola Solutions Inc.	24 889	6 895	8 683
<b>Matériaux</b>			
Air Products and Chemicals Inc.	18 167	5 807	7 581
Albemarle Corp.	4 491	1 793	1 318

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
Services d'intérêt public			
American Electric Power Co. Inc.	64 496	8 353	8 284
Exelon Corp.	130 588	6 194	7 642
Sempra Energy	42 212	7 655	8 831
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		288 592	339 966
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	12 634	3 910	4 564
Eaton Corp. PLC	40 552	6 071	8 616
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		9 981	13 180
<b>Total des actions</b>		301 856	356 517
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(103)	
<b>Total des placements</b>		301 753	356 517

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	356 517 \$	168 \$	356 685 \$	3 567 \$
<b>Total</b>	<b>356 517 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>356 685 \$</b>	<b>3 567 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,3 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	315 545 \$	172 \$	315 717 \$	3 157 \$
<b>Total</b>	<b>315 545 \$</b>	<b>172 \$</b>	<b>315 717 \$</b>	<b>3 157 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,3 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 3 565 \$ (3 155 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.



# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	356 517 \$	— \$	— \$	356 517 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>356 517 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>356 517 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	315 545 \$	— \$	— \$	315 545 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>315 545 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>315 545 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2 121 100	1 772 107	1 633 977	1 394 418	1 141 257	56 337	49 597	37 748	31 016	21 591
Police avec garantie de 75/100	4 441 408	3 954 232	3 567 503	3 227 257	2 705 526	115 848	108 922	81 292	70 959	50 708
Police avec garantie de 100/100	434 956	400 940	429 896	496 613	514 585	11 055	10 791	9 598	10 727	9 501
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 614 982	1 256 080	866 771	694 751	503 549	44 904	36 634	20 772	15 958	9 793
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 644 677	2 712 543	2 041 675	1 654 727	1 234 459	98 747	77 300	47 938	37 340	23 651
Police avec garantie de 100/100 SP1	176 287	169 379	150 434	203 664	264 148	4 601	4 668	3 429	4 479	4 950
Police avec garantie de 75/75 SP2	159 546	127 875	132 317	164 814	107 725	5 459	4 490	3 735	4 363	2 362
Police avec garantie de 75/100 SP2	539 244	449 609	341 514	363 641	368 878	18 452	15 787	9 639	9 625	8 089
Police avec garantie de 100/100 SP2	16 778	13 795	13 368	20 717	13 549	573	484	377	548	297
Police avec garantie de 75/75 SP	83 936	44 857	28 703	11 451	—	1 201	669	349	133	—
Police avec garantie de 75/100 SP	291 836	135 030	86 713	58 428	972	4 135	1 998	1 050	675	9
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	6 774	—	—	—	—	78	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	256 778	132 122	54 332	5 767	1 998	3 749	2 001	669	67	20
Police avec garantie de 75/100 SPP	356 297	210 818	122 103	132 792	55 842	5 139	3 163	1 493	1 544	545
Police avec garantie de 100/100 SPP	4 214	2 589	917	31 136	37 960	60	38	11	360	370

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	26,56	27,99	23,10	22,24	18,92	(1,43)	4,89
Police avec garantie de 75/100	26,08	27,55	22,79	21,99	18,74	(1,47)	4,76
Police avec garantie de 100/100	25,42	26,91	22,33	21,60	18,46	(1,49)	4,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	27,80	29,17	23,96	22,97	19,45	(1,37)	5,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	27,09	28,50	23,48	22,57	19,16	(1,41)	5,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	26,10	27,56	22,79	21,99	18,74	(1,46)	4,77
Police avec garantie de 75/75 SP2	34,22	35,11	28,22	26,47	21,93	(0,89)	6,89
Police avec garantie de 75/100 SP2	34,22	35,11	28,22	26,47	21,93	(0,89)	6,89
Police avec garantie de 100/100 SP2	34,19	35,08	28,20	26,45	21,91	(0,89)	6,88
Police avec garantie de 75/75 SP	14,31	14,91	12,17	11,59	—	(0,60)	2,74
Police avec garantie de 75/100 SP	14,17	14,80	12,11	11,56	9,74	(0,63)	2,69
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	11,51	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,60	15,15	12,31	11,67	9,78	(0,55)	2,84
Police avec garantie de 75/100 SPP	14,42	15,00	12,23	11,62	9,76	(0,58)	2,77
Police avec garantie de 100/100 SPP	14,18	14,81	12,11	11,56	9,75	(0,63)	2,70

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.



# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Dividendes américains (GIGWL) SF522

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,65</b>	2,65	2,63	2,63	2,66
Police avec garantie de 75/100	<b>2,87</b>	2,86	2,85	2,85	2,86
Police avec garantie de 100/100	<b>3,15</b>	3,14	3,12	3,13	3,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,19</b>	2,19	2,18	2,18	2,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,47</b>	2,46	2,45	2,45	2,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,86</b>	2,85	2,84	2,84	2,83
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,55</b>	1,55	1,54	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,76</b>	1,77	1,76	1,75	1,76
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,03	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,09</b>	1,09	1,08	1,09	1,09
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,37</b>	1,37	1,36	1,36	1,36
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,75</b>	1,74	1,78	1,75	1,74

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>56,47</b>	36,03	35,17	45,27	32,64

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE (M) SF526

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu à taux variable (M) SF526 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	9 \$	206 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	113
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	57 809	46 522
Total des placements	57 809	46 522
<b>Total de l'actif</b>	<b>57 818 \$</b>	<b>46 841 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	56	—
Montant à payer aux courtiers	75	153
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>131</b>	<b>153</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>57 687 \$</b>	<b>46 688 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 587) \$	1 859 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 587)</b>	<b>1 859</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	948	627
Autres	105	67
<b>Total des charges</b>	<b>1 053</b>	<b>694</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 640) \$</b>	<b>1 165 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>46 688 \$</b>	<b>30 170 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	23 095	20 155
Retraits des titulaires de contrats	(8 456)	(4 802)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 640)	1 165
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	10 999	16 518
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>57 687 \$</b>	<b>46 688 \$</b>



# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 640) \$</b>	1 165 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>665</b>	2 017
(Profits) pertes latents	<b>5 366</b>	(2 106)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>12 125</b>	35 974
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(25 999)</b>	(50 428)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(3 444)</b>	(1 770)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>169</b>	(139)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(78)</b>	157
	<b>(14 836)</b>	(15 130)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>23 095</b>	20 155
Retraits des titulaires de contrats	<b>(8 456)</b>	(4 802)
	<b>14 639</b>	15 353
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(197)</b>	223
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>206</b>	(17)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>9 \$</b>	206 \$

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de revenu à taux variable Canada Vie, série S*	7 117 576	63 433	57 809
<b>Total des placements</b>		63 433	57 809

### Les 25 principaux titres :

#### Description des titres

#### % du total

Trésorerie et dépôts à court terme	2,17 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	2,12 %
OpenMarket Inc., prêt à terme de premier rang, 7,00 %, 17-09-2026	1,98 %
iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF	1,29 %
Hunter Douglas Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 09-02-2029	1,24 %
Bank of America Corp., taux variable, 16-03-2026	1,13 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,01 %
Schweitzer-Mauduit International Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 23-02-2028	0,96 %
KP Germany Erste GmbH, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 04-02-2026	0,96 %
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 03-05-2028	0,96 %
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 26-03-2028	0,95 %
Plaskolite PPC Intermediate II LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 14-12-2025	0,93 %
Spectrum Group Buyer Inc., prêt à terme B de premier rang, 7,77 %, 11-05-2028	0,91 %
Timber Servicios Empresariales SA, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 17-02-2029	0,88 %
AIT Worldwide Logistics Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 01-04-2028	0,88 %
WireCo WorldGroup Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 29-10-2028	0,88 %
Creation Technologies Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 24-09-2028	0,88 %
Corporation de Sécurité Garda World, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 10-02-2029	0,87 %
TIBCO Software Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 20-03-2029	0,86 %
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 12-02-2028	0,85 %
Ivanti Software Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 01-12-2027	0,83 %
LifeScan Global Corp., prêt à terme de premier rang, taux variable, 19-06-2024	0,83 %
Weber-Stephen Products LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 30-10-2027	0,82 %
Think & Learn Private Ltd., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 05-11-2026	0,81 %
Alchemy US Holdco LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 01-10-2025	0,79 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

## Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	764 879	608 857	490 309	488 229	498 071	8 544	7 275	5 678	5 784	5 690
Police avec garantie de 75/100	1 646 587	1 221 281	1 008 972	992 503	925 791	18 242	14 488	11 613	11 700	10 534
Police avec garantie de 100/100	106 096	91 658	83 217	120 261	155 588	1 160	1 075	948	1 406	1 759
Police avec garantie de 75/75 SP1	523 252	477 398	228 353	224 389	321 618	6 123	5 941	2 738	2 737	3 760
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 217 699	855 401	485 167	800 743	581 067	14 127	10 565	5 781	9 714	6 765
Police avec garantie de 100/100 SP1	65 685	60 855	43 088	71 518	97 313	752	743	509	861	1 126
Police avec garantie de 75/75 SP2	106 511	205 104	61 277	49 726	73 982	1 422	2 864	811	658	923
Police avec garantie de 75/100 SP2	223 166	137 818	105 427	243 452	248 426	2 980	1 924	1 395	3 222	3 101
Police avec garantie de 75/75 SP	17 121	11 528	16 001	32 504	8 711	168	121	161	333	86
Police avec garantie de 75/100 SP	237 969	72 944	36 151	17 857	3 172	2 326	759	363	183	31
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2 263	—	—	—	—	23	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	52 854	28 593	8 639	—	—	533	305	88	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	114 871	56 448	7 542	14 036	14 123	1 153	600	77	145	139
Police avec garantie de 100/100 SPP	15 728	2 688	769	21 132	25 275	157	28	8	218	249

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,17	11,95	11,58	11,85	11,42	(0,78)	0,37
Police avec garantie de 75/100	11,08	11,86	11,51	11,79	11,38	(0,78)	0,35
Police avec garantie de 100/100	10,93	11,73	11,40	11,69	11,30	(0,80)	0,33
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,70	12,44	11,99	12,20	11,69	(0,74)	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,60	12,35	11,92	12,13	11,64	(0,75)	0,43
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,45	12,21	11,80	12,04	11,57	(0,76)	0,41
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,35	13,96	13,23	13,24	12,48	(0,61)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,35	13,96	13,23	13,24	12,48	(0,61)	0,73
Police avec garantie de 75/75 SP	9,82	10,45	10,07	10,25	9,83	(0,63)	0,38
Police avec garantie de 75/100 SP	9,78	10,41	10,04	10,23	9,82	(0,63)	0,37
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,21	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,08	10,66	10,22	—	—	(0,58)	0,44
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,03	10,62	10,19	10,32	9,85	(0,59)	0,43
Police avec garantie de 100/100 SPP	9,96	10,57	10,15	10,30	9,84	(0,61)	0,42

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu à taux variable (M) SF526 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de revenu à taux variable (M) SF526

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,27	2,26	2,24	2,23	2,24
Police avec garantie de 75/100	2,38	2,37	2,35	2,34	2,35
Police avec garantie de 100/100	2,55	2,53	2,52	2,51	2,51
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,70	1,68	1,65	1,64	1,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,81	1,79	1,77	1,75	1,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,98	1,96	1,93	1,92	1,92
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,71	1,70	1,68	1,69
Police avec garantie de 75/100 SP	1,82	1,81	1,80	1,79	1,80
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	1,96	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,13	1,10	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,23	1,22	1,20	1,21
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,41	1,40	1,40	1,37	1,37

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,70	1,68	1,67	1,66	1,67
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,81	1,79	1,79	1,77	1,78
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,98	1,96	1,95	1,94	1,94
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,14	1,13	1,12	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,25	1,23	1,24	1,22	1,23
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,41	1,40	1,42	1,39	1,39

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	21,62	97,43	32,42	35,94	21,24

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ (PUT)  
SF527

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Putnam Investments Canada SRI

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	15 \$	14 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	4	3
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	4 111	5 231
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	4 111	5 231
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 130 \$</b>	<b>5 248 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	1	2
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>4 129 \$</b>	<b>5 246 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(468) \$	1 074 \$
Produits (pertes) divers	2	4
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(466)</b>	<b>1 078</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	104	123
Coût de transaction	2	1
Retenues d'impôt à la source	11	8
Autres	10	11
<b>Total des charges</b>	<b>127</b>	<b>143</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(593) \$</b>	<b>935 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>5 246 \$</b>	<b>5 458 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	122	26
Retraits des titulaires de contrats	(646)	(1 173)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(593)	935
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 117)	(212)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 129 \$</b>	<b>5 246 \$</b>

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(593) \$	935 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(489)	(573)
(Profits) pertes latents	1 039	(421)
Produit brut de la cession d'actifs	5 228	3 640
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 658)	(2 432)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(1)	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(1)	(2)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>525</u>	<u>1 148</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	122	26
Retraits des titulaires de contrats	(646)	(1 173)
	<u>(524)</u>	<u>(1 147)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>15 \$</b>	<b>14 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	81 \$	81 \$

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	1 503	120	179
Meta Platforms Inc.	199	64	32
Verizon Communications Inc.	1 271	89	68
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	230	35	26
Dollar General Corp.	211	70	70
eBay Inc.	1 081	79	61
Ford Motor Co.	1 389	33	22
General Motors Co.	147	6	7
Hasbro Inc.	273	28	23
Liberty SiriusXM Group	880	50	47
McDonald's Corp.	232	88	82
O'Reilly Automotive Inc.	61	49	70
Tesla Inc.	85	24	14
Yum! Brands Inc.	167	30	29
<b>Biens de consommation de base</b>			
Colgate Palmolive Co.	673	69	72
Costco Wholesale Corp.	65	29	40
Mondelez International Inc.	782	48	71
PepsiCo Inc.	115	25	28
The Hershey Co.	207	52	65
The Procter & Gamble Co.	81	11	17
<b>Énergie</b>			
Chevron Corp.	196	46	48
Kinder Morgan Inc.	2 685	67	66
Marathon Petroleum Corp.	441	46	69
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
SPDR S&P 500 ETF Trust	53	28	27
<b>Produits financiers</b>			
Bank of America Corp.	361	21	16
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	296	105	123
CME Group Inc.	227	56	52

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
Comerica Inc.	708	64	64
FactSet Research Systems Inc.	47	24	26
JPMorgan Chase & Co.	274	36	50
Loews Corp.	333	21	26
MetLife Inc.	459	46	45
MGIC Investment Corp.	1 773	35	31
U.S. Bancorp	115	7	7
Wells Fargo & Co.	124	7	7
<b>Soins de santé</b>			
AbbVie Inc.	155	19	34
AmerisourceBergen Corp.	57	10	13
Amgen Inc.	66	17	23
BioMarin Pharmaceutical Inc.	14	2	2
Bio-Rad Laboratories Inc.	3	2	2
Bristol-Myers Squibb Co.	248	22	24
Cigna Corp.	163	74	73
Eli Lilly and Co.	71	12	35
Exelixis Inc.	97	2	2
Humana Inc.	99	71	69
Illumina Inc.	15	4	4
Incyte Corp.	64	7	7
IQVIA Holdings Inc.	13	4	4
Johnson & Johnson Inc.	238	38	57
Laboratory Corp. of America Holdings	86	27	27
Merck & Co. Inc.	223	19	33
Mettler-Toledo International Inc.	1	1	2
Moderna Inc.	36	5	9
Pfizer Inc.	502	23	35
Quest Diagnostics Inc.	326	67	69
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	10	8	10
Thermo Fisher Scientific Inc.	28	10	21
Ultragenyx Pharmaceutical Inc.	36	2	2
UnitedHealth Group Inc.	30	22	22
Vertex Pharmaceuticals Inc.	28	8	11
Viatis Inc.	141	2	2
West Pharmaceutical Services Inc.	11	4	4

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé (suite)</b>			
Zoetis Inc.	63	7	12
<b>Produits industriels</b>			
3M Co.	238	39	39
CSX Corp.	1 646	69	69
Cummins Inc.	94	31	31
Danaher Corp.	38	14	14
Expeditors International of Washington Inc.	73	9	10
General Dynamics Corp.	192	53	64
Honeywell International Inc.	271	72	78
Lockheed Martin Corporation	32	15	21
Union Pacific Corp.	67	19	19
Waste Management Inc.	286	36	61
<b>Technologies de l'information</b>			
Adobe Inc.	110	58	50
Advanced Micro Devices Inc.	243	24	21
Apple Inc.	1 284	130	225
Broadcom Inc.	118	84	88
Cadence Design Systems Inc.	306	72	67
Cisco Systems Inc.	1 275	80	81
Dolby Laboratories Inc.	199	23	19
Dropbox Inc.	1 205	39	37
Fidelity National Information Services Inc.	410	41	38
Intel Corp.	395	21	14
Juniper Networks Inc.	91	3	4
KLA Corp.	107	61	55
Microsoft Corp.	514	107	166
Roper Technologies Inc.	20	10	12
Synopsys Inc.	154	73	67
<b>Matériaux</b>			
Dow Inc.	585	37	40
Newmarket Corp.	151	66	64
<b>Immobilier</b>			
Camden Property Trust REIT	124	20	19

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Immobilier (suite)</b>			
First Industrial Realty Trust Inc. REIT	947	71	62
Public Storage REIT	168	72	64
<b>Services d'intérêt public</b>			
Dominion Energy Inc.	115	9	10
DTE Energy Co.	407	63	65
Exelon Corp.	192	8	11
FirstEnergy Corp.	439	21	25
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		3 647	3 998
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Guernsey</b>			
Amdocs Limited	511	50	63
<b>Irlande</b>			
Horizon Therapeutics PLC	14	1	2
<b>Pays-Bas</b>			
QIAGEN NV	454	26	31
<b>Suisse</b>			
Chubb Ltd.	40	10	12
<b>Royaume-Uni</b>			
Rentokil Initial PLC, CAAE	109	39	5
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		126	113
<b>Total des actions</b>		3 773	4 111
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(1)	
<b>Total des placements</b>		3 772	4 111



# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	4 111 \$	4 \$	4 115 \$	41 \$
<b>Total</b>	<b>4 111 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>4 115 \$</b>	<b>41 \$</b>

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

99,7 % 1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	5 231 \$	3 \$	5 234 \$	52 \$
<b>Total</b>	<b>5 231 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>5 234 \$</b>	<b>52 \$</b>

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

99,8 % 1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 41 \$ (52 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	4 111 \$	— \$	— \$	4 111 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>4 111 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>4 111 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	5 231 \$	— \$	— \$	5 231 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>5 231 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 231 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

## Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	46 980	52 934	59 110	64 596	69 168	640	816	757	782	790
Police avec garantie de 75/100	78 062	94 401	126 991	206 170	191 974	1 049	1 439	1 610	2 476	2 179
Police avec garantie de 100/100	53 964	49 135	58 599	74 455	71 316	709	735	731	882	801
Police avec garantie de 75/75 SP1	19 081	22 391	22 705	23 397	24 888	271	358	300	291	290
Police avec garantie de 75/100 SP1	63 906	61 984	71 143	71 587	82 996	887	972	924	877	957
Police avec garantie de 100/100 SP1	16 503	34 831	38 173	41 298	60 626	221	529	483	495	687
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 408	8 577	10 583	31 697	28 412	143	161	160	442	363
Police avec garantie de 100/100 SP2	10 043	10 293	30 192	45 528	35 649	171	193	457	634	455
Police avec garantie de 75/100 SP	3 138	3 184	3 202	2 094	—	38	43	36	22	—

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	13,61	15,42	12,80	12,11	11,42	(1,81)	2,62
Police avec garantie de 75/100	13,44	15,24	12,68	12,01	11,35	(1,80)	2,56
Police avec garantie de 100/100	13,15	14,95	12,47	11,85	11,23	(1,80)	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,18	15,98	13,20	12,42	11,66	(1,80)	2,78
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,87	15,67	12,99	12,25	11,53	(1,80)	2,68
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,40	15,20	12,65	11,99	11,33	(1,80)	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,04	18,76	15,15	13,93	12,77	(1,72)	3,61
Police avec garantie de 100/100 SP2	17,04	18,76	15,15	13,93	12,78	(1,72)	3,61
Police avec garantie de 75/100 SP	12,15	13,64	11,22	10,51	—	(1,49)	2,42

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.



# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments, LLC ou ses filiales. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Put) SF527

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,81	2,80	2,81	2,83	2,85
Police avec garantie de 75/100	2,98	2,97	2,98	3,00	2,99
Police avec garantie de 100/100	3,24	3,24	3,25	3,27	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,29	2,30	2,32	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,57	2,57	2,57	2,59	2,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,01	3,00	3,01	3,04	3,01
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,87	1,87	1,89	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	107,02	48,34	53,37	66,93	107,69

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX (S) SF528

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 735 \$	2 142 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	149	205
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	1 091	438
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	185 556	185 155
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	185 556	185 155
<b>Total de l'actif</b>	<b>190 531 \$</b>	<b>187 940 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	1 271	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 271</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>189 260 \$</b>	<b>187 940 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(727) \$	18 403 \$
Produits (pertes) divers	(139)	(280)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(866)</b>	<b>18 123</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	1 891	1 682
Coût de transaction	108	137
Retenues d'impôt à la source	906	629
Autres	201	176
<b>Total des charges</b>	<b>3 106</b>	<b>2 624</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 972) \$</b>	<b>15 499 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>187 940 \$</b>	<b>101 029 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	33 943	83 114
Retraits des titulaires de contrats	(28 651)	(11 702)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 972)	15 499
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 320	86 911
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>189 260 \$</b>	<b>187 940 \$</b>

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 972) \$</b>	15 499 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(1 054)</b>	(3 297)
(Profits) pertes latents	<b>10 075</b>	(9 119)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>55 787</b>	24 457
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(65 209)</b>	(97 938)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>56</b>	(114)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(653)</b>	(369)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>1 271</b>	(538)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(3 699)</b>	(71 419)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>33 943</b>	83 114
Retraits des titulaires de contrats	<b>(28 651)</b>	(11 702)
	<b>5 292</b>	71 412
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>1 593</b>	(7)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>2 142</b>	2 149
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 735 \$</b>	<b>2 142 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>8 339 \$</b>	5 873 \$

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Produits financiers			
La Banque Toronto-Dominion	22 687	1 860	1 989
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		1 860	1 989
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Consommation discrétionnaire			
McDonald's Corp.	15 095	4 170	5 385
The Home Depot Inc.	4 386	1 832	1 875
Biens de consommation de base			
The Procter & Gamble Co.	36 512	6 077	7 491
Énergie			
Exxon Mobil Corp.	27 479	2 090	4 103
Produits financiers			
Federated Hermes Inc.	94 741	3 630	4 657
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	32 536	6 453	7 781
Technologies de l'information			
Cisco Systems Inc.	50 504	2 936	3 257
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	50 829	2 636	2 975
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		29 824	37 524
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Australie			
Fortescue Metals Group Ltd.	108 969	1 781	2 061
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	37 978	4 782	4 104

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Bermudes</b>			
Lancashire Holdings Ltd.	525 077	5 685	5 589
NWS Holdings Ltd.	4 655 539	6 704	5 447
<b>Finlande</b>			
Sampo OYJ A	94 969	5 559	6 718
<b>France</b>			
Air Liquide SA	26 543	4 903	5 092
Sanofi SA	55 073	6 692	7 170
<b>Allemagne</b>			
Allianz SE	17 141	4 533	4 990
BASF SE	49 327	4 400	3 316
<b>Irlande</b>			
CRH PLC	92 744	4 389	4 974
DCC PLC	57 362	5 377	3 832
Irish Residential Properties REIT	955 591	2 178	1 543
Medtronic Co. PLC	54 302	7 461	5 713
<b>Italie</b>			
Terna SPA	461 969	4 249	4 619
<b>Portugal</b>			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	829 343	3 027	3 028
<b>Corée du Sud</b>			
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	100 026	6 298	5 467
SK Telecom Co. Ltd.	95 162	5 656	4 836
<b>Espagne</b>			
Merlin Properties Socimi SA REIT	192 661	2 637	2 450
Viscofan SA	62 486	5 239	5 451
<b>Suède</b>			
Boliden AB	61 203	2 532	3 108
Sandvik AB	188 536	4 925	4 611

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Suède (suite)</b>			
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	305 581	4 178	4 169
Telia Co. AB	597 208	3 202	2 067
<b>Suisse</b>			
Compagnie Financière Richemont SA, bons de souscription, 25-11-2023	44 354	-	50
Compagnie Financière Richemont SA	17 672	2 293	3 103
Nestlé SA	40 960	6 088	6 427
Novartis AG	51 681	5 740	6 327
SGS SA, nom.*	1 213	3 887	3 819
<b>Taïwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	44 534	5 157	4 491
<b>Thaïlande</b>			
Bangkok Bank PCL, CIAE	1 053 000	5 152	6 091
<b>Royaume-Uni</b>			
GSK PLC	139 655	4 265	3 288
National Grid PLC	270 529	4 324	4 418
Smiths Group PLC	150 748	3 833	3 946
Unilever PLC	54 885	3 856	3 728
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		150 982	146 043
<b>Total des actions</b>		182 666	185 556
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(244)	
<b>Total des placements</b>		182 422	185 556

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

## Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

### Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

#### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	57 183 \$	427 \$	57 610 \$	576 \$
Dollar américain	47 728	(196)	47 532	476
Livre sterling (Royaume-Uni)	21 073	—	21 073	211
Franc suisse	19 726	—	19 726	197
Autres devises	37 857	255	38 112	381
<b>Total</b>	<b>183 567 \$</b>	<b>486 \$</b>	<b>184 053 \$</b>	<b>1 841 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,2 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	57 684 \$	7 \$	57 691 \$	577 \$
Dollar américain	45 671	—	45 671	457
Livre sterling (Royaume-Uni)	26 622	—	26 622	266
Couronne suédoise	15 454	—	15 454	155
Autres devises	39 724	—	39 724	397
<b>Total</b>	<b>185 155 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>185 162 \$</b>	<b>1 852 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,5 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

#### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 856 \$ (1 852 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.



# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	175 254 \$	10 302 \$	— \$	185 556 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>175 254 \$</b>	<b>10 302 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>185 556 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	110 414 \$	74 741 \$	— \$	185 155 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>110 414 \$</b>	<b>74 741 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>185 155 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

## Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>908 594</b>	769 689	665 897	512 041	383 421	<b>12 935</b>	11 424	9 105	7 098	4 736
Police avec garantie de 75/100	<b>2 049 431</b>	1 762 366	1 511 083	1 081 758	910 656	<b>28 797</b>	25 861	20 460	14 874	11 175
Police avec garantie de 100/100	<b>98 017</b>	120 604	134 221	131 475	125 324	<b>1 348</b>	1 736	1 788	1 783	1 521
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>683 850</b>	694 742	503 325	264 071	159 694	<b>10 095</b>	10 644	7 071	3 744	2 008
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2 049 975</b>	1 489 878	1 074 665	631 051	472 415	<b>29 552</b>	22 352	14 824	8 810	5 866
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>156 013</b>	83 817	118 205	137 772	72 682	<b>2 182</b>	1 224	1 593	1 885	887
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>139 973</b>	166 152	136 150	70 902	10 460	<b>2 493</b>	2 999	2 201	1 130	144
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>162 029</b>	126 329	92 332	124 885	203 021	<b>2 886</b>	2 281	1 493	1 991	2 804
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>58 785</b>	60 352	62 091	63 924	27 975	<b>1 047</b>	1 089	1 004	1 019	386
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>38 024</b>	27 822	27 194	6 804	—	<b>442</b>	334	297	75	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>63 756</b>	27 238	32 157	25 767	—	<b>736</b>	325	350	282	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	5 572	—	—	—	—	61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>67 760</b>	43 787	36 500	—	—	<b>804</b>	534	403	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>131 389</b>	51 928	39 161	29 190	—	<b>1 541</b>	627	430	321	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>4 545</b>	2 860	5 145	63	—	<b>53</b>	34	56	1	—

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	<b>14,24</b>	14,84	13,67	13,86	12,35	<b>(0,60)</b>	1,17
Police avec garantie de 75/100	<b>14,05</b>	14,67	13,54	13,75	12,27	<b>(0,62)</b>	1,13
Police avec garantie de 100/100	<b>13,75</b>	14,40	13,32	13,56	12,14	<b>(0,65)</b>	1,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>14,76</b>	15,32	14,05	14,18	12,58	<b>(0,56)</b>	1,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>14,42</b>	15,00	13,79	13,96	12,42	<b>(0,58)</b>	1,21
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>13,99</b>	14,61	13,47	13,68	12,21	<b>(0,62)</b>	1,14
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>17,81</b>	18,05	16,16	15,94	13,81	<b>(0,24)</b>	1,89
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>17,81</b>	18,05	16,17	15,94	13,81	<b>(0,24)</b>	1,88
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>17,81</b>	18,05	16,16	15,94	13,81	<b>(0,24)</b>	1,89
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>11,63</b>	12,00	10,93	10,96	—	<b>(0,37)</b>	1,07
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,55</b>	11,93	10,88	10,93	—	<b>(0,38)</b>	1,05
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,89	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>11,87</b>	12,19	11,05	—	—	<b>(0,32)</b>	1,14
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>11,73</b>	12,07	10,98	10,99	—	<b>(0,34)</b>	1,09
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>11,57</b>	11,95	10,90	10,95	—	<b>(0,38)</b>	1,05

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.



# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,82</b>	2,83	2,78	2,78	2,83
Police avec garantie de 75/100	<b>2,99</b>	2,99	2,95	2,95	2,98
Police avec garantie de 100/100	<b>3,28</b>	3,28	3,22	3,22	3,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,37</b>	2,37	2,33	2,33	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,64</b>	2,64	2,60	2,60	2,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,98</b>	2,99	2,94	2,93	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,72</b>	1,73	1,69	1,70	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,88</b>	1,90	1,86	1,85	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,13	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,26</b>	1,27	1,24	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,53</b>	1,54	1,52	1,52	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,87</b>	1,87	1,85	1,84	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>25,32</b>	11,82	30,96	21,55	47,64

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN (PUT) SF529

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain (Put) SF529 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Putnam Investments Canada SRI

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	166 \$	797 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	8	8
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	44
Montant à recevoir des courtiers	20	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	19 381	19 694
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	197	46
Total des placements	19 578	19 740
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 772 \$</b>	<b>20 589 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	28	—
Montant à payer aux courtiers	20	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	133	60
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>181</b>	<b>60</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19 591 \$</b>	<b>20 529 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 473) \$	1 641 \$
Produits (pertes) divers	(14)	(28)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 487)</b>	<b>1 613</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	36	48
Coût de transaction	49	45
Retenues d'impôt à la source	46	43
Autres	3	4
<b>Total des charges</b>	<b>134</b>	<b>140</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 621) \$</b>	<b>1 473 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>20 529 \$</b>	<b>15 749 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 178	4 908
Retraits des titulaires de contrats	(3 495)	(1 601)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 621)	1 473
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(938)	4 780
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 591 \$</b>	<b>20 529 \$</b>



# Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 621) \$</b>	1 473 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>894</b>	(1 299)
(Profits) pertes latents	<b>1 173</b>	29
Produit brut de la cession d'actifs	<b>16 661</b>	14 723
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(18 493)</b>	(17 657)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>—</b>	2
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>72</b>	(37)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	85
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(1 314)</b>	(2 681)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 178</b>	4 908
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 495)</b>	(1 601)
	<b>683</b>	3 307
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(631)</b>	626
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>797</b>	171
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>166 \$</b>	<b>797 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>563 \$</b>	359 \$

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Produits financiers			
Thomson Reuters Corp.	2 022	282	312
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 408	389	387
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		671	699
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Technologies de l'information			
Booz Allen Hamilton Holding Corp.	1 152	125	163
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		125	163
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Australie			
BHP Group Ltd.	10 323	455	434
Îles Caïmans			
CK Hutchison Holdings Ltd.	51 500	448	418
France			
AXA SA	8 621	279	325
BNP Paribas SA	2 467	190	190
Capgemini SA	1 299	362	294
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	585	562	576
Publicis Groupe	1 394	115	120
Sanofi SA	3 802	486	495
Thales SA	2 095	267	362
TotalEnergies SE	4 345	320	369
Worldline SA	5 637	283	298
Allemagne			
Deutsche Boerse AG	1 534	314	359
Merck KGaA	2 151	473	564
Rheinmetall AG	1 157	250	312

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Irlande</b>			
Bank of Ireland Group PLC	32 005	229	413
CRH PLC	8 152	375	437
Flutter Entertainment PLC	1 265	227	234
ICON PLC	767	233	202
Linde PLC	758	265	336
<b>Japon</b>			
Asahi Group Holdings Ltd.	8 300	430	353
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	7 200	248	250
Hoya Corp.	1 300	165	171
ITOCHU Corp.	8 900	332	381
Japan Exchange Group Inc.	14 200	281	278
Minebea Mitsumi Inc.	12 400	300	252
Mitsubishi Corp.	12 500	563	553
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	76 800	553	705
Murata Manufacturing Co. Ltd.	2 600	199	177
Pan Pacific International Holdings Corp.	7 700	184	195
Renesas Electronics Corp.	27 900	332	341
Sony Group Corp.	3 000	245	311
TechnoPro Holdings Inc.	4 200	127	153
<b>Jersey</b>			
Experian plc	10 122	429	466
<b>Pays-Bas</b>			
Universal Music Group NV	14 824	474	484
Wolters Kluwer NV	2 381	308	337
<b>Norvège</b>			
DNB Bank ASA	10 252	248	274
<b>Portugal</b>			
Jeronimo Martins SGPS SA	7 353	206	215
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	13 800	457	473

## Fonds de valeur américain (Put) SF529

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Corée du Sud</b>			
Hana Financial Group Inc.	7 295	306	332
<b>Suisse</b>			
Lonza Group AG	431	293	286
Nestlé SA	2 989	452	469
Partners Group Holding AG	258	321	309
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglo American PLC	5 004	313	265
AstraZeneca PLC	4 043	607	743
Coca-Cola Europacific Partners PLC	6 519	448	488
Diageo PLC	7 136	378	427
InterContinental Hotels Group PLC	3 147	264	244
JD Sports Fashion PLC	126 470	235	261
London Stock Exchange Group PLC	3 079	395	360
Network International Holdings PLC	40 342	215	197
Prudential PLC	29 517	573	545
Shell PLC	12 755	361	486
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		17 375	18 519
<b>Total des actions</b>		18 171	19 381

## Fonds de valeur américain (Put) SF529

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,5417	18-janv.-2023	Dollar australien	285	Dollar américain	266	19
1,5398	18-janv.-2023	Dollar australien	208	Dollar américain	194	14
1,5426	18-janv.-2023	Dollar australien	184	Dollar américain	172	12
1,5398	18-janv.-2023	Dollar australien	82	Dollar américain	76	6
1,5429	18-janv.-2023	Dollar australien	90	Dollar américain	84	6
1,7616	18-janv.-2023	Dollar néo-zélandais	32	Dollar américain	28	4
1,5641	18-janv.-2023	Dollar australien	40	Dollar américain	36	4
1,5416	18-janv.-2023	Dollar australien	22	Dollar américain	21	1
0,7326	18-janv.-2023	Dollar américain	47	Dollar canadien	47	-
0,7325	18-janv.-2023	Dollar américain	14	Dollar canadien	14	-
0,7325	18-janv.-2023	Dollar américain	17	Dollar canadien	17	-
0,7373	18-janv.-2023	Dollar américain	42	Dollar canadien	42	-
1,4835	18-janv.-2023	Dollar américain	28	Dollar australien	28	-
145,1430	15-févr.-2023	Yen japonais	180	Dollar américain	155	23
145,1010	15-févr.-2023	Yen japonais	124	Dollar américain	107	17
145,1426	15-févr.-2023	Yen japonais	109	Dollar américain	94	15
1 315,5000	15-févr.-2023	Won sud-coréen	91	Dollar américain	85	6
1 331,0000	15-févr.-2023	Won sud-coréen	65	Dollar américain	60	5
145,1467	15-févr.-2023	Yen japonais	24	Dollar américain	21	3
7,2499	15-févr.-2023	Yuan renminbi chinois	46	Dollar américain	43	3
1 316,6999	15-févr.-2023	Won sud-coréen	56	Dollar américain	53	3
135,3051	15-févr.-2023	Yen japonais	44	Dollar américain	42	2
7,8411	15-févr.-2023	Dollar de Hong Kong	29	Dollar américain	28	1
7,8410	15-févr.-2023	Dollar de Hong Kong	90	Dollar américain	89	1
1,0670	15-mars-2023	Franc suisse	411	Dollar américain	397	14
7,1192	15-mars-2023	Couronne danoise	324	Dollar américain	311	13
1,0679	15-mars-2023	Franc suisse	155	Dollar américain	150	5
1,0681	15-mars-2023	Franc suisse	46	Dollar américain	44	2
1,0683	15-mars-2023	Franc suisse	63	Dollar américain	61	2
7,1140	15-mars-2023	Couronne danoise	42	Dollar américain	40	2
7,1146	15-mars-2023	Couronne danoise	43	Dollar américain	41	2
1,0674	15-mars-2023	Franc suisse	48	Dollar américain	46	2
1,2225	15-mars-2023	Dollar américain	115	Livre sterling	113	2
1,2224	15-mars-2023	Dollar américain	147	Livre sterling	145	2
1,2224	15-mars-2023	Dollar américain	144	Livre sterling	142	2

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

### Tableau des contrats dérivés

#### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
<b>Actifs dérivés (suite)</b>						
10,3200	15-mars-2023	Dollar américain	4	Couronne suédoise	3	1
1,2226	15-mars-2023	Dollar américain	80	Livre sterling	79	1
1,0611	15-mars-2023	Euro	73	Dollar américain	72	1
1,0682	15-mars-2023	Euro	104	Dollar américain	103	1
1,0679	15-mars-2023	Franc suisse	11	Dollar américain	11	-
7,1147	15-mars-2023	Couronne danoise	8	Dollar américain	8	-
10,3866	15-mars-2023	Couronne suédoise	38	Dollar américain	38	-
10,3841	15-mars-2023	Couronne suédoise	75	Dollar américain	75	-
10,3926	15-mars-2023	Couronne suédoise	86	Dollar américain	86	-
10,3830	15-mars-2023	Couronne suédoise	102	Dollar américain	102	-
10,3896	15-mars-2023	Couronne suédoise	107	Dollar américain	107	-
10,3896	15-mars-2023	Couronne suédoise	105	Dollar américain	105	-
					<b>Actifs dérivés</b>	<b>197</b>
3,4986	18-janv.-2023	Nouveau shekel israéli	105	Dollar américain	106	(1)
0,7325	18-janv.-2023	Dollar américain	145	Dollar canadien	146	(1)
0,7327	18-janv.-2023	Dollar américain	128	Dollar canadien	129	(1)
0,7326	18-janv.-2023	Dollar américain	119	Dollar canadien	120	(1)
0,7295	18-janv.-2023	Dollar américain	25	Dollar canadien	26	(1)
0,7332	18-janv.-2023	Dollar américain	57	Dollar canadien	58	(1)
0,7327	18-janv.-2023	Dollar américain	188	Dollar canadien	190	(2)
1,5712	18-janv.-2023	Dollar américain	13	Dollar australien	15	(2)
1,3278	18-janv.-2023	Dollar canadien	130	Dollar américain	132	(2)
1,4099	15-févr.-2023	Dollar américain	12	Dollar de Singapour	13	(1)
133,3779	15-févr.-2023	Dollar américain	1	Yen japonais	3	(2)
138,7064	15-févr.-2023	Dollar américain	-	Yen japonais	4	(4)
137,1650	15-févr.-2023	Dollar américain	1	Yen japonais	8	(7)
144,6519	15-févr.-2023	Dollar américain	-	Yen japonais	8	(8)
1,4099	15-févr.-2023	Dollar américain	95	Dollar de Singapour	104	(9)
1 408,6000	15-févr.-2023	Dollar américain	-	Won sud-coréen	67	(65)
9,9188	15-mars-2023	Dollar américain	4	Couronne norvégienne	5	(1)
1,0574	15-mars-2023	Dollar américain	44	Euro	45	(1)
9,8612	15-mars-2023	Dollar américain	5	Couronne norvégienne	6	(1)
1,0795	15-mars-2023	Dollar américain	128	Franc suisse	130	(2)
1,0574	15-mars-2023	Dollar américain	149	Euro	153	(4)

## Fonds de valeur américain (Put) SF529

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent	
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		
<i>Passifs dérivés (suite)</i>							
1,0562	15-mars-2023	Dollar américain	147	Euro	151	(4)	
1,0562	15-mars-2023	Dollar américain	189	Euro	195	(6)	
1,0568	15-mars-2023	Dollar américain	218	Euro	224	(6)	
<b>Passifs dérivés</b>						<b>(133)</b>	
<b>Total des contrats de change à terme</b>						<b>64</b>	
<b>Total des instruments dérivés à la juste valeur</b>						<b>64</b>	
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>						<b>(35)</b>	
<b>Total des placements</b>						<b>18 136</b>	<b>19 445</b>

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain (Put) SF529 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.



# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	5 657 \$	1 \$	5 658 \$	57 \$
Yen japonais	4 372	—	4 372	44
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 441	—	3 441	34
Franc suisse	2 051	—	2 051	20
Autres devises	3 917	178	4 095	41
<b>Total</b>	<b>19 438 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>19 617 \$</b>	<b>196 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			100,1 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	6 868 \$	— \$	6 868 \$	69 \$
Yen japonais	4 605	—	4 605	46
Livre sterling (Royaume-Uni)	2 623	4	2 627	26
Dollar américain	(518)	742	224	2
Autres devises	6 090	1	6 091	61
<b>Total</b>	<b>19 668 \$</b>	<b>747 \$</b>	<b>20 415 \$</b>	<b>204 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,4 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 194 \$ (197 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	19 049 \$	332 \$	— \$	19 381 \$
Instruments dérivés	—	197	—	197
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>19 049 \$</b>	<b>529 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 578 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	133 \$	— \$	133 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>19 049 \$</b>	<b>396 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 445 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			Total
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	11 896 \$	7 798 \$	— \$	19 694 \$
Instruments dérivés	—	46	—	46
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>11 896 \$</b>	<b>7 844 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 740 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	60 \$	— \$	60 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>11 896 \$</b>	<b>7 784 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 680 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

## Fonds de valeur américain (Put) SF529

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	21 006	29 390	30 276	41 318	50 810	271	424	413	521	549
Police avec garantie de 75/100	35 588	43 874	55 000	88 040	135 459	453	625	742	1 100	1 452
Police avec garantie de 100/100	9 736	10 014	9 890	10 659	25 321	120	138	130	130	267
Police avec garantie de 75/75 SP1	5 464	6 140	6 009	13 082	35 033	74	92	85	170	387
Police avec garantie de 75/100 SP1	25 180	27 031	30 557	34 683	41 322	332	398	424	443	451
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 542	16 995	24 672	38 126	40 036	254	302	402	557	487
Police avec garantie de 75/100 SP2	3 211	3 297	3 386	4 852	6 172	52	58	55	71	75
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	13 006	—	—	—	—	158
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	199	—	—	—	—	2	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1 788	2 003	2 138	2 277	—	19	24	24	23	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	387	29 935	36 168	—	—	4	300	308

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,92	14,44	13,65	12,61	10,80	(1,52)	0,79
Police avec garantie de 75/100	12,72	14,25	13,49	12,49	10,72	(1,53)	0,76
Police avec garantie de 100/100	12,28	13,82	13,14	12,22	10,54	(1,54)	0,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,48	14,99	14,09	12,96	11,04	(1,51)	0,90
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,19	14,71	13,87	12,78	10,92	(1,52)	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,34	17,75	16,29	14,62	12,16	(1,41)	1,46
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,34	17,75	16,29	14,62	12,16	(1,41)	1,46
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	12,16	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	9,95	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,76	11,86	11,06	10,09	—	(1,10)	0,80
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	10,94	10,02	8,51	—	—

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.



# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments, LLC ou ses filiales. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de valeur américain (Put) SF529

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,91	2,90	2,91	2,92	2,94
Police avec garantie de 75/100	3,12	3,12	3,13	3,14	3,14
Police avec garantie de 100/100	3,55	3,55	3,57	3,58	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,39	2,39	2,41	2,41	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,67	2,67	2,68	2,68	2,69
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	2,50	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,58	1,58	1,58	1,58	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	2,06	2,02	2,02

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	86,02	82,94	115,41	76,67	70,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MONDIAL SANS CONTRAINTES (MACKENZIE) SF530

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	146 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	157
Montant à recevoir des courtiers	2 519	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	150 205	167 018
Total des placements	150 205	167 018
<b>Total de l'actif</b>	<b>152 724 \$</b>	<b>167 321 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	1 991 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	90	—
Montant à payer aux courtiers	—	90
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>2 081</b>	<b>90</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>150 643 \$</b>	<b>167 231 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(10 997) \$	113 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(10 997)</b>	<b>113</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 499	1 523
Autres	173	174
<b>Total des charges</b>	<b>1 672</b>	<b>1 697</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(12 669) \$</b>	<b>(1 584) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>167 231 \$</b>	<b>140 791 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	22 046	46 223
Retraits des titulaires de contrats	(25 965)	(18 199)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12 669)	(1 584)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 588)	26 440
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>150 643 \$</b>	<b>167 231 \$</b>

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12 669) \$	(1 584) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 264	164
(Profits) pertes latents	16 185	5 800
Produit brut de la cession d'actifs	18 579	11 995
Paiements bruts pour achats d'actifs	(12 763)	(38 406)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(7 452)	(6 077)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	247	(161)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(2 609)	130
	<u>1 782</u>	<u>(28 139)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	22 046	46 223
Retraits des titulaires de contrats	(25 965)	(18 199)
	<u>(3 919)</u>	<u>28 024</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(2 137)</b>	<b>(115)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>146</b>	<b>261</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 991) \$</b>	<b>146 \$</b>

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie, série S*	17 408 166	170 980	150 205
<b>Total des placements</b>		170 980	150 205

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	2,11 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,82 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1,57 %
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie, série R*	1,09 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,06 %
Microsoft Corp., 2,53 %, 01-06-2050	1,01 %
Société financière internationale, 7,75 %, 18-01-2030	0,95 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-02-2051	0,91 %
Gouvernement du Mexique, 7,75 %, 29-05-2031	0,90 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2032	0,83 %
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie*	0,77 %
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie*	0,77 %
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	0,75 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-08-2052	0,74 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	0,64 %
Titres de la République fédérale d'Allemagne indexés sur l'inflation, 0,10 %, 15-04-2046	0,61 %
Apple Inc., 2,65 %, 11-05-2050	0,60 %
Société financière internationale, 7,50 %, 18-01-2028	0,58 %
Sagard Credit Partners II LP	0,57 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,875 %, 15-02-2032	0,57 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	918 025	912 040	809 130	412 513	165 170	9 844	10 703	9 719	4 763	1 831
Police avec garantie de 75/100	2 750 912	2 771 400	2 357 095	1 294 351	589 076	29 266	32 300	28 150	14 875	6 506
Police avec garantie de 100/100	131 635	160 247	155 186	138 224	99 442	1 384	1 849	1 838	1 577	1 093
Police avec garantie de 75/75 SP1	564 191	501 464	307 714	223 531	107 987	6 311	6 103	3 812	2 646	1 220
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 221 761	2 184 876	1 831 479	1 375 558	689 509	24 654	26 409	22 554	16 204	7 760
Police avec garantie de 100/100 SP1	77 662	75 329	58 249	40 931	2 597	852	901	711	479	29
Police avec garantie de 75/75 SP2	196 215	252 938	171 755	126 270	17 364	2 484	3 423	2 325	1 605	207
Police avec garantie de 75/100 SP2	447 715	289 017	203 162	86 957	19 485	5 669	3 912	2 750	1 106	232
Police avec garantie de 100/100 SP2	26 499	27 147	27 828	39 567	10 893	335	367	377	503	130
Police avec garantie de 75/75 SP	69 322	49 525	33 356	7 395	1 836	679	528	362	77	18
Police avec garantie de 75/100 SP	183 135	139 884	60 275	38 703	—	1 786	1 486	653	401	—
Police avec garantie de 100/100 SP	1 514	2 482	—	220	—	15	26	—	2	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	141 853	70 768	29 795	—	—	1 428	771	328	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	460 504	366 204	79 529	61 649	27 305	4 611	3 972	874	644	271
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	4 617	—	64	—	—	50	—	1	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,72	11,73	12,01	11,55	11,08	(1,01)	(0,28)
Police avec garantie de 75/100	10,64	11,65	11,94	11,49	11,04	(1,01)	(0,29)
Police avec garantie de 100/100	10,51	11,54	11,84	11,41	10,99	(1,03)	(0,30)
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,19	12,17	12,39	11,84	11,30	(0,98)	(0,22)
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,10	12,09	12,31	11,78	11,25	(0,99)	(0,22)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,97	11,96	12,21	11,70	11,20	(0,99)	(0,25)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,66	13,53	13,53	12,71	11,93	(0,87)	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,66	13,54	13,54	12,72	11,93	(0,88)	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	12,66	13,53	13,53	12,71	11,93	(0,87)	—
Police avec garantie de 75/75 SP	9,80	10,67	10,86	10,38	9,91	(0,87)	(0,19)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,75	10,63	10,83	10,36	—	(0,88)	(0,20)
Police avec garantie de 100/100 SP	9,69	10,58	—	10,34	—	(0,89)	(0,21)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,06	10,89	11,02	—	—	(0,83)	(0,13)
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,01	10,85	10,99	10,45	9,93	(0,84)	(0,14)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	10,81	—	10,44	—	—	(0,16)

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,33	2,33	2,29	2,32	2,31
Police avec garantie de 75/100	2,44	2,44	2,40	2,43	2,43
Police avec garantie de 100/100	2,61	2,61	2,57	2,60	2,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,75	1,75	1,71	1,72	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,87	1,86	1,82	1,83	1,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,03	2,03	1,98	1,99	2,00
Police avec garantie de 75/75 SP	1,77	1,77	1,74	1,76	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP	1,88	1,88	1,86	1,87	—
Police avec garantie de 100/100 SP	2,07	2,04	—	2,04	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,19	1,19	1,15	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,31	1,30	1,27	1,28	1,27
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,47	—	1,44	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,75	1,75	1,73	1,74	1,74
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,87	1,86	1,84	1,85	1,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,03	2,03	2,00	2,01	2,02
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,19	1,19	1,17	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,31	1,30	1,29	1,30	1,29
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,47	—	1,46	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	8,25	7,73	18,97	8,66	14,15

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE (GIP) SF531

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de base (GIP) SF531 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	13 148 \$	42 468 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 868	1 602
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	170	121
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	304 949	386 486
Actions	9 224	6 217
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	150	—
<b>Total des placements</b>	<b>314 323</b>	<b>392 703</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>329 509 \$</b>	<b>436 894 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	19 830
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>19 830</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>329 509 \$</b>	<b>417 064 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(40 945) \$	(7 178) \$
Produits (pertes) divers	431	119
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(40 514)</b>	<b>(7 059)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 295	1 449
Coût de transaction	1	1
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	214	173
<b>Total des charges</b>	<b>1 510</b>	<b>1 623</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(42 024) \$</b>	<b>(8 682) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>417 064 \$</b>	<b>319 511 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	38 207	147 022
Retraits des titulaires de contrats	(83 738)	(40 787)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(42 024)	(8 682)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(87 555)	97 553
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>329 509 \$</b>	<b>417 064 \$</b>

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(42 024) \$</b>	(8 682) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	<b>151</b>	(332)
(Profits) pertes réalisés	<b>21 619</b>	4 326
(Profits) pertes latents	<b>28 655</b>	11 488
Produit brut de la cession d'actifs	<b>390 600</b>	327 467
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(362 645)</b>	(425 971)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(266)</b>	(177)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(49)</b>	(105)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(19 830)</b>	19 830
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>16 211</b>	(72 156)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>38 207</b>	147 022
Retraits des titulaires de contrats	<b>(83 738)</b>	(40 787)
	<b>(45 531)</b>	106 235
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(29 320)</b>	34 079
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>42 468</b>	8 389
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 148 \$</b>	<b>42 468 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	<b>8 778 \$</b>	7 854 \$
Dividendes reçus	<b>261</b>	210

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	14 400 000	14 418	14 361
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	65 000	58	58
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 400 000	1 014	1 176
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	2 834 000	2 798	2 802
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	2 777 000	2 737	2 624
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	5 000	4	4
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	27 042 000	23 457	23 283
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	23 701 000	21 923	21 227
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>66 409</b>	<b>65 535</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	1 095 000	1 114	993
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	150 000	150	150
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	5 115 000	4 702	4 004
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	550 000	570	442
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	5 215 000	5 283	4 227
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	3 245 000	3 727	2 848
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	3 359 000	3 184	2 775
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	1 550 000	1 646	1 507
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	4 198 000	4 509	3 316
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 835 000	1 403	1 132
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	315 000	319	242
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	1 955 000	2 086	1 587
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	110 000	103	100
Province du Nouveau-Brunswick, 2,35 %, 14-08-2027	1 560 000	1 618	1 461
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	500 000	600	507
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	7 096 000	6 979	6 095
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	780 000	890	681
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	1 745 000	1 743	1 705
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	18 123 000	17 112	16 630
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	961 000	768	735
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	4 174 000	3 928	3 917
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	3 210 000	3 595	2 828
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	610 000	705	534
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	630 000	630	614
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 811 000	1 830	1 363

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux (suite)</b>			
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	2 770 000	2 880	2 237
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>72 074</b>	<b>62 630</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-09-2028	274 000	299	262
Ville de Montréal, 3,50 %, 01-09-2023	235 000	252	233
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	55 000	58	45
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	21 000	23	17
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	287 000	394	306
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>1 026</b>	<b>863</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	1 521 000	1 555	1 426
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	27 000	27	21
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	535 000	471	440
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	466 000	539	422
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	309 000	309	302
407 International Inc., 5,96 %, 03-12-2035	550 000	760	602
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	210 000	170	165
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	26 000	24	22
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	200 000	236	227
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	271 000	271	246
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	589 000	529	520
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	51 000	58	48
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	267 000	267	217
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	485 000	485	430
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	116 000	125	115
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	60 000	72	53
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	130 000	130	130
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	290 000	290	265
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	292 000	292	253
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	50 000	50	51
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	259 000	259	245
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	512 000	507	458
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	425 000	425	385



# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	143 000	133	132
Banque de Montréal, 2,70 %, 11-09-2024	1 700 000	1 639	1 639
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	490 000	484	458
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	243 000	243	231
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	432 000	442	397
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	1 002 000	994	977
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	749 000	749	739
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	1 292 000	1 321	1 343
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	944 000	945	945
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	156 000	156	149
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	246 000	245	219
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	8 000	7	6
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	8 000	7	7
bclMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	87 000	92	83
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	225 000	225	197
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	18 000	16	16
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	31 000	36	26
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	13 000	14	14
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	147 000	147	135
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	47 000	45	38
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	79 000	83	71
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	147 000	156	140
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	397 000	397	403
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	30 000	32	29
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	274 000	295	260
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	1 479 000	1 684	1 423
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	19 000	19	17
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	45 000	50	42
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	374 000	315	306
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	123 000	107	98
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	130 000	105	103
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	286 000	286	262
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	5 756 000	5 666	5 126
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	4 067 000	4 082	3 609
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	2 743 000	2 800	2 564
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	1 861 000	1 786	1 773
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	310 000	310	245

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	243 000	240	230
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	15 000	16	14
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	891 000	896	890
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	743 000	740	743
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	220 000	219	216
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	1 116 000	1 166	1 029
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	52 000	52	47
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	65 000	69	62
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	714 000	714	642
La Société Canadian Tire Ltée, 5,61 %, 04-09-2035	285 000	325	275
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	288 000	286	278
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	10 000	10	10
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	463 000	464	416
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	926 000	877	884
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	170 000	174	161
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	436 000	436	422
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	251 000	251	250
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	116 000	116	115
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	338 000	373	331
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	720 000	719	658
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	354 000	352	335
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	82 000	85	80
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	184 000	184	159
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	156 000	156	141
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	320 000	328	291
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	75 000	68	68
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	193 000	193	199
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	44 000	47	44
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	271 000	270	224
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	40 000	40	35
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	560 000	560	488
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	88 000	88	71
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	16 000	17	15
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	45 000	42	35
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	350 000	270	249
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	7 000	6	6
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	6 000	6	5

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	594 000	597	523
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	270 000	270	264
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	101 000	101	101
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	172 000	172	153
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	221 000	221	191
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	206 000	206	184
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	99 000	99	94
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	329 000	277	274
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	76 000	65	67
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	440 000	399	321
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	50 000	54	40
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	202 000	202	188
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	758 000	753	615
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 808 000	2 951	2 565
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	1 015 000	1 178	977
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	65 000	69	64
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	240 000	251	193
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	450 000	516	425
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	128 000	131	117
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	201 000	201	199
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	40 000	41	32
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	271 000	271	264
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	48 000	43	43
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	227 000	227	211
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	1 137 000	1 084	997
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	4 180 000	4 096	3 719
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	205 000	205	182
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	370 000	394	347
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	333 000	333	325
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	570 000	570	555
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	442 000	442	443
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	17 000	17	16
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	618 000	618	551
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	328 000	328	317
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	336 000	336	327
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	35 000	37	31
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	7 364 000	7 271	7 205

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	324 000	323	275
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	115 000	121	105
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 080 000	1 089	819
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	40 000	32	30
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	500 000	651	525
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	121 000	164	132
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	175 000	243	199
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	254 000	290	289
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	254 000	294	293
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	309 000	309	274
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	673 000	688	614
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	605 000	652	581
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	317 000	317	312
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	215 000	215	192
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	404 000	403	344
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	560 000	559	542
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	458 000	444	380
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	607 000	730	567
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	188 000	185	180
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	455 000	443	453
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	386 000	386	394
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	330 000	384	379
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	507 000	581	584
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	39 000	38	34
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	14 000	14	13
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	81 000	81	68
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	187 000	248	250
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	611 000	638	570
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	310 000	302	297
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	179 000	179	181
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	154 000	154	153
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	99 000	99	89
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	1 040 000	1 105	941
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	264 000	264	248
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	86 000	86	78
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	346 000	346	339
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	169 000	140	142

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	239 000	239	237
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	181 000	181	181
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	280 000	280	239
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	160 000	160	162
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	426 000	426	377
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	500 000	500	461
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	234 000	248	225
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	352 000	352	345
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	29 000	30	27
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	238 000	230	213
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	9 451 000	9 889	9 085
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	1 836 000	1 853	1 745
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	841 000	831	819
Banque Nationale du Canada, 3,183 %, 01-02-2028	105 000	109	105
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	275 000	276	277
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	564 000	564	558
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	3 396 000	3 532	3 142
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	1 367 000	1 408	1 300
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	1 000 000	1 001	972
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	995 000	972	799
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	619 000	618	528
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	62 000	65	57
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	5 000	6	5
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	284 000	283	289
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	124 000	136	118
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	69 000	76	58
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	1 225 000	1 300	1 052
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	336 000	336	316
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	5 737 000	6 022	5 942
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	8 000	8	7
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	100 000	100	89
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	291 000	291	251
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	783 000	793	688
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	17 000	18	16
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	27 000	27	24
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	412 000	421	387

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	100 000	100	93
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	256 000	240	218
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	780 000	779	721
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	26 000	36	28
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	4 676 000	4 764	4 301
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	440 000	440	387
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	664 000	598	600
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	370 000	388	351
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	835 000	812	800
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	35 000	37	32
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	946 000	935	934
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	533 000	535	538
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	279 000	278	229
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	185 000	185	148
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	3 374 000	3 519	3 236
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	34 000	47	36
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	100 000	100	89
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	470 000	480	437
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	468 000	464	417
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	148 000	148	131
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	454 000	446	390
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	69 000	66	54
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	247 000	257	235
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	4 060 000	4 165	3 636
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	619 000	619	541
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	452 000	450	437
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	309 000	305	232
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	885 000	833	711
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	33 000	33	29
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	221 000	234	196
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	747 000	770	678
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	213 000	212	212
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	57 000	61	54
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	658 000	658	597
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	790 000	770	743
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	1 886 000	1 766	1 744
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, 02-02-2028	1 450 000	1 517	1 351

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	316 000	316	295
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	594 000	594	603
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	1 156 000	1 149	1 130
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	135 000	135	108
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	251 000	252	206
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 100 000	1 099	948
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	173 000	177	162
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	789 000	743	712
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	1 122 000	1 069	1 056
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	796 000	828	775
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	2 103 000	2 118	1 913
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	813 000	825	770
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	417 000	417	405
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	354 000	354	349
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	305 000	305	310
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	466 000	466	463
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	843 000	868	793
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	161 000	160	130
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	230 000	230	196
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	1 781 000	1 757	1 746
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	119 000	119	103
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	156 000	156	135
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	480 000	457	428
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	990 000	1 074	950
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	2 022 000	2 124	1 930
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	83 000	82	65
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	2 085 000	2 162	1 866
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	623 000	622	498
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	105 000	99	99
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	584 000	597	563
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	720 000	757	664
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	580 000	584	511
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>167 365</b>	<b>153 913</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>306 874</b>	<b>282 941</b>

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	3 294 000	4 108	4 060
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 489 000	2 152	1 394
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>6 260</b>	<b>5 454</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	180 000	222	205
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	466 000	633	627
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	210 000	189	183
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	458 000	464	412
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	330 000	297	281
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	691 000	691	686
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	887 000	856	790
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	2 012 000	2 050	1 771
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	314 000	314	295
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	705 000	701	622
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	49 000	52	47
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	328 000	328	287
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	193 000	232	224
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	214 000	209	183
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	618 000	618	559
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	3 508 000	3 724	3 262
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	393 000	513	527
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	1 398 000	1 396	1 243
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	1 201 000	1 142	1 119
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>14 631</b>	<b>13 323</b>
<b>Total des obligations américaines</b>		<b>20 891</b>	<b>18 777</b>
<b>Obligations mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	230 000	252	222
<b>Autriche</b>			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	220 000	276	251



# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Chili</b>			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	275 000	340	316
<b>Japon</b>			
Renesas Electronics Corp., 1,543 %, 26-11-2024	250 000	315	310
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	290 000	365	337
<b>Jersey</b>			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	224 000	224	200
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	48 000	50	44
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	353 000	361	298
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	24 000	25	21
<b>Luxembourg</b>			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	58 000	63	54
<b>Mexique</b>			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	335 000	420	352
<b>Pays-Bas</b>			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	110 000	141	117
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	213 000	213	203
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	77 000	83	73
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	464 000	464	395
<b>Obligations supranationales</b>			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	43 000	43	38
<b>Total des obligations mondiales</b>		3 635	3 231
<b>Total des obligations</b>		331 400	304 949

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Fonds négociés en Bourse			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	11 350	149	122
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	54 000	4 870	4 850
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	54 150	4 900	4 241
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		9 919	9 213
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	77	1	1
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	275	7	6
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		8	7
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	200	5	4
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		5	4
<b>Total des actions</b>		9 932	9 224

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

## Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(211)	CAD	119,47	Contrats à terme standardisés sur Euro-BOBL, 31-03-2023	24 423	115,75 CAD	131
(26)	CAD	147,88	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	3 781 960	145,46 CAD	19
<b>Actifs dérivés</b>						<b>150</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>150</b>
<b>Total des instruments dérivés à la juste valeur</b>						<b>150</b>
<b>Total des placements</b>					<b>341 332</b>	<b>314 323</b>

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations de base (GIP) SF531 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	8 970 \$	6 630 \$	15 600 \$	156 \$
Autres devises	—	(44)	(44)	—
<b>Total</b>	<b>8 970 \$</b>	<b>6 586 \$</b>	<b>15 556 \$</b>	<b>156 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			4,7 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	2 470 \$	162 \$	2 632 \$	26 \$
Total	2 470 \$	162 \$	2 632 \$	26 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,6 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>1 029 \$</b>	<b>110 244 \$</b>	<b>115 018 \$</b>	<b>78 658 \$</b>	<b>304 949 \$</b>

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 960 \$	159 522 \$	106 450 \$	116 554 \$	386 486 \$

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 21 681 \$ (26 441 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 6,6 % (6,3 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	7,2	6,6	15,5	14,3
AA	29,1	26,9	24,8	23,0
A	36,6	33,9	27,8	25,8
BBB	27,1	25,1	31,7	29,4
BB ou inférieure	—	—	0,1	0,1
SN*	—	—	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>92,5</b>	<b>100,0</b>	<b>92,7</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 92 \$ (62 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	304 949 \$	— \$	304 949 \$
Actions	9 224	—	—	9 224
Instruments dérivés	150	—	—	150
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>9 374 \$</b>	<b>304 949 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>314 323 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>9 374 \$</b>	<b>304 949 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>314 323 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 1 441 \$ données à des contreparties.

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	386 486 \$	— \$	386 486 \$
Actions	6 217	—	—	6 217
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>6 217 \$</b>	<b>386 486 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>392 703 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>6 217 \$</b>	<b>386 486 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>392 703 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 721 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 134 696	1 088 708	1 259 153	250 027	12 815	10 695	11 602	14 042	2 618	128
Police avec garantie de 75/100	2 278 592	2 616 968	2 983 956	975 622	82 696	21 393	27 796	33 184	10 194	824
Police avec garantie de 100/100	236 257	163 661	294 525	17 602	6 627	2 208	1 731	3 263	183	66
Police avec garantie de 75/75 SP1	899 200	868 290	1 035 759	357 131	9 469	8 878	9 638	11 962	3 851	97
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 823 373	1 890 098	2 011 731	1 139 566	29 388	17 931	20 907	23 165	12 260	300
Police avec garantie de 100/100 SP1	126 799	125 204	87 791	7 998	—	1 237	1 375	1 005	86	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	188 256	232 724	285 385	52 156	—	2 051	2 812	3 538	596	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	432 171	502 698	490 623	258 968	11 611	4 709	6 073	6 082	2 957	124
Police avec garantie de 75/75 SP	73 946	74 040	97 650	39 177	—	715	805	1 104	414	—
Police avec garantie de 75/100 SP	220 839	213 775	192 331	39 418	1 006	2 129	2 318	2 172	416	10
Police avec garantie de 100/100 SP	1 521	24 023	29 762	3 822	—	15	260	336	40	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	213 633	197 559	175 431	26 595	—	2 117	2 189	2 011	283	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	92 509	139 718	106 894	53 589	—	915	1 545	1 224	570	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	13 163	7 563	232 548	—	—	130	83	2 656	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1 022 329	922 507	239 955	—	—	9 270	9 416	2 552	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	682 827	646 384	272 175	—	—	6 172	6 584	2 891	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	43 012	37 417	7 362	—	—	388	381	78	—	—



# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,43	10,66	11,15	10,47	9,98	(1,23)	(0,49)
Police avec garantie de 75/100	9,39	10,62	11,12	10,45	9,96	(1,23)	(0,50)
Police avec garantie de 100/100	9,34	10,58	11,08	10,42	9,93	(1,24)	(0,50)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,87	11,10	11,55	10,78	10,22	(1,23)	(0,45)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,83	11,06	11,52	10,76	10,20	(1,23)	(0,46)
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,76	10,99	11,45	10,71	—	(1,23)	(0,46)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,90	12,08	12,40	11,42	—	(1,18)	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,90	12,08	12,40	11,42	10,67	(1,18)	(0,32)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,66	10,87	11,31	10,56	—	(1,21)	(0,44)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,64	10,85	11,29	10,55	10,00	(1,21)	(0,44)
Police avec garantie de 100/100 SP	9,62	10,82	11,28	10,54	—	(1,20)	(0,46)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,91	11,08	11,46	10,65	—	(1,17)	(0,38)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,89	11,06	11,45	10,64	—	(1,17)	(0,39)
Police avec garantie de 100/100 SPP	9,84	11,02	11,42	—	—	(1,18)	(0,40)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,07	10,21	10,63	—	—	(1,14)	(0,42)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,04	10,19	10,62	—	—	(1,15)	(0,43)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,02	10,17	10,61	—	—	(1,15)	(0,44)

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations de base (GIP) SF531

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1,96	1,97	1,92	1,90	2,00
Police avec garantie de 75/100	2,02	2,02	1,98	1,96	2,04
Police avec garantie de 100/100	2,06	2,08	2,03	2,02	2,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,39	1,39	1,36	1,34	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,45	1,45	1,42	1,39	1,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,56	1,55	1,52	1,50	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,41	1,41	1,38	1,37	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,46	1,46	1,43	1,41	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP	1,52	1,52	1,49	1,48	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,83	0,83	0,81	0,80	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,89	0,89	0,87	0,87	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,00	1,01	0,98	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,52	1,51	1,48	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	1,63	1,62	1,59	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	1,68	1,67	1,66	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	113,67	94,22	7,94	14,80	17,43

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MARCHÉS ÉMERGENTS (MACKENZIE) SF532

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	1	1
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	6 552	8 637
Total des placements	6 552	8 637
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 553 \$</b>	<b>8 638 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	2 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	6	3
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>6 547 \$</b>	<b>8 633 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 084) \$	645 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 084)</b>	<b>645</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	198	274
Autres	19	26
<b>Total des charges</b>	<b>217</b>	<b>300</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 301) \$</b>	<b>345 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>8 633 \$</b>	<b>9 402 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	129	188
Retraits des titulaires de contrats	(914)	(1 302)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 301)	345
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 086)	(769)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 547 \$</b>	<b>8 633 \$</b>



# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 301) \$</b>	345 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(17)</b>	(262)
(Profits) pertes latents	<b>1 400</b>	(109)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 080</b>	1 569
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(79)</b>	(145)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(299)</b>	(274)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>3</b>	1
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	10
	<b>787</b>	1 135
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>129</b>	188
Retraits des titulaires de contrats	<b>(914)</b>	(1 302)
	<b>(785)</b>	(1 114)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>2</b>	21
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(2)</b>	(23)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>(2) \$</b>

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds des marchés émergents Mackenzie*	718 914	7 001	6 552
<b>Total des placements</b>		7 001	6 552

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	6,27 %
Tencent Holdings Ltd.	3,05 %
Meituan, cat. B	3,02 %
China Construction Bank Corporation	2,41 %
BYD Co. Ltd.	1,96 %
China Petroleum and Chemical Corp., cat. H	1,82 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	1,76 %
Delta Electronics Inc.	1,72 %
Jindal Steel & Power Ltd.	1,70 %
Mahindra & Mahindra Ltd.	1,63 %
PICC Property & Casualty Co. Ltd.	1,63 %
Petrochina Co. Ltd.	1,61 %
China Unicom (Hong Kong) Ltd.	1,59 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	1,59 %
Shenzhen Salubris Pharmaceuticals Co. Ltd.	1,51 %
Osstem Implant Co. Ltd.	1,49 %
Central Retail Corp. PCL	1,48 %
Global Unichip Corp.	1,41 %
Alibaba Group Holding Ltd.	1,39 %
China Tower Corp. Ltd.	1,37 %
ITC Ltd.	1,33 %
LG Innotek Co. Ltd.	1,32 %
Zhen Ding Technology Holding Ltd.	1,32 %
Cholamandalam Investment and Finance Co. Ltd.	1,28 %
Old Mutual Ltd.	1,26 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

## Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	111 575	123 830	149 072	242 215	288 363	1 347	1 777	2 075	2 917	3 184
Police avec garantie de 75/100	207 554	236 079	285 787	444 862	583 441	2 466	3 341	3 933	5 307	6 396
Police avec garantie de 100/100	44 436	51 655	55 038	70 025	80 147	516	716	745	824	869
Police avec garantie de 75/75 SP1	30 197	31 083	23 673	32 466	58 819	385	468	343	404	665
Police avec garantie de 75/100 SP1	97 718	105 426	107 959	115 296	93 125	1 207	1 543	1 528	1 407	1 039
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 612	15 612	15 612	21 576	29 974	187	222	216	259	330
Police avec garantie de 75/75 SP2	12 881	12 807	13 877	28 265	32 324	197	225	229	390	396
Police avec garantie de 75/100 SP2	14 686	18 252	18 053	61 436	70 861	225	321	298	849	869
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	6 046	—	—	—	—	74
Police avec garantie de 75/75 SP	652	652	652	757	652	7	8	8	8	6
Police avec garantie de 75/100 SP	959	1 018	2 392	3 278	—	10	12	27	32	—

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,07	14,35	13,92	12,04	11,04	(2,28)	0,43
Police avec garantie de 75/100	11,88	14,15	13,76	11,93	10,96	(2,27)	0,39
Police avec garantie de 100/100	11,61	13,87	13,53	11,77	10,85	(2,26)	0,34
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,75	15,04	14,48	12,43	11,31	(2,29)	0,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,36	14,64	14,16	12,21	11,15	(2,28)	0,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,97	14,25	13,84	11,98	11,00	(2,28)	0,41
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,29	17,58	16,50	13,82	12,26	(2,29)	1,08
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,29	17,58	16,50	13,82	12,26	(2,29)	1,08
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	12,26	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,21	12,00	11,52	9,86	8,94	(1,79)	0,48
Police avec garantie de 75/100 SP	10,11	11,91	11,46	9,82	—	(1,80)	0,45

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds marchés émergents (Mackenzie) SF532

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>3,29</b>	3,31	3,32	3,31	3,28
Police avec garantie de 75/100	<b>3,51</b>	3,53	3,54	3,53	3,50
Police avec garantie de 100/100	<b>3,83</b>	3,85	3,87	3,86	3,82
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,55</b>	2,55	2,54	2,55	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,99</b>	2,99	2,97	2,98	2,96
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,42</b>	3,43	3,41	3,42	3,40
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>2,18</b>	2,21	2,22	2,20	2,18
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,40</b>	2,43	2,44	2,43	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,55</b>	2,57	2,60	2,58	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,99</b>	3,01	3,03	3,01	2,99
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,42</b>	3,45	3,47	3,45	3,43

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>1,11</b>	1,51	0,95	14,43	203,39

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS PARCOURS (MACKENZIE)  
SF540

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	256 \$	74 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	157
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	39 075	41 305
<b>Total des placements</b>	<b>39 075</b>	<b>41 305</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>39 331 \$</b>	<b>41 536 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	24	—
Montant à payer aux courtiers	4	120
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>28</b>	<b>120</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>39 303 \$</b>	<b>41 416 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(4 451) \$	(409) \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(4 451)</b>	<b>(409)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	545	539
Autres	64	65
<b>Total des charges</b>	<b>609</b>	<b>604</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(5 060) \$</b>	<b>(1 013) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>41 416 \$</b>	<b>29 176 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	8 554	19 252
Retraits des titulaires de contrats	(5 607)	(5 999)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 060)	(1 013)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 113)	12 240
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>39 303 \$</b>	<b>41 416 \$</b>

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(5 060) \$</b>	(1 013) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>702</b>	127
(Profits) pertes latents	<b>4 916</b>	1 099
Produit brut de la cession d'actifs	<b>5 886</b>	4 813
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(8 107)</b>	(17 543)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 167)</b>	(817)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>181</b>	(124)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(116)</b>	(227)
	<b>(2 765)</b>	(13 685)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>8 554</b>	19 252
Retraits des titulaires de contrats	<b>(5 607)</b>	(5 999)
	<b>2 947</b>	13 253
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>182</b>	(432)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>74</b>	506
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>256 \$</b>	74 \$

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie, série S*	4 361 320	44 802	39 075
<b>Total des placements</b>		44 802	39 075

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	7,21 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,51 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	5,17 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	4,49 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	4,46 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	3,44 %
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	2,53 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,47 %
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	2,17 %
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	2,13 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	1,10 %
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	1,09 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	1,04 %
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1,04 %
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	0,92 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	0,85 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,69 %
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	0,67 %
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	0,65 %
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	0,60 %
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	0,60 %
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	0,56 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	0,53 %
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	0,51 %
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	0,44 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	276 612	359 570	249 478	31 512	—	2 519	3 736	2 692	314	—
Police avec garantie de 75/100	715 665	805 200	869 997	223 378	—	6 484	8 331	9 358	2 224	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	249 546	203 292	149 214	64 690	—	2 297	2 125	1 615	646	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	590 038	555 277	491 637	56 149	—	5 412	5 789	5 313	560	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	46 681	72 017	23 651	—	—	455	786	263	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	48 501	58 416	73 009	48 067	—	473	637	811	484	—
Police avec garantie de 75/75 SP	67 492	52 575	28 861	8 101	—	626	553	314	81	—
Police avec garantie de 75/100 SP	147 228	92 871	62 331	21 736	—	1 361	975	676	217	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	270 345	155 482	44 040	4 628	—	2 539	1 649	481	46	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	369 296	231 885	81 148	—	—	3 455	2 452	884	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	538 108	500 022	223 333	—	—	4 948	5 223	2 412	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	929 133	815 357	368 189	—	—	8 516	8 498	3 972	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	23 780	63 545	35 726	—	—	218	662	385	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,11	10,39	10,79	9,98	—	(1,28)	(0,40)
Police avec garantie de 75/100	9,06	10,35	10,76	9,96	—	(1,29)	(0,41)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,21	10,45	10,82	9,98	—	(1,24)	(0,37)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,17	10,43	10,81	9,97	—	(1,26)	(0,38)
Police avec garantie de 75/75 SP2	9,76	10,91	11,11	—	—	(1,15)	(0,20)
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,76	10,91	11,11	10,07	—	(1,15)	(0,20)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,28	10,53	10,87	9,99	—	(1,25)	(0,34)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,24	10,50	10,85	9,99	—	(1,26)	(0,35)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,39	10,60	10,92	10,01	—	(1,21)	(0,32)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,36	10,57	10,90	—	—	(1,21)	(0,33)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,20	10,45	10,80	—	—	(1,25)	(0,35)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,17	10,42	10,79	—	—	(1,25)	(0,37)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,15	10,41	10,78	—	—	(1,26)	(0,37)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'obligations de base Plus Parcours (Mackenzie) SF540

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,00</b>	2,00	2,00	1,95	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,11</b>	2,11	2,12	2,06	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,53</b>	1,71	1,70	1,65	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,62</b>	1,82	1,82	1,77	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,43</b>	1,44	1,44	1,40	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,54</b>	1,55	1,56	1,51	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,97</b>	1,14	1,13	1,12	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,04</b>	1,26	1,26	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	<b>1,55</b>	1,55	1,54	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	<b>1,66</b>	1,66	1,65	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	<b>1,73</b>	1,72	1,70	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>15,14</b>	13,60	16,12	2,51	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS PARCOURS  
(MACKENZIE) SF541

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	12 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	18
Montant à recevoir des courtiers	—	2
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	10 203	9 999
<b>Total des placements</b>	<b>10 203</b>	<b>9 999</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 215 \$</b>	<b>10 019 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	2 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	6	—
Montant à payer aux courtiers	11	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>17</b>	<b>2</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>10 198 \$</b>	<b>10 017 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(822) \$	57 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(822)</b>	<b>57</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	181	159
Autres	23	20
<b>Total des charges</b>	<b>204</b>	<b>179</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 026) \$</b>	<b>(122) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>10 017 \$</b>	<b>6 370 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	2 711	5 290
Retraits des titulaires de contrats	(1 504)	(1 521)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 026)	(122)
<b>Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>181</b>	<b>3 647</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>10 198 \$</b>	<b>10 017 \$</b>

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(1 026) \$</b>	(122) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>172</b>	47
(Profits) pertes latents	<b>1 188</b>	168
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 978</b>	1 801
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(3 004)</b>	(5 386)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(538)</b>	(272)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>24</b>	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>13</b>	(87)
	<b>(1 193)</b>	(3 852)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>2 711</b>	5 290
Retraits des titulaires de contrats	<b>(1 504)</b>	(1 521)
	<b>1 207</b>	3 769
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>14</b>	(83)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(2)</b>	81
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>12 \$</b>	(2) \$

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada Vie, série S*	1 175 355	11 598	10 203
<b>Total des placements</b>		11 598	10 203

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2031	5,40 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2023	4,57 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,54 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2032	4,45 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-07-2029	4,41 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,50 %, 15-04-2024	4,08 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-10-2026	3,63 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-04-2027	3,49 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,20 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,08 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	2,86 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,38 %, 15-07-2027	2,72 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-08-2052	1,55 %
Gouvernement du Mexique, 2,66 %, 24-05-2031	1,43 %
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 4,25 %, 15-05-2034	1,36 %
Microsoft Corp., 2,53 %, 01-06-2050	1,18 %
FINB TIPS américains Mackenzie (couvert en \$ CA)*	1,14 %
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie*	1,11 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 15-05-2032	1,09 %
Gouvernement du Mexique, 8,00 %, 07-11-2047	1,08 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	1,05 %
Commonwealth d'Australie, 1,75 %, 21-06-2051	0,93 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	0,88 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,79 %
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	0,78 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	71 372	81 303	82 139	23 311	—	652	822	851	231	—
Police avec garantie de 75/100	210 743	187 347	141 752	40 582	—	1 908	1 881	1 461	401	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	73 844	59 752	69 631	39 342	—	681	608	724	390	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	199 779	117 330	81 210	27 386	—	1 835	1 190	843	271	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 826	32 532	—	—	—	156	348	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	20 822	18 332	1 892	627	—	206	196	20	6	—
Police avec garantie de 75/75 SP	6 702	7 309	6 753	1 991	—	62	75	70	20	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11 587	13 954	9 762	5 165	—	107	142	102	51	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	8 912	2 441	2 442	2 641	—	84	25	26	26	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	39 715	46 694	33 361	10 341	—	372	480	349	103	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	252 453	225 417	76 424	—	—	2 348	2 311	800	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	179 746	177 478	105 119	—	—	1 663	1 813	1 098	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	13 412	12 319	2 484	—	—	124	126	26	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,13	10,11	10,36	9,91	—	(0,98)	(0,25)
Police avec garantie de 75/100	9,05	10,04	10,31	9,88	—	(0,99)	(0,27)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,22	10,17	10,39	9,91	—	(0,95)	(0,22)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,18	10,14	10,37	9,90	—	(0,96)	(0,23)
Police avec garantie de 75/75 SP2	9,90	10,70	—	—	—	(0,80)	(0,02)
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,89	10,69	10,71	10,01	—	(0,80)	(0,02)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,29	10,23	10,43	9,92	—	(0,94)	(0,20)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,24	10,18	10,40	9,91	—	(0,94)	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,41	10,32	10,48	9,93	—	(0,91)	(0,16)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,37	10,29	10,47	9,93	—	(0,92)	(0,18)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,30	10,25	10,46	—	—	(0,95)	(0,21)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,26	10,22	10,45	—	—	(0,96)	(0,23)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,21	10,19	10,44	—	—	(0,98)	(0,25)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours (Mackenzie) SF541

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,35	2,35	2,35	2,26	—
Police avec garantie de 75/100	2,51	2,52	2,51	2,44	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,99	2,01	1,99	1,93	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,10	2,11	2,10	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,78	1,79	1,78	1,73	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,96	1,95	1,95	1,88	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,42	1,44	1,43	1,39	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,55	1,55	1,53	1,50	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,90	1,90	1,88	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,07	2,07	2,04	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,24	2,25	2,21	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	19,20	20,45	17,99	57,52	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES  
PARCOURS (BRANDYWINE) SF542

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542  
(le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	412 \$	848 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	307	215
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	205 776	191 875
<b>Total des placements</b>	<b>205 776</b>	<b>191 875</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>206 495 \$</b>	<b>192 938 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	289	210
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>289</b>	<b>210</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>206 206 \$</b>	<b>192 728 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(25 404) \$	1 432 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(25 404)</b>	<b>1 432</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 829	1 331
Autres	207	135
<b>Total des charges</b>	<b>2 036</b>	<b>1 466</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(27 440) \$</b>	<b>(34) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>192 728 \$</b>	<b>75 705 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	55 166	127 260
Retraits des titulaires de contrats	(14 248)	(10 203)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(27 440)	(34)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	13 478	117 023
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>206 206 \$</b>	<b>192 728 \$</b>

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(27 440) \$	(34) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	656	(19)
(Profits) pertes latents	32 124	7 419
Produit brut de la cession d'actifs	5 511	1 611
Paiements bruts pour achats d'actifs	(44 816)	(116 672)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(7 376)	(8 832)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(92)	(108)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	79	(149)
	<u>(41 354)</u>	<u>(116 784)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	55 166	127 260
Retraits des titulaires de contrats	(14 248)	(10 203)
	<u>40 918</u>	<u>117 057</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(436)</b>	<b>273</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>848</b>	<b>575</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>412 \$</b>	<b>848 \$</b>

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada Vie, série S*	23 126 853	243 459	205 776
<b>Total des placements</b>		243 459	205 776

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %
Freddie Mac, 4,50 %, 01-09-2052	1,84 %
République fédérale d'Allemagne, 1,80 %, 15-08-2053	1,82 %
New Fortress Energy Inc., 6,75 %, 15-09-2025, 144A	1,65 %
Towd Point Mortgage Trust, taux variable, 25-03-2058, 144A	1,48 %
Gouvernement du Japon, 0,60 %, 20-12-2023	1,27 %
Freddie Mac, taux variable, 25-01-2034, 144A	1,18 %
DISH Network Corp., 3,38 %, 15-08-2026, convertibles	1,12 %
Fannie Mae, taux variable, 25-10-2039, 144A	1,01 %
Wynn Las Vegas LLC, 5,50 %, 01-03-2025, 144A	1,00 %
Uniti Group LP, 7,88 %, 15-02-2025, 144A	0,96 %
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 20-12-2023	0,95 %
Fannie Mae, taux variable, 25-07-2031, 144A	0,94 %
Gouvernement du Japon, 0,10 %, 20-09-2023	0,93 %
Mileage Plus Holdings LLC, 6,50 %, 20-06-2027	0,90 %
XP Controle Participacoes SA, 3,25 %, 01-07-2026, 144A	0,86 %
Altice International SARL, 5,00 %, 15-01-2028	0,85 %
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 12-02-2028	0,81 %
Ford Motor Co., 6,10 %, 19-08-2032	0,78 %
AES Panama Generation Holdings SRL, 4,375 %, 31-05-2030	0,76 %
Vontier Corp., 1,80 %, 01-04-2026, 144A	0,76 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations mondiales multisectionnelles Parcours (Brandywine) SF542

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 129 010	1 082 422	571 170	124 160	—	10 724	11 984	6 424	1 261	—
Police avec garantie de 75/100	3 045 844	2 629 506	1 107 496	184 704	—	28 720	28 949	12 406	1 872	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 199 511	1 032 443	479 607	77 451	—	11 518	11 517	5 416	787	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 182 507	2 264 374	960 223	110 145	—	30 439	25 186	10 824	1 118	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	555 728	249 978	114 908	17 992	—	5 717	2 929	1 336	185	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	538 377	436 609	224 972	41 268	—	5 539	5 115	2 616	424	—
Police avec garantie de 75/75 SP	132 437	102 231	53 488	17 590	—	1 281	1 146	606	179	—
Police avec garantie de 75/100 SP	297 441	241 934	89 288	39 059	—	2 860	2 701	1 009	397	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	394 042	290 589	95 045	13 528	—	3 858	3 287	1 082	138	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	572 893	380 638	140 250	10 085	—	5 588	4 293	1 594	103	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	257 021	233 702	79 578	—	—	2 428	2 562	882	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	348 278	292 247	108 627	—	—	3 274	3 194	1 203	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	8 207	19 678	11 365	—	—	77	214	126	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,50	11,07	11,25	10,16	—	(1,57)	(0,18)
Police avec garantie de 75/100	9,43	11,01	11,20	10,13	—	(1,58)	(0,19)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,60	11,15	11,29	10,16	—	(1,55)	(0,14)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,56	11,12	11,27	10,16	—	(1,56)	(0,15)
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,29	11,72	11,63	10,27	—	(1,43)	0,09
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,29	11,72	11,63	10,27	—	(1,43)	0,09
Police avec garantie de 75/75 SP	9,67	11,21	11,33	10,17	—	(1,54)	(0,12)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,62	11,16	11,30	10,16	—	(1,54)	(0,14)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,79	11,31	11,39	10,19	—	(1,52)	(0,08)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,75	11,28	11,37	10,19	—	(1,53)	(0,09)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,45	10,96	11,09	—	—	(1,51)	(0,13)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,40	10,93	11,07	—	—	(1,53)	(0,14)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,36	10,89	11,05	—	—	(1,53)	(0,16)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine)

## SF542

### Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,33</b>	2,31	2,31	2,30	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,49</b>	2,47	2,47	2,46	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,98</b>	1,97	1,94	1,96	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,09</b>	2,07	2,07	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,77</b>	1,76	1,76	1,74	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,94</b>	1,92	1,93	1,91	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,43</b>	1,42	1,39	1,41	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,54</b>	1,53	1,51	1,52	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	<b>1,89</b>	1,87	1,86	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	<b>2,06</b>	2,04	2,05	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	<b>2,24</b>	2,21	2,20	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,98</b>	1,97	1,96	1,96	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,09</b>	2,07	2,09	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,43</b>	1,42	1,41	1,41	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,54</b>	1,53	1,53	1,52	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>2,80</b>	1,14	4,08	28,89	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTIONNARIÉS CANADIENNES PARCOURS (GIGWL) SF543

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	57 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	92	109
Montant à recevoir des courtiers	—	91
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	133 500	145 827
<b>Total des placements</b>	<b>133 500</b>	<b>145 827</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>133 649 \$</b>	<b>146 027 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	67 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	24	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>24</b>	<b>67</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>133 625 \$</b>	<b>145 960 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	681 \$	25 104 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>681</b>	<b>25 104</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	290	169
Autres	33	19
<b>Total des charges</b>	<b>323</b>	<b>188</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>358 \$</b>	<b>24 916 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>145 960 \$</b>	<b>65 174 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	15 907	73 999
Retraits des titulaires de contrats	(28 600)	(18 129)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	358	24 916
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(12 335)	80 786
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>133 625 \$</b>	<b>145 960 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>358 \$</b>	24 916 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(4 365)</b>	(1 040)
(Profits) pertes latents	<b>7 463</b>	(21 521)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>24 516</b>	7 344
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(11 508)</b>	(63 278)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(3 779)</b>	(2 543)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>17</b>	89
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>115</b>	(238)
	<b>12 817</b>	(56 271)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>15 907</b>	73 999
Retraits des titulaires de contrats	<b>(28 600)</b>	(18 129)
	<b>(12 693)</b>	55 870
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>124</b>	(401)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(67)</b>	334
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>57 \$</b>	(67) \$

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions canadiennes Parcours Canada Vie, série S*	10 631 152	116 672	133 500
<b>Total des placements</b>		116 672	133 500

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	7,70 %
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %
Banque de Montréal	5,62 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %
Intact Corporation financière	3,21 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,16 %
Enbridge Inc.	2,65 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,62 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	2,52 %
Les Compagnies Loblaw limitée	2,39 %
Constellation Software Inc.	2,30 %
Brookfield Corp.	2,12 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,09 %
Pembina Pipeline Corp.	1,98 %
Nutrien Ltd.	1,97 %
Wheaton Precious Metals Corp.	1,90 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,89 %
Banque Nationale du Canada	1,85 %
Dollarama Inc.	1,82 %
TELUS Corp.	1,81 %
Waste Connections Inc.	1,71 %
Pet Valu Holdings Ltd.	1,62 %
Cenovus Energy Inc.	1,56 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,54 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	137 005	95 998	50 919	12 914	—	1 681	1 211	530	133	—
Police avec garantie de 75/100	149 315	100 547	51 090	14 703	—	1 818	1 260	530	151	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	158 991	86 915	38 903	10 163	—	1 979	1 107	407	105	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	167 963	107 956	90 188	34 636	—	2 075	1 367	941	356	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	18 225	22 823	96	7 153	—	246	308	1	75	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	58 350	36 496	26 422	2 538	—	786	492	286	26	—
Police avec garantie de 75/75 SP	9 127	6 658	6 243	—	—	116	86	66	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	6 008	4 793	1 611	2 798	—	76	62	17	29	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	—	—	136	—	—	—	—	1	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	325	—	5 804	1 582	—	4	—	62	16	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	378 788	334 563	124 631	—	—	4 552	4 089	1 245	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	320 232	281 106	135 270	—	—	3 811	3 413	1 347	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	31 687	35 901	11 451	—	—	373	433	114	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,27	12,61	10,42	10,30	—	(0,34)	2,19
Police avec garantie de 75/100	12,18	12,53	10,37	10,27	—	(0,35)	2,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,45	12,74	10,47	10,30	—	(0,29)	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,35	12,66	10,44	10,29	—	(0,31)	2,22
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,48	13,48	10,84	10,43	—	—	2,64
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,48	13,48	10,84	10,43	—	—	2,64
Police avec garantie de 75/75 SP	12,75	12,96	10,59	—	—	(0,21)	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP	12,67	12,89	10,55	10,33	—	(0,22)	2,34
Police avec garantie de 75/75 SPP	—	—	10,66	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,85	—	10,62	10,35	—	(0,18)	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	12,02	12,22	9,99	—	—	(0,20)	2,23
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,90	12,14	9,96	—	—	(0,24)	2,18
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,78	12,06	9,93	—	—	(0,28)	2,13

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,70	2,70	2,72	2,65	—
Police avec garantie de 75/100	2,87	2,87	2,89	2,84	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,25	2,25	2,22	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,48	2,47	2,44	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,60	1,60	1,62	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,77	1,76	1,79	1,73	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	—	—	1,14	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,38	—	1,35	1,35	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,66	1,65	1,65	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,00	1,99	1,98	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,34	2,32	2,32	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,25	2,25	2,27	2,22	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,48	2,49	2,44	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	—	—	1,16	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,38	—	1,37	1,35	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	8,37	6,45	3,02	7,39	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES CANADIENS PARCOURS  
(GALIBIER) SF544

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	222 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	108
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	44 813	41 503
<b>Total des placements</b>	<b>44 813</b>	<b>41 503</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>44 813 \$</b>	<b>41 833 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	85 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	4	—
Montant à payer aux courtiers	21	97
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>110</b>	<b>97</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>44 703 \$</b>	<b>41 736 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 735) \$	4 369 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 735)</b>	<b>4 369</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	904	606
Autres	102	72
<b>Total des charges</b>	<b>1 006</b>	<b>678</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 741) \$</b>	<b>3 691 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>41 736 \$</b>	<b>16 534 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	9 837	25 167
Retraits des titulaires de contrats	(4 129)	(3 656)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 741)	3 691
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	2 967	25 202
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>44 703 \$</b>	<b>41 736 \$</b>

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 741) \$	3 691 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(396)	(284)
(Profits) pertes latents	4 089	(3 257)
Produit brut de la cession d'actifs	5 055	2 119
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 100)	(22 779)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 958)	(828)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	112	(101)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(76)	58
	<u>(6 015)</u>	<u>(21 381)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	9 837	25 167
Retraits des titulaires de contrats	(4 129)	(3 656)
	<u>5 708</u>	<u>21 511</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(307)</b>	<b>130</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>222</b>	<b>92</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(85) \$</b>	<b>222 \$</b>



# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie, série S*	3 749 655	43 708	44 813
<b>Total des placements</b>		43 708	44 813

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,71 %
Société Financière Manuvie	5,15 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	4,83 %
Spin Master Corp.	4,82 %
Northland Power Inc.	4,43 %
WSP Global Inc.	4,35 %
Trésorerie et dépôts à court terme	4,30 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	4,22 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	4,22 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4,20 %
Intact Corporation financière	4,11 %
Cenovus Energy Inc.	3,98 %
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	3,97 %
Park Lawn Corp.	3,82 %
Nutrien Ltd.	3,72 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,71 %
Restaurant Brands International Inc.	3,60 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,50 %
AG Growth International Inc.	3,49 %
CAE inc.	3,38 %
Cargojet Inc.	3,29 %
Parkland Corp. of Canada	3,09 %
Premium Brands Holdings Corp.	2,92 %
Enbridge Inc.	2,77 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,64 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	471 182	403 671	197 603	35 590	—	5 676	5 173	2 193	374	—
Police avec garantie de 75/100	745 431	636 648	314 271	100 258	—	8 881	8 091	3 469	1 051	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	459 324	380 657	243 390	115 040	—	5 585	4 909	2 711	1 210	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	554 508	400 667	250 152	112 591	—	6 675	5 130	2 773	1 182	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	64 495	88 740	22 510	77	—	854	1 217	260	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	39 106	36 778	40 472	20 011	—	518	504	468	213	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11 330	7 141	3 156	2 061	—	142	94	36	22	—
Police avec garantie de 75/100 SP	59 672	36 530	20 952	19 373	—	740	478	235	204	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	32 987	25 169	34 444	2 512	—	417	334	390	26	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	176 107	150 656	42 612	—	—	2 206	1 985	481	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	536 075	488 752	118 053	—	—	6 239	5 987	1 239	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	575 782	612 544	214 214	—	—	6 636	7 455	2 242	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11 782	31 362	3 513	—	—	134	379	37	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,05	12,81	11,10	10,51	—	(0,76)	1,71
Police avec garantie de 75/100	11,91	12,71	11,04	10,48	—	(0,80)	1,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,16	12,90	11,14	10,52	—	(0,74)	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,04	12,80	11,09	10,50	—	(0,76)	1,71
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,24	13,71	11,55	10,65	—	(0,47)	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,24	13,71	11,55	10,65	—	(0,47)	2,16
Police avec garantie de 75/75 SP	12,52	13,17	11,28	10,56	—	(0,65)	1,89
Police avec garantie de 75/100 SP	12,39	13,08	11,23	10,55	—	(0,69)	1,85
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,65	13,27	11,33	10,58	—	(0,62)	1,94
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,52	13,17	11,28	—	—	(0,65)	1,89
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,64	12,25	10,50	—	—	(0,61)	1,75
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,52	12,17	10,47	—	—	(0,65)	1,70
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,41	12,09	10,43	—	—	(0,68)	1,66

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours (Galibier) SF544

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,71	2,72	2,74	2,66	—
Police avec garantie de 75/100	2,99	2,99	3,02	2,94	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,43	2,43	2,37	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,71	2,71	2,64	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,60	1,60	1,62	1,57	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,87	1,89	1,91	1,84	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,31	1,32	1,32	1,29	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,60	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,67	1,66	1,66	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,00	2,00	1,99	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,36	2,35	2,32	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,43	2,45	2,37	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,70	2,71	2,73	2,64	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,31	1,32	1,34	1,29	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,59	1,59	1,62	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	11,19	7,18	17,37	9,34	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES PARCOURS (PUTNAM) SF545

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	261 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	461	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	20 283	16 484
Total des placements	20 283	16 484
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 744 \$</b>	<b>16 745 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	702 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	220	3
Montant à payer aux courtiers	—	7
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>922</b>	<b>10</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19 822 \$</b>	<b>16 735 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	780 \$	11 412 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>780</b>	<b>11 412</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	426	253
Autres	41	30
<b>Total des charges</b>	<b>467</b>	<b>283</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>313 \$</b>	<b>11 129 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>16 735 \$</b>	<b>32 792 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 279	47 362
Retraits des titulaires de contrats	(1 505)	(74 548)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	313	11 129
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 087	(16 057)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 822 \$</b>	<b>16 735 \$</b>

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>313 \$</b>	11 129 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(75)</b>	(1 941)
(Profits) pertes latents	<b>(313)</b>	(349)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>3 527</b>	73 444
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(6 546)</b>	(45 763)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(392)</b>	(9 122)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>217</b>	5
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(468)</b>	(34)
	<b>(3 737)</b>	27 369
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 279</b>	47 362
Retraits des titulaires de contrats	<b>(1 505)</b>	(74 548)
	<b>2 774</b>	(27 186)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(963)</b>	183
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>261</b>	78
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(702) \$</b>	261 \$

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions américaines Parcours Canada Vie, série S*	1 608 248	18 979	20 283
<b>Total des placements</b>		18 979	20 283

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	3,82 %
iShares Russell 1000 Value ETF	3,25 %
Microsoft Corp.	3,16 %
Exxon Mobil Corp.	2,83 %
Walmart Inc.	2,73 %
Bank of America Corp.	2,69 %
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	2,32 %
Northrop Grumman Corp.	2,28 %
The Goldman Sachs Group Inc.	2,25 %
Merck & Co. Inc.	2,23 %
McKesson Corp.	2,10 %
ConocoPhillips	2,03 %
Raytheon Technologies Corp.	1,93 %
The Charles Schwab Corp.	1,88 %
Meta Platforms Inc.	1,84 %
Cigna Corp.	1,79 %
Citigroup Inc.	1,77 %
AstraZeneca PLC, CAAE	1,77 %
Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc.	1,73 %
Shell PLC, cat. A	1,59 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,57 %
PNC Financial Services Group Inc.	1,52 %
O'Reilly Automotive Inc.	1,52 %
Elevance Health Inc.	1,51 %
Corteva Inc.	1,49 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	298 601	227 197	105 756	8 155	—	4 043	3 034	1 154	88	—
Police avec garantie de 75/100	387 621	335 533	159 797	44 258	—	5 191	4 444	1 734	473	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	197 002	171 406	24 706	4 336	—	2 685	2 299	270	47	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	281 692	266 805	40 333	35 864	—	3 800	3 552	439	384	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 781	5 502	8 630	6 843	—	27	79	98	74	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	79 188	46 709	11 469	918	—	1 182	669	130	10	—
Police avec garantie de 75/75 SP	5 539	6 487	97	—	—	78	89	1	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	21 798	25 344	1 070	685	—	303	345	12	7	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	7 676	6 361	8 014	3 442	—	109	88	89	37	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	20 631	11 967	—	—	—	287	163	—	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	87 352	84 432	28 917	—	—	1 123	1 060	294	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	71 260	65 804	35 063	—	—	906	820	355	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	6 969	7 524	2 480	—	—	88	93	25	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	13,54	13,35	10,91	10,72	—	0,19	2,44
Police avec garantie de 75/100	13,39	13,24	10,85	10,69	—	0,15	2,39
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,63	13,41	10,94	10,72	—	0,22	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,49	13,31	10,88	10,70	—	0,18	2,43
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,93	14,32	11,37	10,87	—	0,61	2,95
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,93	14,32	11,37	10,87	—	0,61	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP	14,06	13,72	11,09	—	—	0,34	2,63
Police avec garantie de 75/100 SP	13,92	13,62	11,04	10,75	—	0,30	2,58
Police avec garantie de 75/75 SPP	14,18	13,80	11,12	10,78	—	0,38	2,68
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,94	13,60	—	—	—	0,34	2,60
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	12,85	12,56	10,16	—	—	0,29	2,40
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	12,71	12,46	10,12	—	—	0,25	2,34
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	12,60	12,39	10,09	—	—	0,21	2,30

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds d'actions américaines Parcours (Putnam) SF545

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,79	2,83	2,83	2,79	—
Police avec garantie de 75/100	3,06	3,11	3,09	3,06	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,62	2,57	2,56	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,90	2,85	2,84	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,70	1,73	1,72	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,97	2,01	2,00	1,97	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,47	1,50	1,46	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,78	—	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,82	1,84	1,81	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,20	2,23	2,20	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,47	2,51	2,49	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,56	2,62	2,59	2,56	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,90	2,87	2,84	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,47	1,50	1,48	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,78	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	16,46	97,27	13,97	5,11	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS CONCENTRÉ D'ACTION AMÉRICAINES PARCOURS  
(ARISTOTLE) SF546

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	25 \$	176 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	12
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	40 361	43 996
<b>Total des placements</b>	<b>40 361</b>	<b>43 996</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>40 386 \$</b>	<b>44 184 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	9	—
Montant à payer aux courtiers	25	81
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>34</b>	<b>81</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>40 352 \$</b>	<b>44 103 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 741) \$	6 280 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 741)</b>	<b>6 280</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	890	724
Autres	97	88
<b>Total des charges</b>	<b>987</b>	<b>812</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 728) \$</b>	<b>5 468 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>44 103 \$</b>	<b>15 055 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 630	27 241
Retraits des titulaires de contrats	(3 653)	(3 661)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 728)	5 468
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 751)	29 048
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>40 352 \$</b>	<b>44 103 \$</b>

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(4 728) \$</b>	5 468 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(581)</b>	(306)
(Profits) pertes latents	<b>5 130</b>	(5 674)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>7 287</b>	2 064
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(7 393)</b>	(24 794)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(808)</b>	(300)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>21</b>	5
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(56)</b>	72
	<b>(1 128)</b>	(23 465)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 630</b>	27 241
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 653)</b>	(3 661)
	<b>977</b>	23 580
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(151)</b>	115
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>176</b>	61
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>25 \$</b>	176 \$

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie, série S*	2 985 918	37 923	40 361
<b>Total des placements</b>		37 923	40 361

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Microsoft Corp.	3,93 %
Corteva Inc.	3,72 %
Danaher Corp.	3,02 %
Ameriprise Financial Inc.	2,97 %
Parker Hannifin Corp.	2,82 %
Amgen Inc.	2,81 %
Merck & Co. Inc.	2,80 %
Microchip Technology Inc.	2,78 %
Lennar Corp., cat. A	2,75 %
Xcel Energy Inc.	2,73 %
Martin Marietta Materials Inc.	2,71 %
Adobe Inc.	2,70 %
The Coca-Cola Co.	2,68 %
The Procter & Gamble Co.	2,59 %
Honeywell International Inc.	2,58 %
Xylem Inc.	2,57 %
Atmos Energy Corp.	2,53 %
ANSYS Inc.	2,42 %
Sony Group Corp., CAAE	2,40 %
RPM International Inc.	2,38 %
PNC Financial Services Group Inc.	2,27 %
Capital One Financial Corp.	2,25 %
Coterra Energy Inc.	2,25 %
QUALCOMM Inc.	2,24 %
Cincinnati Financial Corp.	2,21 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	667 066	574 108	349 395	59 244	—	8 488	8 207	4 126	644	—
Police avec garantie de 75/100	518 051	601 265	265 865	81 483	—	6 519	8 524	3 122	883	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	728 660	636 731	297 792	107 771	—	9 342	9 150	3 528	1 171	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	471 627	685 100	129 806	79 098	—	5 986	9 773	1 530	858	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	84 472	86 670	23 106	109	—	1 186	1 329	284	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	129 100	68 632	18 053	13 269	—	1 813	1 052	222	146	—
Police avec garantie de 75/75 SP	26 009	15 646	20 026	7 438	—	344	230	240	82	—
Police avec garantie de 75/100 SP	89 351	41 068	17 900	8 260	—	1 170	599	215	90	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	30 809	23 594	38 638	4 684	—	411	349	465	51	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	167 666	122 133	38 227	—	—	2 213	1 792	458	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	112 573	99 314	30 006	—	—	1 341	1 316	325	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	128 027	129 522	49 219	—	—	1 507	1 703	531	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2 711	6 046	709	—	—	32	79	9	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,72	14,30	11,81	10,86	—	(1,58)	2,49
Police avec garantie de 75/100	12,58	14,18	11,74	10,84	—	(1,60)	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,82	14,37	11,84	10,87	—	(1,55)	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,69	14,26	11,79	10,85	—	(1,57)	2,47
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,04	15,33	12,31	11,01	—	(1,29)	3,02
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,04	15,34	12,31	11,01	—	(1,30)	3,03
Police avec garantie de 75/75 SP	13,22	14,69	12,00	10,92	—	(1,47)	2,69
Police avec garantie de 75/100 SP	13,09	14,58	11,95	10,90	—	(1,49)	2,63
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,33	14,78	12,05	10,93	—	(1,45)	2,73
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,20	14,67	11,99	—	—	(1,47)	2,68
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,91	13,25	10,84	—	—	(1,34)	2,41
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,77	13,15	10,80	—	—	(1,38)	2,35
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,68	13,08	10,77	—	—	(1,40)	2,31

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds concentré d'actions américaines Parcours (Aristotle) SF546

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,85	2,84	2,78	—
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,14	3,12	3,05	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,61	2,55	2,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,91	2,86	2,82	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,74	1,73	1,69	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,98	2,01	2,01	1,96	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,51	1,44	1,47	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	1,77	1,76	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,84	1,85	1,83	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,23	2,24	2,21	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,53	2,54	2,49	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,61	2,58	2,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,91	2,89	2,82	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,51	1,47	1,47	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,76	1,77	1,79	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	17,78	6,67	6,48	1,16	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES PARCOURS (SETANTA)  
SF547

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	138
Montant à recevoir des courtiers	75	91
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	98 758	95 012
<b>Total des placements</b>	<b>98 758</b>	<b>95 012</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>98 833 \$</b>	<b>95 241 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	459 \$	87 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	13	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>472</b>	<b>87</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>98 361 \$</b>	<b>95 154 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 332) \$	7 581 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 332)</b>	<b>7 581</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	163	125
Autres	18	13
<b>Total des charges</b>	<b>181</b>	<b>138</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(8 513) \$</b>	<b>7 443 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>95 154 \$</b>	<b>36 149 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	16 452	56 369
Retraits des titulaires de contrats	(4 732)	(4 807)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 513)	7 443
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 207	59 005
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>98 361 \$</b>	<b>95 154 \$</b>



# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 513) \$	7 443 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	135	(197)
(Profits) pertes latents	10 987	(5 665)
Produit brut de la cession d'actifs	3 121	3 937
Paiements bruts pour achats d'actifs	(15 199)	(55 259)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(2 790)	(1 719)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	151	(131)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	16	(103)
	<u>(12 092)</u>	<u>(51 694)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	16 452	56 369
Retraits des titulaires de contrats	(4 732)	(4 807)
	<u>11 720</u>	<u>51 562</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(372)</b>	<b>(132)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(87)</b>	<b>45</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(459) \$</b>	<b>(87) \$</b>

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie, série S*	10 521 032	103 717	98 758
<b>Total des placements</b>		103 717	98 758

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Diageo PLC	4,62 %
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %
EssilorLuxottica SA	4,42 %
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %
Thai Beverage PCL	4,26 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,11 %
Unilever PLC	4,01 %
Alcon Inc.	3,98 %
DCC PLC	3,92 %
Trésorerie et dépôts à court terme	3,83 %
Novartis AG	3,80 %
Ferguson PLC	3,56 %
Sanofi SA	3,56 %
GEA Group AG	3,42 %
Ryanair Holdings PLC, CAAE	3,29 %
adidas AG	3,06 %
Alfresa Holdings Corp.	3,05 %
United Utilities Group PLC	2,92 %
The Swatch Group AG	2,92 %
Bank Leumi Le – Israel	2,91 %
CRH PLC	2,87 %
GSK PLC	2,85 %
Lancashire Holdings Ltd.	2,62 %
Tencent Holdings Ltd.	2,29 %
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	2,00 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	75 000	54 215	30 524	5 838	—	697	570	300	61	—
Police avec garantie de 75/100	116 626	100 706	86 114	35 545	—	1 072	1 051	841	368	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	67 062	52 785	15 453	4 612	—	628	559	152	48	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	84 054	90 832	54 885	45 677	—	780	955	538	473	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 032	1 492	168	—	—	11	17	2	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	2 206	2 269	—	3 222	—	23	26	—	34	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1 475	298	—	578	—	14	3	—	6	—
Police avec garantie de 75/100 SP	28 078	14 783	24 057	7 083	—	268	159	239	74	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10 695	10 810	10 924	—	—	104	118	109	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	263 513	190 997	64 131	—	—	2 420	1 967	610	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	247 516	193 613	74 831	—	—	2 247	1 979	709	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	23 864	22 088	6 427	—	—	215	224	61	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,29	10,52	9,82	10,38	—	(1,23)	0,70
Police avec garantie de 75/100	9,19	10,44	9,76	10,35	—	(1,25)	0,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,37	10,58	9,85	10,38	—	(1,21)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,28	10,51	9,81	10,37	—	(1,23)	0,70
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,25	11,29	10,23	—	—	(1,04)	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,22	11,25	—	10,53	—	(1,03)	1,05
Police avec garantie de 75/75 SP	9,62	10,78	—	10,43	—	(1,16)	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP	9,55	10,73	9,93	10,41	—	(1,18)	0,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,74	10,88	10,01	—	—	(1,14)	0,87
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,18	10,30	9,52	—	—	(1,12)	0,78
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,08	10,22	9,48	—	—	(1,14)	0,74
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	8,99	10,16	9,45	—	—	(1,17)	0,71

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

**a) Gestion des risques**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

**b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

**c) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

**d) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

**e) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,88	2,85	2,80	2,84	—
Police avec garantie de 75/100	3,16	3,14	3,11	3,10	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,51	2,55	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,85	2,79	2,81	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,77	1,76	—	1,74	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,04	2,04	2,02	2,00	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,47	1,43	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,89	1,87	1,86	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,28	2,25	2,24	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,61	2,58	2,57	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,59	2,58	2,53	2,55	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,88	2,85	2,81	2,81	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,49	1,47	1,45	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,38	5,28	5,91	1,66	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES PARCOURS (C  
WORLDWIDE) SF548

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	113 \$	288 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	56
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	49 083	41 683
Total des placements	49 083	41 683
<b>Total de l'actif</b>	<b>49 196 \$</b>	<b>42 027 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	35	—
Montant à payer aux courtiers	103	178
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>138</b>	<b>178</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>49 058 \$</b>	<b>41 849 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 866) \$	2 827 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 866)</b>	<b>2 827</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	940	714
Autres	104	83
<b>Total des charges</b>	<b>1 044</b>	<b>797</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 910) \$</b>	<b>2 030 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>41 849 \$</b>	<b>18 071 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	14 125	24 800
Retraits des titulaires de contrats	(3 006)	(3 052)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 910)	2 030
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 209	23 778
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>49 058 \$</b>	<b>41 849 \$</b>

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 910) \$</b>	2 030 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>89</b>	(267)
(Profits) pertes latents	<b>3 329</b>	(2 256)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>3 633</b>	2 558
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(13 899)</b>	(23 474)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(552)</b>	(304)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>91</b>	47
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(75)</b>	147
	<b>(11 294)</b>	(21 519)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>14 125</b>	24 800
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 006)</b>	(3 052)
	<b>11 119</b>	21 748
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(175)</b>	229
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>288</b>	59
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>113 \$</b>	<b>288 \$</b>

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada Vie, série S*	3 891 023	47 835	49 083
<b>Total des placements</b>		47 835	49 083

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
HDFC Bank Ltd., CAAE	8,03 %
Novo Nordisk AS	7,65 %
ASML Holding NV	4,93 %
Nestlé SA	4,63 %
AstraZeneca PLC	4,37 %
Linde PLC	4,33 %
Ferguson PLC	4,29 %
Siemens AG	3,92 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,89 %
Hoya Corp.	3,64 %
Sony Group Corp.	3,62 %
AIA Group Ltd.	3,52 %
Diageo PLC	3,31 %
Daikin Industries Ltd.	3,24 %
L'Oréal SA	3,19 %
Bank Central Asia TBK PT	3,18 %
Deutsche Boerse AG	2,99 %
SSE PLC	2,96 %
SAP SE	2,94 %
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	2,80 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,77 %
Assa Abloy AB	2,75 %
Atlas Copco AB, cat. A	2,54 %
Keyence Corp.	2,42 %
Vinci SA	2,02 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	664 747	482 092	207 125	39 669	—	7 847	6 391	2 584	419	—
Police avec garantie de 75/100	886 283	600 269	440 997	60 596	—	10 326	7 880	5 465	638	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	603 856	460 608	220 564	132 858	—	7 195	6 146	2 761	1 405	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	750 683	503 059	294 411	47 435	—	8 838	6 655	3 666	501	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	121 422	167 467	45 494	—	—	1 588	2 389	593	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	103 230	73 779	15 763	4 129	—	1 350	1 052	205	44	—
Police avec garantie de 75/75 SP	41 614	17 530	11 152	10 468	—	510	239	141	111	—
Police avec garantie de 75/100 SP	53 927	58 129	15 366	9 317	—	654	785	194	99	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	136 651	89 444	6 674	—	—	1 693	1 228	85	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	138 715	117 307	24 043	—	—	1 699	1 597	305	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	322 374	274 961	65 865	—	—	3 627	3 438	767	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	328 112	309 911	110 877	—	—	3 650	3 846	1 286	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	7 386	16 494	1 624	—	—	81	203	19	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,80	13,26	12,47	10,57	—	(1,46)	0,79
Police avec garantie de 75/100	11,65	13,13	12,39	10,54	—	(1,48)	0,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,91	13,34	12,52	10,57	—	(1,43)	0,82
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,77	13,23	12,45	10,55	—	(1,46)	0,78
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,08	14,26	13,03	—	—	(1,18)	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,08	14,26	13,03	10,72	—	(1,18)	1,23
Police avec garantie de 75/75 SP	12,27	13,62	12,68	10,62	—	(1,35)	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP	12,12	13,51	12,61	10,60	—	(1,39)	0,90
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,39	13,72	12,73	—	—	(1,33)	0,99
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,25	13,61	12,67	—	—	(1,36)	0,94
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	11,25	12,50	11,64	—	—	(1,25)	0,86
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	11,12	12,41	11,60	—	—	(1,29)	0,81
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	11,01	12,33	11,56	—	—	(1,32)	0,77

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds concentré d'actions internationales Parcours (C WorldWide) SF548

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,93	2,94	2,97	2,89	—
Police avec garantie de 75/100	3,26	3,28	3,33	3,23	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,65	2,65	2,66	2,60	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,98	2,99	3,02	2,93	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,82	1,83	1,86	1,79	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,17	2,16	2,20	2,13	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,54	1,55	1,55	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,88	1,87	1,89	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,89	1,89	1,89	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,28	2,28	2,28	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,62	2,63	2,61	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,65	2,65	2,69	2,60	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,98	2,99	3,05	2,93	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,54	1,55	1,58	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,88	1,87	1,92	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	8,48	8,38	14,97	0,87	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION DE MARCHÉS  
ÉMERGENTS PARCOURS (MACKENZIE) SF549

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	27	12
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	17 815	23 701
<b>Total des placements</b>	<b>17 815</b>	<b>23 701</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 842 \$</b>	<b>23 713 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	44 \$	6 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	7	25
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>51</b>	<b>31</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>17 791 \$</b>	<b>23 682 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 302) \$	(367) \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 302)</b>	<b>(367)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	491	518
Autres	50	50
<b>Total des charges</b>	<b>541</b>	<b>568</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 843) \$</b>	<b>(935) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>23 682 \$</b>	<b>6 374 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	1 770	19 998
Retraits des titulaires de contrats	(3 818)	(1 755)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 843)	(935)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 891)	17 308
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>17 791 \$</b>	<b>23 682 \$</b>

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 843) \$</b>	(935) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>678</b>	(172)
(Profits) pertes latents	<b>3 396</b>	1 299
Produit brut de la cession d'actifs	<b>4 974</b>	4 065
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(2 390)</b>	(21 781)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(772)</b>	(760)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(18)</b>	26
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(15)</b>	(81)
	<b>2 010</b>	(18 339)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>1 770</b>	19 998
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 818)</b>	(1 755)
	<b>(2 048)</b>	18 243
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(38)</b>	(96)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(6)</b>	90
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(44) \$</b>	<b>(6) \$</b>

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada Vie, série S*	1 663 947	21 633	17 815
<b>Total des placements</b>		21 633	17 815

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	6,94 %
Tencent Holdings Ltd.	3,59 %
Meituan, cat. B	3,18 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,43 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	2,04 %
BYD Co. Ltd.	1,99 %
Delta Electronics Inc.	1,87 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	1,80 %
Alibaba Group Holding Ltd.	1,76 %
China Petroleum and Chemical Corp., cat. H	1,74 %
Jindal Steel & Power Ltd.	1,73 %
Varun Beverages Ltd.	1,69 %
Mahindra & Mahindra Ltd.	1,68 %
PICC Property & Casualty Co. Ltd.	1,67 %
China Unicom (Hong Kong) Ltd.	1,60 %
Posco Chemical Co. Ltd.	1,59 %
Shenzhen Salubris Pharmaceuticals Co. Ltd.	1,52 %
LG Innotek Co. Ltd.	1,50 %
Global Unichip Corp.	1,49 %
Shriram Transport Finance Co. Ltd.	1,48 %
China Construction Bank Corporation	1,47 %
Petrochina Co. Ltd.	1,45 %
Central Retail Corp. PCL	1,44 %
PT Bank Mandiri (Persero) TBK	1,42 %
Zhen Ding Technology Holding Ltd.	1,41 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	261 472	306 505	90 526	4 367	—	2 848	4 024	1 178	48	—
Police avec garantie de 75/100	353 044	404 197	86 248	11 145	—	3 774	5 226	1 109	121	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	239 229	280 042	68 535	3 642	—	2 624	3 688	891	39	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	248 231	317 759	84 624	29 629	—	2 691	4 150	1 095	321	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	30 646	33 362	13 233	—	—	372	472	180	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	94 366	124 405	33 750	19 737	—	1 145	1 761	458	218	—
Police avec garantie de 75/75 SP	9 481	11 310	6 588	459	—	107	152	87	5	—
Police avec garantie de 75/100 SP	22 268	44 728	3 684	9	—	247	595	48	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	27 613	26 424	17 725	—	—	315	358	235	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	5 597	24 424	1 929	—	—	63	328	25	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	182 895	115 552	39 911	—	—	1 801	1 362	463	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	172 167	119 695	47 421	—	—	1 679	1 401	548	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	12 899	14 195	4 845	—	—	125	165	57	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,89	13,13	13,02	10,92	—	(2,24)	0,11
Police avec garantie de 75/100	10,69	12,93	12,86	10,83	—	(2,24)	0,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,97	13,17	13,00	10,86	—	(2,20)	0,17
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,84	13,06	12,94	10,84	—	(2,22)	0,12
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,13	14,16	13,59	—	—	(2,03)	0,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,13	14,15	13,58	11,03	—	(2,02)	0,57
Police avec garantie de 75/75 SP	11,24	13,40	13,14	10,91	—	(2,16)	0,26
Police avec garantie de 75/100 SP	11,11	13,29	13,08	10,89	—	(2,18)	0,21
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,41	13,55	13,23	—	—	(2,14)	0,32
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,28	13,43	13,16	—	—	(2,15)	0,27
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	9,85	11,79	11,60	—	—	(1,94)	0,19
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	9,75	11,71	11,56	—	—	(1,96)	0,15
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,66	11,63	11,53	—	—	(1,97)	0,10

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours (Mackenzie) SF549

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,25	3,23	3,35	3,25	—
Police avec garantie de 75/100	3,58	3,56	3,69	3,58	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,85	2,83	2,91	2,86	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,19	3,16	3,25	3,19	—
Police avec garantie de 75/75 SP	2,14	2,13	2,21	2,15	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,49	2,46	2,56	2,48	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,75	1,72	1,78	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,08	2,04	2,12	—	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	2,52	2,51	2,58	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,86	2,84	2,91	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	3,20	3,17	3,23	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,85	2,83	2,95	2,86	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,19	3,16	3,29	3,19	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,75	1,72	1,82	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,08	2,04	2,16	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	12,26	20,79	28,18	2,45	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTION DE MARCHÉS ÉMERGENTS PARCOURS  
(NORTHCAPE) SF550

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	68 \$	117 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	26	123
Montant à recevoir des courtiers	—	7
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	108 121	116 359
<b>Total des placements</b>	<b>108 121</b>	<b>116 359</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>108 215 \$</b>	<b>116 606 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	13	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>13</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>108 202 \$</b>	<b>116 606 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(17 386) \$	(988) \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(17 386)</b>	<b>(988)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 178	1 069
Autres	128	111
<b>Total des charges</b>	<b>1 306</b>	<b>1 180</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(18 692) \$</b>	<b>(2 168) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>116 606 \$</b>	<b>45 203 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	15 828	82 789
Retraits des titulaires de contrats	(5 540)	(9 218)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(18 692)	(2 168)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 404)	71 403
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>108 202 \$</b>	<b>116 606 \$</b>

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(18 692) \$</b>	(2 168) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>774</b>	(90)
(Profits) pertes latents	<b>18 667</b>	3 239
Produit brut de la cession d'actifs	<b>5 176</b>	5 143
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(14 324)</b>	(77 414)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(2 055)</b>	(2 161)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>97</b>	(128)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>20</b>	(71)
	<b>(10 337)</b>	(73 650)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>15 828</b>	82 789
Retraits des titulaires de contrats	<b>(5 540)</b>	(9 218)
	<b>10 288</b>	73 571
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(49)</b>	(79)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>117</b>	196
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>68 \$</b>	117 \$

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie, série S*	9 112 735	126 482	108 121
<b>Total des placements</b>		126 482	108 121

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,04 %
Samsung SDI Co. Ltd.	5,58 %
Bank Central Asia TBK PT	4,19 %
MercadoLibre Inc.	3,89 %
Woongjin Coway Co. Ltd.	3,76 %
Delta Electronics Inc.	3,58 %
Tata Consultancy Services Ltd.	3,32 %
Unilever PLC	2,94 %
Fomento Economico Mexicano SAB de CV, CAAE	2,90 %
PT Telekomunikasi Indonesia TBK, CAAE	2,82 %
AIA Group Ltd.	2,80 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,67 %
Grupo Aeroportuario del Pacífico SAB de CV, CAAE	2,64 %
Housing Development Finance Corp. Ltd.	2,38 %
Voltronic Power Technology Corp.	2,04 %
Kasikornbank PCL, CAE, sans droit de vote	1,99 %
Indraprastha Gas Ltd.	1,86 %
SK Hynix Inc.	1,65 %
Advanced Info Service PCL	1,42 %
Haitian International Holdings Ltd.	1,14 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	677 073	728 817	208 874	23 729	—	7 253	9 451	2 849	241	—
Police avec garantie de 75/100	948 578	984 391	473 215	36 097	—	10 012	12 619	6 403	365	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	460 338	455 261	140 941	53 718	—	4 996	5 957	1 931	545	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	715 344	603 311	218 100	21 410	—	7 669	7 824	2 972	217	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	257 372	218 420	112 529	12 690	—	3 109	3 084	1 614	131	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	58 728	93 745	47 799	15 049	—	709	1 324	685	155	—
Police avec garantie de 75/75 SP	38 255	37 123	13 825	2 740	—	425	494	191	28	—
Police avec garantie de 75/100 SP	42 130	77 282	10 316	8 966	—	462	1 019	142	91	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	66 451	58 388	22 135	—	—	750	785	308	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	88 458	70 464	14 631	5 097	—	986	940	203	52	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	256 604	216 309	46 090	—	—	2 701	2 731	606	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	259 073	236 306	74 616	—	—	2 701	2 964	979	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	8 253	12 494	682	—	—	85	156	9	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,71	12,97	13,64	10,15	—	(2,26)	(0,67)
Police avec garantie de 75/100	10,56	12,82	13,53	10,11	—	(2,26)	(0,71)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,85	13,08	13,70	10,15	—	(2,23)	(0,62)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,72	12,97	13,63	10,13	—	(2,25)	(0,66)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,08	14,12	14,34	10,31	—	(2,04)	(0,22)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,08	14,12	14,34	10,31	—	(2,04)	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SP	11,11	13,30	13,84	10,19	—	(2,19)	(0,54)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,98	13,19	13,76	10,17	—	(2,21)	(0,57)
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,28	13,45	13,93	—	—	(2,17)	(0,48)
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,15	13,34	13,86	10,19	—	(2,19)	(0,52)
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	10,53	12,62	13,16	—	—	(2,09)	(0,54)
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,42	12,54	13,12	—	—	(2,12)	(0,58)
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	10,32	12,46	13,08	—	—	(2,14)	(0,62)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,50	3,49	3,57	3,53	—
Police avec garantie de 75/100	3,83	3,80	3,90	3,86	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,09	3,02	3,10	3,13	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,42	3,35	3,43	3,47	—
Police avec garantie de 75/75 SP	2,38	2,37	2,45	2,43	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,74	2,72	2,79	2,77	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,98	1,93	1,99	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,31	2,26	2,32	2,39	—
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	2,56	2,56	2,61	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,89	2,87	2,96	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	3,24	3,23	3,29	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	3,09	3,08	3,18	3,13	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,42	3,41	3,51	3,47	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,98	1,99	2,07	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2,31	2,32	2,40	2,39	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	4,75	5,63	24,14	11,59	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 17 juin 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MONDIAL TACTIQUE PARCOURS (ILIM) SF551

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	36 \$	6 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	102
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	25 245	23 538
Total des placements	25 245	23 538
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 281 \$</b>	<b>23 646 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	10	—
Montant à payer aux courtiers	24	19
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>34</b>	<b>19</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>25 247 \$</b>	<b>23 627 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 396) \$	2 811 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 396)</b>	<b>2 811</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	218	147
Autres	26	19
<b>Total des charges</b>	<b>244</b>	<b>166</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 640) \$</b>	<b>2 645 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>23 627 \$</b>	<b>4 957 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	7 797	17 077
Retraits des titulaires de contrats	(2 537)	(1 052)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 640)	2 645
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 620	18 670
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>25 247 \$</b>	<b>23 627 \$</b>

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 640) \$</b>	2 645 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(24)</b>	(29)
(Profits) pertes latents	<b>4 596</b>	(2 518)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>1 842</b>	288
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(6 945)</b>	(16 162)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 176)</b>	(264)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>112</b>	(74)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>5</b>	(55)
	<b>(5 230)</b>	(16 169)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>7 797</b>	17 077
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 537)</b>	(1 052)
	<b>5 260</b>	16 025
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>30</b>	(144)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>6</b>	150
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>36 \$</b>	6 \$

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds mondial tactique Parcours Canada Vie, série S*	2 358 447	27 091	25 245
<b>Total des placements</b>		27 091	25 245

### Principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Vanguard S&P 500 ETF	53,11 %
Trésorerie et dépôts à court terme	24,52 %
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	22,37 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	569 567	472 250	138 323	—	—	5 777	5 626	1 379	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	560 233	511 867	199 388	—	—	5 616	6 050	1 980	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	26 946	37 180	8 175	—	—	268	437	81	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	10,14	11,91	9,97	—	—	(1,77)	1,94
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	10,02	11,82	9,93	—	—	(1,80)	1,89
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	9,94	11,76	9,90	—	—	(1,82)	1,86

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 13 janvier 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S1C;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S2C;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP;
- les polices 75/75 du programme Constellation IC Wealth assorties de l'option S3C.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Garantie de 75/75, série du programme Constellation	1,95	1,91	1,85	—	—
Garantie de 75/100, série du programme Constellation	2,34	2,30	2,25	—	—
Garantie de 100/100, série du programme Constellation	2,63	2,60	2,52	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	7,49	2,04	6,96	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 13 janvier 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (BG) SF552

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (BG) SF552 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (BG) SF552

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	22 980 \$	8 459 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 314	991
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	662	—
Montant à recevoir des courtiers	78	214
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	146 812	115 287
Actions	325 292	255 569
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>472 104</b>	<b>370 856</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>497 138 \$</b>	<b>380 520 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	358 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	4
Montant à payer aux courtiers	5 385	785
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5 385</b>	<b>1 147</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>491 753 \$</b>	<b>379 373 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 632) \$	29 106 \$
Produits (pertes) divers	66	(67)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 566)</b>	<b>29 039</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	9 388	5 779
Coût de transaction	93	75
Retenues d'impôt à la source	406	217
Autres	1 115	674
<b>Total des charges</b>	<b>11 002</b>	<b>6 745</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(14 568) \$</b>	<b>22 294 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>379 373 \$</b>	<b>153 918 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	171 134	222 647
Retraits des titulaires de contrats	(44 186)	(19 486)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(14 568)	22 294
<b>Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>112 380</b>	<b>225 455</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>491 753 \$</b>	<b>379 373 \$</b>

# Fonds équilibré (BG) SF552

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(14 568) \$	22 294 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(5 337)	(9 896)
(Profits) pertes latents	20 595	(12 786)
Produit brut de la cession d'actifs	192 210	156 268
Paiements bruts pour achats d'actifs	(308 716)	(355 420)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(323)	(609)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(666)	146
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	4 736	(452)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(112 069)</u>	<u>(200 455)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	171 134	222 647
Retraits des titulaires de contrats	(44 186)	(19 486)
	<u>126 948</u>	<u>203 161</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>14 879</b>	<b>2 706</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>8 101</b>	<b>5 395</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b><u>22 980 \$</u></b>	<b><u>8 101 \$</u></b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	3 507 \$	1 621 \$
Dividendes reçus	7 603	4 182



# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-09-2025	298 000	275	273
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	456 000	417	416
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2025	1 816 000	1 717	1 717
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2023	3 915 000	3 864	3 866
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	846 000	747	734
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-09-2024	644 000	620	618
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8 390 000	7 543	7 223
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	3 812 000	2 824	2 686
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	18 551 000	16 729	16 614
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3 638 000	3 310	2 766
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-03-2024	594 000	579	580
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	147 000	196	178
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>38 821</b>	<b>37 671</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	3 768 000	3 716	3 310
Province de l'Alberta, 2,90 %, 01-12-2028	1 646 000	1 780	1 562
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	692 000	580	542
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	2 598 000	2 636	2 106
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	233 000	239	228
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	1 623 000	1 495	1 222
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	321 000	276	247
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 360 000	1 284	1 074
Province de la Colombie-Britannique, 3,20 %, 18-06-2032	620 000	569	581
Province de l'Ontario, 1,05 %, 08-09-2027	2 484 000	2 372	2 192
Province de l'Ontario, 1,35 %, 02-12-2030	1 051 000	940	865
Province de l'Ontario, 1,85 %, 01-02-2027	1 001 000	1 013	926
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	3 645 000	2 903	2 224
Province de l'Ontario, 2,05 %, 02-06-2030	890 000	797	782
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	2 493 000	2 333	2 163
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	4 905 000	5 307	4 281
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	3 936 000	4 308	3 486
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2 472 000	2 441	2 416
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	1 325 000	1 534	1 382
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2 399 000	2 067	1 963
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3 466 000	3 618	2 809

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux (suite)</b>			
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	3 673 000	3 932	3 236
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	355 000	433	311
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	2 335 000	3 115	2 535
Province de la Saskatchewan, 5,80 %, 05-09-2033	13 000	18	15
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>49 706</b>	<b>42 458</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville de Montréal, 2,30 %, 01-09-2029	947 000	885	849
Ville de Toronto, 1,60 %, 02-12-2030	537 000	490	450
Ville de Toronto, 3,25 %, 24-06-2046	1 310 000	1 357	1 048
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>2 732</b>	<b>2 347</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Alectra Inc., 5,225 %, 14-11-2052	17 000	17	18
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	835 000	846	777
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	200 000	220	167
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	1 081 000	1 081	990
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	573 000	557	520
Banque de Montréal, 2,85 %, 06-03-2024	1 495 000	1 547	1 455
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	167 000	167	175
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	152 000	149	148
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	322 000	305	267
Calgary Airport Authority, 3,754 %, 07-10-2061	297 672	298	250
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 15-07-2026	460 000	461	412
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 07-01-2027	676 000	659	609
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,29 %, 15-01-2024	1 461 000	1 513	1 433
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	442 000	435	418
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	504 000	503	503
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	380 000	379	380
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	215 000	215	211
CDP Financial Inc., 3,80 %, 02-06-2027	643 000	643	640
CDP Financial Inc., 3,95 %, 01-09-2029	1 529 000	1 526	1 528
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	151 000	148	143
CPPIB Capital Inc., 3,95 %, 08-09-2025	817 000	817	814
CU Inc., 3,174 %, 05-09-2051	282 000	278	207

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
CU Inc., 4,947 %, 15-11-2050	61 000	85	61
Enbridge Gas Distribution Inc., 4,95 %, 22-11-2050	467 000	553	464
Enbridge Gas Distribution Inc., 7,60 %, 29-10-2026	252 000	317	275
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	943 000	919	757
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	787 000	729	638
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	488 000	528	470
Enbridge Inc., 6,90 %, 15-11-2032	161 000	212	184
Enbridge Pipelines Inc., 4,20 %, 12-05-2051	360 000	334	282
Enbridge Pipelines Inc., 6,05 %, 12-02-2029	251 000	292	258
Enbridge Pipelines Inc., 6,35 %, 17-11-2023	645 000	685	647
Banque Équitable, 1,983 %, 09-05-2024	507 000	507	481
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	476 000	476	478
Fiducie de titrisation automobile Ford, 1,162 %, 15-10-2025	170 790	165	166
Fortis Alberta Inc., 2,632 %, 08-06-2051	405 000	338	263
FortisAlberta Inc., 3,734 %, 18-09-2048	508 000	529	418
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	573 000	464	373
FortisBC Energy Inc., 5,90 %, 26-02-2035	359 000	423	387
FortisBC Energy Inc., 6,00 %, 02-10-2037	185 000	254	204
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	3 400 000	3 265	3 172
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	474 000	404	354
Banque HSBC Canada, 4,81 %, 16-12-2024	1 325 000	1 325	1 320
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	223 000	223	163
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	37 000	37	32
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	981 000	988	993
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	528 000	522	525
Interprovincial Pipeline Ltd., 8,20 %, 15-02-24	195 000	224	200
John Deere Financial Inc., 2,31 %, 20-06-2025	350 000	350	330
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	69 000	69	59
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	618 000	615	552
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	345 000	345	338
NOVA Gas Transmission Ltd., 6,59 %, 01-12-2027	41 000	52	43
Nova Scotia Power Inc., 6,95 %, 25-08-2033	218 000	311	244
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	548 000	552	497
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	949 000	933	829
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	182 000	188	178
Penske Truck Leasing Canada Inc., 5,44 %, 08-12-2025	225 000	225	226
Primaris REIT, 4,267 %, 30-03-2025	370 000	370	356

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	2 189 000	2 125	1 973
PSP Capital Inc., 1,50 %, 15-03-2028	258 000	250	229
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	561 000	578	539
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	436 000	424	413
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	2 107 000	2 085	2 020
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	183 000	187	159
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	1 387 000	1 432	1 284
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	734 000	734	740
Stantec Inc., 2,048 %, 08-10-2027	265 000	244	232
La Financière Sun Life inc., 2,46 %, 18-11-2031	501 000	489	449
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	524 000	501	458
TELUS Corp., 5,00 %, 13-09-2029	252 000	251	252
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 02-11-2026	1 275 000	1 247	1 138
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	998 000	998	938
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,38 %, 01-05-2023	140 000	143	139
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	974 000	970	952
The Consumers' Gas Co. Ltd., 9,85 %, 02-12-2024	70 000	81	76
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	555 000	554	501
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	449 000	439	423
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	1 700 000	1 754	1 611
La Banque Toronto-Dominion, 3,589 %, 14-09-2028	855 000	891	843
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	944 000	944	917
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	2 223 000	2 223	2 190
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	914 000	914	930
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	808 000	811	803
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	2 776 000	2 776	2 722
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 15-01-2027	131 000	160	139
TransCanada PipeLines Ltd., 7,90 %, 15-04-2027	30 000	37	33
TransCanada PipeLines Ltd., 8,20 %, 15-08-2031	334 000	468	390
TransCanada PipeLines Ltd., 8,21 %, 25-04-2030	233 000	333	264
TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 05-02-2026	1 415 000	1 728	1 524
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	310 000	289	247
Union Gas Ltd., 8,65 %, 10-11-2025	69 000	93	75
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	1 066 000	1 009	994
Westcoast Energy Inc., 7,15 %, 20-03-2031	265 000	331	291
Westcoast Energy Inc., 7,30 %, 18-12-2026	1 806 000	2 228	1 914

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	257 000	249	226
Total des obligations de sociétés – non convertibles		62 542	58 310
<b>Total des obligations canadiennes</b>		153 801	140 786
<b>Obligations américaines</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	203 000	204	181
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	570 000	554	516
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	867 000	870	771
Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16-05-2030	609 000	579	516
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 207	1 984
<b>Total des obligations américaines</b>		2 207	1 984
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Macquarie Group Ltd., 2,723 %, 21-08-2029	158 000	158	134
France			
BNP Paribas SA, 2,538 %, 13-07-2029	1 010 000	947	851
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	1 437 000	1 432	1 283
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	451 000	410	381
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	1 635 000	1 555	1 393
<b>Total des obligations mondiales</b>		4 502	4 042
<b>Total des obligations</b>		160 510	146 812

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en millions de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	127 050	3 846	3 837
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	126 780	7 827	8 034
TELUS Corp.	72 260	1 970	1 888
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	41 830	4 151	4 318
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	25 740	4 221	3 642
Magna International Inc.	95 750	8 044	7 283
Restaurant Brands International Inc.	103 790	7 841	9 089
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	110 430	5 181	6 571
George Weston Ltée	22 920	2 834	3 850
Les Compagnies Loblaw limitée	10 000	850	1 197
Metro inc.	62 900	3 882	4 716
Saputo Inc.	165 860	5 596	5 560
<b>Énergie</b>			
Hydro One Ltd.	43 520	1 276	1 578
Suncor Énergie Inc.	161 790	5 695	6 949
Corporation TC Énergie	151 910	9 215	8 200
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	59 390	7 220	7 285
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	40 540	1 743	1 572
Brookfield Corp.	161 630	7 881	6 882
Société Financière Manuvie	294 510	7 334	7 112
Banque Royale du Canada	130 230	16 054	16 579
La Financière Sun Life inc.	121 460	7 545	7 634
La Banque de Nouvelle-Écosse	42 510	3 076	2 820
La Banque Toronto-Dominion	159 870	13 107	14 016
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	148 320	4 659	3 885
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	52 580	7 541	8 457
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	60 690	5 489	6 127
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	70 580	5 477	5 520

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	35 090	3 675	4 095
Open Text Corp.	120 780	6 523	4 846
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	86 900	5 080	5 026
Franco-Nevada Corp.	10 100	1 724	1 864
Nutrien Ltd.	43 350	3 478	4 285
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	112 600	6 314	6 101
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		186 349	190 818
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	69 920	4 131	3 310
Omnicom Group Inc.	63 560	5 863	7 019
The Interpublic Group of Companies Inc.	103 060	4 452	4 647
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	66 640	4 803	3 741
Gentex Corp.	75 800	3 198	2 799
Harley-Davidson Inc.	108 400	5 165	6 105
Polaris Inc.	31 320	4 823	4 282
Tempur Sealy International Inc.	66 670	2 374	3 098
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	74 740	4 460	5 742
Kellogg Company	56 700	4 750	5 468
Kimberly-Clark Corp.	31 920	5 439	5 866
Produits financiers			
American Express Co.	23 430	4 442	4 686
Ameriprise Financial Inc.	9 320	2 810	3 928
BlackRock Inc.	4 780	3 954	4 585
SEI Investments Company	58 080	4 299	4 584
The Carlyle Group Inc.	60 530	2 658	2 445

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé</b>			
AmerisourceBergen Corp.	14 410	2 215	3 233
Amgen Inc.	18 330	5 480	6 517
Biogen Inc.	14 110	4 809	5 289
Merck & Co. Inc.	29 550	3 067	4 438
<b>Produits industriels</b>			
Cummins Inc.	13 080	3 588	4 290
Flowserve Corp.	97 060	4 287	4 031
Masco Corporation	62 810	4 101	3 968
MillerKnoll Inc.	81 050	3 943	2 305
Parker Hannifin Corp.	5 470	1 870	2 155
Wabtec Corp.	35 140	3 614	4 748
<b>Technologies de l'information</b>			
Gen Digital Inc.	171 060	5 245	4 963
NetApp Inc.	52 840	4 870	4 296
QUALCOMM Inc.	28 500	4 536	4 242
<b>Matériaux</b>			
PPG Industries Inc.	5 820	993	991
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		120 239	127 771
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Guernsey</b>			
Amdocs Limited	54 470	5 305	6 703
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		5 305	6 703
<b>Total des actions</b>		311 893	325 292
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(79)	
<b>Total des placements</b>		472 324	472 104



# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds équilibré (BG) SF552 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	134 474 \$	29 \$	134 503 \$	1 345 \$
<b>Total</b>	<b>134 474 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>134 503 \$</b>	<b>1 345 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			27,4%	0,3%

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	102 442 \$	20 \$	102 462 \$	1 025 \$
<b>Total</b>	<b>102 442 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>102 462 \$</b>	<b>1 025 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			27,0%	0,3%

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>4 652 \$</b>	<b>41 478 \$</b>	<b>57 820 \$</b>	<b>42 862 \$</b>	<b>146 812 \$</b>

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	202 \$	38 073 \$	38 464 \$	38 548 \$	115 287 \$

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 11 732 \$ (9 595 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 2,4 % (2,5 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	4,0	1,2	1,9	0,6
AA	38,9	11,6	22,1	6,7
A	41,6	12,4	51,5	15,7
BBB	15,5	4,6	24,3	7,4
BB ou inférieure	—	—	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,8</b>	<b>100,0</b>	<b>30,5</b>

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 3 253 \$ (2 556 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	146 812 \$	— \$	146 812 \$
Actions	325 292	—	—	325 292
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>325 292 \$</b>	<b>146 812 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>472 104 \$</b>

  

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	115 287 \$	— \$	115 287 \$
Actions	255 569	—	—	255 569
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>255 569 \$</b>	<b>115 287 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>370 856 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds équilibré (BG) SF552

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>4 939 779</b>	3 600 465	1 888 135	601 662	—	<b>54 950</b>	41 752	19 876	6 059	—
Police avec garantie de 75/100	<b>20 914 351</b>	14 751 534	7 200 584	1 566 325	—	<b>231 028</b>	170 251	75 605	15 767	—
Police avec garantie de 100/100	<b>388 775</b>	316 769	151 312	33 894	—	<b>4 274</b>	3 644	1 586	341	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2 886 868</b>	1 746 882	804 071	187 575	—	<b>32 471</b>	20 411	8 498	1 890	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>9 133 416</b>	7 890 737	2 623 094	519 254	—	<b>102 192</b>	91 866	27 670	5 230	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>200 814</b>	142 152	50 012	19 063	—	<b>2 231</b>	1 647	526	192	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>350 412</b>	344 828	274 643	160 638	—	<b>4 242</b>	4 236	2 981	1 624	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>1 762 044</b>	1 435 355	699 232	242 107	—	<b>21 331</b>	17 632	7 590	2 448	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>269 469</b>	177 298	100 874	38 687	—	<b>3 105</b>	2 106	1 075	390	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1 909 066</b>	1 415 521	463 030	79 391	—	<b>21 839</b>	16 731	4 924	801	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>512 041</b>	352 276	108 855	26 303	—	<b>5 965</b>	4 215	1 165	266	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>700 343</b>	409 428	226 700	43 200	—	<b>8 115</b>	4 882	2 422	436	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>898</b>	—	—	—	—	<b>10</b>	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	<b>11,12</b>	11,60	10,53	10,07	—	<b>(0,48)</b>	1,07
Police avec garantie de 75/100	<b>11,05</b>	11,54	10,50	10,07	—	<b>(0,49)</b>	1,04
Police avec garantie de 100/100	<b>10,99</b>	11,50	10,48	10,06	—	<b>(0,51)</b>	1,02
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>11,25</b>	11,68	10,57	10,08	—	<b>(0,43)</b>	1,11
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>11,19</b>	11,64	10,55	10,07	—	<b>(0,45)</b>	1,09
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>11,11</b>	11,59	10,52	10,07	—	<b>(0,48)</b>	1,07
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>12,11</b>	12,28	10,85	10,11	—	<b>(0,17)</b>	1,43
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>12,11</b>	12,28	10,85	10,11	—	<b>(0,17)</b>	1,43
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>11,52</b>	11,88	10,66	10,09	—	<b>(0,36)</b>	1,22
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>11,44</b>	11,82	10,63	10,08	—	<b>(0,38)</b>	1,19
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>11,65</b>	11,97	10,70	10,09	—	<b>(0,32)</b>	1,27
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>11,59</b>	11,92	10,68	10,09	—	<b>(0,33)</b>	1,24
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>11,50</b>	—	—	—	—	<b>(0,36)</b>	—

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds équilibré (BG) SF552

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,69</b>	2,68	2,64	2,65	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,91</b>	2,91	2,85	2,87	—
Police avec garantie de 100/100	<b>3,07</b>	3,06	3,01	3,02	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,33</b>	2,33	2,29	2,30	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,51</b>	2,49	2,45	2,47	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,73</b>	2,74	2,68	2,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,57</b>	1,57	1,55	1,55	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,80</b>	1,79	1,76	1,77	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,22</b>	1,22	1,20	1,21	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,39</b>	1,39	1,36	1,37	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>1,61</b>	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>47,03</b>	63,21	94,47	2,26	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (BG) SF553

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	6 690 \$	2 081 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	342	217
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	212	241
Montant à recevoir des courtiers	6	102
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	192 332	112 896
Parts de fonds de placement	—	—
Total des placements	192 332	112 896
<b>Total de l'actif</b>	<b>199 582 \$</b>	<b>115 537 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	2 451	47
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>2 451</b>	<b>47</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>197 131 \$</b>	<b>115 490 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	3 418 \$	11 413 \$
Produits (pertes) divers	(1)	(34)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>3 417</b>	<b>11 379</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	3 242	1 422
Coût de transaction	50	29
Retenues d'impôt à la source	142	54
Autres	376	165
<b>Total des charges</b>	<b>3 810</b>	<b>1 670</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(393) \$</b>	<b>9 709 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>115 490 \$</b>	<b>30 175 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	95 443	81 855
Retraits des titulaires de contrats	(13 409)	(6 249)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(393)	9 709
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	81 641	85 315
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>197 131 \$</b>	<b>115 490 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(393) \$	9 709 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 300)	(3 170)
(Profits) pertes latents	4 203	(6 458)
Produit brut de la cession d'actifs	34 141	14 653
Paiements bruts pour achats d'actifs	(114 480)	(88 785)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(125)	(167)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	29	(192)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	2 500	(415)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(77 425)</u>	<u>(74 825)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	95 443	81 855
Retraits des titulaires de contrats	(13 409)	(6 249)
	<u>82 034</u>	<u>75 606</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>4 609</b>	<b>781</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>2 081</b>	<b>1 300</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 690 \$</b>	<b>2 081 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	4 126 \$	1 614 \$

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	93 560	2 787	2 826
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	93 360	5 742	5 916
TELUS Corp.	53 205	1 481	1 390
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	30 795	3 035	3 179
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	18 950	3 191	2 681
Magna International Inc.	70 510	6 014	5 363
Restaurant Brands International Inc.	76 430	5 783	6 693
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	81 315	4 029	4 838
George Weston Ltée	16 880	2 241	2 836
Les Compagnies Loblaw limitée	7 305	673	875
Metro inc.	46 320	2 958	3 473
Saputo Inc.	122 135	4 028	4 094
<b>Énergie</b>			
Hydro One Ltd.	32 050	991	1 162
Suncor Énergie Inc.	119 135	4 326	5 117
Corporation TC Énergie	111 870	6 873	6 039
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	43 735	5 464	5 365
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	29 846	1 318	1 157
Brookfield Corp.	119 025	5 964	5 068
Société Financière Manuvie	216 870	5 361	5 237
Banque Royale du Canada	95 900	12 185	12 207
La Financière Sun Life inc.	89 445	5 630	5 622
La Banque de Nouvelle-Écosse	31 300	2 287	2 076
La Banque Toronto-Dominion	117 720	9 960	10 321
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	109 225	3 434	2 861
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	38 720	5 733	6 228
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	44 690	4 151	4 511
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	51 970	4 070	4 065

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	25 835	2 721	3 015
Open Text Corp.	88 940	4 690	3 568
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	63 995	3 906	3 701
Franco-Nevada Corp.	7 440	1 290	1 373
Nutrien Ltd.	31 925	2 815	3 156
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	82 920	4 677	4 493
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		139 808	140 506
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	26 950	1 567	1 276
Omnicom Group Inc.	24 490	2 271	2 704
The Interpublic Group of Companies Inc.	39 725	1 681	1 791
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	25 685	1 823	1 442
Gentex Corp.	29 215	1 196	1 079
Harley-Davidson Inc.	41 775	2 013	2 353
Polaris Inc.	12 075	1 803	1 651
Tempur Sealy International Inc.	25 695	902	1 194
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	28 805	1 706	2 213
Kellogg Company	21 850	1 838	2 107
Kimberly-Clark Corp.	12 300	2 079	2 260
Produits financiers			
American Express Co.	9 025	1 770	1 805
Ameriprise Financial Inc.	3 590	1 172	1 513
BlackRock Inc.	1 845	1 529	1 770
SEI Investments Company	22 385	1 661	1 767
The Carlyle Group Inc.	23 325	1 021	942

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé</b>			
AmerisourceBergen Corp.	5 555	916	1 246
Amgen Inc.	7 060	2 109	2 510
Biogen Inc.	5 440	1 751	2 039
Merck & Co. Inc.	11 390	1 208	1 711
<b>Produits industriels</b>			
Cummins Inc.	5 045	1 404	1 655
Flowserve Corp.	37 410	1 610	1 554
Masco Corporation	24 205	1 578	1 529
MillerKnoll Inc.	31 240	1 428	889
Parker Hannifin Corp.	2 105	735	829
Wabtec Corp.	13 540	1 468	1 829
<b>Technologies de l'information</b>			
Gen Digital Inc.	65 925	2 034	1 913
NetApp Inc.	20 365	1 868	1 656
QUALCOMM Inc.	10 980	1 746	1 634
<b>Matériaux</b>			
PPG Industries Inc.	2 245	393	382
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		46 280	49 243
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Guernsey</b>			
Amdocs Limited	20 990	2 091	2 583
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		2 091	2 583
<b>Total des actions</b>		188 179	192 332
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(53)	
<b>Total des placements</b>		188 126	192 332

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.



# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	51 826 \$	21 \$	51 847 \$	518 \$
<b>Total</b>	<b>51 826 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>51 847 \$</b>	<b>518 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			26,3 %	0,3 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	29 442 \$	10 \$	29 452 \$	295 \$
<b>Total</b>	<b>29 442 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>29 452 \$</b>	<b>295 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			25,5 %	0,3 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 923 \$ (1 129 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	192 332 \$	— \$	— \$	192 332 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>192 332 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>192 332 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	112 896 \$	— \$	— \$	112 896 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>112 896 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>112 896 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2 183 981	1 282 657	517 693	136 341	—	26 200	15 527	5 260	1 368	—
Police avec garantie de 75/100	4 567 391	2 558 303	825 893	108 145	—	54 430	30 830	8 371	1 085	—
Police avec garantie de 100/100	120 706	57 909	21 743	—	—	1 421	692	219	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 420 602	1 014 218	293 368	74 112	—	17 262	12 385	2 994	744	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	4 730 315	2 482 206	656 270	182 118	—	57 078	30 168	6 682	1 828	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	71 221	53 677	380	—	—	850	648	4	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	811 683	435 337	188 395	42 901	—	10 633	5 596	1 976	433	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	712 965	486 896	216 536	83 853	—	9 339	6 258	2 271	845	—
Police avec garantie de 75/75 SP	215 424	153 090	45 098	9 249	—	2 676	1 898	464	93	—
Police avec garantie de 75/100 SP	254 488	163 484	56 381	12 766	—	3 141	2 018	579	128	—
Police avec garantie de 100/100 SP	1 565	1 573	—	—	—	19	19	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	479 969	348 887	70 674	32 442	—	6 040	4 363	731	327	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	623 416	399 650	60 130	21 976	—	7 790	4 974	620	221	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	20 384	9 194	354	—	—	252	114	4	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,00	12,11	10,16	10,04	—	(0,11)	1,95
Police avec garantie de 75/100	11,92	12,05	10,14	10,03	—	(0,13)	1,91
Police avec garantie de 100/100	11,78	11,95	10,09	—	—	(0,17)	1,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,15	12,21	10,21	10,04	—	(0,06)	2,00
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,07	12,15	10,18	10,04	—	(0,08)	1,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,94	12,07	10,14	—	—	(0,13)	1,93
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,10	12,85	10,49	10,08	—	0,25	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,10	12,85	10,49	10,08	—	0,25	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	12,42	12,40	10,29	10,05	—	0,02	2,11
Police avec garantie de 75/100 SP	12,34	12,34	10,26	10,05	—	—	2,08
Police avec garantie de 100/100 SP	12,19	12,24	—	—	—	(0,05)	2,02
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,58	12,51	10,34	10,06	—	0,07	2,17
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,50	12,45	10,31	10,06	—	0,05	2,14
Police avec garantie de 100/100 SPP	12,37	12,36	10,27	—	—	0,01	2,09

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.



# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions canadiennes (BG) SF553

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,79	2,79	2,75	2,76	—
Police avec garantie de 75/100	3,02	3,02	2,95	2,97	—
Police avec garantie de 100/100	3,40	3,40	3,34	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,39	2,40	2,35	2,36	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,62	2,62	2,56	2,58	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,94	2,96	2,91	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,68	1,68	1,65	1,66	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,89	1,89	1,86	1,87	—
Police avec garantie de 100/100 SP	2,28	2,28	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	1,27	1,26	1,26	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,50	1,49	1,47	1,48	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,82	1,84	1,81	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	22,72	22,45	27,09	0,13	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ (GESTION  
DES CAPITAUX LONDON) SF554

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	48 \$	42 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	52	40
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	12	8
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	19 757	14 335
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>19 757</b>	<b>14 335</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 869 \$</b>	<b>14 425 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	41	12
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>41</b>	<b>12</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19 828 \$</b>	<b>14 413 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(117) \$	2 043 \$
Produits (pertes) divers	6	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(111)</b>	<b>2 043</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	138	97
Coût de transaction	25	20
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	16	12
<b>Total des charges</b>	<b>179</b>	<b>129</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(290) \$</b>	<b>1 914 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>14 413 \$</b>	<b>5 628 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	7 883	9 531
Retraits des titulaires de contrats	(2 178)	(2 660)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(290)	1 914
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	5 415	8 785
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 828 \$</b>	<b>14 413 \$</b>

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(290) \$</b>	1 914 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(146)</b>	(615)
(Profits) pertes latents	<b>830</b>	(1 143)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>18 220</b>	17 772
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(24 326)</b>	(25 291)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(12)</b>	(32)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(4)</b>	9
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>29</b>	12
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(5 699)</b>	(7 374)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>7 883</b>	9 531
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 178)</b>	(2 660)
	<b>5 705</b>	6 871
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>6</b>	(503)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>42</b>	545
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>48 \$</b>	42 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>555 \$</b>	253 \$

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
BCE Inc.	8 102	517	482
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	757	69	58
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	4 092	126	124
Shaw Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	11 217	387	438
TELUS Corp.	7 917	230	207
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1 008	184	143
Dollarama Inc.	1 800	149	143
Restaurant Brands International Inc.	2 300	174	201
<b>Biens de consommation de base</b>			
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	7 790	300	278
George Weston Ltée	2 978	376	500
Les Compagnies Loblaw limitée	8 606	800	1 030
Metro inc.	7 940	486	595
The North West Company Inc.	1 162	41	41
<b>Énergie</b>			
AltaGas Ltd.	4 400	120	103
Canadian Natural Resources Ltd.	2 458	146	185
Enbridge Inc.	6 686	347	354
Enerplus Corp.	1 600	35	38
Hydro One Ltd.	19 070	588	692
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	5 530	317	365
Keyera Corp.	2 300	72	68
Parex Resources Inc.	3 780	96	76
Parkland Corp. of Canada	6 484	234	193
Pembina Pipeline Corp.	17 200	861	791
Suncor Énergie Inc.	2 250	91	97
Corporation TC Énergie	5 508	330	297
<b>Produits financiers</b>			
FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité	11 282	449	445
Groupe Canaccord Genuity inc.	5 734	58	48
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 000	1 135	876
Element Fleet Management Corp.	2 240	27	41

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	707	418	567
iA Société financière inc.	2 200	162	174
Intact Corporation financière	3 322	564	647
Banque Laurentienne du Canada	2 722	101	88
Société Financière Manuvie	8 400	186	203
Onex Corp., à droit de vote subalterne	1 273	104	83
Banque Royale du Canada	4 708	604	599
La Financière Sun Life inc.	9 866	639	620
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 600	246	239
La Banque Toronto-Dominion	12 262	1 111	1 075
Thomson Reuters Corp.	3 302	439	510
Groupe TMX Ltée	1 321	176	179
<b>Produits industriels</b>			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6 239	926	1 003
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	770	72	78
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	400	30	31
Métaux Russel Inc.	3 142	92	90
Stantec Inc.	1 931	112	125
Toromont Industries Ltd.	1 363	135	133
Waste Connections Inc.	100	17	18
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	3 082	338	360
Constellation Software Inc.	140	249	296
Open Text Corp.	4 841	249	194
The Descartes Systems Group Inc.	1 000	92	94
<b>Matériaux</b>			
Mines Agnico-Eagle Limitée	1 200	83	84
Société aurifère Barrick	41 056	1 000	953
Canfor Corp.	780	21	17
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1 300	83	75
Dundee Precious Metals Inc.	3 833	29	25
Franco-Nevada Corp.	2 202	371	406
Interfor Corp.	2 012	67	42
Methanex Corp.	400	25	21

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Matériaux (suite)</b>			
Nutrien Ltd.	501	55	50
SSR Mining Inc.	1 514	32	32
Stelco Holdings Inc.	1 065	45	47
Stella-Jones Inc.	500	16	24
Torex Gold Resources Inc.	1 403	20	22
<b>Immobilier</b>			
Artis REIT	3 054	34	28
Société en commandite Holding FPI Granite	500	38	35
Fonds de placement immobilier H&R	1 700	22	21
Fonds de placement immobilier RioCan	8 840	207	187
SmartCentres REIT	3 847	113	103
<b>Services d'intérêt public</b>			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	2 076	92	88
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	8 090	310	296
Capital Power Corp.	4 281	182	198
Emera Inc.	2 621	154	136
Fortis Inc.	4 065	230	220
Northland Power Inc.	2 900	112	108
TransAlta Corp.	2 000	26	24
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>19 174</b>	<b>19 557</b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Bermudes</b>			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	1 300	64	55

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
Royaume-Uni			
Endeavour Mining PLC	4 990	143	145
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		207	200
<b>Total des actions</b>		19 381	19 757
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(10)	
<b>Total des placements</b>		19 371	19 757

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	1 \$	1 \$	— \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— \$	7 \$	7 \$	— \$
<b>Total</b>	<b>— \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>— \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 198 \$ (143 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.



# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	19 757 \$	— \$	— \$	19 757 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>19 757 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 757 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	14 335 \$	— \$	— \$	14 335 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>14 335 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>14 335 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	97 706	37 040	217 115	201 251	—	1 089	430	2 093	2 047	—
Police avec garantie de 75/100	227 895	152 331	100 018	6 421	—	2 522	1 762	962	65	—
Police avec garantie de 100/100	15 108	6 002	3 818	—	—	165	69	37	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	76 791	51 822	4 074	—	—	868	608	39	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	198 845	59 495	25 956	2 660	—	2 233	695	251	27	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	17 426	13 456	—	—	—	194	156	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	257	—	—	—	—	3	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	14 076	3 890	3 375	—	—	171	48	34	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	68 384	—	—	—	—	680	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1 557	—	3 231	—	—	18	—	32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	12 329	9 175	10 162	—	—	141	109	99	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12 626	1 842	1 853	998	—	147	22	18	10	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,15	11,62	9,64	10,17	—	(0,47)	1,98
Police avec garantie de 75/100	11,07	11,57	9,61	10,17	—	(0,50)	1,96
Police avec garantie de 100/100	10,95	11,48	9,58	—	—	(0,53)	1,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,31	11,74	9,69	—	—	(0,43)	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,23	11,68	9,66	10,17	—	(0,45)	2,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,11	11,60	—	—	—	(0,49)	1,97
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,13	—	—	—	—	(0,18)	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,13	12,31	9,94	—	—	(0,18)	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	9,94	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,54	—	9,76	—	—	(0,36)	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11,46	11,85	9,74	—	—	(0,39)	2,11
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,63	11,96	9,79	10,19	—	(0,33)	2,17

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.



# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,69</b>	2,73	2,65	2,65	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,90</b>	2,93	2,85	2,87	—
Police avec garantie de 100/100	<b>3,25</b>	3,27	3,20	—	—
PS1 75/75 guarantee policy	<b>2,22</b>	2,25	2,18	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,45</b>	2,46	2,40	2,41	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,77</b>	2,81	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,58</b>	—	1,54	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,79</b>	1,82	1,76	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,32</b>	1,35	1,32	1,32	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>104,59</b>	181,70	48,26	4,55	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES (JPM) SF555

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales (JPM) SF555 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	210 \$	713 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	4	7
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	33	85
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	10 777	23 178
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
Total des placements	10 777	23 178
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 024 \$</b>	<b>23 983 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11 024 \$</b>	<b>23 983 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 956) \$	2 437 \$
Produits (pertes) divers	24	(25)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 932)</b>	<b>2 412</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	245	305
Coût de transaction	19	30
Retenues d'impôt à la source	68	47
Autres	29	38
<b>Total des charges</b>	<b>361</b>	<b>420</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 293) \$</b>	<b>1 992 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>23 983 \$</b>	<b>11 828 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 577	17 836
Retraits des titulaires de contrats	(13 243)	(7 673)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 293)	1 992
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(12 959)	12 155
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 024 \$</b>	<b>23 983 \$</b>



# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(4 293) \$</b>	1 992 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>1 674</b>	(348)
(Profits) pertes latents	<b>2 917</b>	(1 577)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>15 775</b>	7 790
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(7 965)</b>	(17 580)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>3</b>	(2)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>52</b>	(33)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>8 163</b>	(9 758)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>4 577</b>	17 836
Retraits des titulaires de contrats	<b>(13 243)</b>	(7 673)
	<b>(8 666)</b>	10 163
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(503)</b>	405
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>713</b>	308
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>210 \$</b>	<b>713 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>637 \$</b>	510 \$

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
BHP Group Ltd.	5 505	219	232
Woodside Energy Group Ltd.	3 098	86	101
<b>Autriche</b>			
Erste Group Bank AG	1 773	79	77
<b>Belgique</b>			
KBC Group NV	1 659	157	144
<b>Danemark</b>			
Carlsberg AS	671	132	121
Coloplast AS	466	99	74
Genmab AS	55	27	32
Novo Nordisk AS	1 617	164	296
<b>Finlande</b>			
Kone OYJ	1 161	103	81
<b>France</b>			
Air Liquide SA	569	113	109
AXA SA	4 335	146	164
BNP Paribas SA	1 878	144	145
Capgemini SA	547	115	124
Kering SA	191	160	132
L'Oréal SA	335	161	162
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	263	211	259
Pernod Ricard SA*	457	115	122
Safran SA	573	98	97
Schneider Electric SA	723	128	137
TotalEnergies SE	4 058	256	345
Vinci SA	1 184	157	160
<b>Allemagne</b>			
adidas AG	404	141	75
Allianz SE	695	212	202

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Allemagne (suite)</b>			
Delivery Hero SE	722	107	47
Deutsche Boerse AG	595	125	139
Infineon Technologies AG	2 164	97	89
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	377	132	166
RIB Software AG	5 193	136	140
RWE AG	2 908	155	175
Symrise AG	566	86	83
<b>Hong Kong</b>			
AIA Group Ltd.	14 400	207	217
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	1 700	112	99
Techtronic Industries Co. Ltd.	5 000	88	75
<b>Inde</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	1 296	112	120
<b>Irlande</b>			
Linde PLC	189	64	84
<b>Japon</b>			
Bridgestone Corp.	2 600	127	126
Daikin Industries Ltd.	700	163	146
Hoya Corp.	900	135	118
Keyence Corp.	300	180	159
Kyowa Kirin Co. Ltd.	2 900	112	90
Makita Corp.	1 300	68	41
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	9 900	89	91
Nidec Corp.	900	115	64
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	5 100	190	198
Recruit Holdings Co. Ltd.	2 100	117	91
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	900	163	151
SMC Corp.	100	73	57
Sony Group Corp.	1 700	206	176
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	1 900	103	104
Tokio Marine Holdings Inc.	5 700	144	166
Tokyo Electron Ltd.	400	162	161

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Jersey</b>			
Ferguson PLC	694	108	119
<b>Pays-Bas</b>			
ASML Holding NV	326	206	238
ING Groep NV	6 903	101	114
Stellantis NV	5 920	121	114
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	7 400	205	254
<b>Corée du Sud</b>			
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	84	153	126
<b>Espagne</b>			
Iberdrola SA	13 454	193	213
<b>Suède</b>			
Assa Abloy AB	3 033	103	88
Atlas Copco AB, cat. A	6 554	105	105
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	9 017	122	123
Volvo AB, série B	4 729	127	116
<b>Suisse</b>			
Lonza Group AG	150	118	100
Nestlé SA	2 696	405	422
Roche Holding AG Genusscheine	785	390	334
Straumann Holding AG	235	44	36
<b>Taiwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	845	101	85
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglo American PLC	2 424	119	128
AstraZeneca PLC	1 688	279	310
Diageo PLC	3 781	212	226
Haleon PLC	1 222	6	7
London Stock Exchange Group PLC	921	121	108

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
Royaume-Uni (suite)			
Persimmon PLC	257	12	5
Prudential PLC	6 231	144	115
RELX PLC	4 549	153	170
Shell PLC	9 387	333	357
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		10 772	10 777
<b>Total des actions</b>		10 772	10 777
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(18)	
<b>Total des placements</b>		10 754	10 777

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions internationales (JPM) SF555 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	4 307 \$	1 \$	4 308 \$	43 \$
Yen japonais	1 939	—	1 939	19
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 375	—	1 375	14
Franc suisse	892	—	892	9
Autres devises	2 264	4	2 268	23
<b>Total</b>	<b>10 777 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>10 782 \$</b>	<b>108 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,8 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	9 304 \$	— \$	9 304 \$	93 \$
Yen japonais	4 325	—	4 325	43
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 064	8	3 072	31
Franc suisse	1 474	—	1 474	15
Autres devises	5 011	3	5 014	50
<b>Total</b>	<b>23 178 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>23 189 \$</b>	<b>232 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,7 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 108 \$ (232 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	10 777 \$	— \$	— \$	10 777 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>10 777 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>10 777 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>10 777 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>10 777 \$</b>

  

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	11 834 \$	11 344 \$	— \$	23 178 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>11 834 \$</b>	<b>11 344 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>23 178 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>11 834 \$</b>	<b>11 344 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>23 178 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).



# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	163 229	139 927	595 767	512 617	—	1 597	1 648	6 482	5 214	—
Police avec garantie de 75/100	253 689	231 498	111 499	13 224	—	2 465	2 713	1 210	134	—
Police avec garantie de 100/100	54 456	41 740	8 609	—	—	522	485	93	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	195 679	174 851	49 694	4 201	—	1 940	2 077	543	43	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	299 749	196 497	80 272	5 380	—	2 940	2 318	874	55	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	14 632	16 896	278	—	—	142	197	3	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	13 748	12 499	1 180	—	—	147	157	13	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	55 797	90 267	10 177	—	—	599	1 132	114	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	8 240	6 309	3 014	—	—	84	76	33	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	12 519	60 281	3 164	—	—	126	724	35	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	28 825	25 903	11 856	—	—	296	315	131	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	16 373	26 642	11 762	8 813	—	166	322	130	90	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,79	11,78	10,88	10,17	—	(1,99)	0,90
Police avec garantie de 75/100	9,72	11,72	10,85	10,17	—	(2,00)	0,87
Police avec garantie de 100/100	9,59	11,62	10,80	—	—	(2,03)	0,82
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,91	11,88	10,93	10,18	—	(1,97)	0,95
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,81	11,80	10,89	10,17	—	(1,99)	0,91
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,67	11,68	10,83	—	—	(2,01)	0,85
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,73	12,54	11,25	—	—	(1,81)	1,29
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,73	12,54	11,25	—	—	(1,81)	1,29
Police avec garantie de 75/75 SP	10,14	12,06	11,02	—	—	(1,92)	1,04
Police avec garantie de 75/100 SP	10,06	12,00	10,99	—	—	(1,94)	1,01
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,27	12,17	11,07	—	—	(1,90)	1,10
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,16	12,08	11,03	10,19	—	(1,92)	1,05

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<u>Société</u>	<u>Relation</u>	<u>Pays de constitution</u>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions internationales (JPM) SF555

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,92	2,96	2,87	2,87	—
Police avec garantie de 75/100	3,15	3,15	3,09	3,09	—
Police avec garantie de 100/100	3,57	3,60	3,50	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,53	2,45	2,47	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,84	2,85	2,80	2,80	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,31	3,32	3,23	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,80	1,81	1,77	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,07	2,04	1,98	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,40	1,40	1,36	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,74	1,73	1,70	1,70	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	52,57	39,11	21,37	2,99	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL (JPM)  
SF556

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	665 \$	1 782 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	16	13
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	160
Montant à recevoir des courtiers	89	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	84 207	91 892
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>84 207</b>	<b>91 892</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 977 \$</b>	<b>93 847 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	541	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>541</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>84 436 \$</b>	<b>93 847 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(21 510) \$	10 450 \$
Produits (pertes) divers	53	(156)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(21 457)</b>	<b>10 294</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	567	656
Coût de transaction	82	81
Retenues d'impôt à la source	153	105
Autres	62	79
<b>Total des charges</b>	<b>864</b>	<b>921</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(22 321) \$</b>	<b>9 373 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>93 847 \$</b>	<b>41 495 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	17 348	57 976
Retraits des titulaires de contrats	(4 438)	(14 997)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(22 321)	9 373
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(9 411)	52 352
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>84 436 \$</b>	<b>93 847 \$</b>



# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(22 321) \$</b>	9 373 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>8 132</b>	(1 154)
(Profits) pertes latents	<b>14 706</b>	(8 316)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>25 746</b>	22 362
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(40 899)</b>	(64 137)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(3)</b>	(4)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>701</b>	(109)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(89)</b>	(363)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(14 027)</b>	(42 348)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>17 348</b>	57 976
Retraits des titulaires de contrats	<b>(4 438)</b>	(14 997)
	<b>12 910</b>	42 979
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(1 117)</b>	631
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>1 782</b>	1 151
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>665 \$</b>	<b>1 782 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>1 312 \$</b>	976 \$

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Consommation discrétionnaire			
MercadoLibre Inc.	538	849	616
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		849	616
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Australie			
IDP Education Ltd.	13 713	315	344
Woodside Energy Group Ltd.	33 283	965	1 088
Îles Caïmans			
Tencent Holdings Ltd.	9 800	835	567
Danemark			
Coloplast AS	6 991	1 430	1 106
Genmab AS	1 974	866	1 131
Novo Nordisk AS	23 570	2 357	4 308
France			
Capgemini SA	6 259	1 475	1 414
L'Oréal SA	4 375	2 091	2 115
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3 948	3 166	3 890
Safran SA	7 414	1 264	1 256
Schneider Electric SA	9 428	1 868	1 786
Vinci SA	9 421	1 280	1 274
Allemagne			
adidas AG	5 724	2 183	1 057
Delivery Hero SE	11 213	1 310	728
Deutsche Boerse AG	5 955	1 273	1 393
RIB Software AG	25 391	702	686
Sartorius AG	1 303	755	697
Symrise AG	8 538	1 304	1 258
Zalando SE	17 263	1 546	828
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	179 000	2 627	2 693

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Inde</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	11 426	1 029	1 058
<b>Irlande</b>			
Linde PLC	3 114	1 057	1 378
<b>Japon</b>			
Daikin Industries Ltd.	7 100	1 789	1 481
Hoya Corp.	12 000	1 791	1 574
Keyence Corp.	4 600	2 767	2 442
Kyowa Kirin Co. Ltd.	9 000	334	281
Recruit Holdings Co. Ltd.	33 100	1 434	1 427
Shimano Inc.	3 700	1 076	799
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	9 200	1 593	1 541
Sony Group Corp.	19 500	2 355	2 020
Systemex Corp.	6 100	757	504
Tokio Marine Holdings Inc.	21 500	649	628
Tokyo Electron Ltd.	3 500	1 818	1 405
<b>Jersey</b>			
Ferguson PLC	5 420	880	927
<b>Pays-Bas</b>			
Adyen BV	595	1 497	1 111
argenx SE	1 720	625	868
ASML Holding NV	5 064	3 266	3 697
Wolters Kluwer NV	8 933	1 077	1 265
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	41 600	1 210	1 426
<b>Espagne</b>			
Iberdrola SA	39 686	623	629
<b>Suède</b>			
Assa Abloy AB	36 077	1 184	1 048
Atlas Copco AB, cat. A	96 812	1 604	1 547
Epiroc AB, cat. A	31 603	699	779

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Suisse</b>			
Lonza Group AG	1 783	1 408	1 183
Nestlé SA	32 020	4 707	5 023
Roche Holding AG Genusscheine	9 102	4 380	3 872
Straumann Holding AG	4 355	708	674
<b>Taiwan</b>			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10 252	1 300	1 034
<b>Royaume-Uni</b>			
Allfunds Group PLC	59 352	1 051	561
Anglo American PLC	20 506	1 191	1 087
AstraZeneca PLC	16 309	2 605	2 996
Diageo PLC	45 326	2 474	2 709
Intertek Group PLC	13 616	1 280	899
London Stock Exchange Group PLC	12 169	1 754	1 422
Oxford Nanopore Technologies PLC	67 322	715	272
RELX PLC	47 622	1 559	1 783
Spirax-Sarco Engineering PLC	3 577	629	622
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		86 487	83 591
<b>Total des actions</b>		87 336	84 207
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(104)	
<b>Total des placements</b>		87 232	84 207

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	29 674 \$	— \$	29 674 \$	297 \$
Yen japonais	14 102	—	14 102	141
Livre sterling (Royaume-Uni)	10 934	—	10 934	109
Franc suisse	10 752	—	10 752	107
Autres devises	18 745	25	18 770	188
<b>Total</b>	<b>84 207 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>84 232 \$</b>	<b>842 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,8 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	32 736 \$	— \$	32 736 \$	327 \$
Yen japonais	17 223	—	17 223	172
Franc suisse	8 807	—	8 807	88
Livre sterling (Royaume-Uni)	8 117	(16)	8 101	81
Autres devises	25 009	37	25 046	251
<b>Total</b>	<b>91 892 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>91 913 \$</b>	<b>919 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,9 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 842 \$ (919 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	84 207 \$	— \$	— \$	84 207 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>84 207 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>84 207 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>84 207 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>84 207 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	46 747 \$	45 145 \$	— \$	91 892 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>46 747 \$</b>	<b>45 145 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>91 892 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>46 747 \$</b>	<b>45 145 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>91 892 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	343 848	343 240	636 810	503 200	—	3 533	4 670	8 062	5 193	—
Police avec garantie de 75/100	530 339	712 557	192 058	5 723	—	5 404	9 639	2 424	59	—
Police avec garantie de 100/100	117 648	110 675	73 011	4 121	—	1 183	1 484	917	42	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	337 703	314 525	102 744	2 612	—	3 527	4 327	1 308	27	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	395 722	385 806	119 780	5 703	—	4 083	5 263	1 519	59	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	50 233	51 850	21 640	—	—	510	700	273	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	60 909	172 501	144 022	—	—	689	2 507	1 888	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	60 159	99 111	43 434	—	—	681	1 440	570	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	8 736	6 266	2 727	—	—	93	87	35	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	25 969	20 801	12 622	—	—	274	288	161	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	4 757	4 649	1 146	—	—	51	65	15	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	39 466	39 540	5 428	—	—	422	552	70	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,28	13,60	12,66	10,32	—	(3,32)	0,94
Police avec garantie de 75/100	10,19	13,53	12,62	10,32	—	(3,34)	0,91
Police avec garantie de 100/100	10,05	13,40	12,56	10,31	—	(3,35)	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,44	13,76	12,74	10,33	—	(3,32)	1,02
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,32	13,64	12,68	10,32	—	(3,32)	0,96
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,16	13,50	12,61	—	—	(3,34)	0,89
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,32	14,53	13,11	—	—	(3,21)	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,32	14,53	13,11	—	—	(3,21)	1,42
Police avec garantie de 75/75 SP	10,64	13,93	12,82	—	—	(3,29)	1,11
Police avec garantie de 75/100 SP	10,55	13,85	12,78	—	—	(3,30)	1,07
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,81	14,09	12,90	—	—	(3,28)	1,19
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,68	13,97	12,84	—	—	(3,29)	1,13

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.



# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,07	3,10	3,03	3,03	—
Police avec garantie de 75/100	3,35	3,37	3,30	3,30	—
Police avec garantie de 100/100	3,76	3,78	3,71	3,71	—
PS1 75/75 guarantee policy	2,55	2,56	2,52	2,52	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,94	2,97	2,91	2,91	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,44	3,47	3,40	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,95	1,97	1,94	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,22	2,24	2,18	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,44	1,44	1,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,83	1,85	1,80	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	30,34	29,30	17,84	5,07	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE (GESTION DES CAPITAUX  
LONDON) SF557

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	12 484 \$	4 372 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	61	52
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	357
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	224 053	307 780
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>224 053</b>	<b>307 780</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>236 598 \$</b>	<b>312 561 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	5	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>236 593 \$</b>	<b>312 561 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(85 727) \$	48 593 \$
Produits (pertes) divers	182	357
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(85 545)</b>	<b>48 950</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	6 454	6 264
Coût de transaction	69	41
Retenues d'impôt à la source	182	320
Autres	623	583
<b>Total des charges</b>	<b>7 328</b>	<b>7 208</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(92 873) \$</b>	<b>41 742 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>312 561 \$</b>	<b>160 721 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	38 406	130 764
Retraits des titulaires de contrats	(21 501)	(20 666)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(92 873)	41 742
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(75 968)	151 840
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>236 593 \$</b>	<b>312 561 \$</b>

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(92 873) \$</b>	41 742 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>25 940</b>	(8 762)
(Profits) pertes latents	<b>61 469</b>	(38 732)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>125 944</b>	46 676
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(129 626)</b>	(152 710)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(9)</b>	(15)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>362</b>	399
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(8 793)</b>	(111 402)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>38 406</b>	130 764
Retraits des titulaires de contrats	<b>(21 501)</b>	(20 666)
	<b>16 905</b>	110 098
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>8 112</b>	(1 304)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>4 372</b>	5 676
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>12 484 \$</b>	<b>4 372 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>1 429 \$</b>	1 074 \$



# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Énergie</b>			
Pason Systems Inc.	145 936	1 856	2 326
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	69 955	6 965	8 164
Constellation Software Inc.	9 476	16 980	20 032
Kinaxis Inc.	35 522	5 774	5 396
Open Text Corp.	45 063	2 543	1 808
Shopify Inc.	45 283	1 906	2 129
The Descartes Systems Group Inc.	30 798	2 360	2 907
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>38 384</b>	<b>42 762</b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	150 885	18 203	18 022
Meta Platforms Inc.	31 225	7 557	5 087
Netflix Inc.	12 455	4 335	4 972
The Walt Disney Co.	13 371	2 399	1 573
T-Mobile US Inc.	55 942	8 824	10 602
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	13 915	2 462	1 582
<b>Énergie</b>			
Schlumberger Ltd.	64 419	3 702	4 662
<b>Soins de santé</b>			
Intuitive Surgical Inc.	9 802	3 039	3 521
Vertex Pharmaceuticals Inc.	2 776	1 163	1 085
<b>Produits industriels</b>			
Uber Technologies Inc.	63 374	3 475	2 122
<b>Technologies de l'information</b>			
Advanced Micro Devices Inc.	38 848	4 301	3 406
Analog Devices Inc.	8 412	1 560	1 868
Apple Inc.	105 121	15 607	18 490

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
Technologies de l'information (suite)			
Applied Materials Inc.	23 732	4 038	3 128
Broadcom Inc.	12 373	6 847	9 365
Cisco Systems Inc.	89 922	5 994	5 799
Fiserv Inc.	27 182	3 797	3 719
HubSpot Inc.	2 507	1 241	981
Keysight Technologies Inc.	5 155	1 235	1 194
Marvell Technology Inc.	31 122	2 140	1 561
MasterCard Inc., cat. A	27 832	12 367	13 101
Micron Technology Inc.	41 928	3 637	2 837
Microsoft Corp.	60 354	17 086	19 595
Motorola Solutions Inc.	20 785	5 538	7 251
NVIDIA Corp.	15 415	3 157	3 050
Oracle Corp.	24 233	2 549	2 681
Palo Alto Networks Inc.	16 122	3 745	3 044
Salesforce Inc.	17 842	4 990	3 202
ServiceNow Inc.	7 577	4 913	3 983
Visa Inc., cat. A	51 111	13 914	14 375
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	3 079	998	883
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		174 813	176 741
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	12 596	5 134	4 550
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		5 134	4 550
<b>Total des actions</b>		218 331	224 053
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(46)	
<b>Total des placements</b>		218 285	224 053

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	181 291 \$	3 892 \$	185 183 \$	1 852 \$
<b>Total</b>	<b>181 291 \$</b>	<b>3 892 \$</b>	<b>185 183 \$</b>	<b>1 852 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			78,3 %	0,8 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	257 085 \$	49 \$	257 134 \$	2 571 \$
<b>Total</b>	<b>257 085 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>257 134 \$</b>	<b>2 571 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			82,3 %	0,8 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 2 241 \$ (3 078 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,9 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>2022</b>			<b>Total</b>
	<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>			
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	
Actions	<b>224 053 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>224 053 \$</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>224 053 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>224 053 \$</b>

Actifs évalués à la juste valeur	<b>2021</b>			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	307 780 \$	— \$	— \$	307 780 \$
Total des actifs évalués à la juste valeur	307 780 \$	— \$	— \$	307 780 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>5 162 958</b>	4 631 308	2 927 880	692 325	—	<b>63 175</b>	80 053	42 497	7 224	—
Police avec garantie de 75/100	<b>5 768 491</b>	5 433 777	3 511 174	284 432	—	<b>70 293</b>	93 659	50 887	2 968	—
Police avec garantie de 100/100	<b>530 592</b>	548 341	517 897	42 336	—	<b>6 344</b>	9 330	7 454	441	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>3 396 401</b>	3 036 375	1 479 231	105 731	—	<b>42 233</b>	53 064	21 597	1 104	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>3 183 198</b>	3 029 302	1 652 299	181 440	—	<b>39 174</b>	52 567	24 033	1 894	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>332 130</b>	494 987	476 739	—	—	<b>4 017</b>	8 489	6 890	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>132 740</b>	262 885	159 563	—	—	<b>1 784</b>	4 844	2 397	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>315 967</b>	262 588	161 573	27 599	—	<b>4 247</b>	4 839	2 427	289	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>8 498</b>	2 092	—	—	—	<b>114</b>	39	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>61 018</b>	74 285	73 604	3 311	—	<b>773</b>	1 315	1 082	35	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>119 137</b>	80 361	29 964	885	—	<b>1 503</b>	1 418	440	9	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>2 605</b>	3 059	671	—	—	<b>32</b>	53	10	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>86 078</b>	62 411	38 899	—	—	<b>1 108</b>	1 117	575	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>125 940</b>	84 586	22 619	—	—	<b>1 604</b>	1 503	333	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>15 292</b>	15 423	6 748	971	—	<b>192</b>	271	99	10	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	<b>12,24</b>	17,29	14,51	10,43	—	<b>(5,05)</b>	2,78
Police avec garantie de 75/100	<b>12,19</b>	17,24	14,49	10,43	—	<b>(5,05)</b>	2,75
Police avec garantie de 100/100	<b>11,96</b>	17,01	14,39	10,42	—	<b>(5,05)</b>	2,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>12,43</b>	17,48	14,60	10,44	—	<b>(5,05)</b>	2,88
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>12,31</b>	17,35	14,55	10,44	—	<b>(5,04)</b>	2,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>12,10</b>	17,15	14,45	—	—	<b>(5,05)</b>	2,70
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>13,44</b>	18,43	15,02	—	—	<b>(4,99)</b>	3,41
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>13,44</b>	18,43	15,02	10,48	—	<b>(4,99)</b>	3,41
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>13,44</b>	18,43	—	—	—	<b>(4,99)</b>	17,008,41
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12,67</b>	17,70	14,70	10,45	—	<b>(5,03)</b>	3,00
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>12,61</b>	17,65	14,68	10,45	—	<b>(5,04)</b>	2,97
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>12,38</b>	17,42	14,58	—	—	<b>(5,04)</b>	2,84
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>12,87</b>	17,89	14,79	—	—	<b>(5,02)</b>	3,10
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>12,74</b>	17,77	14,73	—	—	<b>(5,03)</b>	3,04
Police avec garantie de 100/100 SPP	<b>12,52</b>	17,56	14,64	10,45	—	<b>(5,04)</b>	2,92

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) SF557

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,98	2,96	2,96	2,98	—
Police avec garantie de 75/100	3,11	3,09	3,11	3,11	—
Police avec garantie de 100/100	3,72	3,69	3,71	3,71	—
PS1 75/75 guarantee policy	2,47	2,45	2,45	2,47	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,80	2,77	2,78	2,80	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,34	3,33	3,34	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,89	1,87	1,87	1,88	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,01	1,99	2,01	2,01	—
Police avec garantie de 100/100 SP	2,62	2,61	2,61	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,36	1,35	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,68	1,70	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	2,25	2,23	2,24	2,25	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	51,89	19,40	10,48	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE (GIP) SF558

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	33 492 \$	28 385 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	3 260	2 415
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	1 120	497
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	451 300	463 240
Actions	21 985	41 677
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	393	182
<b>Total des placements</b>	<b>473 678</b>	<b>505 099</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>511 550 \$</b>	<b>536 396 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	1 494	238
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 494</b>	<b>238</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>510 056 \$</b>	<b>536 158 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(60 663) \$	(8 037) \$
Produits (pertes) divers	606	111
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(60 057)</b>	<b>(7 926)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	106	101
Coût de transaction	16	18
Retenues d'impôt à la source	2	1
Autres	89	32
<b>Total des charges</b>	<b>213</b>	<b>152</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(60 270) \$</b>	<b>(8 078) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>536 158 \$</b>	<b>407 862 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	59 942	179 180
Retraits des titulaires de contrats	(25 774)	(42 806)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(60 270)	(8 078)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(26 102)	128 296
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>510 056 \$</b>	<b>536 158 \$</b>

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(60 270) \$</b>	(8 078) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	<b>(207)</b>	(254)
(Profits) pertes réalisés	<b>30 601</b>	10 404
(Profits) pertes latents	<b>45 903</b>	9 681
Produit brut de la cession d'actifs	<b>423 687</b>	321 198
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(467 307)</b>	(444 331)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(845)</b>	(440)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(623)</b>	(441)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	(377)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(29 061)</b>	(112 638)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>59 942</b>	179 180
Retraits des titulaires de contrats	<b>(25 774)</b>	(42 806)
	<b>34 168</b>	136 374
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>5 107</b>	23 736
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>28 385</b>	4 649
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>33 492 \$</b>	<b>28 385 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	<b>12 924 \$</b>	10 471 \$
Dividendes reçus	<b>1 540</b>	838

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	124 000	110	111
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 038 000	743	872
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	4 373 000	4 964	4 324
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	43 000	37	37
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	19 248 000	16 919	16 574
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	31 667 000	29 247	28 363
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>52 020</b>	<b>50 281</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	1 292 000	1 865	1 237
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	2 366 000	2 487	2 145
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	290 000	290	290
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	40 000	38	33
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	2 680 000	2 911	2 543
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	6 995 000	6 108	5 476
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	1 575 000	1 632	1 265
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	11 861 000	12 056	9 615
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	2 582 000	2 447	2 133
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	1 053 000	1 135	999
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	1 266 000	1 402	1 000
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	1 340 000	1 093	827
Province du Manitoba, 2,75 %, 02-06-2029	1 677 000	1 866	1 565
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	3 116 000	3 444	2 393
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	80 000	87	65
Province du Manitoba, 3,25 %, 05-09-2029	1 840 000	2 116	1 764
Province du Manitoba, 3,80 %, 05-09-2053	990 000	925	899
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, 26-09-2035	1 456 000	1 937	1 506
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	1 541 000	1 843	1 240
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	3 968 000	3 958	3 408
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	1 310 000	1 495	1 144
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	11 078 000	10 908	10 828
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	23 340 000	21 925	21 420
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	810 000	648	620
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	2 905 000	2 734	2 726
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	2 510 000	2 902	2 198
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	1 240 000	1 240	1 208

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux (suite)</b>			
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	7 708 000	10 744	7 624
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	1 994 000	1 990	1 500
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	2 410 000	2 451	1 946
Province de la Saskatchewan, 3,40 %, 03-02-2042	2 766 000	3 318	2 420
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>109 995</b>	<b>94 037</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	510 000	573	422
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	2 158 000	3 164	2 299
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>3 737</b>	<b>2 721</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	352 000	359	330
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	44 000	44	37
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	277 000	302	216
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	47 000	51	42
407 International Inc., 3,67 %, 08-03-2049	965 000	853	793
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	700 000	700	685
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	470 000	381	369
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	307 000	363	348
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	520 000	520	472
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	2 100 000	2 239	1 855
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	39 000	44	37
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	660 000	660	516
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	642 000	644	523
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	29 000	29	27
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	790 000	789	701
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	420 000	420	343
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	105 000	105	102
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	2 084 000	2 256	2 058
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	300 000	300	300
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	560 000	560	513
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	570 000	570	494
Artis REIT, 3,824 %, 18-09-2023	246 000	248	241
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	120 000	120	123

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	510 000	510	483
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	957 000	948	856
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	868 000	868	787
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	526 000	511	484
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	960 000	948	897
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	481 000	481	457
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	298 000	304	274
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	2 350 000	2 332	2 291
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	1 730 000	1 730	1 708
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	2 475 000	2 525	2 572
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	2 002 000	2 003	2 003
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	320 000	320	305
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	426 000	426	379
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	270 000	262	216
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24-06-2026	46 000	43	43
bcIMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	807 000	867	770
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	486 000	484	425
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	9 000	8	8
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	33 000	39	28
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	7 000	7	7
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	167 000	167	154
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	1 796 000	1 948	1 605
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	910 000	910	924
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	328 000	347	320
Brookfield Property Finance ULC, 3,926 %, 24-08-2025	86 000	86	81
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	1 043 000	1 055	943
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	3 222 000	3 349	3 139
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 03-07-2023	586 000	606	580
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	740 000	764	701
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	187 000	187	158
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	181 000	181	161
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	157 000	175	147
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	542 000	457	444
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	280 000	245	223
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	170 000	138	134
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	560 000	560	514



# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	1 420 000	1 419	1 265
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	2 033 000	2 034	1 804
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	745 000	773	696
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	1 984 000	1 924	1 891
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	600 000	600	474
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	475 000	470	449
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	435 000	441	399
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	1 860 000	1 869	1 858
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	1 325 000	1 321	1 326
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	494 000	493	485
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	207 000	229	191
Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16-11-2023	294 000	294	285
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	2 205 000	2 216	1 996
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	632 000	673	603
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	1 360 000	1 360	1 223
La Société Canadian Tire Ltée, 3,167 %, 06-07-2023	429 000	451	425
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	601 000	597	579
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	1 830 000	1 850	1 782
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	1 608 000	1 617	1 445
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	622 000	589	594
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	340 000	348	321
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	850 000	850	822
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	200 000	200	159
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	570 000	570	567
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	270 000	270	267
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	1 753 000	1 798	1 544
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	154 000	154	125
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	229 000	253	224
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	1 720 000	1 838	1 701
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	274 000	274	270
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	252 000	263	243
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	1 400 000	1 398	1 279
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	2 743 000	2 722	2 593
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	884 000	916	861
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	360 000	359	311
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	300 000	300	270
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	625 000	640	568

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	101 000	92	91
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	440 000	440	453
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	515 000	545	513
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,25 %, 29-10-2030	88 000	96	85
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	446 000	446	369
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	84 000	84	77
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	67 000	67	61
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	189 000	189	145
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	46 000	45	40
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	430 000	426	371
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	169 000	169	137
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	11 000	11	9
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	155 000	167	145
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	16 000	16	15
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	376 000	377	296
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	330 000	254	235
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	7 000	6	6
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	6 000	6	5
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	838 000	834	738
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	615 000	615	600
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	380 000	487	425
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	634 000	632	635
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	320 000	320	285
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	2 920 000	2 919	2 530
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	390 000	390	348
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	190 000	190	180
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	115 000	99	101
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	620 000	566	452
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	70 000	76	56
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	444 000	443	413
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	6 001 000	5 929	4 865
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1 798 000	1 852	1 643
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	290 000	335	279
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	605 000	647	599
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	310 000	325	250
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	460 000	460	457
EPCOR Utilities Inc., 1,299 %, 19-05-2023	100 000	100	99

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	421 000	432	338
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	620 000	620	603
Banque Équitable, 1,774 %, 21-09-2023	373 000	373	363
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	3 944 000	3 938	3 534
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	445 000	445	414
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	1 687 000	1 627	1 479
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	5 060 000	5 013	4 502
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	396 000	396	352
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	750 000	750	733
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	1 300 000	1 300	1 265
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	1 010 000	1 010	1 013
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	2 294 000	2 306	2 105
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	280 000	280	246
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	1 050 000	1 050	1 059
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	1 200 000	1 200	1 070
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	643 000	643	622
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	760 000	760	739
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	189 000	189	123
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	2 000	2	2
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	339 000	362	304
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	522 000	522	445
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	16 476 000	16 270	16 124
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	842 000	827	714
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	1 174 000	1 254	1 070
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 1,54 %, 03-05-2028	167 000	167	145
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 126 000	1 135	854
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	1 132 000	1 620	1 231
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,05 %, 12-06-2030	389 000	444	443
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 04-06-2031	389 000	451	449
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	530 000	531	470
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	863 000	880	787
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	675 000	728	649
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	630 000	630	619
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	57 000	57	51
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	710 000	710	605
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	1 080 000	1 079	1 046
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	543 000	543	451

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Hydro One Inc., 4,59 %, 09-10-2043	289 000	284	276
Hydro One Inc., 4,89 %, 13-03-2037	694 000	676	691
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	590 000	590	602
Hydro One Inc., 6,93 %, 01-06-2032	506 000	589	582
Hydro One Inc., 7,35 %, 03-06-2030	778 000	892	896
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	366 000	367	318
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	256 000	260	239
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	150 000	150	126
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	430 000	570	576
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	4 837 000	4 987	4 742
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	472 000	499	440
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	863 000	865	826
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	410 000	410	415
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	344 000	344	342
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	280 000	280	268
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	180 000	180	163
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	686 000	734	621
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	500 000	500	436
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	204 000	220	197
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	91 000	91	78
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	450 000	450	423
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	160 000	160	145
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	780 000	780	764
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	1 510 000	1 510	1 430
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	209 000	173	175
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	550 000	551	546
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	410 000	410	411
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	520 000	520	444
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	360 000	360	364
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	830 000	830	734
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	960 000	960	884
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	2 229 000	2 364	2 139
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	700 000	700	686
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2030, 144A	33 000	36	37
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	377 000	381	354
Metro inc., 3,39 %, 06-12-2027	3 000 000	3 352	2 819
Morguard Corp., 4,402 %, 28-09-2023	475 000	475	464

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Nationale du Canada, 1,534 % 15-06-2026	440 000	425	393
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	125 000	125	114
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	1 638 000	1 720	1 556
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	1 413 000	1 508	1 377
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	610 000	611	469
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	853 000	852	770
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	576 000	577	580
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	1 280 000	1 280	1 266
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	790 000	820	731
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	1 623 000	1 732	1 543
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	140 000	138	112
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	1 170 000	1 168	997
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	583 000	635	534
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	24 000	28	22
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	650 000	648	660
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	1 500 000	1 500	1 379
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	2 080 000	2 080	1 786
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	579 000	603	553
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	1 377 000	1 422	1 362
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	832 000	874	812
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 403 000	1 563	1 333
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	119 000	131	100
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	1 741 000	1 919	1 462
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	410 000	445	352
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	640 000	640	601
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	12 181 000	12 374	12 617
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	125 000	132	110
PSP Capital Inc., 2,60 %, 01-03-2032	890 000	887	791
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	540 000	540	465
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	500 000	511	440
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	204 000	219	193
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	254 000	251	222
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	2 417 000	2 453	2 270
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	608 000	563	519
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	190 000	190	177
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	1 512 000	1 510	1 398

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	310 000	393	372
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	1 338 000	1 338	1 209
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	249 000	364	265
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	157 000	161	144
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	860 000	860	757
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	1 251 000	1 126	1 130
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	3 767 000	3 986	3 569
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	1 609 000	1 566	1 542
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	1 873 000	1 852	1 849
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	1 149 000	1 152	1 159
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	633 000	645	624
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	750 000	746	616
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	340 000	340	272
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 02-11-2023	107 000	115	106
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	429 000	607	458
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	190 000	190	170
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	313 000	313	279
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	645 000	646	571
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	493 000	487	423
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	1 542 000	1 536	1 214
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 303 000	1 356	1 238
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	1 129 000	1 161	1 011
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	1 200 000	1 200	1 048
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	985 000	980	951
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	1 534 000	1 502	1 153
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	870 000	865	758
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	137 000	129	129
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	1 275 000	1 228	1 025
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	307 000	318	272
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	161 000	171	142
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	1 084 000	1 108	985
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	489 000	487	487
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	734 000	767	701
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	1 270 000	1 270	1 153
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	1 405 000	1 374	1 321
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	1 325 000	1 262	1 225
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	615 000	615	574

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	2 147 000	2 135	2 098
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	911 000	911	925
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	234 000	234	187
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	907 000	908	745
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 911 000	1 911	1 647
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	2 721 000	2 806	2 549
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	529 000	529	477
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	2 026 000	1 932	1 908
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	1 914 000	2 017	1 741
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	1 113 000	1 072	1 055
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	1 123 000	1 122	1 091
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	820 000	820	808
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	690 000	690	702
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	1 070 000	1 070	1 064
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	1 050 000	1 081	988
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	279 000	279	225
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	450 000	449	383
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	3 570 000	3 525	3 501
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	204 000	204	177
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	300 000	300	260
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	470 000	470	419
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	738 000	819	704
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	89 000	84	70
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	2 094 000	2 124	1 874
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	1 131 000	1 131	903
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	200 000	189	188
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	27 000	27	22
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	125 000	125	117
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	746 000	763	719
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	900 000	900	693
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	1 097 000	1 177	957
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	760 000	760	655
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	1 059 000	1 121	976
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	1 020 000	1 027	899
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>284 422</b>	<b>261 616</b>

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en millions de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	63 000	77	85
Total des obligations de sociétés – convertibles		77	85
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	1 500 000	1 343	1 258
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		1 343	1 258
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>451 594</b>	<b>409 998</b>
<b>Obligations américaines</b>			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 15-08-2032	6 136 000	7 652	7 563
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-02-2052, rendement réel	1 989 000	2 875	1 861
Total des obligations du gouvernement fédéral		10 527	9 424
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	129 000	164	134
Amazon.com Inc., 3,95 %, 13-04-2052	892 000	1 063	1 014
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	1 070 000	1 453	1 440
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030, 144A	15 000	19	16
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	290 000	261	252
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	887 000	899	797
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	300 000	375	404
Athene Global Funding, 2,47 %, 09-06-2028	440 000	396	375
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	1 270 000	1 270	1 260
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	645 000	634	574
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	520 000	520	458
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	620 000	620	583
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	260 000	328	232
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	104 000	131	126
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	2 123 000	2 636	2 165
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	1 230 000	1 230	1 085



# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	250 000	315	275
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	460 000	498	444
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	630 000	630	552
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	360 000	433	418
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	95 000	119	112
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	410 000	516	449
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	370 000	370	316
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	1 180 000	1 180	1 067
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	2 331 000	2 468	2 168
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	900 000	1 174	1 207
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	130 000	158	148
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	1 150 000	1 147	1 022
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	110 000	137	107
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	380 000	476	504
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	350 000	378	326
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	235 000	299	279
Total des obligations de sociétés – non convertibles		22 303	20 315
<b>Total des obligations américaines</b>		32 830	29 739
<b>Obligations mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	300 000	329	289
<b>Autriche</b>			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	420 000	526	479
<b>Îles Vierges britanniques</b>			
Sino-Ocean Land Treasure Ltd., 4,75 %, 05-08-2029	200 000	103	151
<b>Îles Caïmans</b>			
Agile Group Holdings Ltd., 5,75 %, 02-01-2025	700 000	757	509
Country Garden Holdings Co. Ltd., 5,625 %, 14-01-2030	220 000	63	159

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Îles Caïmans (suite)</b>			
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 <sup>(1)</sup>	500 000	356	95
Kaisa Group Holdings Ltd., 8,50 %, 30-06-2022 <sup>(1)</sup>	500 000	200	94
Kaisa Group Holdings Ltd., 8,65 %, 22-07-2022 <sup>(1)</sup>	200 000	91	38
Kaisa Group Holdings Ltd., 9,375 %, 30-06-2024	300 000	281	56
Logan Group Co. Ltd., 4,70 %, 06-07-2026	940 000	763	292
<b>Chili</b>			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	540 000	667	620
Interchile SA, 4,50 %, 30-06-2056	260 000	331	294
Inversiones CMPC SA, 3,00 %, 06-04-2031	410 000	512	467
<b>Irlande</b>			
Jazz Securities Designated Activity Co., 4,375 %, 15-01-2029, 144A	200 000	250	243
<b>Japon</b>			
Renesas Electronics Corp., 1,543 %, 26-11-2024	480 000	605	596
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	560 000	705	651
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	310 000	388	377
<b>Jersey</b>			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	411 000	411	367
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	449 000	462	412
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	670 000	685	566
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	226 000	234	202
<b>Luxembourg</b>			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	588 000	618	550
<b>Mexique</b>			
America Movil SAB de CV, 5,375 %, 04-04-2032	480 000	599	590
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	650 000	815	682
<b>Pays-Bas</b>			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	220 000	281	233

<sup>(1)</sup> Ce titre était échu au 31 décembre 2022. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Royaume-Uni</b>			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	490 000	490	466
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	880 000	880	750
<b>Obligations supranationales</b>			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,00 %, 31-03-2027	750 000	893	894
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	496 000	523	441
<b>Total des obligations mondiales</b>		13 818	11 563
<b>Total des obligations</b>		498 242	451 300
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	105 258	1 372	1 129
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	82 000	7 394	7 364
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	166 069	14 449	13 007
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		23 215	21 500
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	1 100	18	17
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	5 540	86	97
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	479	9	7
<b>Biens de consommation de base</b>			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	2 136	56	48
<b>Énergie</b>			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	1 650	31	31
<b>Produits financiers</b>			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	3 072	78	69

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions privilégiées canadiennes (suite)</b>			
<b>Services d'intérêt public</b>			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	526	13	12
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	6 000	150	103
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	3 434	43	45
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		484	429
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Bermudes</b>			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	2 601	64	56
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		64	56
<b>Total des actions</b>		23 763	21 985

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

### Tableau des contrats dérivés

#### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	
1,3858	3-févr.-2023	Dollar canadien	9 293	Dollar américain	9 134	159
1,3724	10-févr.-2023	Dollar canadien	334	Dollar américain	331	3
1,3572	10-févr.-2023	Dollar canadien	1 157	Dollar américain	1 155	2
<b>Actifs dérivés</b>						<b>164</b>
0,7361	13-janv.-2023	Dollar américain	3 714	Dollar canadien	3 727	(13)
0,7279	13-janv.-2023	Dollar américain	11 265	Dollar canadien	11 431	(166)
1,3158	13-janv.-2023	Dollar canadien	8 302	Dollar américain	8 480	(178)
1,3136	13-janv.-2023	Dollar canadien	27 851	Dollar américain	28 484	(633)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	1 859	Dollar canadien	1 892	(33)
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	1 855	Dollar canadien	1 888	(33)
1,3289	3-févr.-2023	Dollar canadien	10 121	Dollar américain	10 261	(140)
1,3296	17-févr.-2023	Dollar canadien	4 908	Dollar américain	4 973	(65)
1,3262	24-févr.-2023	Dollar canadien	5 204	Dollar américain	5 283	(79)
1,3261	24-févr.-2023	Dollar canadien	10 100	Dollar américain	10 254	(154)
<b>Passifs dérivés</b>						<b>(1 494)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>						<b>(1 330)</b>

#### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(320)	119,46 CAD	Contrats à terme standardisés sur Euro-BOBL, 31-03-2023	31-mars-2023	37 040 EUR	115,75 CAD	199
(41)	147,88 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	5 963 860 JPY	145,46 CAD	30
<b>Actifs dérivés</b>						<b>229</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>229</b>

**Total des instruments dérivés à la juste valeur** (1 101)

**Coûts de transaction (note 2)** (7)

**Total des placements** 521 998 472 184

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(1 524) \$	13 473 \$	11 949 \$	119 \$
Autres devises	—	(65)	(65)	—
<b>Total</b>	<b>(1 524) \$</b>	<b>13 408 \$</b>	<b>11 884 \$</b>	<b>119 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			2,3 %	— %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	2 091 \$	237 \$	2 328 \$	23 \$
<b>Total</b>	<b>2 091 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>2 328 \$</b>	<b>23 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,4 %	— %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>15 401 \$</b>	<b>138 188 \$</b>	<b>166 186 \$</b>	<b>131 525 \$</b>	<b>451 300 \$</b>

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>12 054 \$</b>	<b>161 915 \$</b>	<b>143 715 \$</b>	<b>145 556 \$</b>	<b>463 240 \$</b>

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 33 156 \$ (33 963 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 6,5 % (6,3 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	3,8	3,3	12,6	10,9
AA	25,3	22,4	16,9	14,6
A	35,2	31,1	26,4	22,8
BBB	29,5	26,1	36,8	31,8
BB ou inférieure	5,8	5,1	6,9	6,0
SN*	0,4	0,4	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>88,4</b>	<b>100,0</b>	<b>86,4</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.



# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 220 \$ (417 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,0 % (0,1 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	451 076 \$	224 \$	451 300 \$
Actions	21 985	—	—	21 985
Instruments dérivés	229	164	—	393
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>22 214 \$</b>	<b>451 240 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>473 678 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	0 \$	1 494 \$	0 \$	1 494 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>22 214 \$</b>	<b>449 746 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>472 184 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 2,214 \$ données à des contreparties.

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	463 160 \$	80 \$	463 240 \$
Actions	41 677	—	—	41 677
Instruments dérivés	—	182	—	182
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>41 677 \$</b>	<b>463 342 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>505 099 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	13 \$	225 \$	— \$	238 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>41 664 \$</b>	<b>463 117 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>504 861 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 1,181 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<u>Obligations</u>	<u>Obligations</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>		
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	80 \$	— \$
Achats	(7)	—
Ventes	151	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	80
Transferts hors du niveau 3	—	—
	<hr/>	<hr/>
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>224 \$</b>	<b>80 \$</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>(7) \$</b>	<b>— \$</b>
	<hr/>	<hr/>

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	142 695	179 576	687 691	512 433	—	1 279	1 845	7 376	5 105	—
Police avec garantie de 75/100	472 909	278 443	341 010	42 143	—	4 232	2 858	3 655	420	—
Police avec garantie de 100/100	36 532	15 604	13 541	—	—	326	160	145	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	97 373	57 864	25 319	15 018	—	891	603	274	150	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	238 183	68 733	72 777	13 019	—	2 177	716	786	130	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	97 509	3 199	3 199	—	—	888	33	35	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	5 652	—	—	—	—	62	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	27 330	29 835	31 713	—	—	261	321	348	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	3 267	2 677	—	—	—	30	28	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	50 840	35 397	27 571	—	—	463	368	297	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	13 382	11 932	11 994	11 739	—	124	126	130	117	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	8,97	10,28	10,73	9,96	—	(1,31)	(0,45)
Police avec garantie de 75/100	8,95	10,26	10,72	9,96	—	(1,31)	(0,46)
Police avec garantie de 100/100	8,93	10,25	10,71	—	—	(1,32)	(0,46)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,16	10,43	10,81	9,97	—	(1,27)	(0,38)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,14	10,41	10,80	9,97	—	(1,27)	(0,39)
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,11	10,39	10,79	—	—	(1,28)	(0,40)
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	10,98	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,56	10,74	10,98	—	—	(1,18)	(0,24)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,12	10,40	—	—	—	(1,28)	(0,39)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,10	10,39	10,79	—	—	(1,29)	(0,40)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,30	10,54	10,87	9,98	—	(1,24)	(0,33)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.



# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,00</b>	2,10	2,04	2,05	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,07</b>	2,14	2,09	2,10	—
Police avec garantie de 100/100	<b>2,15</b>	2,19	2,14	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,37</b>	1,39	1,37	1,37	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,41</b>	1,45	1,42	1,43	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>1,54</b>	1,57	1,52	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,43</b>	1,51	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,52</b>	1,58	1,54	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>0,88</b>	0,89	0,88	0,88	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>84,23</b>	70,06	51,90	15,86	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES (GESTION DES CAPITAUX  
LONDON) SF559

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 852 \$	816 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	11	18
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	78
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	19 531	26 635
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>19 531</b>	<b>26 635</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 394 \$</b>	<b>27 547 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	37	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>37</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>21 357 \$</b>	<b>27 547 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(5 166) \$	5 529 \$
Produits (pertes) divers	(11)	10
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(5 177)</b>	<b>5 539</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	415	283
Coût de transaction	10	7
Retenues d'impôt à la source	21	21
Autres	46	33
<b>Total des charges</b>	<b>492</b>	<b>344</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(5 669) \$</b>	<b>5 195 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>27 547 \$</b>	<b>11 574 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	12 500	15 242
Retraits des titulaires de contrats	(13 021)	(4 464)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 669)	5 195
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 190)	15 973
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>21 357 \$</b>	<b>27 547 \$</b>

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(5 669) \$</b>	5 195 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>1 524</b>	(1 551)
(Profits) pertes latents	<b>3 839</b>	(3 806)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>23 660</b>	18 762
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(21 919)</b>	(28 938)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>7</b>	(16)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>115</b>	(56)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>1 557</b>	(10 410)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>12 500</b>	15 242
Retraits des titulaires de contrats	<b>(13 021)</b>	(4 464)
	<b>(521)</b>	10 778
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>1 036</b>	368
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>816</b>	448
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 852 \$</b>	816 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>198 \$</b>	156 \$

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Alphabet Inc., cat. A	2 846	393	340
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Starbucks Corp.	6 176	698	829
<b>Biens de consommation de base</b>			
Costco Wholesale Corp.	1 021	651	631
PepsiCo Inc.	3 366	717	823
The Estée Lauder Companies Inc., cat. A	1 669	526	561
The Procter & Gamble Co.	952	190	195
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
SPDR S&P 500 ETF Trust	776	409	402
<b>Produits financiers</b>			
Nasdaq Inc.	4 683	327	389
The Progressive Corp.	3 351	561	588
<b>Soins de santé</b>			
Becton, Dickinson and Co.	2 113	688	727
Intuitive Surgical Inc.	463	129	166
Thermo Fisher Scientific Inc.	1 233	868	920
<b>Produits industriels</b>			
Danaher Corp.	2 829	939	1 017
Deere & Co.	704	340	409
Jacobs Solutions Inc.	4 259	729	692
Verisk Analytics Inc., cat. A	1 100	275	263
<b>Technologies de l'information</b>			
Amphenol Corp., cat. A	8 367	751	862
Gartner Inc.	1 451	585	660
Keysight Technologies Inc.	3 731	724	864
Microsoft Corp.	1 894	599	615
ON Semiconductor Corp.	9 178	719	775
Roper Technologies Inc.	1 530	820	896

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
Technologies de l'information (suite)			
Synopsys Inc.	1 868	724	807
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		13 362	14 431
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
France			
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	205	209	202
Schneider Electric SA	1 791	347	339
Hong Kong			
Techtronic Industries Co. Ltd.	19 331	348	292
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	2 156	809	779
Aon Corp.	2 855	911	1 160
Linde PLC	1 599	652	706
Steris PLC	2 021	535	505
Trane Technologies PLC	3 446	672	784
Suisse			
Alcon Inc., CAAE	3 591	323	333
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		4 806	5 100
<b>Total des actions</b>		18 168	19 531
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(4)	
<b>Total des placements</b>		18 164	19 531

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	18 698 \$	192 \$	18 890 \$	189 \$
Autres devises	833	—	833	8
<b>Total</b>	<b>19 531 \$</b>	<b>192 \$</b>	<b>19 723 \$</b>	<b>197 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			92,3 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	25 199 \$	4 \$	25 203 \$	252 \$
Autres devises	1 436	—	1 436	14
<b>Total</b>	<b>26 635 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>26 639 \$</b>	<b>266 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,7 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 195 \$ (266 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,9 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	19 531 \$	— \$	— \$	19 531 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>19 531 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 531 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	26 635 \$	— \$	— \$	26 635 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>26 635 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>26 635 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.



# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	404 906	250 044	363 845	205 417	—	4 783	3 650	4 172	2 116	—
Police avec garantie de 75/100	493 500	410 057	207 655	38 349	—	5 790	5 957	2 375	395	—
Police avec garantie de 100/100	41 168	33 104	19 155	—	—	479	478	218	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	202 957	104 609	28 948	12 595	—	2 433	1 542	334	130	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	480 358	257 729	101 279	32 164	—	5 708	3 777	1 164	331	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	84 169	13 996	5 596	—	—	988	203	64	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 670	12 483	—	—	—	86	193	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	26 944	25 200	3 776	—	—	347	390	45	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	7 469	4 889	6 659	—	—	91	73	77	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	10 009	10 414	877	—	—	122	155	10	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	20 893	19 945	16 829	—	—	259	301	196	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	21 997	13 255	4 006	1 332	—	271	199	47	14	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,81	14,60	11,47	10,30	—	(2,79)	3,13
Police avec garantie de 75/100	11,73	14,53	11,44	10,30	—	(2,80)	3,09
Police avec garantie de 100/100	11,63	14,44	11,40	—	—	(2,81)	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,99	14,74	11,53	10,31	—	(2,75)	3,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,88	14,66	11,49	10,31	—	(2,78)	3,17
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,74	14,53	11,44	—	—	(2,79)	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,88	15,48	—	—	—	(2,60)	3,65
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,88	15,48	11,83	—	—	(2,60)	3,65
Police avec garantie de 75/75 SP	12,23	14,95	11,61	—	—	(2,72)	3,34
Police avec garantie de 75/100 SP	12,15	14,88	11,58	—	—	(2,73)	3,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,41	15,10	11,67	—	—	(2,69)	3,43
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,31	15,01	11,64	10,32	—	(2,70)	3,37

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) SF559

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,73	2,75	2,70	2,70	—
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,96	2,90	2,92	—
Police avec garantie de 100/100	3,23	3,24	3,20	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,26	2,29	2,24	2,25	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,54	2,55	2,51	2,52	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,95	2,96	2,91	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,62	1,64	1,59	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,85	1,86	1,83	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,17	1,17	1,14	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,44	1,44	1,42	1,43	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	100,48	102,29	64,76	6,73	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À MOYENNE  
CAPITALISATION (GESTION DES CAPITAUX LONDON) SF560

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	1 183 \$	2 163 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	12	16
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	29 362	34 759
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>29 362</b>	<b>34 759</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>30 557 \$</b>	<b>36 938 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	11	12
Montant à payer aux courtiers	—	205
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>11</b>	<b>217</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>30 546 \$</b>	<b>36 721 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 214) \$	4 552 \$
Produits (pertes) divers	12	18
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 202)</b>	<b>4 570</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	694	545
Coût de transaction	11	11
Retenues d'impôt à la source	27	31
Autres	65	62
<b>Total des charges</b>	<b>797</b>	<b>649</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(6 999) \$</b>	<b>3 921 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>36 721 \$</b>	<b>9 811 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	3 145	28 431
Retraits des titulaires de contrats	(2 321)	(5 442)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 999)	3 921
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 175)	26 910
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>30 546 \$</b>	<b>36 721 \$</b>



# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(6 999) \$</b>	3 921 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>101</b>	(2 219)
(Profits) pertes latents	<b>6 333</b>	(2 110)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>11 905</b>	16 038
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(12 942)</b>	(37 247)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>4</b>	(8)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(1)</b>	31
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(205)</b>	205
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(1 804)</b>	(21 389)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>3 145</b>	28 431
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 321)</b>	(5 442)
	<b>824</b>	22 989
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(980)</b>	1 600
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>2 163</b>	563
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 183 \$</b>	2 163 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	<b>207 \$</b>	215 \$

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Bright Horizons Family Solutions Inc.	11 277	1 697	963
Carter's Inc.	10 489	1 227	1 059
Frontdoor Inc.	26 486	1 501	746
Petco Health and Wellness Co. Inc.	54 601	1 204	701
<b>Produits financiers</b>			
First Republic Bank	1 745	365	288
Markel Corp.	606	873	1 081
Signature Bank	2 793	565	436
The Progressive Corp.	9 215	1 143	1 617
<b>Soins de santé</b>			
Amedisys Inc.	5 202	943	588
Charles River Laboratories International Inc.	4 598	1 621	1 356
Dentsply Sirona Inc.	21 481	1 406	926
DexCom Inc.	7 197	733	1 103
Premier Inc.	20 850	931	987
Syneos Health Inc.	10 003	936	497
Techne Corp.	11 077	1 302	1 243
<b>Produits industriels</b>			
CoStar Group Inc.	12 464	1 186	1 304
Equifax Inc.	2 811	710	740
Wabtec Corp.	10 718	1 123	1 448
<b>Technologies de l'information</b>			
Akamai Technologies Inc.	9 641	1 289	1 100
Alteryx Inc.	15 218	1 327	1 044
Broadridge Financial Solutions Inc.	5 066	991	920
Cirrus Logic Inc.	13 240	1 353	1 335
Dolby Laboratories Inc.	6 163	701	589
Keysight Technologies Inc.	5 210	989	1 207
MAXIMUS Inc.	11 893	1 211	1 181
Motorola Solutions Inc.	4 442	1 122	1 550
SS&C Technologies Holdings Inc.	12 657	1 075	892
Teradyne Inc.	2 738	366	324

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
Technologies de l'information (suite)			
Vontier Corp.	31 298	1 235	819
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		31 125	28 044
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Genpact Ltd.	7 786	443	488
Irlande			
Allegion PLC	5 825	854	830
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		1 297	1 318
<b>Total des actions</b>		32 422	29 362
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(12)	
<b>Total des placements</b>		32 410	29 362

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	29 362 \$	3 \$	29 365 \$	294 \$
<b>Total</b>	<b>29 362 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>29 365 \$</b>	<b>294 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,1 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	34 759 \$	85 \$	34 844 \$	348 \$
<b>Total</b>	<b>34 759 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>34 844 \$</b>	<b>348 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			94,9 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 294 \$ (348 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (0,9 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	29 362 \$	— \$	— \$	29 362 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>29 362 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>29 362 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			Total
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	34 759 \$	— \$	— \$	34 759 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>34 759 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>34 759 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	399 131	287 750	280 905	201 481	—	4 565	4 112	3 245	2 055	—
Police avec garantie de 75/100	857 354	897 046	259 082	48 933	—	9 704	12 726	2 982	499	—
Police avec garantie de 100/100	19 618	15 912	7 824	2 467	—	219	224	90	25	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	374 485	382 368	22 130	2 364	—	4 353	5 525	257	24	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	618 886	625 055	130 656	22 115	—	7 132	8 977	1 513	226	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	15 353	20 071	—	—	—	175	285	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	31 919	56 368	52 186	—	—	399	856	623	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	120 207	85 362	984	—	—	1 503	1 297	12	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	25 340	18 939	6 132	—	—	300	277	72	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	34 872	15 548	9 619	314	—	409	226	112	3	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	70 905	58 019	4 261	—	—	854	858	50	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	76 472	62 000	1 377	—	—	912	912	16	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1 778	30 616	—	—	—	21	446	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,44	14,29	11,55	10,20	—	(2,85)	2,74
Police avec garantie de 75/100	11,32	14,19	11,51	10,19	—	(2,87)	2,68
Police avec garantie de 100/100	11,17	14,06	11,45	10,19	—	(2,89)	2,61
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,62	14,45	11,62	10,21	—	(2,83)	2,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,52	14,36	11,58	10,20	—	(2,84)	2,78
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,36	14,23	—	—	—	(2,87)	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,50	15,19	11,93	—	—	(2,69)	3,26
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,50	15,19	11,93	—	—	(2,69)	3,26
Police avec garantie de 75/75 SP	11,84	14,63	11,70	—	—	(2,79)	2,93
Police avec garantie de 75/100 SP	11,72	14,53	11,66	10,21	—	(2,81)	2,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,04	14,80	11,77	—	—	(2,76)	3,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,93	14,71	11,73	—	—	(2,78)	2,98
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,77	14,57	—	—	—	(2,80)	2,90

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.



# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.



# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions de sociétés américaines à moyenne capitalisation (Gestion des capitaux London) SF560

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,80	2,85	2,81	2,81	—
Police avec garantie de 75/100	3,14	3,19	3,12	3,14	—
Police avec garantie de 100/100	3,55	3,63	3,56	3,57	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,30	2,34	2,29	2,30	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,57	2,62	2,58	2,58	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,01	3,07	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,73	1,70	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,03	2,07	2,03	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,20	1,21	1,20	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,47	1,50	1,48	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,97	1,95	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	39,86	71,94	68,11	8,30	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ (ILIM) SF561

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	66 \$	87 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	4	4
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	43	3
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	5 214	5 558
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>5 214</b>	<b>5 558</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 327 \$</b>	<b>5 652 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>5 327 \$</b>	<b>5 652 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(81) \$	1 158 \$
Produits (pertes) divers	2	3
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(79)</b>	<b>1 161</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	116	189
Coût de transaction	2	2
Retenues d'impôt à la source	17	23
Autres	15	24
<b>Total des charges</b>	<b>150</b>	<b>238</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(229) \$</b>	<b>923 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>5 652 \$</b>	<b>7 358 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	2 248	1 258
Retraits des titulaires de contrats	(2 344)	(3 887)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(229)	923
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(325)	(1 706)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 327 \$</b>	<b>5 652 \$</b>

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(229) \$	923 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(191)	(640)
(Profits) pertes latents	396	(346)
Produit brut de la cession d'actifs	4 783	7 033
Paiements bruts pour achats d'actifs	(4 644)	(4 429)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	—	2
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(40)	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>75</u>	<u>2 542</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	2 248	1 258
Retraits des titulaires de contrats	(2 344)	(3 887)
	<u>(96)</u>	<u>(2 629)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(21)</b>	<b>(87)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>87</b>	<b>174</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>66 \$</b>	<b>87 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	123 \$	174 \$

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Énergie</b>			
Hydro One Ltd.	814	26	30
<b>Produits financiers</b>			
Société Financière Manuvie	2 679	62	65
<b>Matériaux</b>			
Franco-Nevada Corp.	129	21	24
West Fraser Timber Co. Ltd.	344	39	34
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		148	153
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Activision Blizzard, Inc.	636	64	66
Alphabet Inc., cat. A	371	46	44
AT&T Inc.	1 353	42	34
Paramount Global	341	14	8
Verizon Communications Inc.	1 231	80	66
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Amazon.com Inc.	198	33	23
AutoZone Inc.	20	42	67
Best Buy Co. Inc.	193	18	21
Dollar General Corp.	49	14	16
Lowe's Companies Inc.	127	32	34
O'Reilly Automotive Inc.	56	44	64
Target Corp.	95	18	19
The Home Depot Inc.	152	62	65
<b>Biens de consommation de base</b>			
Colgate Palmolive Co.	622	60	66
CVS Health Corp.	51	5	6
General Mills Inc.	97	8	11
Kimberly-Clark Corp.	189	33	35
PepsiCo Inc.	266	52	65
The Kroger Co.	1 013	50	61
The Procter & Gamble Co.	331	57	68



# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Biens de consommation de base (suite)</b>			
Walmart Inc.	340	63	65
<b>Énergie</b>			
Chevron Corp.	252	62	61
ConocoPhillips	354	51	57
EOG Resources Inc.	318	46	56
Exxon Mobil Corp.	416	45	62
Kinder Morgan Inc.	629	14	15
Marathon Petroleum Corp.	391	62	62
Texas Pacific Land Corp.	7	25	22
<b>Fonds négociés en Bourse</b>			
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	1 118	61	64
Vanguard S&P 500 ETF	192	91	91
<b>Produits financiers</b>			
Aflac Inc.	501	39	49
Northern Trust Corp.	411	54	49
PNC Financial Services Group Inc.	288	63	62
Regions Financial Corp.	2 060	57	60
The Bank of New York Mellon Corp.	1 083	60	67
<b>Soins de santé</b>			
AbbVie Inc.	83	14	18
AmerisourceBergen Corp.	294	53	66
Amgen Inc.	165	49	59
Bristol-Myers Squibb Co.	617	55	60
Cardinal Health Inc.	627	45	65
Cigna Corp.	154	63	69
Elevance Health Inc.	57	36	40
Gilead Sciences Inc.	385	33	45
Johnson & Johnson Inc.	274	64	66
McKesson Corp.	130	35	66
Merck & Co. Inc.	469	51	70
Pfizer Inc.	676	41	47
Quest Diagnostics Inc.	112	20	24
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	53	42	52

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé (suite)</b>			
UnitedHealth Group Inc.	91	58	65
Vertex Pharmaceuticals Inc.	60	20	23
<b>Produits industriels</b>			
Expeditors International of Washington Inc.	378	48	53
Owens Corning	188	23	22
United Parcel Service Inc. (UPS), cat. B	61	14	14
<b>Technologies de l'information</b>			
Apple Inc.	598	85	104
Arrow Electronics Inc.	278	41	39
Automatic Data Processing Inc.	91	27	29
Cisco Systems Inc.	1 054	62	68
Cognizant Technology Solutions Corp.	100	10	8
Electronic Arts Inc.	88	14	15
HP Inc.	200	8	7
IBM Corp.	211	35	40
Intel Corp.	1 023	65	37
Jack Henry & Associates Inc.	37	8	9
Microsoft Corp.	262	72	85
Oracle Corp.	50	4	6
The Western Union Co.	3 103	61	58
Visa Inc., cat. A	227	58	64
<b>Immobilier</b>			
CBRE Group Inc., cat. A	491	52	51
Public Storage REIT	147	51	56
Weyerhaeuser Co.	1 459	71	61
<b>Services d'intérêt public</b>			
Exelon Corp.	192	9	11
UGI Corp.	622	33	31
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		<b>3 097</b>	<b>3 384</b>

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Belgique</b>			
Colruyt SA	503	25	16
<b>Bermudes</b>			
Bunge Ltd.	62	8	8
<b>Îles Caïmans</b>			
CK Asset Holdings Ltd.	7 500	63	62
<b>Danemark</b>			
A.P. Moller - Maersk AS, cat. B	3	8	9
<b>Finlande</b>			
Nokia OYJ	2 297	15	14
<b>France</b>			
Carrefour SA	2 585	61	59
Orange SA	434	6	6
TotalEnergies SE	175	13	15
<b>Allemagne</b>			
Covestro AG	617	34	33
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	405	20	18
Henkel AG & Co. KGaA, priv.	330	30	31
<b>Hong Kong</b>			
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	1 200	63	70
Link REIT	1 424	17	14
Sino Land Co. Ltd.	10 000	18	17
Sun Hung Kai Properties Ltd.	2 500	42	46
Swire Properties Ltd.	2 400	7	8
<b>Irlande</b>			
Accenture PLC, cat. A	140	50	51
<b>Israël</b>			
Bank Hapoalim BM	4 858	52	59
Check Point Software Technologies Ltd.	75	11	13

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Israël (suite)</b>			
Israel Discount Bank	1 250	10	9
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	1 218	57	53
<b>Italie</b>			
Eni SPA	346	7	7
<b>Japon</b>			
Brother Industries Ltd.	2 100	48	44
Canon Inc.	1 000	30	29
Dai Nippon Printing Co. Ltd.	800	23	22
Daito Trust Construction Co. Ltd.	500	65	70
KDDI Corp.	1 200	46	49
Medipal Holdings Corp.	2 100	39	38
MEIJI Holdings Co. Ltd.	700	50	49
Mitsubishi Electric Corp.	500	8	7
SECOM Co. Ltd.	700	67	55
Seiko Epson Corp.	2 800	56	56
Subaru Corp.	1 200	28	25
Taisei Corp.	1 000	42	44
Toppan Inc.	1 300	26	26
Tosoh Corp.	300	5	5
<b>Pays-Bas</b>			
Koninklijke Ahold Delhaize NV	1 649	59	64
LyondellBasell Industries NV, cat. A	55	6	6
Stellantis NV	520	10	10
<b>Norvège</b>			
Equinor ASA	949	45	46
<b>Singapour</b>			
Venture Corp. Ltd.	1 700	28	29
<b>Espagne</b>			
Red Electrica Corp. SA	1 535	37	36
Telefonica SA	2 454	13	12

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Suède</b>			
Investor AB	2 572	59	63
<b>Suisse</b>			
Geberit AG	57	44	36
Julius Baer Group Ltd.	85	6	7
Nestlé SA	333	49	52
Novartis AG	566	63	69
Roche Holding AG Genussscheine	128	55	54
Swisscom AG	37	26	27
<b>Royaume-Uni</b>			
3i Group PLC	382	8	8
GSK PLC	897	30	21
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		1 688	1 677
<b>Total des actions</b>		4 933	5 214
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(1)	
<b>Total des placements</b>		4 932	5 214

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	3 462 \$	2 \$	3 464 \$	35 \$
Yen japonais	519	—	519	5
Euro	321	—	321	3
Autres devises	759	3	762	8
<b>Total</b>	<b>5 061 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>5 066 \$</b>	<b>51 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,1 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	3 779 \$	4 \$	3 783 \$	38 \$
Yen japonais	513	—	513	5
Franc suisse	342	—	342	3
Autres devises	745	5	750	8
<b>Total</b>	<b>5 379 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>5 388 \$</b>	<b>54 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			95,3 %	1,0 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 52 \$ (56 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	5 092 \$	122 \$	— \$	5 214 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>5 092 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 214 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	4 323 \$	1 235 \$	— \$	5 558 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>4 323 \$</b>	<b>1 235 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 558 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2021).



# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 7 c), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	62 064	209 994	532 118	510 819	—	676	2 409	5 366	5 212	—
Police avec garantie de 75/100	172 202	120 939	102 312	17 744	—	1 867	1 383	1 030	181	—
Police avec garantie de 100/100	8 747	12 736	12 831	4 284	—	94	144	129	44	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	52 069	26 024	14 855	8 572	—	576	302	150	88	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	136 909	81 934	44 785	1 011	—	1 503	945	453	10	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	11 390	9 910	246	—	—	124	113	2	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 075	126	—	—	—	13	2	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	21 997	12 302	10 922	—	—	263	150	114	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	393	625	474	—	—	4	7	5	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	7 254	5 437	6 122	—	—	81	64	62	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1 972	2 117	2 211	—	—	23	25	23	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	9 063	9 155	2 396	3 673	—	103	108	24	37	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,90	11,47	10,08	10,20	—	(0,57)	1,39
Police avec garantie de 75/100	10,84	11,43	10,07	10,20	—	(0,59)	1,36
Police avec garantie de 100/100	10,71	11,34	10,02	10,19	—	(0,63)	1,32
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,06	11,59	10,14	10,21	—	(0,53)	1,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,98	11,53	10,11	10,21	—	(0,55)	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,86	11,45	10,07	—	—	(0,59)	1,38
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,95	12,21	—	—	—	(0,26)	1,79
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,95	12,21	10,42	—	—	(0,26)	1,79
Police avec garantie de 75/75 SP	11,29	11,75	10,21	—	—	(0,46)	1,54
Police avec garantie de 75/100 SP	11,23	11,71	10,19	—	—	(0,48)	1,52
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,45	11,87	10,27	—	—	(0,42)	1,60
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,37	11,81	10,24	10,22	—	(0,44)	1,57

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de catégorie Individuelle sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de catégorie Individuelle :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2022, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était de 1 947 \$ au 31 décembre 2021).
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) SF561

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,99	2,95	2,87	2,87	—
Police avec garantie de 75/100	3,08	3,10	3,01	3,02	—
Police avec garantie de 100/100	3,48	3,49	3,38	3,40	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,45	2,46	2,41	2,41	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,68	2,69	2,61	2,63	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,02	3,04	2,96	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,81	1,81	1,76	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,97	1,97	1,93	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,35	1,35	1,30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,57	1,56	1,54	1,54	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	96,29	60,96	65,74	34,13	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES (BG) SF562

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions américaines (BG) SF562 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	249 \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	330	122
Montant à recevoir des courtiers	—	68
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	120 868	90 840
Total des placements	120 868	90 840
<b>Total de l'actif</b>	<b>121 447 \$</b>	<b>91 030 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	17 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	254	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>254</b>	<b>17</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>121 193 \$</b>	<b>91 013 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	10 110 \$	8 569 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>10 110</b>	<b>8 569</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	600	340
Autres	72	43
<b>Total des charges</b>	<b>672</b>	<b>383</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>9 438 \$</b>	<b>8 186 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>91 013 \$</b>	<b>38 236 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	31 233	50 355
Retraits des titulaires de contrats	(10 491)	(5 764)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	9 438	8 186
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	30 180	52 777
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>121 193 \$</b>	<b>91 013 \$</b>



# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>9 438 \$</b>	8 186 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>143</b>	(231)
(Profits) pertes latents	<b>(3 390)</b>	3 214
Produit brut de la cession d'actifs	<b>3 278</b>	4 406
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(23 196)</b>	(48 519)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(6 863)</b>	(11 552)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(208)</b>	(120)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>322</b>	(114)
	<b>(20 476)</b>	(44 730)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>31 233</b>	50 355
Retraits des titulaires de contrats	<b>(10 491)</b>	(5 764)
	<b>20 742</b>	44 591
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>266</b>	(139)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>(17)</b>	122
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>249 \$</b>	(17) \$

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, série I	6 580 939	123 471	120 868
<b>Total des placements</b>		123 471	120 868

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Omnicom Group Inc.	5,05 %
Amdocs Limited	4,82 %
Amgen Inc.	4,69 %
Harley-Davidson Inc.	4,39 %
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %
Campbell Soup Co.	4,13 %
Kellogg Company	3,94 %
Biogen Inc.	3,81 %
Gen Digital Inc.	3,57 %
Wabtec Corp.	3,42 %
American Express Co.	3,37 %
The Interpublic Group of Companies Inc.	3,35 %
SEI Investments Company	3,30 %
BlackRock Inc.	3,30 %
Merck & Co. Inc.	3,19 %
NetApp Inc.	3,09 %
Cummins Inc.	3,09 %
Polaris Inc.	3,08 %
QUALCOMM Inc.	3,05 %
Flowserve Corp.	2,90 %
Masco Corporation	2,86 %
Ameriprise Financial Inc.	2,83 %
eBay Inc.	2,69 %
Comcast Corp., cat. A	2,38 %
AmerisourceBergen Corp.	2,33 %

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	468 388	224 641	183 852	27 686	—	5 987	2 696	1 991	283	—
Police avec garantie de 75/100	933 175	486 862	357 338	65 431	—	11 844	5 814	3 859	668	—
Police avec garantie de 100/100	37 336	4 725	5 548	—	—	469	56	60	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	503 047	246 996	147 041	18 942	—	6 532	2 996	1 601	193	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 111 685	355 009	197 372	42 905	—	14 308	4 280	2 143	438	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	121 886	3 632	—	—	—	1 535	43	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	125 827	41 318	4 569	—	—	1 746	523	51	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	98 310	2 183	—	—	—	1 364	28	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	14 516	9 217	—	—	—	190	112	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	48 930	9 844	11 913	—	—	643	120	130	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	12 606	8 136	8 181	3 938	—	170	101	90	40	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	37 057	18 920	12 039	10 572	—	494	234	132	108	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	3 964	4 537	—	—	—	49	50	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,78	12,00	10,83	10,21	—	0,78	1,17
Police avec garantie de 75/100	12,69	11,94	10,80	10,20	—	0,75	1,14
Police avec garantie de 100/100	12,56	11,86	10,76	—	—	0,70	1,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,98	12,13	10,89	10,21	—	0,85	1,24
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,87	12,06	10,86	10,21	—	0,81	1,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,59	11,84	—	—	—	0,75	1,13
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,88	12,65	11,08	—	—	1,23	1,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,88	12,65	—	—	—	1,23	1,57
Police avec garantie de 75/75 SP	13,11	12,17	—	—	—	0,94	1,31
Police avec garantie de 75/100 SP	13,15	12,23	10,94	—	—	0,92	1,29
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,45	12,42	11,03	10,23	—	1,03	1,39
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,33	12,35	10,99	10,23	—	0,98	1,36
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	12,25	10,95	—	—	—	1,30

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions américaines (BG) SF562 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

**a) Gestion des risques**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

**b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

**c) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

**d) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

**e) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions américaines (BG) SF562

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,95	2,96	2,87	2,88	—
Police avec garantie de 75/100	3,18	3,18	3,09	3,10	—
Police avec garantie de 100/100	3,51	3,53	3,41	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,46	2,46	2,39	2,43	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,74	2,74	2,66	2,70	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,13	3,14	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,82	1,83	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,06	2,07	1,99	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,33	1,34	1,28	1,33	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,60	1,62	1,55	1,59	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	2,01	1,95	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,49	2,49	2,43	2,43	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,77	2,77	2,70	2,70	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,16	3,17	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,37	1,32	1,33	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,65	1,59	1,59	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	2,04	1,99	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,36	6,03	10,04	0,05	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN IVY (MACKENZIE) SF563

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	2
Montant à recevoir des courtiers	—	4
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	25 448	18 125
<b>Total des placements</b>	<b>25 448</b>	<b>18 125</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 448 \$</b>	<b>18 131 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	23 \$	2 \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	11	—
Montant à payer aux courtiers	1	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>35</b>	<b>2</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>25 413 \$</b>	<b>18 129 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(622) \$	1 777 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(622)</b>	<b>1 777</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	465	227
Autres	56	28
<b>Total des charges</b>	<b>521</b>	<b>255</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 143) \$</b>	<b>1 522 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>18 129 \$</b>	<b>6 058 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	11 000	11 367
Retraits des titulaires de contrats	(2 573)	(818)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 143)	1 522
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	7 284	12 071
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>25 413 \$</b>	<b>18 129 \$</b>

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 143) \$	1 522 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(85)	(35)
(Profits) pertes latents	1 519	(1 342)
Produit brut de la cession d'actifs	2 669	675
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 614)	(10 961)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(812)	(400)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	13	(6)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	5	21
	<u>(8 448)</u>	<u>(10 526)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	11 000	11 367
Retraits des titulaires de contrats	(2 573)	(818)
	<u>8 427</u>	<u>10 549</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	(21)	23
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>(2)</u>	<u>(25)</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>(23) \$</u>	<u>(2) \$</u>

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy, série S*	2 396 791	25 618	25 448
<b>Total des placements</b>		25 618	25 448

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Intact Corporation financière	3,53 %
Banque Royale du Canada	3,43 %
Dollarama Inc.	3,10 %
TELUS Corp.	2,95 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,93 %
Microsoft Corp.	2,89 %
Brookfield Corp.	2,70 %
La Banque Toronto-Dominion	2,58 %
Visa Inc., cat. A	2,58 %
Emera Inc.	2,46 %
Alphabet Inc., cat. C	2,45 %
SAP SE	2,37 %
Restaurant Brands International Inc.	2,36 %
Johnson & Johnson Inc.	2,16 %
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2,07 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1,93 %
Compass Group PLC	1,90 %
The Williams Companies Inc.	1,86 %
Pembina Pipeline Corp.	1,81 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,80 %
Waste Connections Inc.	1,79 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,78 %
American Electric Power Co. Inc.	1,68 %
Danaher Corp.	1,61 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,60 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	193 251	133 066	63 077	22 142	—	2 074	1 518	630	226	—
Police avec garantie de 75/100	1 316 541	825 954	285 476	39 889	—	14 110	9 416	2 848	408	—
Police avec garantie de 100/100	47 885	30 057	10 555	3 521	—	510	342	105	36	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	143 251	50 102	23 591	7 883	—	1 555	576	236	81	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	344 023	267 516	91 622	15 501	—	3 714	3 065	917	158	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	19 626	5 159	—	—	—	210	59	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 578	4 044	98	—	—	65	49	1	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	126 767	137 695	90 067	91 076	—	1 479	1 663	927	934	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	4 281	1 474	—	—	—	50	18	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	6 118	4 179	4 201	—	—	68	49	42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	120 042	90 653	18 634	1 329	—	1 333	1 059	188	14	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	3 953	4 117	—	—	—	44	48	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	17 998	20 490	16 085	—	—	201	240	164	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	2 329	—	—	—	—	27	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,73	11,41	9,98	10,22	—	(0,68)	1,43
Police avec garantie de 75/100	10,72	11,40	9,98	10,22	—	(0,68)	1,42
Police avec garantie de 100/100	10,66	11,36	9,96	10,22	—	(0,70)	1,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,85	11,50	10,02	10,22	—	(0,65)	1,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,80	11,46	10,00	10,22	—	(0,66)	1,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,69	11,37	—	—	—	(0,68)	1,42
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,67	12,08	10,29	—	—	(0,41)	1,79
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,67	12,08	10,29	10,26	—	(0,41)	1,79
Police avec garantie de 100/100 SP2	11,64	12,05	—	—	—	(0,41)	1,79
Police avec garantie de 75/75 SP	11,12	11,69	10,11	—	—	(0,57)	1,58
Police avec garantie de 75/100 SP	11,10	11,68	10,11	10,24	—	(0,58)	1,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,21	11,75	—	—	—	(0,54)	1,62
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,18	11,73	10,13	—	—	(0,55)	1,60
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	11,65	—	—	—	—	1,57

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds équilibré canadien Ivy (Mackenzie) SF563

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,67	2,62	2,59	—
Police avec garantie de 75/100	2,72	2,71	2,66	2,64	—
Police avec garantie de 100/100	2,89	2,90	2,83	2,80	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,34	2,32	2,27	2,25	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,48	2,43	2,41	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,73	2,73	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,56	1,57	1,52	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,61	1,60	1,57	1,54	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,21	1,21	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,38	1,37	1,34	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,62	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	12,09	6,22	38,19	11,98	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES IVY (MACKENZIE) SF564

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	72 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	97	37
Montant à recevoir des courtiers	—	3
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	50 040	61 337
<b>Total des placements</b>	<b>50 040</b>	<b>61 337</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>50 137 \$</b>	<b>61 449 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	20	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>20</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>50 117 \$</b>	<b>61 449 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(4 404) \$	4 465 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(4 404)</b>	<b>4 465</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	983	783
Autres	114	89
<b>Total des charges</b>	<b>1 097</b>	<b>872</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(5 501) \$</b>	<b>3 593 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>61 449 \$</b>	<b>22 526 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	12 103	38 480
Retraits des titulaires de contrats	(17 934)	(3 150)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 501)	3 593
<b>Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(11 332)</b>	<b>38 923</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>50 117 \$</b>	<b>61 449 \$</b>

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 501) \$	3 593 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 001	(8)
(Profits) pertes latents	3 097	713
Produit brut de la cession d'actifs	18 671	38 603
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 778)	(73 251)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(694)	(5 170)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(60)	118
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	23	(296)
	<u>5 759</u>	<u>(35 698)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	12 103	38 480
Retraits des titulaires de contrats	(17 934)	(3 150)
	<u>(5 831)</u>	<u>35 330</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(72)</b>	<b>(368)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>72</b>	<b>440</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>72 \$</b>

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'actions étrangères Canada Vie, série S*	2 483 774	54 151	50 040
<b>Total des placements</b>		54 151	50 040

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	11,86 %
Danaher Corp.	3,47 %
Seven & i Holdings Co. Ltd.	3,44 %
Johnson & Johnson Inc.	3,26 %
Amcor PLC	3,02 %
Colgate Palmolive Co.	2,91 %
Compass Group PLC	2,89 %
RELX PLC	2,86 %
Reckitt Benckiser Group PLC	2,78 %
Oracle Corp.	2,75 %
Admiral Group PLC	2,69 %
SAP SE	2,47 %
Roche Holding AG Genussscheine	2,46 %
Alphabet Inc., cat. A	2,43 %
The TJX Companies Inc.	2,40 %
Brookfield Corp.	2,29 %
CK Hutchison Holdings Ltd.	2,24 %
Becton, Dickinson and Co.	2,21 %
Marsh & McLennan Companies, Inc.	2,18 %
Industria de Diseno Textil SA	2,15 %
Comcast Corp., cat. A	2,13 %
Accenture PLC, cat. A	2,10 %
Microsoft Corp.	2,09 %
W.W. Grainger Inc.	2,09 %
The Procter & Gamble Co.	2,07 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	516 925	473 545	225 754	33 752	—	5 719	5 770	2 568	341	—
Police avec garantie de 75/100	968 492	912 848	468 818	50 291	—	10 660	11 083	5 322	509	—
Police avec garantie de 100/100	40 962	44 345	37 396	—	—	443	532	422	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	379 666	336 718	144 375	3 274	—	4 263	4 145	1 651	33	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 013 916	979 529	427 209	34 343	—	11 266	11 970	4 867	347	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	11 057	19 454	6 300	—	—	121	235	71	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	250 324	167 655	35 124	12 653	—	3 043	2 177	413	129	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	289 356	312 807	134 997	47 757	—	3 517	4 063	1 588	485	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 794	—	—	—	—	34	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	119 511	100 750	50 517	6 384	—	1 369	1 257	582	65	—
Police avec garantie de 75/100 SP	179 070	134 577	76 572	18 339	—	2 041	1 673	880	186	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	242 314	163 221	75 209	32 312	—	2 818	2 057	871	328	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	419 153	396 701	153 781	40 993	—	4 823	4 965	1 774	415	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,06	12,18	11,37	10,12	—	(1,12)	0,81
Police avec garantie de 75/100	11,01	12,14	11,35	10,11	—	(1,13)	0,79
Police avec garantie de 100/100	10,83	12,01	11,28	—	—	(1,18)	0,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,23	12,31	11,44	10,12	—	(1,08)	0,87
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,11	12,22	11,39	10,12	—	(1,11)	0,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,96	12,10	11,33	—	—	(1,14)	0,77
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,15	12,99	11,76	10,16	—	(0,84)	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,15	12,99	11,76	10,16	—	(0,84)	1,23
Police avec garantie de 100/100 SP2	12,14	—	—	—	—	(0,83)	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,46	12,48	11,52	10,13	—	(1,02)	0,96
Police avec garantie de 75/100 SP	11,40	12,43	11,50	10,13	—	(1,03)	0,93
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,63	12,61	11,58	10,14	—	(0,98)	1,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,51	12,52	11,54	10,13	—	(1,01)	0,98

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée



# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

**a) Gestion des risques**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

**b) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

**c) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

**d) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

**e) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF564

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,02	2,99	2,96	2,95	—
Police avec garantie de 75/100	3,18	3,16	3,13	3,12	—
Police avec garantie de 100/100	3,71	3,69	3,64	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,55	2,53	2,49	2,50	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,89	2,86	2,82	2,83	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,34	3,32	3,26	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,90	1,88	1,85	1,86	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,07	2,05	2,02	2,02	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,44	1,42	1,38	1,40	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,78	1,75	1,71	1,73	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,55	2,53	2,51	2,50	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,89	2,86	2,84	2,83	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	3,34	3,32	3,28	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,44	1,42	1,40	1,40	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,78	1,75	1,73	1,73	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	20,91	91,12	7,61	0,04	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE DIVIDENDES (MACKENZIE) SF565

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	93 \$	250 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	90	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	103 658	43 943
<b>Total des placements</b>	<b>103 658</b>	<b>43 943</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>103 841 \$</b>	<b>44 193 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	33
Montant à payer aux courtiers	89	171
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>89</b>	<b>204</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>103 752 \$</b>	<b>43 989 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 206) \$	5 895 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 206)</b>	<b>5 895</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 776	606
Autres	204	72
<b>Total des charges</b>	<b>1 980</b>	<b>678</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 186) \$</b>	<b>5 217 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>43 989 \$</b>	<b>13 842 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	69 786	27 072
Retraits des titulaires de contrats	(6 837)	(2 142)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 186)	5 217
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	59 763	30 147
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>103 752 \$</b>	<b>43 989 \$</b>

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 186) \$	5 217 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(6)	(72)
(Profits) pertes latents	5 438	(2 898)
Produit brut de la cession d'actifs	2 881	20 137
Paiements bruts pour achats d'actifs	(63 802)	(44 377)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(4 226)	(2 925)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(123)	34
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(82)	(51)
	<u>(63 106)</u>	<u>(24 935)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	69 786	27 072
Retraits des titulaires de contrats	(6 837)	(2 142)
	<u>62 949</u>	<u>24 930</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	(157)	(5)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>250</u>	<u>255</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>93 \$</u></u>	<u><u>250 \$</u></u>

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds de dividendes canadiens Canada Vie, série S*	3 758 914	105 750	103 658
<b>Total des placements</b>		105 750	103 658

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Banque Royale du Canada	7,09 %
La Banque Toronto-Dominion	5,75 %
Banque de Montréal	4,10 %
La Financière Sun Life inc.	3,84 %
TELUS Corp.	3,73 %
Corporation TC Énergie	3,23 %
Intact Corporation financière	3,02 %
Enbridge Inc.	2,91 %
Société Financière Manuvie	2,83 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,81 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,54 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,48 %
Suncor Énergie Inc.	2,42 %
Nutrien Ltd.	2,00 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,98 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1,93 %
Emera Inc.	1,46 %
Brookfield Corp.	1,45 %
Pembina Pipeline Corp.	1,41 %
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	1,35 %
Open Text Corp.	1,35 %
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	1,30 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	1,27 %
Restaurant Brands International Inc.	1,22 %
ARC Resources Ltd.	1,17 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 516 151	575 819	298 852	36 554	—	17 984	7 013	2 917	371	—
Police avec garantie de 75/100	2 530 691	1 259 568	553 479	52 079	—	29 862	15 286	5 392	529	—
Police avec garantie de 100/100	116 582	24 379	13 236	2 939	—	1 360	293	128	30	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 099 658	533 368	134 061	22 521	—	13 215	6 555	1 315	229	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 412 719	871 179	328 733	16 710	—	28 791	10 655	3 216	170	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	125 760	32 269	6 012	—	—	1 485	392	59	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	68 926	42 590	16 089	—	—	892	550	162	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	349 855	121 661	27 482	17 610	—	4 527	1 572	277	180	—
Police avec garantie de 75/75 SP	40 500	12 381	2 125	—	—	499	155	21	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	159 299	70 113	2 302	94	—	1 947	872	23	1	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	80 944	32 238	19 740	13 501	—	1 007	406	196	137	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	176 653	19 204	13 760	3 536	—	2 183	240	136	36	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,86	12,18	9,76	10,16	—	(0,32)	2,42
Police avec garantie de 75/100	11,80	12,14	9,74	10,15	—	(0,34)	2,40
Police avec garantie de 100/100	11,66	12,04	9,70	10,15	—	(0,38)	2,34
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,02	12,29	9,81	10,16	—	(0,27)	2,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,93	12,23	9,78	10,16	—	(0,30)	2,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,81	12,14	9,75	—	—	(0,33)	2,39
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,94	12,92	10,07	—	—	0,02	2,85
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,94	12,92	10,07	10,20	—	0,02	2,85
Police avec garantie de 75/75 SP	12,31	12,50	9,90	—	—	(0,19)	2,60
Police avec garantie de 75/100 SP	12,22	12,43	9,87	10,17	—	(0,21)	2,56
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,45	12,59	9,93	10,18	—	(0,14)	2,66
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,36	12,53	9,91	10,18	—	(0,17)	2,62

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds de dividendes (Mackenzie) SF565

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,79	2,78	2,72	2,73	—
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,94	2,89	2,90	—
Police avec garantie de 100/100	3,32	3,31	3,25	3,26	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,38	2,30	2,33	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,60	2,59	2,54	2,55	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,94	2,94	2,85	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,67	1,66	1,64	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,83	1,84	1,80	1,80	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,26	1,22	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,49	1,48	1,43	1,46	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,38	2,32	2,33	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,60	2,59	2,56	2,55	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,94	2,94	2,87	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,26	1,24	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,49	1,48	1,45	1,46	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,66	76,44	25,45	0,09	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRE MONDIAL 1.04FID

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	53 \$	409 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	121
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	74 754	64 630
<b>Total des placements</b>	<b>74 754</b>	<b>64 630</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>74 807 \$</b>	<b>65 160 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	8	—
Montant à payer aux courtiers	1	152
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>9</b>	<b>152</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>74 798 \$</b>	<b>65 008 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 225) \$	3 523 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 225)</b>	<b>3 523</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 689	1 044
Autres	191	116
<b>Total des charges</b>	<b>1 880</b>	<b>1 160</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(8 105) \$</b>	<b>2 363 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>65 008 \$</b>	<b>15 029 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	24 452	52 005
Retraits des titulaires de contrats	(6 557)	(4 389)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 105)	2 363
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	9 790	49 979
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>74 798 \$</b>	<b>65 008 \$</b>

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(8 105) \$</b>	2 363 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>405</b>	(28)
(Profits) pertes latents	<b>8 119</b>	367
Produit brut de la cession d'actifs	<b>4 966</b>	1 307
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(21 315)</b>	(47 438)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(2 299)</b>	(3 862)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>129</b>	(102)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(151)</b>	48
	<b>(18 251)</b>	(47 345)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>24 452</b>	52 005
Retraits des titulaires de contrats	<b>(6 557)</b>	(4 389)
	<b>17 895</b>	47 616
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(356)</b>	271
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>409</b>	138
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>53 \$</b>	409 \$

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	5 336 110	82 994	74 754
<b>Total des placements</b>		82 994	74 754

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
iShares Gold Trust ETF	2,84 %
iShares TIPS Bond ETF	2,38 %
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	2,02 %
Energy Select Sector SPDR Fund	1,66 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-07-2029	1,61 %
iShares Core S&P 500 ETF	1,40 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1,10 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,90 %
Banque Royale du Canada	0,85 %
La Banque Toronto-Dominion	0,80 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	0,73 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	0,71 %
Tencent Holdings Ltd.	0,65 %
Amazon.com Inc.	0,62 %
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	0,60 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,54 %
UnitedHealth Group Inc.	0,53 %
Meta Platforms Inc.	0,51 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	0,49 %
Cenovus Energy Inc.	0,47 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	0,46 %
Berkshire Hathaway Inc., cat. A	0,46 %
Les Compagnies Loblaw limitée	0,46 %
Nutrien Ltd.	0,46 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-12-2032	0,42 %

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 328 953	1 053 419	261 246	—	—	14 052	12 596	2 940	—	—
Police avec garantie de 75/100	2 451 741	2 056 370	543 716	—	—	25 744	24 485	6 110	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	549 347	290 016	180 308	—	—	5 856	3 485	2 033	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 065 973	1 564 912	249 654	—	—	21 859	18 721	2 810	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	42 130	10 475	5 984	—	—	480	131	69	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	136 467	93 094	12 569	—	—	1 554	1 166	144	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	86 318	96 785	26 026	—	—	940	1 179	295	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	155 448	174 779	42 007	—	—	1 680	2 119	475	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	118 435	57 985	7 759	—	—	1 300	710	88	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	122 306	34 108	5 643	—	—	1 333	416	65	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,57	11,96	11,25	—	—	(1,39)	0,71
Police avec garantie de 75/100	10,50	11,91	11,24	—	—	(1,41)	0,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,66	12,02	11,28	—	—	(1,36)	0,74
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,58	11,96	11,26	—	—	(1,38)	0,70
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,39	12,52	11,46	—	—	(1,13)	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,39	12,52	11,46	—	—	(1,13)	1,06
Police avec garantie de 75/75 SP	10,89	12,18	11,34	—	—	(1,29)	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP	10,81	12,12	11,32	—	—	(1,31)	0,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,98	12,24	11,36	—	—	(1,26)	0,88
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,90	12,18	11,34	—	—	(1,28)	0,84

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.



# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Portefeuille Équilibre mondial 1.04FID

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,83	2,78	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,10	3,05	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,51	2,52	2,49	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,80	2,81	2,76	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,70	1,68	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,98	1,96	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,41	1,41	1,37	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,68	1,66	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	7,20	3,14	1,43	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE REVENU MONDIAL 1.03FID

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Fidelity Investments Canada s.r.i.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	6 \$	129 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	68	75
Montant à recevoir des courtiers	3	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	39 160	32 422
<b>Total des placements</b>	<b>39 160</b>	<b>32 422</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>39 237 \$</b>	<b>32 626 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	59
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>59</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>39 237 \$</b>	<b>32 567 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 399) \$	1 451 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 399)</b>	<b>1 451</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	822	516
Autres	99	60
<b>Total des charges</b>	<b>921</b>	<b>576</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 320) \$</b>	<b>875 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>32 567 \$</b>	<b>10 891 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	12 849	23 285
Retraits des titulaires de contrats	(2 859)	(2 484)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 320)	875
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 670	21 676
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>39 237 \$</b>	<b>32 567 \$</b>

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 320) \$</b>	875 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>149</b>	(43)
(Profits) pertes latents	<b>3 472</b>	(399)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>2 295</b>	1 752
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(11 432)</b>	(22 030)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 222)</b>	(1 009)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>7</b>	52
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(62)</b>	53
	<b>(10 113)</b>	(20 749)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>12 849</b>	23 285
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 859)</b>	(2 484)
	<b>9 990</b>	20 801
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(123)</b>	52
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>129</b>	77
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 \$</b>	129 \$



# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	2 933 409	42 125	39 160
<b>Total des placements</b>		42 125	39 160

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
iShares TIPS Bond ETF	3,67 %
iShares Gold Trust ETF	2,85 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-07-2029	1,94 %
Energy Select Sector SPDR Fund	1,65 %
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	1,10 %
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-10-2025	0,85 %
iShares Core S&P 500 ETF	0,78 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025, 144A	0,78 %
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	0,71 %
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2024	0,67 %
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	0,65 %
Canadian Natural Resources Ltd.	0,60 %
Banque Royale du Canada	0,55 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	0,52 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	0,51 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-12-2032	0,51 %
La Banque Toronto-Dominion	0,51 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	0,47 %
Apple Inc.	0,45 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,125 %, 15-11-2032	0,45 %
République populaire de Chine, 2,89 %, 18-11-2031	0,43 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,875 %, 15-05-2052	0,41 %
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-02-2024	0,39 %
Microsoft Corp.	0,37 %
Tencent Holdings Ltd.	0,36 %

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	836 181	679 862	230 666	—	—	8 452	7 596	2 483	—	—
Police avec garantie de 75/100	1 421 134	1 115 447	521 894	—	—	14 260	12 406	5 609	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	485 809	295 987	29 624	—	—	4 957	3 326	320	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	888 449	577 952	133 096	—	—	8 998	6 465	1 434	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	2 584	2 630	1 671	—	—	28	31	18	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	113 795	125 025	82 631	—	—	1 236	1 460	905	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	9 616	23 150	—	—	—	100	263	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	89 767	62 514	2 670	—	—	928	708	29	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	14 967	9 816	8 565	—	—	157	112	93	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	11 643	17 606	—	—	—	121	200	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,11	11,17	10,77	—	—	(1,06)	0,40
Police avec garantie de 75/100	10,03	11,12	10,75	—	—	(1,09)	0,37
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,20	11,24	10,79	—	—	(1,04)	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,13	11,19	10,77	—	—	(1,06)	0,42
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,86	11,68	10,95	—	—	(0,82)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,86	11,68	10,95	—	—	(0,82)	0,73
Police avec garantie de 75/75 SP	10,39	11,36	—	—	—	(0,97)	0,54
Police avec garantie de 75/100 SP	10,33	11,33	10,82	—	—	(1,00)	0,51
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,51	11,44	10,87	—	—	(0,93)	0,57
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,41	11,37	—	—	—	(0,96)	0,54

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds Portefeuille Revenu mondial 1.03FID

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,72	2,71	2,67	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,00	2,99	2,94	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,37	2,37	2,32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,65	2,65	2,60	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,62	1,61	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,89	1,89	1,85	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,26	1,23	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,54	1,54	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	6,45	7,99	2,71	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE 1.02MAC

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	74 \$	96 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	87
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	37 389	40 199
Total des placements	37 389	40 199
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 463 \$</b>	<b>40 382 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	9	—
Montant à payer aux courtiers	68	19
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>77</b>	<b>19</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>37 386 \$</b>	<b>40 363 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 469) \$	4 334 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 469)</b>	<b>4 334</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	844	647
Autres	87	61
<b>Total des charges</b>	<b>931</b>	<b>708</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(7 400) \$</b>	<b>3 626 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>40 363 \$</b>	<b>15 330 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	6 925	22 380
Retraits des titulaires de contrats	(2 502)	(973)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7 400)	3 626
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 977)	25 033
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>37 386 \$</b>	<b>40 363 \$</b>

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(7 400) \$</b>	3 626 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>413</b>	(67)
(Profits) pertes latents	<b>6 802</b>	(3 066)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>5 284</b>	987
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(8 943)</b>	(21 733)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(746)</b>	(1 201)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>96</b>	(63)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>49</b>	(185)
	<b>(4 445)</b>	(21 702)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>6 925</b>	22 380
Retraits des titulaires de contrats	<b>(2 502)</b>	(973)
	<b>4 423</b>	21 407
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(22)</b>	(295)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>96</b>	391
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>74 \$</b>	96 \$

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie, série S*	3 503 206	40 693	37 389
<b>Total des placements</b>		40 693	37 389

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Aon Corp.	2,79 %
Linde PLC	2,64 %
Danaher Corp.	2,48 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2,34 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,25 %
Schneider Electric SA	2,22 %
Alcon Inc., CAAE	2,20 %
Roper Technologies Inc.	2,18 %
Diageo PLC	2,17 %
L'Oréal SA	2,14 %
Amphenol Corp., cat. A	2,08 %
Rentokil Initial PLC	2,05 %
PepsiCo Inc.	2,01 %
Starbucks Corp.	2,01 %
Synopsys Inc.	1,99 %
Keysight Technologies Inc.	1,94 %
Trane Technologies PLC	1,91 %
Accenture PLC, cat. A	1,90 %
ON Semiconductor Corp.	1,90 %
Becton, Dickinson and Co.	1,79 %
Symrise AG	1,78 %
Jacobs Solutions Inc.	1,68 %
Gartner Inc.	1,61 %
Trésorerie et dépôts à court terme	1,57 %
Costco Wholesale Corp.	1,54 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	489 349	545 974	341 813	—	—	5 052	6 871	3 808	—	—
Police avec garantie de 75/100	1 016 561	998 724	528 275	—	—	10 420	12 514	5 876	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	437 607	317 748	69 038	—	—	4 561	4 023	771	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 340 755	1 082 469	424 947	—	—	13 873	13 643	4 738	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	25 228	26 553	6 405	—	—	280	350	73	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	216 303	176 323	1 103	—	—	2 404	2 323	12	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10 938	9 633	1 121	—	—	116	123	13	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	31 063	20 858	—	—	—	328	266	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	21 994	11 837	3 517	—	—	236	153	39	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	10 933	7 540	—	—	—	116	97	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,32	12,59	11,14	—	—	(2,27)	1,45
Police avec garantie de 75/100	10,25	12,53	11,12	—	—	(2,28)	1,41
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,42	12,66	11,17	—	—	(2,24)	1,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,35	12,60	11,15	—	—	(2,25)	1,45
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,12	13,17	11,34	—	—	(2,05)	1,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,12	13,17	11,34	—	—	(2,05)	1,83
Police avec garantie de 75/75 SP	10,63	12,81	11,22	—	—	(2,18)	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP	10,54	12,74	—	—	—	(2,20)	1,55
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,73	12,89	11,25	—	—	(2,16)	1,64
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,64	12,82	—	—	—	(2,18)	1,60

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds équilibré mondial de croissance 1.02MAC

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,78	2,79	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,09	3,05	3,07	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,46	2,44	2,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,73	2,70	2,69	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,71	1,69	1,70	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,98	1,97	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,34	1,32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,61	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,46	2,44	2,45	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,73	2,70	2,72	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,36	1,34	1,35	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,63	1,61	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	14,49	3,62	7,12	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ DE VALEUR MONDIALE 1.01BG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	795 \$	318 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	47	28
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	116	13
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	5 006	3 134
Actions	13 729	7 928
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>18 735</b>	<b>11 062</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 693 \$</b>	<b>11 421 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	117	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>117</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19 576 \$</b>	<b>11 421 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	203 \$	627 \$
Produits (pertes) divers	1	(14)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>204</b>	<b>613</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	339	195
Coût de transaction	11	9
Retenues d'impôt à la source	32	16
Autres	40	25
<b>Total des charges</b>	<b>422</b>	<b>245</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(218) \$</b>	<b>368 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>11 421 \$</b>	<b>4 454 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	9 298	9 172
Retraits des titulaires de contrats	(925)	(2 573)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(218)	368
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 155	6 967
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 576 \$</b>	<b>11 421 \$</b>

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(218) \$	368 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(142)	(407)
(Profits) pertes latents	332	(24)
Produit brut de la cession d'actifs	4 973	6 337
Paiements bruts pour achats d'actifs	(12 836)	(12 647)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(19)	(19)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(103)	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	117	(71)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(7 896)</u>	<u>(6 464)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	9 298	9 172
Retraits des titulaires de contrats	(925)	(2 573)
	<u>8 373</u>	<u>6 599</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>477</b>	<b>135</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>318</b>	<b>183</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>795 \$</b>	<b>318 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	112 \$	52 \$
Dividendes reçus	259	125

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	30 000	28	27
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	29 000	26	26
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2025	19 000	19	18
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2023	137 000	138	135
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	98 000	86	85
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	105 000	93	90
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	56 000	41	39
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	430 000	388	386
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	257 000	235	196
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-03-2024	19 000	19	19
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>1 073</b>	<b>1 021</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	164 000	156	144
Province de l'Alberta, 2,35 %, 01-06-2025	99 000	102	95
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	83 000	82	67
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	49 000	47	38
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	60 000	60	47
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	431 000	327	264
Province de l'Ontario, 2,05 %, 02-06-2030	70 000	63	61
Province de l'Ontario, 2,15 %, 02-06-2031	153 000	148	133
Province de l'Ontario, 2,40 %, 02-06-2026	30 000	31	29
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	30 000	25	23
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	96 000	99	84
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	117 000	118	114
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	12 000	10	9
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	98 000	93	79
Province de Québec, 3,25 %, 01-09-2032	75 000	73	70
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	138 000	143	122
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	65 000	69	57
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>1 646</b>	<b>1 436</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Air Canada, 4,625 %, 15-08-2029	110 000	110	97
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	87 000	76	71

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	31 000	29	25
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	51 000	51	50
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	29 000	29	27
Banque de Montréal, 2,85 %, 06-03-2024	46 000	47	45
Bell Canada Inc., 3,60 %, 29-09-2027	104 000	100	99
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	29 000	26	23
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	210 000	194	186
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	12 000	12	12
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	42 000	42	41
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	32 000	33	30
CU Inc., 4,947 %, 15-11-2050	100 000	118	100
Enbridge Gas Distribution Inc., 7,60 %, 29-10-2026	50 000	65	55
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	166 000	169	160
Enbridge Pipelines Inc., 6,35 %, 17-11-2023	20 000	23	20
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	36 000	36	31
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 01-12-2032	30 000	29	28
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	37 000	38	31
Inter Pipeline Ltd., 2,734 %, 18-04-2024	12 000	12	12
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	48 000	43	42
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	23 000	23	23
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	20 000	20	20
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	57 000	57	52
Penske Truck Leasing Canada Inc., 5,44 %, 08-12-2025	9 000	9	9
Primaris REIT, 4,267 %, 30-03-2025	11 000	11	11
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	25 000	27	26
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	46 000	46	44
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	49 000	50	43
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	71 000	74	66
Groupe SNC-Lavalin inc, 7,00 %, 12-06-2026	26 000	26	26
Stantec Inc., 2,048 %, 08-10-2027	27 000	27	24
La Financière Sun Life inc., 2,46 %, 18-11-2031	11 000	11	10
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	30 000	29	26
TELUS Corp., 5,00 %, 13-09-2029	24 000	24	24
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 02-11-2026	10 000	10	9
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	62 000	62	58
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	58 000	56	55
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	55 000	55	54



# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	28 000	28	28
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	16 000	16	16
TransCanada PipeLines Ltd., 7,90 %, 15-04-2027	100 000	121	109
TransCanada PipeLines Ltd., 8,21 %, 25-04-2030	10 000	14	11
TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 05-02-2026	15 000	19	16
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	27 000	27	24
Union Gas Ltd., 8,65 %, 10-11-2025	6 000	8	7
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	40 000	41	35
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	30 000	30	26
Westcoast Energy Inc., 8,85 %, 21-07-2025	15 000	20	16
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	85 000	77	75
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 300	2 128
<b>Total des obligations canadiennes</b>		5 019	4 585
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Air Lease Corp., 2,625 %, 05-12-2024	58 000	59	55
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	33 000	33	29
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	4 000	4	4
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	132 000	125	119
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	62 000	56	55
Total des obligations de sociétés – non convertibles		277	262
<b>Total des obligations américaines</b>		277	262
<b>Obligations mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Macquarie Group Ltd., 2,723 %, 21-08-2029	50 000	47	42
<b>France</b>			
BNP Paribas SA, 2,538 %, 13-07-2029	42 000	38	35
<b>Jersey</b>			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	56 000	52	50

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
<b>Jersey (suite)</b>			
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	38 000	37	32
<b>Total des obligations mondiales</b>		174	159
<b>Total des obligations</b>		5 470	5 006
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	411	12	12
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	408	25	26
TELUS Corp.	237	6	6
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	134	13	14
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	86	13	12
Magna International Inc.	311	26	24
Restaurant Brands International Inc.	330	25	29
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	361	18	21
George Weston Ltée	75	10	13
Les Compagnies Loblaw limitée	31	3	4
Metro inc.	205	13	15
Saputo Inc.	531	18	18
<b>Énergie</b>			
Hydro One Ltd.	142	4	5
Suncor Énergie Inc.	522	19	22
Corporation TC Énergie	487	30	26
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	192	23	24
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	134	6	5
Brookfield Corp.	526	26	22
Société Financière Manuvie	946	23	23
Banque Royale du Canada	421	52	54
La Financière Sun Life inc.	393	24	25

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
<b>Produits financiers (suite)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse	135	10	9
La Banque Toronto-Dominion	518	43	45
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	480	15	13
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	165	24	27
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	195	18	20
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	224	18	18
<b>Technologies de l'information</b>			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	114	12	13
Open Text Corp.	389	20	16
<b>Matériaux</b>			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	285	17	16
Franco-Nevada Corp.	29	5	5
Nutrien Ltd.	136	11	13
<b>Services d'intérêt public</b>			
Fortis Inc.	366	21	20
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>603</b>	<b>615</b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
<b>Services de communication</b>			
Comcast Corp., cat. A	4 877	279	231
Omnicom Group Inc.	4 439	405	491
The Interpublic Group of Companies Inc.	7 188	308	324
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
eBay Inc.	4 652	330	261
Gentex Corp.	5 287	219	195
Harley-Davidson Inc.	7 564	360	427
Polaris Inc.	2 182	331	298
Tempur Sealy International Inc.	4 655	167	216

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Biens de consommation de base</b>			
Campbell Soup Co.	5 213	318	400
Kellogg Company	3 958	336	382
Kimberly-Clark Corp.	2 232	383	410
<b>Produits financiers</b>			
American Express Co.	1 639	315	328
Ameriprise Financial Inc.	651	211	274
BlackRock Inc.	331	276	318
SEI Investments Company	4 056	303	320
The Carlyle Group Inc.	4 218	184	170
<b>Soins de santé</b>			
AmerisourceBergen Corp.	1 009	167	226
Amgen Inc.	1 275	390	454
Biogen Inc.	987	330	370
Merck & Co. Inc.	2 059	219	309
<b>Produits industriels</b>			
Cummins Inc.	909	255	298
Flowserve Corp.	6 776	289	281
Masco Corporation	4 379	286	277
MillerKnoll Inc.	5 656	259	161
Parker Hannifin Corp.	380	132	150
Wabtec Corp.	2 447	264	331
<b>Technologies de l'information</b>			
Gen Digital Inc.	11 934	368	346
NetApp Inc.	3 681	338	299
QUALCOMM Inc.	1 993	317	297
<b>Matériaux</b>			
PPG Industries Inc.	405	71	69
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		<b>8 410</b>	<b>8 913</b>

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Ampol Ltd.	6 825	182	178
<b>Danemark</b>			
Carlsberg AS	1 108	202	199
<b>Finlande</b>			
Konecranes OYJ	5 021	208	209
<b>France</b>			
Compagnie Générale des Établissements Michelin	4 216	172	159
<b>Allemagne</b>			
BASF SE	1 729	135	116
HeidelbergCement AG	1 661	135	128
<b>Guernsey</b>			
Amdocs Limited	3 802	379	468
<b>Japon</b>			
Hakuhodo DY Holdings Inc.	6 381	94	88
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	3 954	140	154
Shionogi & Co. Ltd.	2 190	155	149
<b>Pays-Bas</b>			
Akzo Nobel NV	1 617	176	147
Euronext NV	1 001	96	100
Koninklijke KPN NV	38 127	154	160
<b>Norvège</b>			
Atea ASA	10 933	188	171
TGS ASA	6 643	116	120
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	1 416	41	49
<b>Suède</b>			
Essity AB	4 710	172	167

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Suisse</b>			
Dormakaba Holding AG	287	189	142
Julius Baer Group Ltd.	1 870	127	148
Novartis AG	978	108	120
Roche Holding AG Genusscheine	367	168	156
<b>Royaume-Uni</b>			
GSK PLC	5 202	136	122
IMI PLC	8 499	194	179
ITV PLC	104 524	156	129
Smith & Nephew PLC	7 712	162	140
Smiths Group PLC	7 197	181	188
Unilever PLC	1 685	109	115
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		4 275	4 201
<b>Total des actions</b>		13 288	13 729
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(11)	
<b>Total des placements</b>		18 747	18 735

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 381 \$	— \$	9 381 \$	94 \$
Euro	1 019	23	1 042	10
Livre sterling (Royaume-Uni)	873	—	873	9
Autres devises	1 841	15	1 856	19
<b>Total</b>	<b>13 114 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>13 152 \$</b>	<b>132 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			67,2 %	0,7 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	5 493 \$	— \$	5 493 \$	55 \$
Euro	567	—	567	6
Livre sterling (Royaume-Uni)	494	—	494	5
Autres devises	991	—	991	9
<b>Total</b>	<b>7 545 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 545 \$</b>	<b>75 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			66,1 %	0,7 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.



# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (continué)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	155 \$	1 184 \$	2 003 \$	1 664 \$	5 006 \$

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	10 \$	803 \$	1 186 \$	1 135 \$	3 134 \$

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 402 \$ (255 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 2,1 % (2,2 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	0,3	0,1	—	—
AA	29,5	7,6	20,4	5,6
A	30,9	7,9	31,6	8,7
BBB	31,6	8,1	33,0	9,0
BB ou inférieure	7,7	2,0	15,0	4,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>25,7</b>	<b>100,0</b>	<b>27,4</b>

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 137 \$ (79 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>				
Obligations	— \$	5 006 \$	— \$	5 006 \$
Actions	13 729	—	—	13 729
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>13 729 \$</b>	<b>5 006 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 735 \$</b>
<b>Passifs évalués à la juste valeur</b>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>13 729 \$</b>	<b>5 006 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>18 735 \$</b>

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			Total
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Obligations	— \$	3 134 \$	— \$	3 134 \$
Actions	6 724	1 204	—	7 928
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	6 724 \$	4 338 \$	— \$	11 062 \$
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	6 724 \$	4 338 \$	— \$	11 062 \$

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	309 443	136 946	213 613	—	—	3 552	1 629	2 389	—	—
Police avec garantie de 75/100	545 855	294 619	42 509	—	—	6 221	3 490	475	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	170 305	115 718	52 506	—	—	1 973	1 385	589	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	408 338	249 792	76 366	—	—	4 697	2 976	855	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 324	6 530	6 603	—	—	78	81	75	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	26 929	3 392	724	—	—	333	42	8	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	66 318	48 437	196	—	—	785	587	2	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	28 936	25 028	—	—	—	340	302	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	78 510	68 456	5 387	—	—	937	835	61	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	55 682	7 786	—	—	—	660	94	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,48	11,90	11,19	—	—	(0,42)	0,71
Police avec garantie de 75/100	11,40	11,84	11,17	—	—	(0,44)	0,67
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,59	11,97	11,21	—	—	(0,38)	0,76
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,50	11,91	11,19	—	—	(0,41)	0,72
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,36	12,46	11,39	—	—	(0,10)	1,07
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,36	12,46	11,39	—	—	(0,10)	1,07
Police avec garantie de 75/75 SP	11,83	12,13	11,27	—	—	(0,30)	0,86
Police avec garantie de 75/100 SP	11,74	12,06	—	—	—	(0,32)	0,81
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,94	12,19	11,29	—	—	(0,25)	0,90
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,85	12,13	—	—	—	(0,28)	12,13

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.



# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds équilibré de valeur mondiale 1.01BG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,81	2,83	2,76	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,09	3,11	3,03	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,45	2,46	2,41	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,72	2,76	2,69	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,69	1,71	1,66	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,97	1,99	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,34	1,33	1,30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,62	1,63	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	34,08	78,64	42,21	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES MONDIALES 1.06TRP

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	10 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	20	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	51 938	58 269
<b>Total des placements</b>	<b>51 938</b>	<b>58 269</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 958 \$</b>	<b>58 279 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	20 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	109
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>20</b>	<b>109</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>51 938 \$</b>	<b>58 170 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 113) \$	400 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 113)</b>	<b>400</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	319	312
Autres	37	39
<b>Total des charges</b>	<b>356</b>	<b>351</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(9 469) \$</b>	<b>49 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>58 170 \$</b>	<b>19 962 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	11 389	46 214
Retraits des titulaires de contrats	(8 152)	(8 055)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 469)	49
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 232)	38 208
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>51 938 \$</b>	<b>58 170 \$</b>

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 469) \$	49 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	893	(99)
(Profits) pertes latents	8 220	2 544
Produit brut de la cession d'actifs	8 922	6 146
Paiements bruts pour achats d'actifs	(11 704)	(44 756)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	—	(2 845)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(129)	634
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>(3 267)</u>	<u>(38 327)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	11 389	46 214
Retraits des titulaires de contrats	(8 152)	(8 055)
	<u>3 237</u>	<u>38 159</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(30)</b>	<b>(168)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>10</b>	<b>178</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(20) \$</b>	<b>10 \$</b>

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Global Multi-Sector Bond Pool	5 860 765	62 259	51 938
<b>Total des placements</b>		62 259	51 938

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15-12-2025	3,64 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 16-04-2027	3,59 %
République d'Autriche, 0,50 %, 20-04-2027	3,54 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-05-2027	3,49 %
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,41 %
Government National Mortgage Association, 4,50 %, 20-10-2052	3,36 %
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 4,25 %, 07-06-2032	3,14 %
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 15-02-2032	2,25 %
T. Rowe Price SICAV Global Investment Grade Corp Bond, catégorie S	1,51 %
Fannie Mae, 6,00 %, 01-01-2053	1,49 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1,36 %
Royaume de Suède, 2,25 %, 01-06-2032	1,35 %
Gouvernement de la Hongrie, 2,25 %, 20-04-2033	1,21 %
Fannie Mae, 4,50 %, 01-08-2052	1,14 %
République populaire de Chine, 2,69 %, 15-08-2032	1,12 %
République populaire de Chine, 2,60 %, 01-09-2032	1,11 %
Royaume de Thaïlande, 2,00 %, 17-12-2031	0,94 %
Gouvernement du Japon, 1,30 %, 20-06-2052	0,86 %
République fédérale d'Allemagne, 1,70 %, 15-08-2032	0,78 %
Government National Mortgage Association, 6,00 %, 20-11-2052	0,77 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	0,75 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,25 %, 15-05-2042	0,74 %
Government National Mortgage Association, 4,00 %, 20-10-2052	0,70 %
OCP CLO Ltd., 5,89 %, 20-07-2029	0,65 %
Neuberger Berman Loan Advisers CLO 43 Ltd., 5,21 %, 17-07-2035	0,64 %

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	256 701	316 185	622 943	—	—	2 300	3 442	6 887	—	—
Police avec garantie de 75/100	487 549	420 331	134 833	—	—	4 350	4 564	1 489	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	276 858	276 993	96 661	—	—	2 509	3 037	1 072	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	421 945	419 649	92 565	—	—	3 808	4 589	1 025	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	14 684	46 161	13 188	—	—	140	523	148	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	15 809	27 720	10 170	—	—	151	314	114	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	21 519	25 378	1 490	—	—	196	279	17	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	79 283	111 300	38 721	—	—	718	1 219	429	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	46 919	31 814	—	—	—	432	352	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	100 192	81 795	51 218	—	—	917	903	569	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	8,96	10,89	11,06	—	—	(1,93)	(0,17)
Police avec garantie de 75/100	8,92	10,86	11,04	—	—	(1,94)	(0,18)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,06	10,97	11,09	—	—	(1,91)	(0,12)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,02	10,94	11,08	—	—	(1,92)	(0,14)
Police avec garantie de 75/75 SP2	9,56	11,33	11,23	—	—	(1,77)	0,10
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,56	11,33	11,23	—	—	(1,77)	0,10
Police avec garantie de 75/75 SP	9,09	10,99	11,09	—	—	(1,90)	(0,10)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,05	10,96	11,08	—	—	(1,91)	(0,12)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,20	11,06	—	—	—	(1,86)	(0,07)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,16	11,04	11,12	—	—	(1,88)	(0,08)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.



# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP

## Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,47</b>	2,50	2,41	—	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,63</b>	2,64	2,59	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,05</b>	2,05	1,97	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,22</b>	2,22	2,14	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,91</b>	1,93	1,88	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,08</b>	2,08	2,05	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,49</b>	1,49	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,65</b>	1,67	1,59	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,12</b>	2,12	2,08	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,29</b>	2,29	2,25	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,56</b>	1,56	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,72</b>	1,74	1,70	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>16,93</b>	14,97	0,32	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTIONNIAIS MONDIALES 1.08CG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales 1.08CG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Capital Group

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	49 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	82	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	45 417	45 612
Total des placements	45 417	45 612
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 499 \$</b>	<b>45 661 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	80 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	36	27
Montant à payer aux courtiers	—	15
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>116</b>	<b>42</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>45 383 \$</b>	<b>45 619 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 577) \$	3 045 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 577)</b>	<b>3 045</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 035	781
Autres	95	66
<b>Total des charges</b>	<b>1 130</b>	<b>847</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 707) \$</b>	<b>2 198 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>45 619 \$</b>	<b>13 232 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	13 813	34 360
Retraits des titulaires de contrats	(3 342)	(4 171)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 707)	2 198
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(236)	32 387
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>45 383 \$</b>	<b>45 619 \$</b>

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(10 707) \$</b>	2 198 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>583</b>	(420)
(Profits) pertes latents	<b>10 054</b>	(1 600)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>4 734</b>	4 066
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(14 116)</b>	(33 411)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	<b>(1 060)</b>	(1 025)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>9</b>	29
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>(97)</b>	(129)
	<b>(10 600)</b>	(30 292)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>13 813</b>	34 360
Retraits des titulaires de contrats	<b>(3 342)</b>	(4 171)
	<b>10 471</b>	30 189
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(129)</b>	(103)
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>49</b>	152
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(80) \$</b>	49 \$

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), série I	1 068 290	52 403	45 417
<b>Total des placements</b>		52 403	45 417

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	4,71 %
UnitedHealth Group Inc.	3,16 %
Eli Lilly and Co.	2,50 %
Microsoft Corp.	2,32 %
Novo Nordisk AS	2,23 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	2,13 %
Reliance Industries Ltd.	1,90 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,55 %
Caterpillar Inc.	1,37 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,36 %
Cenovus Energy Inc.	1,32 %
The Home Depot Inc.	1,25 %
AIA Group Ltd.	1,22 %
Alnylam Pharmaceuticals Inc.	1,22 %
Tourmaline Oil Corp.	1,18 %
Nestlé SA	1,16 %
Alphabet Inc., cat. A	1,06 %
Centene Corp.	1,06 %
Pfizer Inc.	1,04 %
Baker Hughes Co.	1,03 %
Rockwell Automation Inc.	1,01 %
BAE Systems PLC	1,00 %
First Quantum Minerals Ltd.	0,97 %
Linde PLC	0,92 %
Applied Materials Inc.	0,91 %



# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	579 234	484 152	283 387	—	—	6 151	6 691	3 600	—	—
Police avec garantie de 75/100	1 169 283	786 526	135 241	—	—	12 312	10 813	1 714	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	493 662	424 702	158 471	—	—	5 292	5 905	2 018	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 365 096	1 116 883	424 175	—	—	14 508	15 445	5 390	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	57 501	30 911	—	—	—	659	448	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	105 142	109 740	280	—	—	1 208	1 593	4	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	39 843	24 325	4 737	—	—	436	342	60	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	64 053	53 410	5 458	—	—	694	747	70	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	168 387	113 491	27 836	—	—	1 858	1 606	357	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	207 058	144 108	1 470	—	—	2 265	2 029	19	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,62	13,82	12,70	—	—	(3,20)	1,12
Police avec garantie de 75/100	10,53	13,75	12,68	—	—	(3,22)	1,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,72	13,90	12,73	—	—	(3,18)	1,17
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,63	13,83	12,71	—	—	(3,20)	1,12
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,46	14,48	—	—	—	(3,02)	1,56
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,49	14,51	12,95	—	—	(3,02)	1,56
Police avec garantie de 75/75 SP	10,93	14,07	12,80	—	—	(3,14)	1,27
Police avec garantie de 75/100 SP	10,84	13,99	12,77	—	—	(3,15)	1,22
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,03	14,15	12,82	—	—	(3,12)	1,33
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,94	14,08	12,80	—	—	(3,14)	1,28

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions mondiales 1.08CG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.



# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'actions mondiales 1.08CG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>3,01</b>	2,97	3,02	—	—
Police avec garantie de 75/100	<b>3,33</b>	3,31	3,35	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,67</b>	2,62	2,64	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,99</b>	2,97	2,96	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,91</b>	1,88	1,92	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,25</b>	2,23	2,25	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,57</b>	1,54	1,52	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,90</b>	1,88	1,86	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,67</b>	2,62	2,68	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,99</b>	2,97	3,00	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,57</b>	1,54	1,56	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,90</b>	1,88	1,90	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>11,13</b>	13,30	1,38	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS FONDATEURS D'ACTIONNAIRES MONDIALES 1.00BG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	699 \$	511 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	18	19
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	19
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	—	—
Actions	16 076	12 535
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>16 076</b>	<b>12 535</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 793 \$</b>	<b>13 084 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	2	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>2</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>16 791 \$</b>	<b>13 084 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	554 \$	782 \$
Produits (pertes) divers	(4)	(23)
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>550</b>	<b>759</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	149	96
Coût de transaction	13	14
Retenues d'impôt à la source	45	21
Autres	16	12
<b>Total des charges</b>	<b>223</b>	<b>143</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>327 \$</b>	<b>616 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>13 084 \$</b>	<b>3 028 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	5 539	11 172
Retraits des titulaires de contrats	(2 159)	(1 732)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	327	616
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	3 707	10 056
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>16 791 \$</b>	<b>13 084 \$</b>

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	327 \$	616 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(274)	(414)
(Profits) pertes latents	99	(184)
Produit brut de la cession d'actifs	3 979	2 804
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 345)	(11 844)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	1	(16)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	21	(10)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	(174)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(3 192)</u>	<u>(9 222)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	5 539	11 172
Retraits des titulaires de contrats	(2 159)	(1 732)
	<u>3 380</u>	<u>9 440</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>188</b>	<b>218</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>511</b>	<b>293</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>699 \$</b>	<b>511 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus	373 \$	168 \$

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
<b>Services de communication</b>			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	509	15	15
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	509	31	32
TELUS Corp.	288	8	8
<b>Consommation discrétionnaire</b>			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	170	17	18
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	106	18	15
Magna International Inc.	387	35	29
Restaurant Brands International Inc.	419	32	37
<b>Biens de consommation de base</b>			
Alimentation Couche-Tard Inc.	443	20	26
George Weston Ltée	93	11	16
Les Compagnies Loblaw limitée	42	3	5
Metro inc.	253	16	19
Saputo Inc.	667	23	22
<b>Énergie</b>			
Hydro One Ltd.	178	5	6
Suncor Énergie Inc.	649	21	28
Corporation TC Énergie	622	37	34
<b>Produits financiers</b>			
Banque de Montréal	238	29	29
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	161	7	6
Brookfield Corp.	646	32	28
Société Financière Manuvie	1 185	29	29
Banque Royale du Canada	526	66	67
La Financière Sun Life inc.	490	30	31
La Banque de Nouvelle-Écosse	171	12	11
La Banque Toronto-Dominion	641	52	56
<b>Produits industriels</b>			
CAE inc.	595	19	16
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	222	32	36
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	245	23	25
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	286	22	22

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires canadiennes (suite)</b>			
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	141	15	16
Open Text Corp.	510	27	20
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	349	22	20
Franco-Nevada Corp.	42	7	8
Nutrien Ltd.	173	13	17
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	461	26	25
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		<b>755</b>	<b>772</b>
<b>Actions ordinaires américaines</b>			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	5 492	338	260
Omnicom Group Inc.	4 989	452	552
The Interpublic Group of Companies Inc.	8 086	353	365
Consommation discrétionnaire			
eBay Inc.	5 230	401	294
Gentex Corp.	5 944	257	220
Harley-Davidson Inc.	8 506	414	479
Polaris Inc.	2 459	386	336
Tempur Sealy International Inc.	5 230	186	243
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	5 864	343	450
Kellogg Company	4 450	363	429
Kimberly-Clark Corp.	2 508	429	461
Produits financiers			
American Express Co.	1 842	352	368
Ameriprise Financial Inc.	736	228	310
BlackRock Inc.	375	309	360
SEI Investments Company	4 559	344	360
The Carlyle Group Inc.	4 751	209	192

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires américaines (suite)</b>			
<b>Soins de santé</b>			
AmerisourceBergen Corp.	1 128	169	253
Amgen Inc.	1 434	421	510
Biogen Inc.	1 102	385	413
Merck & Co. Inc.	2 316	232	348
<b>Produits industriels</b>			
Cummins Inc.	1 022	292	335
Flowserve Corp.	7 618	345	316
Masco Corporation	4 923	321	311
MillerKnoll Inc.	6 362	322	181
Parker Hannifin Corp.	426	150	168
Wabtec Corp.	2 752	290	372
<b>Technologies de l'information</b>			
Gen Digital Inc.	13 428	410	390
NetApp Inc.	4 148	384	337
QUALCOMM Inc.	2 237	356	333
<b>Matériaux</b>			
PPG Industries Inc.	453	86	77
<b>Total des actions ordinaires américaines</b>		9 527	10 023
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
<b>Australie</b>			
Ampol Ltd.	8 697	232	227
<b>Danemark</b>			
Carlsberg AS	1 415	271	255
<b>Finlande</b>			
Konecranes OYJ	6 396	281	267
<b>France</b>			
Compagnie Générale des Établissements Michelin	5 374	231	202

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
<b>Allemagne</b>			
BASF SE	2 198	190	148
HeidelbergCement AG	2 120	187	164
<b>Guernsey</b>			
Amdocs Limited	4 275	409	526
<b>Japon</b>			
Hakuhodo DY Holdings Inc.	8 119	129	111
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	5 032	174	195
Shionogi & Co. Ltd.	2 786	201	189
<b>Pays-Bas</b>			
Akzo Nobel NV	2 060	237	187
Euronext NV	1 277	122	128
Koninklijke KPN NV	48 537	195	203
<b>Norvège</b>			
Atea ASA	13 918	260	218
TGS ASA	8 452	139	153
<b>Singapour</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	1 805	50	62
<b>Suède</b>			
Essity AB	5 995	227	213
<b>Suisse</b>			
Dormakaba Holding AG	361	263	179
Julius Baer Group Ltd.	2 388	163	188
Novartis AG	1 237	135	151
Roche Holding AG Genussscheine	475	219	202
<b>Royaume-Uni</b>			
GSK PLC	6 626	178	156
IMI PLC	10 825	265	228
ITV PLC	133 123	216	164
Smith & Nephew PLC	9 817	217	178

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions ordinaires mondiales (suite)</b>			
Royaume-Uni (suite)			
Smiths Group PLC	9 161	234	240
Unilever PLC	2 141	140	147
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		5 565	5 281
<b>Total des actions</b>		15 847	16 076
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>		(17)	
<b>Total des placements</b>		15 830	16 076

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.



# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	10 549 \$	— \$	10 549 \$	106 \$
Euro	1 299	—	1 299	13
Livre sterling (Royaume-Uni)	1 113	—	1 113	11
Autres devises	2 343	—	2 343	23
<b>Total</b>	<b>15 304 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>15 304 \$</b>	<b>153 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			91,1 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	8 278 \$	— \$	8 278 \$	83 \$
Euro	1 009	—	1 009	10
Livre sterling (Royaume-Uni)	878	—	878	9
Autres devises	1 753	—	1 753	17
<b>Total</b>	<b>11 918 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>11 918 \$</b>	<b>119 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			91,1 %	0,9 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 161 \$ (125 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 076 \$	— \$	— \$	16 076 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>16 076 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>16 076 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>16 076 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>16 076 \$</b>

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	10 403 \$	2 132 \$	— \$	12 535 \$
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>10 403 \$</b>	<b>2 132 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 535 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>10 403 \$</b>	<b>2 132 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 535 \$</b>

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2022, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2021).

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	104 072	58 534	125 655	—	—	1 323	745	1 449	—	—
Police avec garantie de 75/100	206 608	119 791	30 892	—	—	2 603	1 517	356	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	57 748	37 362	1 671	—	—	741	478	19	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	162 443	114 037	14 416	—	—	2 065	1 452	166	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	31 059	5 011	3 199	—	—	425	67	38	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	6 400	38 071	—	—	—	88	507	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	30 300	17 936	859	—	—	397	233	10	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	13 151	38 783	579	—	—	171	500	7	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	23 561	11 107	939	—	—	311	145	11	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	6 239	15 695	1 611	—	—	82	204	19	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,71	12,73	11,54	—	—	(0,02)	1,19
Police avec garantie de 75/100	12,60	12,66	11,51	—	—	(0,06)	1,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,83	12,80	11,56	—	—	0,03	1,24
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,72	12,73	11,54	—	—	(0,01)	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,68	13,33	11,74	—	—	0,35	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,68	13,33	—	—	—	0,35	1,59
Police avec garantie de 75/75 SP	13,09	12,97	11,62	—	—	0,12	1,35
Police avec garantie de 75/100 SP	12,97	12,89	11,59	—	—	0,08	1,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	13,21	13,04	11,64	—	—	0,17	1,40
Police avec garantie de 75/100 SPP	13,09	12,97	11,62	—	—	0,12	1,35

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. THE FUND

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.



# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,79	2,85	2,76	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,12	3,18	3,09	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,42	2,49	2,41	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,75	2,82	2,74	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,67	1,69	1,66	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,03	2,05	1,98	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,32	1,34	1,30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,69	1,69	1,64	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	28,17	36,15	17,66	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'ACTION MONDIALES DE CROISSANCE 1.07TRP

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	164 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	109	106
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	63 593	85 696
Total des placements	63 593	85 696
<b>Total de l'actif</b>	<b>63 702 \$</b>	<b>85 966 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	139 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>139</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>63 563 \$</b>	<b>85 966 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(20 963) \$	4 147 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(20 963)</b>	<b>4 147</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	815	761
Autres	85	89
<b>Total des charges</b>	<b>900</b>	<b>850</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(21 863) \$</b>	<b>3 297 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>85 966 \$</b>	<b>25 369 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	5 732	67 058
Retraits des titulaires de contrats	(6 272)	(9 758)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(21 863)	3 297
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(22 403)	60 597
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>63 563 \$</b>	<b>85 966 \$</b>

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(21 863) \$	3 297 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	2 841	(240)
(Profits) pertes latents	18 699	3 015
Produit brut de la cession d'actifs	9 513	5 524
Paiements bruts pour achats d'actifs	(8 373)	(62 260)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(577)	(6 922)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(3)	226
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
	<u>237</u>	<u>(57 360)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	5 732	67 058
Retraits des titulaires de contrats	(6 272)	(9 758)
	<u>(540)</u>	<u>57 300</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(303)</b>	<b>(60)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>164</b>	<b>224</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>(139) \$</b>	<b>164 \$</b>

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Global Growth Equity Pool	4 981 166	86 197	63 593
<b>Total des placements</b>		86 197	63 593

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Microsoft Corp.	2,83 %
Apple Inc.	2,63 %
Amazon.com Inc.	2,32 %
Alphabet Inc., cat. C	1,80 %
Roper Technologies Inc.	1,79 %
The Charles Schwab Corp.	1,41 %
Masan Group Corp.	1,41 %
PT Sumber Alfaria Trijaya TBK	1,39 %
Fiserv Inc.	1,18 %
General Electric Co.	1,03 %
Huntington Bancshares Inc.	1,02 %
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	0,99 %
JPMorgan Chase & Co.	0,97 %
NU Holdings Ltd. of the Cayman Islands	0,97 %
Bank Central Asia TBK PT	0,96 %
BDO Unibank Inc.	0,93 %
Evotec SE	0,93 %
Eli Lilly and Co.	0,91 %
SM Investments Corp.	0,89 %
MasterCard Inc., cat. A	0,87 %
AstraZeneca PLC, CAAE	0,86 %
Wells Fargo & Co.	0,86 %
UnitedHealth Group Inc.	0,85 %
Linde PLC	0,83 %
Axis Bank Ltd.	0,81 %

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	580 658	512 438	652 058	—	—	5 999	7 184	8 545	—	—
Police avec garantie de 75/100	807 732	811 068	145 342	—	—	8 270	11 307	1 900	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	372 427	330 803	87 003	—	—	3 886	4 668	1 143	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	766 726	834 174	181 710	—	—	7 931	11 707	2 383	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	81 029	104 359	24 849	—	—	908	1 539	332	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	117 955	153 991	31 168	—	—	1 323	2 273	417	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	29 874	27 789	3 547	—	—	318	397	47	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	42 117	88 225	8 629	—	—	444	1 253	114	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	11 609	19 264	4 807	—	—	125	276	64	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	83 585	91 277	3 719	—	—	890	1 304	49	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,33	14,02	13,10	—	—	(3,69)	0,92
Police avec garantie de 75/100	10,24	13,94	13,07	—	—	(3,70)	0,87
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,43	14,11	13,14	—	—	(3,68)	0,97
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,34	14,03	13,11	—	—	(3,69)	0,92
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,21	14,74	13,35	—	—	(3,53)	1,39
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,22	14,76	13,37	—	—	(3,54)	1,39
Police avec garantie de 75/75 SP	10,64	14,28	13,20	—	—	(3,64)	1,08
Police avec garantie de 75/100 SP	10,54	14,20	13,17	—	—	(3,66)	1,03
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,73	14,35	13,22	—	—	(3,62)	1,13
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,65	14,29	13,20	—	—	(3,64)	1,09

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.



# Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,09	3,15	3,10	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,43	3,48	3,43	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,74	2,78	2,67	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,07	3,11	3,00	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,99	2,01	2,01	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,34	2,37	2,34	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,64	1,65	1,56	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,97	2,00	1,91	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,74	2,80	2,75	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3,07	3,13	3,08	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,64	1,67	1,64	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,97	2,02	1,99	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	12,04	9,34	0,10	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RÉPARTITION PRUDENT S-626

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition prudent S-626 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de répartition prudent S-626

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	632 658	697 118
<b>Total des placements</b>	<b>632 658</b>	<b>697 118</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>632 658 \$</b>	<b>697 118 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>632 658 \$</b>	<b>697 118 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(54 932) \$	29 294 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(54 932)</b>	<b>29 294</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	14 270	14 201
Autres	1 522	1 490
<b>Total des charges</b>	<b>15 792</b>	<b>15 691</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(70 724) \$</b>	<b>13 603 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>697 118 \$</b>	<b>588 550 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	106 613	189 082
Retraits des titulaires de contrats	(100 349)	(94 117)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(70 724)	13 603
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(64 460)	108 568
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>632 658 \$</b>	<b>697 118 \$</b>

# Fonds de répartition prudent S-626

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(70 724) \$</b>	13 603 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(5 101)</b>	(21 804)
(Profits) pertes latents	<b>60 033</b>	(7 490)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>73 966</b>	192 417
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(64 438)</b>	(271 691)
	<b>(6 264)</b>	(94 965)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>106 613</b>	189 082
Retraits des titulaires de contrats	<b>(100 349)</b>	(94 117)
	<b>6 264</b>	94 965
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions américaines (BG) SF562</b>	10 601	12 720
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	5,05 %	
Amdocs Limited	4,82 %	
Amgen Inc.	4,69 %	
Harley-Davidson Inc.	4,39 %	
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %	
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	12 307	13 751
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes S-285LL</b>	15 092	19 022
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,03 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,02 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,01 %	
Banque de Montréal	3,86 %	
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	79 444	75 363
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	
<b>Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817</b>	44 343	44 850
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,63 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2,22 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	2,03 %	
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1,63 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,54 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de marchés émergents (P) SF537</b>	12 068	9 459
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	9,15 %	
ICICI Bank Ltd.	7,67 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,46 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,87 %	
Reliance Industries Ltd.	4,61 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	9 099	12 663
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	11 642	12 738
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds mondial Avenir S-183MF</b>	15 654	15 818
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %	
Aon Corp.	4,04 %	
Linde PLC	3,78 %	
Danaher Corp.	3,57 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %	
<b>Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515</b>	9 939	12 686
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
NextEra Energy Inc.	5,85 %	
American Electric Power Co. Inc.	5,19 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,75 %	
Enbridge Inc.	3,22 %	
Iberdrola SA	3,10 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	26 218	27 763
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	21 918	20 662
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556</b>	7 720	6 949
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	5,97 %	
Novo Nordisk AS	5,12 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	4,62 %	
Roche Holding AG Genusscheine	4,60 %	
ASML Holding NV	4,39 %	
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	14 073	12 376
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	20 950	25 367
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550</b>	10 691	9 410
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %	
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %	
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %	
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	22 390	20 177
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	10 905	10 879
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	
<b>Fonds de crédit privé 1.76NL</b>	3 934	4 063
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Zips Express Car Wash, taux variable, 01-03-2024	3,26 %	
Hg Mercury 3 A LP, taux variable, 30-09-2027	3,22 %	
Apex Service Partners, taux variable, 31-07-2025	3,21 %	
Natus Medical Inc., taux variable, 20-07-2029	3,19 %	
TDR Capital IV LP Fund, taux variable, 31-05-2027	3,01 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	31 997	42 376
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	20 147	19 784
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	
<b>Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816</b>	39 213	38 078
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	13,70 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	11,26 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2024	4,20 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	4,06 %	
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	2,48 %	
<b>Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558</b>	151 164	134 684
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	5,99 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,53 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,41 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,75 %	
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	15 407	12 552
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	
<b>Fonds immobilier américain 1.80EW</b>	2 318	2 578
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	11 749	15 890
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	630 983	632 658

# Fonds de répartition prudent S-626

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	1 472 879	1 696 650	2 024 494	2 199 981	2 564 509	22 578	28 978	34 020	35 548	39 204
Génération I	2 121 191	2 505 822	3 105 409	3 509 562	4 039 543	28 997	38 124	46 434	50 404	54 828
Génération II	101 335	131 670	177 613	173 335	201 083	1 274	1 846	2 453	2 305	2 532
Génération de base	448 163	583 064	687 032	798 119	975 293	5 858	8 459	9 769	10 870	12 519
Police avec garantie de 75/75	6 927 998	7 415 507	6 462 480	3 542 255	2 649 946	87 700	104 185	88 988	46 721	32 941
Police avec garantie de 75/100	23 574 060	22 919 004	18 189 419	8 945 719	6 066 878	293 359	317 419	247 584	116 954	74 958
Police avec garantie de 100/100	699 329	772 245	747 337	485 822	508 443	8 527	10 503	10 011	6 265	6 210
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 766 581	2 814 260	2 449 075	1 131 634	672 492	34 186	38 504	32 763	14 466	8 082
Police avec garantie de 75/100 SP1	9 122 463	8 291 523	6 229 744	3 241 885	2 248 170	111 435	112 269	82 567	41 103	26 829
Police avec garantie de 100/100 SP1	521 212	527 570	547 229	495 587	440 113	6 279	7 053	7 169	6 218	5 203
Police avec garantie de 75/75 SP2	464 930	102 036	110 953	181 581	64 934	7 221	1 717	1 786	2 734	900
Police avec garantie de 75/100 SP2	453 175	634 069	300 121	199 173	66 040	7 038	10 668	4 831	2 999	915
Police avec garantie de 100/100 SP2	117 926	124 005	176 117	182 438	185 968	1 830	2 085	2 833	2 745	2 575
Police avec garantie de 75/75 SP	302 215	389 123	399 501	202 907	70 167	3 170	4 480	4 458	2 145	691
Police avec garantie de 75/100 SP	884 069	560 614	492 327	185 535	—	9 159	6 393	5 457	1 954	—
Police avec garantie de 100/100 SP	7 462	10 361	12 829	—	—	77	117	141	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	83 277	36 401	56 289	—	—	883	423	632	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	292 617	336 798	594 284	80 159	699	3 087	3 895	6 654	849	7

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	15,33	17,08	16,80	16,16	15,29	(1,75)	0,28
Génération I	13,67	15,21	14,95	14,36	13,57	(1,54)	0,26
Génération II	12,57	14,02	13,81	13,30	12,59	(1,45)	0,21
Génération de base	13,07	14,51	14,22	13,62	12,84	(1,44)	0,29
Police avec garantie de 75/75	12,66	14,05	13,77	13,19	12,43	(1,39)	0,28
Police avec garantie de 75/100	12,44	13,85	13,61	13,07	12,36	(1,41)	0,24
Police avec garantie de 100/100	12,19	13,60	13,40	12,90	12,21	(1,41)	0,20
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,36	13,68	13,38	12,78	12,02	(1,32)	0,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,22	13,54	13,25	12,68	11,93	(1,32)	0,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,05	13,37	13,10	12,55	11,82	(1,32)	0,27
Police avec garantie de 75/75 SP2	15,53	16,83	16,10	15,06	13,86	(1,30)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP2	15,53	16,83	16,10	15,06	13,86	(1,30)	0,73
Police avec garantie de 100/100 SP2	15,52	16,81	16,09	15,05	13,85	(1,29)	0,72
Police avec garantie de 75/75 SP	10,49	11,51	11,16	10,57	9,86	(1,02)	0,35
Police avec garantie de 75/100 SP	10,36	11,40	11,08	10,53	—	(1,04)	0,32
Police avec garantie de 100/100 SP	10,26	11,32	11,02	—	—	(1,06)	0,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,60	11,61	11,23	—	—	(1,01)	0,38
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,55	11,57	11,20	10,59	9,86	(1,02)	0,37

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de répartition prudent S-626 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de répartition prudent S-626

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>23 495 \$</b>
net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	436
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(23 931)
	<hr/>	<hr/>
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 23 931 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.



# Fonds de répartition prudent S-626

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>2,80</b>	2,80	2,78	2,77	2,79
Génération I	<b>2,69</b>	2,69	2,67	2,66	2,73
Génération II	<b>2,92</b>	2,91	2,89	2,88	2,89
Génération de base	<b>2,42</b>	2,41	2,39	2,39	2,58
Police avec garantie de 75/75	<b>2,41</b>	2,41	2,39	2,39	2,57
Police avec garantie de 75/100	<b>2,69</b>	2,68	2,66	2,66	2,73
Police avec garantie de 100/100	<b>2,91</b>	2,91	2,88	2,88	2,89
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,17</b>	2,17	2,15	2,15	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,28</b>	2,28	2,26	2,26	2,27
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,39</b>	2,39	2,37	2,37	2,36
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,31</b>	1,31	1,29	1,28	1,28
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,58</b>	1,58	1,56	1,54	—
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>1,81</b>	1,81	1,79	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,06</b>	1,07	1,05	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,18</b>	1,18	1,16	1,15	1,15

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>9,99</b>	30,11	47,50	10,67	8,50

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RÉPARTITION MODÉRÉ S-627

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition modéré S-627 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de répartition modéré S-627

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	589 390	611 026
<b>Total des placements</b>	<b>589 390</b>	<b>611 026</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>589 390 \$</b>	<b>611 026 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>589 390 \$</b>	<b>611 026 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(47 060) \$	35 428 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(47 060)</b>	<b>35 428</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	12 917	11 497
Autres	1 345	1 156
<b>Total des charges</b>	<b>14 262</b>	<b>12 653</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(61 322) \$</b>	<b>22 775 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>611 026 \$</b>	<b>443 376 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	110 983	201 540
Retraits des titulaires de contrats	(71 297)	(56 665)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(61 322)	22 775
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(21 636)	167 650
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>589 390 \$</b>	<b>611 026 \$</b>

# Fonds de répartition modéré S-627

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(61 322) \$</b>	22 775 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(4 813)</b>	(24 353)
(Profits) pertes latents	<b>51 873</b>	(11 075)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>44 381</b>	165 441
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(69 805)</b>	(297 663)
	<b>(39 686)</b>	(144 875)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>110 983</b>	201 540
Retraits des titulaires de contrats	<b>(71 297)</b>	(56 665)
	<b>39 686</b>	144 875
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions américaines (BG) SF562</b>	11 608	13 895
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	5,05 %	
Amdocs Limited	4,82 %	
Amgen Inc.	4,69 %	
Harley-Davidson Inc.	4,39 %	
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %	
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	15 041	16 832
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	17 042	18 519
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes S-285LL</b>	13 409	17 582
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,03 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,02 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,01 %	
Banque de Montréal	3,86 %	
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	64 862	61 764
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817</b>	29 061	29 288
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,63 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2,22 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	2,03 %	
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1,63 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,54 %	
<b>Fonds de marchés émergents (P) SF537</b>	15 440	12 164
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	9,15 %	
ICICI Bank Ltd.	7,67 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,46 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,87 %	
Reliance Industries Ltd.	4,61 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	12 273	17 581
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	16 994	18 496
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds mondial Avenir S-183MF</b>	25 142	25 239
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %	
Aon Corp.	4,04 %	
Linde PLC	3,78 %	
Danaher Corp.	3,57 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515</b>	11 419	14 815
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
NextEra Energy Inc.	5,85 %	
American Electric Power Co. Inc.	5,19 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,75 %	
Enbridge Inc.	3,22 %	
Iberdrola SA	3,10 %	
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	17 010	17 885
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	17 688	16 735
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556</b>	11 833	10 611
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	5,97 %	
Novo Nordisk AS	5,12 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	4,62 %	
Roche Holding AG Genusscheine	4,60 %	
ASML Holding NV	4,39 %	
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	9 764	8 677
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	14 841	18 486
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	
<b>Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550</b>	13 639	12 046
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %	
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %	
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %	
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	17 808	16 089
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	12 450	12 385
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	
<b>Fonds de crédit privé 1.76NL</b>	2 580	2 580
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Zips Express Car Wash, taux variable, 01-03-2024	3,26 %	
Hg Mercury 3 A LP, taux variable, 30-09-2027	3,22 %	
Apex Service Partners, taux variable, 31-07-2025	3,21 %	
Natus Medical Inc., taux variable, 20-07-2029	3,19 %	
TDR Capital IV LP Fund, taux variable, 31-05-2027	3,01 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	32 585	44 521
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	16 407	14 913
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	
<b>Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816</b>	12 054	11 721
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	13,70 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	11,26 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2024	4,20 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	4,06 %	
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	2,48 %	
<b>Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558</b>	132 839	119 247
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	5,99 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,53 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,41 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,75 %	
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	16 330	13 348
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds immobilier américain 1.80EW</b>	2 318	2 577
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	100,00 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	15 572	21 394
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>578 009</b>	<b>589 390</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition modéré S-627

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	1 455 720	1 726 522	2 076 042	2 403 594	2 719 746	24 797	32 764	37 943	42 554	44 840
Génération I	1 229 770	1 498 398	1 849 132	2 097 379	2 486 926	18 209	24 676	29 279	32 117	35 406
Génération II	98 701	108 789	116 780	125 585	113 017	1 329	1 633	1 689	1 760	1 476
Génération de base	299 892	335 481	356 510	399 948	463 258	4 191	5 200	5 299	5 733	6 157
Police avec garantie de 75/75	4 961 797	4 722 513	3 267 978	1 824 891	1 247 332	69 715	73 596	48 832	26 300	16 667
Police avec garantie de 75/100	19 317 621	17 467 658	13 206 776	8 106 996	6 274 600	266 578	268 097	194 893	115 701	83 255
Police avec garantie de 100/100	584 811	556 502	484 987	380 262	408 795	7 915	8 395	7 050	5 358	5 367
Police avec garantie de 75/75 SP1	2 606 841	2 179 091	1 311 038	577 605	385 886	35 462	32 818	18 898	8 015	4 956
Police avec garantie de 75/100 SP1	8 203 395	7 483 539	4 512 698	2 434 714	2 046 028	110 373	111 596	64 478	33 527	26 104
Police avec garantie de 100/100 SP1	388 288	355 754	198 102	177 003	200 985	5 120	5 208	2 783	2 401	2 530
Police avec garantie de 75/75 SP2	377 463	298 391	264 279	138 879	58 823	6 515	5 574	4 618	2 285	876
Police avec garantie de 75/100 SP2	880 022	975 084	952 013	776 166	208 290	15 214	18 242	16 663	12 790	3 106
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	8 000	10 507	—	—	—	132	156
Police avec garantie de 75/75 SP	332 517	610 943	519 459	178 151	86 951	3 562	7 179	5 789	1 894	848
Police avec garantie de 75/100 SP	978 982	812 252	303 530	77 108	11 352	10 359	9 454	3 360	816	111
Police avec garantie de 75/75 SPP	366 385	133 425	118 778	80 653	107 686	3 957	1 578	1 330	860	1 051
Police avec garantie de 75/100 SPP	566 861	425 607	42 229	—	—	6 094	5 016	472	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	17,03	18,98	18,28	17,70	16,49	(1,95)	0,70
Génération I	14,81	16,47	15,83	15,31	14,24	(1,66)	0,64
Génération II	13,46	15,01	14,46	14,02	13,06	(1,55)	0,55
Génération de base	13,98	15,50	14,86	14,34	13,29	(1,52)	0,64
Police avec garantie de 75/75	14,05	15,58	14,94	14,41	13,36	(1,53)	0,64
Police avec garantie de 75/100	13,80	15,35	14,76	14,27	13,27	(1,55)	0,59
Police avec garantie de 100/100	13,53	15,09	14,54	14,09	13,13	(1,56)	0,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,60	15,06	14,41	13,88	12,84	(1,46)	0,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,45	14,91	14,29	13,77	12,76	(1,46)	0,62
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,19	14,64	14,05	13,56	12,59	(1,45)	0,59
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,26	18,68	17,48	16,45	14,89	(1,42)	1,20
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,29	18,71	17,50	16,48	14,91	(1,42)	1,21
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	16,45	14,89	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,71	11,75	11,14	10,63	9,75	(1,04)	0,61
Police avec garantie de 75/100 SP	10,58	11,64	11,07	10,59	9,74	(1,06)	0,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,80	11,83	11,19	10,66	9,76	(1,03)	0,64
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,75	11,78	11,17	—	—	(1,03)	0,61

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de répartition modéré S-627 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de répartition modéré S-627

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	24 805 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	461
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(25 266)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 25 266 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.



# Fonds de répartition modéré S-627

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>2,91</b>	2,90	2,87	2,87	2,88
Générations I	<b>2,74</b>	2,74	2,70	2,70	2,77
Générations II	<b>2,96</b>	2,95	2,92	2,92	2,94
Générations de base	<b>2,46</b>	2,46	2,43	2,43	2,62
Police avec garantie de 75/75	<b>2,46</b>	2,45	2,42	2,43	2,60
Police avec garantie de 75/100	<b>2,74</b>	2,73	2,70	2,70	2,77
Police avec garantie de 100/100	<b>2,96</b>	2,95	2,92	2,92	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,28</b>	2,27	2,24	2,24	2,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,39</b>	2,38	2,35	2,35	2,36
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,55</b>	2,54	2,52	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,37</b>	1,35	1,33	1,33	1,33
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,63</b>	1,62	1,60	1,60	1,60
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,17</b>	1,17	1,15	1,15	1,15
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,28</b>	1,27	1,25	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>7,59</b>	32,14	50,98	10,04	14,00

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉ S-628

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition équilibré S-628 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de répartition équilibré S-628

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	1 016 620	1 033 429
<b>Total des placements</b>	<b>1 016 620</b>	<b>1 033 429</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 016 620 \$</b>	<b>1 033 429 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>1 016 620 \$</b>	<b>1 033 429 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(84 358) \$	84 339 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(84 358)</b>	<b>84 339</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	23 315	21 196
Autres	2 300	2 042
<b>Total des charges</b>	<b>25 615</b>	<b>23 238</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(109 973) \$</b>	<b>61 101 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>1 033 429 \$</b>	<b>775 193 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	203 319	282 055
Retraits des titulaires de contrats	(110 155)	(84 920)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(109 973)	61 101
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 809)	258 236
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 016 620 \$</b>	<b>1 033 429 \$</b>

# Fonds de répartition équilibré S-628

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(109 973) \$	61 101 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(8 586)	(54 414)
(Profits) pertes latents	92 944	(29 925)
Produit brut de la cession d'actifs	36 747	214 117
Paiements bruts pour achats d'actifs	(104 296)	(388 014)
	<u>(93 164)</u>	<u>(197 135)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	203 319	282 055
Retraits des titulaires de contrats	(110 155)	(84 920)
	<u>93 164</u>	<u>197 135</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions américaines (BG) SF562</b>	26 057	31 377
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	5,05 %	
Amdocs Limited	4,82 %	
Amgen Inc.	4,69 %	
Harley-Davidson Inc.	4,39 %	
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %	
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	18 378	39 958
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	26 144	36 325
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes S-285LL</b>	23 256	34 232
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,03 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,02 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,01 %	
Banque de Montréal	3,86 %	
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	68 934	68 019
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817</b>	28 950	30 267
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,63 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2,22 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	2,03 %	
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1,63 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,54 %	
<b>Fonds de marchés émergents (P) SF537</b>	35 633	28 087
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	9,15 %	
ICICI Bank Ltd.	7,67 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,46 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,87 %	
Reliance Industries Ltd.	4,61 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	20 036	34 186
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	38 659	42 158
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds mondial Avenir S-183MF</b>	28 844	45 850
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %	
Aon Corp.	4,04 %	
Linde PLC	3,78 %	
Danaher Corp.	3,57 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de répartition équilibré S-628

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533</b>	28 976	30 847
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,68 %	
The Progressive Corp.	2,94 %	
Motorola Solutions Inc.	2,80 %	
Wabtec Corp.	2,66 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,49 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	31 346	30 342
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556</b>	28 680	25 843
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	5,97 %	
Novo Nordisk AS	5,12 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	4,62 %	
Roche Holding AG Genusscheine	4,60 %	
ASML Holding NV	4,39 %	
<b>Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G</b>	18 147	25 458
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aritzia Inc.	4,11 %	
Stella-Jones Inc.	3,87 %	
iA Société financière inc.	3,69 %	
Groupe Santé Andlauer	3,35 %	
Boralex Inc., cat. A	2,74 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	29 602	36 326
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550</b>	31 425	27 769
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %	
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %	
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %	
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	28 889	26 120
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	42 373	42 195
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	44 999	76 972
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	20 586	18 633
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816</b>	12 989	12 625
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	13,70 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	11,26 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2024	4,20 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	4,06 %	
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	2,48 %	
<b>Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558</b>	209 187	187 541
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	5,99 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,53 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,41 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,75 %	
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	36 595	29 760
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	
<b>Fonds immobilier américain 1.80EW</b>	3 975	4 420
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	100,00 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	32 426	51 310
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>915 086</b>	<b>1 016 620</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition équilibré S-628

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>3 260 448</b>	3 625 544	3 920 728	4 461 294	4 953 125	<b>68 298</b>	85 050	86 178	93 699	95 606
Génération I	<b>2 718 818</b>	3 156 794	3 472 084	4 117 225	4 712 163	<b>45 214</b>	58 694	60 389	68 313	71 736
Génération II	<b>181 428</b>	209 950	249 212	257 490	259 886	<b>2 705</b>	3 509	3 907	3 862	3 586
Génération de base	<b>541 268</b>	574 296	654 402	725 613	848 326	<b>8 463</b>	10 011	10 642	11 226	12 009
Police avec garantie de 75/75	<b>8 065 813</b>	6 746 129	4 796 078	3 425 861	2 931 015	<b>135 644</b>	126 495	83 894	57 011	44 631
Police avec garantie de 75/100	<b>26 885 474</b>	24 956 642	20 417 541	17 009 006	15 191 440	<b>444 077</b>	460 876	352 710	280 302	229 700
Police avec garantie de 100/100	<b>995 233</b>	1 048 375	1 026 757	972 031	1 012 835	<b>16 027</b>	18 927	17 388	15 746	15 095
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>3 461 353</b>	2 871 220	1 685 479	1 132 696	694 646	<b>54 772</b>	50 566	27 641	17 640	9 880
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>10 435 171</b>	8 895 163	5 415 507	4 333 382	3 957 849	<b>163 319</b>	155 112	88 032	66 966	55 922
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>526 445</b>	581 796	415 878	438 684	538 902	<b>8 095</b>	9 984	6 664	6 693	7 530
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>716 056</b>	538 512	354 100	239 445	230 069	<b>14 577</b>	11 914	7 124	4 468	3 830
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>1 404 704</b>	1 066 179	952 726	935 509	778 668	<b>28 586</b>	23 580	19 160	17 451	12 958
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>14 745</b>	16 898	15 683	23 325	54 013	<b>300</b>	374	315	435	898
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>530 536</b>	428 329	346 047	324 628	187 042	<b>5 835</b>	5 195	3 873	3 419	1 783
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1 358 056</b>	807 591	473 349	213 821	200 110	<b>14 754</b>	9 702	5 262	2 243	1 905
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>—</b>	—	—	—	24 241	<b>—</b>	—	—	—	230
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>123 936</b>	82 026	60 010	64 361	60 998	<b>1 374</b>	1 001	675	680	582
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>415 094</b>	200 582	119 414	98 164	—	<b>4 580</b>	2 439	1 339	1 035	—

# Fonds de répartition équilibré S-628

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>20,95</b>	23,46	21,98	21,00	19,30	<b>(2,51)</b>	1,48
Génération I	<b>16,63</b>	18,59	17,39	16,59	15,22	<b>(1,96)</b>	1,20
Génération II	<b>14,91</b>	16,71	15,68	15,00	13,80	<b>(1,80)</b>	1,03
Génération de base	<b>15,63</b>	17,43	16,26	15,47	14,16	<b>(1,80)</b>	1,17
Police avec garantie de 75/75	<b>16,82</b>	18,75	17,49	16,64	15,23	<b>(1,93)</b>	1,26
Police avec garantie de 75/100	<b>16,52</b>	18,47	17,27	16,48	15,12	<b>(1,95)</b>	1,20
Police avec garantie de 100/100	<b>16,10</b>	18,05	16,93	16,20	14,90	<b>(1,95)</b>	1,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>15,82</b>	17,61	16,40	15,57	14,22	<b>(1,79)</b>	1,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>15,65</b>	17,44	16,26	15,45	14,13	<b>(1,79)</b>	1,18
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>15,38</b>	17,16	16,02	15,26	13,97	<b>(1,78)</b>	1,14
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>20,36</b>	22,12	20,12	18,66	16,65	<b>(1,76)</b>	2,00
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>20,35</b>	22,12	20,11	18,65	16,64	<b>(1,77)</b>	2,01
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>20,33</b>	22,10	20,09	18,64	16,63	<b>(1,77)</b>	2,01
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>11,00</b>	12,13	11,19	10,53	9,53	<b>(1,13)</b>	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,86</b>	12,01	11,12	10,49	9,52	<b>(1,15)</b>	0,89
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	9,51	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>11,09</b>	12,21	11,24	10,56	9,54	<b>(1,12)</b>	0,97
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>11,03</b>	12,16	11,21	10,54	—	<b>(1,13)</b>	0,95

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de répartition équilibré S-628 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de répartition équilibré S-628

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	65 467 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	1 216
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(66 683)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 66 683 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.



# Fonds de répartition équilibré S-628

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,01	3,00	2,98	2,98	3,00
Génération I	2,84	2,83	2,82	2,82	2,89
Génération II	3,12	3,11	3,09	3,09	3,11
Génération de base	2,57	2,56	2,54	2,54	2,74
Police avec garantie de 75/75	2,56	2,55	2,54	2,54	2,72
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,83	2,81	2,82	2,88
Police avec garantie de 100/100	3,11	3,11	3,09	3,09	3,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,37	2,35	2,35	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,48	2,47	2,47	2,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,66	2,64	2,63	2,63	2,64
Police avec garantie de 75/75 SP	1,46	1,46	1,45	1,44	1,44
Police avec garantie de 75/100 SP	1,73	1,73	1,72	1,72	1,72
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	—	1,99
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	1,28	1,27	1,26	1,26
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,39	1,37	1,37	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,67	24,19	45,14	6,99	5,87

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RÉPARTITION ACCÉLÉRÉ S-629

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition accéléré S-629 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de répartition accéléré S-629

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	260 417	239 250
<b>Total des placements</b>	<b>260 417</b>	<b>239 250</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>260 417 \$</b>	<b>239 250 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>260 417 \$</b>	<b>239 250 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(17 071) \$	27 891 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(17 071)</b>	<b>27 891</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	5 648	4 711
Autres	586	475
<b>Total des charges</b>	<b>6 234</b>	<b>5 186</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(23 305) \$</b>	<b>22 705 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>239 250 \$</b>	<b>161 580 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	64 509	76 610
Retraits des titulaires de contrats	(20 037)	(21 645)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(23 305)	22 705
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	21 167	77 670
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>260 417 \$</b>	<b>239 250 \$</b>

# Fonds de répartition accéléré S-629

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(23 305) \$</b>	22 705 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(3 238)</b>	(13 926)
(Profits) pertes latents	<b>20 309</b>	(13 965)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>13 174</b>	56 566
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(51 412)</b>	(106 345)
	<b>(44 472)</b>	(54 965)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>64 509</b>	76 610
Retraits des titulaires de contrats	<b>(20 037)</b>	(21 645)
	<b>44 472</b>	54 965
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions américaines (BG) SF562</b>	8 785	10 412
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	5,05 %	
Amdocs Limited	4,82 %	
Amgen Inc.	4,69 %	
Harley-Davidson Inc.	4,39 %	
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %	
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	10 460	17 235
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	11 092	14 887
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes S-285LL</b>	8 676	10 371
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,03 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,02 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,01 %	
Banque de Montréal	3,86 %	
<b>Fonds de ressources canadiennes S-348MF</b>	1 787	3 284
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
TotalEnergies SE, CAAE	4,74 %	
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,73 %	
Tourmaline Oil Corp.	4,17 %	
ARC Resources Ltd.	4,07 %	
Advantage Energy Ltd.	3,63 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de marchés émergents (P) SF537</b>	10 797	9 767
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	9,15 %	
ICICI Bank Ltd.	7,67 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,46 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,87 %	
Reliance Industries Ltd.	4,61 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	7 161	10 348
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	9 161	9 894
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds mondial Avenir S-183MF</b>	11 065	14 233
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %	
Aon Corp.	4,04 %	
Linde PLC	3,78 %	
Danaher Corp.	3,57 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %	
<b>Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533</b>	10 185	10 540
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,68 %	
The Progressive Corp.	2,94 %	
Motorola Solutions Inc.	2,80 %	
Wabtec Corp.	2,66 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,49 %	



# Fonds de répartition accéléré S-629

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	3 463	3 273
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556</b>	11 513	10 424
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	5,97 %	
Novo Nordisk AS	5,12 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	4,62 %	
Roche Holding AG Genusscheine	4,60 %	
ASML Holding NV	4,39 %	
<b>Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G</b>	6 311	7 902
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aritzia Inc.	4,11 %	
Stella-Jones Inc.	3,87 %	
iA Société financière inc.	3,69 %	
Groupe Santé Andlauer	3,35 %	
Boralex Inc., cat. A	2,74 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	12 465	14 910
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	
<b>Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550</b>	10 898	9 689
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %	
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %	
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %	

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	3 297	2 989
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	13 363	13 280
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	16 340	22 500
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	2 278	2 067
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	
<b>Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558</b>	36 833	33 291
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	5,99 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,53 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,41 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,75 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	12 323	10 272
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	
<b>Fonds immobilier américain 1.80EW</b>	1 095	1 217
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	100,00 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	12 306	17 632
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>231 654</b>	<b>260 417</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition accéléré S-629

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	972 559	1 036 218	1 112 662	1 352 242	1 568 582	23 800	28 140	27 036	30 650	32 201
Génération I	258 449	277 372	325 468	393 085	464 023	4 778	5 678	5 949	6 687	7 134
Génération II	75 654	86 532	88 177	124 914	144 502	1 200	1 525	1 391	1 841	1 931
Génération de base	153 620	167 787	183 019	206 029	357 235	2 576	3 107	3 018	3 153	4 927
Police avec garantie de 75/75	2 500 585	1 973 771	1 194 968	766 418	682 317	48 799	42 532	22 926	13 649	10 951
Police avec garantie de 75/100	4 155 403	3 515 066	2 650 003	1 922 022	1 767 296	79 442	74 409	50 083	33 809	28 095
Police avec garantie de 100/100	398 025	394 737	361 862	332 885	328 786	7 377	8 127	6 674	5 733	5 134
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 156 882	781 478	393 657	226 428	89 891	21 579	16 067	7 193	3 833	1 369
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 992 433	1 562 243	1 059 396	695 418	599 264	36 732	31 779	19 173	11 673	9 058
Police avec garantie de 100/100 SP1	168 370	197 083	113 882	103 901	42 141	3 012	3 901	2 011	1 706	625
Police avec garantie de 75/75 SP2	319 547	275 211	220 120	238 260	143 827	7 757	7 181	4 979	4 871	2 580
Police avec garantie de 75/100 SP2	603 970	384 626	321 423	373 103	315 907	14 672	10 044	7 275	7 633	5 672
Police avec garantie de 75/75 SP	168 443	202 112	177 387	145 816	155 567	1 973	2 586	1 998	1 508	1 434
Police avec garantie de 75/100 SP	102 316	83 533	22 961	26 203	37 773	1 184	1 059	258	270	348
Police avec garantie de 75/75 SPP	328 147	162 428	91 743	51 431	—	3 876	2 092	1 038	534	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	141 188	79 768	51 238	—	—	1 660	1 023	578	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	24,47	27,16	24,30	22,67	20,53	(2,69)	2,86
Génération I	18,49	20,47	18,28	17,01	15,37	(1,98)	2,19
Génération II	15,86	17,62	15,78	14,74	13,36	(1,76)	1,84
Génération de base	16,77	18,52	16,49	15,31	13,79	(1,75)	2,03
Police avec garantie de 75/75	19,51	21,55	19,19	17,81	16,05	(2,04)	2,36
Police avec garantie de 75/100	19,12	21,17	18,90	17,59	15,90	(2,05)	2,27
Police avec garantie de 100/100	18,53	20,59	18,44	17,22	15,62	(2,06)	2,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,65	20,56	18,27	16,93	15,23	(1,91)	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,44	20,34	18,10	16,79	15,12	(1,90)	2,24
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,89	19,79	17,66	16,42	14,83	(1,90)	2,13
Police avec garantie de 75/75 SP2	24,27	26,09	22,62	20,44	17,94	(1,82)	3,47
Police avec garantie de 75/100 SP2	24,29	26,11	22,63	20,46	17,95	(1,82)	3,48
Police avec garantie de 75/75 SP	11,71	12,79	11,27	10,34	9,22	(1,08)	1,52
Police avec garantie de 75/100 SP	11,57	12,67	11,19	10,30	9,21	(1,10)	1,48
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,81	12,88	11,32	10,37	—	(1,07)	1,56
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,75	12,83	11,29	—	—	(1,08)	1,54

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de répartition accéléré S-629 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	11 545 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	214
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(11 759)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 11 759 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds de répartition accéléré S-629

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	3,19	3,18	3,16	3,16	3,18
Génération I	2,97	2,96	2,94	2,94	3,04
Génération II	3,30	3,28	3,28	3,27	3,28
Génération de base	2,69	2,68	2,67	2,67	2,87
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,67	2,66	2,66	2,84
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,95	2,94	2,94	3,03
Police avec garantie de 100/100	3,30	3,28	3,27	3,27	3,28
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,50	2,49	2,47	2,47	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,61	2,60	2,58	2,59	2,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,90	2,87	2,86	2,86	2,87
Police avec garantie de 75/75 SP	1,59	1,58	1,57	1,56	1,56
Police avec garantie de 75/100 SP	1,86	1,84	1,84	1,85	1,84
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,40	1,39	1,38	1,37	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,51	1,50	1,49	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	5,32	28,63	48,25	15,14	21,77

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE RÉPARTITION ÉNERGIQUE S-630

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de répartition énergétique S-630 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de répartition énergétique S-630

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	167 390	154 709
<b>Total des placements</b>	<b>167 390</b>	<b>154 709</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>167 390 \$</b>	<b>154 709 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>167 390 \$</b>	<b>154 709 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(10 352) \$	22 774 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(10 352)</b>	<b>22 774</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	3 720	3 106
Autres	375	307
<b>Total des charges</b>	<b>4 095</b>	<b>3 413</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(14 447) \$</b>	<b>19 361 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>154 709 \$</b>	<b>106 487 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	38 102	43 543
Retraits des titulaires de contrats	(10 974)	(14 682)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(14 447)	19 361
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	12 681	48 222
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>167 390 \$</b>	<b>154 709 \$</b>

# Fonds de répartition énergétique S-630

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(14 447) \$	19 361 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 180)	(10 274)
(Profits) pertes latents	13 532	(12 500)
Produit brut de la cession d'actifs	10 516	42 670
Paiements bruts pour achats d'actifs	(33 549)	(68 118)
	<u>(27 128)</u>	<u>(28 861)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	38 102	43 543
Retraits des titulaires de contrats	(10 974)	(14 682)
	<u>27 128</u>	<u>28 861</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions américaines (BG) SF562</b>	6 433	7 507
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	5,05 %	
Amdocs Limited	4,82 %	
Amgen Inc.	4,69 %	
Harley-Davidson Inc.	4,39 %	
Kimberly-Clark Corp.	4,22 %	
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	8 641	13 890
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	8 894	11 620
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes S-285LL</b>	5 565	6 649
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,03 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,60 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,02 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,01 %	
Banque de Montréal	3,86 %	
<b>Fonds de ressources canadiennes S-348MF</b>	1 923	3 368
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
TotalEnergies SE, CAAE	4,74 %	
Shell PLC, cat. A, CAAE	4,73 %	
Tourmaline Oil Corp.	4,17 %	
ARC Resources Ltd.	4,07 %	
Advantage Energy Ltd.	3,63 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de marchés émergents (P) SF537</b>	8 210	7 607
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	9,15 %	
ICICI Bank Ltd.	7,67 %	
Tencent Holdings Ltd.	5,46 %	
Samsung Electronics Co. Ltd.	4,87 %	
Reliance Industries Ltd.	4,61 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	5 327	6 629
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	3 946	4 280
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds mondial Avenir S-183MF</b>	9 299	11 708
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,56 %	
Aon Corp.	4,04 %	
Linde PLC	3,78 %	
Danaher Corp.	3,57 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,36 %	
<b>Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales (Mackenzie) SF533</b>	8 291	8 478
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	3,68 %	
The Progressive Corp.	2,94 %	
Motorola Solutions Inc.	2,80 %	
Wabtec Corp.	2,66 %	
Charles River Laboratories International Inc.	2,49 %	

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'occasions d'investissement international (JPM) SF556</b>	11 233	10 160
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Nestlé SA	5,97 %	
Novo Nordisk AS	5,12 %	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	4,62 %	
Roche Holding AG Genusscheine	4,60 %	
ASML Holding NV	4,39 %	
<b>Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation S-346G</b>	6 970	8 413
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aritzia Inc.	4,11 %	
Stella-Jones Inc.	3,87 %	
iA Société financière inc.	3,69 %	
Groupe Santé Andlauer	3,35 %	
Boralex Inc., cat. A	2,74 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	9 717	11 631
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	
<b>Fonds d'actions de marchés émergents Parcours (Northcape) SF550</b>	8 364	7 428
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	6,91 %	
Techtronic Industries Co. Ltd.	6,90 %	
HDFC Bank Ltd., CAAE	6,20 %	
America Movil SAB de CV, CAAE	6,13 %	
Maruti Suzuki India Ltd.	6,06 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	9 545	9 507
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de répartition énergétique S-630

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	12 232	16 020
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	8 852	7 414
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	
<b>Fonds immobilier américain 1.80EW</b>	774	861
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Canada Life US Property Feeder III LP*	100,00%	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	10 792	14 220
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	145 008	167 390

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de répartition énergétique S-630

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	429 418	452 503	500 389	597 956	708 776	10 974	12 789	12 236	13 678	14 398
Génération I	207 471	224 887	250 239	276 487	333 883	4 133	4 948	4 759	4 913	5 263
Génération II	23 877	25 575	36 469	51 311	71 449	396	470	580	765	948
Génération de base	110 520	112 478	141 524	155 699	241 839	1 955	2 190	2 372	2 429	3 334
Police avec garantie de 75/75	1 652 865	1 314 168	1 015 736	687 778	630 503	36 508	31 942	21 255	13 398	10 853
Police avec garantie de 75/100	2 076 798	1 691 135	1 172 460	821 087	759 740	44 584	40 105	24 030	15 726	12 907
Police avec garantie de 100/100	174 613	188 294	199 905	194 951	213 344	3 634	4 341	3 993	3 649	3 552
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 082 848	892 685	653 673	498 064	451 150	22 811	20 645	12 984	9 187	7 336
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 011 585	709 210	387 539	226 808	268 328	21 064	16 230	7 626	4 149	4 331
Police avec garantie de 100/100 SP1	44 841	39 861	32 219	2 467	5 470	895	878	613	44	86
Police avec garantie de 75/75 SP2	343 007	304 753	353 767	352 626	334 228	9 459	8 994	8 741	7 890	6 428
Police avec garantie de 75/100 SP2	83 381	93 583	50 139	28 848	78 997	2 299	2 761	1 238	645	1 519
Police avec garantie de 75/75 SP	335 294	384 058	403 360	444 073	318 851	4 025	5 019	4 488	4 550	2 855
Police avec garantie de 75/100 SP	78 514	51 589	13 797	—	—	926	665	152	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	267 506	184 847	126 862	112 466	49 719	3 247	2 436	1 420	1 156	446
Police avec garantie de 75/100 SPP	39 755	22 593	—	—	—	480	296	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	25,56	28,26	24,45	22,88	20,31	(2,70)	3,81
Génération I	19,92	22,00	19,02	17,77	15,76	(2,08)	2,98
Génération II	16,58	18,36	15,91	14,91	13,26	(1,78)	2,45
Génération de base	17,69	19,47	16,76	15,60	13,79	(1,78)	2,71
Police avec garantie de 75/75	22,09	24,31	20,93	19,48	17,21	(2,22)	3,38
Police avec garantie de 75/100	21,47	23,72	20,50	19,15	16,99	(2,25)	3,22
Police avec garantie de 100/100	20,81	23,05	19,98	18,72	16,65	(2,24)	3,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	21,07	23,13	19,86	18,45	16,26	(2,06)	3,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	20,82	22,88	19,68	18,29	16,14	(2,06)	3,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	19,97	22,03	19,01	17,74	15,72	(2,06)	3,02
Police avec garantie de 75/75 SP2	27,58	29,51	24,71	22,37	19,23	(1,93)	4,80
Police avec garantie de 75/100 SP2	27,57	29,50	24,70	22,37	19,23	(1,93)	4,80
Police avec garantie de 75/75 SP	12,01	13,07	11,13	10,25	8,95	(1,06)	1,94
Police avec garantie de 75/100 SP	11,80	12,89	11,02	—	—	(1,09)	1,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,14	13,18	11,19	10,28	8,97	(1,04)	1,99
Police avec garantie de 75/100 SPP	12,07	13,12	—	—	—	(1,05)	1,96

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de répartition énergétique S-630 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>8 619 \$</b>
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	160
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(8 779)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 8 779 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds de répartition énergétique S-630

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	<b>3,29</b>	3,28	3,27	3,27	3,30
Générations I	<b>3,18</b>	3,17	3,16	3,16	3,22
Générations II	<b>3,46</b>	3,46	3,43	3,44	3,46
Générations de base	<b>2,80</b>	2,79	2,77	2,78	2,98
Police avec garantie de 75/75	<b>2,79</b>	2,78	2,77	2,77	2,95
Police avec garantie de 75/100	<b>3,17</b>	3,16	3,15	3,16	3,21
Police avec garantie de 100/100	<b>3,46</b>	3,45	3,43	3,43	3,46
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,55</b>	2,54	2,52	2,53	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,66</b>	2,65	2,63	2,64	2,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>3,05</b>	3,04	3,00	3,03	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,70</b>	1,69	1,68	1,67	1,68
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>2,07</b>	2,06	2,04	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,45</b>	1,45	1,43	1,42	1,43
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,56</b>	1,56	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>6,70</b>	32,76	32,07	13,49	39,34

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS AXÉ SUR LE REVENU SF631

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds axé sur le revenu SF631 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds axé sur le revenu SF631

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	58 703	76 881
Total des placements	58 703	76 881
<b>Total de l'actif</b>	<b>58 703 \$</b>	<b>76 881 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>58 703 \$</b>	<b>76 881 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(5 721) \$	1 167 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(5 721)</b>	<b>1 167</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 404	1 794
Autres	142	180
<b>Total des charges</b>	<b>1 546</b>	<b>1 974</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(7 267) \$</b>	<b>(807) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>76 881 \$</b>	<b>82 169 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	982	3 997
Retraits des titulaires de contrats	(11 893)	(8 478)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7 267)	(807)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(18 178)	(5 288)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>58 703 \$</b>	<b>76 881 \$</b>

# Fonds axé sur le revenu SF631

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7 267) \$	(807) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 024)	(2 175)
(Profits) pertes latents	7 745	1 008
Produit brut de la cession d'actifs	17 482	14 628
Paiements bruts pour achats d'actifs	(5 025)	(8 173)
	<u>10 911</u>	<u>4 481</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	982	3 997
Retraits des titulaires de contrats	(11 893)	(8 478)
	<u>(10 911)</u>	<u>(4 481)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	5 280	5 275
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	730	943
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	1 790	2 355
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	18 491	18 740
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051</b>	1 759	2 004
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	6,24 %	
Visa Inc., cat. A	5,57 %	
British American Tobacco PLC	5,38 %	
Microsoft Corp.	4,59 %	
SAP SE	4,34 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515</b>	2 345	2 931
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
NextEra Energy Inc.	5,85 %	
American Electric Power Co. Inc.	5,19 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,75 %	
Enbridge Inc.	3,22 %	
Iberdrola SA	3,10 %	
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	4 317	4 702
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations d'État S-167G</b>	5 623	5 889
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	28,95 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	7,68 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15-12-2025	7,34 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	6,56 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	6,33 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	6 814	6 483
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	1 907	1 728
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819</b>	2 092	2 354
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,95 %	
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	2,81 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,79 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	1,30 %	
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,09 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	2 470	3 546
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	1 738	1 753
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	
<b>Total des placements</b>	55 356	58 703

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds axé sur le revenu SF631

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	<b>347 445</b>	410 694	442 691	498 043	578 173	<b>4 721</b>	6 219	6 784	7 333	8 086
Génération I	<b>581 885</b>	806 531	906 881	981 640	1 238 616	<b>8 024</b>	12 380	14 072	14 619	17 501
Génération II	<b>80 072</b>	96 229	110 944	117 662	140 416	<b>1 027</b>	1 376	1 605	1 635	1 854
Génération de base	<b>53 183</b>	64 065	73 887	85 970	100 929	<b>701</b>	938	1 091	1 216	1 352
Police avec garantie de 75/75	<b>425 287</b>	752 969	715 770	307 230	274 026	<b>5 322</b>	10 465	10 034	4 125	3 483
Police avec garantie de 75/100	<b>1 996 693</b>	2 122 535	2 190 046	1 845 401	1 630 513	<b>24 604</b>	29 114	30 367	24 559	20 587
Police avec garantie de 100/100	<b>164 306</b>	194 488	185 148	187 732	174 696	<b>1 998</b>	2 635	2 540	2 474	2 186
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>104 017</b>	111 153	111 347	79 112	23 597	<b>1 235</b>	1 461	1 472	998	281
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>605 928</b>	615 719	738 996	453 771	399 947	<b>7 102</b>	8 000	9 668	5 674	4 726
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>69 836</b>	109 930	125 174	66 666	64 979	<b>808</b>	1 412	1 620	826	761
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>2 667</b>	1 947	67	68	—	<b>39</b>	31	1	1	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>127 544</b>	86 511	82 162	75 618	84 556	<b>1 891</b>	1 391	1 301	1 120	1 157
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>—</b>	5 938	—	5 513	5 638	<b>—</b>	95	—	81	77
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>12 421</b>	15 610	18 267	9 253	3 177	<b>127</b>	175	204	98	32
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>103 875</b>	101 452	123 636	45 718	14 876	<b>1 049</b>	1 128	1 374	482	147
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>49</b>	—	—	—	—	<b>—</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>5 341</b>	5 402	3 243	—	—	<b>55</b>	61	36	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	<b>13,59</b>	15,14	15,33	14,72	13,99	<b>(1,55)</b>	(0,19)
Génération I	<b>13,79</b>	15,35	15,52	14,89	14,13	<b>(1,56)</b>	(0,17)
Génération II	<b>12,83</b>	14,29	14,47	13,90	13,20	<b>(1,46)</b>	(0,18)
Génération de base	<b>13,18</b>	14,64	14,77	14,15	13,39	<b>(1,46)</b>	(0,13)
Police avec garantie de 75/75	<b>12,51</b>	13,90	14,02	13,43	12,71	<b>(1,39)</b>	(0,12)
Police avec garantie de 75/100	<b>12,32</b>	13,72	13,87	13,31	12,63	<b>(1,40)</b>	(0,15)
Police avec garantie de 100/100	<b>12,16</b>	13,55	13,71	13,18	12,51	<b>(1,39)</b>	(0,16)
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>11,87</b>	13,14	13,22	12,62	11,91	<b>(1,27)</b>	(0,08)
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>11,72</b>	12,99	13,08	12,51	11,82	<b>(1,27)</b>	(0,09)
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>11,57</b>	12,84	12,94	12,39	11,72	<b>(1,27)</b>	(0,10)
Police avec garantie de 75/75 SP2	<b>14,78</b>	16,03	15,79	14,77	—	<b>(1,25)</b>	0,24
Police avec garantie de 75/100 SP2	<b>14,83</b>	16,08	15,83	14,81	13,69	<b>(1,25)</b>	0,25
Police avec garantie de 100/100 SP2	<b>—</b>	16,00	—	14,74	13,63	<b>—</b>	0,24
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>10,20</b>	11,20	11,18	10,59	9,91	<b>(1,00)</b>	0,02
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>10,10</b>	11,12	11,11	10,55	9,90	<b>(1,02)</b>	0,01
Police avec garantie de 100/100 SP	<b>10,05</b>	—	—	—	—	<b>(1,02)</b>	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>10,28</b>	11,27	11,23	—	—	<b>(0,99)</b>	0,04

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds axé sur le revenu SF631 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	4 301 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	80
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(4 381)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 4 381 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds axé sur le revenu SF631

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	2,73	2,73	2,71	2,72	2,74
Génération I	2,62	2,62	2,60	2,61	2,63
Génération II	2,73	2,73	2,71	2,72	2,73
Génération de base	2,40	2,40	2,38	2,39	2,49
Police avec garantie de 75/75	2,41	2,39	2,38	2,38	2,49
Police avec garantie de 75/100	2,61	2,62	2,60	2,61	2,63
Police avec garantie de 100/100	2,73	2,73	2,71	2,72	2,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,10	2,10	2,09	2,08	2,10
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,21	2,22	2,19	2,20	2,22
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,33	2,33	2,30	2,31	2,32
Police avec garantie de 75/75 SP	1,30	1,30	1,29	1,28	1,29
Police avec garantie de 75/100 SP	1,51	1,52	1,50	1,50	1,51
Police avec garantie de 100/100 SP	1,63	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,11	1,11	1,10	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	7,83	10,99	15,15	13,38	6,59

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU SF632

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance du revenu SF632 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance du revenu SF632

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	43 343	49 093
<b>Total des placements</b>	<b>43 343</b>	<b>49 093</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>43 343 \$</b>	<b>49 093 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>43 343 \$</b>	<b>49 093 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 561) \$	1 998 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 561)</b>	<b>1 998</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 035	1 105
Autres	106	112
<b>Total des charges</b>	<b>1 141</b>	<b>1 217</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 702) \$</b>	<b>781 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>49 093 \$</b>	<b>50 060 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	7 040	5 239
Retraits des titulaires de contrats	(8 088)	(6 987)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 702)	781
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 750)	(967)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>43 343 \$</b>	<b>49 093 \$</b>

# Fonds de croissance du revenu SF632

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 702) \$	781 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 421)	(2 239)
(Profits) pertes latents	4 982	241
Produit brut de la cession d'actifs	9 049	10 459
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 860)	(7 494)
	<u>1 048</u>	<u>1 748</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	7 040	5 239
Retraits des titulaires de contrats	(8 088)	(6 987)
	<u>(1 048)</u>	<u>(1 748)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>



# Fonds de croissance du revenu SF632

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C</b>	437	558
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,04 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,46 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,14 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,88 %	
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	3 464	3 473
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	1 468	2 138
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	1 334	1 910
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	11 168	11 500
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051</b>	2 943	3 529
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	6,24 %	
Visa Inc., cat. A	5,57 %	
British American Tobacco PLC	5,38 %	
Microsoft Corp.	4,59 %	
SAP SE	4,34 %	
<b>Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515</b>	2 643	3 470
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
NextEra Energy Inc.	5,85 %	
American Electric Power Co. Inc.	5,19 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,75 %	
Enbridge Inc.	3,22 %	
Iberdrola SA	3,10 %	
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	2 568	2 844
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations d'État S-167G</b>	3 308	3 504
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	28,95 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	7,68 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15-12-2025	7,34 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	6,56 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	6,33 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	3 999	3 940
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	2 285	2 104
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819</b>	770	874
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,95 %	
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	2,81 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,79 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	1,30 %	
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,09 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	2 301	3 499
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Total des placements</b>	<b>38 688</b>	<b>43 343</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance du revenu SF632

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	106 943	110 732	140 904	165 091	198 826	1 597	1 829	2 296	2 616	2 944
Génération I	442 266	654 480	792 638	925 390	1 087 994	6 566	10 739	12 816	14 533	15 948
Génération II	10 763	11 078	13 501	13 970	6 778	145	166	199	201	91
Génération de base	39 410	46 091	55 373	65 699	68 136	555	715	844	970	937
Police avec garantie de 75/75	399 427	416 090	337 962	194 645	205 930	5 499	6 314	5 040	2 811	2 769
Police avec garantie de 75/100	1 070 019	1 064 706	1 130 947	969 068	953 142	14 486	15 931	16 674	13 878	12 740
Police avec garantie de 100/100	92 268	90 709	96 806	71 973	73 217	1 215	1 324	1 396	1 011	963
Police avec garantie de 75/75 SP1	443 315	276 566	201 502	158 278	161 165	5 778	3 963	2 831	2 149	2 032
Police avec garantie de 75/100 SP1	283 028	277 962	275 091	103 116	91 217	3 642	3 938	3 825	1 387	1 140
Police avec garantie de 100/100 SP1	94 836	95 706	71 849	67 504	78 016	1 197	1 333	983	895	963
Police avec garantie de 75/75 SP2	16 774	13 501	—	—	—	276	239	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	48 684	52 704	67 684	65 246	372 498	802	933	1 149	1 047	5 431
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	5 396	—	—	—	—	79
Police avec garantie de 75/75 SP	5 322	5 949	43 675	39 263	—	56	68	486	419	—
Police avec garantie de 75/100 SP	98 470	63 430	63 976	40 062	—	1 022	720	707	425	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	47 951	76 566	72 884	19 871	—	507	881	814	212	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	43 168	—	—	—	—	460	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	14,93	16,52	16,29	15,84	14,81	(1,59)	0,23
Génération I	14,85	16,41	16,17	15,70	14,66	(1,56)	0,24
Génération II	13,47	14,93	14,75	14,37	13,45	(1,46)	0,18
Génération de base	14,08	15,51	15,24	14,77	13,74	(1,43)	0,27
Police avec garantie de 75/75	13,77	15,18	14,91	14,44	13,45	(1,41)	0,27
Police avec garantie de 75/100	13,54	14,96	14,74	14,32	13,37	(1,42)	0,22
Police avec garantie de 100/100	13,17	14,60	14,42	14,05	13,15	(1,43)	0,18
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,03	14,33	14,05	13,58	12,61	(1,30)	0,28
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,87	14,17	13,90	13,45	12,50	(1,30)	0,27
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,63	13,92	13,69	13,26	12,35	(1,29)	0,23
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,46	17,70	—	—	—	(1,24)	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,46	17,71	16,98	16,05	14,58	(1,25)	0,73
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	14,59	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,51	11,45	11,13	10,66	—	(0,94)	0,32
Police avec garantie de 75/100 SP	10,38	11,34	11,06	10,62	—	(0,96)	0,28
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,57	11,51	11,17	10,68	—	(0,94)	0,34
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	10,66	—	—	—

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance du revenu SF632 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2022	2021
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	3 838 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	71
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(3 909)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 3 909 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds de croissance du revenu SF632

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	2,84	2,84	2,84	2,83	2,84
Générations I	2,74	2,73	2,73	2,72	2,79
Générations II	3,00	3,01	3,00	3,00	3,01
Générations de base	2,45	2,46	2,45	2,45	2,64
Police avec garantie de 75/75	2,45	2,45	2,45	2,45	2,63
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,73	2,73	2,72	2,79
Police avec garantie de 100/100	3,00	3,00	3,00	3,00	3,01
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,20	2,21	2,21	2,20	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,32	2,33	2,31	2,32	2,33
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,49	2,49	2,48	2,48	2,49
Police avec garantie de 75/75 SP	1,35	1,36	1,35	1,33	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,62	1,63	1,62	1,60	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,23	1,22	1,21	1,19	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	—	1,37	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	14,76	15,49	13,82	12,61	4,69

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU PLUS SF633

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance du revenu Plus SF633 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	53 795	60 283
<b>Total des placements</b>	<b>53 795</b>	<b>60 283</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>53 795 \$</b>	<b>60 283 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>53 795 \$</b>	<b>60 283 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 673) \$	4 164 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 673)</b>	<b>4 164</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 357	1 427
Autres	138	147
<b>Total des charges</b>	<b>1 495</b>	<b>1 574</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(5 168) \$</b>	<b>2 590 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>60 283 \$</b>	<b>56 890 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	6 285	8 434
Retraits des titulaires de contrats	(7 605)	(7 631)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 168)	2 590
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(6 488)	3 393
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>53 795 \$</b>	<b>60 283 \$</b>

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(5 168) \$	2 590 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 241)	(3 538)
(Profits) pertes latents	5 914	(626)
Produit brut de la cession d'actifs	10 119	13 811
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 304)	(13 040)
	<u>1 320</u>	<u>(803)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	6 285	8 434
Retraits des titulaires de contrats	(7 605)	(7 631)
	<u>(1 320)</u>	<u>803</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds de croissance américain (AGF) SF247</b>	1 042	1 617
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Marathon Petroleum Corp.	6,37 %	
Cheniere Energy Inc.	4,79 %	
The AES Corp.	4,76 %	
T-Mobile US Inc.	4,51 %	
Amazon.com Inc.	4,39 %	
<b>Fonds d'actions de valeur canadiennes S-347C</b>	1 532	2 158
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,04 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,46 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,17 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,14 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,88 %	
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	4 291	4 287
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	3 248	4 859
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à haut revenu de dividendes (Laketon) SF039</b>	1 265	1 832
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,59 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,82 %	
Banque de Montréal	6,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,50 %	
BCE Inc.	4,96 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	11 985	12 329
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions internationales (Trimark) SF051</b>	4 168	5 193
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	6,24 %	
Visa Inc., cat. A	5,57 %	
British American Tobacco PLC	5,38 %	
Microsoft Corp.	4,59 %	
SAP SE	4,34 %	
<b>Fonds mondial d'actions d'infrastructure (Gestion des capitaux London) SF515</b>	3 638	4 839
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
NextEra Energy Inc.	5,85 %	
American Electric Power Co. Inc.	5,19 %	
Transurban Group, titres agrafés	3,75 %	
Enbridge Inc.	3,22 %	
Iberdrola SA	3,10 %	
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	1 976	2 146
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations d'État S-167G</b>	1 530	1 611
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	28,95 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	7,68 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,95 %, 15-12-2025	7,34 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	6,56 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	6,33 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations internationales (Brandywine) SF358</b>	3 033	3 222
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligation du Trésor des États-Unis, coupon détaché, 0,00 %, 15-02-2052	9,07 %	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,50 %	
Obligations du Trésor de la Corée du Sud, 2,00 %, 10-06-2031	5,61 %	
République fédérale d'Allemagne, 1,70 %, 15-08-2032	5,60 %	
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 0,125 %, 31-01-2023	5,14 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	1 648	1 613
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	1 745	1 601
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	
<b>Fonds d'actions internationales Parcours (Setanta) SF547</b>	1 693	1 637
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Diageo PLC	4,62 %	
Bank of Ireland Group PLC	4,43 %	
EssilorLuxottica SA	4,42 %	
Groupe Bruxelles Lambert SA*	4,39 %	
Thai Beverage PCL	4,26 %	
<b>Fonds immobilier (CIGWL) SF353</b>	3 165	4 851
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Laird Business Park	5,21 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,88 %	
Livmore High Park	4,28 %	
High Park Village – West Tower	3,97 %	
Grenadier Square	3,39 %	
<b>Total des placements</b>	<b>45 959</b>	<b>53 795</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Génération et Mosaïque	170 196	197 109	216 657	211 556	231 877	2 812	3 574	3 764	3 546	3 582
Génération I	298 982	395 002	468 868	585 371	712 850	4 909	7 112	8 079	9 719	10 896
Génération II	4 775	4 815	4 897	5 734	5 703	71	79	77	87	80
Génération de base	43 460	45 388	61 918	58 713	65 848	673	768	1 000	911	938
Police avec garantie de 75/75	301 153	324 749	345 481	360 599	273 956	4 774	5 630	5 716	5 734	3 999
Police avec garantie de 75/100	1 922 205	1 888 881	1 754 894	1 722 247	1 588 789	29 980	32 304	28 723	27 163	23 069
Police avec garantie de 100/100	76 049	78 167	75 429	67 352	64 827	1 156	1 305	1 208	1 042	925
Police avec garantie de 75/75 SP1	110 663	101 484	105 882	101 073	95 047	1 643	1 644	1 633	1 494	1 287
Police avec garantie de 75/100 SP1	448 817	432 704	342 213	231 938	184 020	6 589	6 938	5 230	3 402	2 475
Police avec garantie de 100/100 SP1	3 152	3 155	1 710	1 714	252	45	50	26	25	3
Police avec garantie de 75/75 SP2	7 904	11 631	18 505	10 534	10 771	150	236	349	186	170
Police avec garantie de 75/100 SP2	11 174	13 309	37 831	27 145	27 817	212	269	712	479	439
Police avec garantie de 100/100 SP2	2 663	3 848	5 149	5 777	16 097	51	78	97	102	255
Police avec garantie de 75/75 SP	689	693	696	—	—	8	8	8	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	63 828	24 408	24 058	11 440	—	693	287	268	122	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	2 611	89	—	831	—	29	1	—	9	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Génération et Mosaïque	16,52	18,13	17,37	16,76	15,45	(1,61)	0,76
Génération I	16,42	18,00	17,23	16,60	15,29	(1,58)	0,77
Génération II	14,89	16,37	15,70	15,16	13,99	(1,48)	0,67
Génération de base	15,48	16,92	16,15	15,52	14,25	(1,44)	0,77
Police avec garantie de 75/75	15,85	17,34	16,55	15,90	14,60	(1,49)	0,79
Police avec garantie de 75/100	15,60	17,10	16,37	15,77	14,52	(1,50)	0,73
Police avec garantie de 100/100	15,19	16,70	16,02	15,47	14,27	(1,51)	0,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,85	16,20	15,42	14,78	13,54	(1,35)	0,78
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,68	16,03	15,28	14,67	13,45	(1,35)	0,75
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,43	15,78	15,07	14,48	13,30	(1,35)	0,71
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,01	20,26	18,85	17,66	15,80	(1,25)	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,00	20,25	18,84	17,65	15,79	(1,25)	1,41
Police avec garantie de 100/100 SP2	19,03	20,28	18,86	17,67	15,81	(1,25)	1,42
Police avec garantie de 75/75 SP	11,00	11,89	11,23	—	—	(0,89)	0,66
Police avec garantie de 75/100 SP	10,86	11,78	11,15	10,63	—	(0,92)	0,63
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,09	11,96	—	10,69	—	(0,87)	0,70

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance du revenu Plus SF633 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.



# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice..

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	— \$	4 570 \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	85
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(4 655)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 4 655 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds de croissance du revenu Plus SF633

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Générations et Mosaïque	2,95	2,95	2,95	2,94	2,96
Générations I	2,84	2,84	2,84	2,83	2,88
Générations II	3,06	3,06	3,06	3,05	3,08
Générations de base	2,56	2,57	2,56	2,56	2,72
Police avec garantie de 75/75	2,56	2,57	2,56	2,56	2,72
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,84	2,84	2,83	2,87
Police avec garantie de 100/100	3,06	3,06	3,06	3,05	3,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,32	2,33	2,32	2,31	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,43	2,43	2,43	2,42	2,43
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,60	2,60	2,59	2,58	2,59
Police avec garantie de 75/75 SP	1,45	1,47	1,46	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,72	1,74	1,73	1,72	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,34	1,34	—	1,34	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	13,17	22,60	20,73	16,18	12,19

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (CI) SF800

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (CI) SF800 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	25 731	34 559
<b>Total des placements</b>	<b>25 731</b>	<b>34 559</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 731 \$</b>	<b>34 559 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>25 731 \$</b>	<b>34 559 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 509) \$	4 160 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 509)</b>	<b>4 160</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	757	929
Autres	75	89
<b>Total des charges</b>	<b>832</b>	<b>1 018</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 341) \$</b>	<b>3 142 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>34 559 \$</b>	<b>35 337 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	82	292
Retraits des titulaires de contrats	(4 569)	(4 212)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 341)	3 142
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(8 828)	(778)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>25 731 \$</b>	<b>34 559 \$</b>

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 341) \$	3 142 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(12 549)	(2 740)
(Profits) pertes latents	16 058	(1 420)
Produit brut de la cession d'actifs	34 900	5 226
Paiements bruts pour achats d'actifs	(29 581)	(288)
	<u>4 487</u>	<u>3 920</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	82	292
Retraits des titulaires de contrats	(4 569)	(4 212)
	<u>(4 487)</u>	<u>(3 920)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	11 840	11 616
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation 1.83MI</b>	8 827	8 442
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI</b>	2 111	2 151
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI</b>	3 558	3 522
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	<b>26 336</b>	<b>25 731</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	236 538	255 778	281 711	313 159	349 177	3 961	4 918	4 947	5 077	4 981
Police avec garantie de 75/100	1 164 867	1 340 721	1 509 696	1 673 702	1 915 405	19 400	25 655	26 397	27 030	27 236
Police avec garantie de 100/100	59 697	60 185	57 663	63 038	66 977	973	1 129	990	1 001	938
Police avec garantie de 75/75 SP1	21 353	63 110	81 899	104 846	99 585	355	1 197	1 410	1 657	1 377
Police avec garantie de 75/100 SP1	59 522	81 857	84 953	148 458	187 424	983	1 544	1 456	2 336	2 582
Police avec garantie de 100/100 SP1	1 830	3 860	5 158	5 564	73 214	30	72	87	86	998
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 362	1 860	2 364	2 955	3 602	29	44	50	56	58

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	16,75	19,23	17,56	16,21	14,27	(2,48)	1,67
Police avec garantie de 75/100	16,65	19,13	17,48	16,15	14,22	(2,48)	1,65
Police avec garantie de 100/100	16,30	18,76	17,17	15,88	14,00	(2,46)	1,59
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,61	18,97	17,22	15,81	13,83	(2,36)	1,75
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,51	18,86	17,14	15,74	13,78	(2,35)	1,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,23	18,57	16,90	15,54	13,63	(2,34)	1,67
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,32	23,79	21,10	18,91	16,16	(2,47)	2,69

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (CI) SF800 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice..

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu équilibré (CI) SF800

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,88</b>	2,93	2,93	2,94	2,94
Police avec garantie de 75/100	<b>2,93</b>	2,99	2,99	2,99	3,00
Police avec garantie de 100/100	<b>3,08</b>	3,14	3,14	3,15	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,32</b>	2,36	2,36	2,36	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,36</b>	2,41	2,41	2,41	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,54</b>	2,58	2,57	2,58	2,58

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>101,77</b>	0,82	8,64	3,33	3,00

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE SF801

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base SF801 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré de base SF801

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	64 761	60 002
Total des placements	64 761	60 002
<b>Total de l'actif</b>	<b>64 761 \$</b>	<b>60 002 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>64 761 \$</b>	<b>60 002 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(4 644) \$	6 734 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(4 644)</b>	<b>6 734</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 452	1 282
Autres	139	118
<b>Total des charges</b>	<b>1 591</b>	<b>1 400</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(6 235) \$</b>	<b>5 334 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>60 002 \$</b>	<b>47 521 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	16 258	11 308
Retraits des titulaires de contrats	(5 264)	(4 161)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 235)	5 334
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	4 759	12 481
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>64 761 \$</b>	<b>60 002 \$</b>

# Fonds équilibré de base SF801

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 235) \$	5 334 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 210)	(1 381)
(Profits) pertes latents	5 854	(5 353)
Produit brut de la cession d'actifs	4 979	3 591
Paiements bruts pour achats d'actifs	(14 382)	(9 338)
	<u>(10 994)</u>	<u>(7 147)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	16 258	11 308
Retraits des titulaires de contrats	(5 264)	(4 161)
	<u>10 994</u>	<u>7 147</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds équilibré de base SF801

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	3 905	5 802
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	3 878	5 781
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	7 580	11 629
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	25 717	25 989
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions mondiales SF034</b>	2 529	3 902
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,17 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,83 %	
Oracle Corp.	3,14 %	
McDonald's Corp.	2,71 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,68 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré de base SF801

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain (Put) SF529</b>	3 290	3 924
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
AstraZeneca PLC	3,83 %	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	3,64 %	
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,97 %	
Merck KGaA	2,91 %	
Mitsubishi Corp.	2,85 %	
<b>Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517</b>	1 286	1 935
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aon Corp.	5,93 %	
Danaher Corp.	5,20 %	
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,71 %	
Roper Technologies Inc.	4,58 %	
Keysight Technologies Inc.	4,44 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	2 363	3 851
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	1 313	1 948
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>51 861</b>	<b>64 761</b>

# Fonds équilibré de base SF801

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	544 379	461 125	387 733	389 278	367 977	9 576	9 019	6 864	6 562	5 548
Police avec garantie de 75/100	2 030 164	1 977 694	1 904 743	1 886 327	1 924 677	35 425	38 388	33 485	31 593	28 845
Police avec garantie de 100/100	68 204	60 094	44 964	43 054	73 255	1 166	1 145	777	710	1 082
Police avec garantie de 75/75 SP1	174 601	133 578	57 482	30 729	31 612	2 960	2 503	969	490	449
Police avec garantie de 75/100 SP1	678 581	386 031	236 451	151 411	175 132	11 441	7 197	3 969	2 408	2 477
Police avec garantie de 100/100 SP1	89 953	25 634	24 241	18 326	18 381	1 490	470	401	288	257
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	64	—	—	—	—	1
Police avec garantie de 75/100 SP2	37 669	35 058	35 995	24 353	23 243	801	806	729	457	380
Police avec garantie de 75/75 SP	15 223	10 079	9 612	—	—	174	127	108	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	45 005	6 921	2 749	—	—	514	87	31	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	30 956	225	—	—	—	365	3	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	26 631	20 014	16 422	—	—	313	257	188	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	46 043	—	—	—	—	536	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	17,59	19,56	17,70	16,86	15,08	(1,97)	1,86
Police avec garantie de 75/100	17,45	19,41	17,58	16,75	14,99	(1,96)	1,83
Police avec garantie de 100/100	17,09	19,04	17,27	16,48	14,77	(1,95)	1,77
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,95	18,74	16,86	15,96	14,19	(1,79)	1,88
Police avec garantie de 75/100 SP1	16,86	18,64	16,79	15,90	14,15	(1,78)	1,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	16,57	18,35	16,55	15,70	13,99	(1,78)	1,80
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	—	16,37	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	21,26	23,00	20,26	18,78	16,35	(1,74)	2,74
Police avec garantie de 75/75 SP	11,46	12,60	11,28	—	—	(1,14)	1,32
Police avec garantie de 75/100 SP	11,43	12,57	11,26	—	—	(1,14)	1,31
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,78	12,86	—	—	—	(1,08)	1,42
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,73	12,83	11,43	—	—	(1,10)	1,40
Police avec garantie de 100/100 SPP	11,65	—	—	—	—	(1,11)	—



# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base SF801 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.



# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds équilibré de base SF801

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds équilibré de base SF801

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,72	2,71	2,71	2,72	2,73
Police avec garantie de 75/100	2,77	2,77	2,77	2,77	2,78
Police avec garantie de 100/100	2,92	2,92	2,92	2,92	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,13	2,12	2,12	2,13	2,14
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,18	2,18	2,18	2,19	2,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,36	2,35	2,34	2,35	2,36
Police avec garantie de 75/75 SP	1,62	1,62	1,61	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,68	1,67	1,66	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,04	1,03	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,09	1,09	1,09	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	1,24	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	7,92	6,78	20,39	10,28	6,72

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS SF802

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base Croissance plus SF802 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	108 896	111 319
Total des placements	108 896	111 319
<b>Total de l'actif</b>	<b>108 896 \$</b>	<b>111 319 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>108 896 \$</b>	<b>111 319 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(7 950) \$	14 542 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(7 950)</b>	<b>14 542</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 711	2 455
Autres	301	267
<b>Total des charges</b>	<b>3 012</b>	<b>2 722</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 962) \$</b>	<b>11 820 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>111 319 \$</b>	<b>85 371 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	17 782	22 003
Retraits des titulaires de contrats	(9 243)	(7 875)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 962)	11 820
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(2 423)	25 948
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>108 896 \$</b>	<b>111 319 \$</b>



# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 962) \$	11 820 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(2 652)	(2 626)
(Profits) pertes latents	10 602	(11 916)
Produit brut de la cession d'actifs	9 561	6 661
Paiements bruts pour achats d'actifs	(15 088)	(18 067)
	<u>(8 539)</u>	<u>(14 128)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	17 782	22 003
Retraits des titulaires de contrats	(9 243)	(7 875)
	<u>8 539</u>	<u>14 128</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	7 325	11 440
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	7 333	11 427
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	14 280	22 917
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	32 228	32 607
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions mondiales SF034</b>	4 724	7 641
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,17 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,83 %	
Oracle Corp.	3,14 %	
McDonald's Corp.	2,71 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,68 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain (Put) SF529</b>	6 299	7 649
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
AstraZeneca PLC	3,83 %	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	3,64 %	
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,97 %	
Merck KGaA	2,91 %	
Mitsubishi Corp.	2,85 %	
<b>Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517</b>	2 350	3 803
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aon Corp.	5,93 %	
Danaher Corp.	5,20 %	
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,71 %	
Roper Technologies Inc.	4,58 %	
Keysight Technologies Inc.	4,44 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	4 252	7 586
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	2 491	3 826
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>81 282</b>	<b>108 896</b>

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	692 811	652 274	580 540	539 871	545 416	12 968	13 510	10 635	9 486	8 484
Police avec garantie de 75/100	3 420 875	3 405 042	3 274 363	3 505 429	3 615 027	63 512	69 993	59 563	61 198	55 903
Police avec garantie de 100/100	164 178	183 425	177 915	193 801	200 083	2 999	3 715	3 194	3 344	3 063
Police avec garantie de 75/75 SP1	182 979	153 109	54 860	102 577	70 926	3 324	3 059	964	1 719	1 046
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 146 679	835 611	440 515	399 889	376 324	20 733	16 629	7 712	6 679	5 535
Police avec garantie de 100/100 SP1	225 480	151 352	156 870	135 220	136 030	4 031	2 983	2 724	2 244	1 991
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 679	10 664	13 874	9 699	13 332	108	265	296	193	228
Police avec garantie de 75/100 SP2	8 810	4 695	1 447	5 491	2 865	204	117	31	109	49
Police avec garantie de 75/75 SP	14 500	14 917	10 259	—	—	169	191	115	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	66 145	53 429	8 471	—	—	771	682	95	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	6 400	6 901	3 695	—	—	77	90	42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	6 514	—	—	—	—	85	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	18,72	20,71	18,32	17,57	15,56	(1,99)	2,39
Police avec garantie de 75/100	18,57	20,56	18,19	17,46	15,46	(1,99)	2,37
Police avec garantie de 100/100	18,27	20,25	17,95	17,26	15,31	(1,98)	2,30
Police avec garantie de 75/75 SP1	18,17	19,98	17,57	16,75	14,74	(1,81)	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	18,08	19,90	17,51	16,70	14,71	(1,82)	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,88	19,71	17,37	16,60	14,64	(1,83)	2,34
Police avec garantie de 75/75 SP2	23,12	24,86	21,36	19,91	17,13	(1,74)	3,50
Police avec garantie de 75/100 SP2	23,12	24,86	21,36	19,91	17,13	(1,74)	3,50
Police avec garantie de 75/75 SP	11,69	12,80	11,19	—	—	(1,11)	1,61
Police avec garantie de 75/100 SP	11,66	12,77	11,18	—	—	(1,11)	1,59
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,01	13,06	11,36	—	—	(1,05)	1,70
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	13,04	—	—	—	—	1,69

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base Croissance plus SF802 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds équilibré de base Croissance plus SF802

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,87</b>	2,86	2,86	2,87	2,88
Police avec garantie de 75/100	<b>2,92</b>	2,92	2,92	2,92	2,93
Police avec garantie de 100/100	<b>3,08</b>	3,07	3,08	3,08	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,27</b>	2,26	2,27	2,27	2,28
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,32</b>	2,32	2,32	2,33	2,34
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,49</b>	2,49	2,49	2,50	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,76</b>	1,75	1,74	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,81</b>	1,80	1,79	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,17</b>	1,16	1,16	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	—	1,21	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>8,73</b>	6,90	9,89	9,95	9,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE BASE CROISSANCE PRUDENTE SF803

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de base Croissance prudente SF803 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de base Croissance prudente SF803

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	76 569	92 761
Total des placements	76 569	92 761
<b>Total de l'actif</b>	<b>76 569 \$</b>	<b>92 761 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>76 569 \$</b>	<b>92 761 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 746) \$	4 536 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 746)</b>	<b>4 536</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 677	1 678
Autres	183	176
<b>Total des charges</b>	<b>1 860</b>	<b>1 854</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 606) \$</b>	<b>2 682 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>92 761 \$</b>	<b>68 365 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	5 729	32 289
Retraits des titulaires de contrats	(11 315)	(10 575)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 606)	2 682
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16 192)	24 396
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>76 569 \$</b>	<b>92 761 \$</b>

# Fonds de base Croissance prudente SF803

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 606) \$	2 682 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 499)	(1 799)
(Profits) pertes latents	10 245	(2 737)
Produit brut de la cession d'actifs	17 742	9 877
Paiements bruts pour achats d'actifs	(10 296)	(29 737)
	<u>5 586</u>	<u>(21 714)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	5 729	32 289
Retraits des titulaires de contrats	(11 315)	(10 575)
	<u>(5 586)</u>	<u>21 714</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	2 740	3 439
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	2 698	3 427
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	5 176	6 892
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	55 961	53 631
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions mondiales SF034</b>	1 869	2 298
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,17 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,83 %	
Oracle Corp.	3,14 %	
McDonald's Corp.	2,71 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,68 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain (Put) SF529</b>	2 079	2 301
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
AstraZeneca PLC	3,83 %	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	3,64 %	
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,97 %	
Merck KGaA	2,91 %	
Mitsubishi Corp.	2,85 %	
<b>Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517</b>	938	1 143
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aon Corp.	5,93 %	
Danaher Corp.	5,20 %	
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,71 %	
Roper Technologies Inc.	4,58 %	
Keysight Technologies Inc.	4,44 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	1 816	2 286
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	910	1 152
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>74 187</b>	<b>76 569</b>

# Fonds de base Croissance prudente SF803

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 498 203	1 749 190	1 458 313	1 132 466	868 223	20 976	27 672	22 436	16 429	11 629
Police avec garantie de 75/100	2 062 109	2 262 611	1 846 758	1 099 983	1 020 801	28 631	35 518	28 208	15 852	13 589
Police avec garantie de 100/100	105 107	125 479	95 547	73 261	82 405	1 432	1 935	1 436	1 040	1 082
Police avec garantie de 75/75 SP1	590 255	493 367	260 383	24 658	17 161	7 771	7 306	3 733	332	212
Police avec garantie de 75/100 SP1	894 151	927 415	519 521	273 227	154 954	11 708	13 668	7 417	3 664	1 911
Police avec garantie de 100/100 SP1	88 983	78 716	88 340	90 826	15 845	1 145	1 142	1 243	1 203	193
Police avec garantie de 75/75 SP2	22 876	29 634	4 154	1 462	3 266	372	531	71	23	46
Police avec garantie de 75/100 SP2	135 680	153 536	107 783	85 403	96 246	2 209	2 757	1 837	1 340	1 361
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	8 897	7 664	6 281	—	—	151	120	89
Police avec garantie de 75/75 SP	71 908	51 492	37 078	2 501	—	761	609	422	27	—
Police avec garantie de 75/100 SP	94 819	80 071	39 954	6 327	—	1 002	946	454	67	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	4 786	6 730	71 997	2 566	2 579	52	81	828	27	25
Police avec garantie de 75/100 SPP	47 327	44 258	11 200	—	—	510	531	129	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	5 419	—	—	—	—	65	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,00	15,82	15,38	14,51	13,39	(1,82)	0,44
Police avec garantie de 75/100	13,88	15,70	15,27	14,41	13,31	(1,82)	0,43
Police avec garantie de 100/100	13,62	15,42	15,03	14,20	13,14	(1,80)	0,39
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,17	14,81	14,34	13,46	12,37	(1,64)	0,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,09	14,74	14,28	13,41	12,33	(1,65)	0,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,86	14,50	14,07	13,24	12,20	(1,64)	0,43
Police avec garantie de 75/75 SP2	16,26	17,93	17,02	15,66	14,12	(1,67)	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP2	16,28	17,96	17,04	15,69	14,14	(1,68)	0,92
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	17,00	15,65	14,11	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	10,59	11,83	11,38	10,62	—	(1,24)	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP	10,56	11,81	11,37	10,61	—	(1,25)	0,44
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,80	12,02	11,51	10,69	9,72	(1,22)	0,51
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,78	12,00	11,49	—	—	(1,22)	0,51
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	11,93	—	—	—	—	0,48



# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de base Croissance prudente SF803 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.



# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de base Croissance prudente SF803

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,45	2,43	2,41	2,41	2,42
Police avec garantie de 75/100	2,50	2,49	2,46	2,46	2,48
Police avec garantie de 100/100	2,65	2,63	2,61	2,61	2,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,99	1,98	1,95	1,97	1,98
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,05	2,04	2,02	2,02	2,03
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,21	2,21	2,19	2,18	2,18
Police avec garantie de 75/75 SP	1,33	1,33	1,31	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,39	1,38	1,37	1,37	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	0,89	0,88	0,87	0,87	0,87
Police avec garantie de 75/100 SPP	0,94	0,93	0,92	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,10	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	12,37	11,98	9,91	15,09	12,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MODÉRÉ DE BASE SF804

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base SF804 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds modéré de base SF804

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	51 581	57 575
<b>Total des placements</b>	<b>51 581</b>	<b>57 575</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 581 \$</b>	<b>57 575 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>51 581 \$</b>	<b>57 575 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(5 226) \$	3 639 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(5 226)</b>	<b>3 639</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 163	977
Autres	133	106
<b>Total des charges</b>	<b>1 296</b>	<b>1 083</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(6 522) \$</b>	<b>2 556 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>57 575 \$</b>	<b>31 862 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	9 909	26 629
Retraits des titulaires de contrats	(9 381)	(3 472)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 522)	2 556
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 994)	25 713
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>51 581 \$</b>	<b>57 575 \$</b>



# Fonds modéré de base SF804

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(6 522) \$</b>	2 556 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(783)</b>	(728)
(Profits) pertes latents	<b>6 009</b>	(2 911)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>10 660</b>	3 818
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(9 892)</b>	(25 892)
	<b>(528)</b>	(23 157)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>9 909</b>	26 629
Retraits des titulaires de contrats	<b>(9 381)</b>	(3 472)
	<b>528</b>	23 157
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds modéré de base SF804

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	2 562	3 074
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	2 533	3 059
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	4 805	6 157
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	32 884	31 018
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions mondiales SF034</b>	1 749	2 075
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,17 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,83 %	
Oracle Corp.	3,14 %	
McDonald's Corp.	2,71 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,68 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds modéré de base SF804

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain (Put) SF529</b>	1 941	2 085
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
AstraZeneca PLC	3,83 %	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	3,64 %	
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,97 %	
Merck KGaA	2,91 %	
Mitsubishi Corp.	2,85 %	
<b>Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517</b>	873	1 029
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aon Corp.	5,93 %	
Danaher Corp.	5,20 %	
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,71 %	
Roper Technologies Inc.	4,58 %	
Keysight Technologies Inc.	4,44 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	1 719	2 049
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	838	1 035
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	49 904	51 581

## Fonds modéré de base SF804

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	946 126	1 182 861	607 444	405 172	308 630	14 320	20 107	9 803	6 158	4 288
Police avec garantie de 75/100	937 930	934 414	798 594	622 462	574 736	14 087	15 771	12 803	9 404	7 942
Police avec garantie de 100/100	58 046	56 509	59 560	44 488	44 841	853	935	938	661	610
Police avec garantie de 75/75 SP1	598 843	456 966	162 815	75 370	85 856	8 611	7 343	2 472	1 072	1 111
Police avec garantie de 75/100 SP1	724 128	739 275	373 107	223 329	155 372	10 355	11 821	5 639	3 165	2 004
Police avec garantie de 100/100 SP1	40 926	39 896	6 301	—	—	575	628	94	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 512	1 535	—	—	—	27	30	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	4 414	5 836	—	—	—	79	114	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	15 008	15 734	2 781	—	—	164	191	32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	25 463	29 682	7 151	—	—	277	360	81	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	172 036	—	—	—	—	1 922	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	27 897	22 331	—	—	—	311	275	—	—	—

### Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	15,14	17,00	16,14	15,20	13,89	(1,86)	0,86
Police avec garantie de 75/100	15,02	16,88	16,03	15,11	13,82	(1,86)	0,85
Police avec garantie de 100/100	14,70	16,55	15,74	14,86	13,61	(1,85)	0,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,38	16,07	15,18	14,23	12,94	(1,69)	0,89
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,30	15,99	15,11	14,17	12,90	(1,69)	0,88
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,04	15,73	14,89	—	—	(1,69)	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP2	17,87	19,56	—	—	—	(1,69)	1,45
Police avec garantie de 75/100 SP2	17,87	19,57	—	—	—	(1,70)	1,46
Police avec garantie de 75/75 SP	10,92	12,13	11,39	—	—	(1,21)	0,74
Police avec garantie de 75/100 SP	10,90	12,11	11,38	—	—	(1,21)	0,73
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,17	—	—	—	—	(1,17)	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,14	12,32	—	—	—	(1,18)	0,80

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base SF804 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds modéré de base SF804

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds modéré de base SF804

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,56</b>	2,53	2,52	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100	<b>2,61</b>	2,60	2,57	2,58	2,59
Police avec garantie de 100/100	<b>2,76</b>	2,76	2,73	2,74	2,75
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,05</b>	2,04	2,03	2,04	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,11</b>	2,10	2,08	2,09	2,10
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,28</b>	2,27	2,23	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,44</b>	1,42	1,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,50</b>	1,48	1,48	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,95</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,00</b>	0,99	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>17,99</b>	8,75	21,12	19,45	15,66

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MODÉRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS SF805

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base Croissance plus SF805 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	40 713	40 729
<b>Total des placements</b>	<b>40 713</b>	<b>40 729</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>40 713 \$</b>	<b>40 729 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>40 713 \$</b>	<b>40 729 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 481) \$	3 276 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 481)</b>	<b>3 276</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	872	720
Autres	100	79
<b>Total des charges</b>	<b>972</b>	<b>799</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 453) \$</b>	<b>2 477 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>40 729 \$</b>	<b>24 353 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	8 724	16 470
Retraits des titulaires de contrats	(4 287)	(2 571)
l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 453)	2 477
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(16)	16 376
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>40 713 \$</b>	<b>40 729 \$</b>

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 453) \$	2 477 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(739)	(428)
(Profits) pertes latents	4 220	(2 848)
Produit brut de la cession d'actifs	5 979	1 886
Paiements bruts pour achats d'actifs	(9 444)	(14 986)
	<u>(4 437)</u>	<u>(13 899)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	8 724	16 470
Retraits des titulaires de contrats	(4 287)	(2 571)
	<u>4 437</u>	<u>13 899</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Laketon) SF009</b>	2 480	3 057
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	8,37 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,41 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6,20 %	
Banque de Montréal	4,50 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,47 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	2 452	3 054
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de dividendes S-189LL</b>	4 677	6 118
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	6,12 %	
La Banque Toronto-Dominion	5,94 %	
Enbridge Inc.	4,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,50 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,46 %	
<b>Fonds à revenu fixe (Laketon) SF019</b>	21 295	20 318
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	8,00 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,68 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,63 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	3,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,70 %	
<b>Fonds d'actions mondiales SF034</b>	1 664	2 038
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,17 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,83 %	
Oracle Corp.	3,14 %	
McDonald's Corp.	2,71 %	
Johnson & Johnson Inc.	2,68 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de valeur américain (Put) SF529</b>	1 889	2 058
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
AstraZeneca PLC	3,83 %	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	3,64 %	
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,97 %	
Merck KGaA	2,91 %	
Mitsubishi Corp.	2,85 %	
<b>Fonds en actions américaines (SGIGWL) SF517</b>	840	1 015
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Aon Corp.	5,93 %	
Danaher Corp.	5,20 %	
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,71 %	
Roper Technologies Inc.	4,58 %	
Keysight Technologies Inc.	4,44 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	1 648	2 036
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Fonds de valeur américain S-178LL</b>	808	1 019
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	4,25 %	
JPMorgan Chase & Co.	3,27 %	
Amazon.com Inc.	2,67 %	
Meta Platforms Inc.	2,57 %	
Bank of America Corp.	2,27 %	
<b>Total des placements</b>	<b>37 753</b>	<b>40 713</b>

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	320 035	297 610	201 509	155 979	144 170	5 211	5 417	3 402	2 495	2 085
Police avec garantie de 75/100	1 216 144	1 077 860	875 864	580 488	553 354	19 649	19 477	14 689	9 229	7 960
Police avec garantie de 100/100	55 077	69 523	45 462	31 390	15 263	871	1 231	748	491	216
Police avec garantie de 75/75 SP1	224 900	254 029	137 770	87 725	41 429	3 508	4 405	2 205	1 322	562
Police avec garantie de 75/100 SP1	547 462	459 440	177 496	133 706	93 169	8 506	7 940	2 831	2 011	1 261
Police avec garantie de 100/100 SP1	11 101	12 906	6 047	—	—	169	219	95	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	15 227	4 944	4 412	—	—	297	105	85	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	59 298	36 111	10 136	7 948	8 493	1 156	766	194	140	132
Police avec garantie de 75/75 SP	427	420	1 124	842	—	5	5	13	9	—
Police avec garantie de 75/100 SP	82 061	43 294	4 298	—	—	914	534	49	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	25 373	35 813	2 998	—	—	290	451	34	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	12 010	14 231	686	—	—	137	179	8	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	16,28	18,20	16,88	16,00	14,46	(1,92)	1,32
Police avec garantie de 75/100	16,16	18,07	16,77	15,90	14,38	(1,91)	1,30
Police avec garantie de 100/100	15,81	17,71	16,46	15,63	14,16	(1,90)	1,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,60	17,34	16,00	15,07	13,56	(1,74)	1,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,54	17,28	15,95	15,04	13,53	(1,74)	1,33
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,23	16,97	15,69	—	—	(1,74)	1,28
Police avec garantie de 75/75 SP2	19,50	21,22	19,17	—	—	(1,72)	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP2	19,50	21,22	19,17	17,69	15,58	(1,72)	2,05
Police avec garantie de 75/75 SP	11,17	12,35	11,33	10,62	—	(1,18)	1,02
Police avec garantie de 75/100 SP	11,14	12,32	11,31	—	—	(1,18)	1,01
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,45	12,59	11,48	—	—	(1,14)	1,11
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,42	12,56	11,47	—	—	(1,14)	1,09



# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base Croissance plus SF805 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.



# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds modéré de base Croissance plus SF805

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,66</b>	2,65	2,63	2,63	2,65
Police avec garantie de 75/100	<b>2,72</b>	2,71	2,69	2,69	2,71
Police avec garantie de 100/100	<b>2,88</b>	2,86	2,84	2,84	2,87
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,12</b>	2,10	2,09	2,08	2,11
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,17</b>	2,15	2,14	2,14	2,16
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,34</b>	2,32	2,29	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,54</b>	1,56	1,54	1,53	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,60</b>	1,59	1,59	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,00</b>	0,99	0,97	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,06</b>	1,04	1,04	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>14,83</b>	5,91	14,57	19,52	13,43

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (FIDELITY) SF806

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Fidelity) SF806 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	62 474	79 740
<b>Total des placements</b>	<b>62 474</b>	<b>79 740</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>62 474 \$</b>	<b>79 740 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>62 474 \$</b>	<b>79 740 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(7 138) \$	9 796 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(7 138)</b>	<b>9 796</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 832	2 156
Autres	181	215
<b>Total des charges</b>	<b>2 013</b>	<b>2 371</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(9 151) \$</b>	<b>7 425 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>79 740 \$</b>	<b>81 513 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	384	753
Retraits des titulaires de contrats	(8 499)	(9 951)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 151)	7 425
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(17 266)	(1 773)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>62 474 \$</b>	<b>79 740 \$</b>



# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 151) \$	7 425 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(4 471)	(6 594)
(Profits) pertes latents	11 609	(3 202)
Produit brut de la cession d'actifs	10 273	12 128
Paiements bruts pour achats d'actifs	(145)	(559)
	<u>8 115</u>	<u>9 198</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	384	753
Retraits des titulaires de contrats	(8 499)	(9 951)
	<u>(8 115)</u>	<u>(9 198)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502</b>	21 241	24 970
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032, 144A	3,92 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,33 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,95 %	
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,55 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	1,49 %	
<b>Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505</b>	7 567	16 944
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,45 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,25 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,97 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,67 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,06 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	2 900	5 588
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506</b>	4 810	11 253
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	4,10 %	
Microsoft Corp.	3,49 %	
AstraZeneca PLC	2,20 %	
Exxon Mobil Corp.	2,14 %	
Boston Scientific Corp.	1,94 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	1 297	3 719
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>37 815</b>	<b>62 474</b>

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	437 273	468 090	524 517	577 971	549 352	7 602	9 227	9 428	9 575	7 953
Police avec garantie de 75/100	2 497 125	2 840 418	3 233 979	3 629 063	3 793 207	43 123	55 646	57 808	59 824	54 668
Police avec garantie de 100/100	124 339	140 994	158 496	192 269	181 679	2 106	2 714	2 788	3 123	2 584
Police avec garantie de 75/75 SP1	74 780	101 260	92 014	119 585	57 915	1 302	1 987	1 637	1 950	820
Police avec garantie de 75/100 SP1	435 450	473 247	507 527	544 062	579 689	7 538	9 240	8 989	8 836	8 183
Police avec garantie de 100/100 SP1	23 006	23 431	25 206	25 358	26 564	391	450	440	407	371
Police avec garantie de 75/100 SP2	17 583	18 119	17 417	17 802	10 988	396	449	382	349	183
Police avec garantie de 100/100 SP2	692	1 103	1 838	2 337	5 669	16	27	41	46	94

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	17,38	19,71	17,98	16,57	14,48	(2,33)	1,73
Police avec garantie de 75/100	17,27	19,59	17,88	16,48	14,41	(2,32)	1,71
Police avec garantie de 100/100	16,94	19,24	17,59	16,24	14,22	(2,30)	1,65
Police avec garantie de 75/75 SP1	17,41	19,63	17,79	16,31	14,17	(2,22)	1,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	17,31	19,52	17,71	16,24	14,12	(2,21)	1,81
Police avec garantie de 100/100 SP1	17,01	19,22	17,46	16,04	13,96	(2,21)	1,76
Police avec garantie de 75/100 SP2	22,52	24,78	21,93	19,62	16,64	(2,26)	2,85
Police avec garantie de 100/100 SP2	22,56	24,82	21,97	19,65	16,66	(2,26)	2,85

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Fidelity) SF806 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds équilibré (Fidelity) SF806

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,99</b>	3,00	3,00	3,00	3,02
Police avec garantie de 75/100	<b>3,05</b>	3,05	3,05	3,06	3,07
Police avec garantie de 100/100	<b>3,20</b>	3,21	3,21	3,21	3,23
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,42</b>	2,42	2,42	2,42	2,43
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,47</b>	2,47	2,47	2,48	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,63</b>	2,64	2,64	2,64	2,66

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>0,21</b>	0,69	9,38	7,05	1,72

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS MODÉRÉ CROISSANCE PLUS (FIDELITY) SF807

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	19 199	25 074
<b>Total des placements</b>	<b>19 199</b>	<b>25 074</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 199 \$</b>	<b>25 074 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>19 199 \$</b>	<b>25 074 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 341) \$	2 494 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 341)</b>	<b>2 494</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	549	654
Autres	58	71
<b>Total des charges</b>	<b>607</b>	<b>725</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 948) \$</b>	<b>1 769 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>		
	<b>25 074 \$</b>	<b>25 339 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	75	103
Retraits des titulaires de contrats	(3 002)	(2 137)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 948)	1 769
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 875)	(265)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>19 199 \$</b>	<b>25 074 \$</b>

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 948) \$	1 769 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 443)	(1 474)
(Profits) pertes latents	3 784	(1 020)
Produit brut de la cession d'actifs	3 782	2 866
Paiements bruts pour achats d'actifs	(248)	(107)
	<u>2 927</u>	<u>2 034</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	75	103
Retraits des titulaires de contrats	(3 002)	(2 137)
	<u>(2 927)</u>	<u>(2 034)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502</b>	8 090	9 593
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032, 144A	3,92 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,33 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,95 %	
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,55 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	1,49 %	
<b>Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505</b>	2 071	4 328
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,45 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,25 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,97 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,67 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,06 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	776	1 426
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506</b>	1 387	2 895
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	4,10 %	
Microsoft Corp.	3,49 %	
AstraZeneca PLC	2,20 %	
Exxon Mobil Corp.	2,14 %	
Boston Scientific Corp.	1,94 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	392	957
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>12 716</b>	<b>19 199</b>

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	143 990	159 847	184 805	209 427	212 362	2 330	2 941	3 170	3 314	2 977
Police avec garantie de 75/100	852 462	972 296	1 058 702	1 315 693	1 470 226	13 693	17 768	18 049	20 702	20 501
Police avec garantie de 100/100	24 012	36 033	36 719	38 483	42 974	377	645	614	595	590
Police avec garantie de 75/75 SP1	29 399	37 943	41 045	78 873	56 629	472	688	690	1 216	769
Police avec garantie de 75/100 SP1	143 240	165 153	165 996	169 489	143 182	2 284	2 979	2 777	2 602	1 936
Police avec garantie de 100/100 SP1	597	597	—	—	—	9	11	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	—	3 598	—	—	—	—	57
Police avec garantie de 75/75 SP	3 004	3 242	3 292	3 345	—	34	42	39	36	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	16,18	18,40	17,16	15,83	14,02	(2,22)	1,24
Police avec garantie de 75/100	16,06	18,27	17,05	15,73	13,94	(2,21)	1,22
Police avec garantie de 100/100	15,71	17,90	16,73	15,47	13,73	(2,19)	1,17
Police avec garantie de 75/75 SP1	16,04	18,13	16,81	15,41	13,57	(2,09)	1,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,95	18,04	16,73	15,35	13,52	(2,09)	1,31
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,67	17,75	—	—	—	(2,08)	1,26
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	—	—	15,85	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	11,42	12,84	11,84	10,80	—	(1,42)	1,00

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds modéré Croissance plus (Fidelity) SF807

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,91	2,92	2,92	2,93	2,94
Police avec garantie de 75/100	2,96	2,97	2,97	2,97	2,98
Police avec garantie de 100/100	3,13	3,13	3,13	3,14	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,33	2,33	2,33	2,33	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,38	2,38	2,38	2,38	2,40
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,53	2,55	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,81	1,81	1,81	1,80	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	1,17	0,42	10,24	7,39	3,95

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (FIDELITY) SF808

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	15 377	19 738
<b>Total des placements</b>	<b>15 377</b>	<b>19 738</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 377 \$</b>	<b>19 738 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>15 377 \$</b>	<b>19 738 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 923) \$	1 304 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 923)</b>	<b>1 304</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	401	495
Autres	43	52
<b>Total des charges</b>	<b>444</b>	<b>547</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 367) \$</b>	<b>757 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>19 738 \$</b>	<b>21 699 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	98	100
Retraits des titulaires de contrats	(2 092)	(2 818)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 367)	757
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 361)	(1 961)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>15 377 \$</b>	<b>19 738 \$</b>

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 367) \$	757 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(728)	(1 311)
(Profits) pertes latents	2 651	7
Produit brut de la cession d'actifs	2 502	3 458
Paiements bruts pour achats d'actifs	(64)	(193)
	<u>1 994</u>	<u>2 718</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	98	100
Retraits des titulaires de contrats	(2 092)	(2 818)
	<u>(1 994)</u>	<u>(2 718)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations canadiennes (Fidelity) SF502</b>	8 798	10 042
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032, 144A	3,92 %	
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	2,33 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,95 %	
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,55 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	1,49 %	
<b>Fonds Discipline Actions Canada (Fidelity) SF505</b>	1 296	2 401
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,45 %	
La Banque Toronto-Dominion	7,25 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,97 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,67 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,06 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	463	789
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds Discipline Actions mondiales (Fidelity) SF506</b>	890	1 614
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	4,10 %	
Microsoft Corp.	3,49 %	
AstraZeneca PLC	2,20 %	
Exxon Mobil Corp.	2,14 %	
Boston Scientific Corp.	1,94 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	257	531
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>11 704</b>	<b>15 377</b>



# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	230 058	266 825	296 151	306 950	323 486	3 367	4 462	4 772	4 567	4 352
Police avec garantie de 75/100	557 571	639 560	766 761	899 842	975 268	8 088	10 607	12 262	13 294	13 033
Police avec garantie de 100/100	23 673	24 284	23 925	31 078	34 689	336	394	375	451	456
Police avec garantie de 75/75 SP1	47 569	35 759	38 412	40 877	39 621	676	577	595	581	506
Police avec garantie de 75/100 SP1	130 724	151 169	158 964	163 690	111 444	1 848	2 429	2 448	2 316	1 418
Police avec garantie de 100/100 SP1	76 491	80 250	82 142	84 141	90 822	1 062	1 269	1 247	1 176	1 143
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	438	448	—	—	—	7	6

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,63	16,72	16,11	14,88	13,45	(2,09)	0,61
Police avec garantie de 75/100	14,51	16,58	15,99	14,77	13,36	(2,07)	0,59
Police avec garantie de 100/100	14,18	16,23	15,68	14,50	13,14	(2,05)	0,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,22	16,15	15,48	14,21	12,77	(1,93)	0,67
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,14	16,07	15,40	14,15	12,72	(1,93)	0,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,89	15,81	15,18	13,97	12,58	(1,92)	0,63
Police avec garantie de 75/75 SP2	—	—	—	16,75	14,73	—	—

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.



# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu modéré (Fidelity) SF808

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,74	2,73	2,73	2,74	2,75
Police avec garantie de 75/100	2,79	2,79	2,78	2,80	2,81
Police avec garantie de 100/100	2,95	2,94	2,94	2,95	2,97
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,15	2,15	2,15	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,21	2,21	2,20	2,21	2,22
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,38	2,37	2,37	2,38	2,39

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,37	0,94	10,89	14,13	6,08

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF809

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	13 506	17 647
<b>Total des placements</b>	<b>13 506</b>	<b>17 647</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 506 \$</b>	<b>17 647 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>13 506 \$</b>	<b>17 647 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 132) \$	1 904 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 132)</b>	<b>1 904</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	386	495
Autres	40	50
<b>Total des charges</b>	<b>426</b>	<b>545</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 558) \$</b>	<b>1 359 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>17 647 \$</b>	<b>20 710 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	96	62
Retraits des titulaires de contrats	(2 679)	(4 484)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 558)	1 359
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 141)	(3 063)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 506 \$</b>	<b>17 647 \$</b>

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 558) \$	1 359 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 205)	(2 023)
(Profits) pertes latents	2 337	119
Produit brut de la cession d'actifs	3 111	5 069
Paiements bruts pour achats d'actifs	(102)	(102)
	<u>2 583</u>	<u>4 422</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	96	62
Retraits des titulaires de contrats	(2 679)	(4 484)
	<u>(2 583)</u>	<u>(4 422)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103</b>	1 654	3 324
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,63 %	
Banque Royale du Canada	5,43 %	
Brookfield Corp.	5,05 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,63 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,35 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	601	1 105
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516</b>	5 225	6 079
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032	3,10 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	3,01 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,47 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,28 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,27 %	
<b>Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509</b>	1 367	2 254
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,30 %	
AbbVie Inc.	3,43 %	
The TJX Companies Inc.	3,07 %	
BP PLC	3,00 %	
HCA Healthcare Inc.	2,78 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	302	744
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>9 149</b>	<b>13 506</b>

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	152 049	167 726	184 512	200 246	197 984	2 482	3 021	3 095	3 230	2 888
Police avec garantie de 75/100	521 619	651 714	864 057	991 075	1 131 624	8 443	11 648	14 388	15 881	16 409
Police avec garantie de 100/100	28 094	29 897	33 366	40 699	48 907	444	522	544	640	697
Police avec garantie de 75/75 SP1	15 988	15 094	17 475	18 377	357	253	263	282	283	5
Police avec garantie de 75/100 SP1	117 881	124 976	147 979	191 601	162 563	1 860	2 165	2 374	2 941	2 245
Police avec garantie de 100/100 SP1	1 543	1 636	1 740	1 854	2 045	24	28	27	28	28
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	5 169	—	—	—	—	54	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	16,32	18,01	16,77	16,13	14,59	(1,69)	1,24
Police avec garantie de 75/100	16,19	17,87	16,65	16,02	14,50	(1,68)	1,22
Police avec garantie de 100/100	15,80	17,47	16,31	15,72	14,25	(1,67)	1,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,87	17,41	16,12	15,41	13,86	(1,54)	1,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,78	17,32	16,05	15,35	13,81	(1,54)	1,27
Police avec garantie de 100/100 SP1	15,50	17,04	15,81	15,15	13,65	(1,54)	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	10,51	—	—	—

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu équilibré (Franklin Templeton) SF809

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,89	2,89	2,89	2,89	2,90
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,95	2,94	2,95	2,96
Police avec garantie de 100/100	3,11	3,11	3,11	3,11	3,13
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,31	2,31	2,31	2,30	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,37	2,37	2,37	2,37	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,53	2,53	2,53	2,53	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	—	1,84	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,69	0,52	5,54	5,70	3,78

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF810

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	6 432	7 891
<b>Total des placements</b>	<b>6 432</b>	<b>7 891</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 432 \$</b>	<b>7 891 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>6 432 \$</b>	<b>7 891 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(594) \$	644 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(594)</b>	<b>644</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	176	208
Autres	17	20
<b>Total des charges</b>	<b>193</b>	<b>228</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(787) \$</b>	<b>416 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>7 891 \$</b>	<b>8 674 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	15	16
Retraits des titulaires de contrats	(687)	(1 215)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(787)	416
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 459)	(783)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 432 \$</b>	<b>7 891 \$</b>

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(787) \$	416 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(340)	(599)
(Profits) pertes latents	934	(45)
Produit brut de la cession d'actifs	868	1 434
Paiements bruts pour achats d'actifs	(3)	(7)
	<u>672</u>	<u>1 199</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	15	16
Retraits des titulaires de contrats	(687)	(1 215)
	<u>(672)</u>	<u>(1 199)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103</b>	626	1 295
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,63 %	
Banque Royale du Canada	5,43 %	
Brookfield Corp.	5,05 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,63 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,35 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	229	429
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516</b>	2 973	3 546
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032	3,10 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	3,01 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,47 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,28 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,27 %	
<b>Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509</b>	517	874
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,30 %	
AbbVie Inc.	3,43 %	
The TJX Companies Inc.	3,07 %	
BP PLC	3,00 %	
HCA Healthcare Inc.	2,78 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	108	288
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>4 453</b>	<b>6 432</b>

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	54 716	56 538	60 913	68 036	82 265	832	958	981	1 047	1 154
Police avec garantie de 75/100	302 807	353 351	415 435	462 622	615 159	4 582	5 957	6 659	7 089	8 602
Police avec garantie de 100/100	12 404	15 899	23 734	31 154	27 672	184	263	374	470	381
Police avec garantie de 75/75 SP1	98	98	98	98	3 090	1	2	1	1	41
Police avec garantie de 75/100 SP1	54 610	41 647	40 821	55 724	49 951	803	678	628	815	663
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 043	2 043	2 043	66	1 901	30	33	31	1	25

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	15,21	16,94	16,10	15,38	14,03	(1,73)	0,84
Police avec garantie de 75/100	15,13	16,86	16,03	15,32	13,98	(1,73)	0,83
Police avec garantie de 100/100	14,81	16,53	15,74	15,07	13,77	(1,72)	0,79
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,76	16,35	15,45	14,69	13,32	(1,59)	0,90
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,70	16,29	15,39	14,63	13,27	(1,59)	0,90
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,47	16,05	15,19	14,45	13,13	(1,58)	0,86

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de croissance modéré (Franklin Templeton) SF810

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,78	2,78	2,78	2,78	2,79
Police avec garantie de 75/100	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84
Police avec garantie de 100/100	3,00	3,00	2,99	2,99	3,00
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,20	2,19	2,19	2,20	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,24	2,25	2,25	2,25	2,25
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,41	2,41	2,41	2,41	2,42

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,05	0,07	3,88	3,98	11,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (FRANKLIN TEMPLETON) SF811

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	4 544	5 647
<b>Total des placements</b>	<b>4 544</b>	<b>5 647</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 544 \$</b>	<b>5 647 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>4 544 \$</b>	<b>5 647 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(467) \$	331 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(467)</b>	<b>331</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	112	139
Autres	11	14
<b>Total des charges</b>	<b>123</b>	<b>153</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(590) \$</b>	<b>178 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>5 647 \$</b>	<b>6 868 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4	7
Retraits des titulaires de contrats	(517)	(1 406)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(590)	178
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(1 103)	(1 221)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 544 \$</b>	<b>5 647 \$</b>

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(590) \$	178 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(233)	(518)
(Profits) pertes latents	700	187
Produit brut de la cession d'actifs	706	1 579
Paiements bruts pour achats d'actifs	(70)	(27)
	<u>513</u>	<u>1 399</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	4	7
Retraits des titulaires de contrats	(517)	(1 406)
	<u>(513)</u>	<u>(1 399)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>



# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes (Bissett) SF103</b>	370	707
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,63 %	
Banque Royale du Canada	5,43 %	
Brookfield Corp.	5,05 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,63 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,35 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	132	235
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de revenu fixe (Templeton) SF516</b>	2 570	2 965
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 3,55 %, 15-09-2032	3,10 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	3,01 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,90 %, 15-06-2024	2,47 %	
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,28 %	
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,27 %	
<b>Fonds Actions mondiales (Templeton) SF509</b>	310	480
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,30 %	
AbbVie Inc.	3,43 %	
The TJX Companies Inc.	3,07 %	
BP PLC	3,00 %	
HCA Healthcare Inc.	2,78 %	
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	73	157
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	<b>3 455</b>	<b>4 544</b>

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	37 888	54 120	64 561	70 698	78 466	537	862	998	1 035	1 056
Police avec garantie de 75/100	177 625	190 741	243 844	322 433	381 918	2 502	3 021	3 749	4 697	5 117
Police avec garantie de 100/100	4 826	5 135	5 510	5 913	11 965	67	80	83	85	158
Police avec garantie de 75/75 SP1	10 647	11 311	11 937	12 605	13 245	146	174	177	176	169
Police avec garantie de 75/100 SP1	94 287	96 833	124 148	180 469	139 097	1 292	1 483	1 835	2 512	1 770
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	1 767	1 767	1 767	7 315	—	27	26	24	92

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,18	15,94	15,46	14,64	13,46	(1,76)	0,48
Police avec garantie de 75/100	14,09	15,84	15,38	14,57	13,40	(1,75)	0,46
Police avec garantie de 100/100	13,82	15,56	15,13	14,35	13,22	(1,74)	0,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,76	15,38	14,83	13,96	12,76	(1,62)	0,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,70	15,32	14,78	13,92	12,73	(1,62)	0,54
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	15,05	14,55	13,73	12,57	—	0,50

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu modéré (Franklin Templeton) SF811

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,68	2,68	2,69	2,71
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,73	2,74	2,74	2,76
Police avec garantie de 100/100	2,88	2,89	2,89	2,90	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,08	2,09	2,09	2,10	2,11
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,14	2,15	2,15	2,15	2,16
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	2,31	2,31	2,32	2,33

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	1,42	0,45	7,01	10,29	5,71

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF812

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré (Mackenzie) SF812 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	25 429	31 131
<b>Total des placements</b>	<b>25 429</b>	<b>31 131</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 429 \$</b>	<b>31 131 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>25 429 \$</b>	<b>31 131 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 059) \$	3 805 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 059)</b>	<b>3 805</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	759	863
Autres	83	94
<b>Total des charges</b>	<b>842</b>	<b>957</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 901) \$</b>	<b>2 848 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>31 131 \$</b>	<b>31 681 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	58	66
Retraits des titulaires de contrats	(2 859)	(3 464)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 901)	2 848
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(5 702)	(550)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>25 429 \$</b>	<b>31 131 \$</b>

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 901) \$	2 848 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 611)	(2 430)
(Profits) pertes latents	3 670	(1 375)
Produit brut de la cession d'actifs	3 769	4 989
Paiements bruts pour achats d'actifs	(126)	(634)
	<u>2 801</u>	<u>3 398</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	58	66
Retraits des titulaires de contrats	(2 859)	(3 464)
	<u>(2 801)</u>	<u>(3 398)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501</b>	8 398	10 156
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,14 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,95 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	4,90 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	4,19 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,11 %	
<b>Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518</b>	3 172	6 871
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,00 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,53 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,05 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Banque de Montréal	3,85 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	1 140	2 270
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514</b>	1 592	2 306
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Oracle Corp.	3,09 %	
Exxon Mobil Corp.	2,89 %	
Salesforce Inc.	2,82 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,75 %	
Chevron Corp.	2,65 %	
<b>Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359</b>	1 025	2 304
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,86 %	
Danaher Corp.	3,47 %	
Seven & i Holdings Co. Ltd.	3,44 %	
Johnson & Johnson Inc.	3,26 %	
AmcOR PLC	3,02 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	511	1 522
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	15 838	25 429

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	203 261	221 275	270 472	298 934	317 502	3 223	3 877	4 331	4 490	4 290
Police avec garantie de 75/100	1 243 682	1 388 252	1 549 842	1 747 300	1 960 425	19 585	24 164	24 671	26 108	26 364
Police avec garantie de 100/100	25 061	25 266	28 366	33 993	54 467	386	431	443	499	721
Police avec garantie de 75/75 SP1	42 671	43 470	16 440	16 665	46 337	670	750	258	243	606
Police avec garantie de 75/100 SP1	79 249	89 487	92 840	91 443	94 396	1 237	1 535	1 448	1 331	1 229
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	1 551	—	—	—	—	20
Police avec garantie de 75/100 SP2	15 385	16 293	26 373	26 701	28 491	315	357	512	472	439
Police avec garantie de 75/75 SP	844	938	1 027	1 126	1 222	10	12	12	12	11
Police avec garantie de 75/100 SP	289	408	525	659	605	3	5	6	7	6

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	15,86	17,52	16,01	15,02	13,51	(1,66)	1,51
Police avec garantie de 75/100	15,75	17,41	15,92	14,94	13,45	(1,66)	1,49
Police avec garantie de 100/100	15,39	17,04	15,61	14,67	13,23	(1,65)	1,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,70	17,25	15,67	14,62	13,07	(1,55)	1,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,61	17,16	15,60	14,56	13,02	(1,55)	1,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	12,96	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	20,48	21,93	19,44	17,68	15,42	(1,45)	2,49
Police avec garantie de 75/75 SP	11,49	12,55	11,35	10,53	9,37	(1,06)	1,20
Police avec garantie de 75/100 SP	11,46	12,53	11,34	10,52	9,37	(1,07)	1,19

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré (Mackenzie) SF812 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds équilibré (Mackenzie) SF812

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	3,10	3,10	3,09	3,09	3,10
Police avec garantie de 75/100	3,15	3,15	3,15	3,15	3,16
Police avec garantie de 100/100	3,30	3,31	3,31	3,30	3,32
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,51	2,50	2,49	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,58	2,55	2,55	2,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	2,73
Police avec garantie de 75/75 SP	2,00	2,00	1,99	1,99	1,98
Police avec garantie de 75/100 SP	2,05	2,05	2,04	2,03	2,03

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,52	2,51	2,53	2,51	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,58	2,58	2,58	2,57	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	—	—	2,75

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,45	2,02	8,60	5,33	5,41

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ (MACKENZIE) SF813

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	17 286	21 567
<b>Total des placements</b>	<b>17 286</b>	<b>21 567</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 286 \$</b>	<b>21 567 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>17 286 \$</b>	<b>21 567 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 398) \$	2 398 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 398)</b>	<b>2 398</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	468	561
Autres	53	64
<b>Total des charges</b>	<b>521</b>	<b>625</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 919) \$</b>	<b>1 773 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>21 567 \$</b>	<b>22 403 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	189	158
Retraits des titulaires de contrats	(2 551)	(2 767)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 919)	1 773
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 281)	(836)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>17 286 \$</b>	<b>21 567 \$</b>

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 919) \$	1 773 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1 386)	(1 666)
(Profits) pertes latents	2 784	(732)
Produit brut de la cession d'actifs	3 554	3 849
Paiements bruts pour achats d'actifs	(671)	(615)
	<u>2 362</u>	<u>2 609</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	189	158
Retraits des titulaires de contrats	(2 551)	(2 767)
	<u>(2 362)</u>	<u>(2 609)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501</b>	6 744	7 802
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,14 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,95 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	4,90 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	4,19 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,11 %	
<b>Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518</b>	2 042	4 253
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,00 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,53 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,05 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Banque de Montréal	3,85 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	747	1 407
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514</b>	1 057	1 435
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Oracle Corp.	3,09 %	
Exxon Mobil Corp.	2,89 %	
Salesforce Inc.	2,82 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,75 %	
Chevron Corp.	2,65 %	
<b>Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359</b>	745	1 447
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,86 %	
Danaher Corp.	3,47 %	
Seven & i Holdings Co. Ltd.	3,44 %	
Johnson & Johnson Inc.	3,26 %	
Amcour PLC	3,02 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	373	942
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	11 708	17 286

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	102 947	109 017	126 751	143 053	155 296	1 603	1 879	2 017	2 139	2 098
Police avec garantie de 75/100	806 788	863 451	992 699	1 217 576	1 396 174	12 491	14 809	15 727	18 125	18 789
Police avec garantie de 100/100	7 439	7 751	11 258	12 325	13 272	113	130	175	180	176
Police avec garantie de 75/75 SP1	14 640	16 338	14 161	24 886	22 845	224	276	219	360	297
Police avec garantie de 75/100 SP1	177 579	256 683	266 770	217 048	302 749	2 707	4 310	4 114	3 126	3 918
Police avec garantie de 100/100 SP1	9 870	9 870	9 870	9 870	9 870	148	163	150	141	126
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	83	294	—	—	—	1	3	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	15,57	17,24	15,92	14,95	13,51	(1,67)	1,32
Police avec garantie de 75/100	15,48	17,15	15,84	14,89	13,46	(1,67)	1,31
Police avec garantie de 100/100	15,12	16,78	15,53	14,62	13,23	(1,66)	1,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,33	16,88	15,49	14,46	12,99	(1,55)	1,39
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,24	16,79	15,42	14,40	12,94	(1,55)	1,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,98	16,52	15,20	14,22	12,80	(1,54)	1,32
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	11,34	10,54	—	—	—

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu équilibré (Mackenzie) SF813

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,95	2,96	2,96	2,95	2,96
Police avec garantie de 75/100	3,00	3,00	3,00	2,99	3,00
Police avec garantie de 100/100	3,17	3,17	3,17	3,16	3,18
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,37	2,36	2,35	2,34	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,43	2,42	2,40	2,39	2,40
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,59	2,59	2,57	2,56	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP	—	—	1,89	1,89	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,37	2,36	2,38	2,36	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,43	2,42	2,43	2,41	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,59	2,59	2,60	2,58	2,59

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,66	2,80	10,12	3,15	2,34

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ (MACKENZIE) SF814

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	13 530	17 211
<b>Total des placements</b>	<b>13 530</b>	<b>17 211</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 530 \$</b>	<b>17 211 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>13 530 \$</b>	<b>17 211 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 269) \$	1 623 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 269)</b>	<b>1 623</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	374	472
Autres	40	52
<b>Total des charges</b>	<b>414</b>	<b>524</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 683) \$</b>	<b>1 099 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>17 211 \$</b>	<b>21 406 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	19	51
Retraits des titulaires de contrats	(2 017)	(5 345)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 683)	1 099
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 681)	(4 195)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 530 \$</b>	<b>17 211 \$</b>

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 683) \$	1 099 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(880)	(2 426)
(Profits) pertes latents	2 149	803
Produit brut de la cession d'actifs	2 414	6 250
Paiements bruts pour achats d'actifs	(2)	(432)
	<u>1 998</u>	<u>5 294</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	19	51
Retraits des titulaires de contrats	(2 017)	(5 345)
	<u>(1 998)</u>	<u>(5 294)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501</b>	6 153	7 474
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,14 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,95 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	4,90 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	4,19 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,11 %	
<b>Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518</b>	1 310	2 720
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,00 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,53 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,05 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Banque de Montréal	3,85 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	473	895
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514</b>	675	915
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Oracle Corp.	3,09 %	
Exxon Mobil Corp.	2,89 %	
Salesforce Inc.	2,82 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,75 %	
Chevron Corp.	2,65 %	
<b>Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359</b>	458	923
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,86 %	
Danaher Corp.	3,47 %	
Seven & i Holdings Co. Ltd.	3,44 %	
Johnson & Johnson Inc.	3,26 %	
Amcor PLC	3,02 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	235	603
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	9 304	13 530

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	108 560	114 912	263 077	326 754	359 355	1 608	1 894	4 096	4 744	4 762
Police avec garantie de 75/100	686 121	788 046	873 120	992 708	1 194 937	10 095	12 909	13 516	14 340	15 761
Police avec garantie de 100/100	31 506	33 275	37 286	58 633	61 676	453	534	566	832	800
Police avec garantie de 75/75 SP1	9 107	9 107	8 294	4 741	—	132	145	125	66	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	64 319	83 487	146 647	164 390	188 650	925	1 328	2 191	2 278	2 372
Police avec garantie de 100/100 SP1	17 799	20 945	32 201	43 510	47 780	251	328	474	595	594
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	11 515	9 996	10 150	—	—	209	165	149
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	8 786	7 526	6 136	—	—	160	124	90
Police avec garantie de 75/100 SP	5 946	5 976	6 007	6 038	6 070	66	73	69	64	58

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,81	16,48	15,57	14,52	13,25	(1,67)	0,91
Police avec garantie de 75/100	14,71	16,38	15,48	14,44	13,19	(1,67)	0,90
Police avec garantie de 100/100	14,38	16,04	15,18	14,19	12,98	(1,66)	0,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	14,46	15,99	15,01	13,92	—	(1,53)	0,98
Police avec garantie de 75/100 SP1	14,37	15,91	14,94	13,86	12,58	(1,54)	0,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,12	15,65	14,73	13,68	12,44	(1,53)	0,92
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	18,20	16,49	14,63	—	—
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	18,19	16,49	14,63	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	11,11	12,23	11,43	10,55	9,53	(1,12)	0,80

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de croissance modéré (Mackenzie) SF814

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,84	2,86	2,86	2,85	2,86
Police avec garantie de 75/100	2,89	2,90	2,91	2,91	2,92
Police avec garantie de 100/100	3,05	3,06	3,07	3,06	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,24	2,25	2,23	2,21	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,30	2,32	2,29	2,29	2,28
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,47	2,48	2,46	2,45	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP	1,78	1,79	1,79	1,79	1,79

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,24	2,25	2,26	2,23	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,30	2,32	2,32	2,31	2,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,47	2,48	2,49	2,47	2,48

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,02	2,26	7,98	3,56	3,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU MODÉRÉ (MACKENZIE) SF815

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	16 469	20 490
<b>Total des placements</b>	<b>16 469</b>	<b>20 490</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 469 \$</b>	<b>20 490 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>16 469 \$</b>	<b>20 490 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 639) \$	1 316 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 639)</b>	<b>1 316</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	411	499
Autres	44	54
<b>Total des charges</b>	<b>455</b>	<b>553</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 094) \$</b>	<b>763 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>20 490 \$</b>	<b>23 040 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	195	174
Retraits des titulaires de contrats	(2 122)	(3 487)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 094)	763
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 021)	(2 550)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>16 469 \$</b>	<b>20 490 \$</b>

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 094) \$	763 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(975)	(1 525)
(Profits) pertes latents	2 614	209
Produit brut de la cession d'actifs	3 036	3 988
Paiements bruts pour achats d'actifs	(654)	(122)
	<u>1 927</u>	<u>3 313</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	195	174
Retraits des titulaires de contrats	(2 122)	(3 487)
	<u>(1 927)</u>	<u>(3 313)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations (Mackenzie) SF501</b>	8 936	10 746
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,14 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,95 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	4,90 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	4,19 %	
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	3,11 %	
<b>Fonds canadien de croissance (Mackenzie) SF518</b>	1 281	2 566
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,00 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,53 %	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,05 %	
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03 %	
Banque de Montréal	3,85 %	
<b>Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien (SGIGWL) SF503</b>	465	848
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,65 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,86 %	
Enbridge Inc.	4,66 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,27 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,08 %	
<b>Fonds de valeur mondial (Mackenzie) SF514</b>	648	867
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Oracle Corp.	3,09 %	
Exxon Mobil Corp.	2,89 %	
Salesforce Inc.	2,82 %	
Groupe SNC-Lavalin inc.	2,75 %	
Chevron Corp.	2,65 %	
<b>Fonds d'actions étrangères Ivy (Mackenzie) SF359</b>	442	873
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	11,86 %	
Danaher Corp.	3,47 %	
Seven & i Holdings Co. Ltd.	3,44 %	
Johnson & Johnson Inc.	3,26 %	
Amcor PLC	3,02 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds Indice-actions américain (GWLIM) SF512</b>	246	569
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Apple Inc.	6,00 %	
Microsoft Corp.	5,48 %	
Amazon.com Inc.	2,29 %	
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1,71 %	
Alphabet Inc., cat. A	1,63 %	
<b>Total des placements</b>	12 018	16 469

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	87 890	93 101	106 436	114 025	157 215	1 240	1 469	1 621	1 619	2 055
Police avec garantie de 75/100	836 761	953 630	1 115 089	1 242 398	1 418 033	11 719	14 949	16 882	17 542	18 441
Police avec garantie de 100/100	3 897	14 235	18 599	33 821	37 402	53	219	276	470	479
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 880	2 003	2 121	2 265	2 392	26	30	31	31	30
Police avec garantie de 75/100 SP1	243 150	242 631	267 665	291 822	301 999	3 294	3 657	3 873	3 914	3 708
Police avec garantie de 100/100 SP1	10 260	11 092	11 092	11 092	10 260	137	165	158	147	125
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	11 130	32 806	56 343	—	—	194	518	797
Police avec garantie de 75/100 SP	—	90	426	788	—	—	1	5	8	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	14,11	15,78	15,23	14,20	13,07	(1,67)	0,55
Police avec garantie de 75/100	14,01	15,68	15,14	14,12	13,00	(1,67)	0,54
Police avec garantie de 100/100	13,71	15,37	14,87	13,89	12,81	(1,66)	0,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	13,63	15,16	14,54	13,47	12,32	(1,53)	0,62
Police avec garantie de 75/100 SP1	13,55	15,07	14,47	13,41	12,28	(1,52)	0,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	13,31	14,84	14,27	13,25	12,15	(1,53)	0,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	—	17,40	15,79	14,15	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	—	12,00	11,46	10,57	—	—	0,54

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu modéré (Mackenzie) SF815

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,67	2,68	2,67	2,67	2,68
Police avec garantie de 75/100	2,73	2,73	2,73	2,73	2,74
Police avec garantie de 100/100	2,92	2,89	2,89	2,88	2,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,08	2,08	2,05	2,05	2,03
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,13	2,14	2,11	2,11	2,12
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,30	2,30	2,28	2,27	2,28
Police avec garantie de 75/100 SP	—	1,63	1,62	1,61	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,08	2,08	2,08	2,07	2,05
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,13	2,14	2,14	2,13	2,14
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,30	2,30	2,31	2,29	2,30

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,70	0,54	9,31	5,61	3,29

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME (GIP) SF816

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 852 \$	1 332 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	426	337
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	83	174
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	70 643	77 121
Actions	1 160	560
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	1	—
<b>Total des placements</b>	<b>71 804</b>	<b>77 681</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>76 165 \$</b>	<b>79 524 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	—	3
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>3</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>76 165 \$</b>	<b>79 521 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 712) \$	112 \$
Produits (pertes) divers	49	13
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 663)</b>	<b>125</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	87	117
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	12	14
<b>Total des charges</b>	<b>99</b>	<b>131</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(2 762) \$</b>	<b>(6) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>79 521 \$</b>	<b>25 845 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	7 172	60 737
Retraits des titulaires de contrats	(7 766)	(7 055)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(2 762)	(6)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(3 356)	53 676
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>76 165 \$</b>	<b>79 521 \$</b>

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2022</b>	2021
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(2 762) \$</b>	(6) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	<b>(53)</b>	—
(Profits) pertes réalisés	<b>1 584</b>	298
(Profits) pertes latents	<b>2 992</b>	868
Produit brut de la cession d'actifs	<b>47 453</b>	37 721
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(46 102)</b>	(91 453)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(89)</b>	(211)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>91</b>	(186)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>3 114</b>	(52 969)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>7 172</b>	60 737
Retraits des titulaires de contrats	<b>(7 766)</b>	(7 055)
	<b>(594)</b>	53 682
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>2 520</b>	713
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>1 332</b>	619
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 852 \$</b>	<b>1 332 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	<b>1 666 \$</b>	1 037 \$
Dividendes reçus	<b>24</b>	21

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 0,95 %, 15-06-2025	298 000	301	277
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,25 %, 15-12-2025	860 000	892	821
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	337 000	364	330
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	970 000	970	967
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-03-2026	16 000	14	14
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1 761 000	1 734	1 664
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	983 000	929	899
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	9 319 000	8 494	8 084
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-12-2029	90 000	90	84
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	600 000	1 203	1 159
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>14 991</b>	<b>14 299</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de l'Alberta, 2,20 %, 01-06-2026	1 260 000	1 197	1 191
Province de l'Alberta, 2,35 %, 01-06-2025	88 000	94	85
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,25 %, 02-06-2027	114 000	114	102
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	474 000	473	407
Province de l'Ontario, 2,60 %, 08-09-2023	882 000	927	870
Province de l'Ontario, 3,60 %, 08-03-2028	30 000	30	30
Province de Québec, 2,25 %, 22-02-2024	107 000	112	104
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	3 014 000	3 225	2 917
Province de Québec, 3,65 %, 20-05-2032	31 000	31	30
Province de Québec, 3,75 %, 01-09-2024	225 000	251	223
Province de la Saskatchewan, 0,80 %, 02-09-2025	146 000	146	134
Province de la Saskatchewan, 2,65 %, 02-06-2027	1 260 000	1 203	1 200
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>7 803</b>	<b>7 293</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	100 000	103	94
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	14 000	14	14
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	64 000	64	58
AIMCo Realty Investors LP, 3,367 %, 01-06-2027	1 580 000	1 497	1 496
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	6 000	6	6
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	9 000	9	8
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	17 000	17	16

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	63 000	63	60
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	118 000	118	106
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	534 000	538	484
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	118 000	117	110
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	130 000	130	124
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	218 000	217	213
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	169 000	169	167
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	163 000	166	169
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	66 000	66	66
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	45 000	45	43
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	474 000	424	422
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	17 000	17	15
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	16 000	16	15
Brookfield Property Finance ULC, 3,926 %, 24-08-2025	347 000	357	326
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	4 000	5	4
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,752 %, 02-06-2025	78 000	85	76
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	506 000	507	506
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2024	3 000 000	3 023	3 013
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	69 000	69	63
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	100 000	100	89
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	231 000	224	220
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	75 000	75	59
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	59 000	58	56
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	40 000	41	37
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	209 000	210	209
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	120 000	120	120
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	63 000	63	62
Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16-11-2023	910 000	915	883
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	34 000	34	31
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	661 000	670	644
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	88 000	88	79
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 06-09-2024	76 000	72	73
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	42 000	43	40
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	106 000	106	103
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	58 000	58	58
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	26 000	26	26
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	333 000	363	326

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	175 000	175	160
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	10 000	10	9
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	250 000	250	222
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	900 000	932	877
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	9 000	9	8
CHIP Mortgage Trust, 1,503 %, 15-11-2024	40 000	40	37
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	37 000	37	33
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	356 000	378	355
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,25 %, 29-10-2030	148 000	164	144
Daimler Canada Finance Inc., 1,65 %, 22-09-2025	31 000	31	28
Daimler Trucks Finance Canada Inc., 2,14 %, 13-12-2024	450 000	450	422
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	16 000	16	16
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	42 000	42	37
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	11 000	11	10
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	49 000	49	44
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	24 000	24	23
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	316 000	332	289
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	711 000	697	637
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	56 000	56	52
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	1 395 000	1 289	1 241
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	67 000	67	59
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	95 000	95	93
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	26 000	26	25
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	101 000	101	101
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	126 000	127	116
Financière First National, 3,582 %, 25-11-2024	83 000	86	79
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	150 000	150	134
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	79 000	79	76
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	10 050 000	9 963	9 834
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	15 000	15	13
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	273 000	268	242
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	16 000	16	15
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	95 000	95	93
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	146 000	144	130
Honda Canada Finance Inc. 1,646 %, 25-02-2028	10 000	10	9
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24-03-2025	136 000	136	132
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	5 000	5	5

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	11 000	11	10
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	20 000	20	17
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	841 000	867	824
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	8 000	8	8
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	5 000	5	5
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 14-01-2025	300 000	306	285
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	702 000	697	660
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	21 000	21	19
Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 17-03-2025	300 000	300	279
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	99 000	99	97
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	11 000	11	11
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	401 000	433	392
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	103 000	103	91
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, 12-01-2023	584 000	609	584
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16-02-2027	24 000	24	22
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	433 000	458	415
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	88 000	88	86
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	501 000	521	470
MCAP Commercial LP, 4,151 %, 17-06-2024	360 000	379	349
Morguard Corp., 4,402 %, 28-09-2023	1 472 000	1 501	1 438
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	42 000	42	38
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	443 000	445	405
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	141 000	138	137
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	56 000	56	56
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	129 000	129	128
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	19 000	20	18
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22-07-2024	230 000	230	223
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	77 000	81	74
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	13 000	13	13
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	1 800 000	1 840	1 779
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	53 000	54	52
Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11-08-2026	917 000	968	873
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	78 000	78	73
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	14 000	14	12
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	23 000	23	20
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	355 000	382	336
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	827 000	812	731

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	101 000	101	95
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	6 000	6	5
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	5 000	5	5
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15-04-2025	18 000	18	17
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	109 000	109	96
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	31 000	28	28
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	42 000	42	40
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	1 104 000	1 151	1 054
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	95 000	99	90
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	199 000	194	191
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	241 000	253	223
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	152 000	151	150
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	90 000	90	91
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 02-11-2023	345 000	370	340
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	5 000	5	4
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	133 000	137	126
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	363 000	377	338
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	393 000	387	351
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	7 000	7	6
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	7 000	7	6
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	88 000	91	84
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	450 000	410	403
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	29 000	29	25
La Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10-08-2034	14 000	14	14
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	375 000	397	358
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	182 000	178	171
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, 28-06-2024	193 000	202	186
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,38 %, 01-05-2023	1 426 000	1 471	1 413
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	319 000	300	295
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	77 000	77	72
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	138 000	138	140
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	162 000	162	158
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	338 000	340	270
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,664 %, 15-03-2028, à droit de vote variable	73 000	75	73
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	21 000	21	18
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 07-01-2027	65 000	65	59
La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 02-12-2024	670 000	699	638



# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 09-09-2025	156 000	150	147
La Banque Toronto-Dominion, 3,005 %, 30-05-2023	253 000	266	251
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	14 000	13	13
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	120 000	122	114
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	1 265 000	1 237	1 229
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	80 000	80	79
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	71 000	71	72
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	22 000	22	22
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	167 000	166	164
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	2 000	2	2
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	8 000	8	7
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	425 000	412	379
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	359 000	370	321
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	26 000	25	24
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	8 000	8	7
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	17 000	17	15
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>50 444</b>	<b>48 098</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>73 238</b>	<b>69 690</b>
<b>Obligations américaines</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	21 000	29	28
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	47 000	59	63
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	202 000	202	200
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	13 000	13	12
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	76 000	76	71
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	7 000	7	6
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	10 000	12	12
PACCAR Financial Corp., 0,985 %, 14-05-2024	240 000	240	227
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	13 000	13	11
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	145 000	145	131
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	61 000	76	81
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>894</b>	<b>861</b>

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	20 000	22	19
<b>Total des obligations américaines</b>		894	861
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	20 000	22	19
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	11 000	14	13
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	41 000	51	50
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	11 000	11	10
<b>Total des obligations mondiales</b>		98	92
<b>Total des obligations</b>		74 230	70 643
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	8 000	765	757
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4 976	434	390
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		1 199	1 147
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	77	1	1
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	346	5	6

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Actions privilégiées canadiennes (suite)</b>			
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	192	5	4
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		11	11
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	108	3	2
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		3	2
<b>Total des actions</b>		1 213	1 160

## Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

### Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

#### Tableau des contrats dérivés

##### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent	
(2)	CAD	147,91	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	JPY 290 920	145,46 CAD	1
<b>Actifs dérivés</b>						<b>1</b>	
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>						<b>1</b>	
<b>Total des instruments dérivés à la juste valeur</b>						<b>1</b>	
<b>Total des placements</b>					<b>75 443</b>	<b>71 804</b>	

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	247 \$	2 \$	249 \$	3 \$
Autres devises	—	3	3	—
<b>Total</b>	<b>247 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>3 \$</b>
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,3 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021				
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	475 \$	64 \$	539 \$	5 \$
Total	475 \$	64 \$	539 \$	5 \$
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,7 %	

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>9 903 \$</b>	<b>46 577 \$</b>	<b>12 821 \$</b>	<b>1 342 \$</b>	<b>70 643 \$</b>

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 729 \$	62 940 \$	8 376 \$	2 076 \$	77 121 \$

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1 921 \$ (2 030 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 2,5 % (2,6 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	9,1	8,4	17,1	16,5
AA	41,0	38,0	23,7	23,0
A	24,7	22,9	20,9	20,2
BBB	22,7	21,0	37,5	36,4
BB ou inférieure	2,5	2,3	0,6	0,6
SN*	—	—	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>92,6</b>	<b>100,0</b>	<b>96,9</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 12 \$ (6 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	70 643 \$	— \$	70 643 \$
Actions	1 160	—	—	1 160
Instruments dérivés	1	—	—	1
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>1 161 \$</b>	<b>70 643 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>71 804 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>1 161 \$</b>	<b>70 643 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>71 804 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 42 \$ données à des contreparties.

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	77 121 \$	— \$	77 121 \$
Actions	560	—	—	560
Instruments dérivés	—	—	—	—
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>560 \$</b>	<b>77 121 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>77 681 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	3 \$	— \$	— \$	3 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>557 \$</b>	<b>77 121 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>77 678 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 161 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.



# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	68 818	74 889	59 622	51 522	32 995	694	795	645	536	337
Police avec garantie de 75/100	235 692	203 812	211 756	63 206	40 849	2 364	2 153	2 282	656	416
Police avec garantie de 100/100	11 727	13 369	2 557	—	—	116	140	27	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	61 202	45 220	102 333	11 749	11 352	637	493	1 134	125	118
Police avec garantie de 75/100 SP1	233 929	186 889	550 041	57 317	34 397	2 421	2 030	6 073	607	356
Police avec garantie de 100/100 SP1	6 511	14 660	5 188	—	—	67	158	57	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	18 969	19 004	876 446	7 149	—	224	233	10 751	83	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	60 278	36 666	5 491	8 657	10 160	713	449	67	100	114
Police avec garantie de 75/75 SP	6 606	6 167	628	—	—	67	66	7	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	13 040	17 633	15 545	5 982	—	132	187	168	62	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	2 010	—	—	—	—	21	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	26 395	21 749	11 235	2 335	—	272	234	122	24	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,08	10,61	10,82	10,41	10,21	(0,53)	(0,21)
Police avec garantie de 75/100	10,03	10,56	10,77	10,37	10,18	(0,53)	(0,21)
Police avec garantie de 100/100	9,91	10,45	10,67	—	—	(0,54)	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,40	10,91	11,09	10,63	10,40	(0,51)	(0,18)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,35	10,86	11,04	10,59	10,37	(0,51)	(0,18)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,24	10,76	10,95	—	—	(0,52)	(0,19)
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,83	12,24	12,27	11,61	—	(0,41)	(0,03)
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,83	12,24	12,27	11,61	11,20	(0,41)	(0,03)
Police avec garantie de 75/75 SP	10,17	10,65	10,79	—	—	(0,48)	(0,14)
Police avec garantie de 75/100 SP	10,14	10,63	10,78	10,32	—	(0,49)	(0,15)
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,33	—	—	—	—	(0,44)	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,30	10,75	10,87	10,37	—	(0,45)	(0,12)

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.



# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>1,74</b>	1,73	1,68	1,66	1,67
Police avec garantie de 75/100	<b>1,79</b>	1,79	1,72	1,71	1,72
Police avec garantie de 100/100	<b>1,91</b>	1,88	1,83	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,38</b>	1,39	1,33	1,32	1,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,44</b>	1,45	1,38	1,37	1,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>1,57</b>	1,54	1,49	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,18</b>	1,17	1,13	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,24</b>	1,23	1,19	1,17	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>0,83</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>0,89</b>	0,88	0,85	0,85	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>59,21</b>	62,75	54,98	91,55	72,99

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (GIP) SF817

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	3 586 \$	9 801 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	1 184	956
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	284	95
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	134 605	134 257
Actions	5 574	12 460
Parts de fonds de placement	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	46	48
<b>Total des placements</b>	<b>140 225</b>	<b>146 765</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>145 279 \$</b>	<b>157 617 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
Instruments dérivés ( note 7)	229	102
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>229</b>	<b>102</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>145 050 \$</b>	<b>157 515 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(14 633) \$	(2 552) \$
Produits (pertes) divers	160	14
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(14 473)</b>	<b>(2 538)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	504	597
Coût de transaction	4	5
Retenues d'impôt à la source	1	1
Autres	65	74
<b>Total des charges</b>	<b>574</b>	<b>677</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(15 047) \$</b>	<b>(3 215) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>157 515 \$</b>	<b>148 056 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	11 202	37 861
Retraits des titulaires de contrats	(8 620)	(25 187)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(15 047)	(3 215)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(12 465)	9 459
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>145 050 \$</b>	<b>157 515 \$</b>



# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(15 047) \$	(3 215) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	6 501	473
(Profits) pertes latents	13 241	6 628
Produit brut de la cession d'actifs	76 629	89 533
Paiements bruts pour achats d'actifs	(89 704)	(98 194)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(228)	95
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(189)	(60)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(8 797)</u>	<u>(4 740)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	11 202	37 861
Retraits des titulaires de contrats	(8 620)	(25 187)
	<u>2 582</u>	<u>12 674</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(6 215)</b>	<b>7 934</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>9 801</b>	<b>1 867</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 586 \$</b>	<b>9 801 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	4 353 \$	4 374 \$
Dividendes reçus	455	261

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Ontario Power Generation, 1,17 %, 22-04-2026	281 000	250	251
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	474 000	490	430
Ontario Power Generation, 4,922 %, 19-07-2032	113 000	113	113
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	2 918 000	2 391	2 283
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	2 739 000	2 057	1 671
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	3 187 000	3 230	3 114
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	421 000	402	386
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>8 933</b>	<b>8 248</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	630 000	509	492
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	1 814 000	2 036	1 541
407 International Inc., 4,22 %, 14-02-2028	269 000	269	263
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	101 000	74	73
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	182 000	147	143
Aéroports de Montréal, 3,918 %, 12-06-2045	390 000	351	337
Aéroports de Montréal, 6,55 %, 11-10-2033	87 000	103	99
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	205 000	205	186
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	500 000	477	442
Alectra Inc., 5,225 %, 14-11-2052	530 000	548	561
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	20 000	23	19
Algonquin Power & Utilities Corp., 5,25 %, 18-01-2082	129 000	129	101
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	461 000	463	375
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	141 000	141	125
AltaGas Ltd., 5,25 %, 11-01-2082	167 000	156	136
AltaGas Ltd., 7,35 %, 17-08-2082	20 000	20	20
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1 428 000	1 608	1 266
AltaLink LP, 4,692 %, 28-11-2032	114 000	114	114
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	276 000	276	253
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	680 000	639	589
Artis REIT, 5,60 %, 29-04-2025	200 000	200	194
Athabasca Indigenous Midstream LP, 6,069 %, 05-02-2042	46 000	46	47
Athene Global Funding, 3,127 %, 10-03-2025	194 000	194	184
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	2 133 000	1 988	1 909
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	414 000	414	381
Banque de Montréal, 3,65 %, 01-04-2027	400 000	400	380

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	63 000	63	58
Banque de Montréal, 4,309 %, 01-06-2027	1 199 000	1 188	1 169
Banque de Montréal, 4,709 %, 07-12-2027	651 000	651	643
Banque de Montréal, 6,534 %, 27-10-2032	1 094 000	1 107	1 137
Banque de Montréal, 7,325 %, 26-11-2082	800 000	800	800
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	148 000	148	141
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	204 000	204	182
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	1 102 000	1 109	883
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	1 742 000	1 892	1 823
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	1 000 000	920	894
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	341 000	392	324
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14-11-2027	346 000	346	352
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	594 000	598	537
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	421 000	426	410
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	165 000	186	156
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	261 000	258	182
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	663 000	655	638
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	38 000	38	32
Calgary Airport Authority, 3,454 %, 07-10-2041	110 000	94	90
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	467 000	386	372
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	206 000	169	162
Canadian Core Real Estate, 3,299 %, 02-03-2027	217 000	217	199
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	2 170 000	2 154	1 932
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	675 000	675	599
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 07-03-2025	365 000	357	348
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 07-04-2032	207 000	203	196
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	81 000	81	74
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29-06-2027	374 000	373	374
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 07-10-2027	506 000	505	506
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28-07-2082	189 000	189	186
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	790 000	745	729
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	426 000	425	386
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	678 000	727	618
Canadian Utilities Ltd., 4,851 %, 03-06-2052	136 000	136	131
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	332 000	333	298
Banque canadienne de l'Ouest, 3,668 %, 11-06-2029	150 000	146	145

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21-04-2025	324 000	324	313
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	43 000	43	34
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 02-09-2027	944 000	946	939
Banque canadienne de l'Ouest, 5,937 %, 22-12-2032	101 000	101	100
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	865 000	853	704
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	450 000	436	425
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	180 000	192	178
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	52 000	52	51
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	66 000	66	64
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	187 000	197	176
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	403 000	399	381
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	500 000	501	444
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	602 000	598	587
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	118 000	118	106
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	985 000	892	895
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	126 000	114	113
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	168 000	168	173
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	505 000	501	417
Cologix Data Centers Issuer LLC, 4,94 %, 25-01-2052	16 000	16	15
Cologix Data Centers Issuer LLC, 5,68 %, 25-01-2052	13 000	13	12
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	39 000	39	30
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	175 000	175	152
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	104 000	104	84
CT REIT, 3,289 %, 01-06-2026	361 000	359	337
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	2 000	2	2
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	2 000	2	2
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	1 131 000	1 085	996
CU Inc., 4,773 %, 14-09-2052	154 000	154	150
CU Inc., 5,896 %, 20-11-2034	1 422 000	1 906	1 537
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	110 000	141	123
Dollarama Inc., 1,871 %, 08-07-2026	511 000	455	461
Dollarama Inc., 5,084 %, 27-10-2025	60 000	60	60
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	289 000	289	258
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	1 098 000	1 098	951
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	156 000	156	139
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13-04-2026	74 000	74	70
Enbridge Gas Distribution Inc., 3,51 %, 29-11-2047	168 000	142	132

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	479 000	403	399
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	258 000	197	183
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	1 069 000	1 037	779
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	20 000	22	16
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	168 000	168	156
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	2 361 000	2 394	2 156
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	900 000	1 026	866
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	90 000	94	73
Énergir s.e.c., 4,67 %, 27-09-2032	174 000	174	173
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	443 000	454	356
EPCOR Utilities Inc., 4,725 %, 02-09-2052	236 000	236	230
EPCOR Utilities Inc., 5,65 %, 16-11-2035	360 000	477	383
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	798 000	770	715
Banque Équitable, 3,362 %, 02-03-2026	172 000	172	160
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	521 000	522	457
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	288 000	311	274
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	780 000	780	694
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	641 000	646	601
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19-05-2027	291 000	291	284
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	496 000	496	483
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 01-10-2025	384 000	384	385
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	109 000	109	100
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15-09-2025	400 000	400	404
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	469 000	469	418
Fortified Trust, 3,76 %, 23-06-2025	358 000	358	346
Fortis Inc., 4,431 %, 31-05-2029	294 000	294	286
FortisAlberta Inc., 2,632 %, 08-06-2051	71 000	71	46
Fortis Alberta Inc., 4,618 %, 30-05-2052	127 000	127	121
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	209 000	209	136
FortisBC Energy Inc., 3,85 %, 07-12-2048	379 000	431	321
FortisBC Energy Inc., 4,67 %, 28-11-2052	217 000	217	210
FortisBC Energy Inc., 5,00 %, 24-11-2050	313 000	454	307
General Motors Financial of Canada Ltd., 1,70 %, 09-07-2025	1 000 000	905	908
George Weston Ltée, 4,115 %, 17-06-2024	650 000	688	639
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	2 000	2	2
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	485 000	449	435
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	198 000	198	169

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	495 000	491	420
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	161 000	129	120
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	256 000	257	227
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	111 000	112	101
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	468 000	472	455
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	58 000	63	56
Home Trust Co., 5,317 %, 13-06-2024	242 000	242	238
Honda Canada Finance Inc. 1,337 %, 17-03-2026	329 000	329	293
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	2 139 000	1 802	1 567
Hydro One Inc., 4,91 %, 27-01-2028	507 000	507	518
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	63 000	63	53
Intact Corporation financière, 5,459 %, 22-09-2032, 144A	163 000	216	218
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	987 000	999	920
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	370 000	370	322
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	620 000	634	594
Inter Pipeline Ltd., 5,76 %, 17-02-2028	156 000	156	158
Inter Pipeline Ltd., 5,849 %, 18-05-2032	135 000	135	134
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	261 000	259	250
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	76 000	76	69
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	206 000	221	186
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	105 000	105	92
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	66 000	66	64
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	20 000	20	17
Produits Kruger s.e.c., 6,00 %, 24-04-2025	122 000	122	116
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	1 697 000	1 641	1 596
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	66 000	66	60
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 02-09-2025	302 000	302	296
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15-06-2032	788 000	764	746
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,488 %, 11-12-2028	455 000	506	448
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,008 %, 13-09-2032	208 000	208	207
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	678 000	645	679
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	137 000	137	139
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	365 000	365	326
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	492 000	492	457
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	440 000	444	422
Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19-06-2082	270 000	270	265
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	192 000	192	180

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Metro inc., 3,39 %, 06-12-2027	737 000	764	692
Banque Nationale du Canada, 1,534 % 15-06-2026	60 000	53	54
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	98 000	98	90
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	727 000	717	559
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	532 000	530	480
Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 03-11-2025	163 000	163	164
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16-08-2032	489 000	489	484
Banque Nationale du Canada, 7,50 %, 16-11-2082	454 000	454	449
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	303 000	314	280
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	361 000	300	290
North West Redwater Partnership, 4,35 %, 10-01-2039	600 000	568	538
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	1 382 000	1 276	1 178
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	423 000	406	406
Ontario Teachers' Finance Trust, 4,45 %, 02-06-2032	249 000	248	253
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	304 000	304	279
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	437 000	437	375
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	196 000	195	187
Pembina Pipeline Corp., 3,31 %, 01-02-2030	1 122 000	1 161	996
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 192 000	1 262	1 133
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	59 000	65	50
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	129 000	138	108
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	150 000	150	123
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	134 000	146	115
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	1 023 000	1 029	881
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	297 000	297	261
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	513 000	495	485
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	352 000	352	311
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	216 000	201	184
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,628 %, 01-05-2029	71 000	71	66
Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15-04-2029	594 000	593	549
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	263 000	263	238
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-04-2052	324 000	323	293
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	175 000	175	161
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	334 000	334	294
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	516 000	465	466
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	1 093 000	1 092	1 036

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29-09-2025	1 946 000	1 864	1 865
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26-07-2027	1 766 000	1 742	1 743
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 02-11-2026	447 000	448	451
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	232 000	232	229
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	354 000	352	291
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	141 000	141	113
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	1 438 000	1 432	1 362
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	432 000	583	462
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	77 000	77	69
SmartCentres REIT, 3,192 %, 11-06-2027	53 000	53	48
SmartCentres REIT, 3,444 %, 28-08-2026	294 000	311	272
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	64 000	64	57
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	258 000	258	229
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	180 000	176	154
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	402 000	402	317
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 107 000	1 117	1 052
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	676 000	710	605
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	468 000	468	409
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	291 000	286	219
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	460 000	457	401
Tamarack Valley Energy Ltd., 7,25 %, 10-05-2027	26 000	24	24
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	142 000	149	126
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	739 000	771	671
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	651 000	809	581
TELUS Corp., 5,25 %, 15-11-2032	186 000	185	185
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	499 000	499	477
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23-02-2029	495 000	495	449
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	434 000	427	369
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	3 033 000	2 868	2 851
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 08-03-2027	1 471 000	1 431	1 360
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032	274 000	274	256
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 08-05-2026	259 000	259	263
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27-07-2082	919 000	914	898
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	387 000	382	309
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	255 000	255	209
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 188 000	1 188	1 024
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	201 000	201	188



# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	560 000	593	509
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	277 000	273	262
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 01-06-2027	1 375 000	1 364	1 336
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 08-01-2029	308 000	308	303
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21-10-2027	264 000	264	269
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31-10-2082	406 000	406	404
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	321 000	321	302
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	136 000	136	109
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	100 000	100	85
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	783 000	777	801
La Banque Toronto-Dominion, 4,34 %, 27-01-2026	450 000	450	441
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	98 000	98	85
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	121 000	121	105
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	230 000	230	205
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	598 000	644	571
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	152 000	163	119
TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12-05-2026	618 000	618	605
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	775 000	742	694
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	547 000	547	437
Transcontinental inc., 2,667 %, 03-02-2025	481 000	476	452
Trisummit Utilities Inc., 5,28 %, 15-08-2052	182 000	182	169
Union Gas Ltd., 3,80 %, 01-06-2046	469 000	518	390
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	277 000	277	229
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	308 000	311	297
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	224 000	223	185
Ventas Canada Inc., 4,125 %, 30-09-2024	683 000	713	665
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	230 000	230	177
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	479 000	480	418
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	306 000	306	264
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	997 000	971	919
<b>Total des obligations de sociétés – non convertibles</b>		<b>124 584</b>	<b>114 130</b>

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	13 000	16	18
Total des obligations de sociétés – convertibles		16	18
<b>Total des obligations canadiennes</b>		133 533	122 396
<b>Obligations américaines</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	62 000	79	65
Amazon.com Inc., 4,70 %, 01-12-2032	407 000	553	548
AT&T Inc., 4,85 %, 25-05-2047	50 000	45	43
AT&T Inc., 5,10 %, 25-11-2048	270 000	276	243
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	1 027 000	1 026	1 019
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	260 000	256	232
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	219 000	219	193
Bank of America Corp., 3,615 %, 16-03-2028	238 000	238	224
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	120 000	151	107
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	21 000	26	26
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	833 000	1 033	849
General Motors Co., 5,40 %, 15-10-2029	271 000	347	351
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	599 000	599	528
Magallanes Inc., 4,279 %, 15-03-2032	260 000	298	290
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	120 000	151	132
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	248 000	248	217
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	147 000	177	170
PepsiCo Inc., 3,90 %, 18-07-2032	85 000	111	109
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	20 000	25	23
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	199 000	250	218
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	180 000	180	154
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	466 000	466	422
T-Mobile USA Inc., 2,25 %, 15-11-2031	680 000	704	726
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	600 000	764	766
T-Mobile USA Inc., 5,20 %, 15-01-2023	341 000	445	457
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	26 000	32	30
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	157 000	197	208

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations américaines (suite)</b>			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	114 000	145	136
Total des obligations de sociétés – non convertibles		9 047	8 492
<b>Total des obligations américaines</b>		9 047	8 492
<b>Obligations mondiales</b>			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	447 000	466	431
Îles Vierges britanniques			
Easy Tactic Ltd., 7,50 %, 11-07-2027	210 379	180	61
Îles Caïmans			
Agile Group Holdings Ltd., 5,75 %, 02-01-2025	200 000	218	145
Baidu Inc., 2,375 %, 23-08-2031	243 000	306	257
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022 <sup>(1)</sup>	200 000	168	38
Chili			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	209 000	258	240
Japon			
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	219 000	276	255
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	126 000	158	153
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	170 000	170	152
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	470 000	476	431
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	271 000	277	229
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2030	339 000	345	303
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	534 000	545	499

<sup>(1)</sup> Ce titre était échu au 31 décembre 2022. La durée jusqu'à l'échéance de ce titre est présentée comme étant de 1 an ou moins à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations mondiales (suite)</b>			
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	244 000	306	256
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	86 000	110	91
Royaume-Uni			
Anglian Water Services Financing PLC, 4,525 %, 26-08-2032	185 000	185	176
<b>Total des obligations mondiales</b>		4 444	3 717
<b>Total des obligations</b>		147 024	134 605
<b>Actions ordinaires canadiennes</b>			
Fonds négociés en Bourse			
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens	37 414	494	401
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	15 000	1 363	1 344
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	47 088	4 127	3 689
<b>Total des actions ordinaires canadiennes</b>		5 984	5 434
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	351	5	5
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	2 006	31	35
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	112	2	2
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	434	11	10
Énergie			
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	340	6	6
Produits financiers			
Brookfield Corp., 4,80 %, privilégiées, convertibles	1 113	28	25

\* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Actions privilégiées canadiennes (suite)</b>			
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	107	3	2
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	1 180	30	20
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	1 170	14	15
<b>Total des actions privilégiées canadiennes</b>		130	120
<b>Actions ordinaires mondiales</b>			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, privilégiées	939	23	20
<b>Total des actions ordinaires mondiales</b>		23	20
<b>Total des actions</b>		6 137	5 574

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2022

### Tableau des contrats dérivés

#### Contrats de change à terme

Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie achetée		Monnaie vendue		Profit (perte) latent	
		Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		
1,3734	3-févr.-2023	Dollar canadien	3 551	Dollar américain	3 514	37	
						<b>Actifs dérivés</b>	<b>37</b>
0,7361	13-janv.-2023	Dollar américain	1 059	Dollar canadien	1 062	(3)	
1,3136	13-janv.-2023	Dollar canadien	952	Dollar américain	973	(21)	
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	531	Dollar canadien	540	(9)	
0,7256	20-janv.-2023	Dollar américain	528	Dollar canadien	537	(9)	
0,7216	3-févr.-2023	Dollar américain	382	Dollar canadien	391	(9)	
1,3289	3-févr.-2023	Dollar canadien	2 986	Dollar américain	3 028	(42)	
0,7286	10-févr.-2023	Dollar américain	230	Dollar canadien	233	(3)	
1,3296	17-févr.-2023	Dollar canadien	1 494	Dollar américain	1 514	(20)	
0,7319	24-févr.-2023	Dollar américain	880	Dollar canadien	888	(8)	
1,3262	24-févr.-2023	Dollar canadien	1 490	Dollar américain	1 513	(23)	
1,3261	24-févr.-2023	Dollar canadien	5 277	Dollar américain	5 358	(82)	
						<b>Passifs dérivés</b>	<b>(229)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>							<b>(192)</b>

#### Contrats à terme standardisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme standardisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent	
(12)	147,88 CAD	Obligations à 10 ans du Japon (OSE), 31-03-2023	31-mars-2023	1 745 520 JPY	145,46 CAD	9	
						<b>Actifs dérivés</b>	<b>9</b>
<b>Total des contrats à terme standardisés</b>							<b>9</b>

Total des instruments dérivés à la juste valeur (183)

Coûts de transaction (note 2) (3)

Total des placements 153 158 139 996

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

---

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2022, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2022

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	(1 100) \$	860 \$	(240) \$	(2) \$
Autres devises	—	16	16	—
<b>Total</b>	<b>(1 100) \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>(224) \$</b>	<b>(2) \$</b>

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

(0,2)%

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	691 \$	164 \$	855 \$	9 \$
Total	691 \$	164 \$	855 \$	9 \$

En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

0,5 %

\*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

### D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations</b>	<b>1 082 \$</b>	<b>52 979 \$</b>	<b>47 549 \$</b>	<b>32 995 \$</b>	<b>134 605 \$</b>

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	463 \$	29 805 \$	59 889 \$	44 100 \$	134 257 \$



# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 8 189 \$ (9 325 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 5,6 % (5,9 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	0,5	0,6	0,5	0,4
AA	2,0	1,8	2,3	2,0
A	42,4	39,3	29,7	25,4
BBB	48,1	44,6	59,4	50,6
BB ou inférieure	6,6	6,1	7,6	6,5
SN*	0,4	0,3	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>92,7</b>	<b>100,0</b>	<b>85,3</b>

\*Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2022, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 56 \$ (125 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 0,0 % (0,1 % au 31 décembre 2021) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2022			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	134 561 \$	44 \$	134 605 \$
Actions	5 574	—	—	5 574
Instruments dérivés	9	37	—	46
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>5 583 \$</b>	<b>134 598 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>140 225 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	— \$	229 \$	— \$	229 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>5 583 \$</b>	<b>134 369 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>139 996 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 244 \$ données à des contreparties.

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	134 241 \$	16 \$	134 257 \$
Actions	12 460	—	—	12 460
Instruments dérivés	—	48	—	48
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>12 460 \$</b>	<b>134 289 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>146 765 \$</b>
<u>Passifs évalués à la juste valeur</u>				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	41 \$	61 \$	— \$	102 \$
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur</b>	<b>12 419 \$</b>	<b>134 228 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>146 663 \$</b>

<sup>(1)</sup> Compte non tenu de garanties de 584 \$ données à des contreparties.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2022	2021
	Obligations	Obligations
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>16 \$</b>	— \$
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	—
Achats	28	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	16
Transferts hors du niveau 3	—	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>44 \$</b>	16 \$
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	— \$

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	505 797	610 228	539 880	218 968	70 782	5 220	7 085	6 515	2 488	760
Police avec garantie de 75/100	788 281	896 264	884 502	392 671	242 599	8 051	10 310	10 586	4 431	2 588
Police avec garantie de 100/100	61 584	53 424	59 940	42 581	29 825	619	606	708	475	315
Police avec garantie de 75/75 SP1	470 089	451 339	423 183	158 962	54 046	5 115	5 493	5 322	1 872	598
Police avec garantie de 75/100 SP1	676 904	665 112	607 922	383 755	213 459	7 289	8 020	7 583	4 487	2 347
Police avec garantie de 100/100 SP1	7 036	9 284	22 225	929	929	75	110	274	11	10
Police avec garantie de 75/75 SP2	55 786	58 477	79 526	5 952	3 326	706	815	1 127	78	40
Police avec garantie de 75/100 SP2	259 025	310 460	353 933	333 828	168 470	3 281	4 328	5 018	4 362	2 034
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	1 075	1 094	—	—	—	15	16	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	32 076	37 785	49 588	20 170	—	313	413	560	213	—
Police avec garantie de 75/100 SP	57 759	50 358	52 092	21 328	6 341	561	548	586	225	63
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	6 269	—	—	—	—	66	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	31 119	12 408	23 915	—	—	312	138	274	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	146 465	115 165	82 748	55 034	139	1 459	1 278	945	586	1
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	276	21 515	25 724	—	—	3	228	256

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,32	11,61	12,07	11,36	10,73	(1,29)	(0,46)
Police avec garantie de 75/100	10,21	11,50	11,97	11,28	10,67	(1,29)	(0,47)
Police avec garantie de 100/100	10,05	11,34	11,82	11,16	10,57	(1,29)	(0,48)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,88	12,17	12,58	11,78	11,06	(1,29)	(0,41)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,77	12,06	12,47	11,69	10,99	(1,29)	(0,41)
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,60	11,89	12,33	11,57	10,90	(1,29)	(0,44)
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,66	13,93	14,17	13,06	12,07	(1,27)	(0,24)
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,67	13,94	14,18	13,07	12,08	(1,27)	(0,24)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	13,93	14,17	—	—	—	(0,24)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,76	10,92	11,29	10,57	—	(1,16)	(0,37)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,71	10,88	11,26	10,55	9,92	(1,17)	(0,38)
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	10,53	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,01	11,14	11,45	—	—	(1,13)	(0,31)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,96	11,10	11,42	10,64	9,95	(1,14)	(0,32)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,37	10,62	9,94	—	—

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

#### f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **h) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts de **catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts de **catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part pour les titulaires de contrats collectifs n'est pas indiquée étant donné qu'elle varie pour chaque sous-catégorie de titulaire de contrat collectif en fonction des niveaux de charges négociés et d'autres facteurs.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,18</b>	2,18	2,16	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/100	<b>2,29</b>	2,29	2,27	2,28	2,27
Police avec garantie de 100/100	<b>2,45</b>	2,46	2,43	2,44	2,44
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>1,61</b>	1,61	1,59	1,59	1,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>1,72</b>	1,72	1,70	1,71	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>1,89</b>	1,89	1,86	1,86	1,86
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,63</b>	1,63	1,61	1,61	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,73</b>	1,74	1,72	1,72	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP	—	—	—	1,88	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,04</b>	1,06	1,04	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,16</b>	1,16	1,15	1,15	1,15
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,35	1,32	1,31

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>54,49</b>	60,92	34,61	32,05	17,37

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS À LONG TERME (GIP) SF818

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	520 \$	274 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	192	170
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	90	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	33 583	38 440
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>33 583</b>	<b>38 440</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 385 \$</b>	<b>38 884 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	7
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>7</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>34 385 \$</b>	<b>38 877 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 655) \$	(1 934) \$
Produits (pertes) divers	15	11
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 640)</b>	<b>(1 923)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	26	52
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	3	5
<b>Total des charges</b>	<b>29</b>	<b>57</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(8 669) \$</b>	<b>(1 980) \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>38 877 \$</b>	<b>40 438 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	8 284	11 087
Retraits des titulaires de contrats	(4 107)	(10 668)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 669)	(1 980)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 492)	(1 561)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>34 385 \$</b>	<b>38 877 \$</b>

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(8 669) \$	(1 980) \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	(12)	(27)
(Profits) pertes réalisés	1 817	579
(Profits) pertes latents	8 140	2 504
Produit brut de la cession d'actifs	15 797	20 696
Paiements bruts pour achats d'actifs	(20 885)	(22 396)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	(22)	(3)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	(97)	9
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	—	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	—	—
	<u>(3 931)</u>	<u>(618)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	8 284	11 087
Retraits des titulaires de contrats	(4 107)	(10 668)
	<u>4 177</u>	<u>419</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>246</b>	<b>(199)</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>274</b>	<b>473</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>520 \$</b>	<b>274 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	1 267 \$	1 119 \$

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,55 %, 15-09-2032	215 000	215	211
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 06-01-2041	300 000	381	326
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2 305 000	1 807	1 623
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 305 000	1 251	992
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2048	765 000	899	691
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2064	206 000	273	182
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-12-2045	300 000	395	308
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-2037	220 000	268	261
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	200 000	245	242
Labrador-Island Link Trust, 3,85 %, 01-12-2053	150 000	181	142
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>5 915</b>	<b>4 978</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Hydro-Québec, 2,10 %, 15-02-2060	270 000	226	163
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	175 000	245	168
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	110 000	80	86
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	545 000	550	438
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	330 000	340	267
Province de l'Alberta, 3,30 %, 01-12-2046	440 000	453	372
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	215 000	238	189
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	150 000	153	146
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	285 000	288	215
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	315 000	321	243
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	295 000	329	233
Province de la Colombie-Britannique, 4,30 %, 18-06-2042	300 000	378	299
Province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, 18-06-2037	350 000	458	366
Province de la Colombie-Britannique, 5,40 %, 18-06-2035	135 000	173	151
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	350 000	339	216
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	355 000	410	288
Province du Manitoba, 3,40 %, 05-09-2048	220 000	238	186
Province du Manitoba, 4,65 %, 05-03-2040	375 000	496	384
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 14-08-2050	225 000	273	177
Province du Nouveau-Brunswick, 3,95 %, 14-08-2032	215 000	214	212
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,05 %, 02-06-2031	170 000	165	144
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,65 %, 17-10-2050	320 000	305	221
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	267 000	278	215

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements provinciaux (suite)</b>			
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 01-06-2042	425 000	580	423
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	655 000	525	400
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	595 000	530	425
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	820 000	801	604
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	815 000	800	625
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	555 000	580	432
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	1 065 000	1 003	839
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	1 075 000	1 180	938
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	1 045 000	1 118	926
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	165 000	168	161
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	620 000	581	569
Province de l'Ontario, 4,60 %, 02-06-2039	185 000	198	191
Province de l'Ontario, 4,65 %, 02-06-2041	530 000	700	550
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	680 000	860	709
Province de l'Ontario, 5,60 %, 02-06-2035	425 000	540	481
Province de l'Ontario, coupon classique, 0,00 %, 02-06-2043	166 000	75	69
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 2,65 %, 01-12-2051	100 000	106	71
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 4,65 %, 19-11-2037	90 000	92	91
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	625 000	619	478
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	1 090 000	1 129	884
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	800 000	894	705
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	785 000	857	687
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	675 000	840	668
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2038	400 000	443	432
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	410 000	561	445
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	490 000	718	567
Province de Québec, coupon classique résiduel, 0,00 %, 01-12-2043	333 000	139	137
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	275 000	266	222
Province de la Saskatchewan, 3,30 %, 02-06-2048	227 000	253	191
Province de la Saskatchewan, 3,75 %, 05-03-2054	100 000	118	91
Province de la Saskatchewan, 5,00 %, 05-03-2037	95 000	104	102
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>24 328</b>	<b>19 492</b>
<b>Obligations de gouvernements municipaux</b>			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-12-2036	110 000	108	94
Ville d'Ottawa, 2,50 %, 11-05-2051	110 000	100	74

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de gouvernements municipaux (suite)</b>			
Ville de Toronto, 2,15 %, 25-08-2040	145 000	135	102
Ville de Toronto, 2,90 %, 29-04-2051	110 000	85	81
<b>Total des obligations de gouvernements municipaux</b>		<b>428</b>	<b>351</b>
<b>Obligations de sociétés – non convertibles</b>			
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	115 000	119	103
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	150 000	155	127
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	55 000	58	40
Aéroports de Montréal, 3,919 %, 26-09-2042	80 000	89	70
Aéroports de Montréal, 5,472 %, 16-04-2040	131 000	173	139
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	240 000	241	201
AltaLink LP, 4,054 %, 21-11-2044	140 000	159	124
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	65 000	62	47
Bell Canada Inc., 4,75 %, 29-09-2044	140 000	138	126
Bell Canada Inc., 5,85 %, 10-11-2032	140 000	141	146
Bell Canada Inc., 6,10 %, 16-03-2035	115 000	141	120
British Columbia Ferry Services Inc., 2,794 %, 15-10-2049	71 000	73	50
British Columbia Ferry Services Inc., 4,289 %, 28-04-2044	95 000	105	88
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,439 %, 25-04-2034	75 000	75	74
Bruce Power LP, 4,132 %, 21-06-2033	200 000	211	183
Calgary Airport Authority, 3,341 %, 07-10-2038	295 000	282	244
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2051	95 000	82	76
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 08-02-2049	56 000	56	46
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,95 %, 22-09-2045	160 000	158	139
Carleton University, 3,264 %, 05-07-2061	100 000	100	72
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 6,003 %, 24-06-2032	150 000	150	154
CPPIB Capital Inc., 2,25 %, 01-12-2031	60 000	59	52
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	253 000	254	202
CU Inc., 3,95 %, 23-11-2048	115 000	106	98
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	276 000	305	261
CU Inc., 5,896 %, 20-11-2034	90 000	99	97
Enbridge Gas Distribution Inc., 5,21 %, 25-02-2036	65 000	66	66
Enbridge Gas Inc., 4,55 %, 17-08-2052	140 000	140	130
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	200 000	223	161
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	190 000	218	180
EPCOR Utilities Inc., 3,287 %, 28-06-2051	40 000	40	30



# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b>Coût <u>moyen</u></b>	<b>Juste <u>valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
Fair Hydro Trust, 3,357 %, 15-05-2033	50 000	58	46
Fair Hydro Trust, 3,52 %, 15-05-2038	215 000	261	190
FortisAlberta Inc., 4,80 %, 27-10-2050	107 000	114	104
FortisBC Energy Inc., 3,67 %, 09-04-2046	67 000	69	55
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	95 000	98	72
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	115 000	113	86
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	190 000	243	199
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	90 000	117	102
Santé Montréal Collectif S.E.C., 6,721 %, 30-09-2049	233 045	317	251
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	250 000	180	183
Hydro One Inc., 3,64 %, 05-04-2050	180 000	179	147
Hydro One Inc., 3,72 %, 18-11-2047	152 000	165	126
Hydro One Inc., 3,91 %, 24-02-2046	265 000	282	228
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	185 000	198	173
Hydro One Inc., 6,35 %, 31-01-2034	120 000	159	134
Inter Pipeline Ltd., 6,38 %, 17-02-2033	115 000	115	118
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,336 %, 13-09-2052	140 000	140	140
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	207 000	244	214
Lower Mattagami Energy LP, 4,854 %, 31-10-2033	115 000	115	116
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	100 000	110	96
Metro inc., 5,97 %, 15-10-2035	120 000	160	126
Administration portuaire de Montréal, 3,24 %, 22-03-2051	60 000	60	46
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,50 %, 27-09-2041	75 000	75	56
NAV CANADA, 3,534 %, 23-02-2046	110 000	115	91
North West Redwater Partnership, 4,35 %, 10-01-2039	130 000	120	117
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 3,75 %, 01-06-2051	85 000	85	66
Province de Québec, 4,40 %, 01-12-2055	295 000	312	306
Rogers Communications Inc., 6,56 %, 22-03-2041	90 000	100	95
Ryerson University, 3,542 %, 04-05-2061	185 000	185	141
South Coast British Columbia Transportation Authority, 3,15 %, 16-11-2048	147 000	148	115
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	100 000	109	76
TELUS Corp., 4,10 %, 05-04-2051	120 000	118	93
TELUS Corp., 4,40 %, 01-04-2043	295 000	273	249
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	75 000	84	67
Toronto Hydro Corp., 3,27 %, 18-10-2051	120 000	113	92
Toronto Hydro Corp., 4,95 %, 13-10-2052	90 000	90	92

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>			
<b>Obligations de sociétés – non convertibles (suite)</b>			
TransCanada PipeLines Ltd., 4,33 %, 16-09-2047	90 000	74	73
TransCanada PipeLines Ltd., 4,55 %, 15-11-2041	155 000	162	132
TransCanada PipeLines Ltd., 8,05 %, 17-02-2039	59 000	93	72
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	90 000	92	72
Université d'Ottawa, 2,635 %, 13-02-2060	67 000	67	42
Administration de l'aéroport de Vancouver, 2,80 %, 21-09-2050	90 000	90	63
Administration de l'aéroport de Vancouver, 2,874 %, 18-10-2049	75 000	69	54
Total des obligations de sociétés – non convertibles		10 349	8 762
<b>Total des obligations canadiennes</b>		41 020	33 583
<b>Total des obligations</b>		41 020	33 583
<b>Total des placements</b>		41 020	33 583

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

#### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

#### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

#### C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	— \$	1 082 \$	32 501 \$	33 583 \$

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	— \$	2 487 \$	35 953 \$	38 440 \$

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 062 \$ (6 166 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 14,7 % (15,9 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	1,3	1,3	2,0	2,0
AA	40,1	39,2	41,0	40,6
A	48,8	47,6	44,7	44,2
BBB	9,8	9,5	12,3	12,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>97,6</b>	<b>100,0</b>	<b>99,0</b>

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	33 583 \$	— \$	33 583 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>33 583 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>33 583 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	38 440 \$	— \$	38 440 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>38 440 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>38 440 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	20 211	22 927	38 854	67 699	14 320	203	300	544	866	166
Police avec garantie de 75/100	41 385	56 397	138 837	195 683	91 318	409	728	1 920	2 475	1 049
Police avec garantie de 100/100	12 575	17 984	28 510	43 850	7 884	122	229	389	548	90
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 961	8 592	23 833	33 423	22 604	53	118	348	443	270
Police avec garantie de 75/100 SP1	31 826	37 600	65 516	75 837	43 274	332	509	945	994	513
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	3 192	10 788	—	—	—	45	140	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 477	1 499	1 523	28 879	27 578	18	24	25	425	360
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	25 692	40 593	57 913	30 187	—	404	668	852	394
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	4 623	—	—	—	—	60

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,04	13,09	14,01	12,79	11,60	(3,05)	(0,92)
Police avec garantie de 75/100	9,89	12,91	13,83	12,65	11,49	(3,02)	(0,92)
Police avec garantie de 100/100	9,72	12,71	13,65	12,50	11,37	(2,99)	(0,94)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,59	13,72	14,60	13,25	11,95	(3,13)	(0,88)
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,42	13,53	14,42	13,11	11,84	(3,11)	(0,89)
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	14,24	12,97	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,32	15,72	16,45	14,71	13,05	(3,40)	(0,73)
Police avec garantie de 75/100 SP2	—	15,71	16,45	14,70	13,05	—	(0,74)
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	—	13,05	—	—

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,17	2,17	2,14	2,15	2,18
Police avec garantie de 75/100	2,34	2,35	2,30	2,32	2,34
Police avec garantie de 100/100	2,51	2,51	2,47	2,48	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,61	1,62	1,58	1,59	1,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,77	1,77	1,74	1,76	1,77
Police avec garantie de 100/100 SP1	—	—	1,92	1,92	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	44,69	56,32	40,39	23,40	16,53

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ NORD-AMÉRICAINES  
(MF) SF819

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	82 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	11
Montant à recevoir des courtiers	17	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	26 680	27 383
<b>Total des placements</b>	<b>26 680</b>	<b>27 383</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 697 \$</b>	<b>27 476 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	37 \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	17	—
Montant à payer aux courtiers	—	37
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>54</b>	<b>37</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>26 643 \$</b>	<b>27 439 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(2 643) \$	968 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(2 643)</b>	<b>968</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	419	370
Autres	51	45
<b>Total des charges</b>	<b>470</b>	<b>415</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 113) \$</b>	<b>553 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>27 439 \$</b>	<b>21 686 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	5 064	8 292
Retraits des titulaires de contrats	(2 747)	(3 092)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 113)	553
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(796)	5 753
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>26 643 \$</b>	<b>27 439 \$</b>

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 113) \$	553 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	426	(3)
(Profits) pertes latents	3 792	205
Produit brut de la cession d'actifs	4 607	3 628
Paiements bruts pour achats d'actifs	(6 547)	(8 295)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	(1 575)	(1 170)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	28	(26)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	(54)	3
	<u>(2 436)</u>	<u>(5 105)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	5 064	8 292
Retraits des titulaires de contrats	(2 747)	(3 092)
	<u>2 317</u>	<u>5 200</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	(119)	95
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>82</u>	<u>(13)</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>(37) \$</u>	<u>82 \$</u>

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2022

	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>			
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie, série S*	3 372 566	30 626	26 680
<b>Total des placements</b>		30 626	26 680

### Les 25 principaux titres :

<b>Description des titres</b>	<b>% du total</b>
Trésorerie et dépôts à court terme	5,95 %
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie, série R*	2,81 %
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,79 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	1,30 %
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	1,09 %
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	1,08 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,97 %
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	0,92 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15	0,91 %
Minerva Merger Sub Inc., 6,50 %, 15-02-2030, 144A	0,79 %
Jazz Securities Designated Activity Co., 4,375 %, 15-01-2029, 144A	0,77 %
Organon Finance 1 LLC, 5,125 %, 30-04-2031, 144A	0,76 %
Weatherford International Ltd., 8,625 %, 30-04-2030, 144A	0,75 %
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 15-03-2082, 144A	0,72 %
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc., 3,50 %, 01-03-2029, 144A	0,71 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,70 %
Vermilion Energy Inc., 6,88 %, 01-05-2030, 144A	0,70 %
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-10-2170	0,67 %
Chevron USA Inc., 2,34 %, 12-08-2050	0,66 %
Capital Power Corp., 7,95 %, 09-09-2082	0,64 %
Fair Isaac Corp., 4,00 %, 15-06-2028, 144A	0,63 %
Uber Technologies Inc., 8,00 %, 01-11-2026, 144A	0,61 %
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	0,59 %
Sealed Air Corp., 5,00 %, 15-04-2029, 144A	0,59 %
Centene Corp., 3,375 %, 15-02-2030	0,58 %

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	272 864	262 030	209 684	118 228	49 414	3 131	3 396	2 668	1 434	539
Police avec garantie de 75/100	644 192	622 296	504 684	328 146	177 233	7 258	7 943	6 341	3 941	1 921
Police avec garantie de 100/100	56 326	39 389	32 406	30 453	20 037	625	496	402	362	215
Police avec garantie de 75/75 SP1	150 552	204 627	131 397	83 320	28 384	1 809	2 766	1 736	1 045	319
Police avec garantie de 75/100 SP1	505 332	454 835	310 587	301 064	109 065	6 016	6 099	4 076	3 754	1 220
Police avec garantie de 100/100 SP1	47 114	29 688	9 954	9 879	930	552	392	129	122	10
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 961	7 728	30 193	—	—	85	122	457	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	48 394	48 499	66 549	70 625	27 257	691	765	1 007	996	338
Police avec garantie de 100/100 SP2	5 330	5 440	5 554	5 673	5 792	76	86	84	80	72
Police avec garantie de 75/75 SP	23 153	18 413	12 062	—	—	238	213	136	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	186 502	50 467	13 096	6 862	—	1 897	578	147	73	—
Police avec garantie de 100/100 SP	341	2 137	—	—	—	3	24	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	31 253	13 271	8 792	—	—	328	156	100	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	67 530	30 056	7 463	13 725	—	705	352	85	148	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,47	12,96	12,72	12,13	10,92	(1,49)	0,24
Police avec garantie de 75/100	11,27	12,76	12,56	12,01	10,84	(1,49)	0,20
Police avec garantie de 100/100	11,09	12,59	12,41	11,88	10,74	(1,50)	0,18
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,01	13,52	13,22	12,54	11,24	(1,51)	0,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,90	13,41	13,12	12,47	11,19	(1,51)	0,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,71	13,21	12,95	12,33	11,08	(1,50)	0,26
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,29	15,78	15,14	—	—	(1,49)	0,64
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,29	15,78	15,13	14,10	12,42	(1,49)	0,65
Police avec garantie de 100/100 SP2	14,29	15,78	15,14	14,11	12,42	(1,49)	0,64
Police avec garantie de 75/75 SP	10,30	11,57	11,29	—	—	(1,27)	0,28
Police avec garantie de 75/100 SP	10,17	11,46	11,22	10,66	—	(1,29)	0,24
Police avec garantie de 100/100 SP	10,10	11,40	—	—	—	(1,30)	0,23
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,50	11,75	11,42	—	—	(1,25)	0,33
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,44	11,70	11,38	10,75	—	(1,26)	0,32

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.



# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

#### Placements dans des entités structurées non consolidées

La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.



# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

# Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (MF) SF819

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,29	2,30	2,26	2,24	2,33
Police avec garantie de 75/100	2,57	2,58	2,54	2,52	2,54
Police avec garantie de 100/100	2,73	2,74	2,70	2,69	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,88	1,83	1,82	1,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	1,99	1,94	1,93	1,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,15	2,15	2,11	2,10	2,09
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,74	1,70	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	2,01	2,00	1,98	1,96	—
Police avec garantie de 100/100 SP	2,18	2,19	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,31	1,32	1,28	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,42	1,43	1,39	1,38	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,88	1,88	1,86	1,84	1,85
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,99	1,99	1,97	1,95	1,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,15	2,15	2,14	2,12	2,11
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,31	1,32	1,31	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,42	1,43	1,42	1,40	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	17,54	14,99	17,87	20,80	11,63

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL (GIP) SF820

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	511 \$	672 \$
Revenu de placement à recevoir et couru	106	94
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	68	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Obligations	61 440	65 971
Actions	—	—
Parts de fonds de placement	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>61 440</b>	<b>65 971</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>62 125 \$</b>	<b>66 737 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	—	1
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>62 125 \$</b>	<b>66 736 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(9 646) \$	2 351 \$
Produits (pertes) divers	58	15
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(9 588)</b>	<b>2 366</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 7)	16	24
Coût de transaction	—	—
Retenues d'impôt à la source	—	—
Autres	2	2
<b>Total des charges</b>	<b>18</b>	<b>26</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(9 606) \$</b>	<b>2 340 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>66 736 \$</b>	<b>24 573 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	9 926	43 484
Retraits des titulaires de contrats	(4 931)	(3 661)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(9 606)	2 340
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(4 611)	42 163
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>62 125 \$</b>	<b>66 736 \$</b>

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(9 606) \$</b>	2 340 \$
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	<b>(3 073)</b>	(1 562)
(Profits) pertes réalisés	<b>72</b>	(185)
(Profits) pertes latents	<b>13 923</b>	18
Produit brut de la cession d'actifs	<b>8 058</b>	4 381
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(14 449)</b>	(44 404)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	<b>(12)</b>	(60)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	<b>(69)</b>	8
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	<b>—</b>	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	<b>—</b>	—
	<b>(5 156)</b>	(39 464)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>9 926</b>	43 484
Retraits des titulaires de contrats	<b>(4 931)</b>	(3 661)
	<b>4 995</b>	39 823
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>(161)</b>	359
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>672</b>	313
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>511 \$</b>	<b>672 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	<b>1 255 \$</b>	562 \$



# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2022

	<b>Nombre de parts ou d'actions, ou <u>valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût moyen</u></b>	<b><u>Juste valeur</u></b>
<b>Obligations canadiennes</b>			
<b>Obligations du gouvernement fédéral</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	1 665 000	1 597	1 398
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	6 300 000	7 445	6 229
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	6 100 000	8 737	7 610
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	6 005 000	9 388	8 316
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	5 040 000	8 680	7 773
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	4 060 000	8 112	7 335
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	4 315 000	9 710	8 820
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	2 965 000	6 098	5 727
<b>Total des obligations du gouvernement fédéral</b>		<b>59 767</b>	<b>53 208</b>
<b>Obligations de gouvernements provinciaux</b>			
Province de l'Ontario, 2,00 %, 01-12-2036, rendement réel	2 779 000	4 159	3 862
Province de Québec, 3,25 %, 01-12-2036, rendement réel	719 000	1 188	1 069
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2031, rendement réel	809 000	1 593	1 507
Province de Québec, 4,50 %, 01-12-2026, rendement réel	964 000	1 876	1 794
<b>Total des obligations de gouvernements provinciaux</b>		<b>8 816</b>	<b>8 232</b>
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>68 583</b>	<b>61 440</b>
<b>Total des obligations</b>		<b>68 583</b>	<b>61 440</b>
<b>Total des placements</b>		<b>68 583</b>	<b>61 440</b>

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

### A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

### C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2022					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	7 522 \$	10 326 \$	43 592 \$	61 440 \$

  

2021					
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— \$	7 942 \$	10 686 \$	47 343 \$	65 971 \$

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 4 504 \$ (5 218 \$ au 31 décembre 2021) ou d'environ 7,2 % (7,8 % au 31 décembre 2021), selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

### D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2022 ni en 2021.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2022		2021	
	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	—	—	28,2	27,9
AA	93,7	92,7	66,9	66,1
A	6,3	6,2	4,9	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>98,9</b>	<b>100,0</b>	<b>98,8</b>

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

### E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2022			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	61 440 \$	— \$	61 440 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>61 440 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>61 440 \$</b>

<u>Actifs évalués à la juste valeur</u>	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— \$	65 971 \$	— \$	65 971 \$
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>— \$</b>	<b>65 971 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>65 971 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 ni en 2021.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	21 396	29 222	43 301	65 404	66 487	216	351	521	713	685
Police avec garantie de 75/100	27 828	35 351	47 761	55 866	69 267	275	416	565	601	706
Police avec garantie de 100/100	3 325	5 084	9 588	32 667	40 137	32	59	112	348	405
Police avec garantie de 75/75 SP1	4 052	4 150	2 552	5 349	11 350	43	52	32	60	120
Police avec garantie de 75/100 SP1	15 492	15 587	14 401	29 501	28 820	161	193	178	329	303
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	11 926	10 877	—	—	—	150	126
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	283	22 053	26 449	—	—	3	226	254

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,08	12,00	12,03	10,90	10,30	(1,92)	(0,03)
Police avec garantie de 75/100	9,87	11,78	11,84	10,76	10,20	(1,91)	(0,06)
Police avec garantie de 100/100	9,71	11,61	11,69	10,64	10,10	(1,90)	(0,08)
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,58	12,53	12,50	11,29	10,61	(1,95)	0,03
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,41	12,36	12,35	11,16	10,51	(1,95)	0,01
Police avec garantie de 100/100 SP2	—	—	—	12,54	11,60	—	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	11,38	10,25	9,62	—	—

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.



# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

#### **g) Compensation des instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers**

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des crédettes pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### **i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers**

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

#### m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

### 3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts des catégories **Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de répartition de l'actif. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

### 4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### 7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,06	2,06	2,07	2,08	2,13
Police avec garantie de 75/100	2,33	2,34	2,35	2,36	2,38
Police avec garantie de 100/100	2,50	2,50	2,53	2,53	2,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,59	1,59	1,62	1,62	1,63
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,76	1,76	1,78	1,78	1,80
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	—	1,41	1,39	1,40

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	3,06	3,24	8,23	7,38	11,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU MENSUEL (L) SF821

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel (L) SF821 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	42 716	50 579
Total des placements	42 716	50 579
<b>Total de l'actif</b>	<b>42 716 \$</b>	<b>50 579 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>42 716 \$</b>	<b>50 579 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 170) \$	4 417 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 170)</b>	<b>4 417</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	770	783
Autres	80	77
<b>Total des charges</b>	<b>850</b>	<b>860</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(4 020) \$</b>	<b>3 557 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>50 579 \$</b>	<b>42 926 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	1 658	8 457
Retraits des titulaires de contrats	(5 501)	(4 361)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 020)	3 557
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(7 863)	7 653
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>42 716 \$</b>	<b>50 579 \$</b>

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(4 020) \$	3 557 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(3 180)	(3 218)
(Profits) pertes latents	6 350	(1 199)
Produit brut de la cession d'actifs	58 088	35 567
Paiements bruts pour achats d'actifs	(53 395)	(38 803)
	<u>3 843</u>	<u>(4 096)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	1 658	8 457
Retraits des titulaires de contrats	(5 501)	(4 361)
	<u>(3 843)</u>	<u>4 096</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519</b>	43 377	42 716
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	2,31 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,07 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,86 %	
La Banque Toronto-Dominion	1,45 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,45 %	
<b>Total des placements</b>	43 377	42 716

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	294 128	302 648	282 013	213 484	169 029	3 552	3 989	3 474	2 585	1 871
Police avec garantie de 75/100	1 458 384	1 610 942	1 599 265	1 489 012	1 268 641	17 458	21 070	19 576	17 930	13 983
Police avec garantie de 100/100	46 194	59 859	54 537	78 960	93 561	546	774	661	943	1 025
Police avec garantie de 75/75 SP1	157 455	143 033	67 339	28 683	33 331	1 971	1 945	852	355	376
Police avec garantie de 75/100 SP1	454 254	494 201	350 391	351 580	333 267	5 614	6 646	4 392	4 318	3 732
Police avec garantie de 100/100 SP1	17 562	13 082	13 791	36 841	37 441	213	173	171	447	415
Police avec garantie de 75/75 SP2	5 704	—	8 730	38 083	25 125	84	—	125	523	307
Police avec garantie de 75/100 SP2	673 327	783 257	768 641	664 900	408 852	9 948	12 309	11 009	9 124	5 002
Police avec garantie de 75/75 SP	22 642	22 514	21 761	—	—	247	266	237	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	160 077	214 526	214 786	64 110	13 528	1 742	2 522	2 338	679	130
Police avec garantie de 75/75 SPP	3 741	3 776	—	—	—	42	45	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	117 289	70 435	8 292	8 189	—	1 299	840	91	87	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	12,08	13,18	12,32	12,11	11,07	(1,10)	0,86
Police avec garantie de 75/100	11,97	13,08	12,24	12,04	11,02	(1,11)	0,84
Police avec garantie de 100/100	11,82	12,93	12,12	11,94	10,95	(1,11)	0,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	12,52	13,60	12,66	12,38	11,27	(1,08)	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP1	12,36	13,45	12,54	12,28	11,20	(1,09)	0,91
Police avec garantie de 100/100 SP1	12,14	13,24	12,37	12,15	11,10	(1,10)	0,87
Police avec garantie de 75/75 SP2	14,77	—	14,32	13,72	12,23	(0,94)	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	14,77	15,71	14,32	13,72	12,24	(0,94)	1,39
Police avec garantie de 75/75 SP	10,93	11,80	10,91	—	—	(0,87)	0,89
Police avec garantie de 75/100 SP	10,88	11,76	10,88	10,59	9,59	(0,88)	0,88
Police avec garantie de 75/75 SPP	11,16	11,99	—	—	—	(0,83)	0,95
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,08	11,92	10,99	10,65	—	(0,84)	0,93

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel (L) SF821 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu mensuel (L) SF821

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,59	2,54	2,53	2,53	2,54
Police avec garantie de 75/100	2,70	2,65	2,64	2,63	2,64
Police avec garantie de 100/100	2,87	2,81	2,81	2,80	2,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,13	2,08	2,07	2,07	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,29	2,25	2,24	2,24	2,24
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,51	2,47	2,49	2,45	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP	1,48	1,44	1,43	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,60	1,55	1,54	1,54	1,54
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,03	1,00	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,19	1,14	1,15	1,14	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	114,51	75,81	28,77	22,54	23,76

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU MENSUEL MONDIAL (L) SF822

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	18 182	18 652
<b>Total des placements</b>	<b>18 182</b>	<b>18 652</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 182 \$</b>	<b>18 652 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>18 182 \$</b>	<b>18 652 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(1 355) \$	1 437 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(1 355)</b>	<b>1 437</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	346	308
Autres	37	31
<b>Total des charges</b>	<b>383</b>	<b>339</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(1 738) \$</b>	<b>1 098 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>18 652 \$</b>	<b>16 067 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	4 063	3 339
Retraits des titulaires de contrats	(2 795)	(1 852)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 738)	1 098
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(470)	2 585
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>18 182 \$</b>	<b>18 652 \$</b>

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(1 738) \$	1 098 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(921)	(601)
(Profits) pertes latents	2 276	(836)
Produit brut de la cession d'actifs	21 288	9 457
Paiements bruts pour achats d'actifs	(22 173)	(10 605)
	<u>(1 268)</u>	<u>(1 487)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	4 063	3 339
Retraits des titulaires de contrats	(2 795)	(1 852)
	<u>1 268</u>	<u>1 487</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Revenu stratégique mondial II 1.85MI</b>	18 354	18 182
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie*	3,70 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2023	3,18 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	2,41 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	2,35 %	
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-01-2031	2,03 %	
<b>Total des placements</b>	18 354	18 182

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	254 161	209 499	176 306	97 134	47 504	2 873	2 608	2 070	1 122	503
Police avec garantie de 75/100	592 824	518 570	439 525	329 783	126 401	6 627	6 398	5 125	3 793	1 336
Police avec garantie de 100/100	42 808	36 073	40 825	39 203	14 556	474	441	473	449	153
Police avec garantie de 75/75 SP1	164 469	134 068	84 348	8 329	9 793	1 891	1 694	1 003	97	105
Police avec garantie de 75/100 SP1	278 458	225 920	175 992	46 919	158 118	3 169	2 829	2 077	544	1 681
Police avec garantie de 100/100 SP1	4 860	24 142	24 911	6 023	—	55	299	291	69	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	4 049	1 629	55	—	—	53	23	1	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	151 376	256 342	321 308	334 382	93 649	2 003	3 640	4 194	4 189	1 049
Police avec garantie de 75/75 SP	9 464	8 278	8 130	319	7 006	103	98	90	3	68
Police avec garantie de 75/100 SP	37 736	35 054	36 741	32 900	8 720	406	412	404	353	85
Police avec garantie de 75/75 SPP	11 922	10 460	12 950	6 967	—	131	125	144	75	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	36 376	7 200	17 652	8 321	—	397	85	195	90	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,30	12,45	11,74	11,55	10,59	(1,15)	0,71
Police avec garantie de 75/100	11,18	12,34	11,66	11,50	10,57	(1,16)	0,68
Police avec garantie de 100/100	11,07	12,24	11,58	11,44	10,53	(1,17)	0,66
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,50	12,63	11,89	11,67	10,67	(1,13)	0,74
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,38	12,52	11,80	11,61	10,63	(1,14)	0,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,23	12,39	11,70	11,53	—	(1,16)	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP2	13,23	14,20	13,05	—	—	(0,97)	1,15
Police avec garantie de 75/100 SP2	13,23	14,20	13,05	12,53	11,20	(0,97)	1,15
Police avec garantie de 75/75 SP	10,87	11,84	11,04	10,75	9,75	(0,97)	0,80
Police avec garantie de 75/100 SP	10,77	11,75	10,99	10,72	9,74	(0,98)	0,76
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,99	11,94	11,11	10,79	—	(0,95)	0,83
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,91	11,87	11,07	10,76	—	(0,96)	0,80

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.



# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu mensuel mondial (L) SF822

## Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,59	2,54	2,54	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100	2,81	2,76	2,76	2,75	2,71
Police avec garantie de 100/100	2,98	2,94	2,92	2,91	2,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,35	2,30	2,29	2,29	2,26
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,52	2,47	2,44	2,47	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,75	2,69	2,65	2,67	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,49	1,45	1,45	1,46	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP	1,71	1,67	1,68	1,67	1,63
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,21	1,21	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,42	1,38	1,37	1,38	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,35	2,30	2,31	2,29	2,26
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,52	2,47	2,46	2,47	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	2,75	2,69	2,67	2,67	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,25	1,21	1,23	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,42	1,38	1,39	1,38	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	117,39	56,14	17,48	31,61	22,26

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DIVERSIFIÉ (GLC) SF823

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds diversifié (GLC) SF823 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds diversifié (GLC) SF823

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	48 212	59 900
Total des placements	48 212	59 900
<b>Total de l'actif</b>	<b>48 212 \$</b>	<b>59 900 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>48 212 \$</b>	<b>59 900 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(5 664) \$	4 844 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(5 664)</b>	<b>4 844</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 166	909
Autres	124	100
<b>Total des charges</b>	<b>1 290</b>	<b>1 009</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(6 954) \$</b>	<b>3 835 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>59 900 \$</b>	<b>25 775 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	736	34 607
Retraits des titulaires de contrats	(5 470)	(4 317)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(6 954)	3 835
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(11 688)	34 125
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>48 212 \$</b>	<b>59 900 \$</b>

# Fonds diversifié (GLC) SF823

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(6 954) \$</b>	3 835 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>(281)</b>	(950)
(Profits) pertes latents	<b>5 945</b>	(3 894)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>67 537</b>	13 797
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(61 513)</b>	(43 078)
	<b>4 734</b>	(30 290)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>736</b>	34 607
Retraits des titulaires de contrats	<b>(5 470)</b>	(4 317)
	<b>(4 734)</b>	30 290
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds équilibré canadien Maxxum (Mackenzie) SF519</b>	48 918	48 212
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	2,31 %	
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	2,07 %	
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	1,86 %	
La Banque Toronto-Dominion	1,45 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	1,45 %	
<b>Total des placements</b>	48 918	48 212

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	590 903	565 031	210 112	20 184	—	6 139	6 631	2 265	204	—
Police avec garantie de 75/100	2 237 009	2 412 874	1 380 727	61 770	—	23 119	28 217	14 853	623	—
Police avec garantie de 100/100	13 234	17 481	4 618	—	—	136	204	50	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	263 649	203 845	120 111	18 190	—	2 774	2 413	1 300	184	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 014 675	1 355 101	465 380	17 319	—	10 621	15 986	5 030	175	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	474	673	—	—	—	5	8	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	23 095	27 241	—	—	—	260	338	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	61 365	76 412	47 847	—	—	691	948	531	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	18 784	17 883	14 676	—	—	202	215	160	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	251 526	239 623	105 288	7 879	—	2 692	2 870	1 147	79	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	87 429	91 548	2 856	—	—	953	1 111	31	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	57 175	79 378	37 267	—	—	620	959	408	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,39	11,74	10,78	10,09	—	(1,35)	0,96
Police avec garantie de 75/100	10,33	11,69	10,76	10,09	—	(1,36)	0,93
Police avec garantie de 100/100	10,28	11,66	10,74	—	—	(1,38)	0,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,52	11,84	10,83	10,10	—	(1,32)	1,01
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,47	11,80	10,81	10,10	—	(1,33)	0,99
Police avec garantie de 100/100 SP1	10,40	11,74	—	—	—	(1,34)	0,96
Police avec garantie de 75/75 SP2	11,27	12,40	—	—	—	(1,13)	1,30
Police avec garantie de 75/100 SP2	11,27	12,40	11,10	—	—	(1,13)	1,30
Police avec garantie de 75/75 SP	10,76	12,02	10,92	—	—	(1,26)	1,10
Police avec garantie de 75/100 SP	10,70	11,98	10,89	10,11	—	(1,28)	1,09
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,91	12,14	10,98	—	—	(1,23)	1,16
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,84	12,08	10,95	—	—	(1,24)	1,13

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds diversifié (GLC) SF823 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.



# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2. Le placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds immobilier (CIGWL) SF353 est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>584 \$</b>
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	—	11
Achats	—	—
Ventes	—	—
Settlements	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	(595)
	<hr/>	<hr/>
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 595 \$ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

# Fonds diversifié (GLC) SF823

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,59</b>	2,57	2,54	2,54	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,76</b>	2,74	2,72	2,70	—
Police avec garantie de 100/100	<b>2,92</b>	2,91	2,87	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,18</b>	2,17	2,14	2,14	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,36</b>	2,33	2,32	2,30	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,57</b>	2,58	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,49</b>	1,47	1,44	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,65</b>	1,63	1,61	1,61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	<b>1,08</b>	1,07	1,06	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,25</b>	1,23	1,21	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>114,65</b>	33,67	5,91	0,07	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS DE REVENU FIXE DIVERSIFIÉ (GSP) SF824

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	84 982	83 051
<b>Total des placements</b>	<b>84 982</b>	<b>83 051</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 982 \$</b>	<b>83 051 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>84 982 \$</b>	<b>83 051 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 849) \$	(737) \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 849)</b>	<b>(737)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 178	1 081
Autres	148	142
<b>Total des charges</b>	<b>1 326</b>	<b>1 223</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 175) \$</b>	<b>(1 960) \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>83 051 \$</b>	<b>50 213 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	20 578	41 684
Retraits des titulaires de contrats	(8 472)	(6 886)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 175)	(1 960)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	1 931	32 838
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>84 982 \$</b>	<b>83 051 \$</b>

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 175) \$	(1 960) \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	691	(80)
(Profits) pertes latents	8 158	817
Produit brut de la cession d'actifs	10 830	9 721
Paiements bruts pour achats d'actifs	(21 610)	(43 296)
	<u>(12 106)</u>	<u>(34 798)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	20 578	41 684
Retraits des titulaires de contrats	(8 472)	(6 886)
	<u>12 106</u>	<u>34 798</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'obligations de base (GIP) SF531</b>	22 065	20 378
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	7,41 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	6,76 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	5,29 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	4,57 %	
Banque Nationale du Canada, 2,545 % 12-07-2024	2,89 %	
<b>Fonds d'obligations de sociétés (GIP) SF817</b>	8 159	7 645
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,63 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-06-2032	2,22 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10-01-2025	2,03 %	
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1,63 %	
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1,54 %	
<b>Fonds mondial sans contraintes (Mackenzie) SF530</b>	6 205	5 986
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	5,60 %	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	4,34 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	4,10 %	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	2,74 %	
<b>Fonds d'obligations internationales (Laketon) SF036</b>	4 776	4 270
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,75 %, 15-05-2023	4,87 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 1,25 %, 01-12-2026	3,49 %	
Buoni del Tesoro Poliennali, 0,35 %, 01-02-2025	2,92 %	
Gouvernement du Japon, 0,40 %, 20-03-2025	2,75 %	
Zurich Finance (Ireland) Designated Activity Co., 3,00 %, 19-04-2031	2,26 %	
<b>Fonds d'obligations à long terme (GIP) SF818</b>	7 886	6 762
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	4,84 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,95 %	
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,79 %	
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,76 %	
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,63 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	4 755	4 248
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds de crédit privé 1.76NL</b>	776	811
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Zips Express Car Wash, taux variable, 01-03-2024	3,26 %	
Hg Mercury 3 A LP, taux variable, 30-09-2027	3,22 %	
Apex Service Partners, taux variable, 31-07-2025	3,21 %	
Natus Medical Inc., taux variable, 20-07-2029	3,19 %	
TDR Capital IV LP Fund, taux variable, 31-05-2027	3,01 %	
<b>Fonds d'obligations à rendement réel (GIP) SF820</b>	4 499	4 248
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	14,35 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	13,53 %	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,65 %	
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	12,39 %	
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	11,94 %	
<b>Fonds d'obligations à court terme (GIP) SF816</b>	6 114	6 012
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	13,70 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	11,26 %	
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2024	4,20 %	
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2025	4,06 %	
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	2,48 %	
<b>Fonds d'obligations tactique (GIP) SF558</b>	26 803	24 622
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-06-2032	5,99 %	
Province de l'Ontario, 3,75 %, 02-12-2053	4,53 %	
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2031	3,50 %	
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-08-2024	3,41 %	
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,75 %	
<b>Total des placements</b>	<b>92 038</b>	<b>84 982</b>

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	873 056	1 071 064	584 109	49 132	—	7 792	10 937	6 222	490	—
Police avec garantie de 75/100	2 777 431	2 664 958	1 740 787	174 059	—	24 701	27 149	18 519	1 737	—
Police avec garantie de 100/100	31 973	40 371	16 710	2 492	—	282	409	177	25	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	760 514	581 589	282 146	27 609	—	6 912	6 013	3 025	276	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 595 755	2 607 296	1 639 440	206 408	—	23 551	26 925	17 567	2 062	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	54 146	51 373	4 252	—	—	490	529	46	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 190 775	225 271	35 214	—	—	11 373	2 409	384	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	306 286	211 598	171 480	8 615	—	2 925	2 263	1 871	86	—
Police avec garantie de 75/75 SP	68 553	48 270	41 874	2 704	—	623	499	449	27	—
Police avec garantie de 75/100 SP	275 329	185 613	76 327	1 700	—	2 492	1 914	817	17	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	164 873	156 771	8 820	—	—	1 525	1 640	95	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	250 795	216 527	96 529	15 497	—	2 316	2 263	1 041	155	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	9 717	—	—	—	—	101	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	8,92	10,21	10,65	9,98	—	(1,29)	(0,44)
Police avec garantie de 75/100	8,89	10,19	10,64	9,98	—	(1,30)	(0,45)
Police avec garantie de 100/100	8,83	10,14	10,61	9,98	—	(1,31)	(0,47)
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,09	10,34	10,72	9,99	—	(1,25)	(0,38)
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,07	10,33	10,72	9,99	—	(1,26)	(0,39)
Police avec garantie de 100/100 SP1	9,04	10,30	10,70	—	—	(1,26)	(0,40)
Police avec garantie de 75/75 SP2	9,55	10,69	10,91	—	—	(1,14)	(0,22)
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,55	10,69	10,91	10,01	—	(1,14)	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SP	9,08	10,34	10,72	9,99	—	(1,26)	(0,38)
Police avec garantie de 75/100 SP	9,05	10,31	10,71	9,99	—	(1,26)	(0,40)
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,25	10,46	10,79	—	—	(1,21)	(0,33)
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,23	10,45	10,78	10,00	—	(1,22)	(0,33)
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	10,43	—	—	—	—	(0,34)

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.



# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- Empereur
- Multi-Placements
- Générations et Mosaïque
- Générations I
- Générations II
- Générations de base
- Prestige et Prestige Plus
- Collection Privée

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.



# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds de revenu fixe diversifié (GSP) SF824

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,17	2,17	2,10	2,10	—
Police avec garantie de 75/100	2,28	2,29	2,21	2,21	—
Police avec garantie de 100/100	2,51	2,51	2,43	2,43	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,58	1,59	1,53	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,64	1,65	1,59	1,59	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	1,75	1,75	1,70	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,60	1,61	1,55	1,56	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,71	1,72	1,66	1,66	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,02	1,02	0,99	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,08	1,08	1,04	1,04	—
Police avec garantie de 100/100 SPP	—	1,19	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	13,31	14,57	4,06	5,58	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS OBLIGATION (GLC) SF825

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds ObligAction (GLC) SF825 (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	40 567	16 937
Total des placements	40 567	16 937
<b>Total de l'actif</b>	<b>40 567 \$</b>	<b>16 937 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>40 567 \$</b>	<b>16 937 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(128) \$	1 738 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(128)</b>	<b>1 738</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	597	269
Autres	60	29
<b>Total des charges</b>	<b>657</b>	<b>298</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(785) \$</b>	<b>1 440 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>16 937 \$</b>	<b>8 526 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	26 558	7 749
Retraits des titulaires de contrats	(2 143)	(778)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(785)	1 440
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	23 630	8 411
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>40 567 \$</b>	<b>16 937 \$</b>



# Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(785) \$	1 440 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(759)	(381)
(Profits) pertes latents	887	(1 357)
Produit brut de la cession d'actifs	22 827	6 475
Paiements bruts pour achats d'actifs	(46 585)	(13 148)
	<u>(24 415)</u>	<u>(6 971)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	26 558	7 749
Retraits des titulaires de contrats	(2 143)	(778)
	<u>24 415</u>	<u>6 971</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds canadien de croissance 1.94MI</b>	39 423	40 567
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	4,96 %	
Stantec Inc.	3,59 %	
TELUS Corp.	2,93 %	
Banque Royale du Canada	2,78 %	
Aon Corp.	2,78 %	
<b>Total des placements</b>	39 423	40 567

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	326 702	132 588	88 040	4 073	—	3 693	1 587	941	41	—
Police avec garantie de 75/100	2 255 534	830 609	493 371	69 882	—	25 365	9 908	5 263	706	—
Police avec garantie de 100/100	40 755	8 625	724	—	—	456	103	8	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	153 450	110 630	51 048	8 821	—	1 757	1 336	548	89	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	565 769	200 578	103 855	3 207	—	6 444	2 414	1 113	32	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	2 441	—	—	—	—	28	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	6 711	3 988	—	—	—	82	50	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	94 487	24 800	26 515	—	—	1 158	314	292	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	4 917	13 006	2 926	—	—	58	159	32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	116 890	68 829	29 957	1 344	—	1 361	841	323	14	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	14 013	18 275	533	—	—	165	225	6	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	11,30	11,97	10,69	10,10	—	(0,67)	1,28
Police avec garantie de 75/100	11,25	11,93	10,67	10,10	—	(0,68)	1,26
Police avec garantie de 100/100	11,19	11,89	10,65	—	—	(0,70)	1,24
Police avec garantie de 75/75 SP1	11,45	12,08	10,74	10,11	—	(0,63)	1,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	11,39	12,03	10,72	10,10	—	(0,64)	1,31
Police avec garantie de 100/100 SP1	11,31	—	—	—	—	(0,66)	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	12,26	12,65	—	—	—	(0,39)	1,64
Police avec garantie de 75/100 SP2	12,26	12,65	11,01	—	—	(0,39)	1,64
Police avec garantie de 75/75 SP	11,70	12,26	10,82	—	—	(0,56)	1,44
Police avec garantie de 75/100 SP	11,64	12,22	10,80	10,12	—	(0,58)	1,42
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,79	12,32	10,86	—	—	(0,53)	1,46

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds ObligAction (GLC) SF825 (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

The fair value of financial assets and liabilities have been categorized based upon the following fair value hierarchy:

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds ObligAction (GLC) SF825

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	<b>2,59</b>	2,57	2,52	2,54	—
Police avec garantie de 75/100	<b>2,75</b>	2,74	2,69	2,70	—
Police avec garantie de 100/100	<b>2,90</b>	2,90	2,86	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	<b>2,17</b>	2,17	2,12	2,14	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	<b>2,35</b>	2,33	2,28	2,30	—
Police avec garantie de 100/100 SP1	<b>2,57</b>	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	<b>1,50</b>	1,46	1,44	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	<b>1,64</b>	1,63	1,59	1,61	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	<b>1,25</b>	1,24	1,21	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(2)(3)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	<b>85,53</b>	53,89	9,53	0,05	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(3) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2019; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour l'exercice antérieur.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE 1.05TRP

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en milliers de \$ canadiens)

Gestionnaire de fonds : T Rowe Price (Canada), Inc.

## État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	55 783	73 619
<b>Total des placements</b>	<b>55 783</b>	<b>73 619</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>55 783 \$</b>	<b>73 619 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>55 783 \$</b>	<b>73 619 \$</b>

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(15 063) \$	2 232 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(15 063)</b>	<b>2 232</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 365	1 112
Autres	159	137
<b>Total des charges</b>	<b>1 524</b>	<b>1 249</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(16 587) \$</b>	<b>983 \$</b>

## État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>73 619 \$</b>	<b>17 295 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	2 383	57 358
Retraits des titulaires de contrats	(3 632)	(2 017)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(16 587)	983
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	(17 836)	56 324
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>55 783 \$</b>	<b>73 619 \$</b>

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(16 587) \$	983 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	1 047	(46)
(Profits) pertes latents	14 016	(2 186)
Produit brut de la cession d'actifs	9 921	1 027
Paiements bruts pour achats d'actifs	(7 148)	(55 119)
	<u>1 249</u>	<u>(55 341)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	2 383	57 358
Retraits des titulaires de contrats	(3 632)	(2 017)
	<u>(1 249)</u>	<u>55 341</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds d'actions mondiales de croissance 1.07TRP</b>	40 695	33 470
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Microsoft Corp.	2,83 %	
Apple Inc.	2,63 %	
Amazon.com Inc.	2,32 %	
Alphabet Inc., cat. C	1,80 %	
Roper Technologies Inc.	1,79 %	
<b>Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP</b>	25 881	22 313
<i><u>Les 5 principaux titres :</u></i>	<i><u>% du total</u></i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15-12-2025	3,64 %	
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 16-04-2027	3,59 %	
République d'Autriche, 0,50 %, 20-04-2027	3,54 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-05-2027	3,49 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,41 %	
<b>Total des placements</b>	66 576	55 783

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	635 253	559 929	98 933	—	—	6 250	7 124	1 213	—	—
Police avec garantie de 75/100	2 163 315	2 052 860	592 856	—	—	21 129	25 997	7 258	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	368 402	436 471	68 832	—	—	3 659	5 586	846	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1 938 801	1 805 601	408 243	—	—	19 112	23 005	5 010	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	60 090	108 435	49 566	—	—	637	1 445	620	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	255 566	299 486	70 339	—	—	2 709	3 991	878	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	31 634	94 084	2 784	—	—	321	1 220	34	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	55 635	106 285	31 676	—	—	560	1 371	390	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	80 387	179 189	28 572	—	—	822	2 336	354	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	57 529	118 999	56 022	—	—	584	1 544	692	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,84	12,72	12,26	—	—	(2,88)	0,46
Police avec garantie de 75/100	9,77	12,66	12,24	—	—	(2,89)	0,42
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,93	12,80	12,29	—	—	(2,87)	0,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,86	12,74	12,27	—	—	(2,88)	0,47
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,60	13,33	12,48	—	—	(2,73)	0,85
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,60	13,33	12,48	—	—	(2,73)	0,85
Police avec garantie de 75/75 SP	10,14	12,97	12,36	—	—	(2,83)	0,61
Police avec garantie de 75/100 SP	10,06	12,90	12,33	—	—	(2,84)	0,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,23	13,03	12,38	—	—	(2,80)	0,65
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,15	12,98	12,36	—	—	(2,83)	0,62

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds équilibré mondial de croissance 1.05TRP

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,82	2,85	2,81	—	—
Police avec garantie de 75/100	3,10	3,13	3,09	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,50	2,48	2,41	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,77	2,76	2,69	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,72	1,71	1,72	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,99	1,99	1,99	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,39	1,37	1,30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,67	1,65	1,59	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,53	2,53	2,52	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,80	2,81	2,80	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,42	1,42	1,41	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,70	1,70	1,70	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	11,58	1,85	0,96	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 11 mai 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT GÉRÉ EN FONCTION  
DU RISQUE 1.21IL

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.211L (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	79 286	73 155
<b>Total des placements</b>	<b>79 286</b>	<b>73 155</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>79 286 \$</b>	<b>73 155 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>79 286 \$</b>	<b>73 155 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(6 175) \$	2 549 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(6 175)</b>	<b>2 549</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 254	723
Autres	151	70
<b>Total des charges</b>	<b>1 405</b>	<b>793</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(7 580) \$</b>	<b>1 756 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>73 155 \$</b>	<b>12 617 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	29 452	65 656
Retraits des titulaires de contrats	(15 741)	(6 874)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7 580)	1 756
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	6 131	60 538
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>79 286 \$</b>	<b>73 155 \$</b>

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(7 580) \$	1 756 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	695	(93)
(Profits) pertes latents	5 480	(2 456)
Produit brut de la cession d'actifs	21 447	3 635
Paiements bruts pour achats d'actifs	(33 753)	(61 624)
	<u>(13 711)</u>	<u>(58 782)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	29 452	65 656
Retraits des titulaires de contrats	(15 741)	(6 874)
	<u>13 711</u>	<u>58 782</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	19 897	18 159
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB d'obligations toutes sociétés canadiennes 1.45GLC</b>	7 676	7 114
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	2 378	2 384
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554</b>	2 211	2 384
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,44 %	
Les Compagnies Loblaw limitée	5,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5,08 %	
Société aurifère Barrick	4,82 %	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,44 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme 1.95MI</b>	3 995	3 981
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	1 507	1 590
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG</b>	1 477	1 593
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	3,43 %	
Amdocs Limited	3,27 %	
Amgen Inc.	3,17 %	
Harley-Davidson Inc.	2,98 %	
Kimberly-Clark Corp.	2,87 %	
<b>Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP</b>	5 338	4 745
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15-12-2025	3,64 %	
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 16-04-2027	3,59 %	
République d'Autriche, 0,50 %, 20-04-2027	3,54 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-05-2027	3,49 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,41 %	
<b>Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029</b>	3 936	4 017
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Nationale du Canada, taux variable, 09-02-2023	5,79 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 06-04-2023	4,74 %	
Province de l'Ontario, 4,118 %, 18-01-2023	4,45 %	
Banque de Montréal, 4,254 %, 04-01-2023	4,03 %	
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-01-2025	3,72 %	
<b>Fonds multistratégie à rendement absolu 1.43MF</b>	4 075	4 016
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	39,64 %	
Fonds toutes actions Chine Mackenzie ChinaAMC, série R*	6,65 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 15-05-2032	2,23 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 28-02-2027	1,60 %	
TotalEnergies SE, CAAE	1,25 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	1 456	1 587
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	8 666	7 907
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551</b>	2 440	2 376
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	53,11 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	24,52 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	22,37 %	
<b>Fonds de réduction du risque 1.42IL</b>	15 342	15 852
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	78,20 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	18,55 %	
Options de vente sur indice SPX, 13-06-2023	0,80 %	
Options de vente sur indice SPX, 17-03-2023	0,78 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-09-2023	0,78 %	
<b>Fonds FNB d'obligations américaines totales 1.47GLC</b>	1 789	1 581
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard U.S. Aggregate Bond Hedged to CAD Index ETF	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	<b>82 183</b>	<b>79 286</b>

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 201 015	948 740	288 695	—	—	11 333	9 932	2 936	—	—
Police avec garantie de 75/100	2 686 109	2 175 388	429 709	—	—	25 195	22 702	4 367	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	479 128	475 502	57 970	—	—	4 544	4 992	590	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2 103 028	2 132 975	370 940	—	—	19 900	22 364	3 773	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	93 002	104 503	11 221	—	—	918	1 120	114	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	493 096	188 466	1 817	—	—	4 868	2 021	19	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	195 908	194 540	13 210	—	—	1 882	2 056	134	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	442 654	351 930	19 736	—	—	4 227	3 708	201	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	202 598	123 169	47 469	—	—	1 956	1 305	483	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	463 350	279 162	—	—	—	4 463	2 955	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,44	10,47	10,17	—	—	(1,03)	0,30
Police avec garantie de 75/100	9,38	10,44	10,16	—	—	(1,06)	0,28
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,48	10,50	10,17	—	—	(1,02)	0,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,46	10,48	10,17	—	—	(1,02)	0,31
Police avec garantie de 75/75 SP2	9,87	10,72	10,20	—	—	(0,85)	0,52
Police avec garantie de 75/100 SP2	9,87	10,72	10,20	—	—	(0,85)	0,52
Police avec garantie de 75/75 SP	9,61	10,57	10,18	—	—	(0,96)	0,39
Police avec garantie de 75/100 SP	9,55	10,54	10,18	—	—	(0,99)	0,36
Police avec garantie de 75/75 SPP	9,66	10,60	10,19	—	—	(0,94)	0,41
Police avec garantie de 75/100 SPP	9,63	10,58	—	—	—	(0,95)	0,40

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 1.21IL

## Informations supplémentaires (non auditée)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,13	2,08	2,07	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,41	2,37	2,35	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,90	1,86	1,82	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,01	1,95	1,93	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,30	1,26	1,25	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,57	1,53	1,52	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,05	1,03	0,99	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,16	1,13	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	1,90	1,86	1,84	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,01	1,95	1,95	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,05	1,03	1,01	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	28,01	8,74	3,78	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ GÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE  
1.22IL

*31 décembre 2022*



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	126 600	107 038
<b>Total des placements</b>	<b>126 600</b>	<b>107 038</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>126 600 \$</b>	<b>107 038 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>126 600 \$</b>	<b>107 038 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(8 129) \$	5 560 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(8 129)</b>	<b>5 560</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2 156	1 076
Autres	226	104
<b>Total des charges</b>	<b>2 382</b>	<b>1 180</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(10 511) \$</b>	<b>4 380 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>107 038 \$</b>	<b>13 136 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	41 328	95 115
Retraits des titulaires de contrats	(11 255)	(5 593)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 511)	4 380
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	19 562	93 902
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>126 600 \$</b>	<b>107 038 \$</b>

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(10 511) \$	4 380 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	893	(19)
(Profits) pertes latents	7 236	(5 541)
Produit brut de la cession d'actifs	25 451	547
Paiements bruts pour achats d'actifs	(53 142)	(88 889)
	<u>(30 073)</u>	<u>(89 522)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	41 328	95 115
Retraits des titulaires de contrats	(11 255)	(5 593)
	<u>30 073</u>	<u>89 522</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	—	—
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	9 599	8 799
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB d'obligations toutes sociétés canadiennes 1.45GLC</b>	9 479	8 811
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	5 089	5 098
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554</b>	7 008	7 635
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,44 %	
Les Compagnies Loblaw limitée	5,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5,08 %	
Société aurifère Barrick	4,82 %	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,44 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme 1.95MI</b>	6 352	6 330
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations des marchés développés excluant les États-Unis 1.98MI</b>	1 451	1 525
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	100,00 %	
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	3 632	3 835
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG</b>	3 542	3 826
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Omnicom Group Inc.	3,43 %	
Amdocs Limited	3,27 %	
Amgen Inc.	3,17 %	
Harley-Davidson Inc.	2,98 %	
Kimberly-Clark Corp.	2,87 %	
<b>Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP</b>	8 586	7 558
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15-12-2025	3,64 %	
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 16-04-2027	3,59 %	
République d'Autriche, 0,50 %, 20-04-2027	3,54 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-05-2027	3,49 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,41 %	
<b>Fonds du marché monétaire (Laketon) SF029</b>	3 754	3 831
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Nationale du Canada, taux variable, 09-02-2023	5,79 %	
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 06-04-2023	4,74 %	
Province de l'Ontario, 4,118 %, 18-01-2023	4,45 %	
Banque de Montréal, 4,254 %, 04-01-2023	4,03 %	
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-01-2025	3,72 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds multistratégie à rendement absolu 1.43MF</b>	6 460	6 382
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Trésorerie et dépôts à court terme	39,64 %	
Fonds toutes actions Chine Mackenzie ChinaAMC, série R*	6,65 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 15-05-2032	2,23 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 28-02-2027	1,60 %	
TotalEnergies SE, CAAE	1,25 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	4 604	5 090
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	13 791	12 600
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551</b>	7 798	7 595
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	53,11 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	24,52 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	22,37 %	
<b>Fonds de réduction du risque 1.42IL</b>	30 533	31 623
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	78,20 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	18,55 %	
Options de vente sur indice SPX, 13-06-2023	0,80 %	
Options de vente sur indice SPX, 17-03-2023	0,78 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-09-2023	0,78 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.97MI</b>	3 610	3 542
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	100,00 %	
<b>Fonds FNB d'obligations américaines totales 1.47GLC</b>	2 849	2 520
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard U.S. Aggregate Bond Hedged to CAD Index ETF	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	128 137	126 600



# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1 347 874	1 013 138	170 165	—	—	13 272	11 007	1 742	—	—
Police avec garantie de 75/100	3 790 325	2 920 289	364 092	—	—	37 102	31 626	3 725	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	1 449 515	1 200 848	85 077	—	—	14 332	13 074	871	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	3 045 908	2 245 279	470 538	—	—	30 045	24 415	4 816	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	409 079	395 838	36 064	—	—	4 254	4 427	370	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	1 471 656	1 169 853	89 891	—	—	15 304	13 084	924	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	190 072	139 211	6 638	—	—	1 916	1 532	68	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	483 635	333 228	42 821	—	—	4 848	3 655	439	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	331 380	252 755	17 616	—	—	3 355	2 787	181	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	215 049	129 911	—	—	—	2 172	1 431	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	9,85	10,86	10,23	—	—	(1,01)	0,63
Police avec garantie de 75/100	9,79	10,83	10,23	—	—	(1,04)	0,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	9,89	10,89	10,24	—	—	(1,00)	0,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	9,86	10,87	10,24	—	—	(1,01)	0,63
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,40	11,18	10,27	—	—	(0,78)	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,40	11,18	10,27	—	—	(0,78)	0,91
Police avec garantie de 75/75 SP	10,08	11,00	10,25	—	—	(0,92)	0,75
Police avec garantie de 75/100 SP	10,02	10,97	10,25	—	—	(0,95)	0,72
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,12	11,03	10,26	—	—	(0,91)	0,77
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,10	11,01	—	—	—	(0,91)	0,76

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.



# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 1.22IL

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,56	2,55	2,52	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,83	2,82	2,79	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,36	2,37	2,31	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,47	2,48	2,42	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,46	1,44	1,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,73	1,71	1,69	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,26	1,26	1,21	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,37	1,36	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,38	2,37	2,34	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,49	2,48	2,45	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,28	1,26	1,24	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,39	1,36	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	21,63	0,92	0,02	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE DE CROISSANCE GÉRÉ EN FONCTION DU  
RISQUE 1.23IL

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.231L (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023



# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	45 150	36 405
Total des placements	45 150	36 405
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 150 \$</b>	<b>36 405 \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>45 150 \$</b>	<b>36 405 \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(3 265) \$	1 962 \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(3 265)</b>	<b>1 962</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	466	210
Autres	51	21
<b>Total des charges</b>	<b>517</b>	<b>231</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(3 782) \$</b>	<b>1 731 \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>36 405 \$</b>	<b>4 378 \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	19 655	31 846
Retraits des titulaires de contrats	(7 128)	(1 550)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(3 782)	1 731
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	8 745	32 027
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>45 150 \$</b>	<b>36 405 \$</b>

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	<b>(3 782) \$</b>	1 731 \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	<b>368</b>	(55)
(Profits) pertes latents	<b>2 897</b>	(1 907)
Produit brut de la cession d'actifs	<b>15 823</b>	1 321
Paiements bruts pour achats d'actifs	<b>(27 833)</b>	(31 386)
	<b>(12 527)</b>	(30 296)
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	<b>19 655</b>	31 846
Retraits des titulaires de contrats	<b>(7 128)</b>	(1 550)
	<b>12 527</b>	30 296
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	2 257	2 259
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London) SF554</b>	2 127	2 257
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
La Banque Toronto-Dominion	5,44 %	
Les Compagnies Loblaw limitée	5,21 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5,08 %	
Société aurifère Barrick	4,82 %	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,44 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme 1.95MI</b>	907	904
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations des marchés développés excluant les États-Unis 1.98MI</b>	1 027	1 082
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	100,00 %	
<b>Fonds FNB de marchés émergents 1.46GLC</b>	3 562	3 169
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard MSCI Emerging Markets ETF	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds de dividendes mondiaux (S) SF528</b>	1 306	1 356
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Johnson & Johnson Inc.	4,19 %	
The Procter & Gamble Co.	4,04 %	
Sanofi SA	3,86 %	
Sampo OYJ A	3,62 %	
Nestlé SA	3,46 %	
<b>Fonds Fondateurs d'actions mondiales 1.00BG</b>	2 992	3 167
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Omnicom Group Inc.	3,43 %	
Amdocs Limited	3,27 %	
Amgen Inc.	3,17 %	
Harley-Davidson Inc.	2,98 %	
Kimberly-Clark Corp.	2,87 %	
<b>Fonds d'obligations multisectorielles mondiales 1.06TRP</b>	2 035	1 800
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 15-12-2025	3,64 %	
République fédérale d'Allemagne, 0,00 %, 16-04-2027	3,59 %	
République d'Autriche, 0,50 %, 20-04-2027	3,54 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,625 %, 31-05-2027	3,49 %	
T. Rowe Price SICAV Diversified Income Bond, catégorie S	3,41 %	
<b>Fonds multistratégie à rendement absolu 1.43MF</b>	2 317	2 267
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Trésorerie et dépôts à court terme	39,64 %	
Fonds toutes actions Chine Mackenzie ChinaAMC, série R*	6,65 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 15-05-2032	2,23 %	
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 28-02-2027	1,60 %	
TotalEnergies SE, CAAE	1,25 %	
<b>Fonds d'actions canadiennes Parcours (GIGWL) SF543</b>	2 516	2 710
<u>Les 5 principaux titres :</u>	<u>% du total</u>	
Banque Royale du Canada	7,70 %	
La Banque Toronto-Dominion	6,05 %	
Banque de Montréal	5,62 %	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,44 %	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,71 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours (Brandywine) SF542</b>	4 437	4 054
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Obligations du Trésor des États-Unis, 2,25 %, 15-02-2052	18,42 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	13,47 %	
République de Colombie, 7,00 %, 26-03-2031	2,67 %	
Exeter Automobile Receivables Trust, 4,00 %, 17-08-2026, 144A	2,61 %	
République fédérative du Brésil, 10,00 %, 01-01-2033	2,31 %	
<b>Fonds mondial tactique Parcours (ILIM) SF551</b>	3 815	3 614
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	53,11 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	24,52 %	
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	22,37 %	
<b>Fonds de réduction du risque 1.42IL</b>	11 103	11 266
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
SPDR S&P 500 ETF Trust	78,20 %	
Trésorerie et dépôts à court terme	18,55 %	
Options de vente sur indice SPX, 13-06-2023	0,80 %	
Options de vente sur indice SPX, 17-03-2023	0,78 %	
Options de vente sur indice SPX, 15-09-2023	0,78 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.97MI</b>	2 583	2 533
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Vanguard S&P 500 ETF	100,00 %	
<b>Fonds américain de croissance maximale S-286MF</b>	3 134	2 712
<i>Les 5 principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
Microsoft Corp.	9,58 %	
Apple Inc.	9,15 %	
Amazon.com Inc.	3,94 %	
UnitedHealth Group Inc.	3,83 %	
Alphabet Inc., cat. C	3,56 %	
<b>Total des placements</b>	<b>46 118</b>	<b>45 150</b>

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie <sup>(1)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	512 211	356 122	56 195	—	—	5 165	3 995	580	—	—
Police avec garantie de 75/100	760 943	514 647	45 130	—	—	7 628	5 755	466	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	434 495	275 185	46 534	—	—	4 400	3 093	481	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	370 756	176 485	66 748	—	—	3 745	1 981	689	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	1 781 305	1 572 822	188 564	—	—	19 018	18 185	1 955	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	107 086	66 181	6 220	—	—	1 143	765	65	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	68 274	48 488	—	—	—	705	551	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	51 181	46 082	—	—	—	525	522	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	220 324	93 817	13 692	—	—	2 285	1 068	142	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	51 798	43 094	—	—	—	536	490	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part <sup>(1)</sup> (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,08	11,22	10,33	—	—	(1,14)	0,89
Police avec garantie de 75/100	10,02	11,18	10,32	—	—	(1,16)	0,86
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,13	11,24	10,33	—	—	(1,11)	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,10	11,23	10,33	—	—	(1,13)	0,90
Police avec garantie de 75/75 SP2	10,68	11,56	10,37	—	—	(0,88)	1,19
Police avec garantie de 75/100 SP2	10,68	11,56	10,37	—	—	(0,88)	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP	10,33	11,36	—	—	—	(1,03)	1,01
Police avec garantie de 75/100 SP	10,26	11,32	—	—	—	(1,06)	0,98
Police avec garantie de 75/75 SPP	10,37	11,38	10,35	—	—	(1,01)	1,03
Police avec garantie de 75/100 SPP	10,34	11,37	—	—	—	(1,03)	1,02

<sup>(1)</sup> Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie).

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 1.23IL

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,68	2,66	2,63	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,95	2,94	2,90	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,47	2,48	2,42	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,60	2,57	2,53	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	1,57	1,55	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	1,85	1,84	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,37	1,37	1,32	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,48	1,48	—	—	—

### Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) <sup>(2)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,49	2,48	2,45	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	2,62	2,57	2,56	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	1,39	1,37	1,35	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	1,50	1,48	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	37,10	6,81	0,60	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 4 novembre 2020; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter pour les exercices antérieurs.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL PRUDENT 1.99PSG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	795	—
Total des placements	795	—
<b>Total de l'actif</b>	<b>795 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>795 \$</b>	<b>— \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	(11) \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>(11)</b>	<b>—</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1	—
Autres	—	—
<b>Total des charges</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>(12) \$</b>	<b>— \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	807	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12)	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	795	—
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>795 \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		(note 1)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	(12) \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	11	—
Produit brut de la cession d'actifs	1	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(807)	—
	<u>(807)</u>	<u>—</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	807	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>807</u>	<u>—</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>— \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	280	277
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	74	73
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI</b>	57	56
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI</b>	14	14
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI</b>	12	12
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI</b>	60	60
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI</b>	210	208
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI</b>	99	95
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	806	795

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et sont incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	19 294	—	—	—	—	199	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	7 691	—	—	—	—	80	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	50 016	—	—	—	—	516	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1, 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,32	—	—	—	—	0,32	—
Police avec garantie de 75/100	10,31	—	—	—	—	0,31	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	10,32	—	—	—	—	0,32	—

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2022, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était de \$155.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

#### g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel prudent 1.99PSG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	1,95	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,22	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	1,82	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,27	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL ÉQUILIBRÉ 2.00PSG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	696	—
Total des placements	696	—
<b>Total de l'actif</b>	<b>696 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>696 \$</b>	<b>— \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	5 \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>5</b>	<b>—</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	2	—
Autres	—	—
<b>Total des charges</b>	<b>2</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>3 \$</b>	<b>— \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 <small>(note 1)</small>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	826	—
Retraits des titulaires de contrats	(133)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	696	—
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>696 \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
		(note 1)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	3 \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	(1)	—
(Profits) pertes latents	(4)	—
Produit brut de la cession d'actifs	131	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(822)	—
	<u>(693)</u>	<u>—</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	826	—
Retraits des titulaires de contrats	(133)	—
	<u>693</u>	<u>—</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>— \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	138	139
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	126	125
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI</b>	28	28
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI</b>	7	7
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI</b>	20	21
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI</b>	99	105
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI</b>	103	104
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI</b>	169	167
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	690	696

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et sont incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	33 968	—	—	—	—	352	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	32 287	—	—	—	—	334	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	917	—	—	—	—	10	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1, 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,36	—	—	—	—	0,36	—
Police avec garantie de 75/100	10,35	—	—	—	—	0,35	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	10,36	—	—	—	—	0,36	—

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2022, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était de \$155.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel équilibré 2.00PSG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,33	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,61	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	2,15	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	27,51	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

*États financiers de*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE  
FONDS PORTEFEUILLE FNB INDICIEL DE CROISSANCE 2.01PSG

*31 décembre 2022*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG (le « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 16 mars 2023

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie Itée

### État de la situation financière

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 (note 1)
<b>Actif</b>		
Trésorerie et les dépôts à court terme	— \$	— \$
Revenu de placement à recevoir et couru	—	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à recevoir des courtiers	—	—
Montant à recevoir de tiers	—	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	229	—
Total des placements	229	—
<b>Total de l'actif</b>	<b>229 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Passif</b>		
Découverts	— \$	— \$
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	—	—
Montant à payer aux courtiers	—	—
Montant à payer à des tiers	—	—
<b>Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>229 \$</b>	<b>— \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 (note 1)
<b>Produits</b>		
Profit net (perte nette) sur placements	7 \$	— \$
Produits (pertes) divers	—	—
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>7</b>	<b>—</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1	—
Autres	—	—
<b>Total des charges</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats</b>	<b>6 \$</b>	<b>— \$</b>

### État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2022	31 décembre 2021 (note 1)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
Dépôts des titulaires de contrats	223	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6	—
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	229	—
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice</b>	<b>229 \$</b>	<b>— \$</b>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en milliers de \$ canadiens)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
		(note 1)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	6 \$	— \$
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	—	—
(Profits) pertes latents	(7)	—
Produit brut de la cession d'actifs	—	—
Paiements bruts pour achats d'actifs	(222)	—
	<u>(223)</u>	<u>—</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dépôts des titulaires de contrats	223	—
Retraits des titulaires de contrats	—	—
	<u>223</u>	<u>—</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>— \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement</b>		
<b>Fonds FNB d'obligations canadiennes totales 1.44GLC</b>	22	23
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes 1.96MI</b>	54	55
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions canadiennes Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations totales des marchés développés excluant l'Amérique du Nord 2.03MI</b>	5	5
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations de marchés émergents 2.04MI</b>	1	1
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents 2.05MI</b>	8	9
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Tableau des placements

(en milliers de \$ canadiens)

Au 31 décembre 2022

	<u>Coût moyen</u>	<u>Juste valeur</u>
<b>Parts de fonds de placement (suite)</b>		
<b>Fonds FNB indiciel d'actions internationales 1.82MI</b>	41	46
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions internationales Mackenzie*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'obligations américaines totales 2.02MI</b>	17	17
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)*	100,00 %	
<b>Fonds FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation 1.84MI</b>	72	73
<i>Principaux titres :</i>	<i>% du total</i>	
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	100,00 %	
<b>Total des placements</b>	220	229

\*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

(en \$ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de capital de départ, telles qu'elles sont définies à la note 8 c), sont réparties entre chaque catégorie et sont incluses dans la présente page.

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie (note 1)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en \$ milliers)				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	15 820	—	—	—	—	164	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	6 265	—	—	—	—	65	—	—	—	—

## Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (notes 1, 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part (\$)					Augmentation (diminution) par part (\$)	
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021
Police avec garantie de 75/75	10,39	—	—	—	—	0,39	—
Police avec garantie de 75/100	10,38	—	—	—	—	0,38	—

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG (le Fonds) est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Compagnie). Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse, constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 16 mars 2023.

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2022. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

#### Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

#### c) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

#### d) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### e) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

#### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

#### g) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créiteurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

#### i) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

#### j) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

#### k) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

#### l) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.



# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

### 4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital des fonds est réparti entre différentes catégories de parts.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'un contrat d'épargne individuel ou d'un fonds de revenu de retraite.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie Individuelle** :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujéti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

### 7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

### 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>	<b>Pays de constitution</b>
Gestion de placements Canada Vie Itée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

- a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.
- b) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (auparavant la CACV) » (se reporter à la note 1) représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.
- c) La Compagnie a versé le capital de départ nécessaire au lancement du Fonds. Au 31 décembre 2022, la juste valeur du solde du capital de départ, inclus dans la catégorie assortie de l'option S1R, était de \$156.
- d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

#### c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

#### d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sous-jacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2022.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Notes annexes

(en milliers de \$ canadiens)

---

### 9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

**f) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

**g) Classement de la juste valeur**

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

# Fonds Portefeuille FNB indiciel de croissance 2.01PSG

## Informations supplémentaires (non audité)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

### Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Police avec garantie de 75/75	2,39	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100	2,67	—	—	—	—

### Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)(4)</sup>

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Taux de rotation du portefeuille	0,29	—	—	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

(4) Les activités du Fonds ont commencé le 24 octobre 2022; par conséquent, il n'y a aucun chiffre comparatif à présenter.